

---

## La triste fin des cheminées Miron

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 14 avril 1988 220 mots, p. A11 La triste fin des cheminées Miron Si certains Montréalais ne voient dans l'élimination des deux cheminées de la société Miron qu'un bon débarras, d'autres, en revanche, éprouveront de la tristesse à ce signe de la fin d'une époque. On sait que les deux hautes cheminées, selon le voeu même de l'administration municipale, seront rasées par voie de dynamitage dimanche au cours d'une opération qui promet d'être spectaculaire. Au nombre des Montréalais qui disent regretter la disparition prochaine de ces deux cheminées qui furent longtemps un important point de repère, figure Mme Diane Archambault-Malouin, historienne de l'architecture, qui habite dans le quartier. «Comment se fait-il que la condamnation ait été si rapide, du moins dans le public? s'étonne Mme Archambault-Malouin qui a admis hier à La Presse avoir été angoissée par l'annonce de l'événement. Il faut absolument que les gens se rendent compte qu'avec la disparition de ces deux «vestiges de l'architecture industrielle de Montréal», c'est aussi un peu de l'histoire de ces gens qui part avec elles.» Elle croit en effet que ces cheminées auront été justement un exemple de cette architecture industrielle que les archéologues et les historiens de l'architecture tentent de préserver aujourd'hui. A son avis, ces cheminées sont «l'histoire du développement de ces quartiers qu'elles gardaient vivante». Cette avocate de la conservation du patrimoine industriel déplore également que l'on «refuse de protéger des éléments pourtant uniques et si remarquables de notre histoire industrielle, de notre patrimoine dont l'unique tort est d'être contemporain.» Finalement, tout en admettant son impuissance à y remédier, Mme Archambault-Malouin, avoue qu'elle n'arrive pas à penser avec sérénité à la perte de ces symboles et au caractère inexorable de l'intervention humaine dans leur mort. Selon elle, l'avenir sera à l'image de ce passé maigre et sans trace.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-14

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NSKUQGN8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

### Quality report

- Item has no authors

---

Le maire [Jean Doré] qui ne plante pas assez d'arbres [dans le quartier Saint-Michel]

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 15 avril 1988 443 mots, p. A4 Le maire [Jean Doré] qui ne plante pas assez d'arbres [dans le quartier Saint-Michel] Bonhomme, Jean-Pierre Il y avait, hier, dans l'île, à Montréal même et à Anjou, des hommes qui plantaient des arbres et d'autres qui en coupaient... La vie normale en somme. En plantant trois belles pousses d'arbres - des érables selon les apparences - dans une sorte de terrain de jeux tronqué du quartier Saint-Michel, (l'espace public nommé parc Michel-Bibaud), le maire de Montréal cédait aux pressions des citoyens réunis dans le populaire comité «Regroupe-Action-Saint-René-Goupil». M. Jean Doré, cheveux au vent, chaleureusement accueilli par la marmaille en congé scolaire pour l'occasion, a promis de planter bientôt une quarantaine d'arbres dans le rude environnement urbain où il se trouvait. Ce faisant, indiquait-il, la municipalité reconnaissait ainsi «que l'arbre représente la vie». Il avait du reste explicitement conscience de se trouver dans la foulée de l'illustre Frédéric Back de cinématographique réputation. Oui, mais la militante d'âge mûr qui distribuait à la ronde, sur un feuillet jaune, l'émouvante petite chanson qu'entonnaient les enfants, «Plantons, plantons un arbre dans notre parc», Mme Lucie Rondeau, était amère. «Le quartier Saint-Michel, bordé par les rues Industrielle, d'Herelle, Pie 1X, et la ville de Saint-Léonard à l'est, déplorait-elle, compte 15000 habitants, et la superficie de ses parcs, squares et terrains de jeux est huit fois moins grande que dans les quartiers plus riches de la ville.» «Regardez, a-t-elle lancé à La Presse, nous réclamons depuis dix ans, plans à l'appui, l'aménagement d'un parc ordinaire, gazonné, comme on en trouve partout. Et nous nous retrouvons, une décennie plus tard, avec une sorte de minuscule carré de sable.» Elle pointait du doigt ces trous de jeux pour les garnements, d'où des nuages de sable s'élevaient pour s'abattre sur les invités. Pour elle le vrai parc n'existe donc pas encore. M. Doré s'est du reste fait rappeler, par le président de Regroupe-Action-Saint-René-Goupil, M. François Baril, les promesses qu'il avait formulées à cet égard en 1985, avant qu'il ne remplace l'autre Jean; il avait alors participé à l'enterrement symbolique d'une pétition populaire sur ces mêmes lieux. Le maire, conscient du problème, a annoncé qu'il passerait à l'action. Il a dit, dans son allocution, qu'un parc urbain, «présument de type gazonné», sera aménagé «bientôt» sur tout l'espace situé le long du boulevard Pie 1X entre les rues numéros 47 et 51. Ce devrait donc être un espace vert, un parc, et non pas un terrain de jeux, qui combattrait l'impact du mur d'entrepôts qui s'est élevé l'année passée du côté ouest et qui intégrera des cours d'école dans la partie nord. En réponse aux questions de La Presse, M. Doré a dit qu'un seul obstacle s'oppose actuellement à l'aménagement du parc: c'est la présence d'un commerce dont la ville n'a, pour le moment, pas pu se porter acquéreur de gré à gré. La ville, a-t-il dit, engagera immédiatement des procédures d'expropriation en ce cas. Au moment même où cette cérémonie de plantation se déroulait à Montréal, des employés de Saint-Léonard, municipalité sise à quelques pas à l'est du quartier Saint-Michel, pour le meilleur ou pour le pire, eux, coupaient des arbres dans un bois municipal. Une citoyenne de la rue Desmarteaux, un cul-de-sac montréalais qui borde Saint-Léonard, craignait que la scie à chaîne dont le bruit est décidément devenu familier, ne se dirige vers les immeubles municipaux... C'est que la ville voisine semble être sur le point de rayer un beau petit bois pour agrandir le parking de l'aréna. Le bonheur urbain peut-on conclure, paraît être bien fragile et tenir au fil

de quelques beaux arbres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-15

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KGINP9XL

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Phillip Edmonston, le vrai nègre blanc d'Amérique

**Type** Article de journal

**Auteur** Roch Côté

**Résumé** La Presse Plus, samedi 16 avril 1988 753 mots, p. B3 Phillip Edmonston, le vrai nègre blanc d'Amérique Côté, Roch Le vrai nègre blanc d'Amérique, c'est lui. Né à Washington dans une famille d'Irlandais pauvres, orphelin de père à cinq ans, frappé par la polyo, Louis Phillip Edmonston se paye encore le luxe, à 19 ans, d'être le seul étudiant blanc dans un collège de Noirs. S'il n'avait atterri à Montréal pendant le bel été de l'Expo 67, Phil Edmonston ferait aujourd'hui partie, à 43 ans, de cette génération d'Américains bon genre, bon «libéraux», qui revendiquent l'honneur d'avoir secoué la cage de l'Amérique bien pensante des années soixante. Militant des droits civiques pour les Noirs et contestataire de la guerre du Vietnam, Phillip Edmonston mène le combat social aux premières lignes à l'heure où les «boys» font flamber le Vietnam au napalm tandis que les Noirs brûlent Detroit au cocktail Molotov. Un idéaliste «Je faisais partie des idéalistes», dit-il, en prenant le mot dans son sens originel: quelqu'un qui a un idéal. Il fallait de l'idéal ou un sacré talent de crâneur pour aller s'inscrire, en pleine fièvre du Black Power, au Bowie State College, du Maryland, un collège de nègres, négligé des pouvoirs publics. Mais «Phil», comme il aime qu'on l'appelle, n'allait pas là pour la couleur locale. Le collège, raconte-t-il, était dirigé par le même homme depuis 24 ans. Le bon directeur avait sauvé son poste en ne faisant pas de vagues, surtout pas pour aller chercher des fonds à l'État. C'est la vague noire qui l'engloutira, une vague sur laquelle on retrouve le seul Blanc du collège, devenue vedette des médias tandis que la police et l'armée surveillent le campus. Le directeur du collège démissionne donc. Mais la grogne ne s'éteint pas. Les étudiants veulent aller plus loin, boycottent les classes et rejettent même le nouveau directeur. Phillip Edmonston n'est plus d'accord: il ne faut pas aller si vite. C'est le coup classique: la révolution tourne plus vite que ses auteurs, si vite même qu'elle gagne un tour et les rejoint par derrière. Mécontents du leader blanc, les étudiants noirs lui servent une raclée mémorable... devant le dortoir des filles. «C'est ça qui m'a le plus humilié», se souvient-il, en en riant de bon coeur. Il en retiendra aussi qu'«on n'est pas libéral seulement quand ça fait notre affaire». Il aurait pourtant mérité de terminer ses études sans avoir à secouer la baraque. C'est de peine et de misère qu'il fait l'école primaire et le début du secondaire, handicapé par la polyo et la pauvreté: sa mère l'élève seule avec les

prestations du Bien-Etre social. A 16 ans, il accuse deux années de retard sur ses camarades de classe. L'armée lui permettra d'ajouter à son curriculum le titre de «gringo au Panama» mais surtout d'étudier au Canal Zone College et d'apprendre l'espagnol. Son diplôme du collège noir lui ouvrira ensuite les portes de l'enseignement. Mais c'est au Peace Corp qu'il songe, ce refuge des idéalistes américains. Il n'aura pas le temps d'y aller: des vacances à Acapulco en 1967 mettent sur son chemin une franco-italienne de Montréal. A Montréal «J'arrive donc ici, raconte-t-il, bien décidé à me calmer un peu: c'est un pays tranquille, que je me dis, j'en ai assez de la contestation, je me range». Comme rien n'est simple, il trouve encore le moyen de former deux petits comités: un pour les «draft dodgers» américains (les déserteurs de l'armée), et un pour la protection des acheteurs d'autos. On sait ce qu'est devenu ce deuxième comité: c'est aujourd'hui, après 20 ans d'existence, l'Association pour la protection des automobilistes, un «comité» de 25000 membres. En 20 ans d'activisme comme «avocat» des consommateurs, Phil Edmonston est devenu une figure familière au public québécois. Au fil des ans, on le retrouve dans les médias, à la Ligue des droits de la personne, à Tourbec, au Conseil du Barreau comme représentant du public. Il publie chaque année, pour l'ensemble du Canada, son livre critique sur le marché de l'automobile. Son plus beau fait d'armes est d'avoir obtenu en 1976 la somme de \$2,8 millions pour les propriétaires de voitures Ford rouillées prématurément. Il a forcé les constructeurs d'automobiles à rappeler des millions de véhicules pour divers défauts. Après avoir parcouru en tous sens le Québec et le Canada, Phil Edmonston s'est fait quelques idées sur sa nouvelle patrie. «Je ne me sens ni anglophone, ni francophone... ni saxophone. Il ne faut surtout pas me prendre pour un représentant du West Island. Je suis assez proche des francophones qui m'ont accueilli à bras ouverts en 1967. Je tiens donc à me présenter dans un comté francophone». Séparé de sa première femme québécoise, il vit aujourd'hui avec une autre francophone au centre-ville de Montréal. Minoritaire toute sa vie, il ne s'est jamais senti dépaycé parmi les Québécois. Mais le nationalisme lui fait peur: «Ça peut devenir le dernier refuge des intolérants aux idées simplistes». «Qu'on défende ici la langue et la culture, d'accord! Mais on pourrait retenir la solution de Jean Doré, par exemple: permettre le bilinguisme dans l'affichage aux très petites entreprises. Quant à moi, je trouve beaucoup plus important de défendre la place du français au travail». La politique Après 20 ans à l'A.P.A., Phil Edmonston avait un tournant à prendre: celui de la politique. C'est à ce niveau qu'il entend désormais défendre le dossier «consommateur», dans un parti qu'il souhaite le plus ouvert possible. «Il ne faut pas que le NPD rende institutionnelles ses préférences à certains groupes, comme les syndicats, par exemple. Autrement tu fragmentes la démocratie». L'«avocat» des consommateurs a beaucoup hésité avant de faire le saut en politique. Il a déjà été candidat du NPD dans Verdun, en 1977, dans une élection partielle, mais là c'est autre chose. «J'ai toujours travaillé avec mon équipe, explique-t-il. En politique, je suis encore en apprentissage. Je dois apprendre à travailler avec des positions définies par d'autres. Je suis aussi habitué à viser des buts très précis. La politique ne marche pas nécessairement comme ça.» L'homme d'action, le contestataire se voit mal assis sur un banc de député à applaudir son chef. Ce dernier aura intérêt à le tenir occupé sur quelque barricade, sinon...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-16

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GMYM2NHX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Les partis politiques municipaux [de Montréal] sont moins riches

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 17 avril 1988 243 mots, p. A7  
Montréalités Les partis politiques municipaux [de Montréal] sont moins riches  
Favreau, Mariane L'année qui suit les élections n'est jamais celle qui gonfle les coffres des partis politiques. Pour le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) et le Parti civique, l'année 1987 qui a suivi les élections municipales, a entraîné une baisse de leurs revenus. Dans les rapports financiers déposés à la Ville, tous deux disposent des mêmes actifs à la fin de l'année: \$238677 pour le Parti civique de Claude Dupras et \$237028 pour le RCM. Mais au chapitre des dons, le RCM a recueilli \$147165 contre seulement \$9615 au Parti civique. Les activités payantes ne lui ont rapporté que \$2645 (deux occasions) tandis que le RCM a récolté près de \$48000 (12 activités). De même, c'est le RCM qui «roule» avec le plus fort budget: il a effectué des dépenses de plus d'un demi-million de dollars. Mais il tient compte dans sa comptabilité des dépenses de recherche et de secrétariat (\$244600) remboursées par la Ville, ce que ne fait pas le Parti civique qui ne rend compte que de dépenses de \$28000. Pour sa part, l'Alliance démocratique municipale de Montréal n'a recueilli aucun fonds ni effectué aucune dépense. Son seul revenu, \$2317 provient d'un remboursement de dépenses électorales. Le Parti municipal de Montréal, récemment mis sur pied, n'a aucun revenu ni aucune dépense. Par ailleurs, outre les budgets de recherche et secrétariat (\$483000) répartis entre le RCM, le Parti civique (au prorata des voix obtenues et du nombre d'élus) et les conseillers indépendants, les partis disposent maintenant d'une autre source de financement. Selon un amendement à la charte obtenu en décembre dernier, la Ville finance les partis sur la base du nombre de votes obtenus (\$0,25 par vote). Ces nouveaux budgets visent à défrayer, sur pièces justificatives, d'autres dépenses engagées par le parti et non remboursables au titre de la recherche et du secrétariat. A ce titre, le RCM reçoit \$109769, le Parti civique \$57407 et l'ADMM, \$3131.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-17

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BQD9S23F

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Démolition des cheminées de Miron

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 17 avril 1988 243 mots, p. A3 Si le vent ne souffle pas trop fort sur Montréal, les deux cheminées de la cimenterie Miron seront abattues cet après-midi, à 16h. L'événement sera diffusé en direct à la télévision par Quatre Saisons. On pourra aussi y assister depuis la rue Papineau, qui sera pour l'occasion fermée à la circulation entre les rues Crémazie et Émile-Journeault. Une compagnie spécialisée en «tous genres de démolitions» fera exploser 200 livres de dynamite placée à la base de chacune des deux cheminées. L'opération, préparée depuis deux semaines, ne durera que quelques instants: deux minutes après la mise à feu, les deux tours qui se dressent depuis 20 ans dans le nord-est de la métropole auront disparu du paysage. La police de la CUM s'attend à ce que 25000 curieux assistent au dynamitage. Afin d'éviter les problèmes de circulation, la Ville leur suggère d'utiliser les transports en commun. Des autobus supplémentaires seront d'ailleurs ajoutés à la flotte dominicale habituelle du circuit 100, qui roule sur la voie de service de l'autoroute Métropolitaine, pour transporter les «spectateurs». Compte tenu de la fermeture de la rue Papineau, les circuits d'autobus 45 et 10 seront détournés. Le premier empruntera l'avenue Christophe-Colomb entre Jarry et Louvain, tandis que le second empruntera la rue des Érables, entre Jean-Talon et Villeray. Autre conséquence du dynamitage des cheminées Miron sur le trafic montréalais, l'autoroute Métropolitaine sera fermée entre 15h45 et 16h15, dans les deux directions, entre les sorties Chrisophe-Colomb/Saint-Hubert et Saint-Michel. Une fois que les deux tours de 410 et 367 pieds se seront écroulées, quelque 8000 tonnes de débris joncheront le sol. Ces débris seront transportés par camion vers le site d'enfouissement sanitaire qui se trouve à quelques minutes de la cimenterie. Le tout sera terminé au bout de dix jours et de 750 voyages. La démolition des deux tours Miron pourrait être compromise si le vent souffle à plus de 30 km/h, dans l'axe est-ouest.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/5UKGF6DB>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

### Quality report

- Item has no authors

---

[Les hautes cheminées de la cimenterie compagnie Miron]; moins de fumée sur deux quartiers

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 17 avril 1988 74 mots, p. A7 Montréalités [Les hautes cheminées de la cimenterie compagnie Miron]; moins de fumée sur deux quartiers Favreau, Mariane Illustration(s) : Voilà des cheminées célèbres qui disparaîtront aujourd'hui du paysage montréalais. En effet, les entrepreneurs engagés par la municipalité démolissent, cet après-midi, les hautes cheminées de la cimenterie compagnie Miron. Propriétaire des lieux depuis quelques années et maintenant seule occupante des lieux, la Ville n'exploitera que le site d'enfouissement sanitaire. Pour les gens des quartiers avoisinants (Saint-Michel et Saint-Sulpice), la disparition des cheminées est un symbole, et un premier pas vers une meilleure qualité de vie. --PHOTOTHEQUE La Presse

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-17

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TDIPKMAC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Le maire [Jean] Doré rencontre des représentants des banques suisses

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 18 avril 1988 58 mots, p. A4 Le maire [Jean] Doré rencontre des représentants des banques suisses Arrivé hier à Genève, le maire Jean Doré a passé la première journée de sa tournée européenne à Chamonix. Aujourd'hui, il doit notamment rencontrer des représentants de banques suisses et le président du comité international de la Croix-Rouge, M. Sommaruga. Demain, le maire de Montréal sera conférencier à un déjeuner-débat réunissant les représentants des milieux économiques suisses à Genève. Il quittera ensuite la Suisse et arrivera à Londres demain soir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-18

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GTR6BT18

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

### Quality report

- Item has no authors

## Des sentiments partagés devant la fin des cheminées [de la carrière Miron]; mais Arthur Miron, 75 ans, a bien ri des essais laborieux des dynamiteurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Suzanne Colpron

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 18 avril 1988 424 mots, p. A3 Des sentiments partagés devant la fin des cheminées [de la carrière Miron]; mais Arthur Miron, 75 ans, a bien ri des essais laborieux des dynamiteurs Colpron, Suzanne M. Arthur Miron, 75 ans, s'était déplacé hier dans sa Lincoln pour assister confortablement au spectacle de la démolition des cheminées, dont l'une portait son nom en grosses lettres de métal rouge. «Je suis venu voir si les cheminées vont tomber comme ils (les spécialistes de Dynafor) le prétendent», a lancé M. Miron, qui avec ses frères avait fondé la carrière dans les années 20. «Je m'y connais en dynamitage, a-t-il poursuivi, assis derrière son volant. Je suis allé examiner les travaux. C'est bien fait, mais pas assez pour dire l'endroit précis où les cheminées vont tomber. «S'ils avaient mis un câble d'acier de 1000 pieds au sommet de la cheminée et qu'ils l'avaient attaché à un tracteur ou à un treuil, ils auraient été sûrs de les faire tomber à la bonne place.» Après un premier essai raté, M. Miron se frottait les mains: «S'ils avaient suivi mes conseils, une seule charge d'explosifs aurait suffi à faire tomber la cheminée», a-t-il affirmé, en contemplant le spectacle. Les deux cheminées, dont la plus petite a tenu tête hier aux dynamiteurs, ont été construites au début des années 60. La première a été en opération en 1959, une année avant que les frères Miron ne cèdent leur entreprise au syndicat belge Sogemines pour la somme de \$50 millions. A ce moment, la cimenterie employait plus de 1600 personnes. Un peu triste M. Maurice Nadeau, 52 ans, était un de ceux-là. Électricien de métier, il a travaillé pendant 29 ans et huit mois pour la carrière Miron. Il est aujourd'hui à l'emploi de la Ville de Montréal et c'est à ce titre qu'il travaillait hier sur le chantier de démolition des cheminées... «Même si je n'avais pas travaillé, je serais venu voir ça. C'est un événement un peu triste, a commenté M. Nadeau. Quand tu penses à tes confrères qui n'ont pas de travail depuis la fermeture de la cimenterie, c'est pas réjouissant. «Et puis quand tu les as vu bâtir, t'es jamais content de les voir tomber. J'ai gagné ma vie ici pendant plus d'un quart de siècle. C'est beaucoup de souvenirs qui s'envolent en poussière.» Les résidents du quartier Saint-Michel, qui s'étaient déplacés en grand nombre pour assister à l'événement, ne semblaient pas tristes, toutefois, à l'idée de perdre les cheminées. «Si les cheminées ne partaient pas, nous on s'en allait», a lancé Mme Brigitte Mercier, en se dirigeant vers le site au bras de son mari. «On serait bien resté chez nous, a-t-elle ajouté, mais on n'avait pas une belle vue sur le balcon. Des blocs à appartements nous empêchaient de bien voir.» «Le problème avec les cheminées, c'est la moseuse de poussière», a expliqué Mme Mercier. «Ça colle partout. T'as beau frotter tous les jours, fermer les fenêtres, il n'y a rien à faire. C'est toujours aussi sale», a ajouté M. Roger Paré. «Je ne pleurerai pas quand ils vont les (cheminées) faire sauter, je vais rire. Ça fait 25 ans qu'on mange de la poussière, j'ai le ventre plein de ciment...», a dit M. Paré. Pourtant, lorsque la carrière Miron s'est établie dans le quartier, il n'y avait pas de maisons. Le site n'était qu'un immense champ de pommes de terre et de carottes. Les problèmes de pollution et de poussière n'ont commencé qu'au début des années 60. A cette



époque, les frères Miron avaient déjà vendu leur entreprise.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-18

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UE5H2VIF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## 25 000 manifestants réclament un Québec français

**Type** Article de journal

**Auteur** Roch Côté

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 18 avril 1988 763 mots, p. A1 25 000 manifestants réclament un Québec français Côté, Roch La Société Saint-Jean-Baptiste et le Mouvement national des Québécois ont réussi hier à Montréal la plus grande mobilisation politique au Québec depuis de nombreuses décennies. Entre 25000 et 30000 personnes, selon l'évaluation de la police, ont défilé dans les rues, entre le parc Lafontaine et la place Jacques-Cartier, pour «le droit de vivre en français au Québec». Le long cortège des manifestants s'est étendu sur 3,5 kilomètres, le premier peloton arrivant sur la place Jacques-Cartier alors que le dernier quittait à peine le parc Lafontaine. La foule, où apparaissaient des gens de tous âges, portait des ballons de toutes couleurs avec la mention «101» et scandaient «Québec français!», «Montréal français», tandis qu'un avion traînait dans le ciel une banderolle où l'on pouvait lire: «On marche pour le Québec français». Les organisateurs avaient mobilisé leurs troupes à la grandeur du Québec. Une quarantaine d'autobus ont amené à Montréal des manifestants de toutes les régions. S'y joignaient, outre les membres de la SSJB et du MNQ, des membres du Parti québécois et du NPD, des syndicalistes de toutes les centrales et des élèves d'écoles secondaires et de cégeps. Les jeunes étaient remarquablement nombreux à cette manifestation. Une douzaine d'entre eux ouvraient la marche avec des drapeaux fleurdelisés. De nombreuses personnalités du monde des arts, de la politique et du syndicalisme avaient été mobilisées. Pour les artistes, le président de l'Union des artistes, Serge Turgeon, s'était joint à la marche en compagnie des Gilles Vigneault, Gérard Poirier, Sylvie Tremblay, Raymond Lévesque, Hélène Loiselle, Luce Guilbault, Pierre Létourneau et quelques autres. Les écrivains n'ont pas manqué à l'appel. On a pu apercevoir dans la foule les Michel Tremblay, Yves Beauchemin, Gaston Miron, Mia Riddez, Michèle Lalonde, Victor Lévy-Beaulieu, Marie Laberge, Louis Caron, Pierre Vadeboncoeur, Pierre Perreault et même les éditeurs de la revue Croc. Le monde syndical s'y trouvait au grand complet avec les Gérald Larose, Yvon Charbonneau et Fernand Daoust, sans oublier la délégation de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Tous les partis politiques du Québec, à l'exception du Parti libéral, y étaient représentés, dont Jacques Parizeau pour le Parti québécois et Roland Morin pour le NPD-Québec. A signaler aussi la présence de Mme

Corinne Côté-Lévesque, la veuve de l'ancien premier ministre, de Camille Laurin, le père de la loi 101, de Claude Charron, Suzanne Blais-Grenier, député du Parti conservateur, Gilbert Paquet, Louise Harel, François-Albert Angers et Roland Pinsonnault, représentant des francophones de la Saskatchewan. La foule s'est mise en marche à 13h01 (ou 1h01, pour le symbole) avec à sa tête des élèves de l'école secondaire Pierre-Laporte, de Mont-Royal, membres des comités des Jeunes défenseurs de la langue française, récemment formés dans un certains nombre d'écoles à travers le Québec. Un seul incident a marqué ce défilé, dès son départ, en face de la bibliothèque de la Ville de Montréal. Un jeune anglophone à bicyclette brandissait une pancarte sur laquelle il avait écrit: «We will not be second class citizens!» («Nous ne serons pas des citoyens de seconde zone»). Sa présence provoquait du tumulte parmi les manifestants. Les policiers sont intervenus, l'ont sorti du cortège et lui ont retiré sa pancarte. Quelques syndicats FTQ s'étaient identifiés avec des banderolles, dont ceux de Pratt and Whitney et de l'automobile. Un groupe haïtien, l'Écho politique des régions d'Haïti, signalait sa présence par une pancarte. En passant devant l'édifice d'Hydro-Québec, où le premier ministre a ses bureaux montréalais, la foule ralentissait et lançait de copieuses huées. Peu de curieux se trouvaient sur les trottoirs pour regarder le long défilé de deux heures, sauf dans le quartier chinois et le Vieux-Montréal. Quelques Chinois impassibles regardaient passer cette foule bruyante. Abordé au hasard, l'un d'eux, plutôt âgé, s'est rélevé être un immigrant vietnamien, M. Nguyen. «Je suis un immigrant francophone, nous a-t-il confié, et j'approuve cette manifestation». Tout près de là, un Montréalais anglophone, M. Roger Evans, gérant dans la vente, a trouvé cette manifestation très «amusing». Dans une allusion au français parlé au Québec, il nous a confié «qu'on ferait mieux de stimuler les gens à mieux apprendre le français plutôt que de les forcer avec des lois». Toute la foule s'est rassemblée finalement sur la place Jacques-Cartier, vers 15h15, où l'on avait dressé une estrade pour les discours. L'héroïne de cette grande manifestation, Mme Nicole Boudreau, présidente de la SSJB, a d'abord pris la parole pour dire à la foule qu'en «convoquant les Québécois à une marche, nous n'aurions jamais pensé que nous ne serions pas 5000 mais 25000». Ce chiffre dépasse ceux des plus grandes manifestations jamais tenues au Québec sur la question de la langue. La manifestation du McGill français en 1969 avait attiré 6000 personnes tandis que celle du Québec français en octobre 1974, dans la ville de Québec, contre la loi 22, en avait rassemblé près de 15000. Tour à tour sur la tribune se sont succédés les Guy Bouthillier (MNQ), Serge Turgeon (UDA), Lorraine Pagé (Alliance des professeurs de Montréal), Fernand Daoust (FTQ), Yvon Charbonneau, deux jeunes d'écoles secondaires, Erich Laforêt et Carinne Gaston, l'animateur de radio Gilles Proulx, Camille Laurin et Gilles Vigneault. Félix Leclerc avait fait parvenir un télégramme de son île d'Orléans. Mme Boudreau a annoncé à la foule que la pétition lancée par la SSJB à la grandeur du Québec «pour le droit de vivre en français au Québec», avait récolté plus de 101000 signatures. Le docteur Laurin a eu droit à une ovation particulière sous la forme d'un «merci» scandé par la foule qui avait envahi tous les coins de la place. «Le peuple est sorti aujourd'hui, a-t-il déclaré. Un peuple ça ne sort pas souvent mais quand ça sort, on doit l'écouter». Sur la loi 101, il a eu ce commentaire: «Cette loi doit être améliorée, a-t-il déclaré. Nous n'avons fait que la moitié du chemin. Il faudra aller jusqu'au bout». La manifestation s'est terminée vers 16h avec la lecture du télégramme de Félix Leclerc: «L'étudiante de 17 ans est

partie à l'épouvante quand on lui a dit que la langue française était dehors, dans un panier d'ordures, mourait de froid et de faim. Elle l'a emportée, soignée, guérie et sauvée».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-18

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TI2L8U43

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## L'absence notoire de la conseillère [Kathleen] Verdon provoque la démission de son exécutif local

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 19 avril 1988 230 mots, p. A5 L'absence notoire de la conseillère [Kathleen] Verdon provoque la démission de son exécutif local Favreau, Mariane Rien ne va plus entre la conseillère municipale Kathleen Verdon et son comité exécutif local du RCM dans le district de Cartierville. Ce comité exécutif a démissionné en bloc à cause de l'absence notoire de Mme Verdon dans son district et du peu de contact qu'il peut avoir avec la conseillère. Ces faits ont été confirmés par le porte-parole officiel du RCM, Mme Sylvie Lanthier, mais les démissionnaires se sont abstenus de tout commentaire. En fait, on parle de «démotivation de l'exécutif» et de difficultés à mobiliser les membres. On reproche à Mme Verdon, qui est membre du comité exécutif de la ville de Montréal, de ne pas informer son comité exécutif local et de n'être pas disponible quand on veut la joindre. Jusqu'ici, la démission des responsables du RCM du district de Cartierville n'était que verbale. L'organisation centrale leur a récemment demandé de la mettre par écrit afin de pouvoir procéder à de nouvelles élections. Selon des initiés, il semble que l'arrivée très tardive de la conseillère municipale à une séance de consultation sur l'avenir de l'ancien parc Belmont, la semaine dernière, ait été la goutte qui a fait déborder le vase dans le district. Déjà l'automne dernier, le comité exécutif du RCM de Cartierville faisait part de certains problèmes, explique Mme Lanthier. Mais ce n'est qu'au début de février que la coordonnatrice et les trois autres membres donnaient verbalement leur démission. Depuis, l'organisation centrale du RCM a dépêché un responsable à l'organisation qui assure l'intérim. Mais le comité exécutif du quartier n'a plus de réunion et les membres démissionnaires, tout en restant des militants, ne travaillent plus au bureau du RCM du quartier. C'est la première fois, assure Mme Lanthier, qu'une dissension entre un conseiller élu et un comité exécutif local du RCM touche ainsi tout l'équipe du quartier. Mme Verdon n'habite pas dans le district qu'elle représente.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-19

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JFKQERP5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## La cheminée de Miron va nous narguer pendant encore deux jours; on étudie diverses solutions pour faire tomber l'obstinée

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 19 avril 1988 236 mots, p. A3 La cheminée de Miron va nous narguer pendant encore deux jours; on étudie diverses solutions pour faire tomber l'obstinée La cheminée récalcitrante de Miron continuera, pendant les deux prochains jours, de narguer de sa hauteur la ville de Montréal et l'entrepreneur en démolition chargé de la faire tomber. Hier, les autorités de la ville et les spécialistes d'Adanac Démolition se sont rencontrés pour élaborer divers scénarios en vue de la démolition définitive de cette cheminée. Rappelons qu'Adanac a réussi, après deux vaines tentatives, à provoquer l'écroulement d'une seule des deux cheminées rouges et blanches de l'ancienne cimenterie Miron. La seconde, après un bond de dix mètres, est simplement retombée sur sa base, en équilibre précaire. Mais elle a refusé de crouler. Pour en venir à bout définitivement, un porte-parole d'Adanac a affirmé qu'il est probable qu'on perce de nouveaux trous à la base de la cheminée pour y insérer de la dynamite. Un porte-parole de la ville a pour sa part affirmé que l'utilisation d'un câble d'acier, arrimé au haut de la cheminée et relié à un treuil, a aussi été envisagée. En attendant, un périmètre de sécurité de 600 mètres a été établi autour de la cheminée. Personne n'approchera de la structure de plus de 100 mètres de haut, tant que la Commission de la santé et de la sécurité au travail n'aura pas approuvé la solution choisie par le démolisseur. Le périmètre ne nuit pas au passage quotidien des 550 camions qui viennent déverser leur cargaison d'ordures dans la carrière. Advenant un nouveau dynamitage, il est possible que la ville soit forcée de vider les grands réservoirs de méthane au nord-est de la cheminée. Ces réservoirs sont situés hors du périmètre de 600 mètres mais pourraient être endommagés par des éclats de béton ou de métal lors de la chute de la cheminée.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-19

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/F8QG48PR

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## Quality report

- o Item has no authors

---

### Dynamite, langue, Claire [Lamarche] et Denise [Bombardier]: on le boum qu'on peut

**Type** Article de journal

**Auteur** Louise Cousineau

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, mardi 19 avril 1988 331 mots, p. B4 Dynamite, langue, Claire [Lamarche] et Denise [Bombardier]: on le boum qu'on peut Cousineau, Louise Il y a eu 25000 personnes à la marche de la SSJB pour le maintien de la Loi 101 dimanche. Et 50000 pour voir tomber les cheminées Miron. A chacun ses plaisirs. Le dynamitage chez Miron fut télévisé en direct à TQS. Pas la marche. Finalement, le show Miron fut très quelconque. Retardé, à moitié réussi, ce fut presque le non-événement du week-end. Alors que le fait français au Québec a été le sujet de deux émissions de télévision. Une chez Claire, l'autre chez Denise. L'une bonne, l'autre pas. Ça bardait très fort vendredi soir chez Mme Claire Lamarche, où les participants étaient majoritairement des anglophones. Ce qui constituait déjà un phénomène: aurait-on pu trouver il y a 20 ans assez d'anglophones parlant français pour remplir même un petit studio de Radio-Québec? Le journaliste William Johnson l'a dit dès le début: on fait plus un show qu'un débat sérieux avec autant de monde en studio. On ne le chicanera pas là-dessus puisque c'est strictement vrai. Mais ce show-là fut informateur, avec nos Anglais qui ne se sentaient généralement pas brimés personnellement mais collectivement, sauf une exception louable originaire de la Nouvelle-Écosse, et Mme Lorraine Pagé qui a fini par éclater: «J'étais arrivée ici pleine de bonne volonté. Mais durant l'émission, je me suis fait traiter de fasciste et on m'a dit que le Québec n'est pas démocratique! C'est moi qui suis humiliée!» Ce n'est peut-être pas de la grande Information, mais avouez que c'est informateur. Si Claire Lamarche a le tour de faire rebondir une discussion pour que ça donne un show qui ne traîne pas, Denise Bombardier qui a commencé une émission du même style dimanche matin avec Divergences n'a pas encore rodé son spectacle. La discussion, sur la dénatalité et le fait français, a souvent frappé des murs. En voyant Divergences, je croyais être en avion. Mme B était l'hôtesse en première classe, pour les invités huppés ayant droit à leur nom et à un pupitre, Gaston L'Heureux faisait le service en classe économique. Là où personne n'est identifié en bas d'écran. Comme chez Mme Lamarche d'ailleurs, ce qui est déplorable. Les invités de Mme Bombardier ne manquaient pas de qualité, mais l'émission manquait de spontanéité. On m'a dit qu'elle étaient tournée puis montée. Une mauvaise idée. Dans la véritable information télévisée, un montage serré s'impose. Mais pas dans le style débat qui est plus spectacle qu'autre chose. Mme Bombardier a déjà fait de superbes entrevues d'une personne à la fois à Noir sur Blanc. C'est le style qui lui convenait le mieux. Pourquoi lui faire faire du sous-Droit de parole?

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-19

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/4BS5XHVP>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Inauguration du nouveau Foyer catholique chinois

**Type** Article de journal

**Auteur** Jules Béliveau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 19 avril 1988 177 mots, p. A5 Inauguration du nouveau Foyer catholique chinois Béliveau, Jules Le Foyer catholique chinois de Montréal a été béni et inauguré officiellement hier, dans le quartier chinois de Montréal. Cet événement s'est déroulé en présence notamment de quelques personnalités politiques des paliers fédéral, provincial et municipal, de l'abbé Thomas Tou, responsable de la mission chinoise Saint-Esprit de Montréal, de l'abbé Mario Paquette, directeur de l'Office des communautés ethniques de l'archevêché et de plusieurs dizaines de membres de la communauté chinoise de Montréal. La nouvelle maison destinée à accueillir des personnes âgées démunies est située à l'extrémité est du quartier chinois montréalais, à l'angle des rues Sainte-Élizabeth et Lagachetière. Le député du comté de Saint-Louis à l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, s'est réjoui du fait que ce foyer permettra à une vingtaine de ménages de la communauté chinoise d'être «relogés ou mieux logés dans le quartier chinois de Montréal». Le député d'Hochelaga-Maisonneuve au Parlement canadien, M. Édouard Desrosiers, et un membre du comité exécutif de la ville de Montréal, M. John Gardiner, ont souligné pour leur part que ce projet avait pu être réalisé grâce à l'heureuse collaboration du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la ville de Montréal. Un autre organisme a également fourni son aide à l'édification du Foyer catholique chinois. Il s'agit d'Habitations communautaires Centre-Sud. Environ 2000 des quelque 60000 personnes d'origine chinoise vivant dans la région de Montréal sont catholiques. La grande majorité des personnes ayant déjà aménagé dans l'immeuble du Foyer catholique chinois sont no

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-19

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/JMLNP2Z6>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Le Musée des beaux-arts [de Montréal]: six donateurs souscrivent \$15 des \$25 millions

**Type** Article de journal

**Auteur** Jocelyne Lepage

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, mardi 19 avril 1988 487 mots, p. B4 Le Musée des beaux-arts [de Montréal]: six donateurs souscrivent \$15 des \$25 millions Lepage, Jocelyne En lançant officiellement sa campagne de financement, hier, le Musée des beaux-arts de Montréal annonçait devant un public réunissant l'élite du milieu des affaires et un nombre imposant d'hommes et de femmes politiques des trois ordres de gouvernement, qu'il avait déjà recueilli \$15 millions auprès du secteur privé sur un objectif de \$25 millions. Ces \$15 millions proviennent de six donateurs exceptionnels. Prêchant par l'exemple, M. Paul Desmarais, président d'honneur de la campagne et président de Power Corporation, a révélé pour sa part que sa famille avait décidé de faire un don important au Musée dont il n'a pas dévoilé le montant, mais qui s'élèverait, selon certaines sources, à plusieurs millions de dollars. Entente Ottawa-Québec Le Musée servait également de cadre hier à la signature «historique» de l'entente Canada-Québec sur les équipements culturels et le développement touristique. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial versent, à parts égales, les \$50 millions prévus pour l'agrandissement du Musée des beaux-arts. Les deux signataires pour Ottawa et Québec étaient Mme Flora MacDonald, ministre fédéral des Communications, et M. Gil Rémillard, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec. Mme Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles du Québec, était présente de même que Mme Kathleen Verdon, pour la Ville de Montréal. Selon le directeur du Musée, M. Pierre Théberge, les travaux de construction devraient donc commencer en mars prochain, après un appel d'offres en janvier, et se terminer en mars 1991. Le Musée a l'intention d'aller de l'avant avec le dernier projet de l'architecte Moshe Safdie dont on peut voir, jusqu'en octobre, les plans et les maquettes exposés dans la Salle des miroirs. On se souviendra que M. Safdie a dû modifier son projet pour intégrer dans le nouveau bâtiment la façade et une partie de la conciergerie le New Sherbrooke, comme l'avait demandé la Ville de Montréal à la suite de la première consultation publique tenue depuis l'arrivée au pouvoir du RCM. Un fonds d'acquisition de \$11 millions Le coût de l'agrandissement du Musée est évalué à \$64 millions. La campagne de financement vise, d'une part, à trouver les \$14 millions qui manquent. Ce qui semble être fait. D'autre part, le Musée espère créer avec les onze autres millions un fonds d'acquisition qui lui permettrait de compléter ses collections les plus importantes et de répondre rapidement aux offres qui lui sont faites. Le Musée ne dispose actuellement que d'un fonds de \$300000 pour ses acquisitions. Dans son allocution, M. Paul Desmarais a rappelé que pour faire du Musée de Montréal un grand musée, il fallait faire énormément. Et pour que Montréal demeure la capitale culturelle du Canada, ce qu'elle est, selon lui, il fallait que nos institutions soient de premier ordre, ce qui demande la collaboration des trois gouvernements (Ottawa, Québec, Montréal) mais également l'appui du secteur privé. «Les hommes d'affaires anglophones ont beaucoup fait pour le Musée des beaux-arts, dit-il. Les francophones aussi, mais ils peuvent faire encore plus.» Selon lui, et selon le président du MBA, M. Bernard Lamarre, également président de Lavalin, le Musée

a besoin d'un véritable fonds d'acquisition pour rehausser ses collections et saisir les opportunités quand elles se présentent. «Il faut pouvoir prêter aux autres musées pour pouvoir emprunter», a déclaré M. Lamarre. Le président du Musée, qui a rappelé aux gouvernements que le Musée des beaux-arts était le moins subventionné des musées canadiens, les a avertis qu'il reviendrait bientôt à la charge. Le Musée a dû renoncer à son tunnel entre le bâtiment ancien et le nouveau. «Il n'a pas, pour le moment, de cordon ombilical», a-t-il déclaré, mais cela ne restera pas comme ça. La nouvelle partie du Musée ne doit pas être une annexe au bâtiment construit en 1912.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-19

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/T6HZXZEJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Faste dimanche journalistique: Québec français [et] les cheminées [de la cimenterie Miron]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 20 avril 1988 565 mots, p. A5 Faste dimanche journalistique: Québec français [et] les cheminées [de la cimenterie Miron] Leblanc, Gérald Revenant d'un week-end à Toronto, dont je vous parlerai plus tard, le téléjournal m'a vite replongé, dimanche soir, en pleine actualité montréalaise. Un téléjournal dominical comme on en voit rarement. Même reflet fastueux dans le journal du lundi matin. Pendant que tout le monde se repose le dimanche, les journalistes s'arrachent les cheveux pour trouver des manchettes. Quand on prépare le journal du lundi matin, on en vient presque à souhaiter cyniquement un spectaculaire accident d'avion ou un ouragan dévastateur pour meubler la UNE du lundi. Dimanche dernier, c'était différent. En plus des importantes nouvelles internationales, de la guerre de la morue France-Canada aux incessants drames du Moyen-Orient, on avait le choix entre deux événements montréalais spectaculaires: la marche pour un Québec français et la démolition des cheminées de la cimenterie Miron. Perspicace comme toujours, Girerd a fondu les deux événements dans sa caricature de lundi matin: les deux cheminées chambranlantes devenant les deux «1» entourant le «0» de la loi 101. Tellement riche cette actualité dominicale que l'on n'a même pas pu inscrire à la UNE le reportage de notre journaliste sur le retour forcé en Turquie d'İsmail Özkan, le symbole de la déportation des Turcs de Montréal. Toujours aussi triste et aussi inhumaine, l'histoire de ces pauvres innocents qui doivent payer pour nos propres erreurs. Québec français Heureusement, il n'est pas défendu de revenir sur les événements dont l'importance dépasse le moment présent. La marche pour un



Québec français avait quelque chose de rafraîchissant et de réconfortant. Tout d'abord ce n'est pas rien que 25000 Québécois soient descendus dans la rue pour exprimer leur attachement à notre langue. Ils l'ont fait dans la joie et la bonne humeur. Fini les lamentations stériles et les cris de rancoeur revancharde! Les gains des dernières décennies nous ont convaincu qu'il est possible de bâtir une société française, moderne et progressiste, en Amérique du Nord. Possible à la condition de persévérer et d'y mettre le prix. «La langue n'est pas un problème à régler, mais un bien à développer de façon permanente», dit justement Michel Plourde, dans le livre qu'il vient de publier sur l'évolution de notre politique linguistique depuis 10 ans. Après s'être fait les apôtres de l'unilinguisme français et des solutions les plus radicales, au temps de leur jeunesse, certains ont décidé de rejoindre les rangs du vainqueur, après la défaite du «oui» au référendum de 1980. Fini le «trip» nationaliste, ils sont passés à autre chose. D'autres, partisans du «oui» ou du «non», ont cherché à retrouver leurs «tripes patriotiques». Plusieurs d'entre eux ont marché, dimanche, avec un important contingent de jeunes, pour un Québec français. Étant donné le caractère partisan des manifestations nationalistes de la dernière décennie, on peut comprendre l'absence de députés libéraux, dont plusieurs partagent l'attachement à la loi 101 et au Québec français. Ce qui compte, c'est la réaction généreuse et lucide du premier ministre du Québec, Robert Bourassa, devant cette manifestation. Il a su y reconnaître le désir légitime de voir le gouvernement prendre les mesures nécessaires pour la consolidation des gains déjà acquis. Il faut espérer qu'il s'assure, de toute urgence, qu'on arrête d'angliciser, dans nos petites usines, les parents des jeunes immigrants qu'on francise dans nos écoles. C'est là que se joue la partie qui est loin d'être gagnée à Montréal. Un peu comme Hydro-Québec et la production d'électricité, la loi 101 et la promotion de notre société française devraient faire partie du patrimoine national, au delà de nos options politiques respectives. Comme partout ailleurs dans le monde, le patriotisme doit retrouver ses lettres de noblesse au Québec de la fin du XXe siècle. Les cheminées La cimenterie Miron avait cessé toute production à Saint-Michel depuis plus de six mois. Pour les poumons empoussiérés des gens du quartier, c'était cependant un symbole de délivrance de voir tomber les cheminées qui les empoisonnent depuis 30 ans. Aussi un début d'espoir que ce quartier dispose un jour d'un parc d'envergure. Il faudra certes bien des années avant que l'enfouissement de nos ordures ménagères ne viennent à bout de l'immense cratère. Le signal de départ est toutefois clairement donné. Pour les 50000 curieux attirés par le spectacle, à moitié réussi, c'était un show politique, habilement orchestré par l'administration du RCM. A l'opposé de tous les livres blancs et plans de restructuration, dans lesquels se complaît la nouvelle administration, le démantèlement des cheminées pouvait être compris du grand public. C'était effectivement le premier message de l'administration Doré-Fainstat facilement compréhensible de tout le monde.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-20

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HQUV4LUI

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Démission au RCM: la conseillère [Kathleen] Verdon donne sa version

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 20 avril 1988 239 mots, p. A5 Démission au RCM: la conseillère [Kathleen] Verdon donne sa version Favreau, Mariane Selon Mme Kathleen Verdon, conseillère municipale de Cartierville et membre du comité exécutif de la ville de Montréal, il n'y a pas eu de démission en bloc de l'exécutif local du RCM. Il n'y a même aucune démission officielle. Jointe au téléphone, Mme Verdon explique que les personnes en place depuis près de deux ans, ne désirent pas se représenter aux prochaines élections qui doivent se tenir vers la fin mai. «Elles ont d'autres choix d'action politique ou personnelle.» Hier, un porte-parole de l'organisation centrale du RCM confirmait que le comité exécutif local avait démissionné verbalement depuis deux mois, en faisant état de certains problèmes de disponibilité de la conseillère élue pour le RCM. De son côté, Mme Verdon assure qu'elle accomplit son travail de conseillère municipale avec beaucoup de soin. «Je suis très attachée à Cartierville, c'est une de mes responsabilités premières que de voir aux enjeux du quartier ou aux problèmes qui me sont référés.» A titre d'exemple, elle cite la consultation sur l'aménagement de l'ancien parc Belmont, la première jamais tenue dans le quartier. «Ce soir-là, nous avons créé un comité du parc pour assurer le suivi des recommandations. J'ai revu les personnes du comité la semaine suivante et elles sont heureuses du type de collaboration établie.» On avait reproché à Mme Verdon son arrivée tardive à cette assemblée, comme exemple de son manque de disponibilité. C'est qu'elle avait une autre réunion le même soir, et il était prévu qu'elle n'arriverait pas au début de cette assemblée de consultation. Elle cite toutefois cette consultation sur le parc comme étant une preuve de son implication dans le quartier. «J'ai réussi à obtenir le budget requis pour l'aménagement d'un parc là où ce n'est qu'un terrain en friche.» Elle signale également le grand nettoyage et l'entretien des autres parcs de son district, l'an dernier. «Si cela a été fait, c'est que je m'en occupe.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-20

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/J6RSK655

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## L'Ontarien réussira-t-il à faire tomber la cheminée [de la carrière Miron]?

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 20 avril 1988 261 mots, p. A3 L'Ontarien réussira-t-il à faire tomber la cheminée [de la carrière Miron]? Bisson, Bruno Un expert ontarien en dynamitage est arrivé hier soir à Montréal pour prêter main-forte à l'entreprise de démolition Adanac ainsi qu'à son sous-contractant, Dynafor, chargés de faire tomber les cheminées de l'ancienne cimenterie Miron. Ni la ville de Montréal, ni l'entrepreneur, ne savent encore comment on s'y prendra pour venir à bout de la cheminée de 3000 tonnes qui a refusé de s'écrouler dimanche dernier, malgré les centaines de kilos de dynamite qui ont réduit en poussière son socle de ciment et en risée le show de la ville de Montréal. Avant-hier, la ville annonçait que la cheminée ne serait pas jetée par terre avant 48 heures. Hier, l'échéance a été repoussée de 24 heures de plus. Pour sa part, le président d'Adanac Démolition, M. Paul Cloutier, refuse désormais de parler d'un délai quelconque. M. Cloutier a admis qu'aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée. Il n'a voulu blâmer personne pour la demi-réussite de dimanche et surtout pas Dynafor, l'entrepreneur en dynamitage qu'il avait engagé comme sous-contractant et en qui il a gardé entière confiance. «Des contracteurs m'avaient offert leurs services pour \$15000 de moins, mais c'est Dynafor que je voulais, a-t-il affirmé. Ça n'a pas détonné comme ça aurait dû, et je ne dirai rien de plus avant que cette cheminée ne se soit écroulée». Il a toutefois précisé que le plastique qu'a utilisé le dynamiteur, d'un type nouveau, n'a pas donné les résultats escomptés. Quant à l'explication d'un porte-parole de la ville, voulant que le béton de cette cheminée soit armé de véritables rails de chemins de fer plutôt que de simples tiges d'un pouce de diamètre, M. Cloutier l'a écarté du revers de la main. «Il y avait assez de dynamite sous cette cheminée pour en faire exploser trois de la même taille, a-t-il dit. L'armature du béton a sûrement eu un impact mais il a été négligeable.» L'entrepreneur devrait présenter aujourd'hui son plan d'attaque de la cheminée récalcitrante à la Commission de la santé et de la sécurité au travail qui a établi un périmètre de sécurité de 600 mètres autour de la structure. L'explosion future qui la relèguera aux oubliettes ne sera, cette fois, ni télédiffusée, ni publicisée, a assuré un porte-parole de la ville de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ESGVK8KQ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## Le projet de bétonnière: Miron est déboutée mais sera indemnisée

**Type** Article de journal

**Auteur** Germain Tardif

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 avril 1988 284 mots, p. A16 Le projet de bétonnière: Miron est déboutée mais sera indemnisée Tardif, Germain La compagnie Miron a été déboutée par la Cour supérieure d'une requête qu'elle y avait

présentée pour forcer la ville de Montréal à accepter son projet de construction d'une usine à béton sur un terrain qu'elle possédait sur la 2e Avenue, dans le quartier Saint-Michel, à l'extérieur de la carrière. La démarche visait à faire annuler la réserve du terrain décrétée par la ville pour fins municipales. C'est à cause de cette décision municipale que Miron avait dû interrompre les travaux d'excavation et d'assises de la future usine, étape pour lesquelles elle avait déjà obtenu un permis. Mais après avoir émis ce permis, la ville mit au point un projet de développement d'industrie à haute technologie dans le secteur et modifia ses règlements de zonage en conséquence, ce qui eut pour effet d'interdire la construction de la bétonnière. L'avis de réserve envoyé à Miron et daté du 13 janvier dernier précise que le terrain est requis pour la réalisation du complexe de haute technologie de Pointe-Papineau. Dans sa requête la compagnie soutient notamment que son terrain n'est aucunement nécessaire pour la réalisation à court ou à long terme du complexe, que l'imposition de la réserve est un subterfuge pour empêcher Miron de réaliser son projet d'usine à béton. Dans son jugement, le juge Jacques Dugas a rejeté ces arguments. Il a rappelé qu'en 1984, en acquérant la carrière, la ville cherchait à faire disparaître les inconvénients que causaient au quartier environnant les bruits et vibrations dus au dynamitage et les odeurs émanant du site d'enfouissement sanitaire qui y était exploité. Le juge reconnaît l'argument de la ville selon lequel le trafic qu'engendrerait une bétonnière du genre de celui que Miron veut construire constituerait une nuisance pour les usines de haute technologie que l'on veut implanter dans ce secteur. Il reconnaît aussi que la poursuite de l'exploitation du site d'enfouissement sanitaire jusqu'en 1993 retardera le développement du complexe de Pointe-Papineau, mais souligne que les inconvénients de l'exploitation d'une usine à béton dureraient beaucoup plus, c'est-à-dire aussi longtemps que l'usine elle-même. Dans ce cas-ci, le projet de bétonnière de Miron ne cadre pas avec l'orientation que la ville veut donner au secteur. D'autre part, la ville n'est pas exempte de responsabilité à la suite de l'imposition de la réserve. C'est pour cela que la ville devra indemniser la requérante.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-22

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5DL8HN83

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Abattre la cheminée de Miron

**Type** Article de journal

**Auteur** Paul Roy

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 avril 1988 198 mots, p. A3 Roy, Paul  
La cheminée de la carrière Miron qui a refusé de tomber dimanche restera au garde-à-vous au moins jusqu'à vendredi prochain. Et il semble qu'on ait désormais

abandonné toute idée de l'achever à la dynamite. Le dernier scénario soumis hier à la ville de Montréal et à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) prévoirait en effet l'utilisation d'un hélicoptère, de câbles de métal, d'un treuil, d'une grue géante et d'une boule d'acier de cinq tonnes. Entre autres choses. «Ça va être beaucoup, beaucoup, beaucoup plus dispendieux qu'avec de la dynamite», a prédit hier M. Paul Cloutier, pdg de la firme de démolition Adanac, celle-là même dont le nom flottait fièrement entre les deux cheminées rouges et blanches avant l'échec de dimanche dernier. Quoi qu'il en soit, Montréal ne versera pas un sou de plus que les \$89000 prévus au contrat, a indiqué hier M. Alain Leclerc, porte-parole de la ville. Adanac et Dynafor, une entreprise de dynamitage qui agit comme sous-traitant dans ce dossier, subiront vraisemblablement des pertes importantes. «Des pertes, c'est officiel, a indiqué hier M. Cloutier. Des pertes pour Dynafor, et pour moi aussi, si je ne réclame pas...» - Réclamer de qui? De l'assurance? - Pour l'instant, tout ce qui m'intéresse, c'est que la cheminée tombe. «La cheminée penche en direction sud-est, a-t-il toutefois précisé. Or, il ne faut pas qu'elle tombe dans cette direction à cause des tuyaux de gaz et de tout le système électrique qui alimentait l'ancienne cimenterie.» En direction nord-ouest, il n'y aurait aucun danger, selon M. Cloutier. C'est donc dans cette direction qu'on tentera de faire tomber la cheminée de 367 pieds.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-22

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/XHW7Z74Y>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Le repos du guerrier: [le maire Jean Doré est rentré d'Europe]

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 23 avril 1988 108 mots, p. A4 Le repos du guerrier: [le maire Jean Doré est rentré d'Europe] Illustration(s) : Brault, Bernard Le maire Jean Doré est rentré d'Europe hier. Rien de bien spectaculaire à raconter après trois jours passés en mission de promotion économique à Genève et trois autres jours passés à Londres. Tout juste a-t-il consenti à dire qu'on annoncera la semaine prochaine qu'une institution financière internationale a choisi d'établir une place d'affaires dans la métropole et qu'il y était pour bien peu là-dedans. Par ailleurs, a dit le maire à son arrivée à Mirabel, Montréal est sur les rangs - avec Edmonton et Toronto - pour accueillir une firme britannique qui veut investir \$100 millions dans une industrie du secteur de la chimie au Canada. Comme à l'accoutumée, sa petite famille l'attendait à sa descente d'avion. Endormie et grippée, Magalie la cadette a retrouvé son papa de maire. -- PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-23

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZLP2AUM8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Le siège social d'Air Canada deviendra-t-il une "coquille vide" en raison de la privatisation? Un vieux rêve longtemps caressé par Claude Taylor

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Dupaul

**Résumé** La Presse Économie, samedi 23 avril 1988 998 mots, p. H1 Le siège social d'Air Canada deviendra-t-il une "coquille vide" en raison de la privatisation? Un vieux rêve longtemps caressé par Claude Taylor Dupaul, Richard Air Canada se dit «très bien à Montréal», mais l'inquiétude persiste, car on craint que la privatisation n'accélère le déplacement des activités opérationnelles du transporteur à Toronto et que ne s'ensuive, à plus long terme, le déplacement de son centre décisionnel. Dans une brève déclaration écrite transmise hier à La Presse, le président et directeur général, Pierre Jeannot, a réitéré qu'il n'avait aucunement l'intention de déplacer le siège social d'Air Canada ailleurs qu'à Montréal. «Montréal offre tout ce dont nous avons besoin pour mener à bien les fonctions d'un siège social... La privatisation ne changera rien à tout cela», a fait savoir M. Jeannot alors qu'il siégeait au conseil d'administration d'Air Canada. Toutefois, pas un mot en réponse à la question précise sur ce qu'il entend conserver à Place Air Canada ou sur l'avenir des emplois au Québec. Inquiétude L'engagement du PDG, s'il n'a en réalité qu'une portée symbolique, fait partiellement contrepoids aux inquiétudes soulevées à propos de la privatisation d'Air Canada, et surtout de ses conséquences pour le Québec. Inquiétudes d'autant plus grandes que l'on souligne couramment le fait que l'activité aéroportuaire est maintenant fortement concentrée à Toronto. Les trois grands syndicats d'Air Canada (regroupant 70 p. cent des 22000 employés de la société) ont parti le bal cette semaine en faisant renaître ce que le directeur général-Québec d'Air Canada, Bruno Fragasso, a qualifié de «spectre d'une hémorragie vers Toronto». «Je peux vous dire que M. Jeannot a dit à ses cadres cette semaine que le siège social, ainsi que le centre d'entretien et de planification des vols, resteront à Montréal», a déclaré M. Fragasso. Cependant, l'inquiétude ne porte pas tellement sur l'avenir du siège social - une garantie fournie par les Conservateurs - mais bien sur ce qu'il représentera à plus ou moins long terme. La vraie crainte, c'est qu'on assiste à la naissance d'une autre «coquille vide», qualificatif utilisé couramment par plusieurs financiers pour décrire ce que sont devenus au fil des ans les sièges sociaux montréalais de sociétés comme Canadien National, de Canadien Pacifique et la Banque de Montréal, entre autres. Emplois: pas de promesses «Pour nous, il est

important que le siège social d'Air Canada reste à Montréal, ce que la loi devrait nous assurer selon les promesses du fédéral. Mais ce qui nous préoccupe, c'est que Montréal reste un centre décisionnel pour Air Canada... On souhaite aussi que le niveau actuel des emplois soit maintenu», fait valoir le bureau du vice-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Robert Perreault. Pour l'instant, ni le gouvernement, ni la direction de la société aérienne ne sont disposés à s'engager dans ce sens. L'argument fourni: «Nous devons respecter les conditions de marché et comme on ne peut prévoir l'avenir, M. Jeannot ne peut rien promettre sur le plan de l'emploi», explique son porte-parole, Denis Couture. Évidemment, le fait de laisser planer un tel doute inquiète au plus au point les syndicats. «Air Canada cache une volonté de centraliser ses activités à Toronto. L'hémorragie est déjà commencée et elle va s'accroître», soutient Serge Portelance, représentant national du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile, division du transport aérien. Pour sa part, le président des machinistes Vincent Blais, croit possible que la privatisation entraîne une réduction «en douceur» des effectifs (3000 employés au total) au centre technique de Dorval. C'est ici qu'a lieu l'entretien majeur sur tous les appareils et aussi où on réalise la planification de tous les vols. Selon lui, le fait qu'on vienne tout juste d'annoncer aux employés du centre technique que, désormais, l'atelier de peinture des appareils serait installé dans un hangar de l'aéroport de Toronto constitue «une autre fuite». Guy Chartrand, président de Transport 2000, ne s'inquiète pas outre mesure pour l'avenir des emplois d'Air Canada, ou de la possibilité que son siège social se transforme en coquille vide, «tant que la privatisation restera partielle». Quant à la privatisation totale, un vœu exprimé par les Conservateurs? «Ce n'est pas pour demain. Elle sera d'ailleurs l'un des enjeux des prochaines élections fédérales», dit M. Chartrand. Un vieux rêve longtemps caressé par Claude Taylor Le déplacement des services techniques et opérationnels d'Air Canada vers Toronto a débuté bien avant que la privatisation ne devienne, en 1983, un rêve du président du conseil d'Air Canada, Claude Taylor. En fait, à l'instar des autres transporteurs, Air Canada a fait de Toronto sa plaque tournante au même rythme que Montréal a perdu son titre de métropole du Canada. C'est bien connu, «pendant que Montréal avance, Toronto galope», la situation se retrouve à tous les paliers de l'activité économique. Que l'on note alors un certain mouvement chez Air Canada n'est donc pas surprenant. Le niveau des emplois d'Air Canada au Québec reste malgré tout plus élevé par rapport à celui en Ontario, grâce à la présence du siège social et du centre technique de Dorval: sur un total de 21760 employés chez Air Canada, le Québec en garde 36 p. cent (7944) contre 31 p. cent (6795) en Ontario. Mais la province la plus peuplée au Canada gagne constamment du terrain depuis une dizaine d'années. 65 p. cent du trafic Il fut une époque, il n'y a pas si longtemps, où tous les vols, ou presque, vers l'Europe se faisaient au départ de Montréal. Aujourd'hui, ils se font non seulement depuis la Ville Reine, mais même depuis Edmonton, Halifax ou ailleurs. En fait, plus de 65 p. cent des vols d'Air Canada transitent maintenant par le «Fer à cheval doré», ou le «Golden Horseshoe», formé par les villes de St. Catharines, Hamilton et Toronto. Alors qu'Air Canada effectue 110 vols à l'arrivée et au départ de Montréal (Dorval et Mirabel) chaque jour, Toronto enregistre 240 arrivées et départs quotidiennement. Il y a aussi beaucoup plus d'avions qui sont basés à Toronto qu'à Montréal; une trentaine d'appareils «couchent» à l'aéroport Lester B. Pearson contre une douzaine à l'aéroport de Dorval. Conséquemment, le personnel assigné à l'entretien quotidien

des avions est plus élevé à Toronto dans des proportions à peu près semblables. Gens de l'air L'Association des Gens de l'Air avait dénoncé avec véhémence, dans un rapport datant de 1985, ce qu'elle appelait l'«hémorragie à Air Canada d'un know-how administratif, technologique et opérationnel» au profit de Toronto. Elle avait saisi les ministres provincial et fédéral des transports à l'époque, Guy Tardif et Don Mazankowski. Par coïncidence, c'est ce dernier qui a annoncé la privatisation d'Air Canada il y a dix jours (mais cette fois à titre de vice-premier ministre). Les Gens de l'Air avait frappé fort sur Air Canada avec une série d'accusations, d'interrogations et de recommandations. Une étude comparative de certains des constatations des Gens de l'Air à l'époque démontre qu'il y a très peu de changement, sinon que, de façon générale, la situation ne s'améliore pas. On remarque que: - 469 pilotes d'Air Canada sont aujourd'hui basés à Dorval, contre 886 à Toronto. En 1984, Montréal comptait 485 pilotes alors que Toronto en logeait un peu moins de 800. Rappelons qu'il fut un temps où quelque 700 pilotes avaient élu domicile à Montréal; - les simulateurs de vols d'Air Canada pour les Boeing 727 et DC-9, appareils désuets, étaient à Montréal alors que ceux des 747, L 1011, DC 8 remotorisés et des tout nouveaux 767 étaient à Toronto. Cette situation reste la même; - Une amélioration: les francophones ne comptaient en 1984 que pour 15 p. cent des pilotes d'Air Canada. Quelques jours après la publication du rapport, le président d'Air Canada, Pierre Jeannot, s'était engagé à rehausser ce niveau à 24 p. cent en embauchant davantage de pilotes bilingues. Selon le directeur général - Québec, Bruno Fragasso, le niveau actuel de francisation se situe environ à la mi-chemin de l'objectif poursuivi. Illustration(s) :

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-23

**Pages** P. H-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7MD5RNTW

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## Le maire [Jean Doré] aime bien le ministre [des Affaires municipales]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 24 avril 1988 140 mots, p. A7  
Montréalités Le maire [Jean Doré] aime bien le ministre [des Affaires municipales] Favreau, Mariane Si certains reprochent à l'administration Doré-Fainstat d'agir comme un groupe de pression face aux gouvernements, ses relations sont tout de même excellentes avec le ministre des Affaires municipales. Dans une lettre qu'il écrivait au ministre Bourbeau, en décembre, le maire Jean Doré lui rendait hommage «pour la remarquable collaboration reçue de la part de votre ministère et du gouvernement». Il signalait que «nos échanges personnels ont été marqués au coin de la franchise et d'une préoccupation constante de trouver des solutions aux



problèmes posés». Dans sa lettre de souhaits au ministre, le maire rappelait que cette collaboration a permis de régler diverses questions (moratoire sur la conversion en copropriété, frein aux hausses des comptes de taxes, amendements à la Charte municipale). Le ministre a fourni cette lettre (et d'autres) à notre confrère Gilbert Brunet pour démontrer que les élus municipaux ne sont pas insatisfaits de leur ministre. On peut se demander si le maire Doré a écrit en termes aussi élogieux au ministre des Approvisionnement et services, M. Gilles Rocheleau, responsable de la Protection civile et chargé de dédommager les «inondés» du 14 juillet.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-24

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/B62KKPS7

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## La centre-ville [de Montréal] c'est votre affaire

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** a Presse Nouvelles générales, dimanche 24 avril 1988 219 mots, p. A7 Montréalités La centre-ville [de Montréal] c'est votre affaire Favreau, Mariane «Le projet de plan d'urbanisme de l'arrondissement centre ne doit pas être un débat de spécialistes, mais un débat où doivent s'engager tous les Montréalais», affirmait M. John Gardiner, au cours de la semaine. Encore faut-il savoir de quoi il retourne. Aussi, avant de recevoir les opinions au cours de la consultation qui s'ouvre au début de juin, le comité consultatif que préside M. André Saumier, fait-il le tour des quartiers du centre de la ville pour expliquer le projet et insister sur les aspects touchant chacun des quatre secteurs: secteur centre (de la rue Sherbrooke à la rue Saint-Antoine et Notre-Dame, du boulevard Saint-Laurent à la rue Guy: lundi 25 avril, 19h00, à l'église Saint James The Apostole, 1439 rue Sainte-Catherine ouest; secteur Hâvre Jacques-Cartier, qui inclut le Vieux-Montréal (des rues Saint-Antoine et Notre-Dame au fleuve, du pont Jacques-Cartier au canal Lachine et au pont Victoria: mardi 26 avril, 19h00, à l'Union française, 429 rue Viger est; secteur nord-ouest (bordé au nord par le Mont-Royal, au sud par la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, à l'ouest par Westmount, la rue Guy et l'autoroute Ville-Marie, à l'est par l'avenue du Parc et la rue Saint-Laurent): mercredi 27 avril, 19h00, au Masonic Memorial Temple, 1850, rue Sherbrooke ouest; secteur est (entre les rues Saint-Laurent et de Lorimier, de Sherbrooke à l'autoroute Ville-Marie): jeudi 28 avril, 19h00, au Centre Saint-Pierre-Apôtre, 1212 rue Panet. Si l'on veut se faire entendre par le comité consultatif lors des séances de consultation, il faut s'inscrire et présenter son mémoire avant le 1er juin. On peut aussi simplement déposer son mémoire sans comparaître. Ou encore, ne faire ses commentaires que de vive voix sans présenter de mémoire. Dans tous les cas, on contacte le bureau Accès-Montréal

au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (tél: 872-6395).

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-24

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/K4TVAS5A

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Le ministre Guy Rivard n'est pas prêt à étendre la francisation aux firmes de moins de 50 employés

**Type** Article de journal

**Auteur** Denis Lessard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 24 avril 1988 604 mots, p. A4 Le ministre Guy Rivard n'est pas prêt à étendre la francisation aux firmes de moins de 50 employés Lessard, Denis Préserver le visage français de Montréal est plus important que de laisser intacte la Loi 101, a laissé entendre le nouveau ministre responsable du dossier linguistique, M. Guy Rivard. «C'est peut être plus important de dire 'Montréal en français' que 'Ne touchez pas à la Loi 101' (le slogan de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal)», a laissé tomber la semaine dernière M. Rivard au cours d'une entrevue à La Presse. «Je n'ai jamais dit ça», a lancé le lendemain le même ministre, lorsqu'on lui a demandé d'explicitier ses propos. «C'est allé trop loin», a-t-il renchéri, après qu'on lui eut rappelé que l'entrevue avaient été enregistrée. Une minute plus tard, nouveau coup de fil du ministre, inquiet, tenant à préciser ce qu'il voulait dire. Craignant d'être identifié à ceux qui veulent diminuer la portée de la Loi 101, il risque: «Est-ce que ceux qui ne veulent pas qu'on touche à la Loi 101 ne veulent pas qu'on essaie de l'améliorer!». Anodin, l'incident reste révélateur. Tout au long de l'entrevue, le ministre nouvellement recruté a joué de prudence, avançant sur la corde raide, sans tomber, sans faire de déclarations susceptibles d'aviver les tensions entre les deux groupes linguistiques. Nouvel entrechat lorsqu'on lui rappelle qu'à l'époque où il enseignait à l'Université de Montréal, en 1984, comme ex-sous-ministre des Affaires sociales il s'était publiquement prononcé en faveur d'une intervention du privé dans le réseau de la Santé. «A cette époque, je pouvais avoir certaines opinions, maintenant elles doivent être temporisées par la nécessaire cohérence gouvernementale?». Au conseil des ministres, le ministre responsable de la langue sait retenir la sienne. Les 25000 manifestants du week-end dernier à Montréal? «On pourrait aussi dire qu'il y en avait 50000 pour regarder tomber les cheminées de Miron», rétorque M. Rivard. De cette mobilisation, M. Rivard retient surtout que «le message n'était pas monolithique». La foule traduisait son émotion en disant «Ne touchez pas à la Loi 101», elle disait aussi autre chose, «Montréal Français», observe M. Rivard. «De toute façon, le PQ a déjà touché à la Loi 101, sauf que les gens l'ont oublié», rappelle-t-il, une allusion aux amendements introduits sous le régime Lévesque pour

permettre l'affichage bilingue, dans les petits commerces. «La loi 101 est un symbole, un pacte, mais bien peu de gens savent ce qu'il y a dedans, quand on dit: ne touchez pas à ça, c'est très émotif», soutient M. Rivard. Sans détours, M. Rivard avoue qu'il n'a pas vérifié, avant d'accepter son poste, si le premier ministre Bourassa avait bel et bien arrêté sa décision sur la question de l'affichage, comme il l'avait dit à La Presse en entrevue le 12 mars. «Je ne sais pas s'il a décidé. Mon travail est d'arriver à la meilleure recommandation possible», déclare l'ex-médecin, ancien mandarin au ministère de la Santé et des Services sociaux, entré en politique avec le retour de Robert Bourassa. Inflexible, M. Rivard répète le leitmotiv qu'il a adopté le jour où il a pris le relais du dossier linguistique des mains Mme Lise Bacon. «Il est temps de baisser la pression linguistique. Je veux établir des ponts entre les deux communautés», a-t-il dit. Il ne s'en fait pas avec certaines déclarations intempestives de ses collègues anglophones. M. Richard French a beau parler d'une «bataille importante» pour la question de l'affichage, son collègue Clifford Lincoln peut menacer de quitter le ministère de l'Environnement si on n'admet pas l'affichage bilingue, «mes collègues, ce n'est pas moi qui vais les baillonner», réplique M. Rivard. «Ils s'expriment selon la perception de leur électorat». «Parmi les défis que j'ai à relever, ajoute-t-il, je dois amener, contribuer à ce que le caucus discute dans la plus grande harmonie possible». Le jour où le gouvernement Bourassa reparlera de langue d'affichage, promet-il, «j'aurai fait beaucoup de travail pour que tous les groupes concernés comprennent le message, quel qu'il soit». Le dossier linguistique déborde largement la question de l'affichage: «A la fin fin des années 50, j'étudiais en français à l'Université de Montréal, toute la littérature était américaine, je doute que ça ait changé. Que fait-on avec ça? Je ne le sais pas», lance le nouveau ministre. Même attentisme du côté du français langue de travail. Bien que le premier ministre Bourassa et Mme Bacon aient évoqué la possibilité d'étendre le programme de francisation aux entreprises de moins de 50 employés, M. Rivard n'est pas prêt à aller aussi rapidement. «M. Bourassa l'a bien dit, il faudra des études, elles ne sont pas faites encore, elle vont se faire». Pour la francisation, le Québec avait clairement indiqué que sa priorité visait les grosses compagnies. Or, après dix ans, à peine la moitié des entreprises ont eu leur certificat de francisation. M. Rivard ne s'ent émeut pas pour autant. «Ce niveau après dix ans, est-ce que c'est bon ou mauvais, je ne le sais pas, je ne peux pas évaluer», souligne-t-il.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-24

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VVVWSZFI

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

Gratte-ciel de 72 étages boul. René-Lévesque [à Montréal]? "Possible", mais il n'y rien là d'officiel, répond [John] Gardiner à Nick Auf der Maur

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 26 avril 1988 316 mots, p. A3 Gratte-ciel de 72 étages boul. René-Lévesque [à Montréal]? "Possible", mais il n'y rien là d'officiel, répond [John] Gardiner à Nick Auf der Maur Favreau, Mariane Selon des informations rendues publiques hier soir par le conseiller Nick Auf der Maur, la compagnie Marathon Realties aurait un projet de construction d'un immeuble de 72 à 78 étages dans le centre-ville. Cet édifice serait construit boulevard René-Lévesque, sur les terrains voisins de l'immeuble Lavalin, au nord de la gare Windsor. M. John Gardiner, responsable des questions de développement immobilier au comité exécutif, n'a pas voulu confirmer l'affaire. Toutefois il estime «possible qu'un tel projet soit soumis à la ville», mais assure qu'il n'y a pas eu encore de demande officielle. (Des pourparlers ont toujours lieu avant la présentation officielle, rappelle M. Auf der Maur.) M. Gardiner rappelle également que dans l'énoncé d'orientations pour le développement du centre-ville, aucun immeuble ne doit être plus élevé que le sommet de la montagne. En fait, le conseiller indépendant du centre-ville, M. Auf der Maur, voulait savoir s'il est vrai que «des personnes à la ville» suggèrent aux promoteurs d'engager le candidat défait du RCM dans son district, l'architecte Cameron Charlebois, pour transiger en leur nom avec la municipalité. M. Gardiner s'en défend: «Il n'est pas dans les habitudes des services de référer les demandeurs à des individus. Mais on leur signale qu'ils doivent faire des études d'impact. «Les gens de la ville discutent avec les promoteurs ou avec des personnes dûment mandatées par eux», dit-il. Il dit ignorer si M. Charlebois est dûment mandaté dans cette affaire. Ou dans une autre que M. Auf der Maur a évoquée: l'ajout de quatre étages supplémentaires à l'hôtel Ritz-Carlton. Port à Contrecoeur Par ailleurs, le conseiller Auf der Maur qui semblait tout aussi renseigné sur les intentions du Port de Montréal, a demandé au maire s'il donnait son accord au déménagement du Port à Contrecoeur. Déménagement qui inclurait non seulement les installations portuaires mais aussi l'administration du Port. Selon le vice-président du comité exécutif, Robert Perreault, le comité exécutif poursuit l'analyse du dossier, un groupe de travail de la CIDEM est à l'oeuvre, et on a également recours à l'INRS-Urbanisation. Il dit avoir l'assurance du gouvernement fédéral qu'il tiendra compte des représentations d'organismes de Montréal. Tout comme le maire, il rappelle l'engagement du RCM voulant «qu'autant que possible, le port doit rester dans l'île. Nous espérons convaincre le Port de le garder ici». «En tout temps, nous sommes là pour défendre les intérêts de Montréal» rappelle le maire.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-26

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RAN5HE6R

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## [Ed] Broadbent veut plus de pouvoirs pour les villes

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 26 avril 1988 445 mots, p. A5 [Ed] Broadbent veut plus de pouvoirs pour les villes Bisson, Bruno Le chef du Nouveau Parti Démocratique du Canada, M. Ed Broadbent, s'est engagé hier à mettre de l'avant le projet de réforme des infrastructures municipales que réclament à grands cris toutes les villes du pays et qui ferait en sorte «que les décisions qui concernent Montréal ne seront plus prises par des fonctionnaires d'Ottawa». Du même souffle, M. Broadbent a réitéré au maire Jean Doré son appui quant au choix de Montréal comme emplacement de la future agence spatiale, ainsi que sur le projet de mise en valeur du Vieux-Port de Montréal, dossier qui traîne en longueur depuis plusieurs mois à Ottawa. A l'issue de sa première, «et sûrement pas dernière», rencontre privée avec M. Doré, le chef néo-démocrate a insisté sur l'importance de céder aux intérêts locaux la gestion et la planification des programmes fédéraux de développement régional. Depuis quelques années déjà, les municipalités réclament à grands cris du fédéral une politique de délégation des pouvoirs qui permettraient aux intervenants concernés de planifier leur propre développement. En ce sens, Montréal ne fait pas exception et M. Broadbent croit qu'une réforme des infrastructures municipales aurait déjà permis de débloquer le dossier du Vieux-Port. M. Broadbent a blâmé la lenteur et l'inertie d'Ottawa dans ces dossiers de développement et s'en est pris à leur philosophie économique qui favorise le libre jeu des lois du marché. «La plupart des emplois qui ont été créés grâce à des programmes fédéraux depuis quelques années, sont concentrés dans la région métropolitaine de Toronto, a affirmé M. Broadbent. Si le gouvernement fédéral laissait plus de pouvoir aux municipalités, Montréal aussi pourrait créer des emplois.» Il a donné l'exemple des programmes de dépollution du fleuve Saint-Laurent. Les propositions de la ville de Montréal sont intéressantes, dit-il, et c'est à Montréal d'abord que devraient être fixées les priorités en ce domaine. Comme il en reviendrait aux municipalités de fixer des normes et de les faire respecter sur leur territoire respectif. Pour sa part, le maire Doré s'est dit satisfait de son entretien avec M. Broadbent, mais a soigneusement évité toutes les questions concernant un éventuel appui au NPD. Il a même refusé de définir son parti municipal comme une formation sociale-démocrate. «Le RCM, a-t-il dit, est une formation progressiste aux objectifs essentiellement démocrates. Les militants du parti sont tout à fait libres de militer pour qui ils veulent. Mais aucune personnalité du parti ne peut prendre position sans abandonner ses responsabilités au RCM.» M. Doré n'a pas caché sa satisfaction concernant les intentions de décentraliser les décisions qui concernent les municipalités. Quant à l'agence spatiale, il n'a pas caché non plus son agacement sur les hésitations d'Ottawa qui, après avoir remis le projet en question, ne s'est pas encore branché sur le futur emplacement de cette agence. «Les deux chefs de l'opposition (M. Broadbent et le chef du Parti Libéral du Canada, John Turner), favorisent l'implantation de l'agence à Montréal et tout le monde syndical et patronal de Montréal est unanime à la réclamer. Le gouvernement fédéral n'a qu'un seul geste à faire et doit le faire, non dans le seul intérêt de Montréal mais dans celui de tout le Canada.» M. Doré estime toutefois qu'une décision concernant l'avenir du Vieux-

Port est encore plus pressante. Il a affirmé que si le gouvernement fédéral ne répond pas aux demandes de la ville d'ici deux mois, les installations futures du Vieux-Port pourraient ne pas être terminées pour les célébrations du 350e anniversaire de la fondation de Montréal, en 1992.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-26

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QRFXS6P3

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## La Ville achète l'Aquaparc à moitié prix

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 26 avril 1988 315 mots, p. A1 La Ville achète l'Aquaparc à moitié prix Favreau, Mariane La Ville de Montréal achète l'Aquaparc du promoteur Maurice Pinonnault à La Ronde pour à peu près la moitié de sa valeur aux livres. Il s'agit d'une bonne affaire pour la Ville dont les frais seront beaucoup moins élevés que pour les anciens propriétaires, estime Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif et responsable des loisirs. Les actuels propriétaires, Gestion André C. Hamel Ltée, Pinonnault Marketing Ltée et la Société d'investissement Desjardins vendent le complexe de l'Aquaparc pour une somme de \$3600000. La Ville assumera également les taxes de vente et les frais d'escompte pour un débours total de \$3720000. Les promoteurs avaient investi quelque \$7,5 millions en équipement dans l'Aquaparc de La Ronde qui occupe quatre acres. Or, en plus de coûteux remboursements de la dette, ils devaient payer de fortes assurances-responsabilité, sans compter les taxes foncières et d'affaires qui gonflaient encore leurs frais annuels. Or, d'expliquer Mme Cousineau en entrevue, la Ville s'assure elle-même à même son budget général et elle ne paie pas de taxes. Comme son acquisition ne lui coûte que la moitié du coût des investissements des promoteurs, sa dette est moins élevée. En évaluant l'achalandage moyen, à des tarifs semblables et avec des frais d'opération comparables à ce qui se pratiquait jusqu'ici, Mme Cousineau estime que non seulement l'Aquaparc municipal pourra se financer, mais il pourrait rembourser quelque \$600000 par an à la Ville. «C'est une bonne affaire compte-tenu du coût d'acquisition», estime-t-elle. C'est l'AMARC qui gèrera l'Aquaparc, ce qui permettra une gestion intégrée de tous les équipements situés dans les îles. Dans le contrat de vente, il est stipulé que l'Aquaparc doit payer ses taxes municipales à la date du contrat (près de \$800000). L'Aquaparc se désiste de tous ses recours judiciaires en contestation d'évaluation foncière ou de taxes. Les deux parties conviennent également d'une convention de non-concurrence: pendant huit ans, dans un rayon de 50 kilomètres de La Ronde, les promoteurs ne pourront pas établir un autre parc aquatique, exception faite de Saint-Bruno où un projet est

en cours. Cet achat imprévu au budget triennal d'immobilisation de la Ville nécessite des virements de crédits. On dégagera les \$3,7 millions requis en puisant dans des soldes disponibles pour la construction de rues, la réfection de chaussées ou l'éclairage, en reportant de quelques mois la construction d'ateliers municipaux et l'acquisition d'équipements et de logiciels pour la gestion de l'information. Le conseiller de l'opposition Nick Auf der Maur n'est pas favorable à cet achat. Il doute qu'il s'agisse d'une opération rentable pour la Ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-26

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MMNEJICI

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Laval et la Rive-Sud veulent que la STCUM éponge son déficit en haussant ses tarifs

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 26 avril 1988 421 mots, p. A4 Laval et la Rive-Sud veulent que la STCUM éponge son déficit en haussant ses tarifs Bellemare, Pierre Les banlieues au sud et au nord de Montréal seraient éventuellement intéressées à partager le déficit de la Société de transport de la CUM, si celle-ci décidait d'exiger de ses usagers une contribution majorée, «comparable à celle qui est en vigueur dans l'ensemble du Québec et dans la région métropolitaine de Toronto». «Il s'agit ici d'un choix politique. Chose certaine, la STCUM serait mal venue de faire payer la facture - de son déficit - à ses voisins des rives nord et sud», a déclaré hier le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, à l'issue d'une rencontre des maires des banlieues avec le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, à l'hôtel de ville de Saint-Lambert. «L'ensemble des tarifs exigés par les sociétés de transport en commun, au Québec comme à Toronto, fixe le billet entre \$1,30 et \$1,35. Sur le territoire de la STCUM, le prix du billet est de \$1 et la carte mensuelle coûte \$29,75, alors que celle de Toronto coûte \$44. Si les élus de l'île de Montréal veulent faire preuve d'une telle générosité, ce n'est pas aux contribuables des banlieues nord et sud d'en faire les frais», maintient le maire Lefebvre. Organisme régional Curieusement, le maire de Laval a volé la vedette hier aux maires de la Rive-Sud, durant cette conférence de presse à laquelle assistaient, en retrait, le ministre Bourbeau et le député libéral de Laprairie, M. Jean-Pierre Saintonge. «La grille tarifaire de la STCUM est beaucoup trop basse. Elle provoquera un déficit de \$58,3 millions cette année, après avoir créé un déficit de \$55 millions l'an dernier et de \$43 millions en 1986», a ajouté M. Lefebvre. Celui-ci estime que si la STCUM, par la voix de son président du conseil d'administration, M. Robert Perreault, entend ces temps-ci «refiler la note aux banlieusards du nord et

du sud de Montréal», il viendra un temps où les contribuables de l'ouest de Montréal seront appelés, eux aussi, à éponger le déficit du transport en commun de la STCUM, «à partir du kilométrage». «Ce qui veut dire que les gens qui habitent loin du centre-ville devront payer un tarif plus élevé, selon la distance parcourue pour les relier à leur domicile», appréhende le maire de Laval. Mais sa proposition de participer à un «déficit régional consolidé» ne fait pas l'affaire des maires de la Rive-Sud, qui voudraient en savoir plus là-dessus, avant de faire le saut. Table régionale Le ministre Bourbeau a cependant déclaré, après la conférence de presse, qu'il serait en faveur de la création d'une instance régionale, «chargée de veiller au budget des sociétés de transport et à la tarification dans le grand ensemble montréalais». «Toutefois, a ajouté M. Bourbeau, la STCUM, la STRSM et la STL conserveraient leur indépendance. Quant à l'hypothèse de relever les tarifs sur le territoire de la STCUM, ce n'est pas à moi de dire à ses dirigeants quelle voie suivre», a simplement noté le député-ministre de Laporte. Quoi qu'il en soit, les maires des banlieues du nord et du sud de Montréal auront l'occasion, ces prochains jours, de faire valoir leurs points de vue autour de la table régionale de concertation sur le transport en commun dans la région métropolitaine, en présence des autorités de la STCUM. S'il y a eu retard dans la convocation de cette table régionale, c'est que le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a été malade récemment. «C'est une question de jours pour qu'on fasse cette réunion et, quant à moi, je voulais que les représentants de la Rive-Sud adoptent une position cohérente à l'approche de ces assises», a conclu M. Bourbeau.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-26

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3XENBC92

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## Ottawa dissout le comité sur Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Maurice Jannard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 27 avril 1988 364 mots, p. A1 Ottawa dissout le comité sur Montréal Jannard, Maurice OTTAWA -- Sans faire de bruit, le gouvernement Mulroney vient de dissoudre le comité ministériel du cabinet qui avait pour fonction de planifier le développement économique de la région de Montréal. Ce comité, présidé par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Robert René de Cotret, était composé de huit membres du conseil des ministres. Aucune annonce n'a été faite par le gouvernement conservateur concernant le démantèlement du comité. Toutefois, à la suite du remaniement ministériel effectué peu avant Pâques, le bureau du premier ministre a publié le 20 avril la liste définitive des divers groupes de travail ministériels et celui sur le développement de



la région de Montréal n'y figure plus. Le comité sur les négociations commerciales, qui était présidé par la ministre Patricia Carney et qui a coordonné les discussions sur le libre-échange avec Washington l'automne dernier, a également été dissout par la même occasion. Le secrétaire de presse de M. Mulroney, Marc Lortie, a expliqué hier à La Presse que le comité sur Montréal avait été mis sur pied de façon temporaire et qu'il n'avait plus maintenant sa raison d'être. «Le comité a fait son travail», a déclaré M. Lortie. «Le ministre de Cotret a répondu au nom du gouvernement au rapport de M. Laurent Picard». C'est le 2 décembre dernier que le ministre de l'Expansion régionale, qui agit comme responsable de la zone métropolitaine dans le cabinet conservateur, a rendu publique la réponse fédérale aux recommandations de M. Picard, le doyen de la faculté d'administration de l'Université McGill. L'ensemble des intervenants économiques montréalais a rejeté le programme fédéral puisqu'il n'est appuyé sur aucun engagement financier précis. Au bureau du ministre de Cotret, on était tout surpris hier d'apprendre que le comité sur Montréal n'existait plus. Un porte-parole du ministre a même déclaré qu'il croyait que le groupe de travail siégeait encore. Interrogé par La Presse au sujet de l'action d'Ottawa, le cabinet du vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Robert Perreault, a fait savoir que les autorités montréalaises n'étaient pas au courant de la disparition du comité ministériel. Le groupe de travail aura duré deux ans et c'est le ministre Marcel Masse qui agissait comme vice-président. Les autres membres en étaient le vice-premier ministre Don Mazankowski, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Benoît Bouchard, le ministre responsable des relations fédérales-provinciales Lowell Murray, la ministre des Relations extérieures Monique Landry, le ministre du Travail Pierre Cadieux et le ministre d'État au multiculturalisme Gerry Weiner. Selon le représentant du premier ministre, il appartiendra désormais aux différents ministères de mettre en place les recommandations visant à favoriser l'avenir économique de la région métropolitaine. Mais, à plusieurs reprises dans le passé, les milieux montréalais ont fait connaître leur impatience devant la lenteur des conservateurs à agir dans les dossiers importants. Lundi dernier encore, le maire Jean Doré, après sa rencontre avec le chef du NPD Ed Broadbent, a indiqué qu'il attendait des gestes concrets concernant l'Agence spatiale et le développement du Vieux-Port. M. Doré précisait même que le dossier du Vieux-Port était très pressant.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-27

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XGKF9KPB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Nomination au conseil de la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 27 avril 1988 57 mots, p. A11 Ile de Montréal Nomination au conseil de la STCUM Bernard, Florian Une enseignante montréalaise d'origine américaine, Mme Sybil Murray-Denis, a été nommée au conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. C'est le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Robert Perreault, qui a proposé la nomination de Mme Murray-Denis. Cette dernière est née en Caroline du Sud et a été naturalisée canadienne en 1968. Mme Murray-Denis a enseigné le français dans plusieurs universités américaines. Elle fait maintenant de la traduction pour le ministère de l'Éducation du Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-27

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MNQINWQP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

Le RCM-Fleury rejette le projet du parc Ahuntsic et dénonce du même souffle le comité exécutif; plus de 60 groupements viendront témoigner dans les prochains jours

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 28 avril 1988 304 mots, p. A4 Le RCM-Fleury rejette le projet du parc Ahuntsic et dénonce du même souffle le comité exécutif; plus de 60 groupements viendront témoigner dans les prochains jours Laberge, Yvon Le RCM-Fleury rejette catégoriquement le vaste complexe immobilier de \$100 millions que le promoteur Jacques Béique veut construire dans la partie nord du parc Ahuntsic. Témoignant mardi soir aux audiences publiques du Comité consultatif sur la mise en valeur du parc Ahuntsic, la présidente du RCM du district électoral Fleury, Mme Mireille Palluy, a vertement dénoncé l'administration municipale à qui elle reproche «d'avoir traité le dossier du parc Ahuntsic de façon superficielle». Notamment M. John Gardiner - membre du Comité exécutif de la ville - à qui on promet de lui régler son compte «à notre manière» le moment venu. Mme Palluy a par ailleurs dit craindre que l'administration municipale n'utilise ce projet pour jeter les bases d'une nouvelle politique d'empiètement sur les espaces verts déjà aménagés. Selon le RCM-Fleury, non seulement le projet Béique doit-il être rejeté, mais le parc Ahuntsic doit retrouver sa vocation première d'espace vert réservé à des fins socio-culturelles et récréatives. Et, donc, le stationnement incitatif de la station de métro Henri-Bourassa doit disparaître au plus tôt de façon à vraiment accroître la superficie du parc. Étant donné que le projet Béique du parc Ahuntsic vient d'une volonté de l'administration municipale de préserver

l'aménagement du mont Royal, le RCM-Fleury se demande donc si, aux yeux de l'administration, le nord de la ville serait moins important que le mont Royal. De son côté, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) estime que le projet Béïque est un «ajout positif aux améliorations que la société compte réaliser elle-même à la station de métro Henri-Bourassa». Selon le porte-parole de la société, M. Xavier Ceccaldi, le projet du promoteur ne prévoit pas suffisamment de places de stationnement réservées aux usagers du métro. Présentement, le stationnement du métro compte 1100 places alors que le projet Béïque prévoit l'aménagement d'un stationnement souterrain de 1000 places dont seulement 600 seraient réservées aux usagers du métro. Les audiences publiques du comité que préside M. Jean Blais reprenaient hier soir. Elles se poursuivront demain soir, lundi mardi et vendredi de la semaine prochaine au sous-sol de l'église Saint-Paul-de-la-Croix. En tout, plus de 60 groupes ou personnes viendront témoigner, dans les prochains jours, leur opposition ou leur appui au projet de l'architecte Jacques Béïque. Mardi soir, près de 300 citoyens du quartier Ahuntsic ont assisté à la première des sept soirées de la consultation publique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-28

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VLRKPIDX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## Têtes d'affiche

**Type** Article de journal

**Auteur** Guy Pinard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 30 avril 1988 54 mots, p. A7 Têtes d'affiche [Le maire Jean Doré et Pierre Jaboul, vice-président de Bell Canada, principal commanditaire d'Expo-sciences, examinent un des projets présentés par quelque 200 jeunes]: un maire attentif Pinard, Guy Illustration(s) : Le maire Jean Doré et Pierre Jaboul, vice-président de Bell Canada, principal commanditaire d'Expo-Sciences, examinent un des projets présentés par quelque 200 jeunes scientifiques, en compagnie de Simon Sanche et de Thierry Lafrance (à droite). L'exposition se termine demain soir à l'aréna Saint-Donat de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-04-30

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KAFKTKLJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## La deuxième cheminée jetée à terre; les dynamiteurs ont enfin eu raison du géant récalcitrant de la carrière Miron

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 2 mai 1988 533 mots, p. A3 La deuxième cheminée jetée à terre; les dynamiteurs ont enfin eu raison du géant récalcitrant de la carrière Miron Gervais, Raymond Le suspense qui durait depuis deux semaines à l'ancienne carrière Miron, dans le quartier Saint-Michel, a finalement pris fin hier après-midi, lorsque la deuxième cheminée qui avait refusé de tomber le 17 avril s'est écroulée peu après 15h, sous la force de l'explosion de 60 livres de dynamite. Contrairement à la fois précédente, alors qu'on avait convié le tout Montréal à assister au spectacle de la chute des deux cheminées, c'est presque en secret - sous les yeux d'une cinquantaine de spectateurs tout au plus, dont une forte proportion de journalistes, photographes et caméramen - que la deuxième cheminée rouge et blanche qui surplombait le quartier Saint-Michel depuis 1960, s'est écrasée au sol en miettes. Pour le président de la firme de démolition Adanac, M. Paul Cloutier, responsable de la démolition des cheminées, si on n'a pas annoncé publiquement la reprise d'hier, c'est simplement pour éviter les embouteillages et les accidents. «On m'a dit qu'il y avait eu des accidents de la circulation, il y a deux semaines, on ne tenait pas à ce que cela se répète. On s'est également dit que les médias rapporteraient fidèlement au public ce qui se passerait. C'est pour ces raisons que nous avons agi de la sorte», a déclaré M. Cloutier qui ne cachait pas sa joie hier, après la chute de la seconde cheminée. Pour lui, cette seconde cheminée était devenue un cauchemar. «C'est une grosse épine en moins dans mon pied. Ça fait deux semaines que je ne dors pas et que je pense continuellement à cette maudite cheminée qui n'a fait qu'osciller sur son socle lors des deux premières tentatives de démolition. On avait affaire à quelque chose de gros et de solide. Cette cheminée était quatre fois et demie plus résistante que n'importe quelle autre structure de béton», a déclaré M. Cloutier. L'armature d'acier de la cheminée était en effet de 3 pouces de diamètre comparativement à 1 pouce et demi normalement. De plus, selon les experts, ces tiges d'acier avaient été trempées afin de leur donner encore une plus grande résistance. D'une hauteur totale de 410 pieds, la cheminée ne mesurait hier que 390 pieds, les deux premières explosions l'ayant amputée de 20 pieds à la base. Hier, les artificiers de Dynafor, le sous-traitant retenu par Adanac pour faire sauter les deux cheminées, ont placé 60 livres de dynamite, la moitié moins que lors de la première tentative, à la base de la cheminée de façon à ce que le souffle de l'explosion projette la cheminée dans la bonne direction. «Nous nous sommes attaqués à la partie qui n'avait pas été affectée lors des deux premières tentatives. En affaiblissant cette partie encore demeurée solide, le poids de la cheminée a fait le reste», a ajouté M. Cloutier. Mme Linda Ouellette, porte-parole de Dynafor, a admis que c'était la première fois que la compagnie s'attaquait à une structure aussi solide. «On a déjà pulvérisé des bâtiments très solides, mais il est difficile de prévoir d'une fois à l'autre ce qui peut arriver», a déclaré Mme Ouellette. Rappelons que ce sont les inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) qui ont arrêté les travaux de démolition des cheminées il y a deux

semaines. La CSST craignait que la cheminée, ébranlée par deux explosions, ne s'écrase sur les artificiers au moment où ceux-ci tentaient d'y placer d'autres explosifs. Les spécialistes de la CSST, de Dynafor et d'Adanac ont étudié les plans de construction de la cheminée et les ingénieurs en ont déduit que les travailleurs ne couraient aucun risque. Les autorités ont donc décidé de procéder à un troisième essai. A 3h30 et quelques poussières, un premier «boum» sourd s'est fait entendre, un nuage de poussière s'est élevé de la base de la cheminée, puis cette dernière, comme un géant atteint mortellement, s'est mise lentement à tomber. On aurait dit qu'elle s'écroulait au ralenti. A quelques pieds du sol, la cheminée s'est brisée en deux. Puis on a entendu un deuxième bruit sourd: la gigantesque cheminée venait de s'écrouler au sol en mille miettes, faisant trembler la terre autour d'elle. Une fois le nuage gris de poussière dissipé, on a pu apercevoir les restes de la cheminée qui, comme un tapis rouge et blanc, moulait le terrain accidenté de la carrière.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-02

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/7X9YUZVN>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Certificats d'excellence décernés dans le cadre de la Semaine de l'entreprise

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Économie, mardi 3 mai 1988 216 mots, p. D6 Certificats d'excellence décernés dans le cadre de la Semaine de l'entreprise La Semaine de l'entreprise bat son plein jusqu'au 7 mai. A cette occasion, divers déjeuners-dîners-soupers-rencontres ont été organisés dans plusieurs villes. Mais surtout, c'est l'occasion de reconnaître l'apport économique des entreprises et de nombreux certificats d'excellence ont été remis hier. Ainsi, sept entreprises montréalaises ont été honorées hier à l'hôtel de ville de Montréal pour s'être distinguées par leur dynamisme et leur rayonnement économique en 1987-88. La sélection des compagnies lauréates a été effectuée par la Direction régionale de Montréal du ministère de l'Industrie et du Commerce et la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM). Il s'agit des sociétés Traitement par Chaleur Contrôlé T.C.C. (secteur Sud-Ouest), Micro-Tempus (Centre-Ville), Cité Électronique Vidéo (Centre-Sud), Gentry (Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont), Imprimerie Jacques Cartier (Ahuntsic, Saint-Michel), Enveloppe Suprême (Est), Arcom (Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles). La société Colonial Élégance et la Corporation des Rubans Adhésifs Vibal du Canada ont par ailleurs reçu un certificat d'excellence pour leur performance sur le plan des exportations. Les certificats d'excellence ont été remis par le vice-président du Comité exécutif de de la ville de Montréal, M. Robert Perreault, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson. Un peu plus tard, le ministre

délégué aux PME, M. André Vallerand, remettait le trophée du MIC à la Compagnie d'Équipement Idéal établie sur le Plateau Mont-Royal. Deux autres sociétés étaient en lice pour ce prix: Machines à plancher Husky, également du Plateau, et Colonial Élégance de Pointe-aux-Trembles. Ce trophée est accordée à l'entreprise qui s'est le plus illustrée pour la croissance de ses ventes, la productivité supérieure à la moyenne du secteur ainsi que les investissements et l'exportation. La qualité de la gestion et les relations patrons-employés sont également entrées en ligne de compte.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-03

**Pages** P. D-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2PU5BK9E

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Cinq autres villes, à l'exemple de LaSalle, feront la collecte sélective des déchets

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noel

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 3 mai 1988 319 mots, p. A3 Cinq autres villes, à l'exemple de LaSalle, feront la collecte sélective des déchets Noël, André Inspirées par le succès d'un projet-pilote à LaSalle, cinq autres villes de l'île de Montréal se lanceront bientôt dans la collecte sélective des déchets, a indiqué hier le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln. Les habitants de Saint-Laurent, Mont-Royal, Outremont, Saint-Léonard et Beaconsfield pourront eux aussi jeter leurs boîtes de conserve vides et leurs résidus de papier, de verre et de plastique dans des poubelles de recyclage. «Chaque tonne de papier qu'on récupère dans nos villes, ça veut dire autant de milliers d'arbres qui vont être préservés au Québec», a dit M. Lincoln, qui lançait hier le «mois de l'environnement». L'expérience de LaSalle trace la voie de l'avenir en matière de protection de la nature, a ajouté le ministre au cours d'une conférence de presse à l'hôtel de ville de cette municipalité de 80000 habitants. Le maire, M. Michel Leduc, s'est félicité du succès de son projet, commencé il y a un an et demi. La participation de 70 p. cent des résidents a permis de récupérer 2245 tonnes de rebuts. Les gens mettent près de 10 p. cent de leurs déchets dans les bacs gris fournis par le Fonds québécois pour la récupération et vidés une fois par semaine dans des camions spéciaux. La municipalité espère faire passer cette proportion à 15 p. cent, et même 20 p. cent. «La récupération permet de lier une gestion sage des deniers publics à la recherche d'un environnement plus sain», a dit le maire. M. Leduc a précisé qu'il était presque

impossible d'atteindre l'autofinancement en vendant les déchets recyclables. Mais, a-t-il ajouté, l'enfouissement va coûter de plus en plus cher. La récupération sera alors relativement bon marché. Jusqu'à maintenant, il en coûtait seulement \$10 la tonne pour se débarrasser des déchets à la carrière Miron, un prix très bas qui pourrait au moins doubler d'ici 10 ans. La Ville de Montréal a exigé récemment \$20 la tonne (la municipalité est propriétaire de la carrière et a l'intention de la fermer en 1994). La Commission des affaires municipales a accordé un nouveau prix de \$12,44. A New York, le prix est de \$200 la tonne, a indiqué M. Lincoln. Le ministre s'apprête à annoncer bientôt une politique de gestion intégrée des déchets. Il attend aussi la construction d'une usine de désencrage dans la région de Montréal pour récupérer le papier journal à grande échelle. Cela devrait encourager plusieurs autres villes à recycler leurs déchets, a dit M. Lincoln. La Ville de Montréal, par exemple, implantera des projets-pilotes dès septembre dans des quartiers à déterminer. La Ville de LaSalle paye \$210000 par année pour son service de recyclage, confié à une entreprise privée. M. Leduc a dit que la municipalité «récupère» environ \$100000 en épargnant des frais d'enfouissement et de chargement.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-05-03  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WLKIN3U4  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Réforme des contrats de services à l'hôtel de ville [de Montréal]: le programme "Rosalie" axé sur l'équité et l'efficacité, soumis aux élus ce soir

**Type** Article de journal  
**Auteur** Yvon Laberge  
**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 5 mai 1988 345 mots, p. A5 Réforme des contrats de services à l'hôtel de ville [de Montréal]: le programme "Rosalie" axé sur l'équité et l'efficacité, soumis aux élus ce soir Laberge, Yvon Équité et efficacité. Voilà, en raccourci, les deux objectifs qui guideront désormais les services et les organismes municipaux dans l'attribution des contrats de services professionnels à la Ville de Montréal. Dans un document intitulé Enoncé d'orientations relatives à l'attribution des contrats de services professionnels, on souligne d'entrée de jeu la nécessité de donner chance égale à tous les fournisseurs de services professionnels tout autant que la nécessité pour la Ville d'obtenir le meilleur rapport qualité/coûts. Ce document a été préparé par le service municipal de l'Approvisionnement et des Immeubles et il sera officiellement déposé ce soir devant la Commission de l'administration et des finances du Conseil municipal. Le Comité exécutif de la Ville de Montréal l'a pour sa part déjà approuvé. Essentiellement, les auteurs du document rappellent que, bon an mal an, les services et les organismes municipaux

attribuent pour quelque \$15 millions de contrats de services professionnels et que jusqu'à maintenant, il n'existait pas de procédures uniformes de sélection et d'attribution de ces contrats. Maintes fois dénoncée par le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), cette pratique n'aura donc plus cours à la Ville de Montréal. Depuis quelques mois déjà, le service de l'Approvisionnement et des Immeubles gère un fichier central où figurent 500 noms de professionnels et spécialistes couvrant une trentaine de disciplines. Avec le temps, on songe à accroître le nombre des catégories de services offerts tout en incluant également au fichier la liste des firmes de la Communauté urbaine de Montréal inscrites au Fichier central des entreprises du gouvernement du Québec (communément appelé «Rosalie»). Ainsi donc, la «Rosalie» de la Ville de Montréal devra afficher «équité et efficacité». Le premier objectif se traduira, selon le document, par trois principes directeurs: recours systématique à la concurrence; application des mêmes règles à tous les fournisseurs; et transparence à l'égard de ceux-ci. Le second objectif, quant à lui, se traduit par quatre principes directeurs: répondre aux besoins; obtenir le meilleur rapport qualité/coûts; assurer l'efficacité administrative en tout temps; et favoriser la collaboration avec les fournisseurs. Pour les contrats de moins de \$5000, c'est le directeur du service ou de l'organisme demandeur qui décidera du fournisseur. Les contrats entre \$5000 et \$15000 seront octroyés par le Secrétaire général de la Ville. Dans les deux cas, ni le directeur de service ni le Secrétaire général n'auront à se référer au fichier des fournisseurs de services professionnels. Quant aux contrats de plus de \$15000, on devra obligatoirement faire affaires avec le fichier des fournisseurs de services professionnels et c'est, en bout de ligne, le Comité exécutif qui décidera. Les contrats de plus de \$50000 seront octroyés par décision du Conseil municipal. Dans tous les cas, les dossiers seront soigneusement étudiés et un suivi sera assuré une fois les contrats octroyés.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-05

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/SPCS748N>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Les sikhs veulent des flics à barbe, turban et couteau

**Type** Article de journal

**Auteur** Rolande Parent

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 6 mai 1988 429 mots, p. A3 Les sikhs veulent des flics à barbe, turban et couteau Parent, Rollande PC Les sikhs montréalais réclament la mise sur pied d'un programme d'action positive grâce auquel même les candidats ne maîtrisant pas la langue française et portant le turban, la barbe et un couteau, comme le veut leur religion, puissent être embauchés comme policiers. Maison de Dieu Québec (Gurudwara Sahib Qubec) a présenté ce



point de vue hier au comité d'enquête sur les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles au nom de la communauté sikh montréalaise. Les sikhs considèrent que de trop longs délais à obtenir l'embauche de certains d'entre eux constitueraient à leurs yeux une autre forme de discrimination. En plus de lancer une campagne de recrutement auprès des minorités ethniques et visibles, la communauté sikh estime qu'il y aurait lieu pour les policiers d'entrer en contact avec les groupes de sikhs pour fournir des explications appropriées et faire le point sur le travail accompli grâce au programme d'action positive. La nomination de sikhs au sein de commissions et comités divers servira le multiculturalisme, ajoute-t-on. B'Nai Brith Quelques heures plus tard, la Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith Canada, organisation juive, s'est montrée plus modérée sur la question de la langue. Le porte-parole Frank Chalk s'est opposé à l'embauche de gens n'ayant aucune connaissance du français mais a suggéré d'en faciliter la maîtrise par des cours au moment où l'étudiant chemine en techniques policières, au cegep, et ensuite à l'Institut de police de Nicolet. «Dans les communautés ethniques, il y a beaucoup de jeunes qui parlent parfaitement le français et l'anglais. Il reste à les intéresser à la carrière policière», a-t-il dit. Il a suggéré l'embauche de jeunes recrues à temps partiel au moment où des vacances estivales, par exemple, pour assister les policiers en exercice dans certaines fonctions ou pour former des escouades de surveillance visant à décourager le vandalisme, le vol par effraction. M. Chalk croit que cette mesure pourrait stimuler plusieurs jeunes à se joindre un jour aux rangs des policiers. En guise de mesure de rattrapage, la Ligue suggère d'offrir des cours d'un an en techniques policières aux étudiants issus de minorités ethniques et visibles qui viennent de finir leur cegep et qui ne veulent pas poursuivre à l'université. On estime que 60 p. cent des finissants de cegeps sont dans cette situation. Communauté hispanique Quant aux représentants du Congrès hispanique québécois qui représentent surtout des Latino-Américains et des gens d'Espagne, ils ont signalé une «fâcheuse tendance» pour les policiers à surveiller beaucoup plus les membres de leur communauté pour des activités politiques que les Québécois de vieille souche. Le président national du Congrès, Victor Velasquez, a dit croire qu'aux yeux des policiers, «tout ce qui est d'origine étrangère est suspect et doit être contrôlé de manière particulièrement sévère.». «Les problèmes que nous avons signalés semblent être liés à la couleur de la peau. Plus on est foncé, plus on a des problèmes avec la police», a-t-il ajouté. Le policier de la Communauté urbaine de Montréal qui suit les audiences quotidiennement et prend des notes abondamment n'a pu s'empêcher en entendant ces propos de faire des signes de dénégation en regardant en direction des commissaires. Les derniers groupes à défiler devant le comité sont S.O.S. Racisme-Canada, l'Office des droits des détenus et le Rassemblement des citoyens de Montréal. Au cours des prochaines semaines, des experts seront invités par le comité, suivis des représentants des corps policiers.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-06

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LB98F48E

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Les "petits coups fourrés" de Québec indisposent l'UMQ

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Informations nationales, vendredi 6 mai 1988 404 mots, p. B1 Les "petits coups fourrés" de Québec indisposent l'UMQ Favreau, Mariane Bien que le ministre des Affaires municipales vante la concertation et la bonne entente entre son ministère et les municipalités, un malaise semble couvrir dans les relations qu'elles entretiennent avec le gouvernement. Dans un discours très vigoureux qui est en quelque sorte son testament politique, le président sortant de l'Union des municipalités du Québec, M. Jean Pelletier, maire de Québec, assurait hier que le gouvernement «en marge de cette concertation, nous fait aussi de petits coups fourrés». Il estime même que l'État est agacé par le leadership acquis par les municipalités depuis 10 ans, qu'il se sent menacé par le principe de l'autonomie municipale. Aussi Québec tenterait-il «parfois un peu surnoisement de gruger l'autonomie qu'il avait accordée aux municipalités», que ce soit sur l'aménagement du territoire ou le gouvernement se donne des prérogatives qu'il n'avait pas, sur la protection des rives, sur le zonage agricole. A l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec, hier, le ministre André Bourbeau a pour sa part fait un bilan plutôt positif de ses relations avec les municipalités, en évoquant les divers dossiers qui ont été réglés de façon satisfaisante: notamment, les premiers correctifs apportés à la fiscalité municipale, la révision du fonctionnement des Municipalités régionales de comté, la conversion en condos, la construction de HLM, etc. Le ministre a également annoncé le dépôt d'un projet de loi, en juin, sur la rémunération des élus municipaux, ou il entend respecter la diversité des municipalités. A l'automne, une loi sur les fonds de pension des élus devrait suivre (et sans doute inclure la révision de la pension de l'ex-maire Drapeau). Par ailleurs, le ministre Bourbeau a mis en garde les élus municipaux contre la tentation de créer une «municipalité-providence» qui investit et bâtit plutôt que de rester simplement le catalyseur du développement. Décentralisation: attention Au terme de son mandat, le maire Pelletier estime que l'un des grands défis auquel doit faire face le monde municipal est celui de la décentralisation. «Nous devons demeurer vigilants devant la tentation du gouvernement de se délester de ses propres responsabilités sur le dos des municipalités. Nous devons nous montrer intransigeants quand il s'agit du transfert des compétences de l'État aux MRC», affirme-t-il. Il craint que le gouvernement ne cherche à tirer profit d'une décentralisation au palier municipal pour alléger son fardeau financier. De son côté, le ministre est bien conscient qu'il s'agit là d'une question sur laquelle il faut être «d'une prudence de serpent». Mais il affirme que «l'actuelle répartition des compétences n'est pas immuable» tout en évoquant non seulement le «délestage» des fonctions de l'État mais aussi des budgets. Enfin, dans son rapport aux membres de l'UMQ (qui regroupe les élus de 275 municipalités), le maire Pelletier a signalé le double objectif poursuivi par l'organisme tout au long de l'année: faire respecter par le pouvoir central les acquis des réformes des dernières années, et faire changer ce qui paraissait inacceptable. La même tâche, semble-t-il, attend son successeur qui sera connu samedi. La Ville de Montréal, qui a renoué avec l'UMQ l'an dernier, est présente au congrès avec une nombreuse délégation que pilote le maire Jean Doré.

**URL** URL**Publication** La Presse**Date** 1988-05-06**Pages** P. B-1**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TIADYKZZ**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## La diminution du nombre de logements aux îlots Overdale: John Gardiner savait

**Type** Article de journal**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 8 mai 1988 210 mots, p. A7 Montréalités

La diminution du nombre de logements aux îlots Overdale: John Gardiner savait Favreau, Mariane John Gardiner, responsable des questions d'habitation et d'aménagement au comité exécutif de la ville, aurait su d'avance que les promoteurs des Galleria Dorchester avaient l'intention de restaurer certains immeubles résidentiels de l'îlot Overdale en vue d'un usage commercial (bureaux et services). C'est ce qui apparaît dans des documents qui ont été déposés en cour, récemment. Dans un affidavit daté du 25 avril dernier, M. Robert Landau, l'un des deux promoteurs des Galleria, affirme que contrairement à ce qui a été avancé, des plans ont été montrés à M. Gardiner, au cours d'un rencontre tenue à son bureau en février 1988. La Galleria aurait aussi clairement indiqué son intention de convertir plusieurs immeubles résidentiels à un usage commercial, lors d'une rencontre précédente tenue à la mi-novembre 1987. De plus, La Galleria a fait confirmer par le service des permis, dans une lettre datée du 8 mars dernier, que leurs immeubles sont bien dans un secteur qui permet l'utilisation des bâtiments à des fins commerciales et résidentielles. Si bien que certains s'interrogent sur la teneur des déclarations de M. Gardiner, le 16 mars suivant, voulant «qu'en aucun moment, M. Gardiner n'avait été mis au courant de cette intention» de transformer des bâtiments résidentiels en bâtiments à usage commercial sur les rues Overdale et Mackay. On sait que les Galleria ont un projet de construction de tours de condos, boulevard René-Lévesque. La municipalité les oblige à conserver un certain nombre d'immeubles faisant partie du patrimoine architectural dans le sud de leur quadrilatère, connu sous le nom de l'îlot Overdale. Des résidents font pression pour que ces immeubles restent résidentiels.

**URL** URL**Publication** La Presse**Date** 1988-05-08**Pages** P. A-7**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ISU58VW3**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

Modifié le 09/06/2022 à 22:37:27

---

## L'Autoroute métropolitaine se meurt: la vieille patiente requiert des soins évalués à \$ 300 millions

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 8 mai 1988 680 mots, p. A1, A9  
L'Autoroute métropolitaine se meurt: la vieille patiente requiert des soins évalués à \$ 300 millions Bernard, Florian Le simple coût des réparations urgentes qui devront être apportées à l'autoroute Métropolitaine, dans un proche avenir, atteindra presque le double du coût global de construction de cette voie, il y a 30 ans. Il en avait coûté \$166 millions, incluant les expropriations et les voies latérales, pour construire la Métropolitaine à la fin des années 50. Le projet actuel de restauration coûtera près de \$300 millions. Depuis quelques mois, au ministère des Transports, on jongle avec les chiffres. L'ampleur des travaux à effectuer et la facture qu'il faudra payer causent des maux de tête au ministre. Même si le secret continue d'entourer les prévisions budgétaires allouées à la modernisation du réseau routier montréalais, notamment l'autoroute Métropolitaine, La Presse a quand même obtenu certains chiffres. Métropolitaine (réparations urgentes, joints, tablier, drainage, colonnes): \$32 millions; Métropolitaine (signalisation automatique-éclairage): \$25 millions; Décarie (échangeur): \$6,5 millions; Autoroute 20 (réfection des échangeurs): \$53 millions; Côte-de-Liesse (de Dorval à la Métropolitaine): \$7 millions; Autoroute 13 (de la 640 à Mirabel): \$64 millions; Autoroute 25 (doublement des voies): \$20 millions; Autoroute 15 (réfection des structures): \$22 millions; Voie de contour de la Métropolitaine: \$150-\$200 millions, Tous ces travaux, selon un porte-parole du ministère, M. Yvan Paquette, sont urgents. Sauf le projet d'une voie de contour, il s'agit essentiellement de travaux de réfection et de restauration, destinés à diminuer le cauchemar des automobilistes. Le plan complet de modernisation du réseau routier de la région de Montréal, incluant en priorité l'autoroute Métropolitaine, nécessitera environ \$2 milliards au cours des dix prochaines années. Il s'agit d'une stratégie globale de désengorgement des autoroutes, impliquant des interventions au niveau du transport en commun, de la conservation des acquis, de la réparation des structures routières, de la réfection des ponts, de réparations à la structure du pont-tunnel Hippolyte-Lafontaine et du remplacement de 324 rames du métro. Le premier ministre Robert Bourassa a même laissé entrevoir, récemment, la possibilité d'une nouvelle autoroute sur la Rive-Sud, pour alléger la circulation dans l'île de Montréal, et d'un nouveau pont entre Laval et Montréal. Il est impossible, selon le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, de décongestionner la circulation dans la région de Montréal et de mettre fin au cauchemar actuel sans s'attaquer à l'ensemble du problème. L'autoroute Métropolitaine n'est qu'un maillon dans ce vaste ensemble. Dès cette année et l'an prochain, le ministère investira \$350 millions dans la construction de nouveaux tronçons de route et injectera \$440 millions dans la réfection de la Métropolitaine et des autres routes majeures de la région de Montréal. C'est donc près de \$1 milliard que le gouvernement devra

dépenser à court terme, dans la seule région de Montréal. «Lorsqu'on songe que le budget total du ministère, l'an dernier, était de \$1,7 milliard pour l'ensemble du Québec, on comprend les maux de tête du ministre», commente M. Paquette. S'il est vrai que le ministère des Transports a sérieusement songé, au début de l'année, à fermer complètement l'autoroute Métropolitaine durant un an afin de procéder aux travaux les plus urgents, cette solution draconienne n'est plus envisagée. Certes, le ministre n'a pas encore fait connaître sa décision, mais les fonctionnaires du ministère ont écarté cette solution extrême pour favoriser un talemment des travaux sur une période de cinq ans. La semaine dernière, M. Côté, à l'occasion de l'annonce d'un investissement à l'usine de Ciment Saint-Laurent à Beauport, a indiqué que la solution pourrait tre «quelque chose» entre la fermeture complète pendant un an et des travaux chelonés sur cinq ans. Les maires de la région de Montréal ont souligné que la fermeture de l'autoroute, pendant un an, occasionnerait non seulement un enfer au plan de la circulation, mais porterait en outre une grave atteinte à l'économie de la région de Montréal. La plupart des grands parcs industriels de l'île de Montréal sont situés en bordure de la Métropolitaine. Très souvent, les seules voies de sortie de ces parcs débouchent sur la voie de service de la Métropolitaine. D'autre part, dans plusieurs endroits, notamment dans l'ouest de l'île, il n'y a pas suffisamment de voies secondaires pour absorber le flot de circulation qu'entraînerait sa fermeture totale. De leur côté, les dirigeants de la ville de Montréal ont signalé leur vive opposition à tout projet de fermeture complète de l'autoroute pendant les travaux de réparation. Le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Robert Perreault, a déclaré qu'une fermeture complète pendant un an est impensable et inacceptable. «Nous souhaitons que le ministre nous consulte avant de prendre une telle décision», a dit M. Perreault. La Conférence des maires de banlieue de Montréal a elle aussi signalé son opposition à tout projet de fermeture complète de l'autoroute pendant un an. «De toutes les solutions mises de l'avant, c'est la moins acceptable», a déclaré le président de la Conférence, M. Bernard Lang. Le chantier de restauration de la Métropolitaine ne pourra pas être ouvert avant un an. Diverses contraintes techniques, notamment les délais de livraison de certains matériaux, par exemple les joints métalliques de dilatation - six mois entre la commande et la livraison - empêcheront le ministère de procéder avant le printemps prochain. On signale toutefois, au ministère, que certains travaux pourraient débiter, si tout va bien, dès l'hiver prochain. Avant de préparer les plans définitifs de restauration et de lancer des appels d'offres aux contracteurs, le ministère doit faire une étude complète de l'état de la structure et déterminer un ordre prioritaire de travaux. «Il va falloir littéralement passer l'autoroute Métropolitaine aux rayons X avant de commencer les travaux», a déclaré M. Paquette. Certaines dégâts sont visibles à l'oeil nu, mais d'autres faiblesses de structure devront être décelées par des experts. «Nous avons affaire à un grand malade qu'il faudra examiner en profondeur avant d'entreprendre quoi que ce soit», conclut M. Paquette.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-08

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/86885B9A

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## L'International: [un "chargé des affaires internationales" à Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** Nouvelles générales, dimanche 8 mai 1988 127 mots, p. A7 Montréalités  
L'International: [un "chargé des affaires internationales" à Montréal] Favreau, Mariane Si «Montréal n'est pas une ville internationale», selon la malheureuse affirmation de son maire, Jean Doré, elle se comporte tout de même comme si elle l'était. Voilà que le comité exécutif décrétrait récemment qu'il faut embaucher un «chargé des affaires internationales». Rien de moins qu'un assistant directeur au service de la planification et de la concertation qui chapeaute le futur module des «affaires internationales». C'est la firme Spencer Stuart qui est chargée de trouver cette perle rare. Le comité exécutif met un budget de \$24750 à sa disposition pour effectuer ce recrutement. Actuellement, les affaires internationales occupent tout de même quelques personnes, à l'hôtel de ville. Outre le maire Doré et sa conseillère associée aux affaires internationales, Mme Ginette L'Heureux, qui parcourent le monde ou le reçoivent, le groupe comprend un attaché politique, M. Pierre Méthé. De plus, trois chargés de mission s'occupent des relations internationales de Montréal: M. Jean Marchand, chargé du protocole Montréal-Shanghai, M. Azad Témisjan et Mme Corinne Brunelle, chargées de mission.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-08

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/39ZXTWMH

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Gestion des déchets: [Claude] Dupras critique le maire [Jean] Doré

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 10 mai 1988 185 mots, p. A5 Gestion des déchets: [Claude] Dupras critique le maire [Jean] Doré Le Parti civique prétend que l'administration Doré n'a «aucune politique réaliste, réalisable et rentable, ou à long terme, quant à la gestion des déchets». Le chef du parti, M. Claude Dupras, s'inquiète du jugement récent de la Commission municipale du Québec qui fixait à \$12 plutôt qu'à \$25, comme le demandait l'administration Doré, le prix d'une tonne métrique de déchets à déverser dans la carrière Miron. Ce qui représenterait un manque à gagner de \$17 millions par année pour la ville. «C'est à coup de millions

de dollars que les Montréalais vont devoir payer pour les erreurs de l'administration», croit-il. Il reproche également à l'administration d'avoir permis à toutes les municipalités du nord et du sud de Montréal de déverser leurs déchets dans l'ex-carrière Miron plutôt que de la réserver aux Montréalais. L'objectif de l'administration Doré est de la «remplir» pour 1994. Mais le chef du Parti civique s'inquiète de ce que le maire n'ait aucune solution de rechange après cette date. Où mettra-t-on les déchets? Enfin, M. Dupras reproche à l'administration municipale son refus d'étudier la possibilité de recycler les bâtiments existants de l'usine Miron pour y loger des ateliers municipaux. Il souhaite que l'on recycle ces bâtiments afin d'économiser sur les coûts de démolition et de construction de nouveaux édifices. «Si le bâtiment qui abritait les garages de Miron est aussi solide que les cheminées, les démolisseurs peuvent s'attendre à des surprises de taille, et les Montréalais, à une facture salée», avertit M. Dupras.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-10

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/56IDSD9I

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

### Quality report

- Item has no authors

## Ilot Overdale: [John] Gardiner sur la sellette

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 10 mai 1988 143 mots, p. A11 Ilot Overdale: [John] Gardiner sur la sellette M. John Gardiner, mis sur la sellette par une déclaration assermentée du promoteur des Galleria Dorchester, rappelle qu'il n'émet pas de permis d'occupation et ne les autorise pas. Il assure qu'en aucun moment il n'a été informé que les promoteurs de Galleria Dorchester ont demandé un permis pour convertir d'anciens logements de l'îlot Overdale en bureaux ou en centre sportif comme ils s'apprêtent à le faire. «En aucun moment, je n'ai été saisi d'une demande officielle pour une occupation commerciale de ces logements. Je croyais d'ailleurs que cette conversion était impossible avec les règles en vigueur», assurait-il hier à La Presse. «D'ailleurs, quand j'ai appris que les promoteurs songeaient à faire du "commercial" à cet endroit, je les ai informés que j'étais en désaccord avec cette conversion, et que je ne pensais pas que c'était possible», a-t-il poursuivi. M. Gardiner croyait qu'ils ne demanderaient les permis de rénovation qu'après la libération de tous les logements de l'îlot Overdale. Et les services compétents l'avaient informé, assure-t-il, que le plan d'ensemble ne prévoyait que des logements dans cette partie du quadrilatère.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-10

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CU35KZHV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

### Quality report

- o Item has no authors

---

Il faut régler le problème du transport en commun avant de vouloir améliorer le réseau routier; c'est du moins ce que soutient M. Claude Lefebvre, maire de Laval

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 10 mai 1988 320 mots, p. A3 Il faut régler le problème du transport en commun avant de vouloir améliorer le réseau routier; c'est du moins ce que soutient M. Claude Lefebvre, maire de Laval Charbonneau, Jean-Paul Le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, croit qu'il est plus urgent de régler le problème du transport en commun avant de s'attaquer à l'amélioration du réseau routier de la grande région de Montréal. «Ces deux dossiers sont très importants et j'ai profité du congrès de l'Union des municipalités du Québec pour suggérer à mes collègues de la Communauté urbaine de Montréal et de la Rive-Sud d'avoir des rencontres avec le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté. On pourrait parler du déficit de la STCUM et de ce qu'il faut faire pour régler le problème de la circulation. Pour ce qui est du transport en commun, il faut le régler une fois pour toutes», a souligné M. Lefebvre avant de quitter l'hôtel de ville pour rejoindre les maires de Montréal, M. Jean Doré, de Trois-Rivières, M. Gilles Beaudoin, et de Québec, M. Jean Pelletier. Tous quatre avaient rendez-vous pour parler d'un tout autre sujet avec la direction de VIA Rail, soit la liaison ferroviaire Montréal-Québec. Les maires de banlieue Le maire de Laval est d'avis que le transport en commun est un problème régional. «Le problème du transport en commun déborde le caractère purement local d'une ville et même d'un regroupement de villes. En toute cohérence, les élus municipaux doivent accepter que leur ville respective participe équitablement au financement de ce transport de la région de Montréal.» M. Lefebvre soutient que pour éponger son déficit de \$15 millions, la direction de la STCUM doit d'abord augmenter ses tarifs. «Je pense même que plusieurs maires des municipalités de la CUM ne sont pas contre d'avoir un tarif semblable à ceux en vigueur un peu partout dans les différentes sociétés de transport de la province.» La région de Montréal, c'est aussi Laval Pour ce qui est de la question du réseau routier, M. Claude Lefebvre croit que maire Doré est dans l'erreur quand il affirme qu'un pont dans l'est de l'île Jésus nuirait à Montréal. «Je pense, ajoute-t-il, que la



construction d'un pont va aider aussi bien Montréal que Laval ainsi que les autres municipalités du nord. La région de Montréal dépasse les frontières de la CUM. Tout ce qui est bon pour la CUM l'est pour Laval, et vice versa. Ce pont va profiter aux résidents du quartier montréalais Rivière-des-Prairies qui est en expansion, comme aux citoyens de Montréal-Nord. Pour développer économiquement une région, les élus municipaux des différentes villes qui la forme doivent travailler ensemble.» Le maire de Laval a conclu en disant: «Il est donc faux de prétendre qu'un pont dans l'est va au détriment du développement de Montréal».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/AB8GVRKQ>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## \$109 de dédommagement...: ces "naufragés du 14 juillet" réclamaient \$10 000

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 10 mai 1988 625 mots, p. A1 \$109 de dédommagement...: ces "naufragés du 14 juillet" réclamaient \$10 000 Favreau, Mariane Pour des dommages de plus de \$10000 subis lors de l'inondation du 14 juillet dernier, Mme Céline Fréchette vient de recevoir un chèque de \$109 de la Protection civile du Québec, en guise de dédommagement «final et complet» pour ce sinistre. Montant qui n'est sans doute qu'une fraction des salaires qu'on a dû payer aux fonctionnaires et aux experts qui se sont occupés de son dossier, estime-t-elle. «Ça paye à peine les désinfectants», constate amèrement Mme Fréchette, révoltée à la fois par l'attitude de la Ville et du gouvernement dans cette affaire. «Et le pire, c'est qu'on vient de subir une augmentation d'évaluation de près de 40 p. cent, malgré la détérioration de la maison.» Mme Fréchette est propriétaire d'un duplex, entre les rues Duluth et Roy, sur la rue Drolet qui s'était changée en rivière lors du «déluge». La famille habite le rez-de-chaussée de la maison et le sous-sol où sont situées les seules chambres de la maison, la salle de bains, la lessiveuse, la sécheuse, les disques et les livres. Ces «naufragés» du 14 juillet, comme se décrit Mme Fréchette en revoyant les photos prises à cette occasion, ont donc reçu l'eau des égouts de la Ville (malgré les clapets réglementaires), ce qui a démolé les parquets, détérioré les moquettes et les meubles, mis hors d'usage les matelas, les vêtements, les livres, les appareils, les jeux d'enfants, fissuré le plâtre, etc. Et cela, sans compter que la maison a été envahie par des insectes de toutes sortes, entraînés par ce déluge. Le tout s'est soldé par des pertes et dégâts de quelque \$10000, sans compter le temps et l'énergie mis à réparer, nettoyer, racheter, désinfecter. Mme Fréchette et son compagnon ont même dû dormir sur le plancher pendant quelques semaines avant de trouver un matelas. (Car ce déluge a aussi provoqué une pénurie de matelas

dans la région.) Comme sinistrés, ils ont eu affaire à trois évaluateurs ou inspecteurs: celui de la Ville, celui de la Protection civile et un autre. «Les dossiers ont été détruits, disait-on, perdus, retrouvés, recommencés, raconte-t-elle. Nous avons mis beaucoup d'énergie là-dedans, et on compte probablement sur notre écoeurement pour nous faire avaler ce chèque de \$109,09», de dire Mme Fréchette vraiment révoltée. A même leur grille d'évaluation, les représentants de la Protection civile avaient ramené à \$6000 les pertes et dégâts admissibles aux dédommagements. Ainsi, on admettait des dépenses maximum de \$2160 pour les biens meubles, \$1008 par chambre abîmée, \$1025 pour le corridor, \$389 pour la lessiveuse et la sècheuse, etc. C'est ainsi qu'on a appris, chez Mme Fréchette, qu'un téléviseur est un bien essentiel, mais pas un livre. Ensuite, par un calcul aussi compliqué qu'une annexe du rapport d'impôt, les représentants du gouvernement tiennent compte de l'évaluation foncière totale de la propriété, maison et terrain (dans le cas d'un propriétaire sinistré). Et cela, même si on n'a droit à aucun dédommagement pour les dommages au terrain, souligne Mme Fréchette. Pour arriver à la conclusion que si la propriété totale est évaluée à \$90000, comme c'était ici le cas, vous avez droit à \$109 de dédommagement, malgré vos pertes et dégâts de \$10000. Cet exemple illustre bien le sort réservé à des milliers de Montréalais victimes du sinistre du 14 juillet. Pas surprenant que le maire Jean Doré soit en colère contre le ministre des Approvisionnements et Services, M. Gilles Rocheleau, qui est responsable de la Protection civile. M. Doré a répété à maintes reprises qu'il est injuste d'appliquer à Montréal, où l'évaluation des maisons est beaucoup plus élevée qu'ailleurs en province, des calculs qui spolient les Montréalais de l'aide à laquelle ils auraient droit. Le maire plaide en vain pour que le ministre modifie sa grille de calcul, estimant que par leurs impôts les Montréalais ont contribué, par le passé, à dédommager des sinistrés de toutes les parties du Canada. Il serait donc équitable qu'on leur rende la pareille. Pour sa part, Mme Fréchette ne blanchit pas la Ville dans cette affaire. «D'abord, je n'ai pas aimé la réaction du maire, lors de l'inondation, comme si ce n'était pas important. Ensuite, c'est bien beau des rues piétonnières et tout le reste, mais qu'on voit donc à réparer les égouts. Ici, des voisins nous disent que c'est la troisième inondation en 10 ans, toujours par des refoulements d'égouts.» Mme Fréchette n'a pas l'intention d'encaisser ce chèque qui tiendrait la Protection civile quitte de tout autre dédommagement. Elle est d'ailleurs indignée de la lettre qui accompagnait ce chèque où l'on écrit «tel qu'entendu lors de notre conversation téléphonique», alors qu'il n'y a jamais eu de telle entente téléphonique. Illustration(s) : Mailloux, Robert Mme Céline Fréchette et M. Richard Côté révisent, sous l'oeil du jeune Guillaume, les documents et photos concernant les pertes et dégâts qu'ils ont subis lors du «déluge» du 14 juillet dernier. Ils n'arrivent pas à croire qu'ils ne reçoivent pour tout dédommagement que \$109,09. «C'est vraiment nous prendre pour des imbéciles», estime Mme Fréchette. -- PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-10

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9LFMIMBW

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

Modifié le 09/06/2022 à 22:37:27

---

## L'affirmation de [Jean] Doré sur le manque de caractère international de Montréal étonne le maire de Genève

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 11 mai 1988 417 mots, p. A5 L'affirmation de [Jean] Doré sur le manque de caractère international de Montréal étonne le maire de Genève Laberge, Yvon Le maire de Genève, M. Claude Haegi, est un peu surpris. Dans son esprit, aucun doute là-dessus, Montréal avait le statut de ville internationale. Or, voilà que le maire Jean Doré affirme au contraire, depuis quelque temps, que Montréal a encore «beaucoup de croûtes à manger» pour prétendre au titre de grande ville internationale. Prenant la parole hier devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le maire de Genève a quand même d'entrée de jeu reconnu que lui-même et le maire de Montréal sont, en quelque sorte, en parenté d'esprit. «Nous tentons d'être des explorateurs pour éviter d'inventer ce que d'autres ont déjà inventé», a soutenu M. Haegi pour qui la gestion d'une ville est devenue un défi. Sous le thème de «l'importance des organisations internationales à Genève», le maire Haegi a expliqué que sa ville a toujours cru en sa destinée et que, en quelque sorte, Genève appartient aux autres et qu'en même temps elle n'a rien perdu de son identité propre. Il a rappelé qu'une quinzaine d'organisations internationales sont présentes à Genève et «que nous leur devons tout». Sans leur présence, a-t-il ajouté, le développement économique de la ville ne serait pas ce qu'il est. Genève est, selon lui, la plus grande des petites villes avec ses 350000 habitants et ses 200000 emplois dont quelque 22000 sont directement liés aux organisations internationales. Et le taux de chômage est nul même si bon nombre des emplois sont occupés par des Français qui traversent la frontière toute proche quotidiennement pour y travailler. Des inconvénients à être la ville internationale qu'est Genève? Pas vraiment, soutient M. Haegi, puisque sa ville a l'entier appui de la Confédération helvétique. Un risque, alors? Bien sûr, ajoute-t-il. Ce risque, il tient à la perte d'identité qui guette une ville internationale. «Pour bien accueillir les quelque 22000 personnes qui travaillent dans les organisations internationales, a-t-il dit, nous devons protéger notre identité propre et cela est primordial si nous voulons une vie harmonieuse entre les habitants de Genève et ceux que nous accueillons.» Cela dit, au cours d'une rencontre avec les journalistes à l'issue de sa conférence, le maire Haegi a servi cette mise en garde aux Montréalais: «Si Montréal confirme sa vocation de ville internationale, si Montréal accueille un plus grand nombre de gens venus d'ailleurs, il est essentiel qu'ils puissent bénéficier de la qualité de votre identité et que vous ne les priviez pas de cela.» En d'autres mots, a-t-il conclu, «on reçoit bien quand on a de sérieuses racines». Cela ne semble pas inquiéter outre mesure le maire Jean Doré pour qui Montréal est unique en Amérique du Nord et au monde en cela que la majorité de sa population est francophone pendant qu'une bonne proportion du reste parle une autre langue. En l'occurrence, l'anglais. «On ne peut s'ouvrir aux autres que dans la mesure où nous sommes conscients de ce que

nous sommes», ajoute M. Doré pour qui nous sommes justement conscients de ce que nous sommes. Le maire de Genève est à Montréal depuis lundi et il repart vers son pays demain. Il rend en quelque sorte la politesse que lui faisait le maire Doré il y a à peine trois semaines alors qu'il était de passage à Genève avant de se rendre par la suite à Londres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-11

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/869S83HU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Un village pour les enfants à La Ronde

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 11 mai 1988 502 mots, p. A3 Un village pour les enfants à La Ronde Lamon, Georges Un village à l'image et à la mesure des enfants, à deux pas d'un cirque international, une animation familiale et l'accent mis sur l'accueil des visiteurs... Voilà ce que proposent les dirigeants de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle pour les 100 jours de la 21e saison de La Ronde qui ouvrira ses portes du 14 mai au 21 juin en pré-saison, et du 22 juin au 5 septembre pour la saison régulière. Quant aux feux d'artifice, ils jailliront les mercredis et samedis, du 28 mai au 22 juin. Au cours d'une conférence de presse, hier, pour annoncer la programmation de 1988, M. Jean Émond, président directeur général de l'organisme paramunicipal, a précisé que ces améliorations ont nécessité de la part de l'AMARC des investissements de \$7,3 millions pour les nouvelles infrastructures. Ainsi \$2,5 millions servent à la transformation de l'ancien village québécois en «village des enfants», décoré aux teintes de pastel, et \$1 million à l'aménagement du Cirque international, en face du Jardin des étoiles. D'autre part, \$1,3 million ont été investis dans le réaménagement de l'entrée ouest où huit nouveaux guichets dégagés des tourniquets d'accès et reliés à un nouveau système informatisé de perception devraient éliminer les files d'attente. Le Village des enfants offrira de quoi meubler les jours trop tranquilles de ces jeunes en mal de sensations et de nouveautés. Tout a été mis en oeuvre pour donner à ce coin des jeunes un air fantastique et féérique sous un maquillage des plus colorés. Les jeunes de tous les âges vivront des aventures étonnantes au pays de la trentaine de personnages imaginaires: les Chnouguis, les Lap-indiens et Ti-galop, le chien boucanier, Rock l'écureuil, le chef Six-tonnes Bull et bien d'autres. D'un spectacle à un autre, on traversera le quotidien d'un village grâce à l'artifice d'extra-terrestres venus d'une lointaine galaxie. Les enfants pourront ainsi participer à 14 spectacles par jour dans ce village aménagé spécialement pour eux. M. Émond a insisté sur le fait que l'AMARC entend maintenir la qualité des services offerts tout en mettant

l'accent sur la clientèle-cible des 12 à 35 ans et celle des moins de 11 ans. C'était l'occasion pour La Ronde de lancer sa nouvelle image axée sur l'animation, le cirque, les spectacles, le village des enfants, la Grande roue et le Monstre avec sa mascotte, Le fou de la Ronde, tout cela pour un véritable «plaisir fou à La Ronde». De son côté, Mme Léa Cousineau, membre du Comité exécutif de la ville de Montréal et responsable de l'AMARC au comité, a mis en relief les efforts considérables de la ville pour faire de La Ronde l'un des pôles d'attraction touristique intéressants de Montréal. A son avis, cette vocation familiale du parc d'attraction répondait au voeu exprimé par l'administration municipale. Quant à l'augmentation légère du prix du billet (passe-partout adulte) qui passe de \$15 à \$17 cette année, et l'admission générale de \$8 à \$10, Mme Cousineau estime qu'il s'agit là d'un tarif encore plus bas que l'équivalent en Amérique du Nord. «Il faut bien comprendre, a-t-elle ajouté, que ça ne sera jamais une activité gratuite.» D'autres améliorations ont été apportées. Ainsi, la superstructure de la Place d'animation qui obstruait la vue sur les feux d'artifice a été enlevée. Elle sera remplacée par une nouvelle scène flottante amovible pour les dix Super shows Laurentide, qui seront produits en dehors du programme des huit présentations de l'International Benson & Hedges. A deux pas, le Jardin des étoiles présentera cette année sa revue musicale inédite Hollywood 100 ans à merveilles. Danseurs et chanteurs feront revivre les moments les plus marquants du centenaire de Hollywood. Enfin, l'AMARC a innové cette année en diffusant un programme officiel bilingue des activités de La Ronde, tiré à 2,3 millions d'exemplaires. Tous les foyers de la région métropolitaine devrait en recevoir un dans la semaine du 22 mai. D'autres seront distribués à La Ronde même, dans les hôtels et motels de la région de Montréal, dans les stations-service Petro-Canada. De plus, on destine 50000 exemplaires à la Nouvelle-Angleterre. Cette année, l'AMARC veut vraiment faire de La Ronde l'un des outils de promotion de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-11

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4B2737WY

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Ilot Overdale: six manifestants comparaissent

**Type** Article de journal

**Auteur** Germain Tardif

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 11 mai 1988 226 mots, p. A15 Ilot Overdale: six manifestants comparaissent Tardif, Germain Six personnes qui avaient été arrêtées, le 15 mars dernier, lors d'une manifestation de locataires de l'îlot Overdale, ont comparu, hier matin, devant le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions de la paix. Toutes sont accusées de voies de fait et d'entrave à la police

dans l'exécution de son travail. Les prévenus, identifiés comme étant Normand Nawrocki, Lisa Jensen, Carol Burgess, Siobhan Siaghail, Douglas Holliston et James Ross Thomson, devront revenir devant le tribunal le 8 juin pour connaître la date de la suite des procédures. Leur arrestation s'était effectuée en matinée, lors d'une manifestation devant l'une des maisons de la rue Mackay et au cours de laquelle les locataires voulaient empêcher les ouvriers de procéder aux travaux de transformation de ces immeubles en édifices à bureaux. A la suite de ces incidents qui ont apparemment donné lieu à des échanges de coups, la Ville de Montréal avait obtenu que le promoteur du projet, Les Galleria Dorchester, interrompe temporairement ses travaux, afin de permettre au Comité exécutif d'évaluer la situation. Signalons que le promoteur a en main, depuis le 4 mars, des permis municipaux qui sont conformes au plan de zonage et au plan d'ensemble adoptés par le Conseil municipal. Entre-temps, les locataires menacés d'éviction ont obtenu des injonctions interlocutoires provisoires jusqu'au 24 mai alors que seront débattues les questions de fond sur ce problème. L'administration municipale, pour sa part, n'est pas contente de la façon dont le promoteur a agi dans ce dossier. M. John Gardiner, membre du comité exécutif, a déclaré: «nous avons toujours cru qu'il n'y aurait que des résidences sur les rues Overdale et Mackay», et il a ajouté qu'en aucun temps il n'a personnellement été mis au courant des intentions du promoteur d'y aménager des unités en bureaux et espaces communautaires.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-11

**Pages** P. A-15

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/QATHF65N>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

## La Ville [de Montréal] se dote d'une politique de consultation: un pas vers les "conseils de quartier"

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 11 mai 1988 489 mots, p. A1 La Ville [de Montréal] se dote d'une politique de consultation: un pas vers les "conseils de quartier" Favreau, Mariane Par le biais d'une politique de consultation, l'administration Doré fait un pas de plus vers la création de «conseils de quartier» à Montréal. Cette structure prévue dans le programme du RCM avait été mise en veilleuse à la veille des élections. On compte mettre sur pied un comité-conseil dans chacun des 13 arrondissements de Montréal, a appris La Presse de source sûre. Y siégeront des électeurs désignés par le comité exécutif de la Ville et des conseillers municipaux, les citoyens y étant un de plus que les conseillers. Présidé par un citoyen, ce comité-conseil n'aura pour le moment qu'une fonction de consultation et de recommandation. Ces comités-conseils coûteront au total près de \$500000 et

nécessiteront l'embauche de personnel. Cette nouvelle structure est, avec la création d'un Bureau d'audiences publiques (au coût de \$200000), l'élément central d'un document confidentiel dont La Presse a pris connaissance. Il s'agit d'un «énoncé de politique» sur la consultation publique que l'administration rendra public au conseil municipal du 16 mai. On y apprend que l'administration entend rendre ces changements permanents en les faisant inscrire dans la charte de Montréal et dans ses règlements. «La création des comités-conseils d'arrondissement aura un effet général sur le processus de déconcentration des services dont l'étude se poursuit parallèlement», dit le document étudié au comité exécutif la semaine dernière. «Plusieurs services devront revoir l'affectation de leurs ressources humaines afin d'être en mesure de fournir l'expertise technique et professionnelle à chacun des comités-conseils d'arrondissement.» La notion d'arrondissement (qui n'existe pas dans la charte) regroupe un certain nombre de districts électoraux. C'est ainsi que l'administration Doré-Fainstat a ouvert des bureaux satellites de l'hôtel de ville (Accès-Montréal) en 13 points de la ville, correspondant à ce qu'elle entend par arrondissement. De même, les conseillers municipaux se sont donnés des bureaux d'arrondissement, regroupant quelques conseillers de quartiers voisins. Enfin, dans l'élaboration de plans d'urbanisme pour la ville, on parle d'une douzaine de plans d'arrondissement, plus celui du centre-ville. Le comité-conseil d'arrondissement est donc un pas de plus vers «le respect de la dynamique des quartiers». La politique de consultation prévoit que les commissions permanentes du conseil jouent un rôle d'étude, de consultation et de recommandation quant à l'adoption des règlements du conseil municipal (à l'exception des règlements de portée locale) et quant à tout énoncé de politique que l'administration voudra soumettre à la consultation publique. De son côté, le nouveau Bureau d'audiences publiques, formé de personnes dont le nom sera porté sur une liste annuelle, fera les consultations que le comité exécutif décidera de lui confier, notamment à la suite d'une recommandation d'un comité-conseil d'arrondissement. Ce comité-conseil, pour sa part, tient une assemblée mensuelle, où le public a été dûment invité, pour étudier publiquement les points suivants: les révisions et modifications aux règlements de zonage; les plans d'ensemble, les plans demandant une dérogation au zonage en vigueur et toute dérogation mineure; les permissions spéciales à des fins culturelles, éducatives, religieuses ou sociales; les fermetures de rues et ruelles; les demandes de démolition d'immeubles; les changements de noms de rues, l'occupation du domaine public, etc. L'ordre du jour est fixé par le comité exécutif de la Ville. Toutes les délibérations du comité-conseil sont publiques ainsi que son choix de recommandations. Il peut recommander la tenue d'audiences publiques sur des sujets précis. On estime qu'en soumettant des projets pour avis au comité-conseil, on augmentera les délais du processus de décision de 4 à 8 semaines. Si un projet passe ensuite au Bureau d'audiences publiques, le délai minimal pour son adoption serait de quatre mois et demi. Délai qui pourrait être compensé par une accélération du traitement des dossiers par les services municipaux, croit-on. Cette politique-cadre de consultation fera l'objet de consultations publiques à la mi-juin et entrerait en vigueur en janvier prochain. Son coût total serait de plus de \$1,5 million en 1989, alors qu'une somme d'un demi-million de dollars est actuellement prévue au budget de 1988 pour les consultations.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-11

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/FGVVPGEG>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Montréal-est réclame \$25 millions de Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 11 mai 1988 93 mots, p. A7 Ile de Montréal Montréal-est réclame \$25 millions de Québec Bernard, Florian L'administration municipale de Montréal-Est estime qu'elle est éligible à une subvention de l'ordre de \$25 millions pour développer les terrains situés au nord de l'autoroute Métropolitaine. Diverses industries doivent être relocalisées à cet endroit, ce qui nécessitera la construction d'infrastructures, dont un réseau d'égouts collecteurs. Québec soutient, de son côté, que la ville n'a pas droit à ces subventions parce qu'il s'agit de relocalisation et non pas de construction, et qu'il n'y aura pas de création de nouveaux emplois. Le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse, ne partage aucunement cette opinion du gouvernement. Il soutient qu'il y aura effectivement création de plusieurs nouveaux emplois. En attendant la conclusion du dossier, la ville a quand même commencé à négocier un emprunt à long terme, garanti par le gouvernement...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-11

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/2Q4TKYZU>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Un conseiller ne veut pas de simples citoyens aux comités-conseils d'arrondissement [de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 12 mai 1988 307 mots, p. A5 Un conseiller ne veut pas de simples citoyens aux comités-conseils d'arrondissement [de Montréal] Favreau, Mariane «Les comités-conseils d'arrondissement devraient être composés exclusivement des élus (conseillers municipaux) de l'arrondissement.» Et donc, ne pas comprendre de simples citoyens nommés par le comité exécutif, comme il est



proposé dans la politique-cadre de consultation que l'administration s'apprête à rendre publique. Telle est l'opinion du conseiller Pierre-Yves Melançon, président de la commission de l'administration et des finances de la ville de Montréal. La politique-cadre de consultation de la ville de Montréal que La Presse dévoilait hier, prévoit que les 71 citoyens appelés à siéger aux 13 comités-conseils d'arrondissement seront nommés par le comité exécutif de la ville. Ils auraient un mandat de deux ans et seraient rémunérés à raison de \$200 par séance. Dans un document de réflexion sur la démocratisation à Montréal qui prend tout son sens à la lecture de la politique-cadre de consultation, le conseiller Melançon s'interroge sur la composition de ces comités-conseils d'arrondissement. «Sur quelles bases pourrait-on choisir les citoyens qui en feraient partie? Qui représenteraient-ils? Seraient-ils redevables devant la population? «Pensons-nous vraiment amorcer la mise sur pied des conseils de quartier en faisant participer quelques citoyens et citoyennes au sein d'un comité-conseil d'arrondissement? demande-t-il. Ce n'est pas en intégrant quelques citoyens que nous venons de faire un pas vers la décentralisation du pouvoir.» A l'hôtel de ville, tout en reconnaissant la validité du document sur la consultation, gardé confidentiel jusqu'ici, on signale que de «légères modifications» pourraient encore y être apportées avant son dépôt au conseil municipal. Bien qu'on ne veuille pas préciser ce qui est encore objet de discussions au comité exécutif de la ville, la composition des comités-conseils d'arrondissement semble en faire partie. Comme l'indiquait le conseiller Melançon dans son document, en laissant le soin à un comité conjoint (élus et citoyens) de consulter et faire les recommandations, on dilue les pouvoirs des conseillers. «Ils sont élus et sont redevables à la population tous les quatre ans», rappelle-t-il. De son côté, le chef du Parti civique, M. Claude Dupras, s'inquiète de ce que le RCM soit en train d'implanter «ses conseils de quartiers» malgré sa promesse électorale de n'en rien faire dans un premier mandat. Il ne se fait pas d'illusion non plus sur les personnes qui seraient appelées à siéger à ces comités-conseils d'arrondissement. «Le parti va y nommer ses amis, c'est certain.» Quant à la politique générale de consultation, il réserve ses commentaires pour le moment, estimant toutefois qu'elle n'est pas réaliste. Illustration(s) : Le conseiller Pierre-Yves Melançon, président de la Commission de l'administration et des finances de la ville de Montréal

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-12

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8XQA728H

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## La guerre des Michel [à la CSN]

**Type** Article de journal

**Auteur** Lysiane Gagnon

**Résumé** La Presse Tribune libre, jeudi 12 mai 1988 761 mots, p. B3 La guerre des Michel [à la CSN] Gagnon, Lysiane Il y a des nouvelles d'apparence anodine qui recouvrent toute une histoire. En voici une: Michel Bourdon, conseiller syndical à la Fédération nationale des communications de la CSN, vient d'annoncer sa candidature au poste de secrétaire général de la centrale. Il fera la lutte au secrétaire général-sortant, Michel Gauthier, ex-président du syndicat des «permanents» de la CSN. Quand on en connaît la toile de fond, cette nouvelle est spéciale à double titre. Elle rappelle l'un des épisodes les plus honteux de la petite histoire de la CSN, tout en illustrant la capacité de renouvellement du mouvement syndical. " i Octobre 1979: Bourdon, conseiller syndical depuis dix ans, démissionne de son poste à la CSN-Construction pour se présenter à la convention du PQ dans Maisonneuve. Il est défait par Jacques Desmarais, ex-syndicaliste alors chef de cabinet du ministre Lise Payette, qui est le candidat des autorités du parti (M. Bourdon est identifié à l'aile radicale du PQ). Bourdon revient à la CSN, au service cette fois de la Fédération nationale des Communications (FNC). A ce titre, il doit réintégrer les rangs du Syndicat des Employés de la centrale (SECSN). Novembre: l'exécutif du SECSN, alors présidé par Michel Gauthier, celui-là même contre lequel Bourdon se présente aujourd'hui, refuse de réadmettre dans ses rangs la brebis égarée, jugée coupable d'avoir trahi «la cause des travailleurs» en sollicitant l'investiture d'un parti «identifié à la classe bourgeoise». La décision est entérinée par le conseil syndical formé par les délégués régionaux. Décembre: l'assemblée générale, à une vingtaine de voix de majorité, vote dans le même sens. Bourdon, syndicaliste depuis toujours (c'est à lui que la CSN doit la syndicalisation de la salle des nouvelles de Radio-Canada), est exclu du syndicat auquel il devrait appartenir. Pire: moralement exclu de son milieu de travail, rejeté par ses camarades, désigné à l'hostilité du groupe en tant que «collabo» péquiste. L'acte d'accusation signé par le secrétaire du SECSN, Guy Marsolais, tient d'ailleurs du procès islamique ou de l'inquisition espagnole. Chaque paragraphe commence par «Vous, Michel Bourdon...». Normalement, cette exclusion entraînerait son congédiement, mais avec l'accord de l'exécutif de la centrale, la FNC, qui est son employeur, horrifiée de voir un syndicaliste condamné pour délit d'opinion, fera une entorse aux règles, et le gardera à son service. (Il y est toujours, d'ailleurs.) Deux semaines avant l'assemblée générale qui allait confirmer l'exclusion de Bourdon du SECSN, une autre assemblée générale était saisie d'une proposition visant à référer le cas Bourdon à un comité tripartite devant étudier la question de l'engagement politique des «permanents»... en dépit du fait que le droit à la liberté politique était déjà inscrit dans les statuts de la CSN. (Ce comité n'a jamais vu le jour, la centrale refusant d'y participer.) La discussion, houleuse, dure huit heures et aboutit à un vote divisé: 82 à 82. Le président, Michel Gauthier, utilise son vote prépondérant pour faire pencher la balance dans le sens du sectarisme. Or, parmi ceux qui, à cette première assemblée, allaient voter en faveur de cette proposition qui équivalait, dans les faits et compte tenu du climat dans lequel se déroulait le débat, à condamner un syndiqué pour délit d'opinion, il y avait entre autres un dénommé Jean Doré, alors membre du SECSN en tant que conseiller juridique pour la CSN, qui allait par la suite devenir maire de Montréal. Cette position de Me Doré est connue parce que ce vote s'est pris à main levée. C'est au vote secret que le SECSN allait, lors d'une deuxième assemblée, exclure formellement Bourdon de ses rangs. Plusieurs, parmi les conseillers syndicaux de l'époque, n'ont jamais oublié cette assemblée, d'autant plus que l'affaire Bourdon

allait constituer la goutte d'eau qui faisait déborder le vase et confirmait l'orientation anti-démocratique que prenait la CSN sous l'influence des militants d'extrême-gauche. (La plupart des «permanents» n'en étaient pas, mais nombreux étaient ceux qui, par faiblesse ou par inconscience, suivaient le mouvement). Plus tard, les militants d'extrême-gauche, après avoir eu la tête de Bourdon, allaient avoir celle de la vice-présidente Francine Lalonde, qui avait eu le tort de s'opposer à leurs manoeuvres anti-démocratiques. Durant cette période, la CSN allait voir partir, pour ces raisons justement, plusieurs de ses meilleurs «permanents». Sept ans plus tard, à l'été 86, je causais d'autre chose avec l'un d'eux. Le sujet des élections municipales tombe sur le tapis, et je mentionne au passage que Jean Doré a de grosses chances d'être élu. Et mon interlocuteur de répliquer, avec une violence qui tranchait totalement avec le ton de notre conversation: «Jamais je ne voterai pour Doré. Je ne lui pardonnerai jamais son vote dans l'affaire Bourdon.» Que nombre de gens gardent de cette affaire un souvenir amer n'a rien d'étonnant: ce procès pour délit d'opinion, de la part d'un groupe de gens censés protéger toutes les libertés, était assez scandaleux. C'était du mccarthyisme de gauche: le même sectarisme, à cette différence près qu'il s'enveloppait d'un vocabulaire marxisant. Peu de temps après, d'ailleurs, Bourdon portait sa cause devant la Commission des Droits de la personne. Et la gagnait. Entre-temps, qui donc était devenu secrétaire-général de l'exécutif de la centrale, c'est à dire membre de la «partie patronale» (à la CSN, l'«employeur», ce sont les élus de l'exécutif central et des fédérations)? Qui donc était passé non seulement «du côté des patrons» mais au poste précis qui porte la responsabilité des relations avec le syndicat des employés? Michel Gauthier, celui du tribunal de 1979, qui avait aussi présidé, en 1982, à une féroce grève de trois mois où les salariés de la centrale réclamaient pour eux-mêmes le pouvoir qui est normalement, dans toute organisation démocratique, dévolu aux élus. Ce qui prouve une fois de plus que la soif du pouvoir est au coeur de bien des luttes. Les temps ont changé. En 84, Bourdon a été réadmis dans le SECSN. Le mois prochain, il se présentera au poste de secrétaire-général contre Michel Gauthier. Ce dernier a l'appui du président Gérald Larose. Bourdon aurait, dit-on, l'appui implicite de la vice-présidente Monique Simard. S'il gagne, ce sera une douce revanche, pour tous ceux qui à l'époque avaient assisté, impuissants et atterrés, au triomphe de l'intolérance.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-12

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/84ALQW2F>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

\$11 millions pour la restauration de logements, à Montréal: l'administration présentera à l'automne un énoncé d'orientation en matière d'habitation

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 13 mai 1988 328 mots, p. A3 \$11 millions pour la restauration de logements, à Montréal: l'administration présentera à l'automne un énoncé d'orientation en matière d'habitation Laberge, Yvon A Montréal, cette année, la municipalité versera des subventions pour la restauration d'au moins 1500 logements et de 900 chambres. Parallèlement, une centaine de logements et une centaine de chambres seront aménagés dans des bâtiments qui, jusqu'à maintenant, avaient une vocation autre que résidentielle. M. John Gardiner, responsable du dossier habitation au Comité exécutif, expliquait hier que Montréal n'aurait pu atteindre cet objectif sans y aller d'une contribution de quelque \$11 millions. «Si Montréal n'avait pas décidé d'injecter autant d'argent, a soutenu M. Gardiner, hier, au cours d'une rencontre avec quelques journalistes, le Programme d'aide à la restauration Canada/Québec (PARCQ) n'aurait été d'aucune utilité pour les Montréalais.» Cela étant dit, M. Gardiner, qui rendait public le Bilan 1987 et le Plan d'action 1988 du service municipal de l'habitation et du développement urbain, a annoncé que l'administration municipale présentera, à l'automne prochain, un énoncé d'orientation et un plan d'action à moyen terme en matière d'habitation. Cet énoncé, a dit John Gardiner, visera à stimuler le marché du logement tout en assurant la création de logements sociaux en plus de conserver le patrimoine résidentiel montréalais en bon état. L'administration municipale ne pouvant agir seule, elle compte sur l'émergence de nouveaux partenaires et M. Gardiner invite tout particulièrement Ottawa et Québec à délier les cordons de leur bourse pour éviter que la situation critique du logement social ne s'aggrave davantage à Montréal. Pour sa part, a indiqué M. Gardiner, Montréal compte injecter encore une dizaine de millions de dollars en 1989. Par ailleurs, comme on le sait, la conversion de logements locatifs en copropriétés divisées est maintenant interdite à Montréal et sur tout le territoire de la Communauté urbaine. Or, la loi 87 adoptée à Québec en décembre dernier, prévoit que les municipalités de la CUM peuvent déroger par règlement à cette interdiction. Montréal étudie actuellement quelles sont les conditions de dérogation qu'elle peut permettre et, a dit M. Gardiner, un règlement à cette fin pourrait être adopté cet automne. M. Gardiner avait déjà dit souhaiter que la conversion profite d'abord aux locataires occupants qui, autrement, ne pourraient accéder à la propriété. Hier, il l'a répété, en précisant cette fois que Montréal songe à créer un programme spécial de subventions pour permettre aux locataires d'acquérir leur logement. L'an dernier, à Montréal, 7300 nouveaux logements ont été construits comparativement à 6204 en 1986. Par rapport à 1987, les mises en chantier ont augmenté de 21,8 p. cent pour le logement social, de 25 p. cent pour l'unifamilial et de 16,2 p. cent dans le secteur locatif. Quant aux mises en chantier de condominiums, elles ont augmenté de 2,75 p. cent.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-13

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EZL863FF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Les archéologues respirent: on les écouterà à l'avenir sur les transformations du Vieux-Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 13 mai 1988 339 mots, p. A5 Les archéologues respirent: on les écouterà à l'avenir sur les transformations du Vieux-Montréal Favreau, Mariane En pleine rue Notre-Dame, juste à l'est de la rue Bonsecours, promoteurs, élus et archéologues célébraient hier ce qui paraît le début d'un temps nouveau: celui où l'on scrutera plus attentivement les vestiges de notre histoire. Les promoteurs, le Groupe TPL présidé par M. Paul-André Tétreault, célébraient parce qu'ils construisent la Chancellerie Bonsecours, un immeuble de plus de \$5 millions qui logera leurs bureaux et 16 condominiums de luxe. Ils ont consacré près de \$75000 pour permettre aux archéologues de se pencher sur leur excavation. Les archéologues fêtaient parce qu'ils ont réussi à faire une percée dans la reconnaissance de leurs services lors de constructions dans la vieille ville. La Ville, enfin, se montrait heureuse de la tournure des événements, et s'engage à préparer un cadre réglementaire qui obligera à faire un inventaire archéologique avant toute construction dans le périmètre historique. Quant au terrain en cause, angle Bonsecours et Notre-Dame, il est à l'extérieur du Vieux-Montréal comme tel, et le ministère des Affaires culturelles n'y avait pas exigé de fouilles en le cédant à la ville. Le Groupe TPL l'avait acquis de la corporation municipale dans le cadre d'un concours de l'Opération 20000 logements, en 1982. Mais la présidente de l'Association des archéologues, Mme Pauline Desjardins, rappelle que le site avait déjà été signalé comme étant d'intérêt archéologique. Une étude y avait été faite en 1984, et recommandait en 1987 de pousser plus loin les fouilles. C'est en intervenant plus bruyamment, ces derniers temps, que les archéologues ont obtenu d'y faire une intervention d'urgence, précédant ou suivant la pelle mécanique qui creusait les fondations. Ils y ont découvert des vestiges leur permettant de tracer l'évolution et l'utilisation du site au cours des ans: d'abord militaire, puis commerciale. Ils ont retracé la pente de la colline de la citadelle (qui a été arasée), et recueilli diverses informations, notamment sur un système de drains et de latrines très efficace. On a même localisé des alignements de pieux de bois reliés à la première enceinte de bois de 1688. Ces travaux ont retardé la construction, et ajouté des coûts, signale M. Tétreault, mais «ce fut un plaisir de collaborer» à cette étude. Mme Desjardins se réjouit aussi de l'opération, même tardive et de courte durée. Comme ses collègues archéologues, elle souhaite une structure qui tienne compte, suffisamment tôt, de l'intérêt de telles fouilles. Enfin, tout en promettant un règlement à cet égard, M. John Gardiner, du comité exécutif de la Ville, a rappelé que la Chancellerie Bonsecours est un projet important pour le renouveau du Vieux-Montréal. Le complexe Chaussegros-de-Léry doit s'ériger juste à l'ouest de la rue Bonsecours, tandis qu'on aménagera le Faubourg Québec (2000 logis) dans l'ancienne gare de triage, à l'est de la rue Berri.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-13

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8W8YTGP9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:27

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:27

---

## Les militants du RCM recueillent \$162 134

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 14 mai 1988 83 mots, p. A4 Les militants du RCM recueillent \$162 134 L'objectif de \$150000 de la campagne annuelle de financement du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a été dépassé de \$12134. Lancée le 10 avril dernier sous le thème «De plus en plus pour Montréal», la campagne a pris fin à 19h hier soir. Elle s'est terminée au Spectrum en présence de plus de 300 militants, dans une atmosphère de party aux dires des organisateurs. L'annonce des résultats, faite par la présidente du parti au pouvoir, Mme Marie-Hélène Côté, a été suivie par les allocutions du maire Jean Doré et du président de la campagne 1988, M. Hervé Pilon. L'an dernier, le RCM avait amassé la somme de \$156000 sur un objectif de \$150000.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-14

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KJGJUMN6

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

### Quality report

- o Item has no authors
- 

## Gardiner dit: "Le budget encourage les jeunes couples à fuir Montréal"

**Type** Article de journal

**Auteur** François Forest

**Résumé** La Presse Informations nationales, samedi 14 mai 1988 211 mots, p. A10 Gardiner dit: "Le budget encourage les jeunes couples à fuir Montréal" Forest, François John Gardiner est outré. Selon lui, l'aide au logement annoncé jeudi dans le Discours du budget du ministre des Finances encourage locataires et jeunes couples montréalais à fuir Montréal et sa communauté urbaine. «Encore une fois, a déclaré à La Presse hier le responsable du dossier de l'habitation au Comité exécutif de la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec accouche d'un programme d'aide au logement qui exclut Montréal et favorise l'étalement urbain.» Dans son Discours du

budget, on le sait, le ministre Gérard D. Levesque a annoncé la création d'un programme d'accès à la propriété «pour favoriser le développement harmonieux et la stabilité du milieu familial». En vertu de ce nouveau programme, dont les modalités seront annoncées plus tard par le ministre des Affaires municipales, le gouvernement garantira pendant sept ans un prêt pouvant atteindre \$7000 pour l'achat d'une propriété dont la valeur ne doit pas dépasser \$75000. Pendant ces sept années, le gouvernement prendra même à sa charge les intérêts de ce prêt de \$7000. Hier, John Gardiner était presque tenté de lancer un défi au ministre des Finances d'essayer de trouver, à Montréal, une propriété dont le prix n'excède pas, en 1988, \$75000. «Quand on sait qu'à Montréal le prix moyen d'une maison est présentement de \$105000, a dit M. Gardiner, il est inconcevable que le gouvernement dote le Québec d'un programme universel qui exclut Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.» M. Gardiner promet davantage de commentaires quand le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation, M. André Bourbeau, aura publié les modalités du programme d'accès à la propriété. De son côté, le président du Comité exécutif de la CUM, M. Michel Hamelin, réserve ses commentaires pour plus tard.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-14

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4529E8XW

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Journée Frédéric Back au Jardin botanique [de Montréal]

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, dimanche 15 mai 1988 185 mots, p. E7 Journée Frédéric Back au Jardin botanique [de Montréal] Frédéric Back, récipiendaire d'un Oscar et de nombreux autres prix pour la réalisation du film «L'Homme qui plantait des arbres», a procédé hier, au Jardin botanique de Montréal, à la plantation symbolique d'un chêne à feuilles de châtaignier. Le réalisateur a ainsi répété le geste posé par le héros du récit de Jean Giono qu'il raconte dans son film. Selon M. Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique, le chêne à feuilles de châtaignier est très peu connu au Québec. Son aire de distribution habituelle est le sud de l'Ontario et l'état de l'Ohio aux États-Unis. En ayant fait de la journée d'hier, la journée Frédéric Back, le Jardin botanique a ainsi voulu rendre hommage au réalisateur pour la qualité de son oeuvre d'animation laquelle représente un outil merveilleux pour véhiculer et faire connaître la grande richesse que constituent les forêts québécoises. «L'Homme qui plantait des arbres» vient ainsi se joindre aux effets de plantation, de reboisement et d'aménagement que déploient les particuliers, les organismes et les gouvernements depuis quelques années. Le ministre québécois délégué aux forêts, M. Albert Côté qui participait hier, aux cérémonies de plantation, a déclaré que pour

la première fois de l'histoire, le Québec plantera cette année plus d'arbres qu'il n'en coupera. Près de 250 millions d'arbres seront en effet plantés cette année.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-15

**Pages** P. E-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZQEYNSIZ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

### Quality report

- o Item has no authors

---

## L'hôtel de ville [de Montréal] ouvre ses portes aux citoyens

**Type** Article de journal

**Auteur** Liliane Lacroix

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 16 mai 1988 429 mots, p. A3 L'hôtel de ville [de Montréal] ouvre ses portes aux citoyens Lacroix, Liliane «Je suis née à Montréal, j'ai toujours vécu à Montréal et je n'étais jamais venue à l'hôtel de ville. Drapeau ne nous le permettait pas...» S'il l'avait entendue, le maire Jean Doré aurait sans doute embrassé la vieille dame anglophone qui avait quitté son petit quartier Atwater pour répondre à l'invitation de la Ville à participer, dans le cadre de la Semaine du tourisme, à l'«Opération portes ouvertes». Quelques minutes plus tôt, M. le maire avait d'ailleurs accueilli les premiers visiteurs avec ce message. «L'hôtel de ville, ça vous appartient. Vous êtes chez vous!» Mme Margaret Binns ne voulait rien manquer. Elle voulait voir les pièces où se prennent les grandes décisions et les moindres petits recoins. Si l'hôtel de ville est maintenant accessible en tout temps, après tout, on n'a pas souvent l'occasion de voir le bureau du maire ou la salle du comité exécutif. D'autres étaient là par pur hasard. Les touristes de l'extérieur surtout, comme Ted Lembke, de Regina, qui en visitant le Vieux-Montréal, tombait, sans avertissement, au beau milieu des clowns, de la musique et de tout ce brouhaha montréalais: «A Regina, à l'hôtel de ville, tout est toujours fermé. De toutes façons, Regina, ça n'est pas vivant comme Montréal, c'est plutôt plat.» Dans un coin, une employée de la Ville profitait de l'occasion pour faire visiter son deuxième chez-soi à sa famille et pour leur refiler des petits détails croustillants qui ne faisaient sûrement pas partie de la visite offerte par les guides officiels de la ville. Comme ils le font depuis des années, les Gingras, Armand et Fernande, poursuivaient la découverte incessante de leur ville. Maintenant qu'ils ont pris leur retraite, bien installés dans un édifice pour personnes âgées du quartier Villieray, ils ont amplement le temps de «courailler» la ville d'un bout à l'autre. «Je la connais pas mal, ma ville, disait Fernande fièrement. On a pas mal tout vu. A chaque fois qu'une station de métro ouvre, on y est. On visite les grands édifices. En quittant ici, on va voir les grands hôtels. Eh! que j'aurais donc dû apporter ma caméra!» De 10h à 18h,



plus de 13000 personnes ont défilé à l'hôtel de ville. Plusieurs combinaient cette sortie à la messe à l'église Notre-Dame, ou profitaient d'une des visites guidées du Vieux-Montréal après avoir assisté au spectaculaire cérémonial militaire, façon XVIIIe et XIXe siècles, qui se déroulait à midi sur la Place d'Armes. C'était, pour les Montréalais, l'occasion de souligner le 346e anniversaire de la fondation de Montréal. En invitant les Montréalais à devenir des touristes dans leur propre ville, M. Doré en profitait aussi pour insister sur le tourisme extérieur: «Montréal est un des secrets les mieux gardés de l'Amérique. Nous comptons bien, pour suivre le rythme des autres villes nord-américaines, tripler ou même quadrupler le budget de promotion touristique qui se chiffre présentement à \$2,5 millions.» Il rappelait aussi aux citoyens que l'accueil touristique ne se limitait pas aux chauffeurs de taxi, aux guides de la ville et aux grands hôtels: «On compte sur vous pour être encore plus accueillants envers ces visiteurs qui nous viennent d'ailleurs.» Aujourd'hui, c'est au tour du Palais des Congrès d'ouvrir ses portes, en attendant les grands hôtels le week-end prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-16

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EA29CI7P

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Québec a adopté l'orpheline: [la loi 101]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 16 mai 1988 706 mots, p. A5 Québec a adopté l'orpheline: [la loi 101] Leblanc, Gérald C'était dans La Presse du dimanche 24 avril. - «Il y avait 25000 manifestants pour le français, le week-end dernier, à Montréal», lui avait dit Denis Lessard, courriériste parlementaire à Québec. - «On pourrait aussi dire qu'il y en avait 50000 pour regarder tomber les cheminées de Miron», avait répondu Guy Rivard, le nouveau ministre responsable de la Loi 101. En lisant cette nouvelle, je m'étais dit que mon premier ministre, Robert Bourassa, n'avait pas su trouver, parmi ses 100 députés, un seul candidat qui soit franchement en faveur de la Loi 101 et de la promotion du français à Montréal. J'avais alors pensé écrire une chronique sur le docteur Rivard, mais j'hésitais entre deux titres: Ministre des cheminées ou Ministre contre la Loi 101. Quelle ne fut pas ma surprise de retrouver, vendredi, en page B3 de La Presse, la reproduction d'un discours prononcé à l'Assemblée nationale, le 29 avril, par le ministre Rivard. J'étais tellement peu habitué d'entendre de tels propos dans la bouche des ténors du gouvernement Bourassa que j'ai d'abord cru à une erreur. Ayant rencontré le docteur Rivard, je peux maintenant vous certifier qu'il a vraiment prononcé ce discours, «préparé par de longues heures de réflexion». «Vous comprendrez qu'il s'agit de la

politique du gouvernement», prend-il soin d'ajouter. Il va falloir un certain temps pour s'habituer à ce nouveau langage du gouvernement Bourassa. Aussi bien commencer tout de suite, en relisant certains extraits de ce très important discours. «"Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité." C'est par cette phrase simple, mais fondamentale, que débute le préambule de la Charte de la langue française, préambule auquel notre gouvernement souscrit d'emblée. «...» Cette volonté de favoriser l'épanouissement du français est un engagement de société... C'est cette même volonté qui amène l'actuel gouvernement du Québec à réaffirmer publiquement et solennellement cet engagement. Quatre principes guident le gouvernement à cet égard: Premièrement, au Québec, le français est la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Deuxièmement, le territoire québécois doit conserver un visage français. Troisièmement, l'évolution démographique du Québec, et en particulier les équilibres démographiques entre les groupes linguistique, doivent être assurés par des politiques d'immigration et d'intégration appropriées. Quatrièmement, la société québécoise reconnaît les droits et les institutions de sa minorité linguistique, la communauté anglophone. «...» Il n'est pas question non plus de remettre en cause la Charte de la langue française dont le préambule et l'affirmation des droits linguistiques fondamentaux constituent un pacte conclu entre l'Assemblée nationale et la société québécoise. Ce pacte doit être respecté.» J'ai relu, une dizaine de fois, ce discours que j'attendais depuis près de deux ans et demi, depuis l'élection du gouvernement Bourassa, le 2 décembre 1985. Ving-neuf mois durant lesquels j'ai souvent eu l'impression que la Loi 101 était devenue orpheline. Pas tel ou tel article, telle ou telle virgule, mais l'engagement fondamental de prendre les moyens nécessaires à la promotion d'une société française, ouverte et dynamique, dans le continent anglophone de l'Amérique du Nord. Les ministres du gouvernement Bourassa (à l'exception, depuis quelques mois, de Mme Lise Bacon) semblaient gênés de cet héritage. Ils n'en parlaient que pour bien souligner leur engagement à en extirper les «irritants». Au mieux, la langue était devenue un problème à régler au plus vite; au pire, c'était une malédiction à exorciser par tous les moyens possibles. Pas surprenant alors qu'un nombre grandissant de Montréalais francophones, pas seulement les ultra-nationalistes et les xénophobes, aient commencé à voir resurgir les vieux démons linguistiques des années 70. Si le Montréal français a aujourd'hui l'alarme à fleur de peau et s'il se montre intraitable sur toute forme d'adoucissement à la Loi 101, une grande partie de la responsabilité en revient au régime Bourassa. Il faut en effet appliquer la même règle à tous les dossiers. Le gouvernement Bourassa se vante, à juste titre, d'avoir su profiter de la conjoncture économique favorable pour assainir les finances publiques, diminuer le déficit et les impôts. Il doit aussi, dans la même logique, prendre une bonne part du blâme pour la détérioration du climat linguistique à Montréal. Il n'est jamais trop tard pour bien faire! Guy Rivard ne se présente plus comme l'arbitre impartial entre deux thèses qui s'affrontent: celle d'un Montréal bilingue et celle d'un Montréal français (le problème ne se pose pas dans le reste du Québec). Il ne s'agit pas de deux versions d'une même réalité, mais de deux projets irréconciliables. Il faut choisir entre les deux. Son discours du 29 avril annonce clairement que le gouvernement Bourassa a enfin fait son lit dans le moule établi par la Charte de la langue française. La troïka anglophone de Montréal et les héritiers de Pierre Elliott

Trudeau pourront continuer à contester la légitimité de ce projet de société française, mais au moins on saura que le gouvernement du Québec y souscrit franchement et carrément. La société française n'étant plus un problème à régler mais un objectif à promouvoir, il faut maintenant passer à l'action. S'assurer, par exemple, que le droit d'être servi en français devienne une réalité à Montréal. S'assurer que l'on arrête d'angliciser, dans nos petites usines, les parents des enfants d'immigrants qu'on francise à l'école. S'assurer que les immigrants adultes apprennent suffisamment de français pour se sentir à l'aise chez nous, et nous à l'aise avec eux. S'assurer que les futurs leaders des groupes ethniques fréquentent nos collèges français ou tout au moins apprennent le français dans les cégeps anglais. Vous pourrez ensuite, M. Rivard, compter sur la très grande générosité dont vos concitoyens francophones veulent continuer à faire preuve à l'endroit de la minorité anglophone de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-16

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VJVUC6W5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Montréal va "consulter" sur la consultation

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 17 mai 1988 360 mots, p. A5 Montréal va "consulter" sur la consultation Favreau, Mariane Contrairement à ce qui était prévu, le comité exécutif de Montréal n'a pas déposé hier sa politique cadre de consultation. Il devrait être en mesure de la rendre publique au début de juin. Le vice-président du comité exécutif responsable de cette question, M. Robert Perreault, explique qu'on «retravaille» l'avant-projet que La Presse a rendu public la semaine dernière. «On pense l'avoir terminé dans une semaine, dix jours.» Toutefois, le conseil municipal doit entériner aujourd'hui la formation d'un comité du conseil qui consultera sur cette politique de consultation. Il devrait tenir des séances d'information à la mi-juin, explique M. Perreault au cours d'une entrevue, et tenir des audiences publiques à la fin août. L'objectif est de pouvoir faire rapport au conseil au début de septembre, à temps pour présenter des amendements à la charte l'automne prochain, indique-t-il. Le conseiller indépendant Nick Auf der Maur fera partie de ce comité de consultation. Il se montrer très critique sur tout le processus de consultation qui a cours depuis l'arrivée de l'administration RCM. «Je crains que les groupes d'intérêts ne soient en mesure de manipuler le caucus avec ces consultations sans fin. Les consultations ne s'adressent pas tellement à la population en général. Ça devient des forums pour les groupes d'intérêts qui menacent en quelque sorte le caucus du RCM. Celui-ci prend finalement ses décisions en

fonction de ses alliés politiques.» Quant à la politique-cadre de consultation dont il dit n'avoir pas encore pris connaissance, il croit qu'elle aurait peut-être dû être élaborée il y a 18 mois. «Mais les élus du RCM ont constaté que ce n'est pas si facile de trouver les mécanismes.» Enfin, il se demande ce qu'il va sortir de cette «consultation sur la consultation» menée en plein été quand les gens sont en vacances. Incidemment, plusieurs citoyens sont intervenus hier soir à la période de questions du public pour interroger l'administration sur son projet de modifier le zonage de la rue Saint-Denis. Entre les rues Laurier et Crémazie, on projette d'accentuer la vocation résidentielle de la rue Saint-Denis en interdisant tout nouveau commerce ou bureau au rez-de-chaussée des immeubles. Or, de nombreux propriétaires ont fait savoir à la municipalité qu'ils s'opposent à ce projet. Ils voudraient obtenir un délai supplémentaire pour la présentation de mémoires lors des consultations publiques. Un intervenant a demandé «par quelle gymnastique intellectuelle peut-on croire que la rue Saint-Denis est résidentielle alors qu'il y passe 35000 véhicules par jour et qu'elle est considérée comme une route provinciale? D'autres ont signalé à l'administration qu'elle est en conflit d'intérêts. D'une part, elle veut construire un immeuble à bureau au-dessus de la bouche de métro Rosemont, à l'angle de la rue Saint-Denis. D'autre part, elle veut interdire aux propriétaires de la rue d'ouvrir de nouveaux bureaux dans leurs immeubles. M. John Gardiner, responsable de ces questions au comité exécutif, a répliqué que la ville assume ses responsabilités en matière de zonage, que son option est claire mais qu'on consulte quand même.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-17

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FGC8VTVP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## \$30 millions pour enfouir [les déchets] sur le site Miron

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 17 mai 1988 204 mots, p. A3 \$30 millions pour enfouir [les déchets] sur le site Miron Favreau, Mariane La gestion du site d'enfouissement de déchets, à l'ancien site Miron, nécessite des investissements municipaux de plus de \$30 millions. Le conseil municipal a donné son accord, hier soir, à un emprunt de \$28,3 millions. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les frais de financement et autres dépenses incidentes. Ces travaux sont requis par les services d'eau, d'électricité, d'égoût, la modifications des routes, la pose de nouvelles clôtures, etc. On prévoit aussi le réaménagement du bâtiment administratif, un système de pesée et de facturation, la construction d'un garage pour le matériel roulant, une station de

service, etc. D'autres travaux touchent le captage et le traitement des eaux de lixiviat, l'imperméabilisation du fond et des côtés de la carrière, le captage des biogaz, et leur brûlage. Et cela, sans compter les études pour l'amélioration du site. La municipalité comptait sur les profits tirés du déversement des déchets pour financer ces dépenses. Elle voulait exiger graduellement de \$19 à \$33 la tonne pour le déversement des déchets. Mais la commission municipale du Québec limitait récemment ces tarifs à \$12,44 la tonne. Le chef du Parti civique s'est déjà élevé contre la façon dont l'administration Doré entreprend la gestion de ce site. De même, le conseiller indépendant, Nick Auf der Maur, se demande pourquoi gaspiller l'argent de contribuables à démolir les garages alors qu'ils pourraient loger les ateliers municipaux. «Les dirigeants ne semblent pas faire grand compte des comptes de taxes des contribuables», estime-t-il. Mais le président du comité exécutif, M. Michael Fainstat, assure qu'il en coûterait aussi cher de convertir ces installations que de reconstruire.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/X7NW3NCE

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Quatre Montréalais sur 10 contre les voitures dans le centre-ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 17 mai 1988 257 mots, p. A13 Quatre Montréalais sur 10 contre les voitures dans le centre-ville Favreau, Mariane Quatre Montréalais sur 10 interdiraient le transport par automobile dans le centre-ville, tandis que plus de sept sur 10 souhaitent qu'on y donne la priorité au transport en commun. Ces données sont tirées d'un sondage Le Devoir-Créatec Plus dont le quotidien rendait compte hier. «Cela renforce la volonté de l'administration de favoriser le transport en commun et les piétons», estime-t-on à l'hôtel de ville. «Le message de la population est clair, pense M. Robert Perreault, vice-président du comité exécutif de Montréal, et conforme à nos engagements électoraux.» «La population est mûre, croit-il, pour diverses solutions comme des voies réservées aux autobus sur les rues Sainte-Catherine ou Maisonneuve, pour limiter certaines rues aux véhicules d'urgence et de transport public.» «A la veille de prendre de grandes décisions pour l'aménagement du centre-ville, on est heureux de constater qu'on n'est pas en porte-à-faux avec la population de Montréal.» Sans aller aussi loin que la fermeture du centre-ville aux voitures, l'énoncé d'orientation sur l'aménagement de l'arrondissement centre propose de maintenir et de créer des parcs de stationnement aux abords des stations de tête du métro, et en périphérie du centre-ville. Un service de navettes pourrait relier certains de ces parcs de stationnement

incitatifs à divers points du centre-ville non directement desservis par le métro. On envisage aussi des incitatifs pour l'utilisation préférentielle du transport en commun. Par exemple, la tarification de groupe qui pourrait être mise sur pied avec la collaboration de la STCUM, de grands employeurs du centre-ville et diverses associations. Le sondage du Devoir indique également que les répondants trouvent à peu près également que la situation économique est stable (38 p. cent) ou s'améliore (41 p. cent). Par contre, une nette majorité (47 p. cent) estime que la qualité de vie s'améliore dans leur ville tandis que 33 p. cent l'estime stable et 17 p. cent pensent qu'elle se détériore. De même, 57 p. cent des répondants sont en faveur du magasinage le dimanche contre 39 qui s'opposent à l'ouverture des magasins ce jour-là. Enfin, près de six Montréalais sur 10 estiment que la construction du stade olympique maintenant parachevé était une bonne idée.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-17

**Pages** P. A-13

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZTDPZEN7

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Quand Montréal a-t-elle été fondée?

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 18 mai 1988 386 mots, p. A3 Quand Montréal a-t-elle été fondée? Bisson, Bruno Diantre! Quelle polémique! Que d'esclandres et de débats faudra-t-il encore avant que des profondeurs abyssales de notre passé collectif, un érudit puisse enfin fournir la réponse à cette épineuse question: est-ce que Montréal a été fondée le 17 ou le 18 mai 1642? Au pied de la statue du fondateur de Montréal, le Sieur Paul Chomedey de Maisonneuve, sur la Place d'Armes, on peut lire que c'est le 18. Des documents historiques disent tantôt que c'est le 17, tantôt le 18. Les historiens, eux, ne s'entendent pas. En fait, ils ne s'entendent pas sur ceci: est-ce que le fait capital qui marque la fondation d'une ville est un acte légal ou la célébration d'une messe? Le 26 février 1936, Mme Marie-Claire Daveluy, membre de la Société historique de Montréal, lançait le débat. S'appuyant sur le récit consigné par le Révérend Père Barthélémy Vimont, qui débarqua sur l'Île de Montréal en même temps que de Maisonneuve, Mme Daveluy accrédita la thèse du 17. Dans ses Relations de 1642, le Père Vimont écrivait ceci: «Le dix-septième de May de la présente année 1642, monsieur le Gouverneur (de Québec, Montmagny) mit le Sieur de Maisonneuve en possession de cette Isle, au nom de Messieurs de Montréal, pour y commencer les premiers bastiments; le Père Vimont fit chanter le Veni Creator, dit la Sainte Messe, exposa le Saint-Sacrement, pour impétrer du ciel un heureux commencement à cet ouvrage; l'on met incontinent après les hommes en besognes; on fait un réduit de gros pieux pour se tenir à

couvert contre les ennemis.» Un autre membre de la Société historique de Montréal, M. Victor Morin, notaire et organisateur d'une manifestation annuelle du 18 mai, sur la Place d'Armes, contesta aussitôt la thèse de Mme Daveluy. Selon lui, deux documents contredisent la relation du Père Vimont. D'abord, L'Histoire du Montréal écrite en 1697 par le sulpicien Dollier de Casson, et éditée en 1869. On peut y lire que le gouverneur de Québec «monta dans une barque et conduisit lui-même toute cette flotte à Montréal où on mouilla l'ancre le 18 mai; ce même jour, comme on arriva de grand matin, on célébra la première messe qui ait jamais été dite en cette Isle». Ensuite, les Annales des Hospitalières de Ville-Marie, où Soeur Morin, religieuse de l'Hôtel-Dieu, écrit que le Sieur de Maisonneuve arriva bel et bien le 17. Mais, et c'est sur ce point qu'insiste le notaire Morin, de Maisonneuve n'abattit lui-même un premier arbre qu'après la messe célébrée le matin du 18. Depuis ce temps, le débat n'a pas repris. Mais quelques années plus tard, la ville de Montréal décida de commémorer deux jours de suite le 300e anniversaire de sa fondation. C'était en 1942. Qu'en sera-t-il pour le 350e, en 1992? «Nous sommes en train de faire des recherches aux Archives», a précisé hier un porte-parole de la ville. Hier après-midi, la ville de Montréal a commis un lapsus révélateur: un premier communiqué émis à 15h24, commençait ainsi: «Montréal, le mardi 17 mai 1988 - Aujourd'hui, journée du 346e anniversaire de la fondation de Montréal, M. Jean Doré, maire de Montréal, tient à souhaiter à tous les Montréalais un bon anniversaire». Exactement 18 minutes plus tard, la ville corrigeait par un autre communiqué: «Prendre note que le 346e anniversaire de la ville de Montréal aura lieu le mercredi 18 mai. Merci.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-18

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XB3YIZQC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Pédale douce à Montréal avec les pistes cyclables

**Type** Article de journal

**Auteur** Yves Boisvert

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 18 mai 1988 194 mots, p. A3 Pédale douce à Montréal avec les pistes cyclables Boisvert, Yves La ligne politique qui semble se confirmer à l'hôtel de ville de Montréal en matière de pistes cyclables est celle de la pédale douce. Mme Léa Cousineau, responsable des loisirs au comité exécutif, laissait entendre hier en conférence de presse que la ville n'est pas pressée d'étendre le réseau des voies cyclables ce qui a déçu plusieurs amants du vélo. Pour l'instant, on se contentera d'améliorer le réseau existant et de «poursuivre les consultations». C'est ainsi qu'un «comité des voies cyclables» a été mis sur pied. Composé de fonctionnaires municipaux et de représentants des villes de la CUM, le comité a

pour mandat d'élaborer un «plan directeur» sur la question pour les dix années qui suivront et de faire des recommandations à la ville... d'ici deux ans. Mme Cousineau avait convoqué la presse pour annoncer la tenue, le 29 mai prochain, de la troisième édition de «Pour le plaisir de rouler». Cet événement vise à faire connaître le réseau et à «éduquer» cyclistes et automobilistes. Des bénévoles seront répartis un peu partout à travers la ville et, à l'occasion de petits tests, prodigueront leurs conseils de sécurité et d'entretien. La police de la CUM sera aussi de la partie. Dans le but de freiner l'épidémie de vols de bicyclettes - en 1987, 50000 à Montréal seulement - certains d'entre eux offriront de marquer les véhicules au burin. C'est cette même journée que sera rendue publique la nouvelle carte des voies cyclables de l'Île de Montréal. On sait déjà qu'elle sera pratiquement identique à celle de l'année dernière, puisque l'on se contentera de réparer certaines pistes et d'en raccorder d'autres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-18

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UXDAV8K9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## La ville [de Montréal] voudrait-elle spolier une caisse populaire pour plaire à des amis?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 18 mai 1988 477 mots, p. A17 La ville [de Montréal] voudrait-elle spolier une caisse populaire pour plaire à des amis? Favreau, Mariane La ville de Montréal tente-t-elle illégalement de changer en zonage résidentiel le zonage commercial de deux propriétés de la Caisse populaire Sainte-Odile par l'imposition d'une réserve foncière? Et cela pour plaire à ses amis? C'est ce que prétend la caisse populaire qui, se disant victime d'un «abus de pouvoir équivalant à une fraude», conteste devant les tribunaux un avis de réserve foncière pour fin d'habitation que lui a signifié la municipalité le mois dernier. Cette réserve touche deux maisons vides, adjacentes à la caisse pop, et donnant sur la rue Lavigne, dans Cartierville. La caisse les avait achetées pour s'y construire un établissement. Comme elle a finalement pu acquérir l'immeuble où elle logeait, elle envisage alors d'aménager 22 espaces de stationnement pour ses clients à la place des deux maisons. (Une réserve équivaut à une intention d'expropriation.) Ces maisons sont situées à l'intérieur du périmètre de zonage commercial de la rue Salaberry, ce qui permet aussi bien la construction d'un immeuble commercial que d'un stationnement, indiquent les documents du comité exécutif de la ville. Mais quelqu'un s'oppose au projet de la caisse. «D'où la réserve pour éviter la conversion en immeuble commercial ou en terrain de stationnement», conclut le document de



l'exécutif. Curieusement, une réserve foncière avait été décidée une première fois par le comité exécutif, le 28 octobre 1987. Mais une note de l'avocat municipal signalait plus tard que c'est au conseil municipal de décréter les réserves foncières. Le conseil l'entérina donc à sa séance de février. La caisse était à défendre sa demande de démolition des maisons devant la Commission d'arbitrage du patrimoine résidentiel, le 8 avril dernier, quand elle a reçu l'avis de réserve foncière «pour fins d'habitation». Ce qui mettait fin aux séances de la commission. Dossier politique «Il s'agit d'un dossier hautement politique», estime le président du conseil d'administration de la caisse, M. Frank Barro. La requête déposée en cour indique qu'une seule personne (et son conjoint) s'oppose au projet. Et M. Barro de préciser qu'il s'agit de la présidente du RCM local, et qu'elle habite une maison voisine. Elle fut organisatrice de la campagne électorale de Mme Kathleen Verdon dans Cartierville. De son côté, la caisse populaire avait fait circuler une pétition en faveur du projet, il y a deux ans. Mais elle n'a pas dû faire le poids dans la balance. Et pourtant, assure M. Barro, «on prévoyait un beau projet, avec des arbres, des haies qui ne dépareraient pas le voisinage». De plus, la caisse populaire a offert à la municipalité de remplacer ces deux logements en les reconstruisant ailleurs. Et même d'en construire le double (quatre) pour faire bonne mesure. De plus, l'administration n'a pas écouté les conseils de ses fonctionnaires. En mars 87, le service de la gestion immobilière avait évalué «l'opportunité de créer une réserve foncière» à la demande du comité exécutif. Son rapport confirmait que les maisons sont assujetties au zonage commercial, qu'on peut les démolir ou les convertir en immeuble commercial ou en terrain de stationnement, en vertu des règlements existants. Les fonctionnaires estimaient que seul l'achat des maisons par la ville (et leur location) permettrait d'assurer leur affectation à des fins résidentielles. Mais l'achat lui coûterait au moins \$225000, entraînant des loyers de \$975 et \$1165 par mois. «Toute réduction de loyer aurait pour effet d'accroître le coût d'opportunité de la ville.» On déconseillait le recours à la réserve foncière, avec modification du zonage en conséquence, puisque la caisse pop pourrait quand même démolir les maisons, et être obligée à bâtir deux logements, affirmait-on. A la lumière de ces faits, la caisse Sainte-Odile estime que l'administration municipale tente de «faire indirectement de qu'elle ne peut pas faire directement, soit du spot-zoning». Qu'elle «privé l'intérêt privé et des considérations politiques au mépris de l'intérêt public». Elle a donc inscrit une requête en contestation auprès de la Cour supérieure.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-18

**Pages** P. A-17

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UWR7CTVB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

Petit parking fait grand problème rue de Salaberry

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 19 mai 1988 256 mots, p. A20 Petit parking fait grand problème rue de Salaberry Favreau, Mariane L'opposition au projet d'un petit parc de stationnement de la caisse populaire Sainte-Odile, rue de Salaberry, n'est pas uniquement le fait de quelques personnes proches du RCM, signale Mme Monique Godin, présidente du RCM de Cartierville. A deux reprises, des citoyens dont elle fait partie, ont signé des pétitions, la dernière portant 215 noms d'opposants (en novembre 1985). De plus, Mme Godin ne croit pas que le dossier soit politique. Elle estime bien fondés les arguments que les opposants ont apportés. Incidemment, la Commission d'arbitrage sur le patrimoine résidentiel continue d'entendre la demande de la Caisse pour la démolition des deux maisons, en dépit d'un avis de réserve foncière qui avait été signifié à la caisse populaire par la municipalité. C'est cet avis même que la caisse Sainte-Odile conteste en cour, comme le rapportait La Presse hier. Il empêche la caisse d'utiliser à des fins commerciales ses terrains situés dans un périmètre commercial (sur lesquels se trouvent deux maisons vides). Les opposants au projet de parc de stationnement, explique Mme Godin, considèrent que les deux maisons unifamiliales qu'il faudrait démolir, rue Lavigne, sont en bon état, sises sur une rue résidentielle très tranquille, avec une école primaire proche. Le stationnement viendrait modifier cet ensemble urbain, à l'angle de la rue de Salaberry, et ne lui paraît pas vraiment nécessaire. On craint également la dévaluation des propriétés voisines si un parking était aménagé là. La demande de la caisse d'établir un parc de stationnement date de plusieurs années. L'ancienne administration municipale avait donné son accord, mais l'opposition des citoyens avait eu pour effet de porter la cause devant la commission d'arbitrage. Celle-ci a refusé une première fois la démolition des maisons, en 1986. Le dossier a suivi son chemin sous la nouvelle administration qui elle, a refusé la démolition. C'est la caisse qui a alors porté de nouveau sa cause devant la commission d'arbitrage. C'est au cours de ce processus que la municipalité a imposé sa réserve foncière pour contrecarrer le projet de stationnement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-19

**Pages** P. A-20

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ER96ZY4Q

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## L'autoroute Métropolitaine ne sera pas fermée: ouf, disent les maires

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 20 mai 1988 267 mots, p. A3 L'autoroute Métropolitaine ne sera pas fermée: ouf, disent les maires Bernard, Florian Tous les maires de l'île de Montréal, de même que les représentants de l'administration Doré-Fainstat, n'ont eu que des éloges, hier, à l'endroit du ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, et de sa décision de ne pas fermer complètement l'autoroute Métropolitaine durant les travaux de restauration. Les élus ont eu un soupir de soulagement car, à certains moments, ils ont craint sérieusement une perturbation majeure de l'économie du territoire métropolitain. Au cours d'entrevues à la radio, hier, le ministre a totalement rassuré les élus en précisant que les travaux seraient entrepris par tronçons, de façon accélérée, et que les chantiers les plus importants s'étendraient sur une période de cinq mois. Le ministère va procéder selon les priorités établies par les fonctionnaires. L'autoroute ne sera pas fermée complètement, bien qu'à certains moments la circulation pourra être considérablement ralentie. Le ministère a l'intention de lancer les travaux dès cet automne. «Le ministre Côté a pris une excellente décision, a dit le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, car il était impensable de fermer complètement cette voie rapide, même pendant un mois. Son projet d'étendre les travaux sur un an ou deux est sûrement de nature à rassurer tout le monde». M. Hamelin a déclaré que le ministère pourrait accélérer les travaux de réfection en gardant les chantiers ouverts durant la nuit et en réduisant la circulation à une seule voie durant les périodes creuses des fins de semaines, durant l'été. L'un des membres du comité exécutif de Montréal, M. Robert Perreault, également président du conseil d'administration de la Société de transport de la CUM, s'est réjoui de ce que le ministre Côté ait retenu les suggestions faites par Montréal. «M. Côté a eu la délicatesse de nous consulter avant de prendre sa décision et il a retenu nos suggestions. Il a choisi la solution la moins dramatique.» Le maire de Lachine, M. Guy Descary, a également souligné son approbation du projet divulgué par les fonctionnaires du ministère. Il a expliqué que les principaux parcs industriels de Montréal sont riverains de l'autoroute Métropolitaine. Il y aurait eu, selon lui, un sérieux risque de ralentissement des opérations industrielles si on avait décidé de fermer complètement l'autoroute Métropolitaine.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PDIW6TSY

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

Seuls les conseillers municipaux feront partie des comités-conseils: les simples citoyens devaient pouvoir participer à ces comités mais l'administration Doré-Fainstat en a décidé autrement

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 20 mai 1988 202 mots, p. A3 Seuls les conseillers municipaux feront partie des comités-conseils: les simples citoyens devaient pouvoir participer à ces comités mais l'administration Doré-Fainstat en a décidé autrement Favreau, Mariane L'administration Doré-Fainstat effectue une retraite stratégique quant à la composition des comités-conseils d'arrondissement qu'elle entend mettre sur pied. En effet, dans une version légèrement remaniée de sa politique-cadre de consultation, distribuée récemment à titre confidentiel aux conseillers municipaux, seuls les conseillers municipaux des districts compris dans un arrondissement composent le comité-conseil d'arrondissement. On ne retrouve donc plus de simples citoyens nommés par le comité exécutif de la ville pour siéger à ces comités-conseils. (On prévoit 13 arrondissements regroupant chacun quelques districts électoraux.) C'est la modification la plus importante par rapport au document que La Presse avait dévoilé le 11 mai dernier. On retire ainsi de la politique-cadre de consultation un élément qui soulevait la controverse au sein du caucus des élus du RCM, et apportait des munitions à l'opposition. Ce changement a également un effet sur le budget envisagé l'an prochain pour les structures de consultation. Prévues à \$1574400 dans la première version, elle ne seront plus que de \$1,4 million. On y soustrait en effet la rémunération de \$200 par séance qui aurait été allouée aux 71 simples citoyens membres des comités-conseils. De plus, le Bureau d'audiences publiques qu'on entend créer pour certaines consultations, portera le nom de Bureau de consultation de Montréal. Question peut-être de ne pas semer la confusion avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le conseil municipal a déjà mis sur pied un comité de conseillers municipaux chargé de recueillir les opinions sur cette politique-cadre qui ne sera dévoilée officiellement que dans quelques semaines.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LXSEQIQP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Une amende de \$1500 à Miron pour une affaire de pollution

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 21 mai 1988 224 mots, p. A6 Une amende de \$1500 à Miron pour une affaire de pollution Gervais, Raymond Bien que la compagnie Miron ne soit plus propriétaire de la carrière de la rue Crémazie, à Montréal, elle a été condamnée, hier, en Cour municipale, à une amende de \$1500 pour avoir rejeté en août 1987 des matières polluantes dans le réseau d'égout public. L'avocat de la compagnie a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'égard de

l'infraction reprochée. En août dernier, deux inspecteurs du Service de la protection de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal ont fait des prélèvements des eaux usées sur l'emplacement de l'enfouissement sanitaire. Les fonctionnaires ont noté que de mauvaises odeurs se dégageaient de certaines ouvertures servant à observer les conduites du collecteur de la rue Papineau, en aval du point de rejet des eaux usées. A un point en particulier, la mesure des gaz toxiques indiquait une concentration de 25 ppm de sulfure d'hydrogène rendant l'accès du tunnel impossible à cause de la nature des gaz. Au point de déversement dans l'égoût public, les inspecteurs ont noté une odeur analogue émanant des conduites. Près du lac de captage des eaux de lixiviation, les spécialistes de l'environnement ont constaté que les eaux n'étaient pas traitées. A partir de ce point, les eaux usées étaient pompées vers les lacs supérieurs avant d'être finalement rejetées dans l'égoût public. Le juge Pierre Fontaine a accepté de se rendre à la suggestion commune de la défense et de la couronne sur le montant de l'amende à imposer, mais le magistrat a tenu à faire quelques remarques. Il a déclaré qu'il condamnait Miron à \$1500 d'amende pour deux raisons: la première parce que ce montant s'approche de celui prévu par le règlement dans l'éventualité d'un procès où l'accusée aurait été reconnue coupable. De plus, le juge a pris en considération le fait que Miron n'était plus propriétaire de l'exploitation sanitaire et qu'elle ne pourra donc pas récidiver.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-21

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/N67TGGWN>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## A quand le prêt-festival dans les caisses pop?

**Type** Article de journal

**Auteur** Mario Roy

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, samedi 21 mai 1988 668 mots, p. E3 La chronique des arts A quand le prêt-festival dans les caisses pop? Roy, Mario Les rues de Montréal n'ont peut-être pas été construites pour la circulation automobile, comme le soulignait cette semaine le maire Jean Doré; mais elles semblent en tous les cas avoir été faites pour la fête. La ronde - devenue carrément infernale - des festivals et événements spéciaux va reprendre dans la métropole au cours des jours qui viennent: les feux d'artifice de l'International Benson & Hedges donneront comme d'habitude le coup d'envoi, samedi prochain. A partir de là, on aura droit à tout et plus encore, à partir des monstres comme le Festival international de jazz (un budget de \$4 millions) jusqu'aux mini-machins pour publics ciblés, comme on dit, tel le Festival international rock (qui, après une première édition donnée en extérieur, au Parc Lafontaine, s'abritera cette année au Spectrum), en passant par le

Festival des films du monde, les quatre concerts champêtres de l'Orchestre symphonique de Montréal et ceux qui font ça Juste pour rire. Si on réussit à s'extirper de cette ville devenue un gigantesque embouteillage, on peut aussi fréquenter les dizaines de théâtre d'été installés en périphérie de Montréal et ailleurs au Québec; pousser une pointe jusqu'au Festival de Lanaudière; et même aller oublier l'autoroute métropolitaine dans la Vieille capitale, où se déroule la Quinzaine internationale de théâtre. Enfin, pour les - peu nombreux - jours de relâche, il y a toujours les exhibitions permanentes, Borduas au Musée des beaux-arts, par exemple, ou les shows high tech donnés sur le Vieux-Port. \*\*\* La propension à s'amuser dont est gratifié l'être humain semble illimitée; sa capacité de payer la note de ce bon temps ne l'est peut-être pas. En 1986, la famille québécoise moyenne a consacré \$1928 aux diverses formes de loisirs - Statistique-Canada, qui vient de rendre publics ses chiffres les plus récents, additionne sous cette rubrique les poupées, les motoneiges, les magnétoscopes et les abonnements aux associations sportives - ainsi qu'au matériel de lecture et d'éducation. Cela est au-dessous de la moyenne canadienne, qui s'établit à \$2272, en hausse de pas moins de 41.3 p. cent par rapport à 1982. Ce qui est surtout intéressant, c'est qu'en 1986, la famille québécoise a tout juste consacré \$351 à des billets d'admission au cinéma, au concert, au théâtre, au spectacle, au musée ou à un autre établissement culturel. De sorte que, sur papier, il ne restera pratiquement que de la petite monnaie à une famille de dinks (double income, no kids) qui se sera procuré deux cartes de membre honoraire à \$140 pièce aux guichets du Festival de jazz... Et le Festival des films du monde n'a même pas encore débuté! Et, ces dix jours d'euphorie une fois passés, il restera 50 semaines à meubler! Évidemment, ces histoires de familles-types et de chiffres moyens sont toujours amusantes: vous connaissez cet homme qui, ayant posé sa tête dans le four et installé ses pieds dans le frigo, était, en moyenne, confortable... Mais tout de même. «Une centaine de personnes viennent chez nous, à chaque année, afin d'apprendre à mieux gérer leur budget familial. Il s'agit en général de travailleurs à revenus moyens, qui n'ont pas de grosses économies mais qui n'ont pas non plus de dettes. Eux consacrent aux loisirs 4 p. cent de leurs revenus», décrit Ronald O'Narey, permanent à la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF). Il ajoute: «Je ne pense pas que ces gens vont s'endetter pour aller au Festival de Lanaudière! Mais je ne crois pas non plus que les chances de succès de ces festivals et événements spéciaux puissent être altérées par un phénomène de saturation: chacun vise un public précis; sur le plan individuel, chaque consommateur a ses goûts particuliers, soit pour la musique, soit pour le théâtre ou pour le cinéma, et va conséquemment privilégier l'événement qui l'intéresse». La plupart des festivals et événements spéciaux générant une importante participation populaire - et celle-ci attirant à son tour l'intérêt des commanditaires - , les déboursés demandés au consommateur sont en général raisonnables compte tenu de la qualité des spectacles présentés; ils se situent même quelquefois au-dessous des tarifs pratiqués sur le marché régulier. A Québec, le coût des places offertes par la Quinzaine de théâtre se situe autour de \$15; les amateurs de jazz doivent s'attendre à déboursier entre \$17.50 et \$35 pour assister à un concert; à Lanaudière, la majorité des billets sont offerts à des prix variant entre \$18 et \$35 - avec une redoutable exception, le 28 juillet, pour Rudolf Nureyev et les Ballets Eddy Toussaint: de \$50 à \$150! En prime, la plupart des organisations offrent aux fans enragés des séries, sortes d'abonnements qui réduisent

considérablement le coût individuel de chaque spectacle. Justement, les cartes offertes par le Festival de jazz constituent un classique du genre, même si cela doit priver la caisse du Festival d'une somme de près de \$200000, comme Alain Simard l'a confié au confrère Alain de Repentigny. Enfin, une quantité surprenante de spectacles sont gratuits - il suffit de songer aux rafraîchissements et, peut-être, à la gardienne... - , à commencer par le spectacle des rues de Montréal en été... Il s'agit d'une sorte de festival permanent qui, au fil du temps, s'est organisé dans l'anarchie la plus complète et dont la programmation courante tient, selon la façon d'y participer, du cauchemar ou du plaisir pur. Est-ce le maire de New York ou celui de Chicago qui, il y a quelques années, disait: «Tout citoyen possède le droit inalinénable de fréquenter son centre-ville. Mais a-t-il nécessairement le droit d'y amener avec lui deux tonnes de verre et d'acier?»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-21

**Pages** P. E-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/S4GRXV74

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Près de 8000 demandes d'indemnisation ont été refusées, dit Gilles Rocheleau: les compensations du 14 juillet atteignent \$8 millions

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Gingras

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 21 mai 1988 508 mots, p. A1 Près de 8000 demandes d'indemnisation ont été refusées, dit Gilles Rocheleau: les compensations du 14 juillet atteignent \$8 millions Gingras, Pierre Les compensations globales accordées aux victimes des inondations du 14 juillet dans la région de Montréal atteindront environ \$8 millions, a déclaré en substance, hier, le ministre responsable de la Protection civile du Québec, M. Gilles Rocheleau. Pour sa part, le gouvernement fédéral partagera le reste de la note lorsque Québec aura versé au moins \$6,5 millions, c'est-à-dire l'équivalent de \$1 par habitant. Interrogé lors de son passage hier sur la Rive-Sud, le ministre a profité de l'occasion pour faire le plus récent bilan de la situation. 12774 réclamations ont été étudiées à ce jour et 2500 autres devraient parvenir aux bureaux de la Protection civile d'ici peu. Environ 1578 demandes d'indemnisation ont été acceptées pour une somme globale de \$3,5 millions, soit l'équivalent de \$2200 par réclamation. Pas moins de 8000 demandes ont été refusées, en grande majorité parce que les réclamations étaient inférieures à la franchise imposée par le gouvernement, l'équivalent de deux mois de loyer pour les locataires. M. Rocheleau a par ailleurs indiqué que 3500 personnes se sont prévaluées du droit de faire réviser leur demande refusée et 700 d'entre-elles sont actuellement à l'étude. Dans la majorité des cas, ces personnes feront l'objet d'une enquête approfondie qui commencera par une visite d'un employé d'une des huit

firmes comptables dont les services ont été retenus à cette fin. Ces demandes de révision seront étudiées à la loupe et chaque citoyen, qui a exigé de faire réviser son dossier, devra fournir un bilan financier détaillé, notamment en faisant état de tous ses actifs (propriétés, comptes en banque ou à la caisse, actions, placements, etc.), en plus de divulguer toutes ses sources de revenus. M. Richeleau a signalé le cas d'un citoyen qui réclamait une indemnisation de \$3000 ou \$4000, mais qui possédait pas moins de \$900000 dans un compte de banque. Tout en affirmant qu'il s'agissait là d'un cas vraiment exceptionnel, le ministre a rappelé que le programme mis sur pied par Québec visait d'abord à aider les gens les plus démunis. «Si un sinistré a vraiment les moyens d'assumer les frais causés par l'inondation, il n'est pas question que le contribuable le fasse à sa place», a-t-il dit. M. Rocheleau a précisé que la révision a permis de découvrir certains cas problèmes. Par exemple, des retraités, propriétaires d'une résidence de grande valeur, pouvaient néanmoins vivre de revenus modestes, une situation susceptible d'accroître leur indemnisation. La révision de tous les dossiers devrait être terminée d'ici à deux semaines. D'autre part, le traitement de l'ensemble des réclamations des sinistrés du 14 juillet dans la région métropolitaine aura coûté au gouvernement \$1,5 million en frais administratifs, c'est-à-dire \$100 par dossier. Selon M. Rocheleau, cette dépense équivaut à 18 p. cent des frais du programme d'aide, «ce qui est très raisonnable, moins élevée même que dans l'entreprise privée», a-t-il dit. Le ministre a aussi rétorqué aux conseillers de la Ville de Montréal, qui affirmaient récemment que le programme d'aide québécois était le moins généreux au Canada, en réaffirmant que les compensations du Québec étaient plus justes. Il a cité en exemple la Colombie-Britannique où en cas de sinistre, la franchise payée par le citoyen était de 25 p. cent de la valeur de la propriété jusqu'à concurrence de \$40000, une situation qui favorise nettement le propriétaire d'une demeure cossue par rapport aux autres. Il a révélé en outre que dans tous les autres programmes mis oeuvre dans le passé par Québec pour aider les victimes de sinistre, la moyenne des compensations versées avaient été de \$500. Le député libéral de Hull se réjouit aussi que les chicanes entre le maire Jean Doré et lui semblent enfin terminées. Il affirme cependant que la Ville de Montréal a aussi le pouvoir de venir en aide à ses sinistrés mais qu'elle n'a rien fait jusqu'ici. «La Ville de Saint-Laurent a pourtant décidé, elle, de verser \$1 million additionnel à ses résidents victimes du 14 juillet en plus du régime d'aide provincial. La Ville de Dorval s'appête aussi à adopter des mesures semblables», a-t-il confié.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-21

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LV7MW8PV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

La LDL [Ligue des droits et libertés] continue d'être aux aguets [au Québec]

**Type** Article de journal



**Auteur** Michel Venne

**Résumé** La Presse Annonces classées, dimanche 22 mai 1988 540 mots, p. F6 La LDL [Ligue des droits et libertés] continue d'être aux aguets [au Québec] Venne, Michel PC La Ligue des droits et libertés, 25 ans après sa fondation, a encore sa raison d'être car, soutient son président M. Gérald McKenzie, «il y a des domaines où les droits fondamentaux des Québécois ne sont toujours pas garantis». En entrevue à La Presse Canadienne hier, le président de la Ligue a tracé un portrait somme toute inquiétant de la situation, même s'il concède qu'avec l'adoption en 1976 de la Charte québécoise et en 1982 de la Charte canadienne des droits et libertés, les progrès depuis 1963 sont immenses. Le mouvement que préside M. McKenzie, fondé en 1963 par un groupe d'intellectuels et de juristes dont l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, et qui compte aujourd'hui quelque 1800 membres, est particulièrement inquiet à propos de certaines questions, notamment: le respect de la vie privée, à l'ère de l'informatique, et la prolifération des banques de renseignements personnels créées souvent à l'insu des principaux intéressés; l'égalité de tous devant la loi, alors que la pauvreté gagne du terrain: «Comment les droits vont-ils pouvoir s'exercer de façon égale dans une société où l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît?», demande M. McKenzie; la montée d'un certain racisme alors que l'immigration au Canada est en hausse, et que le nombre de personnes qui se présentent à la frontière canadienne pour demander le statut de réfugié augmente; l'absence de contrôle civil et politique sur les corps de police et sur les services de sécurité et de renseignements comme le SCRS; l'influence croissante des tribunaux sur le débat politique, par exemple sur les questions de l'avortement et de la langue française au Québec. Si à sa fondation la Ligue des droits et libertés, alors connue sous le nom de Ligue des droits de l'Homme, veillait sur le respect de droits individuels - c'est la LDH qui a fait campagne en faveur de l'adoption d'une charte québécoise et ce dès 1964 - , elle doit selon M. McKenzie se préoccuper aujourd'hui davantage de ce qu'il appelle des «droits sociaux». C'est ce qui explique que la Ligue, au début des années 70, a pris le parti des plus démunis, dans le sens d'une recherche d'une plus grande égalité entre tous. La Ligue des droits et libertés est un chien de garde, dit M. McKenzie, qui sonne l'avertisseur quand des droits reconnus sont bafoués, quand des libertés individuelles sont niées. La Ligue s'est battue pour qu'on accorde le droit de vote aux détenus, a dénoncé le racisme dans l'industrie du taxi à Montréal, combattu le règlement anti-manifestation adopté en 1969 par la Ville de Montréal. Récemment, elle a pris la défense des assistés sociaux et condamné les visites de contrôle des agents de l'aide sociale (surnommés les «boubou-macoutes»). Elle est intervenue également en faveur de la nomination de civils sur les comités d'examen des plaintes de la police, contre le projet de loi fédérale sur les mesures d'urgence (qui donne au gouvernement et à l'armée des droits exceptionnels d'intervention dans certains cas). La LDL a dénoncé l'utilisation par des employeurs de détecteurs de mensonge et mis en garde contre la prolifération des banques de renseignements personnels informatisées. Au fil des ans, se sont succédés à la direction de la Ligue des personnes qui sont aujourd'hui réputées. Les Gérard Pelletier, Jean Marchand, Thérèse Casgrain, J.Z. Léon Patenaude, Frank Scott, Henry Morgentaler, Florian Sauvageau, Philip Edmonston, Maurice Champagne-Gilbert, Jean-Louis Roy et Simone Monet-Chartrand pour ne nommer que ceux-là figurent sur la liste des conseils d'administration. Les militants de la LDL, s'ils étaient recrutés surtout parmi les avocats à ses débuts, proviennent

aujourd'hui davantage des mouvements sociaux et syndicaux. Ses administrateurs sont criminalistes, sociologues, anthropologues. Ils se préoccupent de plus en plus du respect des droits non seulement au Canada, mais partout dans le monde, dans le tiers-monde en particulier. Pour souligner son dixième anniversaire, la Ligue organise le 10 juin un spectacle multiculturel, signe des temps. Le même jour, le maire de Montréal, Jean Doré, ancien membre du Conseil de la Ligue dans les années 70, recevra 250 personnalités au cours d'une réception en l'honneur des 25 ans de cet organisme. A l'automne, la Ligue organisera une série de forums, de débats sur les droits et libertés à l'aube des années 90 et prévoit organiser une célébration le 10 décembre pour souligner à la fois ses 25 ans, et les 40 ans de la Déclaration universelle des droits, dont s'inspire la Ligue dans son travail quotidien.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-22

**Pages** P. F-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TT43LAGM

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## [Claude] Dupras dénonce l'annexe [à l'Hôtel de ville]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 22 mai 1988 157 mots, p. A7 Montréalités [Claude] Dupras dénonce l'annexe [à l'Hôtel de ville] Favreau, Mariane Le chef du Parti civique dénonce une «autre dépense inutile orchestrée par l'administration Doré», soit la construction du complexe Chaussegros-de-Léry, juste à l'est de l'hôtel de ville. On y relogera 1000 fonctionnaires dans les étages de bureaux, qui voisineront des condos et un centre sportif. Ce projet de \$80 millions, piloté par la Société immobilière de patrimoine architectural (SIMPA), «va devenir tout simplement une annexe de l'hôtel de ville, avec centre sportif et piscine à l'usage exclusif des occupants (fonctionnaires et membres du RCM) qui sera relié à l'hôtel de ville par un couloir souterrain», estime M. Dupras. Même si les fonctionnaires municipaux sont actuellement dispersés dans une douzaine d'édifices du Vieux-Montréal, «ces locaux sont confortables, récemment rénovés et ne coûtent pas cher aux contribuables», soutient-il. Il voit là d'un investissement norme «quand on refuse d'augmenter le nombre de logements sociaux, qu'on coupe dans les activités culturelles et qu'on néglige un grand nombre de dossiers importants comme celui de l'évaluation municipale». M. Dupras craint enfin que Montréal ne reste avec ses condos sur les bras, au moment où, dans le Vieux-Montréal «un certain nombre de développements immobiliers privés sont loin d'avoir atteints les objectifs que s'étaient fixés leurs promoteurs».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-22

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZHDGVU4J

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## A Istanbul, le maire [Jean] Doré se penche sur les "méthodes futures de gestion municipale"

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 26 mai 1988 258 mots, p. A5 A Istanbul, le maire [Jean] Doré se penche sur les "méthodes futures de gestion municipale" Favreau, Mariane Le maire de Montréal, M. Jean Doré, ainsi que les maires et dirigeants d'une vingtaine de grandes villes importantes, participaient hier à l'ouverture du deuxième Sommet des grandes villes du monde qui se tient à Istanbul, en Turquie. Les maires doivent se pencher sur les problèmes qui confrontent les métropoles à l'aube du 21e siècle, notamment sur «les méthodes futures de gestion municipale», ce qui constitue le thème du sommet. Le maire Doré y exposera le mode de gestion qu'on applique à Montréal et la réforme administrative que son administration a pilotée depuis un an. Pour ce voyage, le maire Doré est accompagné de sa femme, Mme Christiane Sauvé, de son chef de cabinet, M. Jean-Robert Choquet, et de M. Azad Témisjan, chargé de mission au module des affaires internationales. Ce voyage soulève toutefois l'indignation de l'opposition. Le chef du Parti civique, M. Claude Dupras, rappelle que le maire Doré a déjà visité Calgary, il y a quelques mois, puis Boston, Londres et Genève. La semaine dernière, il était à Duluth, au Minnesota, il est aujourd'hui à Istanbul et se rendra à Halifax, peu après. Il a également prévu des visites à Lyon, en France, poursuit M. Dupras, à Séoul et à Hong-Kong. «Le maire ne semble pas avoir compris le message que les Montréalais ont voulu faire passer par le biais du sondage Le Devoir-Créatec quand ils ont dit, à 18 p. cent, que le maire voyageait trop. Il semble que le maire n'ait pas l'intention de ranger ses valises», de dire M. Dupras. Il reproche au maire Doré de dénigrer Montréal en répétant qu'elle n'a pas le statut d'une ville internationale. «Ces voyages sont donc inutiles, et cette attitude négative est une insulte aux citoyens qui sont fiers de leur ville», conclut le chef du Parti civique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-26

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/N5GR9TMG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Non au boulevard Gouin comme piste de course

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 26 mai 1988 197 mots, p. A9 Non au boulevard Gouin comme piste de course Les citoyens du Sault-au-Récollet remontent aux barricades. Cette fois encore, pour chasser de leurs rues les automobilistes impénitents qui, notamment, utilisent le boulevard Gouin comme d'autres une piste de course. Hier soir, une cinquantaine d'entre eux ont rencontré M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville de Montréal responsable de l'aménagement du territoire. M. Gardiner était accompagné du conseiller municipal du Sault-au-Récollet, M. Benoît Tremblay, et du président de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), M. Hubert Simard. Trafic lourd Essentiellement, les citoyens du Sault-au-Récollet craignent que la circulation automobile - de plus en plus envahissante - n'entraîne la désaffection des résidents qui, depuis une décennie, ont investi temps, efforts et argent pour mettre en valeur le patrimoine de l'ancien village du nord de l'île. Dans un mémoire qu'ils ont présenté hier soir, les citoyens recommandent à l'administration municipale de placer, boulevard Gouin, des sens uniques alternatifs entre l'avenue Papineau et le boulevard Saint-Michel. Cela, estime-t-on, déplacerait vers le boulevard Henri-Bourassa la circulation de transit qui autrement se fait par le boulevard Gouin. Chute à neige De plus, les citoyens du Sault-au-Récollet demandent que la ville de Montréal cesse d'utiliser la chute à neige Bruchési parce que, en saison, les camions qui viennent y déverser leur chargement constituent un danger pour la sécurité des résidents. Sans compter que la chute à neige Bruchési est une importante source de pollution par le bruit. Enfin, les résidents, suggèrent à l'administration municipale l'adoption d'une politique qui mettra en valeur la vocation historique du Sault-au-Récollet.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-26

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/K8JPQDTC>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Fera-t-on de Saint-Denis une rue exclusivement résidentielle? Des citoyens s'opposent farouchement au projet de l'administration Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 27 mai 1988 433 mots, p. A3 Fera-t-on de Saint-Denis une rue exclusivement résidentielle? Des citoyens s'opposent farouchement au projet de l'administration Doré Favreau, Mariane «La rue Saint-Denis est une rue malade qu'on va achever avec cette décision de la rendre exclusivement résidentielle», assure M. Yves Montplaisir qui craint qu'elle ne devienne une rue de taudis. Le président d'une nouvelle association, fondée pour combattre l'idée de l'administration Doré de bannir désormais les commerces et bureaux de cette artère (depuis la rue Laurier jusqu'à Crémazie), signale un taux de vacances de 9,5 p. cent dans les commerces et bureaux, et de six p. cent dans les logements (qui passerait à 8,2 p. cent en juillet). Cela serait dû, en grande partie, au gel du zonage décrété par l'administration municipale en octobre dernier. L'Association des citoyens pour le maintien du zonage de la rue Saint-Denis, comprend des propriétaires et des locataires de cette rue et des rues avoisinantes. Des comités locaux se mettent sur pied, se partageant divers tronçons de l'artère qui traverse plusieurs quartiers. Elle s'oppose férocement à l'idée de la ville qui «en ferait une rue de taudis». «Il est déjà difficile d'y louer des logements, la moitié des candidats trouvant la rue trop bruyante, explique M. Montplaisir. Ceux qui envisagent de s'y installer sont attirés justement par les services qu'on trouve à proximité. Les faire disparaître, c'est enlever le seul avantage pour les locataires.» L'association a fait un sondage parmi ses membres: les propriétaires possèdent leur immeuble depuis 12,9 ans en moyenne, et disposent de cinq logements. «Sont-ce là des spéculateurs?» demande M. Montplaisir? Même si, en changeant le zonage, la ville maintenant les commerces et bureaux déjà sur place, leur survie est liée à tant de conditions que les proprios s'estiment lésés. De plus, les propriétaires reprochent à la ville de vouloir les forcer à ne rénover qu'avec des matériaux d'origine, des fenêtres de bois, par exemple, qui n'ont rien d'économique. Consultation et contradiction C'est à la demande de trois conseillers municipaux que la ville de Montréal a fait son nid: on changerait le zonage actuel pour interdire l'établissement de nouveaux bureaux ou commerces au rez-de-chaussée des immeubles. On compte ainsi redonner entièrement cette rue de grands logements à l'habitation. Or, explique M. Montplaisir, la ville n'offre qu'une seule option, et veut procéder à ses consultations à toute vapeur. Elle a informé les citoyens de son projet le 4 mai dernier, et leurs mémoires doivent être déposés le 1er juin, pour des audiences qui commencent le 6 juin. Deux pétitions circulent: l'une demande le report des audiences en octobre pour permettre de mieux s'y préparer; une autre s'oppose fermement au changement de zonage. «L'administration procède à la vapeur dans une rue où il y a des immobilisations de plus de \$200 millions, de dire M. Montplaisir. Et elle se dit démocratique. Ce n'est pas pour cela que j'ai voté RCM aux dernières élections.» L'association demande aux dirigeants municipaux la formation d'une table de concertation, des études de circulation, de stationnement, quelque chose enfin qui soutienne sa position. «Autrement, on ne peut que les soupçonner d'agir pour d'autres raisons, moins avouables.» De plus, l'association ne s'explique pas les contradictions de la ville qui veut construire une tour à bureaux de dix étages, à l'angle du boulevard Rosemont, et qui refuserait l'installation de petits bureaux le long de la rue. «Il vont finalement créer ce qu'ils veulent éviter, estime M. Montplaisir: des problèmes de stationnement, la hausse des loyers (bureaux et commerces contribuent pour 60 p. cent des revenus des proprios) et la création de

nouvelles rues Duluth.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-27

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FRQEG2IS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## [Langue française au Québec]: l'idée d'une consultation n'emballer personne

**Type** Article de journal

**Auteur** Conrad Bernier

**Résumé** La Presse Informations nationales, vendredi 27 mai 1988 616 mots, p. B1 [Langue française au Québec]: l'idée d'une consultation n'emballer personne Bernier, Conrad Quel que soit le contenu de la décision de la Cour suprême, ce qu'on regrette d'abord, c'est que le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M. Guy Rivard, n'ait pas jugé pertinent de préciser sur quoi porterait exactement cette «consultation publique la plus vaste possible» annoncée cette semaine. C'est ce qui ressort des propos des porte-parole des groupes traditionnellement impliqués dans le dossier linguistique et interrogés par La Presse, hier. Unanimement, sans tenir compte de leurs préférences, tous ces porte-parole trouvent étrange que le gouvernement veuille pareille consultation quand le premier ministre Robert Bourassa, à au moins deux reprises, a déclaré que sa décision était prise, et qu'une fois connue la décision de la Cour suprême il s'adresserait à la population pour l'informer de ses intentions. A défaut de savoir quelle forme prendrait cette vaste consultation publique, les porte-parole des centrales syndicales, à l'exception de la CEQ - Yvon Charbonneau n'a pas voulu se prononcer - les dirigeants de la SSJBM, du MNQ, du MQF, de l'Union des artistes, du Conseil du patronat du Québec, de l'Alliance des professeurs de Montréal et d'Alliance Québec rejettent vigoureusement la possibilité d'utiliser la formule des sondages. Pour les uns et les autres, l'opération serait tout à fait inacceptable. Pour eux, le débat a assez duré, le débat est clos. C'est maintenant la «responsabilité exclusive du gouvernement de se mouiller et de trancher». Selon M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, «s'il faut à tout prix une consultation publique très large, le référendum est la seule formule acceptable, parce qu'elle permettrait un débat à l'Assemblée nationale». Mais, si le gouvernement veut une autre consultation, il préférerait «une consultation à huis-clos des groupes d'intervenants systématiquement impliqués dans le dossier linguistique et représentatifs, globalement, de la société québécoise». Le secrétaire-général de la FTQ, M. Fernand Daoust, voit dans cette possible consultation publique «une sorte d'alibi piégé que se donne un gouvernement qui n'a pas le courage politique de se brancher et qui compte peut-être sur la lassitude de la population pour noyer le poisson». M. Gérald Larose, président de la CSN, croit que «la meilleure consultation publique a

déjà eu lieu, le 17 avril dernier, avec 25000 Québécois dans les rues, réclamant un Québec français, et les 100000 autres qui ont signé la pétition lancée par la SSJBM». La consultation annoncée par le ministre Rivard, «ne peut être qu'une porte de sortie», ajoute le président de la CSN, rappelant que c'est M. Bourassa qui a rouvert ce dossier pendant la campagne électorale. «C'est son affaire de le refermer. Et pas n'importe comment!». Pour le porte-parole d'Alliance Québec, c'est «carrément non aux sondages, une fois connue la décision de la Cour suprême». «Les anglophones du Québec, tout en étant favorables à la promotion du français ici, refusent que cette promotion entame des droits acquis, notamment au chapitre de l'affichage et de l'accès à l'école anglaise pour tous ceux qui le désirent». M. Serge Turgeon, président de l'Union des artistes, croit que «le gouvernement ne voit pas, et ne veut pas voir, que le débat est clos, qu'il existe un fort consensus chez les francophones dans le dossier linguistique. Le gouvernement ne sait pas alors que tout le monde sait! Très symptomatique!» Mme Nicole Boudreau, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, affirme que «plus le temps avance, plus le consensus sur une loi 101 remplumée et continûment efficace prend de l'ampleur aux quatre coins du Québec, et particulièrement chez les jeunes. Si la Cour suprême invalide l'article 58 de la Charte de la langue française, le gouvernement doit réagir tout de suite à partir de la clause nonobstant et pas n'importe comment, parce que cette clause a ses propres limites, ce que peu de gens savent». La présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal, Mme Lorraine Pagé déclare que «plus le gouvernement hésite, plus la tension monte. L'indécision gouvernementale, dans ce dossier, est tout ce qu'il y a de plus détestable et de plus périlleux pour la paix sociale et pour la survie du français. Le gouvernement doit d'abord trancher, puis ensuite tout mettre en oeuvre pour convaincre une majorité d'anglophones qu'un Québec français est parfaitement normal et vivable». Pour M. Guy Bouthillier, du Mouvement Québec français, «proposer à ce moment-ci cette consultation publique, c'est s'avouer coincé». M. Bouthillier pense que le gouvernement, «dont la crédibilité est à la baisse dans le dossier linguistique, veut gagner du temps». Mais il ajoute que cela ne changera rien car «les preuves se multiplient prouvant que les francophones sont de plus en plus solidaires dans ce dossier». Enfin, à la Ville de Montréal, on se demande «sur quoi le ministre Rivard veut consulter: sur l'application du jugement de la Cour suprême? Sur l'application de la loi 101? Et pourquoi consulter? La position de la Ville de Montréal ne changera pas, consultation ou pas». Cette position est celle du RCM, adoptée en 1983, qui précise qu'il faut garder à Montréal son visage français. Et donc, «pas question pour la ville de préconiser quelque forme que ce soit d'affichage bilingue!»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-27

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WHCDXZ2R

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Un seul candidat de race noire a été recruté au Québec pour les élections fédérales

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Informations nationales, lundi 30 mai 1988 530 mots, p. B1 Un seul candidat de race noire a été recruté au Québec pour les élections fédérales Lavoie, Gilbert Moins d'un an avant les élections fédérales et alors que le racisme et l'intégration des minorités ethniques dominant l'actualité, les partis politiques fédéraux n'ont recruté qu'un seul candidat de race noire au Québec. A l'image de la police de la CUM qui tarde à embaucher des candidats des ethnies, conservateurs et libéraux accusent un retard flagrant dans le recrutement auprès des minorités ethniques. Seul le NPD a su choisir plusieurs candidats dans ces milieux. Le premier candidat noir néo-démocrate est un leader de la communauté haïtienne de Montréal, M. Keder Hyppolite, qui fera la lutte au libéral Carlo Rossi dans le comté de Bourassa. M. Hyppolite avait été sollicité par les dirigeants du NPD, mais il a dû battre un francophone, Robert Defossé, pour obtenir l'investiture néo-démocrate. Un autre Haïtien, Raymond Laurent, a échoué dans sa tentative d'obtenir l'investiture du NPD dans la circonscription de Papineau-Saint-Michel. Il a été défait par un Italo-canadien, Giovanni Adamo. Du côté libéral, aucun nouveau candidat des minorités ethniques n'a été choisi lors des 14 assemblées de mise en nomination qui ont été tenues jusqu'à maintenant. Seul le député Carlo Rossi, dans Bourassa, vient des groupes ethniques et on reconnaît à la permanence du parti, à Montréal, que le PLC accuse un certain retard en ce domaine. On n'a évidemment aucun candidat de race noire en vue. La responsable des communications au parti, Mme Madeleine Faucher, a expliqué que le PLC n'a commencé qu'en novembre dernier, au Québec, son travail auprès des groupes ethniques. On a alors formé un comité dirigé par le député Alfonso Gagliano, et environ 250 personnes ont participé à un colloque organisé en mars dernier. Mais ce colloque portait sur les problèmes des minorités ethniques et n'a pas touché la question de candidatures éventuelles en vue des prochaines élections. «Je pense que jamais personne n'a courtisé les Haïtiens au niveau fédéral», a expliqué Mme Faucher. La situation est à peu près similaire chez les conservateurs. 24 candidats ont obtenu l'investiture de leur parti, mais il s'agit généralement des députés en place. On ne retrouve aucun représentant des groupes ethniques et encore moins un Haïtien dans la liste des assemblées de mise en nomination à venir. Le NPD offre un contraste étonnant. Outre un Haïtien, on y retrouve des candidats de plusieurs origines (palestinienne, italienne, russe, amérindienne, grecque, etc). Agé de 41 ans et installé au Québec depuis 1972, Keder Hyppolite est directeur du Service d'aide aux Néo-Québécois immigrants. Il a milité au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal, il fait de l'animation à Radio Centre-ville et il a travaillé à la mise sur pied du bureau multi-ethnique de la Ville de Montréal. Selon lui, les Haïtiens ont tardé à s'intéresser à la politique canadienne parce qu'ils étaient davantage préoccupés par ce qui se passait dans leur pays d'origine. Mais il déplore aussi le manque de «volonté politique» de la part des gouvernements de tous les niveaux. «Ce que l'on constate actuellement au sein de la police n'est qu'un reflet de la société dans laquelle nous vivons». Contraste avec Toronto La faible présence des minorités ethniques au sein des candidats fédéraux à



Montréal contraste avec Toronto où les anglophones blancs sont délogés un à un de leurs comtés par les Néo-canadiens. L'ancien ministre John Roberts, qui tentait un retour dans Trinity-Spadina, a été défait par un Italo-canadien. Le même sort a été réservé au député libéral actuel dans Eglinton-Lawrence, Roland de Corneille. Et encore dimanche dernier, le député Sergio Marchi est venu à un cheveu d'être délogé dans York-Ouest par un Canadien d'origine guyanaise qui avait vendu pour \$12000 de cartes de membres en l'espace de quelques semaines. La police a dû intervenir pour éviter la bataille et le parti a dû remettre l'assemblée de mise en nomination à plus tard. A Toronto, les anglo-saxons blancs protestants (WASP) qui oeuvrent au sein des grands partis fédéraux disent à la blague qu'ils sont devenus une minorité ethnique dans la Ville-Reine. La course aux nominations, surtout chez les libéraux, n'est pas loin de leur donner raison. Contrairement à Montréal, ce sont les représentants des différentes ethnies, dont plusieurs Noirs, qui se disputent actuellement l'investiture du parti dans les comtés.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-30

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/43TXGTXK>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## [Développement économique de l'est de Montréal]: le virus montréalais

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 30 mai 1988 326 mots, p. A5 [Développement économique de l'est de Montréal]: le virus montréalais Leblanc, Gérald Tout le monde en souffre. On signale sa présence depuis trois ou quatre ans, mais personne n'arrive à l'identifier précisément. Il s'agit d'un mystérieux virus, qui neutralise tous les efforts pour redonner à Montréal sa place au soleil canadien. Une sorte de cancer généralisé, qui n'épargne rien ni personne. Le rapport Picard parlait d'un manque de leadership. Le rapport Pichette invitait les gens de l'Est à se prendre en main. D'autres évoquent l'esprit de clocher et l'éparpillement des centres de décision. «Le problème de fond c'est qu'à Montréal, on n'arrive pas à passer du point A au point B, même quand on sait très bien où l'on est, où l'on veut aller et comment s'y rendre. Ça bloque toujours quelque part. Prenez l'exemple de la maison de l'OSM: on en est au troisième emplacement et on parle déjà d'un autre site possible. C'est comme ça partout et, à la longue, il s'en dégage un contagieux climat d'impuissance», me disait la semaine dernière Christophe Caron, du Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM). C'est la meilleure description faite jusqu'ici du terrible virus montréalais. Il faudra encore du temps pour liquider l'héritage du «one man show» et du «chacun pour soi» laissé à Montréal par le monarque Jean Drapeau. Comme après le départ de Maurice Duplessis, il a fallu un certain temps au Québec pour

faire sa «révolution tranquille» et rejoindre le peloton des sociétés modernes. On commence cependant à percevoir des signes d'espoir, comme vendredi dernier, au Vélodrome, autre témoin éloquent d'argent mal dépensé à Montréal. On y donnait une conférence de presse pour annoncer la formation d'une table de concertation et de promotion dans l'Est de Montréal. La première bonne nouvelle, c'est que les trois principaux responsables du dossier (Robert de Cotret d'Ottawa, Daniel Johnson de Québec et Robert Perreault de Montréal) avaient enfin réussi à se retrouver au même endroit, en même temps, et à dire la même chose. C'est une première qu'il faut saluer hautement. La deuxième bonne nouvelle, c'est que la table de concertation correspond exactement à ce que demandait le comité Pichette. Bien incarnés dans le milieu, les dirigeants de cette table verront à ce que l'argent (plus de \$200 millions) soit vraiment dépensé pour la relance de l'Est et prépareront un terrain attirant pour les entreprises. Ce n'est pas une panacée qui règlera tous les problèmes miraculeusement. Il s'agit cependant du patient début de la conversion requise pour sortir l'Est de l'anarchie et de l'improvisation. Le succès économique, aussi, est souvent fait de 10 p. cent d'inspiration et de 90 p. cent de transpiration. «Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage!» On semble enfin l'avoir compris dans l'Est de Montréal et c'est une très bonne nouvelle.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-30

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NS725RB3

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Le radiothon de CIBL dépasse son objectif: ses inconditionnels versent plus de \$20 000

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, lundi 30 mai 1988 181 mots, p. B6 Le radiothon de CIBL dépasse son objectif: ses inconditionnels versent plus de \$20 000 Malgré le beau temps qui n'incitait guère le public à se river à son appareil, CIBL, la radio communautaire de l'Est, a dépassé son objectif de \$20000 lors du radiothon qui se déroulait hier sur ses ondes. A 20h hier soir, heure qui marquait la fin du téléthon, l'argent continuait à affluer à la station. Les gens écoutent «C'est agréable de savoir qu'on ne fait pas notre radio dans le vide, de savoir que les gens nous écoutent et apprécient ce que nous faisons», déclare la directrice générale, Anne-Marie Pichette. A la veille de réclamer à nouveau une fréquence plus étendue au CRTC, demande qui fut rejetée l'an dernier, les employés de CIBL considèrent ce succès du téléthon comme un appui public à leur cause: «On a demandé aux gens de donner des montants plus élevés que l'an dernier, et le public a répondu, poursuit Mme Pichette. On aurait sans doute réussi à amasser encore plus si seulement il avait pu pleuvoir...» Clientèle fidèle CIBL touche actuellement 30000 personnes par semaine

dont la majorité se situe dans la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais on espère bien élargir ce public avec une fréquence plus importante. De nombreuses personnalités, dont le maire Jean Doré, Louise Harel, Richard D. French, le groupe Madame, Rock et Belles Oreilles et Cie avaient prêté leur concours à la cause. Le Téléthon se déroulait sous le parrainage de Chantal Francke, «la femme» de RBO.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-30

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/78U8X8RR

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

### Quality report

- o Item has no authors

## La Ville [de Montréal] dit qu'elle n'a aucun pouvoir sur la réaffectation des bâtiments désaffectés [du CSSMM]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 31 mai 1988 429 mots, p. A3 La Ville [de Montréal] dit qu'elle n'a aucun pouvoir sur la réaffectation des bâtiments désaffectés [du CSSMM] Favreau, Mariane «Depuis l'acquisition des immeubles, en 1975, le CSSMM a toujours demandé à les démolir et reconstruire, mais on n'était jamais capable de réaliser le projet, explique un porte-parole de l'organisme. On faisait donc barricader au fur et à mesure.» La faute en incombe, semble-t-il, aux exigences du ministère des Affaires culturelles et à celles de la ville dans cet arrondissement. Le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) est propriétaire de l'ancienne Coopérative des frais funéraires qui a brûlé hier, angle Sainte-Catherine et Sanguinet, et de l'entrepôt derrière s'étendant jusqu'au nord de la rue Christin. Il est également propriétaire du terrain vague, immédiatement à l'est, rue Sainte-Catherine, et de l'immeuble voisin qui était aussi désaffecté. Ces lots ont une superficie totale de près de 30000 pieds carrés. L'organisme a acquis ces propriétés pour y construire son siège social (actuellement boulevard de Maisonneuve) et rapatrier certains services éparpillés ailleurs. «S'il ne l'a pas fait plus tôt, explique Mme Pierrette Lalonde, c'est qu'il y avait des restrictions au plan culturel. Il fallait aussi conserver l'aspect que la ville veut donner à cet arrondissement.» Mme Lalonde est directrice des ressources matérielles et financières au CSSMM. Depuis une douzaine d'années, donc, le CSSMM a eu des rencontres aussi bien avec le MAC qu'avec la municipalité pour faire avancer ce projet. Les gouvernements ont changé, mais rien n'a bougé. Ce n'est qu'au cours des derniers mois que le ministère des Affaires culturelles a enfin accordé au CSSMM la permission de démolir les

immeubles qui étaient dans un état avancé de vétusté. Fort de cette autorisation, le CSSMM a demandé son permis de démolition à la municipalité, il y a plus de deux mois, mais n'a pas encore reçu de réponse, explique Mme Lalonde. La Coopérative de frais funéraires, ouverte en 1885 et qui a longtemps présidé aux funérailles de la petite bourgeoisie de la paroisse Saint-Jacques, avait été rachetée en 1959 par Urgel Bourgie. Cette entreprise vendait à son tour l'ensemble des propriétés faisant l'angle de la rue au gouvernement en 1975. Depuis 13 ans donc, ces propriétés étaient désaffectées et constituaient un danger potentiel d'incendie. Pouvoirs de la ville La ville de Montréal ne peut-elle forcer un propriétaire, fut-ce un organisme financé par le gouvernement comme le CSSMM, à rendre vie à un immeuble dans des délais appropriés? Pourquoi tolérer si longtemps des immeubles barricadés, refuges rêvés de robineux et autres itinérants? «On avait l'oeil là-dessus depuis un bon bout de temps. Mais la ville de Montréal n'a aucun pouvoir sur les immeubles désaffectés comme ceux qui ont brûlés hier», assure M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville et responsable des questions d'habitation et d'aménagement. «Tout au plus pouvons-nous obliger les propriétaires à les barricader de façon sûre», explique-t-il. De plus, la municipalité offre des subventions qui paient jusqu'à 90 p. cent des travaux de recyclage et de restauration des immeubles. «Ce qui devrait inciter les propriétaires à remettre leurs immeubles désaffectés sur le marché», croit-il. De 500 qu'ils étaient il y a quelques années, ces immeubles barricadés ne sont plus que 300 à Montréal, et cela continue de baisser, indique M. Gardiner. Quant aux immeubles incendiés, la rumeur leur prêtait une vocation culturelle, il y a quelques années.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-05-31

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VGAGVLQV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## La Ville [de Montréal] propose des activités de toutes sortes aux Montréalais cet été

**Type** Article de journal

**Auteur** Yves Boisvert

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 1 juin 1988 378 mots, p. A14 La Ville [de Montréal] propose des activités de toutes sortes aux Montréalais cet été Boisvert, Yves La Ville de Montréal promet à ses citoyens un été des plus chauds en activités de toutes sortes. Au programme de cette canicule culturelle: concerts, théâtre dans les parcs, expositions et animations diverses. Un front froid se dessine toutefois à l'horizon. Pour la première fois depuis quatre ans, le Palais de la civilisation ne présentera pas d'exposition de grande envergure et, en fait, à l'heure actuelle, sa réouverture n'est pas assurée. En conférence de presse hier, Mmes Kathleen Verdon

et Léa Cousineau, du comité exécutif, annonçaient les activités culturelles et de loisirs de l'été montréalais. L'année dernière, à la même occasion, Mme Cousineau avait annoncé l'exposition «l'Or des cavaliers thraces» qui s'était tenue au Palais de la civilisation. Mmes Verdon et Cousineau n'ont cependant pas soufflé mot hier de la programmation du Palais pour cette année. La direction du Palais doit convoquer une conférence de presse dans les jours prochains pour clarifier sa situation. Au chapitre des activités nouvelles, on notera tout d'abord une série d'expositions à saveur nostalgique qui seront présentées dans les Maisons de la culture. A défaut d'explorer les mystères des civilisations disparues, les Montréalais seront invités à revivre des événements qui ont marqué la leur: la conquête de la Lune, les Beatles, les Belles-soeurs, le Refus global, les Grands Ballets et même les Expos seront de la partie. Côté musique, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des concerts populaires, l'Orchestre symphonique de Montréal, celui de Québec, l'Orchestre métropolitain et l'Ensemble des nations donneront une série de concerts à l'aréna Maurice-Richard entre le 29 juin et le 24 août. Côté jardin, trois pièces de théâtre seront à l'affiche dans les parcs de la ville. La troupe Omnibus présentera Zizi et la lettre. Mis en scène par Jean Asselin, ce spectacle de commedia dell'arte roule sa bosse avec succès depuis déjà dix ans. On pourra aussi voir Le Nez, une adaptation en forme de comédie musicale de la nouvelle de Gogol, qui a remporté le prix de la meilleure pièce de théâtre pour enfants en 1984. Également à l'affiche, Le Carnaval des animaux, une «fantaisie zoologique» d'après Saint-Saëns. Au total, plus de 300 spectacles seront présentés dans les parcs de la ville. L'ouverture au Jardin botanique du jardin japonais, promise pour le 28 juin, est aussi très attendue. Hormis les nouvelles attractions à l'affiche cet été, quelques Montréalais auront la possibilité de s'initier cette année encore aux fouilles archéologiques dans le Vieux-Montréal, sous la tutelle d'experts. Le nombre de places est limité: on réserve sa place au 872-3207. Le spectacle à l'affiche au Planétarium s'intitulera «l'Univers est-il infini?» On proposera une réponse à cette angoissante question dès le 23 juin et ce, jusqu'au 4 septembre. On poursuivra aussi la présentation, le lundi soir, de spectacles gratuits sur le ciel de Montréal. Restent les piscines, l'Aquarium, la piste cyclable, le terrain de golf de la ville, des écoles de hockey et de ringuette, de l'animation spéciale dans les bibliothèques municipales, des clubs de vacances pour les enfants, le tennis, la balle-molle... Bref, peu d'espace pour les jours de pluie.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-01

**Pages** P. A-14

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AD33HWFM

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

Des locataires de l'Ilot Overdale sont à mettre sur pied une coop[érative]  
d'habitation

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 1 juin 1988 450 mots, p. A5 Des locataires de l'îlot Overdale sont à mettre sur pied une coop[érative] d'habitation Favreau, Mariane Tout en contestant en Cour des travaux de modification entrepris dans des immeubles voisins et, devant la Régie du logement, leur avis de fin de bail, un groupe de locataires de l'îlot Overdale, dans le centre-ouest de Montréal, est en train de mettre sur pied une coopérative d'habitation, avec de l'aide technique. Leur objectif est d'acquérir les immeubles où ils sont encore 22 à demeurer, et de les faire rénover selon leurs besoins. Ils signalent qu'à cause de leurs bas revenus, ils seraient éligibles à de nombreuses subventions, et que le maintien de leurs logements ne bloquerait pas le projet d'ensemble des Galleria Dorchester. C'est par inadvertance que des résidents ont mis La Presse au courant de ces projets. Quant à savoir si les promoteurs qu'ils combattent depuis des mois devant divers tribunaux, vont accepter de leur vendre ces propriétés, et à quel prix, les porte-parole des locataires ont expliqué qu'ils ne veulent pas négocier par l'intermédiaire des médias. Le groupe de locataires, représenté par Me Dominic Neuman (qui agit sur mandat de l'Aide juridique), demande une injonction permanente pour bloquer définitivement les travaux de modification envisagés par les propriétaires sur des immeubles vacants, mais que la ville les oblige à conserver. Les Galleria Dorchester (qui incidemment doivent changer de nom) entendent convertir deux maisons de la rue Mackay en bureaux d'architectes et de vente pour les appartements qu'ils construiront dans le vaste quadrilatère s'étendant des rues Lucien-L'Allier à Mackay, du boulevard René-Lévesque à la rue Overdale. De plus, des maisons de la rue Overdale seront intégrées à leur futur complexe sportif. Ces travaux qui avaient débuté il y a quelques mois ont été interrompus le mois dernier, avec l'accord des propriétaires, également sous le coup d'une injonction temporaire. Hier, devant le juge Anatole Lesyk, Me Neuman alléguait qu'il fallait respecter le zonage résidentiel de l'îlot, qu'il y avait des irrégularités dans les plans soumis à la ville et que les procédures n'ont pas été suivies pour l'émission des permis. Après de longues discussions, il a réussi à faire admettre l'architecte Michael Fish comme témoin-expert que Me Mortimer Freiheit, agissant pour la Galleria, s'est efforcé d'embrouiller sur les questions de démolition et rénovation. De son côté, l'ingénieur Jacques Donato, surintendant des permis à la ville de Montréal (représentée par Me Neuville Lacroix) a expliqué les procédures suivies dans l'émission de permis, et les plans requis ou non dans le cas présent. Le matin, M. John Gardiner, membre du comité exécutif de Montréal, a rappelé que les travaux avaient été stoppés, avec l'accord des promoteurs, jusqu'à ce que les locataires soient relocalisés. Incidemment, les sept maisons de remplacement construites par les promoteurs pour reloger les locataires sont terminées, rues Lucien-L'Allier et Versailles. Mais les locataires contestataires ne semblent pas avoir envie d'y emménager. Dans cette bataille qui les oppose aux promoteurs Douglas Cohen et Robert Landau, les locataires ont cependant perdu une manche: la commission d'arbitrage sur le patrimoine résidentiel a donné aux proprios l'autorisation de démolir tous les immeubles qui ne sont pas l'objet d'un avis de conservation. Les promoteurs estiment que les locataires font tout pour donner mauvaise figure à ce qui est un «wonderfull deal» pour eux. Tout ceux qui ont plus de 40 ans, peuvent être relogés à des loyers équivalents au quart de leurs revenus, soit de \$125 à \$200, assure M. Cohen.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-01

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TY7TIDBG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles]: investissement de \$27 millions

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 1 juin 1988 65 mots, p. A7 Ile de Montréal P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles]: investissement de \$27 millions Bernard, Florian L'une des plus grandes usines de fabrication de verre plat au Canada sera construite au sud de l'autoroute métropolitaine, entre les boulevards Saint-Jean-Baptiste et du Tricentenaire, à Pointe-aux-Trembles. La vitrerie Bouchard coûtera \$25 millions et procurera de l'emploi à 450 personnes. Elle occupera une superficie de plus de 150000 pieds carrés de terrain. L'emplacement a été acquis de la ville de Montréal, au coût de \$1,2 million. Le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Robert Perreault, s'est dit très heureux de cette implantation qui contribue à la relance économique de l'est de l'île de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-01

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KFYARZBN

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## 2 policiers de la CUM congédiés [pour brutalité et racisme]

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 2 juin 1988 556 mots, p. A12 2 policiers de la CUM congédiés [pour brutalité et racisme] Napier, Joyce; Bernard, Florian Deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal, condamnés à des amendes, en mars dernier, pour avoir battu sauvagement un Noir, ont été congédiés cette semaine par le directeur de la police, M. Roland Bourget. Cette décision a rassuré plusieurs élus. Ainsi, Mme Léa Cousineau, vice-présidente de la Commission de sécurité publique de la CUM et membre du comité exécutif de Montréal, a déclaré que le

directeur Bourget a fait son devoir. «Ces congédiements prouvent que la brutalité policière et le racisme ne restent plus impunis sur le territoire métropolitain», a-t-elle déclaré. Mme Cousineau a cependant souhaité que tous les cas de congédiements de policiers soient rapidement rendus publics. «Il nous faut davantage de transparence au sein de la police. Les gestes de nos policiers, bons comme mauvais, doivent être connus du public. C'est une question de visibilité», a-t-elle précisé. Un autre membre de la Commission de sécurité, M. Marven Rotran, a applaudi la décision du directeur Roland Bourget en soulignant que, par ces congédiements, la haute direction de la police reconnaît implicitement qu'il y a de la brutalité au sein du service et qu'il faut la combattre. Pour sa part, le directeur de la section des enquêtes spéciales au sein de la police, le lieutenant-détective Claude Gauthier, a déclaré que les cas de congédiement reliés à des poursuites criminelles sont plutôt rares au sein de la police de la CUM. Si l'on fait exception du cas Gosset - un dossier qui n'est pas terminé - , il s'agit, selon lui, du premier cas de congédiement directement relié à des voies de fait sur une personne de couleur. M. Gauthier a ajouté que, chaque année, des policiers sont suspendus ou congédiés à la suite de délits relevant du Code criminel, notamment des voies de fait, des accusations de facultés affaiblies, de la violence conjugale. Chaque fois qu'il y a condamnation par un tribunal, les policiers fautifs sont automatiquement congédiés. Le directeur du service des relations publiques de la police de la CUM, M. Pierre Vézina, a quelque peu nuancé les commentaires des élus et des officiers. Il a précisé que les policiers Gérard Savard et Pierre Trépanier ont été congédiés en raison de voies de fait graves à l'endroit d'un citoyen, et non pas à cause de racisme. «Si les voies de fait avaient été commises contre une personne de race blanche ou jaune, les mêmes congédiements seraient survenus» a-t-il déclaré à La Presse. C'est à l'occasion de l'assermentation de 28 nouveaux policiers, à l'hôtel de ville de Verdun, que M. Bourget a confirmé le congédiement des deux policiers et la suspension d'un troisième, un sergent impliqué dans cet incident et qu'il a refusé d'identifier. Ce dernier a été rétrogradé au poste de simple agent. Il a également été suspendu de ses fonctions pendant un mois. M. Bourget a tenu à préciser que les agents Gérard Savard, 28 ans, et Pierre Trépanier, 35 ans, ont été congédiés, et leur collègue rétrogradé, suivant les recommandations du comité de discipline de la police de la CUM. Ces recommandations ont été approuvées par le comité exécutif. Trépanier et Savard, deux policiers du poste 33, avaient été condamnés à des amendes, le 4 mars dernier, par la Cour des sessions de la paix, pour avoir battu et insulté un Noir, Francis Ojo, 24 ans, qui déambulait dans les rues du centre-ville avec sa compagne. Par ailleurs, M. Ojo a intenté en Cour supérieure une poursuite de \$40000 en dommages contre la CUM, les deux policiers, ainsi que quatre de leurs collègues. Le policier Trépanier, qui avait 15 ans de service, fut reconnu coupable de voies de fait simples, et a été condamné à une amende de \$2500. Son collègue, l'agent Savard, qui venait de terminer sa cinquième année au sein du service de police, a été condamné à une amende de \$5000, assortie d'une période de probation d'un an, pour s'être livré à des voies de fait causant des lésions corporelles sur M. Ojo. Savard, avait dit son avocat après le procès, voulait faire partie de l'escouade d'intervention tactique de la police de la CUM. En rendant sa sentence qu'il voulait exemplaire, le juge Bruno Cyr s'est interrogé sur les motifs qui avaient poussé les deux policiers, qui n'étaient pas de service ce soir-là, non seulement à harceler leur victime, mais à lui passer les menottes, à la bombarder d'injures racistes et à la battre dans une auto-



patrouille. De plus, a précisé le juge, aucune accusation n'a été portée contre M. Ojo, qui, après avoir subi les sévices des policiers dans l'auto-patrouille, avait été transporté au poste 25, boulevard de Maisonneuve. «Quel est le motif de la grossièreté de ces policiers? a demandé le juge Cyr. La couleur de la peau de leur victime.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-02

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/R8J3IMWU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## De grand projets pour la Petite Italie

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 2 juin 1988 347 mots, p. A4 De grand projets pour la Petite Italie Favreau, Mariane La Petite Italie a officiellement fait son entrée dans le paysage montréalais hier. Il s'agit d'une Sidac (société d'initiative et de développement d'une artère commerciale) qui regroupe entre 100 et 120 marchands du boulevard Saint-Laurent, entre les rue Beaubien et Jean-Talon. Présidée par M. Antonio Faustini, la Petite Italie compte environ 60 p. cent de marchands d'origine italienne, 30 p. cent d'origine québécoise, le reste venant d'un peu partout. On a choisi de mettre l'accent sur ce que ce quartier a de particulier, sa connotation italienne. On y trouve d'ailleurs des restaurants et cafés réputés, sans compter le marché Jean-Talon et l'église Notre-Dame-de-la-Défense, qui fut la première paroisse italienne. La Sidac a confié une étude d'urbanisme à la firme LNDP (Groupe Leroux) qui devrait dégager les orientations à donner, en matière d'aménagement, pour distinguer vraiment cette Sidac des autres. Déjà, on parle de donner à la Petite Italie quelque ressemblance avec la Grande par des monuments, une musique d'ambiance, des cafés-terrasses. Mais les dirigeants de la Sidac visent grand: c'est tout le quartier avoisinant (des rues Saint-Urbain à Drolet) qu'ils englobent dans leurs projets d'animation. On rêve même d'une balade motorisée faisant la navette entre le métro Jean-Talon, le marché Jean-Talon et le boulevard Saint-Laurent. Par ailleurs, une étude de marketing a été commandée pour mettre le doigt sur les problèmes et réussir à revitaliser cette artère commerciale. Depuis quelque temps, explique M. Faustini, 10 p. cent des commerces ont fermé ou sont déménagés, tout comme des bureaux, et l'achalandage piétonnier est moins important. Au cours de la conférence de presse qui se déroulait en français, on a identifié quelques-unes des causes de cet état de fait: un manque d'identification précise de la zone, l'apparence désuète de nombreux commerces et une clientèle relativement faible. C'est donc d'abord pour maintenir et redévelopper l'activité commerciale que les marchands ont formé leur Sidac, dotée de tous les moyens

d'une telle société: stratégie publicitaire et promotionnelle; moyens financiers et support technique; attraction de la clientèle par des mesures incitatives; aide aux marchands pour la gestion de leurs commerces. Le conseiller municipal du district de Jean-Talon, M. Pierre Goyer, présent au lancement hier, a signalé que c'est la première Sidac de la ville à porter un nom autre que celui de la rue commerciale où elle est implantée. Ce qui consacre en quelque sorte le nom donné au plus ancien quartier d'immigration des fils d'Italie. C'est aussi la première Sidac à forte composition autre que québécoise de souche, a signalé le conseiller. Malgré ses efforts, M. Goyer n'a pu obtenir la fermeture du boulevard Saint-Laurent aujourd'hui, fête nationale de l'Italie, la demande étant parvenue trop tardivement. M. Faustini aurait voulu faire coïncider le lancement de la Sidac avec cette fête de la république, mais il a dû prendre un peu d'avance.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-02

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/B9P6X5FC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Montréal dévoile sa politique de consultation

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 3 juin 1988 450 mots, p. A4 Montréal dévoile sa politique de consultation Favreau, Mariane Avec sa politique-cadre de consultation dévoilée officiellement hier, l'administration montréalaise vise à établir des règles claires, inscrites dans la charte, qui aideront à rapprocher les élus de la population. Mais l'objectif est aussi de renforcer le sentiment d'appartenance au quartier. Désormais, expliquait M. Robert Perreault, vice-président du comité exécutif de la ville, les citoyens seront avisés de ce qui les concerne, et ils pourront se faire entendre. Cet énoncé est très proche des versions dont La Presse a rendu compte, en primeur, les semaines dernières. Ainsi, c'est aux séances mensuelles des comités-conseil d'arrondissement que seront étudiés publiquement les changements de zonage, les constructions importantes requérant un plan d'ensemble, la fermeture de rues et ruelles, les changements de noms de rues, les transferts du domaine public, les dérogations mineures aux règlements de zonage, les démolitions. Toutefois, après avoir retiré les simples citoyens qui y étaient d'abord prévus, on indique maintenant que ces comités-conseil ne font pas de consultations publiques, mais servent plutôt de lieux d'écoute de la population. «Les comités-conseil tiendront compte des opinions exprimées par les différents publics dûment convoqués à cette fin», écrit-on dans le document intitulé Un dialogue à poursuivre. «Au sens strict, ils ne mènent donc pas de consultation publique, mais constituent plutôt, par leur existence même, des lieux où l'administration est à l'écoute de la

population locale.» On précise également qu'ils n'ont pas le pouvoir de consulter sur les biens culturels, ni sur les permissions spéciales d'occupation ou de construction à des fins sociales, culturelles, éducatives, hospitalières, religieuses. Ceci «pour tenir compte de la difficulté de concilier les intérêts collectifs et les intérêts individuels ou minoritaires». Formé exclusivement de conseillers municipaux des districts électoraux composant l'arrondissement, le comité-conseil disposera d'un ordre du jour déterminé par le comité exécutif. Son rôle est avant tout de «formuler des avis et recommandations sur les questions que le comité exécutif aura portées à son attention». Le comité exécutif reste toujours maître du jeu: il peut exercer tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, et peut s'acquitter de ses responsabilités sans en référer au comité-conseil s'il le juge nécessaire. On ne connaît pas encore la carte des arrondissements, un nouveau concept à Montréal qui devrait recouper les grands quartiers de la ville, explique M. Perreault. Il estime également que ces comités-conseil vont dans le sens des «conseils de quartier», une notion chère au RCM. «Mais ici, les comités-conseil sont formés uniquement d'élus. Ce ne sont donc pas des conseils de quartier», précise-t-il. Par ailleurs, les cinq commissions permanentes élargissent leur mandat consultatif: tous les règlements municipaux (sur le bruit, la circulation, le remorquage) à l'exception des règlements financiers et à portée locale, leur seront soumis pour étude et consultation, de même que les énoncés de politiques de l'administration. Enfin, une troisième instance, le Bureau de consultation, joue un rôle complémentaire. Des commissaires choisis dans une liste annuelle seront chargés de consultations décidées par le comité exécutif à la suite de recommandations d'un comité-conseil, des services municipaux, ou autre. Cette filière consultative pourrait imposer des délais additionnels dans au plus 20 p. cent des cas, croit M. Perreault. Ces propositions sur la consultation seront elles-mêmes objets de consultation par un comité ad hoc de conseillers: assemblée d'information le 13 juin, présentation des mémoires avant le 24 août, audiences publiques à partir du 30 août. Le comité que préside M. Michel Lemay, entend déposer son rapport fin septembre. L'entrée en vigueur de ce nouveau régime est prévue pour le début de l'an prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-03

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/6PI8T278>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Le Supercar de CJMS va jouer dans le trafic

**Type** Article de journal

**Auteur** Daniel Lemay

**Résumé** a Presse Arts et spectacles, vendredi 3 juin 1988 264 mots, p. A13 Le Supercar de CJMS va jouer dans le trafic Lemay, Daniel Pour marquer sa nouvelle approche au

rôle communautaire et aux responsabilités sociales de toute radio moderne, la station CJMS a mis sur la route hier le Supercar CJMS-Petro-Canada, «un véhicule unique et exclusif, le premier prototype du genre en Amérique», a souligné M. Paul-Émile Beaulne, vice-président exécutif et directeur général de CJMS. Parmi la centaine d'invités qui s'étaient réunis pour l'occasion, on comptait M. Marc-Yvan Côté, ministre québécois des Transports, M. Jean Doré, maire de Montréal, et M. Gaston Beauregard, premier vice-président de Petro-Canada pour la région de l'Est. De bien gros noms pour un camion? Oui. Mais, pour la circonstance, on a présenté le Supercar comme un ajout important au système de radio-traffic mis de l'avant par CJMS il y a quelques mois. Avec les problèmes que connaît présentement Montréal avec la circulation automobile, la présence du ministre des Transports s'expliquait déjà mieux. Et, partant, celle du maire. A peine le voile levé puis tombé sur ce studio ambulancier, MM. Côté et Doré y ont pris place pour participer à l'émission de Jean-Luc Mongrain où il était question de...circulation. Le Supercar de CJMS est unique en ce qu'il est complètement autonome. On peut y faire une émission de radio en mouvement, du jamais vu; il est relié à la station par trois systèmes: téléphone cellulaire, émetteur UHF et lignes Bell Canada. Parmi les autres caractéristiques, notons deux tableaux électroniques qui affichent textes et graphiques, une autre innovation pour un mobile, un système de son de 1000 watts, télé couleurs, vidéo VHS et système de rétroprojection. «Nous sommes condamnés à innover», a dit M.Beaulne à La Presse, faisant référence à la bataille féroce que livre CJMS à CKAC, le leader de la radio montréalaise. «Nous voulions ramener la radio dans la rue, nous coller aux réalités montréalaises, vivre à leur rythme. La conception de ce véhicule découle de cette volonté et non l'inverse», a dit le dg de CJMS qui marque un joli point sur la compétition. D'où viendra le prochain coup dans la course au «leadership conceptuel»?

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-03

**Pages** P. A-13

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/X3FW8DGC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Sévère autocritique sur Montréal au congrès de la Chambre de commerce

**Type** Article de journal

**Auteur** Paul Durivage

**Résumé** La Presse Économie, samedi 4 juin 1988 190 mots, p. A15 Sévère autocritique sur Montréal au congrès de la Chambre de commerce Durivage, Paul MONTEBELLO -- C'est sous le thème «Montréal oblige» que s'est ouvert hier le 38e congrès annuel de la Chambre de commerce de Montréal, qui réunit près de 400 membres de la communauté d'affaires montréalaise. Ce congrès fait suite au colloque «Défi Montréal» qui chercha à situer la métropole québécoise en concurrence avec les

autres grandes villes du monde, sur le plan de la capacité d'attirer ou de favoriser le développement économique. Restait à savoir ce que les gens d'affaires sont prêts à faire. «Ce que l'on veut cette fois c'est mener une réflexion sur les moyens à prendre pour améliorer la qualité de la vie à Montréal, la qualité de ville. Il faudrait que chaque congressiste, en partant d'ici dimanche, ait un projet concret», explique Mme Louise Léonard, présidente générale du congrès. Les travaux ont été lancés hier par une présentation audiovisuelle où douze personnalités montréalaises faisaient part de leurs constats. Comme au colloque précédent, l'autocritique était sévère. «Les gens sont attachés à Montréal. Mais, il ne faut pas se leurrer, il faut constater l'état de la situation réelle de notre ville. Il y a toujours un envers à la médaille», de commenter Mme Léonard. Ainsi, le maire Jean Doré, qui déclarait cet automne que Montréal n'était pas une ville internationale a souligné au cours de son apparition dans le vidéo le retard accusé par Montréal tant au plan des équipements culturels que de la prise en charge des sans abris. «Mais si le passé nous échappe, l'avenir nous appartient», conclut-il.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-04

**Pages** P. A-15

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KR4SU3P5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## L'hôtel de ville [de Montréal] craint les fouineurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 5 juin 1988 272 mots, p. A7 Montréalités L'hôtel de ville [de Montréal] craint les fouineurs Favreau, Mariane L'administration municipale craint-elle à ce point les indiscrétions sur son travail qu'elle fait inspecter l'hôtel de ville pour y rechercher des micros cachés? Est-ce également pour qu'on sache pas qui fait quoi, dans les officines municipales, qu'il n'existe plus de bottin téléphonique à jour depuis l'arrivée du RCM? Depuis deux ans, on travaille toujours avec l'ancien répertoire téléphonique en vigueur en janvier 1986. Depuis, le RCM a effectué sa vaste réforme administrative, changé ses directeurs et assistants directeurs, modifié les fonctions et les appellations de centaines d'employés, muté bien du monde, mais n'a jamais publié son nouveau répertoire téléphonique. N'est-ce pas le meilleur moyen de garder secret ce qui devrait être public? Le conseiller municipal indépendant Nick Auf der Maur partage la frustration des journalistes, et de nombreux fonctionnaires. «Pour régler un petit problème dans mon district, je dois faire 20 téléphones au lieu d'un, et je n'ai pas encore mis la main sur la bonne personne», explique-t-il. Le bouillant conseiller voit dans cette absence d'annuaire téléphonique «la mesure du succès ou de l'insuccès de la réforme administrative du RCM». Il dit trouver dans la fonction publique «beaucoup de méfiance et de

soupons. Les gens sont confus, on change leurs chefs pour en mettre d'autres, mais rien n'avance». De son côté, l'administration a fait exécuter un «balayage électronique» par une firme privée pour voir s'il n'y avait pas de micros cachés dans ses bureaux de l'hôtel de ville. Ce genre de fouille a déjà eu lieu à deux reprises dans le passé. La dernière date de 1982 alors que des révélations du conseiller Auf der Maur avait incité le maire Drapeau à faire appel à la GRC et la Sûreté du Québec pour chercher ces espions électroniques. En vain. Une autre vérification avait eu lieu deux ans plus tôt après que le président du comité exécutif, M. Yvon Lmarre, se soit inquiété que des conversations privées, tenues dans son bureau, aient filtré à l'extérieur à l'insu des interlocuteurs. On ignore ce qui a pu motiver le dernier ratissage, le porte-parole de l'administration disant qu'il s'agit d'une «vérification de routine recommandée par la GRC».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-05

**Pages** P.A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L2QC86Z2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## M. [Jean] De Grandpré fustige l'indécision

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Laurendeau

**Résumé** La Presse Éditorial, lundi 6 juin 1988 562 mots, p. B3 M. [Jean] De Grandpré fustige l'indécision Laurendeau, Marc Conférencier invité au 38e congrès annuel de la Chambre de Commerce de Montréal, au cours du week-end à Montebello, M. Jean de Grandpré, président des Entreprises Bell Canada, s'est livré à une vigoureuse sortie contre les politiciens incapables, selon lui, d'assumer le leadership nécessaire pour répondre à l'esprit de renouveau et à l'enthousiasme qui animent les milieux d'affaires montréalais. Apportant des précisions, au cours d'une entrevue subséquente, M. Jean de Grandpré s'est insurgé contre le processus de consultations publiques qui est en train de paralyser l'administration municipale. «Le maire Doré est incapable de prendre une décision», affirmait-il. Dans son allocution, M. Jean de Grandpré avait cité les projets de l'îlot Overdale, de la construction d'une nouvelle salle de concert pour l'Orchestre symphonique, de l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts, du déplacement du Musée d'art contemporain, de la nouvelle vocation de Terre des Hommes et de l'aménagement du Vieux-Port et du canal Lachine. «Des dossiers importants qui végètent» s'exclamait le président des Entreprises Bell Canada. On aura rarement entendu tonner pareil coup de canon à l'endroit de l'administration municipale, surtout de la part d'un homme d'affaires connu pour la modération habituelle de ses propos. Le constat formulé par M. Jean de Grandpré, sur l'étouffement actuel de la vie économique montréalaise, est d'une grande justesse. Mais dans l'attribution des responsabilités, M. Jean de Grandpré se trompe

vraisemblablement de cible. En effet, même si le p.-d.-g. reconnaît qu'Ottawa tarde à se décider pour mettre sur pied l'agence spatiale canadienne à Montréal et que Québec affame les universités qui forment les chercheurs, c'est envers l'administration Doré que ses critiques revêtent un caractère plus direct et personnalisé. Une remise en perspective paraît donc s'imposer. Le manque le plus persistant de leadership dans ce domaine vient plutôt du gouvernement fédéral. Après avoir autorisé la fermeture des raffineries de l'Est de Montréal (dont allaient bénéficier des intérêts ontariens), le cabinet Mulroney a commandé de vastes études sur la relance économique de ce secteur montréalais. Au terme de ces recherches, malgré les beaux plans stratégiques recommandés dans le rapport Picard et entérinés en partie par le ministre Robert René de Cotret, rien de tangible ne s'est encore produit. L'agence spatiale, promise à Montréal par le gouvernement Mulroney dans ses discours les plus solennels peu après son arrivée au pouvoir, est embourbée dans les contradictions entre les ministres. Les tergiversations font redouter le pire: que Montréal recueille une coquille vide tandis que les véritables rouages décisionnels resteraient en Ontario. Dans toute cette affaire, il faut déplorer que le gouvernement fédéral ait abusé de la bonne foi et de l'autorité morale d'un citoyen éminent comme M. Laurent Picard et des compétences réunies autour de lui, pour faire diversion pendant que la volonté politique était défaillante. Le maire Jean Doré, offrant un contraste avec la prudence stratégique de son prédécesseur, a publiquement dénoncé cet immobilisme et la tendance du ministre de Cotret à refaire des annonces d'injections d'argent déjà proclamées. Constatant que Montréal est privé d'un canal de communication avec Ottawa, tandis que les mandarins fédéraux et les politiciens ontariens ont fréquenté les mêmes collèges et font partie du même réseau informel, l'administration Doré, exaspérée, songeait à se doter d'un véritable lobby, de démarcheurs professionnels. Bien sûr, la consultation est devenue une manie omniprésente de l'administration RCM à Montréal. Mais ce travers est infiniment moins dangereux que les décisions autocratiques concoctées dans le secret. A cause des intérêts collectifs en jeu, les décisions du Comité exécutif ne peuvent être prises avec la même souplesse expéditive que dans une entreprise privée. De plus, dans une certaine mesure, les élus ont pour fonction de délibérer. Dans certains cas, il faut rappeler en toute justice que c'est le gouvernement du Québec qui procédait aux consultations, notamment pour la salle de concert de l'OSM et le déplacement du Musée d'art contemporain. Tout comme Montréal a dû s'accommoder des objectifs contradictoires du gouvernement Bourassa: promouvoir le virage technologique mais réduire le déficit en sous-finançant les universités. Le scandale le plus choquant vient de ce que le Québec ne se voit octroyer qu'un peu plus de 10 p. cent des contrats fédéraux de recherche. Comment, dans ces conditions, entretenir à Montréal une masse critique et maintenir, par exemple, l'expertise en matière de télécommunications par satellite? N'arrivant pas à infléchir les décisions de ses fonctionnaires, le gouvernement Mulroney accrédite les rumeurs voulant qu'il ne compte plus Montréal parmi ses gains électoraux possibles.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-06

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/HV74YRJ8>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## La fête à vélo: 32 000 participants au Tour de l'île

**Type** Article de journal

**Auteur** Suzanne Colpron

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 6 juin 1988 654 mots, p. A1 La fête à vélo: 32 000 participants au Tour de l'île Colpron, Suzanne Le plus gros show de bicycles en Amérique a attiré hier 32000 personnes, qui ont pédalé sur 66 km pour faire le Tour de l'île de Montréal. Des milliers de participants, de 23 mois à 85 ans, ont pris le départ à 9h précises, devant le Parc Olympique, au coin des rues Sherbrooke et Viau. L'armée de vélos qui faisait deux kilomètres de long, de la rue Viau à la rue Bourbonnière, s'est graduellement étendue sur 59 km... durant le parcours. Le peloton de tête a roulé à une vitesse moyenne de 30 km/h, complétant le parcours avec 10 minutes d'avance sur son temps. Les premiers ont franchi le fil d'arrivée, au Parc Maisonneuve, 11h10. Les derniers sont arrivés vers 18h. Après avoir parcouru son premier Tour de l'île, le président Michel Labrecque, anciennement directeur de production de l'événement, s'est dit comblé: «Tout a bien fonctionné. Il n'y a eu que quatre bouchons de deux minutes d'attente, dont le premier au coin de Sherbrooke et Gouin, et les autres à la sortie des relais. «Dans l'ensemble, le Tour de l'île a été un norme succès, a-t-il ajouté. Il a fait la preuve que les gens n'ont pas besoin de coureurs à l'avant, ni de chronomètres ou de dossards numérotés pour relever un défi.» La directrice de production, Hélène Groulx, s'est réjouie par ailleurs de n'avoir eu à déplorer aucun accident grave tout au long du parcours: seulement quelques cas d'épuisement, de fractures de clavicule et de dislocations d'épaule. Sur les 32000 cyclistes, 15 ont dû être transportés dans des hôpitaux par mesure de précaution. Et 15 autres ont été soignés sur place pour des blessures mineures, a indiqué l'assistant-chef, à Urgence Santé, Anthony Dimonte. La journée qui avait commencé sous les nuages et la pluie s'est terminée en beauté, à la grande joie des cyclistes. Le soleil a brillé dans le ciel et la température a atteint un maximum de 20 degrés Celcius. Le vent qui a soufflé très fort en fin d'après-midi a aidé les retardataires à terminer le parcours en leur donnant une petite poussée dans le dos. La grande majorité des participants ont fait une halte vers midi au relais du parc de l'Ile-de-la-Visitation, pour se sustenter. Plusieurs en ont profité pour enlever quelques «pelures» et se mettre de la crème sur le nez. Des roulottes remplies de nourriture, des toilettes portatives, des points d'eau, des services de premiers soins et de dépannage mécanique ont été mis à leur disposition dans chacun des quatre relais. L'organisation du Tour de l'île a exigé une mobilisation et des énergies folles: plus de 3000 bénévoles ont travaillé pour faire de cette journée une réussite. Ils ont entre autres remis les pochettes souvenirs et les dossards au départ de la course, et surveillé les intersections le long du parcours, en indiquant les endroits dangereux et en dirigeant le train cycliste. De plus, 450 encadreurs vêtus d'un T-shirt rouge se sont mêlés à la foule pour réparer les crevaisons, les freins et les dérailleurs défectueux. Ils avaient également reçu la formation nécessaire pour donner les



premier soins. Pour assurer le passage du train dans les rues, plus de 2000 barricades ont été installées 15 minutes avant l'arrivée des vélos. Les 250 policiers affectés à l'événement ont vu de leur côté à fermer les voies à la circulation, cinq minutes avant le passage des cyclistes. Le maire de Montréal, Jean Doré, qui faisait partie du peloton d'honneur avec le ministre de l'Environnement et président d'honneur, Clifford Lincoln, a souligné l'excellent travail des organisateurs: «Le Tour de l'île a été superbement organisé pour la quatrième année consécutive. Il n'y a eu aucune anicroche», a-t-il déclaré. Surpris? La directrice et tous les membres de la production ne l'étaient pas vraiment. Après quatre ans, la machine a fait ses preuves. «On n'est pas étonné que tout ait bien fonctionné, mais c'est l'fun», s'est exclamée la directrice, Hélène Groulx. Les milliers de cyclistes qui se prélassaient dans l'herbe en fin de journée n'ont pas hésité non plus à exprimer leur grande satisfaction: «On reviendra l'an prochain», a lancé Louise Labrecque, 25 ans, qui a fait le parcours en bicyclette tandem. «Les organisateurs méritent une bonne main d'applaudissements», a-t-elle dit. De son côté, Claire Hélène Tremblay a apprécié le fait d'avoir la rue à elle toute seule... pour rouler à son aise. «Je n'ai pas trouvé ça trop difficile», a-t-elle dit après avoir fait son premier Tour de l'île. Charles Alexandre Dubois, 23 mois, lui, a complété son deuxième tour, assis dans une chaise à l'arrière de la bicyclette de son père. L'an prochain, les organisateurs projettent d'accueillir un nombre plus élevé de participants. Ils ont dû refuser 10000 demandes cette année et retourner quelque 3500 bulletins d'inscription dûment complétés, faute de place. «Il faudra repenser la logistique», a précisé le président, Michel Labrecque. «Après avoir fait le Tour, il m'apparaît impossible d'accueillir plus de 30000 personnes sans apporter des modifications au parcours. On pourrait, par exemple, faire plus d'un départ pour éviter les embouteillages.» Une idée comme ça! Les responsables du Tour de l'île qui se pencheront au-dessus de la carte de Montréal dans les prochaines semaines pour tracer le parcours de l'an prochain vont sans doute y réfléchir...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-06

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LIHX75JG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

La consultation est là pour rester, rétorque le maire de Montréal; Jean Doré répond aux critiques formulées par des hommes d'affaires

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 7 juin 1988 401 mots, p. A3 La consultation est là pour rester, rétorque le maire de Montréal; Jean Doré répond aux critiques formulées par des hommes d'affaires Favreau, Mariane Lui que des hommes

d'affaires ont critiqué, en fin de semaine, pour son manque de leadership ou pour la multiplication des consultations qui font traîner les choses, le maire de Montréal rétorque que la consultation est là pour rester, et que ces messieurs se sont peut-être trompé de cible quant à la lenteur de certaines décisions. «Dans tous les domaines importants, de dire le maire Jean Doré, nous sommes en étroites relations avec nos partenaires patronaux et syndicaux. Nous avons fait front commun pour faire avancer certaines décisions, comme l'Agence spatiale. Il faudrait maintenant poser des questions à ceux qui ont à prendre ces décisions.» Ainsi, les critiques émises par le président des Entreprises Bell Canada, M. Jean de Grandpré, sur la lenteur des dossiers du Vieux-Port, du canal Lachine, du Musée des Beaux-Arts ou de l'Agence spatiale, c'est au gouvernement fédéral ou provincial qu'il faut les adresser, précise le maire Doré. «Tout en partageant son opinion sur le sous-financement des universités ou les lenteurs des décisions gouvernementales, poursuit le maire Doré, nous ne pouvons décider de ce qui n'est pas de notre responsabilité. Montréal a fait son bout de chemin, et annoncé ses investissements dans le Vieux-Port, par exemple.» M. de Grandpré avait exprimé son impatience lors du congrès annuel de la Chambre de commerce de Montréal, en fin de semaine: «Avec le maire Doré, c'est consultation après consultation. Et ça traîne pendant que les centres ontariens et américains se développent.» Les multiples études et consultations municipales ont également été mises en cause par le nouveau président de la Chambre de Commerce, M. Serge Godin. Mais le maire Doré se montre inflexible. «Les consultations font désormais partie du processus de décisions. Elles sont là pour rester.» Il nie toutefois qu'elles empêchent ou retardent indûment les décisions. «Nous sommes en pleine consultation sur l'avenir du centre-ville, mais ça ne paralyse rien. Pendant ce temps, nous approuvons des projets de construction pour des centaines de millions de dollars.» Le maire précise même qu'avec la nouvelle politique de consultation actuellement à l'étude, on pourrait prendre six mois pour approuver un projet qui prendrait deux ans à l'être à Toronto. Il signale également que Montréal a octroyé pour \$850 millions de permis de construction, l'an dernier. «On ne paralyse pas la ville.» Et le développement de l'îlot Overdale, que M. de Grandpré citait comme étant «un dossier qui végète»? «Les décisions sont prises. Le constructeur a l'entière liberté de commencer à construire», assure le maire. Y a-t-il trop de consultations comme le disent des hommes d'affaires? «On a consulté dans 300 ou 400 cas, jusqu'ici, et ça fait partie du processus de décision. C'est normal de consulter quand on aménage un parc, quand on change le zonage ou quand on a un projet important qui modifie le centre-ville. «Tout le monde s'entend pour améliorer le processus, de dire le maire. Mais jamais plus Montréal ne pourra revenir en arrière et fonctionner derrière des portes closes.» Prié de commenter l'affaire, le ministre Bourbeau qui était de passage à l'hôtel de ville hier, a simplement rappelé qu'il est «plus facile de faire bouger les dossiers dans le secteur privé dans le secteur public».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-07

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/D7P9PUVL

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

Modifié le 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Le ministre [André] Bourbeau inaugure la semaine de la municipalité

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 7 juin 1988 183 mots, p. A15 Le ministre [André] Bourbeau inaugure la semaine de la municipalité Favreau, Mariane «On ne réalise que très peu jusqu'à quel point la municipalité façonne notre cadre de vie et oeuvre à l'amélioration de notre qualité de vie», rappelait hier le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau. Il inaugurerait, à l'hôtel de ville de Montréal, la semaine des municipalités dont le thème est: «Parlons-en!» Ont également présidé à ce lancement, le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Camille Rouillard, maire de Valcourt; M. Roger Nicolet, président de l'Union des municipalités régionales de comtés, et le maire de Montréal, M. Jean Doré. En rendant hommage aux employés municipaux, ce dernier a rappelé que les villes ont souvent été à l'origine d'initiatives et d'expériences qui sont devenues par la suite des modèles. C'est le cas, à Montréal, des techniques d'enlèvement de la neige. En invitant les citoyens à suivre davantage ce qui se brasse à leur conseil municipal, le ministre Bourbeau a rappelé que les villes sont mieux placées que les gouvernements pour servir les intérêts immédiats des citoyens et «mieux soutenir les efforts du milieu dans sa marche vers le progrès». Dans le cadre de cette semaine, tous les Montréalais sont invités à une journée familiale au Complexe Claude-Robillard où divers services municipaux démontreront leur savoir-faire. De plus, un voyage inusité les mènera au centre de tri et d'enfouissement des déchets de l'ancienne carrière Miron qui, dans un horizon pas si lointain, 1993 ou 94, deviendra le troisième plus grand parc de Montréal, promet le maire Doré.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-07

**Pages** P. A-15

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GL4GG6Q2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Les contrevenants à un règlement municipal n'ont pas à s'identifier; c'est ce que soutient le conseiller indépendant Nick Auf der Maur

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 7 juin 1988 263 mots, p. A3 Les contrevenants à un règlement municipal n'ont pas à s'identifier; c'est ce que soutient le conseiller indépendant Nick Auf der Maur Favreau, Mariane Selon le conseiller indépendant Nick Auf der Maur, les policiers n'ont aucune autorité pour forcer à s'identifier un citoyen qui transgresse un règlement municipal. Les policiers de la CUM ont été mis au courant, récemment, de la jurisprudence démontrant que les contrevenants à un règlement municipal ne sont généralement pas obligés de s'identifier. En s'abstenant ainsi, les citoyens ne pourraient être arrêtés pour entrave au travail d'un policier. A moins que le règlement municipal n'oblige le contrevenant à s'identifier. Évidemment, il ne s'agit ici que de règlements municipaux (comme boire de l'alcool dans un parc ou laisser traîner des ordures), et non de situations où la paix et la sécurité publiques sont en jeu, précise le maire Jean Doré, qui est bien au fait de la faiblesse de la réglementation municipale. Et qui remercie le conseiller de porter cette question à son attention. «Ça n'a aucun sens. Il y a des gens qui attendent d'être poursuivis avant de se conformer aux règlements. Ils préfèrent payer \$100 d'amende, par exemple, que de se conformer au code du bâtiment.» Le maire explique que les services juridiques municipaux sont à reviser entièrement la réglementation municipale et à rajuster les amendes et pénalités «qui vont faire mal». On se penche d'autre part sur la mise à jour de tous les règlements municipaux de Montréal, dont certains ont subis une quarantaine d'amendements au fil des ans. Quant au pouvoir des policiers municipaux de forcer un citoyen à s'identifier, il s'applique en vertu du Code de la sécurité routière: quand un agent a des motifs de croire qu'un citoyen a commis une infraction à ce code. Ils ont également ce pouvoir s'il s'agit d'une contravention à une disposition d'un règlement affectant la paix, l'ordre social, la santé ou la sécurité publics tel qu'il appert à l'article 71 de la loi de police. C'est un jugement de la Cour provinciale de Saint-Hyacinthe qui a statué qu'un citoyen n'a pas à s'identifier si le règlement municipal qu'il viole ne lui en fait pas l'obligation. L'accusé qui avait comparu devant lui avait consommé des boissons alcooliques dans un parc de Beloeil.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-07

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4BNZMMEF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Le changement de zonage rue Saint-Denis serait-il une expropriation déguisée?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 8 juin 1988 352 mots, p. A5 Le changement de zonage rue Saint-Denis serait-il une expropriation déguisée? Favreau, Mariane C'est pour «promouvoir l'idéologie sociale» et sauver 400

logements que l'administration veut faire de la rue Saint-Denis une rue résidentielle, estime l'Association des citoyens pour le maintien du règlement de zonage qui défendait son point de vue, hier soir, devant la Commission de l'aménagement. L'administration municipale tient des consultations sur son désir de faire de cette artère de six voies, où circulent plus de 35000 voitures par jour, une rue à peu près exclusivement résidentielle. Ceci, en ne permettant plus la transformation de rez-de-chaussées en bureaux ou commerces depuis la rue Laurier jusqu'à Crémazie, et en n'y tolérant que de façon restrictive les «droits acquis» des actuels occupants. «Si l'administration municipale veut éliminer certains problèmes sur cette rue, elle n'a qu'à agir sur ces problèmes spécifiques sans changer le zonage actuel», plaide l'association. Elle a également mis la municipalité en garde contre l'illégalité du zonage discriminatoire qu'elle s'apprête à adopter. Elle soutient qu'il équivaudrait à une expropriation déguisée sans compensation monétaire. De même, le respect restrictif des droits acquis pourrait être sujet à contentieux. De son côté, la Ligue des propriétaires assure que le règlement a été «mal pensé. Il est irréfléchi, régressif et causera un tort considérable à la rue Saint-Denis qui était à se refaire une vigueur». Environ 400 rez-de-chaussée sont occupés commercialement, monopolisant autant de logements potentiels. La Ligue des proprios soutient que ces logements vastes et chers ne sont pas recherchés par les familles avec enfants. Tout comme le groupe précédent, la Ligue croit cependant que les propriétaires accepteraient une réglementation qui éviterait de défigurer la rue Saint-Denis, soit par des restrictions dans l'usage et sur l'apparence des façades. Tout autre son de cloche des associations locales du RCM des districts Octave-Crémazie et Jarry qui craignent particulièrement le syndrome de la rue Duluth et la multiplication des restaurants. Elles signalent pourtant que, depuis six ans, ce sont les bureaux qui augmentent dans la rue (de 152 à 193), tandis que les commerces sont à la baisse (de 247 à 227). Appuyant le projet de changement de zonage, le RCM local souhaite que la ville interdise aussi tout avancé des bâtiments et respecte les marges de recul. Interdise également les marquises au-dessus des escaliers et balcons, et l'affichage en fût. Enfin, pour respecter le caractère résidentiel de la rue, on devrait synchroniser les feux de circulation à 45 km/h. L'Association des locataires de Villeray a pour sa part déposé une pétition de plus de 500 citoyens habitant dans un vaste périmètre autour de la rue Saint-Denis, appuyant la position de l'administration municipale de changer le zonage. Plaidant pour le logement social et à bon prix, l'association voit un phénomène de spéculation en train de se produire, rue Saint-Denis, et craint la «gentrification» du quartier.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-08

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/K9JX3LLT

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## La Ville [de Montréal] n'a pas à s'improviser architecte

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 8 juin 1988 425 mots, p. A5 La Ville [de Montréal] n'a pas à s'improviser architecte Favreau, Mariane «La ville doit s'en tenir à son rôle de planificateur, soit fixer des objectifs et définir un cadre. Elle n'a pas à s'improviser entrepreneur, architecte ou décorateur.» L'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec de la région de Montréal-métro (APCHQ) a fait un vigoureux plaidoyer en faveur de règles claires et minimales pour le développement de l'arrondissement centre devant le comité consultatif qui entendait les mémoires, hier. Persuadés que l'habitation joue un rôle crucial dans le développement de l'arrondissement centre, l'APCHQ signale toutefois que «construire à Montréal pose aux entrepreneurs et promoteurs des défis qui n'existent nulle part ailleurs au Québec». Avec des contraintes qui «complexifient inutilement». Elle cite, à titre d'exemples: le non respect par la ville de ses engagements quant à l'implantation des infrastructures; un manque de cohérence dans l'application des règlements de zonage; un manque de cohérence également entre les exigences des architectes et urbanistes de la ville et l'interprétation des règlements par l'émetteur de permis; le manque de rigueur dans le traitement des dossiers. L'APCHQ-Montréal métro s'inquiète du rôle de plus en plus important que s'arrogent les sociétés paramunicipales dans la construction «avec les privilèges qu'elles obtiennent». Le centre-ville est surtout peuplé de gens à faibles revenus, et dans une moindre mesure, de gens à revenus élevés, constate l'association. Elle souhaiterait l'intégration de ménages à revenus moyens (travailleurs du secteur tertiaire) par la construction d'immeubles locatifs et de nouvelles habitations qui leur seraient destinées. Ce qui aurait un effet structurant sur le secteur, croit-elle. Par contre, des groupes qui oeuvrent au développement de logements subventionnés pour les personnes à faibles revenus, estiment que les pauvres ont en quelque sorte un droit prioritaire au logement dans le centre-ville. Ainsi, l'Atelier Habitation assure que «toute personne ou famille désireuse de s'implanter dans un quartier de l'arrondissement centre, quelles que soient ses conditions sociales et économiques, devrait pouvoir y trouver un habitat convenable». De leur côté, les Habitations communautaires du Centre-Sud réclame le «droit ancestral» pour les familles du centre-sud de s'installer en priorité, grâce au logement social, dans le futur Faubourg Québec (à l'est du Vieux-Montréal). Elles y demandent 30 p. cent de logement coopératifs et la création d'un fonds pour le logement social payé par les promoteurs du secteur. Le RCM du district Ville-Marie souhaite que la moitié des nouvelles habitations du centre-ville soient accessibles aux faibles, très faibles et modestes revenus. Il craint la gentrification du centre-ville et souhaite des mécanismes pour l'enrayer (même si le quartier Saint-Jacques, par exemple, se classe déjà au troisième rang pour le nombre de HLM). Le Collectif Femmes et Ville, formé d'urbanistes, fait des suggestions en vue d'augmenter la sécurité et la qualité de vie des femmes. Il plaide notamment pour des logements familiaux, des commerces d'alimentation, des garderies. Il veut aussi assurer aux enfants «le droit à la ville». La hauteur prévue des immeubles inquiète Héritage Montréal qui propose une limite de 10-12 étages dans le centre des affaires, et d'au plus cinq étages rue Sainte-

Catherine. De son côté, la STCUM espère que le plan d'urbanisme de Montréal permettra de plafonner le nombre d'autos au centre-ville. Et qu'on fera du transport collectif le mode privilégié d'accès au centre en limitant les places de stationnement. Parmi ses recommandations, l'Association des architectes paysagistes s'oppose au parc prévu rue Sainte-Catherine près de Peel, vue comme une «aberration» offerte aux Cours Mont-Royal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-08

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ISXGQPXF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Opinions aussi diverses que nombreuses sur l'aménagement du centre-ville [de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 9 juin 1988 424 mots, p. A8 Opinions aussi diverses que nombreuses sur l'aménagement du centre-ville [de Montréal] Favreau, Mariane Hier encore, l'avenir de l'arrondissement centre de Montréal a été l'enjeu d'une sorte de guérilla entre une vingtaine de groupes et individus aux intérêts divergents, prônant des solutions parfois irréconciliables. Dans ce qui s'avère un véritable marathon consultatif, le comité Saumier doit manoeuvrer entre les visions villageoises des uns, les concepts plus vastes des autres. «L'investissement est un fruit fragile», avertit le Bureau de Commerce (Board of Trade) fort de 2700 entreprises membres. Il rappelle que le plan d'aménagement doit être considéré «autant comme un projet de développement économique que comme un projet de développement urbain». L'Association des marchands et propriétaires de la rue Saint-Denis, dans le Quartier Latin, lance autrement le même message: «Qu'on arrête de s'enfarger dans les fleurs du tapis avec des règlements mesquins et souvent créés sans tenir compte des effets économiques et de l'évolution de notre société et qu'on apprenne à nos fonctionnaires à arrêter d'être négatifs.» Expliquant la dynamique des investissements, le Bureau de Commerce souligne que «tout changement brusque dans les règles touchant les investissements immobiliers existants ou futurs entraînera des conséquences». Conséquences négatives sur le plan financier qui se sont d'ailleurs produites depuis les restrictions au zonage décrétées en septembre, indique-t-il. Le Bureau assure qu'il est essentiel, pour le monde des affaires, que la prise de décision en matière d'aménagement urbain (y compris le processus de consultation publique) «soit prévisible, logique, claire et équitable, assortie de délais raisonnables. Et d'une assurance que l'autorité compétente finira pas prendre une décision finale applicable.» Il souligne que le projet d'aménagement doit «chercher à guider et non à contrôler les choix

d'investissement dans le domaine des affaires». Arrondissement culturel De son côté, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) demande qu'on désigne comme zone prioritaire d'aménagement et de réhabilitation le secteur compris entre les rues Jeanne-Mance et Amherst, de Sherbrooke à René-Lévesque. A cause de son délabrement avancé, du manque de services, des infrastructures déficientes, du grand nombre de terrains vacants, etc. ce secteur devrait pouvoir bénéficier de ressources gouvernementales de revitalisation des centres-villes et regrouper des investissements importants. L'UQAM souhaite que ce secteur soit désigné «arrondissement culturel» et qu'on y favorise l'installation d'équipements et institutions par des règlements d'urbanisme, des mesures fiscales et des subventions. L'université souhaite aussi qu'on consolide et revitalise le Quartier Latin, notamment en favorisant le développement de logements étudiants dans l'axe Sanguinet, et de l'habitation dans les développements mixtes prévus sur Berri. Le RCM de Saint-Jacques recommande qu'on désigne, à côté des rues d'ambiance et de prestige, des «rues de services» qui aideraient à conserver le caractère résidentiel du quartier en offrant des services aux résidents. Il voit ainsi la rue Amherst, et des tronçons d'Ontario et Maisonneuve. L'Association des locataires des Habitations Jeanne-Mance demande une surtaxe sur la vente «d'habitations de luxe (condos et autres)». Gérée par les organismes communautaires et la ville, elle aiderait au développement du logement subventionné. Le Comité Logement du Centre sud ne veut manifestement pas de mixité sociale dans son secteur, y voyant le germe de changements dans le type de services offerts, d'emplois créés, etc. «Nous croirons à cette mixité sociale quand il y aura des HLM à Westmount et à l'île des Soeurs.» Il veut «maintenir la population traditionnelle» dans le quartier et y favoriser l'arrivée de ménages à faibles et moyens revenus.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-09

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/25NENXJL>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

La "consultationnite" reprochée à [Jean] Doré: Claude Dupras dit en avoir eu la prémonition... et le RCM consultera sur les conseils consultatifs de quartier

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 10 juin 1988 512 mots, p. A6 La "consultationnite" reprochée à [Jean] Doré: Claude Dupras dit en avoir eu la prémonition... et le RCM consultera sur les conseils consultatifs de quartier Favreau, Mariane Le chef du Parti civique, Claude Dupras, se réjouit qu'enfin des hommes d'affaires fustigent, comme lui, la «consultationnite» dont l'administration Doré est en train d'affliger Montréal. Il croit que les déclarations faites en fin de



semaine par de gros canons du monde des affaires, au congrès de la Chambre de Commerce, «feront prendre conscience aux Montréalais de la façon dont la ville est administrée». M. Dupras croit que tout ce que le RCM a réussi à faire jusqu'ici «c'est de jeter de la poudre aux yeux en mettant sur pied un système qui ne sert qu'à retarder les prises de décisions.» Il reproche au maire de créer d'autres paliers consultatifs avec les comités-conseil d'arrondissement qui retarderont encore les prises de décisions. Le chef du Parti civique estime de plus que non seulement le maire Doré multiplie les consultations pour des riens, mais qu'il ne consulte même pas sur des questions importantes. Ainsi, pendant que l'administration multiplie les «structures de placotage», déclarait hier M. Dupras, des décisions importantes se prennent à deux ou trois dans les bureaux de MM. Doré et Gardiner. Et cela, sans consultation sur de gros projets du centre-ville. Il cite, par exemple: la construction envisagée par la Banque impériale de Commerce, angle Peel et René-Lévesque, qui ferait disparaître la marge de recul de la tour et l'espace public où siège une sculpture d'Henry Moore; pas de consultation non plus pour le Centre Eaton, un projet important en plein centre-ville (McGill College et Sainte-Catherine), qui déroge à des règlements de zonage et qui aura un impact sur les vents et le trafic; même chose enfin pour le projet Chaussegros-de-Léry, à côté de l'hôtel de ville, où la municipalité s'engage financièrement dans ce projet de \$80 millions. «On n'est même pas capable d'obtenir les études de faisabilité et de rentabilité de ce projet.» Là-dessus, on nous renvoie aux bureaux Accès-Montréal, poursuit M. Dupras, qui estime que cette structure des bureaux satellites de l'hôtel de ville ne sert qu'à prendre les appels téléphoniques qu'on ne prend plus à l'hôtel de ville. Il n'a pas manqué de se moquer de l'administration qui n'a même pas installé l'eau et l'électricité pour le Grand Prix de Montréal alors que Drapeau «avait construit les îles en moins en six mois, et sans consulter». M. Dupras se dit pourtant partisan de la consultation (il proposait des comités consultatifs ad hoc aux dernières élections). Il souhaite cependant que cette fonction consultative soit laissée en priorité aux commissions permanentes du conseil. Et que les élus décident. ...et le RCM consultera sur les conseils consultatifs de quartier Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal a mis sur pied, hier soir, un comité chargé de voir comment concrétiser le projet de conseil de quartier qui soulève bien des espoirs au parti. Il devrait faire rapport à temps pour le prochain congrès du RCM, à l'automne 1989. Cette idée des conseils de quartier fait partie de la bible du RCM depuis sa fondation en 1974, rappelle le vice-président, M. Guy Oddo. Elle a cheminé, avec des variantes, depuis lors. A la veille des dernières élections municipales, en novembre 1986, on avait toutefois retiré des promesses électorales du parti la formation des conseils de quartier, les réservant pour un second mandat RCM. Le but de ces conseils de quartier décisionnels, explique le vice-président du parti, c'est la décentralisation du pouvoir. Ils visent également à rapprocher les élus municipaux des citoyens, tout comme la consultation publique qui est un premier pas en ce sens, explique-t-il. Quant à savoir si le conseil de quartier doit aussi administrer une partie du budget municipal, il faut attendre les résultats des travaux du comité du RCM, croit M. Oddo. Mais il juge essentiel que le conseil de quartier soit décisionnel sur certains points (comme le zonage). Le nouveau comité du RCM devra d'abord faire un inventaire de l'ensemble des prises de position du parti sur la question. Il pourra également se pencher sur ce qui se fait ailleurs en matière de décentralisation. M. Oddo cite, à titre d'exemples, les villes de New York, Grenoble,

Bologne et même Paris, avec ses mairies d'arrondissement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-10

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6ZHV7RND

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Six institutions financières [au Québec] obtiennent le statut de centres financiers internationaux; Gérard D. Lévesque: ces gens investissent dans l'avenir du Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** Jacques Benoit

**Résumé** La Presse Économie, vendredi 10 juin 1988 373 mots, p. C4 Six institutions financières [au Québec] obtiennent le statut de centres financiers internationaux; Gérard D. Lévesque: ces gens investissent dans l'avenir du Québec Benoit, Jacques Six institutions financières - soit quatre filiales de sociétés étrangères et deux maisons de courtage québécoises - viennent d'obtenir le statut de centres financiers internationaux (CFI), concrétisant ainsi une idée lancée en 1979 afin de mieux positionner Montréal sur le plan financier. Qualifiés hier de «pionniers» par le ministre des Finances Gérard D. Levesque, les sociétés en question sont les filiales canadiennes de deux banques privées suisses, Gestion Pictet (Canada) et Mirabaud Canada; les firmes de courtage Geoffrion Leclerc et McNeil Mantha; la Banque République Nationale de New York, ainsi que Schroder Canada, du Schroder Group, l'une des plus grandes banques d'affaires anglaises. «Ces gens investissent dans l'avenir du Québec: ça compte et ça rapporte», a dit le ministre des Finances. Aussi présent à la remise des certificats d'accréditation, le maire de Montréal Jean Doré a noté que Montréal sera ainsi en mesure «de mieux diversifier ses activités financières et de les accroître». Pour le président de la Bourse, également présent, M. Bruno Riverin, cela ne pourra faire autrement que d'avoir «un effet positif sur le volume des affaires de la Bourse de Montréal», l'entrée en scène des six premiers CFI constituant à ses yeux «un démarrage concret et éclatant». Les établissements qui se voient reconnaître ce statut sont autorisés, comme on sait, à effectuer depuis Montréal des opérations financières de caractère international (dépôts de non-résidents; prêts à des non-résidents; opérations de change; vente de valeurs mobilières canadiennes à des non-résidents, etc.), avec d'importants avantages fiscaux accordés par le gouvernement du Québec, et qui sont les plus substantiels d'Amérique du nord. Le personnel affecté à ces opérations jouit également d'exonérations fiscales du même type. Président du Bureau des établissements financiers de Montréal (organisme de promotion créé par le gouvernement québécois en collaboration avec la Bourse et la Ville de Montréal), M. Jean Labonté

a fait savoir qu'en fin d'année, au moins 10 établissements auront obtenu le statut de CFI. Sur ce nombre, a-t-il dit au cours d'une rencontre avec la presse, il y aura trois grandes banques canadiennes, «dont une banque québécoise et éventuellement les caisses populaires, pourquoi pas?» L'objectif à la fin mars 1990, soit dans moins de deux ans: 25 CFI. «Il y a 103 institutions financières à Montréal, a-t-il dit. Si on va en chercher 25, je suis heureux.» Les retombées ne doivent pas être comptabilisés en termes d'emplois, a-t-il indiqué, mais «on crée de nouvelles activités. Mais aussi, quand une transaction est gérée à Montréal, ça va chez un avocat, un fiscaliste, un informaticien... et même chez le réparateur d'ordinateurs». Autre gain de première importance: Montréal, ainsi, mettra le pied plus avant dans le secteur financier international, et acquerra un savoir-faire précieux. «Avec les CFI, les experts venus d'ailleurs, de Genève, de Londres, etc. apportent leurs connaissances et leur réseau de relations», indiquait dans une interview en mars dernier le vice-président du Bureau des établissements financiers, M. Michel Bravay.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-10

**Pages** P. C-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YRQWRQGM

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## RCM: la présidente quitte son poste

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 11 juin 1988 154 mots, p. A8 RCM: la présidente quitte son poste Marie-Hélène Côté quitte la présidence du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Non pas qu'elle soit en rupture de ban, mais c'est plutôt que sa famille et sa profession lui prennent tout son temps. Mme Côté a profité du Conseil général de son parti, jeudi soir, pour faire part de sa décision aux militants. «J'ai vécu deux changements d'emploi depuis mon élection à la présidence, leur a-t-elle dit, et je me vois dans l'impossibilité, à l'heure actuelle, d'assumer les responsabilités liées à ce poste. Ce fut une expérience unique, exigeante mais combien emballante. Nous devons, a-t-elle aussi dit aux militants du RCM, poursuivre notre travail de mobilisation et de participation des citoyens à la vie municipale et, surtout, aller de l'avant quant aux priorités d'action pour un deuxième mandat.» Elle reste membre du RCM et, après un repos, elle a bien sûr l'intention de demeurer active au sein du parti. En prenant la succession de Jean Doré, le 4 février 1987, elle devenait ainsi la septième personne à assurer la présidence du parti depuis sa fondation en 1974. Les militants du RCM éliront une nouvelle personne à la présidence lors du prochain Conseil général du parti, le 23 août prochain. Dans l'intervalle, Mme Côté assume la transition.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-11

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/KTVB298Z>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

### Quality report

- o Item has no authors

---

## En grande pompe, le Ritz célèbre son 75ème anniversaire

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 11 juin 1988 269 mots, p. A14 En grande pompe, le Ritz célèbre son 75ème anniversaire C'est en grande pompe et en accueillant dans le faste de rigueur les Brian Mulroney, Jean Doré, et cie que l'hôtel Ritz-Carlton a célébré hier son 75e anniversaire. La brochette des 350 invités, qui avaient payé chacun \$500 du couvert, était impressionnante: outre le premier ministre canadien et sa femme Mila, ressortaient de la liste d'invités pourtant fort prestigieuse les noms des Molson, Birks, Bernard Lamarre, président de Lavalin, Paul Gobeil, président du conseil du Trésor, John Ciaccia, ministre de l'Énergie et des Ressources, Richard Drouin, d'Hydro-Québec, et évidemment MM. Fernand Roberge et René Gounel, respectivement vice-président exécutif et directeur-général du Ritz-Carlton etc... Les gens d'affaires, qui forment d'ailleurs la clientèle la plus fidèle de cette «grande dame de la rue Sherbrooke» étaient sans doute les plus nombreux. Plus qu'un cocktail, plus grand dîner d'apparat, plus qu'un bal, la soirée fut, du moins pour les gens qui en étaient seulement spectateurs, l'immense parade de mode à laquelle on peut s'attendre en pareil cas et où l'extravagance voisinait le chic le plus conventionnel. Le menu à lui seul témoignait un peu de l'élégance de la soirée. Si le cocktail était accompagné de caviar, figues et prosciutto, oeufs de cailles, homard, saumon fumé etc... le dîner qui suivait fut à l'avenant: gâteau de foies blonds Georges V, suivi de consommé de homard, de filet de sole à la Ritz, de noisettes d'agneau Philippe et pour une dernière note, la charlotte au chocolat et les mignardises. Au cas où la soirée de danse au son du big band ou pour ceux qui le préféraient, de l'orchestre de jazz, ait laissé un petit creux dans les estomacs, on avait même prévu, vers les 2h30 un petit déjeuner. Les profits de la soirée ont été versés au Musée des Beaux-Arts, comme contribution à son agrandissement. Selon Mme Magda Sabella, le Ritz voulait ainsi «supporter la vie culturelle de Montréal qui constitue un des fondements de l'industrie touristique.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-11

**Pages** P. A-14

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/VC67LFNY>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Quality report

- o Item has no authors

---

[Bernie] Ecclestone blâme Montréal: "L'administration a abusé de Jack Long", dit-il

**Type** Article de journal

**Auteur** Réjean Tremblay

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 11 juin 1988 1022 mots, p. A1 [Bernie] Ecclestone blâme Montréal: "L'administration a abusé de Jack Long", dit-il Tremblay, Réjean L'administration du maire Jean Doré en a pris pour son rhume hier matin quand Bernie Ecclestone, le grand manitou de la Formule Un, a déclaré qu'il n'aurait jamais accepté «la moitié de ce qu'on a fait subir à Jack Long dans la préparation du Grand Prix du Canada». «Jack Long est un homme trop doux, trop patient. La Ville de Montréal a abusé de lui. Jack Long a été exploité. La Ville n'a pas rempli, mais absolument pas, les promesses qu'elle avait faites pour ravoir le Grand Prix du Canada», a soutenu Ecclestone lors d'une entrevue exclusive à La Presse hier matin. M. Ecclestone était d'excellente humeur. Les choses se déroulent bien pour le retour du Grand Prix à Montréal. Mais il en a visiblement gros sur le coeur quand on prononce le nom de l'Hôtel de ville et de certains hauts fonctionnaires. «Ils font comme le type qui, pour éviter de perdre quelque chose, est prêt à toutes les promesses. Une fois qu'il est certain de conserver ce qu'il voulait, il oublie tout ce qu'il a promis. Si le Grand Prix de Montréal a lieu, c'est à Jack Long et aux compagnies de construction qu'on le doit. Jack Long devrait être nommé la personnalité de la semaine de votre journal. Plus, l'homme de l'année». Ecclestone de continuer pour bien faire saisir toute sa frustration: «Ils étaient les premiers à vouloir à tout prix qu'on revienne. Et maintenant, on a l'impression qu'on dérange. Si nous ne sommes pas le bienvenue, c'est simple, nous allons aller ailleurs. Nous, quand nous arrivons dans un pays, nous observons les règlements et les lois du pays. Mais on veut être le bienvenue.» Et le président de la FOCA de reprendre: «C'est comme le type qui est en train de se noyer et à qui on lance une bouée. Par mégarde, on l'atteint à la tête en lui lançant la bouée. Revenu en sécurité sur la plage, au lieu de dire merci pour lui avoir sauvé la vie, il est en colère parce qu'on l'a atteint à la tête». Ecclestone n'est pas le seul à ne pas comprendre l'attitude de certains fonctionnaires municipaux. M. Roger Samson, vice-président du marketing à la brasserie Molson du Canada, est celui qui était responsable du dossier du Grand Prix. Quand on lui pose des questions sur l'administration Doré, il roule de grands yeux et invoque le cinquième amendement. Mais il devient intarrissable quand vient le temps de parler de la course de Formule Indy disputée à Toronto depuis deux ans et qui est un succès colossal. Un succès invraisemblable. «A Toronto, la course Indy est devenue un happening impliquant toute la ville. Nous avons formé un "Board of trustees" de 11 membres. Les 11 se réunissent une fois par mois, le lundi de 6h à 8h.

Le taux de participation est de 100 p. cent. Et pour donner une idée de l'implication de la communauté pour profiter de l'événement, le comité est formé du maire Art Eggleton, le président du Toronto métropolitain, du président du CNE, du président de l'Ontario Place, du ministre du Tourisme de l'Ontario, de son collègue du Commerce, du président de la Chambre de commerce, de Jack Long et de quelques autres personnes. On ne parle pas de deux de pique. Et est-ce que je peux vous dire que ça ne niaise pas avec les problèmes!» Les deux premières courses Indy à Toronto ont été disputées à guichets fermés dans des conditions idéales. On peut se demander ce que ce «Board» pourrait accomplir avec un événement de l'envergure d'une course de Formule Un. \*\*\* Mais Ecclestone n'était pas assis à cette table de Chez Antoine à 8h du matin pour fustiger la Ville de Montréal. Vêtu d'une veste de cuir, accompagné d'une jolie jeune femme responsable des communications, il m'attendait. Le but de l'entrevue, arriver à brosser un semblant de portrait de Bernie Ecclestone, cette terreur qui, encore la veille, faisait trembler les représentants de Radio-Canada parce que leur unité mobile était trop voyante à son goût. Physiquement, ses photos ne lui rendent pas justice. Vrai qu'il est de petite taille. Mais il n'a pas ce regard d'aigle prêt à fondre sur sa proie au moindre signe de faiblesse qu'on retrouve sur la plupart de ses photos. En confiance, il sourit facilement et a un sens de l'humour très british. - Je n'ai jamais rien lu sur votre enfance, sur vos débuts, on pourrait commencer par là? - Vous savez pourquoi vous n'avez jamais rien lu? Parce que jamais rien n'a été publié. Mon enfance n'intéresse personne et je ne veux pas en parler. Quand même, il consent à dire que son père n'était guère riche, qu'il est issu d'une famille de travailleurs. Ses rêves d'enfants, d'adolescents? Je lui dis que John Lennon rêvait d'être plus grand qu'Elvis quand il avait 13 ans. Lui, rêvait-il de devenir un grand prince de la course automobile? - «Bah! Je ne crois pas qu'on puisse planifier ce que sera notre vie. Ce n'est pas de cette façon que ça se passe. Moi, j'avais le goût des autos et des motos. J'ai fait beaucoup de course. J'ai eu des accidents graves, j'ai passé beaucoup de temps à l'hôpital et c'est alors que j'ai décidé d'orienter ma carrière différemment.» Mais un succès comme le sien doit avoir des recettes, des clés: «Admettons qu'on puisse parler de succès dans mon cas. Je pense qu'il faut être chanceux, qu'il faut être à la bonne place au bon moment et qu'il faut être préparé à sauter sur une occasion. Le reste...», dit-il. Déjà riche, il décide de faire le grand saut. Il vend toutes ses affaires et achète l'écurie Brabham: «Je m'achetais un hobby, ça m'a conduit plus loin». Mais comment un petit Anglais ambitieux a-t-il pu imposer sa dictature, en fait celle de la FOCA? A Enzo Ferrari, aux Japonais de Honda, à Frank Williams, aux autres multimillionnaires du grand cirque? «Tous savaient que leur sport devait être sévèrement réglementé. C'est une absolue nécessité. Cette année, pensez-vous que les gens de McLaren sont heureux de remporter des victoires aussi faciles? Pas du tout, pour le bien du sport et de sa mise en marché, ils aimeraient devoir se battre encore plus fort. C'est le secret. La compétition et un spectacle de très haut niveau.» \*\*\* Et lui, qu'est-ce qui le pousse à continuer? Le pouvoir, l'argent? Ou autre chose? - «Certains ont besoin du pouvoir pour se motiver. D'autres, c'est l'argent. Moi, c'est la satisfaction de bien faire ce que j'ai à faire. J'aime mettre sur pied de nouvelles compétitions, j'aime voir les progrès. Nous sommes devenus le troisième plus gros événement après les Jeux olympiques et la Coupe du Monde de soccer», dit-il. Bernie Ecclestone se lève à 7h du matin. Puis, il travaille 16 heures, six ou sept jours sur sept, dépendant des urgences: «La Formule Un est étendue sur le

monde entier, je dois tenir compte de tous ces fuseaux horaires. Ça allonge les journées». Il travaille avec le téléphone et le fax. Et il va continuer aussi longtemps qu'il en aura le goût et qu'il en tirera satisfaction. Tous les jours, dit-il, il a l'impression d'apprendre: «Je ne planifie jamais rien à long terme. Trente p. cent de mon travail est répétitif. L'autre 70 p. cent est un véritable puzzle. Chaque matin, je m'offre un nouveau puzzle. Et soit dit en passant, Montréal est un fichu de puzzle!» Ça devait être le début de sa longue digression sur l'administration du maire Doré. \*\*\* Ecclestone est toujours très discret quand vient le temps de parler de sa vie privée. On sait qu'il est le père d'une petite fille de quatre ans «qui a donné un nouveau sens à sa vie». On sait qu'il est riche. On sait surtout qu'il a une poigne terrible sur le monde de la Formule Un et qu'il est un négociateur exceptionnel. Mais des types comme Pierre Desjardins, président de Labatt, ou Roger Samson, vice-président chez Molson, soutiennent tous les deux que c'est un homme absolument charmant. Une dernière note. Par deux fois au cours du dernier mois, j'ai eu l'occasion de passer au moins une heure en tête-à-tête avec Ecclestone. Les deux fois, Ecclestone m'a démonté avec sa gentillesse et sa franchise. Mais en aucun moment je ne l'ai entendu employer le «nous» quand il parlait de la FOCA qu'il préside. Toujours, tout le temps, sans exception, il a dit «Je»... Comme dans «J'ai décidé!»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-11

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TI5ICPIN

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## Expulsion sauvage [dans l'Îlot Overdale]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Cormier

**Résumé** La Presse Tribune libre, lundi 11 juillet 1988 160 mots, p. B2 Expulsion sauvage [dans l'Îlot Overdale] Cormier, Gilles M. Jean Doré, maire de Montréal Nous sommes profondément choqués de constater que votre administration a failli dans son premier devoir, qui est de préserver et défendre les droits et les intérêts des faibles et des plus démunis contre les forts, en l'occurrence des promoteurs sans vergogne qui n'hésitent pas à utiliser la force pour défendre leur droit à la propriété. En effet, dans la journée d'hier (27 juin), quelques onze résidents de l'îlot Overdale ont été chassés à grand déploiement de forces policières. Cette scène de violence, semblable à celles que l'on voit dans des pays totalitaires, se passait chez nous, à Montréal, sous le regard approuvateur d'un représentant du Service de l'habitation de Montréal. L'État municipal, en manquant à son devoir envers les faibles, remet en cause les principes fondamentaux démocratiques à la base d'une société juste. Cela risque de nuire au processus de consultation que votre administration s'appête à

entreprendre sur l'énoncé de politique «Un dialogue à poursuivre». Quel dialogue est-il possible de poursuivre avec des matraques? En agissant ainsi, les résidents expulsés sauvagement seraient légitimés d'agir tout aussi bêtement et stupidement, c'est-à-dire en utilisant eux aussi la violence. Gilles CORMIER Porte-parole d'Urgence sud-ouest Local 217

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-11

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/S6V6IWBP>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## \$3 millions pour les parcs... mais pas d'eau chaude pour les douches

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 12 juin 1988 192 mots, p. A7  
Montréalités \$3 millions pour les parcs... mais pas d'eau chaude pour les douches  
Favreau, Mariane Alors que la Ville consacre cette année près de \$3 millions pour améliorer certains parcs de Montréal, elle n'a rien prévu pour remplacer les installations moyenâgeuses des joueurs de baseball et autres du parc Lafontaine. Le directeur de l'Association sportive du centre sud, M. Pierre Monette, a d'ailleurs soulevé la question au conseil municipal, lundi. Il est indigné, comme le directeur du Centre Immaculée-Conception, qu'on ne trouve même pas les fonds nécessaires pour remplacer le réservoir d'eau chaude qui ne fonctionne plus depuis trois ans, pour les douches. Il s'inquiète que les joueurs d'équipes adverses et arbitres s'entassent dans une même petite pièce après les parties, avec les risques de bagarre que cela peut représenter. Quant aux trois douches qui servent à tout ce monde, on n'y laverait pas son chien tant les odeurs d'urine y sont fortes, assure-t-il. Or, Mme Léa Cousineau a rappelé qu'on a tenu des consultations sur le parc, l'an dernier, qu'un comité de citoyens avait été désigné pour faire un suivi, et qu'il a été décidé de voir d'abord à l'amélioration des jeux pour enfants. «Qu'on ne vienne pas me faire accroire qu'il faut consulter pour réparer une douche», rétorque M. Monette. Il se demande aussi s'il n'y a que ceux qui ont le loisir de participer à toutes les réunions de consultation qui peuvent avoir des services de la Ville ou si le bon sens ne devrait pas prévaloir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-12

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/TGVDCFT8>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28



Modifié le 09/06/2022 à 22:37:28

---

## [Grand Prix du Canada]: pour le maire [Jean] Doré, un succès et,.. les amitiés de [Bernie] Ecclestone

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Bourcier

**Résumé** La Presse Sports, lundi 13 juin 1988 566 mots, p. 5 [Grand Prix du Canada]: pour le maire [Jean] Doré, un succès et,.. les amitiés de [Bernie] Ecclestone Bourcier, Gilles Le promoteur américain Jack Long a fait part de sa satisfaction à la presse montréalaise, hier, après ce premier G.P. organisé en sol canadien. Les chiffres de l'assistance cumulative des trois jours de l'événement qu'il nous a fournis (130550 personnes) ne constituent pas seulement un record mais, selon lui, les revenus ainsi générés pourraient lui permettre de faire ses frais avec cette première visite du cirque de Bernie Ecclestone. «Nous voulions faire nos frais cette année et réaliser des profits dans la deuxième ou troisième année, a d'abord confié le maître d'oeuvre du 10e G.P. du Canada à Montréal, mais nous avons encaissé plus de revenus que prévu et il se pourrait bien que le bilan soit davantage positif. Le partage de l'assistance des trois jours, selon l'administration de Long toujours, donne: 35727, 45827 et 51996 spectateurs. Long a investi Mais son premier G.P. a coûté bien cher. Les nouvelles installations exigées par Ecclestone ont totalisé un investissement de \$6,5 millions. «Ce sont les investissements faits dans les infrastructures qui joueront et il est encore trop tôt pour me prononcer là-dessus», a-t-il ajouté. Malgré une entente avec les gouvernements provincial et fédéral qui l'assure de \$3 millions pour les cinq premières années de son G.P., Long reconnaît qu'il a eu à puiser dans ses poches et à solliciter son principal commanditaire, la Brasserie Molson. Tout indique, par ailleurs, que les travaux du nouveau complexe puits-garage pourraient être terminés avant l'hiver prochain. Les démarches les plus impérieuses touchent, entre autres, les raccordements qui amèneront l'eau et l'électricité aux nouvelles installations. Ça, sans compter les retouches qu'entend recommander la ville pour que les installations rejoignent davantage la vocation de l'Ile. Interrogé sur ses intentions face aux critiques sévères des pilotes concernant la sécurité, notamment la chicane située près de l'entrée des puits, l'homme de confiance d'Ecclestone a reconnu qu'il fallait à tout prix ralentir les voitures en cet endroit de la piste. Des négociations serrées La Presse a cru bon demander à Long ce que Ecclestone avait voulu laisser entendre en confiant au confrère Réjean Tremblay que la Ville de Montréal n'avait pas tenu ses promesses (édition de samedi). «Ça, il faut le demander à Bernie, a-t-il répondu. Je suis en négociation avec la Ville présentement et je tiens à m'abstenir de tout commentaire.» Ecclestone n'était pas dispoible, hier, après le G.P.. Il a quitté Montréal en après-midi à destination de Londres. Long dit avoir rencontré le maire Jean Doré, hier, durant la journée. Une rencontre qu'il a qualifiée de «très productive et encourageante». Il est permis de croire que le maire Doré a demandé à Long des explications sur les propos tenus par Ecclestone quand ils se sont parlé. Du moins était-il bouillant quand il a rencontré les journalistes avant le G.P.. «Si Ecclestone voulait dire que je suis un dur négociateur, ses

remarques sont plus un compliment qu'une insulte, a insisté le maire. Nous avons eu des exigences fondées pour les nouvelles installations parce que l'Ile Notre-Dame est avant tout un parc de plein air. Elles doivent s'intégrer au site. L'Ile ne sert au Grand Prix que trois jours par année.» Le maire Doré a précisé que tous les engagements pris par la Ville avaient été respectés. Pourrait-il alors s'agir d'argent? «J'ai eu raison» Le maire a fait allusion à une possible incompréhension d'Ecclstone mais il a rappelé que la Ville n'avait rien à payer dans ce dossier. Puis, se reprenant, il a dit: «Nous en avons mis de l'argent: \$1,2 millions en aqueducs, électricité et eau potable. Et ce n'est pas fini.» Se pourrait-il alors qu'on ait reproché au maire de n'avoir pas dit oui sur le champ à Long? D'avoir exigé de l'éventuel promoteur qu'il s'amène avec tous les droits? «Je ne voulais pas que cette affaire traîne devant les tribunaux durant deux ans, a rappelé le maire. L'affaire a débloqué? J'ai donc eu raison de tenir mon bout. Nous avons un G.P., des installations modernes et une foule record; c'est un succès populaire et c'est tout ce qui importe.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-13

**Pages** P. 5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/E9NE4RMU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Un plan quinquennal pour transformer le parc Jarry

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 14 juin 1988 291 mots, p. A6 Un plan quinquennal pour transformer le parc Jarry Favreau, Mariane Le plan quinquennal d'aménagement du Parc Jarry prévoit la «démocratisation» des courts de tennis pour compétitions internationales, tout comme la transformation de ce parc en un véritable espace vert avec étang pour activités nautiques. Il est donc prévu au plan directeur municipal, de rapatrier auprès de l'ancien stade les courts de tennis populaires qui sont actuellement situés le long de la rue Jarry, et en mauvais état, explique M. Pierre Bourque, responsable du module horticulture et sciences. Ces courts de tennis seraient adjacents à ceux réservés aux compétitions internationales dans l'intention d'ouvrir davantage ces espaces non seulement aux comptétitions nationales mais également aux joueurs. Actuellement, les courts réservés aux Internationaux Players ne servent que quelques jours par année. Mais la démocratisation dont parle M. Bourque devra se faire par une renégociation de la convention qui lie la municipalité au promoteur. De même, on n'a pas besoin de 17000 sièges d'estrade, estime le responsable municipal qui rappelle que le plan d'aménagement du parc Jarry a été l'objet d'une consultation publique. Cette réunification des tennis ne pourrait toutefois se faire avant 1989 ou 1990 sur un plan qui s'étend jusqu'en 1992, précise-il. La ville allouera \$1 millions pour des travaux

l'an prochain, mais une consultation publique, en octobre, doit décider des phases d'aménagement à venir. Selon M. Bourque, il semble y avoir des priorités plus pressantes que la démocratisation des tennis. Il signale l'intention de Montréal faire de cette «morne plaine» qu'est le parc Jarry, un vrai parc avec un étang, des vallons, des espaces boisés. On veut notamment «l'envelopper de végétation», le long de son périmètre. Le responsable des parcs envisage aussi la possibilité de pouvoir y tenir des activités nautiques et parle du besoin d'accentuer sa vocation culturelle et de détente. On veut aussi regrouper les activités sportives et doubler le temps d'utilisation des surfaces de jeu (soccer par exemple) par un éclairage adéquat. Jusqu'ici, la ville a refait le chalet du parc, baptisé du nom de Jean-Paul II qui y a célébré une messe mémorable, et elle réaménage cet été les aires de jeux des enfants. De plus, il y a des travaux de restauration à faire aux courts de tennis avant la tenue des Internationaux Players.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-14

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/XCTIMRX9>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Le projet de fluoration à l'étape cruciale

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 14 juin 1988 311 mots, p. A9 Le projet de fluoration à l'étape cruciale Favreau, Mariane C'est ce soir que se joue, en première manche, le sort de l'eau potable à Montréal. La Commission du développement communautaire doit en effet prendre publiquement position sur le projet de fluoration de l'eau, et des informations officieuses indiquent que ce vote sera serré, sinon nul. Formée de 10 conseillers municipaux ayant droit de vote, la Commission du développement communautaire a tenu de nombreuses audiences publiques et des séances de travail pour en arriver à établir sa position. Selon le conseiller municipal Joseph Biello, qui la préside, la commission a préparé un très volumineux rapport d'environ 400 pages, qui inclut plusieurs informations, données et analyses apportées lors des audiences publiques. N'y manquent encore que les recommandations finales de la commission, sur lesquelles le vote se prendra ce soir. «Depuis le début des travaux, on répète qu'il ne s'agit pas d'une consultation-bidon, rappelle le président Biello, ...que les dés ne sont pas pipés. Le moment de vérité aura donc lieu ce soir.» (Ces accusations étaient lancées parce que le comité exécutif recommandait la fluoration de l'eau, conformément au programme du RCM, et mandatait la commission pour sonder le public à cet égard ou apporter des arguments pouvant faire changer l'administration d'idée.) Si la position de certains commissaires s'est déjà exprimée au cours des travaux antérieurs, d'autres ne se

prononceront publiquement que ce soir. Ainsi, on sait déjà que les conseillers Germain Prigent et André Cardinal ne favorisent pas la fluoration, tandis que Sharon Leslie, Micheline Daigle et Gérard Legault y sont plutôt favorables. Après le vote formel des commissaires sur les diverses recommandations, ce sera une lutte contre la montre, indique M. Biello. Il faudra organiser la matière en fonction de l'option retenue, et faire imprimer le rapport à temps pour l'assemblée du conseil de lundi prochain. En effet, c'est au conseil municipal que la commission dépose son rapport. Le comité exécutif de la municipalité dispose ensuite de 60 jours pour présenter à son tour ses recommandations au conseil. Finalement, c'est le conseil municipal qui aura le dernier mot, probablement à son assemblée de septembre prochain. Selon M. Cardinal, le débat de fond qui a cours au sein de la commission divise ceux qui souhaitent implanter la fluoration, quitte à faire par la suite diverses études (santé, environnement), et ceux qui demandent ces études avant de procéder. Au cours de ses consultations publiques, la commission a reçu une montagne de mémoires, accompagnés d'une abondante documentation. On en retrouvera des extraits dans le rapport, indique le président, M. André Biello, «car nous voulons que ce soit un document de références».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-14

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PUGU5ABG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Les opposants à la fluoration [à Montréal] remportent la première manche

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 juin 1988 574 mots, p. A1, A2 Les opposants à la fluoration [à Montréal] remportent la première manche Favreau, Mariane Première victoire des partisans de «l'eau saine» à l'hôtel de ville de Montréal: la commission du développement communautaire recommande de ne pas fluorer l'eau potable de la métropole et des municipalités qu'elle approvisionne. Les dix conseillers municipaux ayant droit de vote à la commission se sont partagés également sur la question: cinq pour la fluoration, cinq contre. Un tel résultat, indiquent les règlements des commissions municipales, équivaut à un vote négatif. C'est le conseiller du Parti civique, M. Germain Prigent, qui a fait basculer le vote, soulevant ainsi l'indignation de quelques-uns de ses collègues du RCM. On comptait sur son absence, semble-t-il, pour donner une mince majorité (cinq voix contre quatre) en faveur de la fluoration. Or, contrairement aux prévisions, le conseiller Prigent s'est présenté pour exercer son droit de vote et se prononcer contre la fluoration. Ce qui donnait l'égalité des votes, donc le rejet de la fluoration. Le conseiller Raymond Blain, qui participe à la commission sans y avoir droit de vote,

s'est élevé à deux reprises contre le fait que M. Prégent utilise son droit de vote sans avoir participé aux séances de travail de la commission. «Je suis particulièrement insulté, a déclaré M. Blain, je suis indigné de voir bafouées les énergies de ceux qui ont travaillé. J'oppose mon objection morale la plus profonde à l'exercice du droit de vote de M. Prégent.» Il rappelle les nombreux mémoires étudiés, les 40 heures d'audiences publiques, la centaine d'heures d'analyse en commission, et cela «en l'absence de M. Prégent». Le conseiller Cardinal, pourtant partisan de la non-fluoration comme M. Prégent, n'apprécie pas plus cette présence inopinée. Le conseiller Germain Prégent trouve «plutôt indécent qu'on me demande de m'abstenir de voter alors que j'ai le droit de le faire. Il semble que j'aide beaucoup de gens à être ici présent. Je vais voter librement», a-t-il déclaré en rappelant qu'il est le seul conseiller du Parti civique et ne peut avoir la responsabilité de toute la ville sur les épaules. Outre MM. Cardinal et Prégent, Nicole Caron-Gagnon, Jean Mondoux et le président de la commission, Joseph Biello, ont voté contre la fluoration de l'eau. La vice-présidente Sharon Leslie, Nicole Boudreau, Micheline Daigle, Marvin Rotrand et Gérard Legault ont voté en faveur de la mesure. Ce dernier s'est d'ailleurs présenté en fauteuil roulant. Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif et responsable de la question de la fluoration, aurait préféré une recommandation claire de la commission en faveur de la fluoration. «Je ne m'attendais pas à une position unanime, mais je l'espérais majoritaire en faveur de la fluoration.» Tout en se disant déçue que le vote de M. Prégent ait apporté l'égalité, elle reconnaît qu'un vote de cinq à quatre aurait aussi été l'indice d'un débat serré, difficile au sein de la communauté. Les arguments Porte-parole des commissaires en faveur de la mesure, Mme Leslie a rappelé que la fluoration de l'eau est une mesure de santé publique qui s'applique à tous, riches et pauvres sans distinction, et pourrait remédier au taux de carie dentaire qui est le plus élevé de toute l'Amérique du Nord à Montréal. La fluoration serait une mesure efficace, peu coûteuse «et c'est la mesure préventive qui est à notre disposition comme administration municipale», a-t-elle plaidé. De son côté, André Cardinal a résumé les arguments des commissaires défavorables à la fluoration en s'attachant surtout aux effets inconnus de l'ajout de fluor sur l'environnement. Il s'inquiète également des effets secondaires de l'ingestion de fluor sur la santé. Il propose de faire d'abord des études approfondies avant de fluorer l'eau. «Très souvent, on a introduit des produits présentés comme non dangereux. Mais ils se sont avérés l'être un peu plus tard», a-t-il rappelé. Il soutient enfin qu'il «appartient à ceux qui veulent introduire la fluoration de l'eau de démontrer que ce n'est pas dangereux». Passant en revue divers témoignages, le conseiller Rotrand a rappelé les questions qu'avait à examiner la commission: l'efficacité de la mesure, ses effets sur la santé publique, l'impact sur l'environnement et l'analyse de l'opinion publique. Il estime que pour être éventuellement adoptée, la fluoration devrait recueillir au moins les deux tiers des voix au conseil municipal. Car c'est le conseil qui décidera en dernière instance. La commission du développement communautaire remettra son rapport au conseil lundi. Puis, le comité exécutif de la Ville l'analysera et fera à son tour une recommandation au conseil municipal en septembre. L'un des porte-parole de la Coalition pour une eau saine, M. Gilbert Lefebvre se dit «soulagé de voir que nos efforts n'ont pas été faits en vain. Mais ce n'est pas fini: il reste encore le conseil à convaincre». Plutôt déçu, le docteur John Osterman, de Fluor-Action, pense aussi que tout n'est pas fini. Il veut continuer de convaincre les conseillers.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-06-15  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TQCPD6KI  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Pour éviter les bouchons [à Montréal]: le Centre inforoutier

**Type** Article de journal  
**Auteur** Ginette Viens  
**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 juin 1988 298 mots, p. A5 Pour éviter les bouchons [à Montréal]: le Centre inforoutier Viens, Ginette Les automobilistes de la région montréalaise ont accès depuis ce matin à une nouvelle source d'information routière pour éviter le pare-chocs à pare-chocs: le Centre inforoutier. Ce service, situé dans les locaux du ministère québécois des Transports, au centre de contrôle du tunnel Ville-Marie, rue Viger, centralise en permanence des informations provenant de multiples sources et diffuse jusqu'à 11 bulletins de circulation par jour sur les ondes de CKAC, CITÉ, CJFM et CJAD. Les automobilistes peuvent également accéder à ces informations avant de s'engager sur les routes, 24 heures par jour, du lundi au vendredi, en composant le 874-1651. La centrale, alimentée par la Sûreté du Québec, la police de la CUM, Transports Québec ainsi que par les différents corps policiers de Montréal, Laval, Longueuil et des autres municipalités de la région métropolitaine, demeure en communication constante avec les reporters Jean Brulotte, de CKAC, et Rick Leckner, de CJAD, du haut de leur appareil. Correspondants au sol, informateurs indépendants, responsables des services de dépannage ainsi que certains services publics, tels la voirie municipale et Hydro-Québec, compléteront ces informations. L'arsenal technologique nécessaire à cette opération est constitué de scanners, radio-mobiles, caméras, écrans vidéo et sondes de police. C'est entre ciel et terre, du haut du mât du stade olympique, qu'avait lieu hier le lancement de cette initiative, en présence de M. Moe Closs, président de Chrysler Canada, entreprise commanditaire, de M. Robert Thériault, député représentant le ministre québécois des Transports et de M. Jean Doré. Le maire de Montréal y est allé d'une boutade en félicitant les promoteurs du centre: «La déficience du réseau routier montréalais a au moins une conséquence positive, celle de stimuler la vie économique». Chrysler Canada, commanditaire officiel du Centre inforoutier, prévoit investir un million de dollars pendant les trois années de son engagement. Le Centre inforoutier, mis sur pied par Télémédia (CKAC et CITÉ) et Standard Radio Inc. (CJAD et CJFM), représente la première initiative de centralisation d'information routière de ce genre au Québec. Les automobilistes en mal de haute technologie devront encore patienter avant d'avoir dans leur voiture l'écran informatisé qui fait des ravages au pays du soleil levant...

**URL** URL**Date** 1988-06-15**Pages** P. A-5**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4F927DIZ**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Les déchets passés aux rayons X pour une collecte plus sélective

**Type** Article de journal**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 juin 1988 356 mots, p. A3 Les déchets passés aux rayons X pour une collecte plus sélective Favreau, Mariane Des chercheurs de l'UQAM vont se pencher sur les sacs à ordures des Montréalais, les passer aux rayons X pour en définir le contenu, la quantité, et déterminer le meilleur usage possible de ces déchets. A l'aide de l'informatique, les chercheurs vont finalement élaborer un modèle d'implantation de système de collecte sélective des déchets. Cette équipe multidisciplinaire examinera non seulement les aspects techniques et environnementaux des déchets solides urbains, mais également les aspects administratifs, politiques et sociaux. Car, dans une ville comme Montréal, la nature des déchets varie, paraît-il, d'un quartier à l'autre. La ville de Montréal, devenue gestionnaire de déchets avec sa prise en charge de la carrière Miron, a tout à apprendre en ce domaine. Elle entend prendre des voies nouvelles, les plus écologiques possibles, signale M. Fainstat qui n'a pas milité 25 ans pour rien dans tous les groupes écologiques connus. D'autant plus que Montréal prend la relève à un moment crucial, alors que les sites d'enfouissement se raréfient et qu'on voit les déchets différemment, indiquent les chercheurs: comme «un tandem matière-énergie à valoriser» plutôt que comme des matières à éliminer au meilleur coût possible. D'où ce protocole de recherche que le président du comité exécutif, M. Michael Fainstat, signait hier avec le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Claude Corbo. Le sous-ministre adjoint du ministère de l'Environnement, M. Jean Roy, était également de la partie. Cette entente en trois volets vise donc la réalisation d'un système de gestion intégrée des déchets urbains solides qui s'étendra sur un an. Ce projet de recherche de \$400000 sera réalisé par le Groupe de recherche et d'analyse interdisciplinaires en gestion de l'environnement (GRAICE) de l'UQAM qui comprend notamment MM. Jean-François Léonard (sciences politiques) et Jean-Pierre Revéret (sciences biologiques). La municipalité y investit \$200000, l'UQAM injecte \$100000 dans le projet et le ministère de l'Environnement en met autant dans le cadre de son programme PARFAIR (aide à la recherche et à l'amélioration de l'industrie de la récupération). Pour M. Fainstat, l'entente a une portée encore plus considérable. «Elle institue un régime de collaboration générale entre les deux institutions.» En effet, l'entente Montréal-UQAM prévoit l'échange de ressources humaines et la formation sur mesure de personnel municipal de même que des stages de formation d'étudiants dans les services municipaux. De façon plus générale, il s'agira enfin pour l'UQAM de répondre aux besoins ponctuels de la ville

dans les domaines des sciences de la terre, de l'atmosphère et de l'environnement, des sciences humaines et de tout autre domaine dans lequel l'expertise des profs de l'UQAM est reconnue. Le groupe de recherche a mené une étude sur les déchets à LaSalle qui a démontré que 43 p. cent des déchets n'ont pas besoin d'aller au site d'enfouissement. De son côté, Montréal envisage également le tri à la source des déchets dans quelques quartiers, cet automne.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-15

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/T4D4PMBB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

"Vacances à la carte" dans les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame: le club nautique et de plein-air de Montréal invite les amateurs de "balcon-ville" à lorgner du côté des îles

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 juin 1988 298 mots, p. A3 "Vacances à la carte" dans les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame: le club nautique et de plein-air de Montréal invite les amateurs de "balcon-ville" à lorgner du côté des îles Lamon, Georges Fidèle à la tradition, l'administration montréalaise veut faire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, un lieu idéal de vacances pour les Montréalais qui vivent les quatre saisons en ville, l'été compris. «Nous voulons faire de Montréal un endroit privilégié de vacances, a expliqué hier Mme Léa Cousineau, lors du lancement de la programmation. Les îles font partie du patrimoine, et à l'avenir, il faudra les considérer comme des lieux à préserver.» Elle a d'ailleurs annoncé qu'à l'automne l'ensemble de la vocation future de ce centre de plein-air montréalais sera rendu public. Pour répondre aux attentes des milliers de Montréalais habituellement cantonnés à balcon-ville, et satisfaire leur envie de lorgner du côté des îles, le Club nautique et de plein-air de Montréal les invite à mettre les pieds dans la nature ou dans l'eau en prenant des «vacances à la carte». Cette année le club met l'accent sur trois types d'activités: les grandes fêtes, dont celle des ethnies et la Beach Party à la piscine de l'île Sainte-Hélène; les expositions qui se tiendront au Palais de la civilisation de juillet à août; ainsi que les activités de plein air: cours de planche à voile, d'aviron, de canot, colonies de vacances. Montréal veut ainsi satisfaire les goûts des jeunes et des moins jeunes qui pourront aussi aller jeter un coup d'oeil du côté du musée David M. Stewart (musée du Vieux-fort de l'île Sainte-Hélène). Le coup d'envoi de la saison estivale dans les îles sera donné les 24, 25 et 26 juin. Une troupe d'amuseurs publics du «Cirque les lumières» passera l'été dans les îles, offrant du divertissement pour tous: magie, jonglerie, échasse, monocycle, trapèze.



Par ailleurs, comme un rappel de la fête que fut Expo 67, il y aura le rendez-vous des 1000 visages de Terre des Hommes les 5 et 6 août. Ces journées des ethnies rassembleront des représentants d'une vingtaine de pays et des communautés culturelles de Montréal pour une fête de la fraternité sous le signe des arts visuels, de la musique et de la danse traditionnelle. Un concours de peinture et de dessin mettra en valeur les talents d'artistes venant de divers horizons. En conclusion, le directeur général du club nautique et de plein air de Montréal, M. Marc Campagna, souligne que pour leurs loisirs les Montréalais seront comblés dans les îles. Pour renseignements: 872-6093.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-15

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/855T5EFJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Pénurie d'eau sur les rives sud et nord

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 juin 1988 851 mots, p. A1, A2 Pénurie d'eau sur les rives sud et nord Les municipalités des deux rives de Montréal vont manquer d'eau potable s'il ne pleut pas dans les prochains jours et si leurs résidents ne cessent pas illico d'arroser leurs pelouses, de laver leurs autos, de remplir leurs piscines et de croire que l'eau est une denrée gratuite et inépuisable. Hier, plusieurs municipalités de la Rive-Sud ont décidé de passer aux mesures coercitives après avoir en vain fait appel à la bonne volonté. Des brigades spéciales de policiers ont été formées à Longueuil, Brossard, Saint-Lambert, Chambly et jusqu'à Sainte-Julie pour voir à ce que les gens se conforment aux règlements sur l'utilisation de l'eau. Des dizaines de contraventions allant jusqu'à \$100 ont été remises à des citoyens pris en flagrant délit de gaspillage d'eau en dehors des heures où il est permis d'arroser, à Brossard et Chambly. A Longueuil, Saint-Bruno, Saint-Hubert et Boucherville, qui s'abreuvent au même aqueduc, l'arrosage des pelouses, le lavage des allées ou des autos et le remplissage des piscines est formellement interdit en tout temps «jusqu'à la tombée de précipitations abondantes». A Chambly, Saint-Lambert et Laprairie, les jours et les heures d'arrosage ont été limités. Dans les municipalités de Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes, on ne permet qu'un arrosage de deux heures par soir, en alternance entre les chiffres pairs et impairs. Et si sur la rive nord de Montréal la situation est moins critique, le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, a quand même demandé aux policiers municipaux de porter une attention toute particulière au gaspillage d'eau. Les téléphonistes de l'hôtel de ville sont «inondées» d'appels provenant de résidents mécontents. Dans les quartiers de Vimont, Laval-Ouest et une partie de Sainte-Dorothée, l'eau du robinet coule au compte-gouttes. Selon l'assistant-directeur du service du génie de Laval, M. André Perreault, la

pression d'eau dans les résidences du territoire de l'Île Jésus a baissé de 10 livres en moyenne. Depuis le début de juin, la ville permet aux contribuables d'arroser de 20h à minuit seulement. Depuis quelques semaines, une équipe de six étudiants patrouille la municipalité et remet des avertissements aux personnes qui arrosent leurs pelouses le matin et l'après-midi. En cas de récidive, des contraventions pouvant aller de \$25 à \$300 remplaceront les avertissements. A Saint-Jérôme, les autorités ont aussi demandé aux policiers et aux pompiers d'effectuer des rondes spéciales pour inviter les citoyens à restreindre leur consommation. Enfin, selon l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), une vingtaine de villes ont décrété une interdiction d'arrosage extérieur jusqu'à nouvel ordre. Parmi celles-ci, Saint-Constant, Sainte-Anne de Bellevue, Terrebonne, Mascouche, Lachenaie, Sainte-Thérèse, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil, Saint-Basile, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias, Candiac, Delson et Sainte-Catherine. Par ailleurs, à Bromont, Acton Vale, Vaudreuil, Saint-Eustache, Repentigny et Le Gardeur, des appels ont été lancés pour limiter la consommation d'eau au strict minimum. Mme Martine Lamarche, porte-parole de l'AQTE, affirme que dans toutes les municipalités qui participent à la campagne annuelle d'économie de l'eau potable, les usines de filtration fonctionnent à pleine capacité. A Acton Vale, on dépasserait même la capacité normale. «Dans certaines régions, l'eau peut prendre une odeur ou une couleur rebutante, affirme-t-elle. Mais elle demeure quand même potable.» Enfin, selon M. Jean-Luc Galand, bénévole à l'AQTE et ingénieur de formation, les baisses de pression dans les aqueducs augmentent les risques de contamination de l'eau potable. «Dans un tuyau qui ne reçoit qu'une faible pression, il peut se glisser des déchets et des corps étrangers, surtout en bout de réseau où la pression est déjà plus faible qu'ailleurs», explique-t-il. Un minime millimètre Tout cela parce qu'en juin, il n'est tombé qu'un seul petit millimètre de pluie, selon les données fournies par M. Jacques Miron, du service de climatologie d'Environnement Canada. Selon M. Miron et son collègue de la météo à Dorval, M. Jacques Bartczak, il est permis de parler de sécheresse. La quantité normale de précipitations pour le mois de juin est de 82 millimètres, et le record minimal de précipitations pour ce mois a été enregistré en 1965: 18,5 millimètres. «Un millimètre de pluie seulement depuis le début du mois, dit M. Miron, ce n'est pas vraiment inquiétant. Avec un orage ou deux, nous pouvons refaire le plein.» En 1987, ajoute-t-il, il était tombé 61,8 millimètres le 8 juin et 19,6 millimètres le lendemain. Ces paroles rassurantes n'ont toutefois pas tellement d'effet si l'on se fie aux prévisions de M. Bartczak: il fera encore chaud et humide aujourd'hui et les risques de précipitations ne dépasseront pas 30 p. cent. Pour demain, enfin, on attend de la pluie. Les maraîchers s'inquiètent Cette situation commence à inquiéter sérieusement les maraîchers de la Rive-Sud. Selon un porte-parole de l'Union des producteurs agricoles, cette sécheresse «exceptionnellement hâtive» affectera le rendement général de l'ensemble des productions de ce côté-ci du fleuve Saint-Laurent. La situation semble moins grave dans les environs de Laval où, selon M. Alain Gibouleau, de la ferme Mar-Gi-Ric, tout fonctionne normalement chez les producteurs d'importance. «Tous nos légumes poussent normalement, a-t-il affirmé. Les fraises sont belles. Comme la plupart des producteurs, nous avons irrigué nos terres et l'eau que nous utilisons provient d'un réservoir, pas de la municipalité.» Mais selon lui, s'il ne pleut pas abondamment au cours des prochains jours, les petits agriculteurs risquent d'avoir des problèmes car beaucoup d'entre eux ne sont pas équipés pour faire face à une pénurie. A Montréal,

tout va bien Pendant ce temps, à Montréal, aucune disette n'est prévue. Pour la métropole, l'aqueduc, c'est le fleuve Saint-Laurent. Les deux usines de filtration de la Ville, sur Charles-DesBaillets à LaSalle et sur la rue Atwater, ont une capacité de production totale de 500 millions de gallons d'eau par jour et fournissent de l'eau à 14 municipalités de la CUM. Selon le chef de division du module génie de l'environnement du service des Travaux publics, M. Alain Loïsele, il n'y a pas eu, de mémoire d'homme, de problèmes semblables à celui des municipalités des deux rives de Montréal. «A ma connaissance, a-t-il affirmé hier, Montréal n'a jamais lancé d'avis public pour qu'on ménage l'eau. Remarquez qu'on n'a jamais dit de la gaspiller non plus.» A Montréal, précise Jean-Luc Galand, bénévole à l'AQTE et ingénieur de formation, le problème ne se pose pas de la même façon à cause des quantités d'eau formidables que peuvent traiter les usines de la rue Atwater et de LaSalle. Mais aussi parce qu'il y a moins de pelouses à arroser et que les problèmes d'approvisionnement en eau potable proviennent, tout d'abord, de l'utilisation extérieure de l'eau. «Un boyau d'arrosage de diamètre moyen, estime-t-il, consomme en une heure la même quantité d'eau qu'une famille de quatre personnes en une journée. L'eau que l'on boit ou qu'on utilise pour la cuisine ne représente qu'environ un p. cent de la consommation totale d'une ville comme Montréal.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-15

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UHKGMU9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

### Quality report

- Item has no authors

## Beau Tour [de l'île de Montréal], gros bouchons

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Tribune libre, mercredi 15 juin 1988 731 mots, p. B2 Beau Tour [de l'île de Montréal], gros bouchons Miron, Serge; Lapointe, Francine; Rivet, Carole; Pagé, Claire Le récent Tour de l'île a suscité de nombreux commentaires, la plupart élogieux. Voici des extraits de quatre lettres qui nous sont parvenues cette semaine, principalement adressées au président du Tour, M. Michel Labrecque. J'aimerais tout d'abord vous féliciter, ainsi que les nombreux bénévoles et organisateurs, pour ce tour de force qu'est le Tour de l'île. Un seul reproche à formuler: Dans un article intitulé «32000 participants au Tour de l'île», paru en première page de La Presse du 6 juin, vous dites que tout a bien fonctionné: il n'y aurait eu selon vous que quatre bouchons de deux minutes d'attente, dont le premier au coin de Sherbrooke et Gouin. Vous deviez sûrement faire partie du premier tiers du peloton pour affirmer cela. Car, pour les 20000 autres cyclistes qui vous suivaient, ce premier bouchon fut

un vrai cauchemar pendant près de 30 minutes et devait s'étirer sur plus de 3 km. Mes oreilles bourdonnaient de commentaires exprimant tous le même désarroi que l'on vit lorsqu'il y a un accident d'automobiles en pleine heure de pointe. Pour l'an prochain, on parle d'augmenter le nombre de participants. Afin de contrer à nouveau ce genre d'embouteillage, il n'y a qu'une solution possible: oublier définitivement le ou les départs officiels (après tout, ce n'est pas une course), en créant une plage (ex.: entre 3 h et 10 h) qui permettrait aux cyclistes de partir aussitôt inscrits. Serge MIRON Saint-Hubert (...) Je participais à ce Tour de l'Île avec un groupe de neuf cyclistes. Nous avons pris le départ au coin de Sherbrooke et Pie IX. Le départ fut lent, mais bientôt nous pédalions rue Sherbrooke à un bon rythme. Près de la jonction Sherbrooke Henri-Bourassa, un cycliste du groupe creva un pneu et fut secouru aussitôt par un bénévole qui répara la crevaison en moins de quinze minutes. Malheureusement ce délai fut suffisant pour que nous soyons dans l'impossibilité de remonter sur nos vélos. C'est à partir de ce point que nous avons dû, de même qu'une foule immense, marcher jusqu'au premier relais, une distance estimée à cinq km. Ceci nous semble constituer un bouchon de plus de deux minutes. La foule, par ailleurs très disciplinée et joyeuse, tenant compte du fait qu'il s'agit d'un événement populaire, accomplit cette marche imprévue sans grommeler et atteignit le premier relais vers 12h30 - pour le trouver fermé! Impossible de faire quelque chose que ce soit: nous avons eu de la difficulté à nous immobiliser sur l'accotement pour prendre une gorgée d'eau de notre gourde car les bénévoles, effectuant sans doute le travail qu'on exigeait d'eux, nous demandaient sans cesse de nous remettre en selle. Ceux qui pensaient pouvoir s'arrêter plus loin le long du parcours pour manger furent déçus car à partir de ce moment, des voitures de police fermaient ce même parcours et les bénévoles incitaient la foule à avancer à un rythme forcé. Le chemin entre le premier et le deuxième relais fut fait dans ces conditions. Au deuxième relais, notre groupe sentant non la fatigue mais la rage monter, décida de se laisser dépasser par la vague de policiers pour compléter le tour à son rythme en empruntant la piste cyclable qui longe l'avenue Christophe-Colomb. Une seule personne du groupe se dit intéressée à recommencer l'expérience, à condition d'être dans le peloton de tête, mais un événement qui se veut populaire devrait offrir à tous les participants des conditions acceptables. Sans aller jusqu'à souhaiter une crevaison à M. Michel Labrecque, il nous semble qu'il devrait peut-être l'an prochain faire le Tour de l'Île dans le peloton de queue! Le temps alloué pour l'événement n'est pas adéquat; aux organisateurs de négocier plus de temps avec la ville ou de réduire le nombre de participants. Les organisateurs devraient également s'interroger sur la pertinence de situer un relais immédiatement après le premier tournant important, augmentant ainsi les chances de créer un bouchon majeur (...). Francine LAPOINTE LaPLACA Laval Dimanche, 5 juin 1988, 14h30... Je viens de franchir mon 45<sup>e</sup> kilomètre de parcours en moulinant allègrement sur le boul. Saint-Laurent, à la hauteur de la rue Chabanel. Je retire mes mains du guidon afin de me soulager de la fatigue qui commence à peser... FLAC! un coup de vent tourne mon guidon et ma tête heurte l'asphalte... Silence... Un liquide rouge imbibe mes cheveux. Par bonheur, mon ami, Serge Ferrand, est à mes côtés, le premier à venir à mon secours. Deux minutes s'écoulent et deux membres de la Sécurité du Tour de l'île, à vélo, sont illico sur les lieux de l'accident; aussitôt une ambulance est appelée, un policier affecté à la surveillance du Tour de l'île arrive, un médecin est sur les lieux, l'ambulance arrive. Enfin, je termine mon Tour

de l'île... par la voie de la civière! Ligne d'arrivée: hôpital Jean-Talon. Quatre points de suture et j'ai gagné «LA COUPE» du Tour de l'île! Entre le moment de l'accident et de l'arrivée à l'hôpital, il ne s'était écoulé que 15 minutes! 30998 fois BRAVO à l'organisation hors pair et professionnelle de la 4e édition du Tour de l'île de Montréal 1988, qui a aussi récupéré nos deux vélos jusqu'à la pompe à air zéfal! Chapeau! Carole RIVET assistante à la rédaction Télé-Métropole A ceux qui croient que le bénévolat ne paie pas, moi je peux vous assurer du contraire. Le dimanche 5 juin, j'ai travaillé comme bénévole au parc de l'île de la Visitation, relais- dîner pour tous les participants du 4e Tour de l'île de Montréal, et j'ai vu défiler devant moi des milliers de cyclistes. J'étais là pour les informer et je profitais de l'occasion pour leur rappeler quelques conseils de prudence afin d'éviter le moindre accident déplorable. Loin de m'ignorer, nombreux sont ceux qui m'ont remerciée d'être là pour leur faciliter la chose et leur permettre ainsi de pédaler sans difficulté. Alors, si vous décidez une fois de plus l'an prochain de pédaler en sécurité, comme je me suis trouvée bien rémunérée pour cette journée par vos mercis et vos encouragements, c'est avec plaisir qu'à nouveau je vous sourirai. Claire PAGE Montréal © 1988 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-15

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EQTUBSEG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Le même jour, l'administration Doré change deux fois d'idée à propos de l'avis d'éviction à l'Îlot Overdale

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 juin 1988 365 mots, p. A15 Le même jour, l'administration Doré change deux fois d'idée à propos de l'avis d'éviction à l'Îlot Overdale Favreau, Mariane Nouveau revirement dans le dossier Overdale: en attendant les résultats d'une nouvelle vérification de l'état des lieux, la ville de Montréal a suspendu hier l'avis d'éviction des locataires de cinq immeubles à demi-désaffectés de l'îlot, situé au sud-ouest du boulevard René-Lévesque. Mais les autorités municipales décidaient finalement, en fin de journée, de mettre cet avis à exécution. Il sera signifié aujourd'hui aux locataires qui devront quitter les lieux le

23 juin. Qu'est-ce qui a pu amener les autorités à tergiverser ainsi, puisque la veille, cette éviction était bien décidée? Les locataires avaient été mis au courant des raisons du service de prévention des incendies et de l'habitation et du développement urbain qui ont autorité sur les bâtiments dangereux. En riposte à la menace d'avis d'éviction, les locataires, par la voix de leur avocat, ont demandé à la ville de faire respecter le code du logement par les propriétaires. Donc de les forcer à remédier aux situations dangereuses en installant des issues de secours conformes aux normes, en réparant le système d'alarme défectueux, en bétonnant les trous d'égout d'appartements désaffectés. Ils assurent que ces travaux coûteraient environ \$6000. Il s'agit ici de deux immeubles qui sont voués à la démolition, et de trois autres pour lesquels des permis de modification ont été émis. De plus, les propriétaires de ces immeubles ont été obligés par la ville de construire à leurs frais des logements de remplacement pour les locataires, quelques rues plus loin. Ces logements, qui représentent un investissement de quelques millions de dollars, sont prêts mais les locataires qui habitent encore l'îlot Overdale refusent d'y emménager. Par diverses mesures dilatoires, grâce à l'Aide juridique et avec l'appui d'au moins deux conseillers municipaux du RCM, les locataires tentent d'obtenir le maintien de leurs logements. L'environnement se dégrade En attendant, l'environnement se dégrade: une partie des appartements sont inoccupés et barricadés, tandis que d'autres sont encore occupés. Les dangers d'incendies hantent les responsables municipaux. Les propriétaires doivent intégrer cet îlot dans un plan d'ensemble de plus de \$100 millions à construire dans le quadrilatère borné par les rues Mackay, René-Lévesque, Lucien-L'Allier et Overdale, projet connu sous le nom de Galleria Dorchester. Hier midi, l'assistant directeur du service de l'habitation et du développement urbain, M. Serge Carreau, expliquait que le service des incendies et son propre service procédaient à une dernière vérification pour voir s'il n'y aurait pas une autre solution que l'évacuation des immeubles. «On a le pouvoir de faire effectuer les travaux et de refiler la note aux propriétaires, convenait-il, bien que ce pouvoir ne soit que très rarement utilisé. Mais il paraît très difficile de convaincre les propriétaires de faire d'autres travaux: ils ont déjà leurs permis de modification et nous avons autorisé des démolitions.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-15

**Pages** P. A-15

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/J8Z89A8F

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## A quelles fins serviront les terrains de l'ancien Adacport?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 16 juin 1988 289 mots, p. A11 A quelles fins serviront les terrains de l'ancien Adacport? Favreau, Mariane Alors que les autorités municipales s'apprêtent à célébrer l'installation de Téléglobe Canada à l'ancien emplacement de l'Adacport, le conseiller municipal de Pointe-Saint-Charles exige toujours des consultations publiques sur l'utilisation du reste de l'espace. Il s'agit de l'ancien aéroport d'une superficie de 4,3 millions de pieds carrés, qui servait aux avions à décollage rapide, le long de l'autoroute Bonaventure. La municipalité l'a acquis récemment pour \$1 million du gouvernement du Québec, alors qu'elle avait déjà en main la demande de Téléglobe de s'installer sur une petite portion du terrain. M. Marcel Sévigny, conseiller RCM de Pointe-Saint-Charles, s'inquiète de ce que le comité exécutif de la Ville ait décidé de créer là un parc de haute technologie, et cela sans aucune information dans le milieu et sans consultation publique sur la vocation de cet immense espace industriel. «Je n'aimerais pas conclure que le dossier de l'Adacport est mené de façon cachotière, sans planification quant aux impacts sur le redéveloppement économique du sud-ouest, sur les possibilités d'emploi de la main-d'oeuvre en chômage et sans implication des milieux concernés», a-t-il écrit au vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault. Il souhaite que l'avenir de l'ancien Adacport soit inclus dans la problématique du redéveloppement économique du sud-ouest où sévit un chômage d'environ 30 p. cent, signale-t-il. Sans remettre en cause l'implantation de Téléglobe Canada, qui y installe son centre de communication et de transmission, M. Sévigny reproche à l'administration municipale «d'enclencher tout un processus à partir de l'offre de la compagnie, sans avoir établi d'abord sa planification». «La haute technologie, c'était prévu au site Miron, rappelle-t-il. Et tout à coup, on en installe un centre ici. On peut se demander où l'on s'en va.» S'il demande des consultations et rencontres avec les milieux concernés par la relance économique du sud-ouest, c'est qu'il n'est «pas certain que la haute technologie va faire travailler les gens d'ici». Aussi, le conseiller Sévigny souhaiterait-il qu'on fasse une entente avec la compagnie afin de former des chômeurs du sud-ouest pour remplir certaines fonctions. Il s'étonne également qu'on ait laissé de côté les propositions que le RCM avaient faites, alors qu'il était dans l'opposition, de «devenir le fer de lance de l'industrie du recyclage avec l'Adacport». Notamment par la récupération des gaz de cet ancien site d'enfouissement de déchets. La municipalité doit y faire effectuer des travaux d'analyse et de «réhabilitation» du sol au nom du ministère de l'Environnement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-16

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JZ53H244

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## La valorisation du patrimoine [à Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** John Gardiner

**Résumé** La Presse Tribune libre, jeudi 16 juin 1988 268 mots, p. B2 La valorisation du patrimoine [à Montréal] Gardiner, John Monsieur Jean-Guy Dubuc, éditorialiste en chef Dans votre éditorial du 5 juin, intitulé «Les vieilles maisons», vous nous faisiez part de certaines inquiétudes quant à la problématique de conservation des immeubles anciens à Montréal. Essentiellement, vous questionniez la validité de la conservation de certains immeubles, la lenteur sinon la lourdeur administrative autour du contrôle de ce phénomène ainsi que l'absence de critères précis de conservation. J'aimerais porter à votre connaissance que l'Administration municipale rendait public en juin 1987 un document intitulé «Éléments d'une politique de valorisation du patrimoine immobilier montréalais». Ce cadre conceptuel, visant la mise en place d'une politique de gestion du patrimoine, a été préparé par le comité sur la préservation du patrimoine immobilier montréalais. Ce comité, formé de six conseillers municipaux, a formulé un ensemble de recommandations en tentant de concilier les différents enjeux du patrimoine immobilier, soient-ils sociaux, économiques ou culturels. Il est toutefois évident que cette gestion du patrimoine doit s'appuyer sur un cadre réglementaire aussi clair que possible ainsi que sur une efficacité administrative dans le traitement des dossiers. Comme l'Administration municipale puise ses pouvoirs à sa charte qui est elle-même une délégation du gouvernement provincial, il importe donc, dans un premier temps, de faire évoluer ces pouvoirs de façon à mieux contrôler la conservation des éléments d'intérêt. Des démarches en ce sens sont déjà entreprises auprès du gouvernement. D'autre part, les audiences publiques pour l'énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement centre permettront déjà de dégager certaines grandes lignes directrices autour de cette notion de patrimoine, dont il est largement question dans l'énoncé. Pour nous, il est clair que toute approche de valorisation du patrimoine doit être issue avant tout d'un processus de sensibilisation du plus large public possible quant à cette question. Notre patrimoine doit être conservé par une volonté de la population et non par une réglementation coercitive et aveugle. Soyez assuré, monsieur Dubuc, de l'intention de l'Administration municipale de prendre charge de la gestion du patrimoine montréalais d'une façon efficace, flexible, attentive et qui mettra à contribution les intérêts de tous les intervenants. John GARDINER Membre du Comité exécutif

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-16

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RB8JAPSA

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

Deux conseillers du RCM en colère; l'installation d'une maison de transition perturbe Pointe-aux-Trembles



- Type** Article de journal
- Auteur** Raymond Gervais
- Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 19 juin 1988 489 mots, p. A3 Deux conseillers du RCM en colère; l'installation d'une maison de transition perturbe Pointe-aux-Trembles Gervais, Raymond Deux conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), Georges Ledoux et Ghislaine Boisvert, s'interrogent sur la rapidité avec laquelle le comité exécutif de la ville, a adopté mercredi, et cela malgré une forte opposition des citoyens du quartier, une résolution du Service de l'habitation et du développement urbain portant sur l'établissement d'une maison de transition au 11931 rue Notre-Dame, à Pointe-aux-Trembles. Les deux conseillers blâment aussi le maire Jean Doré d'avoir endossé le projet malgré le fait qu'il ait déclaré publiquement lors d'une assemblée le 12 avril dernier, qu'il était souhaitable de tenir une consultation publique, ou du moins une soirée d'information, sur le projet de la maison de transition qui doit abriter une trentaine d'ex-détenus. Prenant bien soin de ne pas lancer d'accusations gratuites à l'endroit des membres du comité exécutif, M. Ledoux et Mme Boisvert mettent néanmoins en doute l'intervention de certaines personnes dans le dossier. M. Ledoux, qui est conseiller de Pointe-aux-Trembles, s'interroge notamment sur l'intervention dans le dossier de la conseillère du district du Bout-de-l'Île, Mme Jacqueline Bordeleau, qui siège aussi au comité exécutif de la Ville. Selon M. Ledoux, la conseillère Bordeleau aurait rencontré le promoteur du projet, M. Marcel Veilleux, au sujet de l'établissement d'une maison de transition dans l'ancienne maison des Beaudry, située rue Notre-Dame à l'angle de la 9e Avenue, à Pointe-aux-Trembles. Fait encore plus troublant selon la conseillère Boisvert du district de Rousselière, l'organisme à but non lucratif les Résidences Emmanuel-Grégoire, qui conclut des ententes avec le ministre du Solliciteur général du Canada pour l'implantation de maisons de transitions, aurait déjà fait des démarches pour acheter une propriété dans le district de Mme Bordeleau. L'organisme aurait néanmoins changé d'avis après avoir appris qu'il serait peut-être difficile d'obtenir les permis. Or, selon les conseillers Ledoux et Boisvert, les Résidences Emmanuel-Grégoire ont acquis la maison du 11931 sans s'inquiéter de l'obtention des permis nécessaires comprenant l'implantation de la maison ainsi que l'agrandissement de la bâtisse actuelle, pourtant classée historique à Montréal. Le conseiller Ledoux affirme de plus qu'il y a présentement de 400 à 500 dossiers urgents présentement à l'étude au Service de l'habitation mais que le dossier des Résidences Emmanuel-Grégoire, présenté au mois de mars, obtenait une recommandation favorable dès avril. Mme Boisvert, qui habite la maison voisine de la futur maison de transition, n'avait pas voulu au début s'interposer à l'implantation de la maison de transition, craignant que son geste soit mal interprété. Ce n'est finalement qu'après avoir été sensibilisée par une pétition de quelque 1300 citoyens des alentours immédiats, qu'elle a décidé de s'associer à son collègue Ledoux et de s'opposer au projet. Selon les deux conseillers, de 60 à 75 p. cent des citoyens du quartier sont des gens retraités et voient d'un mauvais oeil l'arrivée à deux pas de leur domicile, de 30 ex-détenus. «Ces citoyens sont inquiets, déjà, des ex-bagnards frappent régulièrement à leurs portes pour leur offrir des porte-feuilles ou des porte-clés. Ces gens sont insistants et s'affichent comme des personnes qui sortent de prison. De nombreux citoyens nous ont dit qu'ils les craignaient et qu'ils se sentaient obligés d'acheter leur marchandise», a déclaré Mme Boisvert. La conseillère a de plus affirmé que l'organisation possède déjà deux maisons de transition dont une qui

accueille une dizaine d'ex-détenus à l'angle des rues Notre-Dame et Marien, soit à peine à un kilomètre de la 9e Avenue. «Je ne crois pas qu'une concentration de ce genre d'établissement soit souhaitable», a ajouté Mme Boisvert. Finalement, le conseiller Ledoux a demandé à M. John Gardiner responsable de l'Habitation au comité exécutif de la Ville, de surseoir à la décision d'accorder les permis, au moins jusqu'à la fin d'août, afin de permettre aux résidents de se faire entendre. Mais M. Gardiner a refusé. Le projet doit être présenté en première lecture au conseil municipal demain. Illustration(s) :

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-19

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8E4GFWGH

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## La constestation de son leadership fouette l'ardeur de [Claude] Dupras

**Type** Article de journal

**Auteur** Liliane Lacroix

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 19 juin 1988 888 mots, p. A2 La constestation de son leadership fouette l'ardeur de [Claude] Dupras Lacroix, Liliane «Si l'on veut absolument se débarrasser de moi, c'est bien simple, on n'a qu'à me montrer la porte lors du congrès au leadership... Pourquoi ces gens-là tiennent-ils tellement à ce que je quitte avant? Qu'ils laissent donc le monde décider, démocratiquement.» Pour Claude Dupras, chef du Parti civique, «ces gens-là» c'est Germain Prigent évidemment, le seul élu du parti, qui menace actuellement de quitter si son chef ne démissionne pas. C'est lui et quelques autres dissidents. Des gens qui s'accrochent au passé. «Une poignée», dit M. Dupras. «Évidemment, ce sont toujours ceux qui critiquent qu'on entend le plus. Les autres, eux, travaillent,» lance-t-il simplement. Et il poursuit en souriant: «Au moins, ces choses-là font parler de nous. Il faudrait peut-être que je me trouve un autre détracteur pour la semaine prochaine...» Pour lui, la crise de la semaine dernière où certains voyaient l'affaissement complet du Parti civique, roi et maître de Montréal sous le règne Drapeau, est mineure: «En politique, il y a des hauts et des bas. Il faut avoir la couenne dure.» Il n'y voit toutefois pas le sombre complot d'un groupe organisé, dont les ficelles pourraient même être tirées par un Yvon Lamarre qui lorgnerait la direction du Parti: «M. Lamarre, je le respecte beaucoup. Je ne crois pas qu'il soit homme à tremper dans ce genre de machinations. De toutes façons, j'ai vraiment l'impression que ça ne l'intéresse même pas. Il est maintenant bien établi dans les affaires. Et puis, même si les Montréalais s'accordent généralement pour dire qu'il a été un excellent administrateur, est-ce que ça se traduirait en votes pour la mairie? Vous savez, du temps de M. Lamarre aussi, les sondages existaient et M. Doré menait alors le bal. Ceci dit, s'il devait se présenter, je reverrais peut-être ma

position...» La façon Ce que M. Dupras digère fort mal, c'est la façon dont on veut l'écartier: «S'ils ont un candidat, qu'ils le présentent, qu'ils militent en sa faveur et qu'ils le fassent élire, c'est tout. La démocratie, c'est comme ça que ça marche. Les ultimatus où l'on se sert des fonds publics, moi, je ne marche pas là-dedans. Ces gens-là attendent le Messie. Or, le Messie, je n'y crois pas, je crois au travail et au sérieux, un point c'est tout.» Dans le fond, la démission, lui-même semble y avoir songé. Pour d'autres raisons. Des raisons personnelles, des raisons d'affaires. A cause de sa famille qui commence à trouver la politique municipale un peu lourde, à cause de ses affaires, de sa compagnie d'ingénierie, qui en souffre. Au congrès au leadership, il refuse de confirmer qu'il tentera de renouveler son mandat. Mais étrangement, la «crisette» de la semaine dernière, comme il l'appelle, semble avoir réveillé en lui toute son obstination de bouledogue, ce réflexe du travailleur acharné qui ne veut pas lâcher avant de voir le bout: «Que vaudrait un chef qui lâche en chemin, avant d'avoir atteint l'objectif? Je veux bâtir un parti ouvert et démocratique qui va tranquillement faire sa place à Montréal. Pas un parti où juste quelques personnes influentes décident. Mais, ma foi, à les entendre, on croirait que ces gens-là aimaient ça, se faire «bosser». Le problème, selon lui, c'est que les gens sont impatients: «C'est sûr que certains veulent un autre chef. On a perdu et les gens, eux, veulent gagner. Alors, quand les sondages sont bas, ils ont peur, ils veulent du changement. Moi, un sondage, ça ne m'a jamais fait perdre les pédales.» Comme organisateur conservateur sur le plan national aux plus belles années du règne Trudeau, M. Dupras a eu l'occasion de s'épaissir la couenne. Jusqu'à la dernière élection, les militants du Parti civique, eux, n'avaient guère d'entraînement. Le même chemin M. Dupras est catégorique. Il n'a rien à se reprocher, sauf peut-être d'avoir un peu négligé la presse, et encore! Si tout était à refaire, il reprendrait exactement le même chemin. «Nos supporters doivent réaliser que le parti civique est maintenant un «nouveau» parti. La majorité des gens qui le constituaient ont servi longtemps et bien, mais ils ont quitté. Il faut maintenant rebâtir, travailler, comme M. Doré. Il n'a pas toujours eu la vie facile et il a gagné ses épaulettes. Il nous faut faire de même, nous unir et travailler. C'est tout.» Certains éléments l'ont désavantagé, avoue M. Dupras. Le fait par exemple qu'il ait eu très peu de temps pour se préparer à son nouveau rôle de chef: «M. Drapeau aurait dû quitter plus tôt, pour permettre à la relève de se préparer. Je n'étais qu'un citoyen ordinaire. J'ai dû mettre les bouchées doubles. Quand on rencontrait les gens d'une école qui voulait devenir une académie de littérature, M. Doré parlait de la peinture, des fenêtres à changer, etc... Moi, je devais demander où était située l'école.» Sur le plan de l'image non plus, M. Dupras n'ignore pas qu'il n'a pas le dessus sur son adversaire: «M. Doré parle bien et il en profite. Mais à un moment donné, les gens en auront assez des discours creux. Cette image populaire de M. Doré, contrairement à celle de M. Drapeau qui était fondée sur des réalisations, est bien fragile. Évidemment, quand il met une casquette et un petit chandail et qu'on le voit manger un hot dog, il plaît au monde, mais les gens commencent à se demander si leur qualité de vie s'améliore sous son administration. Dernièrement la satisfaction des citoyens a sérieusement baissé face aux services municipaux.» Ce qui lui a donné le plus grand coup, toutefois, plus que la crise récente, plus que Doré qui passe mieux et infiniment plus souvent que lui à la télé, ce sont les élections qui ont consacré le RCM: «J'aurais vraiment pensé qu'on ferait meilleure figure. Le problème, c'est qu'avec 33 p.cent des voix, on n'ait qu'un conseiller sur 58 élus. Pour notre malheur,

il a fallu que ce soit un homme pacifique qui n'aime pas se montrer agressif. Je respecte cela, mais cela ne nous aide guère. Ce qui nous manque actuellement, c'est une tribune pour rappeler aux gens que le RCM ne fait rien. On a construit 15000 logements en quatre ans, le RCM, aucun. Pas un km de piste cyclable non plus, beaucoup moins de HLM. Par contre, les dépenses d'administration ont augmenté de \$38 millions et de 44 p.cent en un an; en deux ans, les taxes ont gonflé de \$139 millions, sans compter l'inflation ...» «Avec leur majorité, le maire et le RCM sont devenus arrogants. M. Drapeau a été un excellent maire, mais il aurait été meilleur avec une opposition. Il en va de même pour toute administration, y compris celle de M. Doré.» De temps à autre, M. Dupras jetait un coup d'oeil sur Totoche. Son chien était bien étendu sur la pelouse du chalet, face au lac, indifférent à toutes ces préoccupations politiques. «Ici, c'est ma fontaine de jouvence, avoue M. Dupras. Quand je reviens en ville le lundi, je suis un homme nouveau.» Cet homme-là sera-t-il toutefois assez renouvelé pour remettre sur pied un parti sérieusement amoché, plusieurs en doutent. Hier, M. Dupras était surtout un homme en congé. Mais il ne pouvait s'empêcher de songer aux événements de la dernière semaine. En caressant doucement sa «plante-crevette», il rêvait doucement: «Les plantes, c'est mon hobby. Quand je leur parle, elles, au moins, elles m'écoutent!...»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-19

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/53YJYNZB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## [Journées "porte ouvertes"]: qu'y a-t-il derrière les portes de la STCUM?

**Type** Article de journal

**Auteur** Suzanne Colpron

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 19 juin 1988 470 mots, p. A3 [Journées "porte ouvertes"]: qu'y a-t-il derrière les portes de la STCUM? Colpron, Suzanne Qu'est ce qui se cache derrière les 987 portes de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM)? C'est ce que 10000 personnes ont tenté de savoir hier en visitant les ateliers de pneus, de camions et les garages de l'entreprise, au complexe Youville et à l'usine Crémazie, dans le nord de la métropole. Elles ont appris entre autres que la STCUM emploie 7932 personnes et qu'elle possède 1759 autobus et 759 voitures de métro. Et que pour faire rouler tout ce matériel, il lui faut acheter 4000 pneus d'autobus et 300 pneus de camions et d'autos par année. Les 65 stations de métro de Montréal s'étendent sur 65 kilomètres et transportent annuellement 200 millions de clients. Le réseau de surface en transporte 180 millions et offre ses services à partir de huit emplacements. Quelle est la distance moyenne entre deux arrêts d'autobus? 150 mètres. Le nombre de tubes fluorescents achetés pour les stations de métro? 67410. A quoi servent les 700

brosses à dents? Au nettoyage des petites pièces mécaniques. Et les 121 bouteilles de vernis à ongles? De protecteur aux pièces électroniques. Les garages La grande visite de la STCUM, qui se poursuit aujourd'hui, débute au Plateau Youville, rue Saint-Laurent, où sont regroupés l'atelier de grandes révisions du métro et l'atelier de petites révisions. Étendu sur une surface de 11775 mètres carrés, l'atelier de grandes révisions comprend huit sections. Les voitures de métro viennent y faire un tour tous les 600000 kilomètres. Elles sont passées au peigne fin et remises en état pour une autre période de trois ans et demi. Cet atelier fournit aussi les pièces aux ateliers de petites révisions, qui assurent un service 24 heures par jour, sept jours par semaine. Quelque 234 personnes y inspectent toutes les composantes électriques et mécaniques des voitures de métro. La visite d'une durée de plus de trois heures se termine à l'usine Crémazie. Construite en 1946, l'usine a été agrandie en 1957 pour atteindre 17200 mètres carrés. Les 400 employés qui y travaillent font la réparation des pièces d'autobus, les révisions mécaniques et électriques, et réparent les carrosseries. Trop de chiffres S'il est illusoire de penser que les visiteurs vont retenir tous ces chiffres, il n'en demeure pas moins que le tour du propriétaire est instructif à plus d'un point de vue. «Il faut le voir! On ne peut pas s'imaginer tout ce qu'il y a derrière et tout le monde qui travaille à la STCUM», s'est exclamée Mme Marie-Claire Lemieux, son billet de \$3 à la main lui donnant accès une visite guidée dans le tunnel. «C'est incroyable, toutes ces réparations à faire et tout l'argent que ça peut coûter.» Le coût des opérations a suscité de nombreux commentaires de la part des visiteurs. «En voyant ça, on comprend mieux pourquoi le transport en commun coûte si cher», a lancé Liette Bélanger, secrétaire de direction à l'emploi de la STCUM, qui a profité de la journée «portes ouvertes», pour faire visiter les ateliers à son copain. M. Émile Guérin, à la retraite depuis 1976, en a profité, lui, pour venir rencontrer ses anciens compagnons de travail. «Tout est perfectionné. Dans mon temps, les métros n'étaient pas automatiques», a-t-il précisé. Les organisateurs comptent accueillir encore plus de monde aujourd'hui. Ils ont distribué quelque 50000 billets aux usagers du transport en commun. «On veut que la population comprenne que la STCUM est quelque chose de complexe», a déclaré la pédégé, Louise Roy. «C'est l'occasion de voir à quoi servent les fonds publics», a dit pour sa part le président du conseil d'administration, Robert Perreault.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-19

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5VQAEXM2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Montréal honore Marguerite Bourgeoys

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 20 juin 1988 197 mots, p. A3 Montréal honore Marguerite Bourgeoys Gervais, Raymond L'archevêque de Montréal, le cardinal Paul Grégoire, a procédé hier au dévoilement et à la bénédiction du monument de Marguerite Bourgeoys, érigé dans le Vieux-Montréal en l'honneur de la première enseignante de Ville-Marie. Le monument, qui représente la fondatrice de la Congrégation Notre-Dame avec deux enfants courant vers elle, a été réalisé par le sculpteur montréalais Jules Lasalle et installé au parc Marguerite Bourgeoys, 85, rue Notre-Dame est. Ce parc est situé en plein coeur de Montréal, devant l'ancien palais de justice, maintenant utilisé à des fins municipales. C'est Paul Chomedey de Maisonneuve, le fondateur de Montréal, qui fit venir de France, en 1653, Marguerite Bourgeoys, alors âgée de 33 ans, pour enseigner aux enfants de la colonie. Un an après son arrivée, elle ouvrit dans une ancienne écurie la première école de Montréal. Marguerite Bourgeoys est morte en 1700 à l'âge de 80 ans, après avoir donné 47 ans de sa vie à l'éducation des jeunes habitants de la nouvelle colonie. Elle a été canonisée en 1985 par le pape Jean-Paul II. La bénédiction du monument de celle qui est surnommée la cofondatrice de Montréal a été précédée, hier matin, par une messe célébrée par le cardinal Paul Grégoire à la basilique Notre-Dame. Par la suite, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a reçu le nouveau prince de l'Église à l'hôtel de ville afin de souligner son élévation au rang de cardinal. L'archevêque de Montréal a signé le livre d'or de la Ville en présence de nombreux dignitaires et de plusieurs dizaine de religieuses de la congrégation Notre-Dame.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/X697TZU5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

La conseillère Jacqueline Bordeleau [de la ville de Montréal] blanche comme neige: elle nie toute tractation douteuse dans l'établissement d'une maison pour ex-détenus

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Économie, mercredi 22 juin 1988 342 mots, p. D20 La conseillère Jacqueline Bordeleau [de la ville de Montréal] blanche comme neige: elle nie toute tractation douteuse dans l'établissement d'une maison pour ex-détenus Favreau, Mariane Membre du comité exécutif de la ville et conseillère du district du Bout de l'île, Mme Jacqueline Bordeleau nie absolument avoir été partie à des tractations douteuses pour l'établissement d'une maison de transition pour ex-détenus dans un district voisin du sien, dans Pointe-aux-Trembles. Au contraire, Mme Bordeleau affirmait au conseil, hier, avoir offert au comité exécutif de considérer plutôt deux

emplacements dans son propre district, dont l'un tout près de sa demeure, pour établir une filiale des Résidences Emmanuel-Grégoire. Mais après examen par des professionnels, le président directeur de cet organisme sans but lucratif, M. Marcel Veilleux, informait l'exécutif qu'aucun des deux emplacements ne convenaient en raison des coûts supplémentaires qu'il aurait fallu assumer. L'un des emplacements, un restaurant de la rue Sherbrooke, nécessitait des coûts importants de réaménagement en résidence, explique M. Veilleux, et il aurait fallu assumer les engagements du commerce, ce qui était impensable. L'organisme a donc choisi de s'installer rue Notre-Dame, dans le district électoral de la Rousselière. La conseillère municipale RCM, Mme Ghislaine Boisvert, est en désaccord avec ce projet, tout comme son collègue, M. Georges Ledoux, qui tous trois accordaient une entrevue à La Presse, dimanche dernier. «Je dois dire que ma surprise a été grande face aux allusions contenues dans cet article», a déclaré hier Mme Bordeleau. On l'accusait plus ou moins d'avoir refilé la maison de transition à ses voisins par diverses manoeuvres. Elle assure au contraire n'avoir jamais rencontré le directeur des résidences pour discuter d'une maison de transition à Pointe-aux-Trembles, ce que confirme M. Veilleux. Elle affirme également n'être jamais intervenue dans ce dossier, piloté par Mme Léa Cousineau et M. John Gardiner à l'exécutif, justement parce qu'elle connaissait l'opposition de ses collègues de Pointe-aux-Trembles. Toutefois, Mme Bordeleau assure qu'elle croit à la réinsertion sociale des ex-détenus «non seulement parce que c'est au programme du RCM, mais parce que cela figure au nombre des idées que j'ai défendues au cours de ma carrière politique». Elle dit espérer que ses collègues de Pointe-aux-Trembles (qui ont inscrit leur dissidence au conseil, hier) mettront leur énergie et leur imagination «à combattre les préjugés sociaux qui nuisent à l'évolution de notre société». Le projet de maison de transition qui accueillera une trentaine d'ex-détenus, a suscité l'opposition d'au moins 1300 citoyens qui l'ont signalé par pétition. Les deux conseillers qui véhiculent cette opposition de leurs administrés rappellent au maire Doré ses propos, trouvant souhaitable une consultation publique ou au moins une soirée d'information sur le sujet.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-22

**Pages** P. D-20

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WN3DIJZV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

## L'ancienne carrière Miron coûte bien cher à la ville [de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 22 juin 1988 307 mots, p. A5 L'ancienne carrière Miron coûte bien cher à la ville [de Montréal] Favreau, Mariane La ville de

Montréal n'en finit plus de dépenser pour faire fonctionner son site d'enfouissement des déchets à l'ancienne carrière Miron. Ainsi, hier, le conseil municipal entérinait des dépenses de plus de \$2 millions qui s'ajoutent aux quelque \$80 millions déjà engagés dans cette affaire. La ville a ainsi donné le feu vert à une dépense de \$769840 pour la fourniture de divers services au centre de tri et d'élimination des déchets, et à une autre de \$739523 pour des travaux d'électricité sur le même site. A cela s'ajoutent \$250000 votés hier pour les travaux de génie relatifs au traitement du lixiviat et au pompage. Sans oublier l'achat d'un bélier mécanique de \$395000, assorti d'un contrat de \$131879 pour sa réparation et son entretien. Face à ces dépenses qui s'accumulent chaque mois, le conseiller Pierre Yves Mélançon, président de la commission de l'administration et des finances, se demande si les coûts sont plus élevés que prévus par le comité exécutif. Il voudrait bien obtenir un inventaire détaillé des dépenses occasionnées à la municipalité par la prise en charge du centre des déchets. Il rappelle que l'achat de la carrière a déjà coûté \$48 millions, qu'on s'est engagé dans un crédit-bail de \$8 millions et qu'on a récemment souscrit un emprunt de \$28 millions, toujours pour ce centre Miron. Le président du comité exécutif, M. Michael Fainstat, a promis une mise à jour des contrats accordés jusqu'ici, et le détail de ce qui sera payé par l'emprunt et par le crédit-bail. Réfection de la rue Sainte-Catherine Par ailleurs, le conseil municipal a voté des crédits importants, près de \$750000, pour la reconstruction et l'élargissement des trottoirs des deux côtés de la rue Sainte-Catherine, de l'avenue McGill College jusqu'à la rue Jeanne-Mance (Complexe Desjardins). De plus, le revêtement correctif sur le béton bitumineux coûtera \$155000, et le planage de la chaussée d'asphalte \$27000. Le tronçon plus à l'ouest, de la rue Stanley à l'avenue McGill College, subira le même traitement de planage, de correctif de béton bitumineux (\$60600). Incidemment, la municipalité renonce à exproprier deux immeubles, rue Mackay au nord de Sainte-Catherine, pour en faire un parc. Il s'agit des bâtiments situés aux 1425 et 1421 Mackay. La réserve foncière s'appliquera uniquement aux terrains et immeubles à l'ouest de l'église Saint-James The Apostle, rue Sainte-Catherine. Enfin, le conseil a décidé de consacrer \$474359 pour la reconstruction et l'élargissement des trottoirs de la rue Mont-Royal, de l'avenue De Lorimier à Iberville. Et pas question d'avoir des trottoirs en saillie dans ces tronçons de rue, assure le maire Doré.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-22

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZT2SXCC8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Le maire Doré fait le point sur le Vieux-Montréal

**Type** Article de journal



**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 22 juin 1988 471 mots, p. A5 Le maire Doré fait le point sur le Vieux-Montréal Laberge, Yvon A la fois cité administrative, cité marchande, cité financière et cité résidentielle. Il s'étend de la rue Berri à l'est jusqu'à la rue McGill à l'ouest; de la rue Saint-Antoine au nord jusqu'au grand fleuve au sud. Viennent s'y greffer deux faubourgs: le faubourg Québec, juste à l'est de Berri, et le faubourg des Récollets, juste à l'ouest de la rue McGill. En tournée dans la vieille ville hier, le maire Jean Doré disait du Vieux-Montréal que c'est «la mémoire de Montréal» et que les Montréalais tiennent beaucoup à ce quartier. Pourtant, ils ne l'ont découvert que depuis un peu plus de 20 ans, soit depuis que les gouvernements (canadien, québécois et montréalais) ont commencé à le mettre en valeur. Et hier, la tournée du maire visait justement à le mettre en valeur, le Vieux-Montréal. Par le geste et par la parole. Pour l'essentiel, le maire n'avait rien de nouveau à annoncer aux journalistes qui l'accompagnaient. Excepté qu'il a confirmé qu'il en coûtera finalement \$16 millions pour rénover le vénérable Hôtel de ville de la rue Notre-Dame, alors qu'on prévoyait, l'automne dernier, qu'il en coûterait deux fois moins. Il y a, dans le Vieux-Montréal, une vingtaine de projets en chantier ou sur la table des planificateurs. Tous sont connus, qu'ils soient privés ou publics. Dans l'ordre, les plus importants sont: le Centre de commerce mondial de Montréal (le World Trade Center) avec ses \$160 millions, dans le quadrilatère McGill, Saint-Antoine, Saint-Pierre et Saint-Jacques, est, selon M. Doré, l'équivalent d'une Place Ville-Marie à l'horizontale; l'Hôtel du Palais, coin Saint-Jacques et Saint-François-Xavier, un investissement de \$100 millions, est un point tournant pour la vieille cité, a dit le maire, en cela que cet hôtel d'envergure amènera dans le quartier une clientèle touristique en soirée; le complexe Chaussegros-de-Léry, dans le quadrilatère Notre-Dame, Gosford, Champ-de-Mars et Bonsecours, un investissement de \$60 millions, aura une quadruple vocation: administrative, résidentielle, commerciale et récréo-culturelle; la mise en valeur du Faubourg Québec où Montréal a acheté, en début d'année, un vaste terrain du Canadien Pacifique pour la construction d'au moins 2500 logements. Coût d'acquisition: \$10 millions. Avec la mise en valeur du Faubourg Québec, c'est toute la partie est du Vieux Montréal qui reprendra vie. Y compris le vieil entrepôt frigorifique du port de Montréal qu'on envisage convertir pour le commerce et l'habitation. On termine la restauration de la gare Dalhousie et l'École internationale de cirque de Montréal y aura ses quartiers; l'édifice du Square Victoria, un investissement de \$18 millions, sera bientôt mis en chantier par la Corporation Québec Première, juste au dessus de l'autoroute Ville-Marie, coin McGill et Viger; l'édifice Pémik est un projet de \$15 millions. Il s'agit de rénover deux immeubles situés de part et d'autre de la rue des Récollets, sur McGill. On y démolira un garage pour y construire un édifice de 11 étages; les Jardins d'Youville est un projet de \$7 millions pour la restauration du prolongement des Écuries d'Youville. On y aménagera 47 logements, huit maisons de ville et un garage intérieur. Enfin, le maire a rappelé que l'administration dépensera \$13 millions, dont \$3 millions cette année, pour refaire les infrastructures de la rue de la Commune. En prévision, bien sûr, de l'aménagement du Vieux-Port que tous attendent depuis dix ans. Le tunnel sous la rue Gosford sera réaménagé et il servira en partie pour les collections du Château Ramezay. On prévoit aussi l'aménagement d'un stationnement sous la rue Saint-Pierre, entre la Place d'Youville et la rue de la Commune, pour une centaine d'automobiles. Éventuellement, on fera

de même sous la Place d'Youville qui reprendra alors sa vocation de place publique. Le Champ-de-Mars deviendra par ailleurs lui aussi place publique, et le stationnement situé juste devant l'Hôtel de ville deviendra la Place de la Dauversière. Quant au Marché Bonsecours, les derniers fonctionnaires municipaux le quitteront en 1990. Il sera alors rendu à sa vocation d'édifice public.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-22

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/J67PR7HR

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Invité à l'hôtel de ville, [Jean-Claude] Malépart, déchiré, s'en tient aux Communes

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 23 juin 1988 340 mots, p. A11 Invité à l'hôtel de ville, [Jean-Claude] Malépart, déchiré, s'en tient aux Communes Favreau, Mariane Comme il l'avait promis en quittant l'exécutif du Parti civique de Montréal la semaine dernière, l'ex-conseiller de Saint-Jacques, Sammy Forcillo, s'est mis en chasse pour trouver une personne de prestige qui accepterait d'être candidat au leadership du parti, en novembre prochain. Première cible: le député libéral de Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, qu'il rencontrait samedi dernier, en compagnie de M. Serge Bélanger, ex-membre du comité exécutif de la ville. Premier refus: le député Malépart, bien que flatté de cette approche, a mieux à faire à Ottawa où il s'attache justement à défendre les dossiers de la région montréalaise, expliquait-il à La Presse, hier. Surprise peinée de M. Forcillo qui ignorait encore la réponse définitive du député. Mais il ne se laisse pas démonter pour autant: «On va travailler encore pour trouver un bon candidat», rétorque-t-il. Il s'oppose quant à lui à la candidature du chef actuel, Claude Dupras. D'ici novembre prochain, alors que se tient le congrès au leadership du Parti civique de Montréal, on peut s'attendre à voir poindre plusieurs autres noms de personnes approchées par un membre ou l'autre du parti, comme prochain candidat à la mairie. Car c'est tout l'enjeu de cette course au leadership: le chef que se donneront les membres du Parti civique (1400 en ce moment) à la fin de l'année, sera celui qui mènera la lutte au maire Doré deux ans plus tard, aux élections de novembre 1990. Quant à M. Malépart, c'est de Vancouver qu'il nous accordait une entrevue téléphonique. Il y participe à une tournée de consultation du Parti libéral sur les politiques du troisième âge. «Je n'ai pas l'intention de briguer les suffrages au niveau municipal, explique-t-il, car j'ai d'autres défis à relever. J'ai beaucoup à faire à Ottawa pour la défense des dossiers de Montréal comme ceux de l'Est de Montréal, de l'Agence spatiale, du Vieux-Port, et de toutes les politiques sociales où je suis impliqué. «J'étais flatté quand MM.

Forcillo et Bélanger m'ont demandé d'être candidat au leadership de leur parti, poursuit-il. Mais je serai plutôt de nouveau candidat libéral aux prochaines élections fédérales. J'ai d'ailleurs été choisi candidat libéral de mon comté le mois dernier.» Le député montréalais préfère donc continuer à travailler à Ottawa pour le bien-être de ses concitoyens que de se lancer dans une course à la mairie de Montréal. Quant au chef du Parti civique, M. Claude Dupras, il doit voir à remplacer la moitié de son conseil de direction (exécutif du parti). Jusqu'ici, la vice-présidente Jocelyne Ménard, ainsi que Fernand Joubert, Francine Auclair et John Izzi lui sont restés fidèles tandis que M. Sammy Forcillo, Angelo Anfossi, Pota Rouméliotis et Germain Prigent le contestent. Le conseiller Prigent siège toujours au conseil municipal comme représentant du Parti civique. Il doit décider d'ici quelques semaines s'il le fera désormais à titre d'indépendant.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-23

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MGZ7U5NZ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Montréal veut permettre la création de garderies presque partout

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 23 juin 1988 281 mots, p. A10 Montréal veut permettre la création de garderies presque partout Favreau, Mariane La ville de Montréal vient de modifier ses règlements, en première étude, afin de permettre l'établissement de garderies à peu près n'importe où sur son territoire, et plus particulièrement en milieu résidentiel. Jusqu'ici, elles étaient surtout permises dans les bâtiments institutionnels. Désormais, elles pourront donc s'implanter dans les rues résidentielles, et la municipalité soustrait de la taxe d'affaires la garderie en milieu familial (neuf enfants et moins). L'objectif poursuivi est de faciliter l'octroi de permis de garderies et d'alléger la procédure. Ainsi, on pourra sans problème établir une garderie dans un presbytère, un centre d'accueil pour personnes âgées, dans les édifices de l'administration publique ou des services publics: collègue, hôpital, université, CLSC, église. Pourront également accueillir une garderie les bâtiments inoccupés qui, en milieu résidentiel, étaient autrefois occupés par un commerce ou une industrie. Même un ancien garage pourrait être transformé en garderie sans répondre aux normes de hauteur requises par les règlements de zonage. On se préoccupe toutefois, à l'hôtel de ville, de la quiétude dans les zones résidentielles et de la préservation du stock de logement. Mais on accorde tout de même la permission d'implanter des garderies au sous-sol et au rez-de-chaussée des immeubles d'habitation d'une certaine densité (2000 mètres carrés de plancher), «au même titre que certains établissements commerciaux», indique-t-on. Quant aux

services de garde dans les maisons privées (neuf enfants et moins), ils ne seront plus assujettis à la taxe d'affaires. Mais il sera nécessaire de se procurer un permis d'opération afin que la ville puisse en vérifier les conditions de sécurité et de salubrité. C'est Mme Léa Cousineau qui a piloté ce dossier qui fait suite à l'étude et au rapport d'un comité technique formé de fonctionnaires municipaux et de représentants de l'Office des services de garde à l'enfance. Le projet qui devra être adopté en deuxième lecture au mois d'août, ne prévoit pas de consultation publique en cas d'établissement d'une garderie en milieu résidentiel. Les auteurs du rapport se disaient cependant préoccupés «de la nécessité de préserver la qualité de vie recherchée par les résidents». Ils recommandaient à l'office de voir à ce que toute demande d'établissement d'une garderie indique le nom des voisins immédiats partageant leur accord pour un tel service dans leur secteur résidentiel.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-23

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KM4ERUPC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:28

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:28

---

## Epreuve de force écolo-sociale: 6 logements versus 3 arbres

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 23 juin 1988 341 mots, p. A11 Epreuve de force écolo-sociale: 6 logements versus 3 arbres Laberge, Yvon Pourtant, les résidents des rues de la Visitation et Berthier auraient dû être au comble du bonheur. Imaginez, un terrain situé à l'angle des deux rues est cédé à une coopérative d'habitation pour la construction de six logements. Enfin, auraient-ils normalement clamé, un terrain - à deux pas du centre-ville - qui échappe à la spéculation. Malheureusement, comme si c'était trop beau, les résidents des deux rues n'en veulent pas de ces logements coopératifs, car ils viendront occuper un terrain qui jusqu'à maintenant l'était par un jardin communautaire et les quelques arbres qui s'y trouvent. Hier, ils étaient quelques-uns à manifester leur mécontentement. Menottés aux arbres, ils voulaient empêcher qu'on les abatte et qu'on prépare le terrain pour l'excavation prochaine. Les gens de la Coopérative aux portes du quartier n'en reviennent pas. La police a dû intervenir. Carole Garceau, porte-parole de la coop d'habitation, raconte que cela fait trois ans qu'ils travaillent sur ce projet. Toutes les ficelles sont enfin attachées avec la cession, par bail emphytéotique de 50 ans, du terrain propriété de la ville de Montréal, à l'angle des rues de la Visitation et Berthier. Mario Potvin, porte-parole d'un groupe de résidents des deux rues, raconte, lui, que cela fait une douzaine d'années que les arbres, eux, travaillent, plantés là par la ville, à la qualité de la vie de ce coin du centre-sud. Carole Garceau a beau dire que sa coop d'habitation est prête à replanter trois arbres pour remplacer les trois qui

doivent être abattus, rien n'y fait. Mario Potvin et les autres résidents des deux rues n'en veulent pas des trois arbres et des trois étages de l'immeuble de la coop. Il ne fait pas mystère que selon eux, la coop n'a qu'à s'implanter ailleurs, un peu plus haut sur la rue de la Visitation, à l'angle de la rue Larivière. Carole Garceau et les autres membres de la coop d'habitation ne veulent rien entendre à cela. Terrain trop petit, selon elle. De toute façon, si la ville de Montréal avait jugé que nos six logements pouvaient y être localisés, sûrement qu'on nous l'aurait offert, dit-elle, ce terrain à l'angle des rues de la Visitation et Larivière plutôt que celui qu'elle vient de nous céder. Pour le moment, les parties sont irréconciliables. Certains résidents des deux rues promettent quasiment de faire la vie dure aux membres de la coop d'habitation si jamais leur projet sort de terre. Et les gens de la coop d'habitation le savent très bien. En attendant, le conseiller municipal du coin, Raymond Blain du RCM, n'est toujours pas au dossier.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-23

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/SSIUF32J>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Un nouveau poste de police à Montréal-Nord

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 23 juin 1988 76 mots, p. A4 Ile de Montréal Un nouveau poste de police à Montréal-Nord Bernard, Florian Les 150 policiers du district 45 entreront, dès cet automne, dans un nouveau poste de police dont la construction a débuté il y a quelques jours. Hier, le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, et le directeur du service de police, M. Roland Bourget, ont dévoilé la perspective de ce nouveaux poste. Le poste de police du district 45 coûtera \$1,4 million. Il sera situé sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard Lacordaire, à environ deux kilomètres du poste actuel. Il comportera un bloc de six cellules et une salle de détention, de même qu'une salle de conférence. Le sous-sol comportera une salle de conditionnement physique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-23

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/JDXKS25D>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Un nouveau poste de police à Montréal-Nord

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Vennat

**Résumé** La Presse Éditorial, dimanche 26 juin 1988 368 mots, p. B2 Un nouveau poste de police à Montréal-Nord Vennat, Pierre Il est toujours délicat de parler de la réhabilitation des criminels. En principe, tout le monde y croit, ou du moins dit la souhaiter. En pratique, et malgré les beaux discours, rares sont ceux qui fréquentent les ex-détenus. Par exemple, le programme du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) est favorable à la réinsertion sociale des ex-détenus. Pourtant, deux conseillers municipaux de Pointe-aux-Trembles ont, la semaine dernière, voté contre une résolution du conseil visant à établir une maison de transition pour ex-détenus près de chez eux. Par ailleurs, il faut admettre que les bavures sont nombreuses. S'il y a des centaines d'ex-détenus dont on n'entend plus parler après leur retour dans la société en tant que citoyens honorables, le cas de Bernard Laforest n'est pas unique. Laforest, on s'en souviendra, est ce bandit qui a été abattu lundi dernier en plein square Phillips, après avoir pris une femme en otage en lui pointant un revolver sur la tempe. Il a été démontré qu'au moment de son méfait, ce bandit était en liberté conditionnelle jusqu'en 1992 pour violence, vol qualifié et possession d'arme offensive. Que le système ait des bavures, il n'en fait aucun doute. Mais est-il nécessaire, pour cela, de céder à l'émotivité et de vouloir, comme le solliciteur général du Canada James Kelleher l'a annoncé il y a quelques jours, priver arbitrairement des milliers de détenus de libération conditionnelle en rendant son obtention de plus en plus difficile? De nombreux organismes spécialisés ainsi que des criminologues réputés ne le croient pas. Le professeur André Normandeau, de l'Université de Montréal, va jusqu'à prétendre qu'il s'agit d'un troc. Selon lui, M. Kelleher aurait convaincu plusieurs députés conservateurs de voter en faveur du maintien de l'abolition de la peine de mort en leur promettant qu'il rendrait plus difficile l'accession à la libération conditionnelle. Il y a un an, en effet, les Communes, de justesse, avaient décidé, après un débat fort émotif et au vote libre, de maintenir l'abolition à la peine de mort. Cette fois-ci, les détails du projet Kelleher ne sont pas connus. Mais ce qu'on en sait laisse prévoir un autre débat émotif du genre. Dans une «libre opinion» publiée en page voisine la semaine dernière, le criminologue Martin Vauclair a admis qu'il y a des problèmes; mais il affirme que la solution du ministre est loin d'être la meilleure: «M. Kelleher soutient qu'il en va de la sécurité du public. Il n'a pas encore compris - et c'est inquiétant car il est le Solliciteur - que les problèmes ne viennent pas de l'existence même des libérations conditionnelles, mais bien de la façon dont elles sont appliquées et du choix des commissaires. D'autres problèmes existent, mais il faut absolument commencer par ces deux-là.» Bref, il importe que les commissaires aux libérations conditionnelles soient des personnes compétentes et reconnues comme telles. Et qu'ensuite, leurs décisions soient personnalisées après étude scientifique du cas de chaque prisonnier. Il s'agit d'un travail de spécialistes et non d'une décision relevant de la Chambre des communes.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-26**Pages** P. B-2**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WYB7HI95**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Les résistants d'Overdale débusqués: la police force l'évacuation de 2 logis jugés dangereux: 13 arrestations

**Type** Article de journal**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 28 juin 1988 600 mots, p. A3 Les résistants d'Overdale débusqués: la police force l'évacuation de 2 logis jugés dangereux: 13 arrestations Favreau, Mariane Devant une centaine de sympathisants, de curieux, d'ex-voisins et de journalistes, les policiers de la CUM ont forcé hier avant-midi l'évacuation des logements jugés dangereux du 1451 Overdale et du 1450 Kinkora où s'étaient retranchés un groupe de protestataires. Les policiers ont procédé à 13 arrestations, en majorité des jeunes gens. Armés de petits béliers de fer, de scies électriques et autres outils, des policiers de l'escouade technique ont dû faire sauter des portes et enfoncer des barricades pour permettre à un groupe de l'escouade anti-émeute de parvenir jusqu'aux contestataires. Ceux-ci n'ont pas résisté à leur arrestation. Cinq d'entre eux s'étaient retranchés dans un appartement de la rue Overdale, et six rue Kinkora, dans un immeuble communicant. De plus, deux sympathisants qui bloquaient l'entrée de l'immeuble, rue Kinkora, ont été arrêtés au cours d'une bousculade, sous les huées des spectateurs. L'opération d'hier matin visait à finir l'évacuation commencée jeudi dernier dans quelques immeubles de cet îlot jugés dangereux par les services des incendies et de l'habitation. Elle a nécessité la présence d'environ 25 policiers, le support d'une escouade technique et d'un groupe de l'anti-émeute, en plus de camions affectés aux déménagements par la municipalité. Les rues Mackay et Overdale avaient été fermées à la circulation pour la durée de l'opération. En attendant que les policiers passent à l'action, une trentaine de supporters chantaient et scandaient des slogans hostiles à l'administration Doré devant l'immeuble décrépit de la rue Overdale. Au deuxième étage de la maison barricadée et ornée de banderoles, cinq locataires se montraient tout à fait décidés à n'en sortir que s'ils en étaient forcés par la police. Le chef-inspecteur du service du développement urbain, M. Michel d'Orsonnens, a d'abord avisé les résistants qu'ils devaient évacuer la maison en vertu du code du logement. Ces immeubles sont voués à la démolition dans le cadre d'un projet de construction qui englobe le quadrilatère Lucien-Lallier, René-Lévesque, Mackay et Overdale. Dans cet îlot, seuls quelques immeubles de meilleure qualité seront conservés et restaurés. Une demi-heure plus tard, les policiers ont établi un périmètre de sécurité devant l'immeuble, puis libéré, dans une légère bousculade, l'escalier extérieur où s'étaient massés un groupe de supporters. L'un des locataire, réfugié au troisième, en a profité pour arroser les policiers en déversant de petits bidons d'eau. L'équipe

technique et l'escouade tactique de la police ont ensuite forcé l'entrée de l'immeuble, et abattu divers obstacles, avant de pénétrer dans l'appartement des résistants. Ceux-ci sont sortis de l'immeuble un à un, encadrés par les policiers, et ont été enfermés dans le fourgon cellulaire. Le même scénario s'est répété rue Kinkora. Les employés municipaux ont ensuite vidé les quelques appartements encore meublés. Les locataires et leurs supporters qu'il a fallu sortir des immeubles, seront accusés d'entrave à la justice et de voies de fait par intrus pour avoir refusé de quitter les lieux après la sommation. Ils ont été relâchés en fin de journée. Il s'agit des locataires Robert Craig, Anne-Marie Boisvert, Carl Delazzizo, Norman Welsh, Carole et Kathleen Burgess, John Killoran, Thomas Sinclair (celui-ci sera, en plus, accusé de voie de fait simple pour avoir arrosé les agents); de militants du Frapru (Front d'action populaire en réaménagement urbain): Robert Pilon, Jean Robitaille, Mireille Audette; de Claude Gingras, de l'Acef-Laval, et Philippe Duhamel du Réseau d'action directe non-violente. Les conseillers municipaux du RCM Arnold Bennett, Pierre- Yves Mélançon et Marcel Sévigny étaient sur les lieux pour témoigner leur appui aux résistants, de même que l'architecte Michael Fish et Dimitri Roussopoulos, de la coopérative Milton Park. «Nous essayons de transmettre notre expérience aux locataires d'Overdale», dit ce dernier. Enfin quelques ex-locataires de l'îlot Overdale, installés dans les logements neufs construits pour eux quelques rues plus bas, assistaient à l'opération qui s'est terminée vers midi. «Ils voulaient leur show, ils l'ont eu», de dire l'une, tandis qu'une autre assure que tous ces jeunes gens sont de «good kids» qui ne peuvent se payer de logis plus chers ailleurs. L'administration Doré a autorisé la démolition d'un certain nombre d'immeubles vétustes de l'îlot et la modification d'autres qui serviront de bureaux au nouveau projet domiciliaire du quadrilatère ou de salles reliées à son complexe sportif. Les résistants ont formé une coopérative qui veut acheter et rénover ces vieux immeubles à l'aide de subventions. «La bataille d'Overdale n'est pas finie, assurent-ils, nous continuerons à défendre nos maisons. C'est important pour tous les Montréalais.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-28

**Pages** P. A3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QTLCHINL

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Malgré sa douleur, [Clifford] Lincoln ira au consistoire

**Type** Article de journal

**Auteur** Jules Béliveau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 28 juin 1988 424 mots, p. A3 Malgré sa douleur, [Clifford] Lincoln ira au consistoire Béliveau, Jules ROME -- Malgré la mort de sa femme survenue dans des circonstances tragiques dimanche matin, le



ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a exprimé son intention d'assister aujourd'hui à la cérémonie du consistoire au cours duquel Mgr Paul Grégoire et 23 autres prélats de l'Église catholique seront faits officiellement cardinaux par Jean-Paul II. On sait que Mme Lise Lincoln, soeur d'un des nouveaux cardinaux, Mgr Jean Margeot, de l'île Maurice, est morte environ une heure après avoir été happée par un taxi dans une rue de la capitale italienne. Le couple Lincoln avait auparavant participé à un repas dans une maison religieuse de Rome au cours duquel plusieurs membres de la famille de l'épouse du ministre québécois s'étaient retrouvés après une longue séparation. Mme Lincoln accompagnait son mari à Rome où il s'était rendu pour représenter le Québec au sein de la délégation officielle du Canada au consistoire. Au cours d'un bref entretien avec le représentant de La Presse hier matin, M. Lincoln a souligné que tout était mis en oeuvre aux ambassades du Canada près le Quirinale et le Saint-Siège et à la Délégation du Québec à Rome pour que le corps de son épouse soit rapatrié à Montréal dès demain. Si cet objectif est atteint, les funérailles de Mme Lincoln auront lieu jeudi, à 14 h, à l'église St. Edmund, à Beaconsfield. A la demande du ministre, on a refusé de préciser le moment où sera rapatriée la dépouille mortelle de Mme Lise Lincoln. «M. Lincoln est profondément bouleversé et nous tous aussi», a expliqué l'attachée de presse Mme Marie-André Jobin. Mme Lincoln sera exposée mercredi, de 19 h à 22 h et jeudi, de 10 h à 13 h, au salon funéraire Collins Clarke, situé sur l'autoroute 220, à Pointe-Claire. Dimanche et hier, plusieurs personnes ayant rencontré M. Lincoln après l'annonce de la mort de son épouse, ont unanimement souligné qu'elles avaient été frappées à la fois par sa grande sensibilité et son courage remarquable. A l'ambassade du Canada près le Saint-Siège, on a signalé que M. Lincoln assistera probablement au consistoire avec la délégation canadienne officielle, mais à titre privé. C'est M. André Vallerand, ministre délégué aux Affaires internationales du Québec, qui a été désigné pour représenter officiellement le Québec au sein de la délégation canadienne en remplacement du ministre de l'Immigration. M. Vallerand est arrivé à Rome hier après-midi en compagnie de son épouse. La délégation du Canada est composée en outre de M. Benoit Bouchard, ministre fédéral des Transports, de M. Eldon Eattyson Black, ambassadeur du Canada près le Saint-Siège, de MM. Marcel Prudhomme et Claude Lanthier, respectivement députés de Montréal-Sainte-Marie et de LaSalle aux Communes, de M. Gilles Loiselle, délégué permanent du Québec à Rome, et de M. André Berthelet, président du conseil municipal de Montréal. L'ancien maire de Montréal, M. Jean Drapeau, avait exprimé le souhait de venir à Rome pour l'accession de Mgr Grégoire au cardinalat. On a toutefois appris hier que des difficultés de transport entre Paris et la capitale italienne - le manque de places dans les avions l'aurait retenu à Rome pendant toute une semaine - l'ont obligé à renoncer à son projet. Du côté ecclésiastique, plusieurs membres du clergé surtout du diocèse de Montréal, assisteront au consistoire. Il s'agit notamment de Mgr Jean-Claude Turcotte, évêque auxiliaire à Montréal, des vicaires généraux Mgr Ivanhoé Poirier et Mgr Jean-Claude Rivet, du chancelier Mgr Niel Willard, du vicaire épiscopal Mgr Benjamin Tremblay et de Mgr Fernand Lecavalier, curé de Notre-dame, et du Père Marcel Lalonde, recteur de l'Oratoire Saint-Joseph. L'épiscopat canadien sera représenté par Mgr James Hayes, président de la Conférence des évêques catholiques du Canada et archevêque d'Halifax.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-28

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/N9C5EAFW

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Le plus beau jardin japonais d'Amérique du Nord: le jardin botanique de Montréal s'enrichit d'un magnifique aménagement paysager nippon

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 29 juin 1988 383 mots, p. A3 Le plus beau jardin japonais d'Amérique du Nord: le jardin botanique de Montréal s'enrichit d'un magnifique aménagement paysager nippon Bernard, Florian Le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le consul général du Japon, M. Tsukasa Abe, venaient à peine d'inaugurer le jardin japonais hier que déjà des centaines de Montréalais se pressaient à l'entrée. Avec ses 15000 végétaux, ses 500 tonnes de pierre verdâtre extraite des mines d'amiante de l'Estrie, ses pavillons typiques, ses étangs et ses petits ponts arqués, le jardin japonais de Montréal est le plus beau en Amérique du Nord. Terminé le jardin? Pas vraiment puisque, selon son concepteur, l'architecte Ken Nakajima, la pensée orientale nous apprend qu'un jardin au pays du soleil levant n'atteint sa maturité qu'après une modeste existence de...300 ans! Pas besoin, pourtant, d'attendre aussi longtemps pour admirer cette merveille de conception paysagiste. 200 carpes Tous les éléments y sont, y compris 200 carpes japonaises, aux coloris bigarrés, qui nagent paresseusement dans les eaux peu profondes de l'étang principal, cherchant un peu d'ombre sous les feuilles des lotus géants. Ces poissons exotiques, mouchetés d'écarlate, d'orange et de blanc, sont le résultat de travaux d'hybridation qui ont duré 100 ans. Mais qu'est-ce que 100 ans dans la tradition séculaire de l'art et de la pensée du peuple nippon? Ainsi, ces 500 tonnes de péridotite, une pierre très rare et ancienne, extraite d'un filon unique qui traverse les Apalaches, vers la Gaspésie, pour se perdre dans la mer. On ne retrouve d'équivalent qu'en Sibérie, sous la glace. Et encore, paraît-il, elle est moins belle que celle du Québec. C'est précisément cette pierre exceptionnelle que M. Nakajima a fait transporter à Montréal, après avoir visité à peu près toutes les carrières du Québec. 15000 végétaux Plus de 15000 végétaux ont été plantés dans le jardin japonais, avec une prépondérance d'espèces associées à la culture japonaise, dont une quantité de cerisiers et d'amandiers. Au hasard de la promenade, on découvre les iris japonais, les rhododendrons, les azalées, les arctostaphylos, les pivoinés arbustives de botan, les hostas japonais, les primevères, quantité d'espèces d'éricacées, les gypsophiles, plus de 250 nymphées aquatiques et 500 autres plantes de rivage, les sagittaires, les soucis d'eau et, bien sûr, les chrysanthèmes, fleurs sacrées du Japon. «Avec le jardin des bonsaï et le futur pavillon culturel du Japon, dont le salon de thé, Montréal sera doté des plus importants éléments culturels

japonais en Amérique du Nord», a déclaré M. Pierre Bourque, directeur du jardin botanique et concepteur de la partie québécoise de ce jardin. Situé à l'extrémité de la roseraie du jardin botanique, dans l'axe de la rue Sherbrooke, le jardin japonais s'étend sur une superficie de cinq acres. Il a coûté \$1,3 million. Plus de la moitié de cette somme a été fournie par divers intervenants du Japon, de même que par les gouvernements du Québec et du Canada. Le grand public peut maintenant le visiter, sept jours par semaine, gratuitement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-06-29

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LRVAZKLP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Une image [de Montréal] peu attirante [pour les touristes]

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Économie, samedi 2 juillet 1988 296 mots, p. H1 Une image [de Montréal] peu attirante [pour les touristes] Y a-t-il trop de chambres d'hôtel à Montréal si les établissements n'arrivent pas à atteindre un taux moyen annuel d'occupation de 75 p. cent, chiffre considéré presque idéal? Ceux qui seraient tentés de répondre «oui» s'expliqueront mal qu'il se construise présentement quelque 1000 chambres dans l'agglomération métropolitaine: de catégories modérée, moyenne ou grand luxe. En fait, la plupart des intervenants du milieu, y compris les chambres de commerce et les trois niveaux de gouvernements, pensent que Montréal ne possède pas une image suffisamment attirante, faute de concertation et de plan directeur pendant trop longtemps. «Malgré tous ses festivals, Montréal n'est toujours pas un produit qui présente assez d'attraits permanents pour y attirer des gens sur une base annuelle», opine M. Jean Pelletier, du Centre d'étude sur le tourisme, un organisme qui s'est mérité le plus grand respect de tous les intervenants. Contrairement à Québec, qui a ses vieux murs et sa fenêtre rénovée sur le fleuve, Montréal n'est guère séduisante avec son championnat de stationnements à ciel ouvert, un Vieux-port désert et un Vieux-Montréal plus ou moins animé, même s'il fait bon y vivre. Toutefois, on s'affaire à rétablir le tout. Échéance cible: 1992, année du 350e anniversaire de la fondation de Ville-Marie par le sieur de Maisonneuve. - Rien ne s'oppose plus maintenant à l'annonce d'une participation fédérale à la restauration du Vieux-port, puisque le Sommet de Toronto est chose du passé. - On aura constaté aussi qu'Ottawa a réservé une partie de l'argent consacré à la dépollution du fleuve pour le nettoyage du canal Lachine, ce qui ressemble étrangement à sa mise en valeur à des fins de loisir. - Le maire Jean Doré a indiqué dernièrement que les fonctionnaires municipaux qui travaillent à l'édifice du Marché Bonsecours seront sans doute relocalisés en 1990, le temps de lui préparer une nouvelle vocation d'ici à 1992. - La future maison de l'Orchestre symphonique de Montréal est loin d'être un

rêve. Si le projet de l'homme d'affaires Michel Gaucher semble abandonné, tout indique que deux groupes se disputent présentement son emplacement: les promoteurs du futur édifice qui doit naître boulevard René-Lévesque, à côté de l'édifice La Laurentienne-Lavalin, et ceux qui s'apprêtent à construire un gratte-ciel sur le stationnement situé à l'angle Sainte-Catherine et Jeanne-Mance.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-02

**Pages** P. H-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/XN9YEAJ2>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Les cyclistes exigent un lien entre l'Île Notre-Dame et la Voie maritime

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 4 juillet 1988 277 mots, p. A4 Les cyclistes exigent un lien entre l'Île Notre-Dame et la Voie maritime Gervais, Raymond Les cyclistes de Montréal et de la Rive-Sud demandent au gouvernement Bourassa de donner suite immédiatement à l'étude recommandant l'aménagement d'un tronçon cyclable reliant l'île Notre-Dame à la piste de la Voie Maritime. Selon un porte-parole du Monde à bicyclette, M. Stéphane Desjardins, la connexion terrestre existe déjà et le «chaînon manquant» ne représenterait que quelque 500 mètres. Hier, seuls quelques manifestants ont répondu à l'appel du Monde à bicyclette qui avait organisé une manifestation à la pointe sud-ouest de l'île Notre-Dame, afin de démontrer leur insatisfaction devant la lenteur de la machine gouvernementale. D'après M. Desjardins, les études gouvernementales démontrent qu'il en coûterait quelque \$500000 pour construire une passerelle de 100 mètres longeant le fleuve et la voie d'accès au pont Victoria, ainsi que pour asphalté les autres 400 mètres pour relier ainsi définitivement la piste montréalaise à celle de la Rive-Sud. Quelque 125000 cyclistes empruntent annuellement la piste cyclable de la Voie Maritime et tout porte à croire qu'il y en aurait autant qui traverseraient le fleuve par la piste. Présentement, la seule voie cyclable pour traverser le fleuve Saint-Laurent est le trottoir du pont Jacques-Cartier. Mais emprunter cette voie est dangereux pour les cyclistes puisqu'elle débouche sur une voie rapide. Selon M. Desjardins, il est inconcevable que les cyclistes de la région métropolitaine (quelque 1,5 million) ne puissent pas traverser le fleuve d'une façon sûre et le gouvernement se doit d'agir dans les plus brefs délais. «On nous fait des belles promesses depuis trop longtemps, il est maintenant temps d'agir. Le gouvernement fédéral a donné son accord au projet (la piste passerait sur ses terres), les autorités de la Ville de

Montréal, le maire Jean Doré en tête, sont aussi en faveur et le gouvernement du Québec a l'argent pour le faire. Il ne manque que la signature du ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, qui ne semble pas vouloir se décider. Il faut que la Ville de Montréal fasse des pressions sur le ministre afin qu'il donne son accord au projet dans les plus brefs délais», a conclu M. Desjardins. La piste de l'île Notre-Dame est accessible par le Vieux-Port en passant en face d'Habitat 67 et en empruntant le pont de la Concorde. On y accède aussi par l'île Sainte-Hélène.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-04

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/52LMC9YY

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## [Jean] Doré n'a pas l'intention de baisser pavillon devant Robert Campeau

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 5 juillet 1988 153 mots, p. A3 [Jean] Doré n'a pas l'intention de baisser pavillon devant Robert Campeau Tout en se réjouissant de ce qu'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et le promoteur Robert Campeau permette de conserver les centaines d'emplois reliés à l'exploitation de l'hippodrome Blue Bonnets, le maire de Montréal a réaffirmé son opposition à la construction d'un centre commercial de grande envergure sur l'emplacement. Même si les services de la Ville de Montréal sont disposés à poursuivre les discussions afin d'évaluer tous les projets de développement visant à mettre en valeur les terrains de Blue Bonnets, l'administration montréalaise a déjà refusé les plans soumis par le promoteur en vue de l'érection d'un vaste centre commercial. Selon l'administration, un tel projet pourrait remettre en question l'existence même de l'hippodrome. En fait, la municipalité croit que le besoin d'espaces commerciaux est déjà largement satisfait par les nombreux projets du centre-ville et par le grand nombre de centres commerciaux existants dans la partie ouest de l'île. Par ailleurs, le responsable de l'aménagement au comité exécutif, M. John Gardiner, a souligné que le projet de Robert Campeau, comme tous les autres projets soumis à l'attention des services de la Ville, serait évalué dans le meilleur intérêt de la collectivité montréalaise et selon les règles démocratiques en vigueur à Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8ES6DVR2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Quality report

- o Item has no authors

---

## Miron achète une cimenterie

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Économie, mardi 5 juillet 1988 73 mots, p. D2 Écono-flashes Miron achète une cimenterie La compagnie Miron vient de faire l'acquisition de la société Paul Breton, située au sud de Québec, près de Saint-Romuald. La compagnie, qui possède déjà une filiale, Bétonag, dans cette région, espère ainsi consolider sa présence dans le sud-est du Québec. La nouvelle acquisition de Miron fait partie d'un vaste programme qui vise à redéployer les installations de la compagnie. Miron est un distributeur de ciment, de béton et d'autres produits connexes qui oeuvre dans la plupart des régions du Québec. Elle dessert également les régions de Toronto, Ottawa et du nord-est des États-Unis.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-05

**Pages** P. D-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/C7HTCN9D

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Quality report

- o Item has no authors

---

## Une librairie de la rue Sherbrooke veut vendre sur le trottoir

**Type** Article de journal

**Auteur** Conrad Bernier

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 6 juillet 1988 279 mots, p. A5 Une librairie de la rue Sherbrooke veut vendre sur le trottoir Bernier, Conrad Le libraire Michel Grenier est furieux. En plaçant un présentoir à livres à l'extérieur de sa librairie, entre la base de sa vitrine et le trottoir, il avait trouvé la recette pour augmenter ses ventes de 40 p. cent. Or, il y a un mois, des policiers l'ont informé que l'utilisation de ce présentoir contrevenait au règlement municipal 5938. Michel Grenier a toutefois décidé de ne tenir compte ni de l'avertissement ni du règlement. Avec le résultat qu'il devra comparaître sous peu en Cour municipale. Le montant des amendes, s'il enregistre un plaidoyer de culpabilité ou s'il est reconnu coupable, pourrait atteindre \$800. Mais il annonce déjà qu'il préférerait, alors, purger une peine d'emprisonnement plutôt que de payer des amendes. Michel Grenier,

propriétaire depuis six ans de la Librairie sur le parc, située au 5504 rue Sherbrooke ouest, n'a toutefois pas l'intention de se laisser menotter par un règlement municipal que la plupart des commerçants du secteur, d'ailleurs, jugent «paralysant et discriminant». «Cette prolifération de règlements municipaux décourage les commerçants, explique-t-il. C'est d'autant plus décourageant que ces mêmes règlements ne s'appliquent pas avec la même rigueur dans tous les secteurs de la ville. Moi, en tout cas, j'en ai assez de ces visites de policiers et de ces sommations. Je paie un loyer de \$700 par mois et \$2000 de taxes par année, et je considère que je devrais pouvoir, dans la mesure où l'ordre public n'est pas mis en danger, prendre certaines initiatives susceptibles d'assurer la survie et le développement normal de mon entreprise.» Michel Grenier a demandé au conseiller municipal du quartier Notre-Dame-de-Grâce, M. Sam Bosky, d'intervenir. Même le maire de Montréal, M. Jean Doré, a été informé de la situation. Ce dernier serait favorable à des amendements au règlement, à condition que l'installation de ces présentoirs à marchandises soit conforme à des normes strictes de sécurité et d'esthétique. A Toronto, un commerçant disposant à l'extérieur de son magasin d'un espace suffisant pour l'installation d'un présentoir paie une petite taxe additionnelle pour pouvoir l'utiliser. Et ce sont des revenus de plus pour la ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-06

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2K29A2CR

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Carmen Quintana

**Type** Article de journal

**Auteur** Lily Tasso

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 9 juillet 1988 378 mots, p. A8 Tasso, Lily «Je ne suis pas content de voir Carmen retourner au Chili, mais je suis content de la voir bien: fonctionnelle, capable de marcher, de parler», confie le Dr Jacques Papillon. Il était venu hier soir à la polyvalente Pierre-Dupuy comme des dizaines d'autres à la fête d'adieu en l'honneur de Carmen Quintana, la jeune Chilienne brûlée vive par les soldats de Pinochet, il y a deux ans. Et qui était entrée au Centre des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal que dirige le Dr Papillon. Souriante, détendue, Carmen a déclaré qu'elle quittait Montréal à regret mais qu'il lui fallait lutter sur place avec l'opposition chilienne pour les droits humains dans son pays, afin d'amener la population à voter non à Pinochet à l'occasion d'un prochain plébiscite. Organisée par l'instance de coordination de la solidarité avec le Chili, les comités de femmes chiliennes et plusieurs associations québécoises, la fête se déroulait sur un fond de chants et de slogans patriotiques. Dans son allocution, Osvaldo Nunez, représentant de l'Instance de coordination, a souligné que «cette

filles adoptives du Québec a énormément contribué à sensibiliser l'opinion publique à la question des violations flagrantes et systématiques des droits humains par la dictature militaire au Chili, devenant le symbole de la lutte du peuple pour la liberté, la démocratie et la justice». Témoignages émouvants Assise au premier rang de l'auditorium, Carmen Quintana recevait avec reconnaissance de nombreux témoignages, parmi lesquels une lettre de Mme Louise Robic, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, exaltant sa ténacité et son courage et un télégramme du maire Jean Doré soulignant la grande leçon d'humanité qu'elle avait donné aux Montréalais. De son côté, M. Jacques Champagne, directeur général de Développement et Paix, l'organisme qui a multiplié les démarches pour faire venir ici Carmen Quintana, lui écrit: «Vous n'avez cessé de nous remercier pour notre hospitalité et notre soutien. Nous croyons plutôt que c'est à nous de vous remercier...de votre détermination qui sera toujours une source d'inspiration pour nous». Mmes Sophia Petsalis, vice-présidente de la Commission des droits de la personne, Louise Harel, députée et ancienne ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, et Louise Drouin, de l'Alliance des Professeurs, ont livré, elles aussi, des témoignages réconfortants avant la fête. Comme on le sait, Carmen Quintana entend poursuivre ses études en sociologie à Santiago. Selon le Dr Papillon, elle pourra mener dorénavant une vie utile. Et le spécialiste de préciser: «Rien ne l'empêchera d'avoir même des enfants». Quant à Carmen Quintana, elle se réjouit d'avoir découvert ici l'affection et la solidarité, mais aussi le français qu'elle parle couramment et le visage pluriculturel de Montréal. «C'est extraordinaire et spécial de trouver toutes les races du monde dans une seule ville», s'est-elle exclamée.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-09

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IQMZGNR9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Il y a un an, le déluge [à Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Martha Gagnon

**Résumé** La Presse Alimentation, mercredi 13 juillet 1988 524 mots, p. C7 Il y a un an, le déluge [à Montréal] Gagnon, Martha Depuis le fameux déluge, plusieurs compagnies d'assurance ont décidé d'offrir à leurs clients la clause de protection en cas de reflux d'égout. Elles ont emboîté le pas à Alstate dont la publicité télévisée a remporté un grand succès, l'an dernier. M. Marcel Tassé, directeur adjoint du Bureau des assurances du Canada, affirme qu'un bon nombre de compagnies offrent maintenant cette protection moyennant une certaine somme: de \$20 à \$40. «Auparavant, très peu de gens réclamaient cette clause. Depuis le 14 juillet, ils se



sont réveillés.» Directeur provincial des ventes chez Alstate, M. Douglas O'Brien, estime que la demande a augmenté de 50 p. cent depuis cette date mémorable. Mais là, comme ailleurs, on est plutôt réticent à donner des chiffres sur les montants déboursés. La compagnie Chubb Canada, par exemple, a fait savoir que la règle était de ne jamais dévoiler quoi que ce soit aux médias. Chez Dominion du Canada où l'on offre cette protection, on s'est montré plus ouvert. Selon M. Jean-Claude Guimond, préposé aux sinistres, la compagnie a reçu 700 réclamations et a versé \$4 millions à des sinistrés. Certaines compensations étaient très élevées. La semaine dernière, par exemple, elle a remis à l'un de ses clients la somme de \$98000. «Les sous-sol de nos assurés étaient souvent remplis d'antiquités et d'objets de grande valeur.» Les chèques variaient de \$100 à \$60000 et plus. La compagnie Dominion, comme plusieurs, a intenté des poursuites de \$3 millions contre des municipalités. Même si, dans la majorité des cas, elle a remboursé aux sinistrés la valeur à neuf, elle ne peut réclamer que la valeur dépréciée. Après le déluge, la ville de Montréal et la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal créaient un programme Prêt-Dépannage pour aider les victimes. D'après les chiffres obtenus, sur 686 demandes, 417 ont été acceptées, 262 autres l'ont été après que la ville eût accepté d'endosser et seulement sept ont été rejetées. La Fédération a prêté \$1,4 million. Ces prêts à court terme ne devaient pas dépasser \$2000. La ville de Montréal a payé les intérêts dans chacun des cas. Et s'il y avait un autre déluge? Et, si un autre déluge survenait à Montréal, les choses seraient-elles différentes? Il semble que non. La ville a toujours nié sa responsabilité. Selon elle, le 14 juillet constitue un cas fortuit ou «Act of God». A l'exception du quartier Saint-Henri, secteur particulier où les résidents ont été victimes de sept inondations depuis 1980, la ville n'a pas l'intention d'effectuer des travaux particuliers pour se prémunir contre les inondations. «On ne peut pas dépenser des millions pour un phénomène qui ne se reproduira peut-être pas avant 100 ans», dit M. Robert Payette, porte-parole du service des Travaux publics à la ville de Montréal. Dans le cas de Saint-Henri, les résultats de l'étude qui devrait amener les autorités à solutionner les problèmes seront connus en septembre. Le maire Jean Doré a déjà déclaré qu'il faudrait probablement consacrer de 15 à 40 millions de dollars pour corriger cette situation dans les prochaines années. Toujours selon M. Payette, la ville n'a pas modifié son plan d'intervention en cas d'urgence, plan qui consiste essentiellement en une pyramide d'appels téléphoniques pour rejoindre tout le personnel nécessaire en un laps de temps relativement court. On a, toutefois, mis l'accent sur la sensibilisation des employés afin de les amener à réagir promptement lorsqu'il se passe quelque chose d'anormal. Le ministre Rocheleau fera le bilan jeudi Le ministre Gilles Rocheleau, responsable de la Protection civile, fera le bilan des réclamations lors d'une conférence de presse, jeudi. Pas question de donner des chiffres avant le 14 juillet. Il se réserve lui-même le droit de souffler sur la bougie d'anniversaire... A la ville de Montréal, le nombre total de réclamations s'élève à 23000. En avril, on estimait que le gouvernement avait versé \$2,5 millions à près de 1000 victimes. Ces chiffres pourraient augmenter puisque le ministre a promis de réviser les dossiers de plusieurs citoyens. Le programme d'aide du Québec a été sévèrement critiqué. On considère que la franchise (ou déductible) est beaucoup trop élevée. Un groupe de conseillers municipaux du RCM a déjà déclaré qu'il s'agissait du programme le plus radin au Canada. Selon plusieurs, les montants alloués pour des biens essentiels sont insuffisants et ne correspondent pas à la réalité actuelle.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-07-13  
**Pages** P. C-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BPTWW4AV  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Des citoyens protestent contre l'érection d'une nouvelle tour

**Type** Article de journal  
**Auteur** Lucie Audet  
**Résumé** La Presse Tribune libre, jeudi 14 juillet 1988 262 mots, p. B3 Des citoyens protestent contre l'érection d'une nouvelle tour Audet, Lucie Monsieur Jean Doré, maire de Montréal C'est avec étonnement d'abord, puis indignation, que l'Association du village Shaugh nassy a appris qu'alors même que la ville consulte sur le plan d'aménagement du centre-ville, elle adopte en catimini des projets qui non seulement vont à l'encontre du plan proposé mais dérogent même aux règlements actuels. Nous parlons ici du Complexe multifonctionnel du Fort, à l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine et du Fort. Ainsi, dans une zone adjacente à l'un des rares secteurs résidentiels du centre-ville, dans un quartier à valeur patrimoniale importante, à deux pas du futur Centre canadien d'architecture, on s'apprête à construire une autre de ces tours, de dix-huit étages celle-là, qui ont défiguré le coeur de Montréal et en ont fait fuir les résidents permanents. Et pour cela, on s'appuie sur un raisonnement pour le moins boiteux: par exemple sur le fait qu'il existe déjà deux bâtiments de hauteur comparable dans le voisinage. Est-ce à dire que l'on ne peut apprendre de ses erreurs, que parce que les administrations précédentes ont tout permis, il ne faut plus rien interdire? On mise aussi beaucoup sur le fait que le Complexe pourrait, très hypothétiquement, loger le poste de police 25. Or, le poste 25 n'occuperait que 4 p. cent de la superficie, soit moins d'un étage. N'y en a-t-il pas 17 de trop? Il est aussi un peu étrange que vos fonctionnaires ne se soient même pas interrogés sur la pertinence de la cohabitation d'un hôtel, d'un poste de police et d'une école. Ceux-ci osent en plus mettre à titre davantage l'aménagement d'un espace vert qui occupera moins de 3 p. cent de la superficie du terrain vacant actuel, ce qui ne saurait être un minimum acceptable pour une administration qui se targue de vouloir reverdir son centre-ville. Ils disent aussi que le projet «respecte l'échelle de la rue en implantant les étages supplémentaires en recul par rapport au basiliaire». Par ce recul, on implantera dix-huit étages dans un quartier où l'échelle n'est plus de six étages comme sur Sainte-Catherine mais de trois seulement. Drôle de respect! (...)

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-07-14  
**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RL2SHPHJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Des travailleurs à \$1,74 l'heure; [la compagnie] Miron fait travailler à rabais des Philippins sur son bateau-usine

**Type** Article de journal

**Auteur** Ginette Viens

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 19 juillet 1988 901 mots, p. A1, A2 Des travailleurs à \$1,74 l'heure; [la compagnie] Miron fait travailler à rabais des Philippins sur son bateau-usine Viens, Ginette; Gilbert, Mario Miron fait travailler à rabais des Philippins sur son bateau-usine La cimenterie Miron engage depuis deux ans dans le Port de Montréal des ouvriers philippins au salaire horaire de \$1,74 pour travailler sur son bateau-usine, le Mary Nour, enregistré à Panama. Le navire sert au transport du ciment en poudre, en provenance de Portland, Maine, depuis la fermeture de la carrière Miron, en 1986. En plus de toucher un salaire dérisoire - 2,5 fois moins que le salaire minimum, qui est de \$4,55 au Québec - les 25 travailleurs étrangers doivent subir des conditions de travail souvent pénibles. Selon plusieurs Philippins interrogés par L'Éa Presse, la nourriture servie à bord du Mary Nour serait insuffisante, les menus répétitifs à l'excès - de la soupe, un peu de viande, du riz - et pas toujours de très bonne qualité. Le capitaine du navire, John Lofstad, un Norvégien, est décrit par les travailleurs philippins comme un petit despote, toujours en colère, surtout lorsqu'il a bu, ce qui serait assez fréquent. De plus, les travailleurs trangers se plaignent des propos racistes du capitaine Lofstad, qui n'hésite pas à les traiter de «brown monkeys» (singes bruns). Les Philippins, qui travaillent au moins huit heures par jour, ne peuvent refuser les heures supplémentaires, qui sont payées \$2,05. Les horaires de travail sont brisés, et les Philippins doivent souvent travailler quatre heures, dormir quelques heures, puis retourner dans la cale pour une autre période de huit heures. Les dimanches ne sont pas toujours fériés, selon le bon vouloir du capitaine. Il n'est pas rare ainsi que les employés philippins travaillent près de 80 heures par semaine. Les travailleurs se plaignent aussi de la poussière de ciment qui sature l'air ambiant dans les cales du Mary Nour. Les masques fournis par la compagnie ne seraient pas assez étanches pour empêcher la poussière d'atteindre les voies respiratoires. Un Philippin souffrant d'une infection intestinale a demandé son rapatriement chez lui, ce printemps, mais le capitaine a refusé. Il l'a plutôt référé à un médecin de Montréal, qui a prescrit le repos complet. Après vingt jours de convalescence, ce travailleur est retourné à son poste, sans être complètement rétabli. Les employés philippins qui voudraient se plaindre ouvertement de leurs mauvaises conditions risquent de se retrouver sur une «liste noire», avant d'être tout simplement renvoyés chez eux, à leurs frais. Après ce renvoi, ils sont assurés de ne plus jamais être engagés par aucune agence maritime philippine. Le contrat, conclu par la Mary Nour Inc., à Manille, stipule que le travailleur philippin doit demeurer au service du MARY Nour pour une période de 12 mois. Si le travailleur désire quitter avant la fin du contrat, il doit payer lui-même

son billet de retour. Les travailleurs de ce navire ne reçoivent ici que 20 p.cent de leur salaire, soit environ \$55 par mois, avant les heures supplémentaires. Le reste est versé dans un compte de banque de Manille. Chez Miron, M. Élie Khoury, responsable des relations avec le personnel, s'est dit étonné, hier, des doléances exprimées par les Philippins. «A notre connaissance, a-t-il déclaré, aucune plainte n'est parvenue jusqu'à nous.» Interrogé sur les dangers qu'encourraient les travailleurs étrangers en se plaignant ouvertement, M. Khoury a affirmé qu'il était toujours disponible pour recevoir les plaintes. «Je visite moi-même le bateau régulièrement, et je n'ai jamais entendu de récrimination», a-t-il ajouté. L'aspect juridique Si la compagnie Miron peut engager des travailleurs étrangers à bon compte, c'est en se servant d'un pavillon de complaisance. Les plus connus sont ceux du Liberia et de Panama. Pour des raisons de fiscalité, il est beaucoup plus avantageux pour les propriétaires d'enregistrer leurs navires sous pavillon étranger. Dans le cas du transport international, il n'existe aucune obligation gouvernementale qui forcerait les compagnies maritimes à battre pavillon canadien. Par conséquent et selon les termes de la loi d'Emploi et Immigration Canada, «les membres d'équipage étrangers sont exemptés du permis de travail s'ils rejoignent un bateau ou un véhicule d'immatriculation étrangère qui se trouve en eau canadienne, en autant que le bateau serve au transport international». Cette loi permet à toute compagnie maritime canadienne qui possède des navires battant pavillon de complaisance d'engager des étrangers qui travailleront en partie au Canada, sans que les employeurs soient tenus de respecter les normes canadiennes du travail. Pour que les Philippins qui travaillent à bord du Mary NÉour n'aient pas besoin d'un permis de travail canadien, Miron devrait répondre à deux conditions: que le navire fasse du transport international et que ses employés remplissent des fonctions de marin. Or, la situation du Mary Nour est loin d'être claire. D'un côté, le bateau fait du transport international, puisqu'il va chercher régulièrement du ciment à Portland, dans le Maine. Mais par ailleurs, le navire est amarré de longues semaines à Montréal, au quai 43, où les «marins» sont employés à la manipulation et au déchargement des poudres de ciment. Le rapport annuel 1987 de la compagnie Miron définit le bateau, selon les termes même de son président-directeur-général, M. Joseph P. Husny, de «navire usine-silo» et vante le succès de ses opérations. Le contrat Les Philippins sont embauchés dans leur pays d'origine, par le biais d'une agence, la Wallen Maritime Services. Le contrat de travail d'une durée d'un an, signé à Manille entre la Mary Nour Inc. et les travailleurs, stipule que le bateau est un entrepôt de ciment et que ses membres d'équipage sont considérés comme «plant-factory workers» (travailleurs d'usine). Transportés par avion jusqu'à Montréal, les travailleurs sont logés et nourris sur le bateau. Plus que simples marins, les Philippins doivent effectuer les opérations de déchargement et manipuler le ciment transporté. Selon Emploi et Immigration Canada, un marin étranger peut effectivement participer au débarquement de la cargaison d'un bateau sans être soumis aux normes du Code du travail. Par contre, toujours selon le ministère, un bateau qui ferait galemment office d'usine ne pourrait avoir à son emploi des travailleurs étrangers sans tenir compte des normes du Code du travail canadien. Le Mary Nour, propriété de Miron, est à Montréal depuis 1986. Les récentes installations du producteur de ciment permettent à la compagnie d'utiliser le bateau à d'autres fins à compter de cette semaine. Déjà, les Philippins ont été informés que leur prochain port d'attache sera Saint-Domingue, en République Dominicaine. Le

navire, loué à une autre société pour une durée de six mois, quittera Montréal dans les prochains jours. Les travailleurs espèrent secrètement que les conditions de vie et de travail y soient meilleures qu'au Canada. La situation de ces travailleurs étrangers n'est pas unique au pays. En effet, de plus en plus de compagnies profitent des failles des lois canadiennes pour embaucher des travailleurs à bon marché. La papeterie Reed, entre autres, loue un navire battant pavillon de complaisance, équipage philippin compris, pour une somme dérisoire, et ce, sans avoir à se soucier des conditions de vie à bord... Illustration(s) :

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-19

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UDD8NHMY

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Miron: déclarations contradictoires

**Type** Article de journal

**Auteur** Mario Gilbert

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 21 juillet 1988 278 mots, p. A2 Miron: déclarations contradictoires Gilbert, Mario Selon le président du Syndicat international des marins canadiens (SIMC), M. Andrew Boyle, le Mary Nour, appartenant à la compagnie Miron de Montréal, «est équipé pour mettre en sacs la poudre de ciment. Ses opérations contreviennent donc aux lois canadiennes». En conférence de presse, hier à Montréal, M. Boyle a affirmé avoir vu des sacs sur le pont du Mary Nour. Les Philippins auraient donc exécuté, en plus de leur travail de marin, des tâches de manoeuvre, en violation de la loi d'Immigration Canada, qui stipule que «les travailleurs étrangers sur les navires en eau canadienne ne doivent exécuter que des tâches de marin», a dit M. Boyle. Ces déclarations du vice-président du SIMC viennent contredire les propos du ministre fédéral d'Emploi et Immigration, Mme Barbara MacDougall, qui a réagi hier de façon glaciale aux problèmes des Philippins embauchés par Miron. Interrogée par l'Opposition, elle a répondu que la situation avait été examinée par son ministère, qui lui avait fait savoir que la compagnie respectait les lois canadiennes, tant celles de l'immigration que celles du travail. L'enquête a été menée par la Garde côtière canadienne. Le ministre des Transports, M. Benoît Bouchard, déclarait de son côté que «les activités de Miron dans le Port de Montréal n'avaient rien d'illégal». La conférence de presse d'hier était organisée conjointement par le SIMC, la Ligue des droits et libertés et le NPD. Quatre candidats néo-démocrates de Montréal ont dénoncé les mauvaises conditions des Philippins à bord du Mary Nour. Ils ont aussi demandé à la Commission des droits et libertés de la personne de faire enquête afin de déterminer comment de telles pratiques peuvent avoir cours au Canada, malgré l'existence de la Charte, de la déclaration canadienne des droits et du code du

travail. Par ailleurs, Miron n'a réagi qu'hier aux événements du Mary Nour. Par voie de communiqué, la compagnie a déclaré que «les activités de transbordement qui ont eu lieu dans le Port de Montréal étaient conformes aux règlements canadiens à ce sujet». Le Mary Nour a quitté le Port de Montréal dans la nuit de mardi à mercredi, à destination de la République dominicaine, avec, à peu près, le même équipage philippin. Miron a loué le bateau-usine silo à une autre cimenterie, pour une période indéterminée.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-07-21  
**Pages** P. A-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/E56EJIPD  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## [Le marins philippins sur] le bateau de Miron

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Vennat  
**Résumé** La Presse Éditorial, jeudi 21 juillet 1988 386 mots, p. B2 [Le marins philippins sur] le bateau de Miron Vennat, Pierre L'affaire des marins philippins à l'emploi de Miron dans le port de Montréal relance tout le débat sur la nécessité de trouver un moyen de contrôler les activités des grandes compagnies multinationales. Ce contrôle ne pourra s'effectuer que le jour où les États à conscience sociale plus développée se ligueraient pour forcer l'Organisation des Nations unies à adopter une ligne de conduite claire là-dessus. Il sera également nécessaire de doter l'ONU de moyens de faire respecter ses édits. Un pays comme le Canada, qui se targue d'être à l'avant-garde de la démocratie, pourrait, s'il le voulait, jouer un rôle de leader en ce domaine. Une situation comme celle révélée par Ginette Viens et Mario Gilbert dans La Presse de cette semaine, choque aisément. Sur un bateau-usine ancré dans le port de Montréal, des «marins», qu'on pourrait presque qualifier de «manoeuvres», oeuvrent presque comme des forçats sur une espèce d'usine flottante. Longues heures d'ouvrage, conditions de travail pénibles, règles de salubrité pas toujours respectées, du moins si l'on se fie aux normes canadiennes. Le tout pour un salaire dérisoire, ici, de 1,74\$ l'heure. Le hic, c'est que le tout est peut-être légal. Ces marins sont philippins et ont été engagés là-bas. Leur navire bat pavillon tranger. Miron, qui depuis belle lurette n'appartient plus aux frères du même nom, n'est plus canadienne et encore moins québécoise, même si le président du Sénat canadien, Guy Charbonneau, et l'ex-président du comité exécutif de Montréal, Yvon Lamarre, font partie de son conseil d'administration. Miron appartient maintenant à des gens d'affaires du Moyen-Orient, regroupés dans une compagnie, la société Warona, elle-même dirigée par un Syrien, M. Joseph Husny. Son siège social est situé au Liechtenstein, principauté minuscule sise en Europe centrale, près de l'Autriche, qui sert d'abri fiscal à plusieurs multinationales. Dans le contexte actuel du droit

international, les lois canadiennes ne peuvent pas grand-chose pour les marins du Mary Nour, lequel a d'ailleurs quitté nos eaux à destination de la République dominicaine, ni pour les autres marins qui pourraient se trouver dans une condition semblable. Bien sûr, le navire était ancré dans le port de Montréal. Mais vouloir en profiter pour assujettir ces marins au salaire minimum québécois et aux normes québécoises ou canadiennes en matière de santé et de sécurité au travail risquerait d'amener en contrepartie l'obligation pour les marins canadiens, à l'ancre dans des ports étrangers, d'accepter des salaires et des conditions de travail bien inférieurs aux normes canadiennes ou québécoises. Ce qui, bien sûr, serait inacceptable. Pour essayer de s'en sortir, le gouvernement canadien doit savoir de façon précise ce qui se fait sur chacun des navires ancrés dans ses eaux. On ne saurait accepter par exemple que des navires ne soient, en réalité, que des usines flottantes. Puis, Ottawa doit travailler, avec ses diplomates, à l'établissement de normes visant à assujettir les compagnies multinationales à certains contrôles. La nécessité d'établir un nouvel ordre économique international ne constitue pas qu'un concept abstrait. L'affaire du bateau-usine de Miron le démontre bien.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-21

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GM2D4FWA

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Chantal Racette, 23 ans "enfouisseuse" de déchets

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 21 juillet 1988 541 mots, p. A3 Chantal Racette, 23 ans "enfouisseuse" de déchets Laberge, Yvon Son chum a trouvé ça drôle. Imaginez, sa blonde, Chantal Racette, 23 ans, opérateur de machinerie lourde! Un gros camion de 25 tonnes. Un Volvo. Ce n'est pas tout. Son nouveau métier, c'est dans le trou de la carrière Miron qu'elle l'exercera, qu'elle lui a dit. Que oui! au Centre de tri et d'enfouissement des déchets de la ville de Montréal. Il a trouvé ça drôle, son chum, qu'elle nous a dit hier. Il a fini par se faire à l'idée. «Je peux faire ce que je veux de ma vie, confiait-elle, après tout, je ne suis pas mariée.» Depuis un peu plus d'un an, Chantal Racette, une grande blonde, était préposée au stationnement à la ville de Montréal. En langage courant, comme elle dit, elle se déguisait chaque jour en «p'tit bonhomme vert». Au grand déplaisir des automobilistes pris en flagrant délit de stationnement. Un jour, l'envie lui prend de changer d'air. Elle veut devenir col bleu. Ça tombe bien, au site d'enfouissement de la carrière Miron, on en cherche justement des cols bleus. Elle postule et devient signaleur. Tout au fond du trou, elle dirige les camions qui viennent vider leur cargaison d'ordures. Mille camions par jour. Sur le site, la machinerie lourde -

compacteurs, chargeurs, bulldozers et camions super-lourds - la fascine rapidement. Elle s'inscrit à un cours de formation, passe les examens et obtient son permis et un job: chauffeur d'un super-lourd. Cinq jours par semaine, à raison de cinquante fois par jour, son fardier déverse sa charge de quinze pieds cubes de terre et de débris sur les déchets à enfouir. Quand il le faut, c'est de la pierre concassée pour recouvrir les routes qui mènent dans le trou. Hier, avec Chantal Racette, nous sommes descendus dans le trou de l'ancienne carrière. Quatre-vingt-seize pieds plus bas que le niveau de l'avenue Papineau. Dans la cabine de son 25 tonnes, un seul siège. Pour elle. Nous - le photographe et moi - nous nous sommes tant bien que mal placés derrière. Presque assis sur le plancher. C'est facile à conduire, qu'elle nous dit. Tout à l'automatique et air conditionné compris. Grand luxe, direz-vous? Que non! Pour brasser, ça brasse. Vous savez, les chemins de la carrière, c'est pas l'autoroute Jean-Lesage. Et des pentes comme ça, elles sont plutôt rares sur la Transcanadienne. Toujours est-il que Chantal Racette aime son nouveau métier. Malgré ce qu'on pourrait en penser, dit-elle, ce n'est pas routinier. Et les gars avec qui elle travaille sont bien corrects. Et les odeurs? Encore là, pas de problème. La cabine est hermétique. Et c'est vrai. Mais au fond du trou, allez ouvrir l'unique portière et pour puer, ça pue. C'est d'ailleurs pour ça que son super-lourd apporte ses voyages de terre et de débris toute la journée durant parce que, justement, au site d'enfouissement des déchets, comme son nom l'indique, on les enfouit les ordures. Sous des tonnes et des tonnes de terre et de débris, on les enfouit pour ne pas que l'odeur nauséabonde incommode les résidents, en haut, tout autour. En principe, on estime, à la Ville de Montréal, que l'immense cratère sera comblé quelque part au milieu de la prochaine décennie. A raison de 1,3 million de tonnes métriques de déchets par année. Après... Après, c'est un immense parc qui l'aura remplacé, le trou. Et le trou, il en a coûté presque \$48 millions à la Ville de Montréal pour l'acquérir de Miron en 1984, bien qu'elle n'en ait vraiment possession que depuis le 1er janvier dernier. En plus du prix d'achat, l'administration municipale prévoit maintenant y investir quelque \$28 millions. Cette année, en 1988, c'est \$6 millions pour la démolition des installations de la cimenterie, des bureaux et des garages abandonnés par Miron. Il faut aussi équiper le site du matériel nécessaire au captage du gaz méthane que dégage les ordures en se décomposant sous terre. Le plus gros des investissements, c'est en 1989 qu'on le fera, disait hier M. Gaston Moreau, responsable du module environnement du Service des travaux publics de la Ville de Montréal. L'enfouissement des déchets, à la carrière Miron, a commencé en 1968. Quand tout sera terminé, où iront nos ordures ménagères et industrielles? On ne le sait pas encore, nous a-t-on répondu. On étudie justement la question.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-21

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4ZN8LXFB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29



---

## Montréal récupérera les gaz de la carrière Miron

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 juillet 1988 164 mots, p. A4 Montréal récupérera les gaz de la carrière Miron PC Les biogaz produits par la décomposition des déchets accumulés depuis 30 ans à la carrière Miron serviront d'ici peu à produire de l'énergie gazière en quantité suffisante pour alimenter tous les édifices municipaux montréalais et l'incinérateur principal, pour une bonne vingtaine d'années. Du coup les risques d'incendie des déchets enfouis seront réduits à néant ainsi que les problèmes d'odeurs nauséabondes dont se plaignent, surtout en période de canicule, les résidents des alentours. Deux entreprises sont sur les rangs pour décrocher le contrat d'implantation de l'usine de traitement et son exploitation. Les dés seront jetés en septembre quand le module génie de l'environnement du Service des travaux publics aura fixé son choix et qu'il le soumettra au comité exécutif de la ville. Déjà Gaz Métropolitain s'est dit disposé à transporter le gaz naturel qui sera produit soit par la firme Desourdy Biotechnica, soit par Socodec, filiale de Lavalin. Pour cette usine qui devrait coûter entre \$15 millions et \$18 millions, la Ville de Montréal envisage assumer le tiers des coûts. Essentiellement, il s'agit de capter les gaz créés par la décomposition des déchets, d'en isoler le méthane, de le purifier et de l'enrichir pour en augmenter la qualité calorifique, a expliqué M. Gaston Moreau, du module de l'environnement à la Ville de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-22

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KCHJLFD6

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

### Quality report

- Item has no authors

---

## L'opinion de [Jean] Doré sollicitée sur l'avenir du train de la Rive-Sud

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 23 juillet 1988 132 mots, p. A6 L'opinion de [Jean] Doré sollicitée sur l'avenir du train de la Rive-Sud Le comité de survie du train Saint-Hilaire-Montréal demande au maire Jean Doré d'appuyer publiquement le maintien de la liaison ferroviaire avec la Métropole, tel que le propose l'organisme Transport 2000 Québec. Le Comité estime que le maire Doré devrait faire sienne la démarche des résidents de la Rive-Sud parce que tout dernièrement, il déclarait que le problème majeur de transport à Montréal relevait de la congestion du centre-ville. Environ 40 p. cent seulement des gens qui viennent au centre-ville

de Montréal utilisent le transport en commun, comparativement à un volume de 70 p. cent à Toronto. Le comité dit se heurter à «l'obstruction systématique» des maires de Longueuil, Brossard, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Boucherville, Greenfield Park et Lemoyne. Cette liaison en est une de première importance, selon le comité, en ce qu'elle représente, à long terme, une solution de rechange à la dangereuse voie réservée du pont Champlain, à l'engorgement des ponts et à la congestion chronique des routes 112 et 116. Le projet Saint-Hilaire/Montréal fait partie du plan global de transport que s'apprête à dévoiler le 10 août le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-23

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/3JT5DVZ8>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

### Quality report

- o Item has no authors

## La ville [de Montréal] aux trous

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Tribune libre, samedi 23 juillet 1988 129 mots, p. B2 La ville [de Montréal] aux trous Guénette, M Au maire Jean Doré et à ses conseillers Messieurs, je ne sais si vous avez remarqué que les rues de Montréal, même les artères très achalandées, ressemblent aux rues de Beyrouth que l'on voit à la télévision: elles sont pleines de trous. Le boulevard Saint-Joseph en est une. Depuis deux mois ou plus, je téléphone au service de la voirie; on me demande mon nom, mon adresse et mon numéro de téléphone, mais on ne rappelle pas. Le boulevard Saint-Joseph, entre autres, est devenu depuis plusieurs années la rue préférée des camionneurs dès 5 heures le matin. Au coin de Parthenais, côte nord, il y a au moins quatre trous majeurs. Essayez de dormir quand un tas de ferraille passe là et quand vous savez très bien que dans trois minutes, un autre y passera aussi! Tout le monde ne peut se payer un climatiseur et fermer ses fenêtres. (...) Sous Jean Drapeau, j'ai téléphoné et, deux jours plus tard, les trous existant à ce moment-là étaient réparés. Un contremaître, est même venu me voir. M. GUENETTE Montréal

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-23

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/F779E9ZM>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

Modifié le 09/06/2022 à 22:37:29

## Quality report

- Item has no authors

---

## Le directeur de police de la CUM est assis sur un siège éjectable

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Plus, samedi 30 juillet 1988 1603 mots, p. B1 Le directeur de police de la CUM est assis sur un siège éjectable Bernard, Florian Depuis l'intégration des forces de police des 28 municipalités de l'île de Montréal, en janvier 1972, cinq directeurs se sont succédé. Leur mandat, en moyenne, a duré à peine trois ans. Aucun des directeurs n'est parti dans des circonstances normales. M. Marcel Saint-Aubin a refusé d'accepter la direction du nouveau service. Il a démissionné à quelques semaines de l'adoption de la loi décrétant l'intégration. Le directeur Jean-Jacques Saulnier a été forcé de quitter ses fonctions à la suite d'une affaire de pot-de-vin et de relations avec le monde interlope. Son successeur, M. René Daigneault, a démissionné de ses fonctions à la suite des pressions exercées par les maires de la banlieue et d'une enquête recommandant son remplacement. Le directeur Henri-Paul Vignola a abandonné son poste pour se porter candidat à la mairie de Montréal. Le directeur André De Lucas a été la victime des mesures d'austérité et des réductions de personnel qu'il avait imposées au service. Le directeur actuel, M. Roland Bourget, se retrouve, après trois années de service, au coeur d'une controverse, celle du congédiement de l'agent Allen Gosset. De façon quasi unanime, les policiers lui ont retiré leur confiance. Saint-Aubin refuse un poste piégé Le seul qui échappa au mauvais sort fut M. Marcel Saint-Aubin qui, à quelques semaines seulement de l'adoption de la loi d'intégration des forces de police de l'île de Montréal, refusa d'accepter la direction de la police de la CUM. Il était directeur du service de police de Montréal depuis le 1er décembre 1969, ayant succédé à M. Jean-Paul Gilbert. A quelques reprises, depuis que le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand avait manifesté l'intention d'intégrer toutes les forces de police, M. Saint-Aubin s'était montré réticent. Déjà, en janvier 1970, il avait affirmé que tant qu'il serait directeur de la police de Montréal, il refuserait de chambarder le service. Il avait l'appui de la plupart des policiers, tant du côté de Montréal que de la banlieue. N'allait-on pas jusqu'à affirmer, dans certains milieux, que des policiers de Pointe-aux-Trembles seraient forcés d'aller patrouiller dans le West-Island, et vice-versa? On commençait aussi à parler de l'obligation qui serait faite à tous les policiers de réussir un examen sévère d'admission. Enfin, les policiers de la banlieue craignaient que tous les postes importants soient confiés à des gens de Montréal. Le 23 février 1971, après trois ajournements et des débats orageux, le conseil de la CUM votait finalement la loi d'intégration de la police. À peine un mois plus tard, en mars 1971, le directeur Saint-Aubin, malgré les demandes pressantes de plusieurs élus, dont celle du président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, refusait de prendre la direction du nouveau service et prenait sa retraite. Il avait été conséquent avec lui-même. C'était

un bien mauvais présage pour un nouveau service de police, l'un des plus importants au Canada, qui commençait à peine à vivre... Saulnier, chef pendant 9 mois Le poste fut offert à M. Jean-Jacques Saulnier, le propre frère du président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier. La carrière du directeur Jean-Jacques Saulnier à la tête du nouveau service fut extrêmement courte: du 1er mai 1971 au 4 février 1972, soit à peine 9 mois. Ce fut une période d'agitation politique et de scandales qui ébranlèrent jusqu'aux fondements du service. Quelques mois seulement après avoir accédé à la direction du service de police, M. Saulnier était accusé d'avoir accepté un pot-de-vin du monde interlope, soit un téléviseur, et d'avoir entretenu des relations étroites avec certains membres de la pègre montréalaise. On lui reprochait notamment ses relations avec un ancien policier, Roland Lamothe, qui servait de boîte aux lettres à certains éléments indésirables. Plusieurs maires de la banlieue, farouchement opposés au projet d'intégration des forces de police de l'ensemble du territoire, en profitèrent pour décrier le service. Ils demandèrent au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, de retarder de cinq ans le projet d'intégration. Le 1er janvier 1972, M. Choquette sanctionna quand même l'intégration, mais il annonça un supplément d'enquête dans l'affaire du directeur Saulnier, de même qu'une étude complète sur le fonctionnement du service. Quant à M. Saulnier, il quitta le service 3 jours plus tard, invoquant des raisons personnelles. Daigneault, victime du système C'est le 4 février 1972, en pleine crise d'intégration des services de police de l'île de Montréal, et dans le sillage des remous causés par l'affaire Saulnier, que M. René Daigneault accéda à la direction de la police de la CUM. Alors âgé de 51 ans, M. Daigneault avait déjà 31 années de service. Une mission extrêmement délicate l'attendait: unifier non seulement des services policiers aussi disparates que ceux de Westmount et de Verdun avec celui de Montréal, mais également, calmer les appréhensions des maires de la banlieue et créer un véritable esprit d'unité. En confirmant la nomination de M. Daigneault, le ministre de la Justice, M. Robert Choquette, annonçait, du même coup, que le budget de la police ne dépasserait pas \$100 millions en 1972 et qu'il plafonnerait au cours des années subséquentes. C'était sans compter sur l'appétit vorace de la Fraternité des policiers qui réclama, dès mars 1972, un salaire annuel de \$11825 pour tous les policiers. Du même coup, certains policiers de la banlieue, maintenant intégrés dans la grande police métropolitaine, touchaient une hausse de traitement de 25 p. cent! Tout au long de son directorat, qui dura cinq ans, M. Daigneault fut confronté avec des problèmes d'argent et de revendications des policiers. En février 1977, il eut à affronter une pénible grève qui nécessita l'intervention du gouvernement. Le conflit fut réglé par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui menaça de mettre le service de police sous la tutelle du gouvernement et de suspendre le syndicat. Le négociateur nommé par Québec, M. Yves Ryan, maire de Montréal-Nord, arracha de peine et de misère un règlement, pendant que le président du Conseil de sécurité publique, M. Paul-Emile L'Ecuyer, prenait des vacances à la Barbade. Les policiers obtinrent à peu près tout ce qu'ils réclamaient. «M. Ryan a négocié avec un revolver sur la tempe», déclarait le maire de Lachine, M. Guy Descary. Les relations finirent par s'envenimer entre le directeur Daigneault et les élus, surtout avec le Conseil de sécurité et son président, M. L'Ecuyer. Sentant de plus en plus que la direction du service lui échappait et constatant que les véritables patrons de la police étaient les politiciens, M. Daigneault réclama, en juin 1977, une enquête du gouvernement sur le Conseil de sécurité publique. M. Daigneault alla même jusqu'à mettre son poste en jeu. Ce fut

sa perte. Les élus répliquèrent en réclamant et en obtenant une enquête sur le service de police et sa direction. Cette enquête fut confiée à l'avocat Jacques Dagenais, qui s'entoura d'experts et qui tint plusieurs audiences. Les maires de la banlieue en profitèrent pour se vider le coeur et pour réclamer, une fois de plus, le retour aux années heureuses où leurs villes possédaient leurs propres services de police. Ce fut le directeur Daigneault qui écopa de toutes les amertumes et de tous les blâmes. Mais aujourd'hui, avec le recul du temps, la plupart de ceux qui blâmèrent le service à l'époque, reconnaissent que M. Daigneault fut le bouc émissaire des rancœurs accumulées depuis des années. Le 16 juin 1977, le rapport Dagenais mettait la plupart des blâmes sur le plan d'allocation des ressources humaines qu'avait préparé M. Daigneault et recommandait un changement de direction à la police de la CUM. Même s'il avait décidé de s'accrocher à son poste, M. Daigneault fut contraint, en septembre 1977, de démissionner, après avoir complété 36 années de loyaux service. Vignola et les illusions perdues En août 1977, M. Henri-Paul Vignola accédait à la direction du service de police de la CUM. Grand, élancé, les cheveux blonds, taillés courts, le front haut, portant des lunettes à monture légère comme celles qu'affectionnent les intellectuels de la gauche, cet homme de 46 ans - qui n'en paraissait que 40 - contrastait comme le jour et la nuit avec son prédécesseur. Autant sur le plan physique qu'intellectuel, le nouveau directeur n'avait rien du policier traditionnel. C'était un universitaire et un humaniste, féru de musique classique et de lectures sérieuses, passionné d'histoire et de culture. Dès son entrée en fonction, il s'entoura d'adjoints et de collaborateurs à son image. C'est ainsi qu'il choisit comme secrétaire particulier un jeune lieutenant de police d'origine belge, André Querton, amateur de théâtre, formé dans sa jeunesse à l'école du comédien Bernard Assiniwi, dans la région de Rimouski. Le lieutenant Querton se morfondait depuis des années dans la patrouille. En accédant au cabinet du directeur et en y accomplissant le rôle d'une sorte de chef de cabinet, il trouvait enfin un travail à la mesure de ses aspirations. Mais l'éminence grise du cabinet était un civil, M. André Gamache, homme extrêmement cultivé qui servit loyalement le nouveau directeur. Aujourd'hui, M. Gamache est chef du protocole au bureau du président de la Communauté urbaine de Montréal, tandis que le lieutenant Querton, promu capitaine, a pris une retraite prématurée. Il a fondé une compagnie de navigation de plaisance à la Martinique, où il s'est retiré. D'autres nominations faites par M. Vignola ne furent pas acceptées aussi facilement que celle du lieutenant Querton. À l'automne 1980, le numéro 2 de la police, M. André De Luca, directeur de la gendarmerie, était rétrogradé au poste de simple responsable des services auxiliaires. C'est le numéro 3, M. Roland Bourget, qui devenait le numéro 2 avec le titre d'adjoint immédiat de M. Vignola et de directeur de la gendarmerie. Dans cette lutte toujours omniprésente du pouvoir au sein de l'état-major, deux autres figures encore relativement méconnues à l'époque, celles de MM. Gérald Cholette et Aimé Désautels, commençaient à apparaître. M. Désautels n'accéda jamais à de plus hautes fonctions, tandis que M. Cholette, las d'attendre son heure de gloire, accepta le poste de directeur du service de police de Trois-Rivières dont une longue enquête venait de mettre au jour les pires vilénies. Le règne du directeur Vignola fut marqué par une véritable ouverture de la police à l'endroit des citoyens. Grâce à lui, le service des relations publiques prit un essor considérable. La police adopta des méthodes beaucoup plus conciliantes avec les prévenus. L'accent fut mis sur la prévention plutôt que sur la répression. Malheureusement, la criminalité se mit à

augmenter de façon générale. Nombre de maires de la banlieue se plainquirent que la police avait une belle image rassurante, mais qu'elle ne savait plus combattre le crime. Ce fut le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarra, qui porta le coup le plus dur lorsqu'il réclama, en septembre 1980, un meilleur rendement de la police. Il lança un véritable défi au directeur Vignola: améliorer la situation ou... partir. À l'été 1982, M. Vignola se laissa tenter par l'aventure politique - celle de l'opposition au maire de Montréal - et démissionna de la police afin d'être candidat à la mairie lors des élections de novembre. Il perdit tout; et les élections, et la police. De Luca, une gloire éphémère C'est l'ancien numéro 2, rétrogradé numéro 3, M. André De Luca, qui accéda à la direction de la police de la CUM, le 26 septembre 1982. Il venait d'avoir 55 ans. Ce jour de gloire, M. De Luca l'avait attendu depuis des années. Durant toute sa carrière, M. De Luca avait été un bon policier, loyal et acharné, ennemi des criminels. Tour à tour motard, homme de patrouille, officier de poste, adjoint et chef de gendarmerie, il arrivait à la direction avec l'expérience et la maturité de celui qui a gravi tous les échelons et qui connaît parfaitement tous les rouages du métier. Parce qu'il était un bon flic, soucieux d'efficacité et de rendement, M. De Luca annonça, dès le 24 janvier 1983, un budget d'austérité; moins de policiers, moins d'heures supplémentaires, moins d'équipement et davantage de rendement. Le budget souleva l'enthousiasme des élus, surtout ceux de la banlieue. Mais il suscita la méfiance de la Fraternité des policiers. Cette dernière orchestra une campagne de presse, en faisant valoir que depuis l'intégration, en 1972, le service avait perdu environ 1000 hommes alors que la criminalité n'avait cessé d'augmenter. Loin de s'émouvoir, M. De Luca annonça, deux mois plus tard, la suppression du service des ambulances de la police et la disparition éventuelle de la patrouille à cheval. Mais les hauts cris poussés par la Fraternité à l'occasion de ces nouvelles compressions furent étouffés par l'éclat d'un scandale à la une, l'arrestation du chef de l'escouade des stupéfiants, le capitaine Henri Marchessault et, en plus discrètement, par les frasques et les démêlés avec la justice du propre fils de M. De Luca. En décembre 1984, le directeur De Luca eut à affronter l'une des pires rebellions de la police depuis le début des années soixante. C'est la caisse de retraite des policiers - que la CUM refusait d'alimenter au rythme souhaité par la Fraternité - qui fut à l'origine des troubles. Au lieu de se mettre en grève, les policiers se livrèrent à toutes sortes de manifestations en pleine rue; utilisation affrénée des sirènes et des gyrophares, refus de porter leur casquette, remplacement de l'uniforme par des salopettes, vérification systématique de toutes les voitures, etc. Le directeur De Luca tressa lui-même la corde qui devait le pendre: à la suite de ces incidents, il décida de suspendre 41 policiers. Déjà vilipendé pour ses budgets d'austérité, il fut alors l'objet d'un désaveu de ses hommes. Le 1er février 1985, à 58 ans, après une longue carrière irréprochable, M. De Luca démissionnait de ses fonctions. Son règne de directeur n'avait duré que 2 ans et 4 mois. Il s'est retiré dans une municipalité de la Rive Sud de Montréal où il occupe sa retraite en peignant des tableaux.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-07-30

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QVJLBXJV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Économie, vendredi 2 septembre 1988 324 mots, p. C1 Elections [fédérales]: on prépare les gros projets à annoncer Cloutier, Laurier Des ministres fédéraux ont fait d'urgence, mercredi, du shopping dans leur ministère respectif à la recherche de projets mûrs, qu'ils pourraient annoncer au cours des deux prochains mois, en pleine campagne électorale, a-t-on appris hier. C'est ainsi que, selon des sources qui tiennent à l'anonymat, des ministres à vocation économique annonceront bientôt les décisions finales concernant des projets comme \$250 millions d'investissements au Vieux-Port et l'Agence spatiale, à Montréal, l'expansion de GE à Bromont, de Kruger à Trois-Rivières, etc. Cette fuite vient étayer d'autres informations, à saveur politique, glanées par des gens d'affaires conservateurs, au sujet des élections qui pourraient être déclenchées en novembre. Mardi soir, des membres du comité exécutif du Parti conservateur du Canada se sont rencontrés et il ressort des discussions que les participants à cette rencontre s'attendent à ce que le premier ministre déclenche des élections pour le 14 novembre, c'est-à-dire après l'élection présidentielle aux États-Unis, qui aura lieu le 7 novembre. Pour ce faire, le premier ministre Mulroney doit dissoudre la Chambre des communes vers le 23 septembre, quelque 55 jours avant le 14 novembre, le temps de régler des dossiers urgents et au besoin d'adopter des projets de loi visant à résoudre certains conflits, dont celui de Bell Canada. Dès de lendemain de cette rencontre, le ministre Robert de Cotret, par exemple, pressait ses collaborateurs de lui dresser sa liste de munitions. 40 projets industriels Mercredi après-midi, il possédait ainsi des dossiers sur quelque 40 projets industriels, d'au moins \$1 million chacun, qu'il dévoilera sans doute dans ses discours des deux prochains mois. Il s'agit par exemple d'investissements de Johnson & Johnson, à Montréal, de Waterville TG, à Coaticook, d'Amisco, le fabricant de meubles de l'Islet, de l'aluminerie Reynolds, de Louiseville, etc. Par ailleurs, lors d'une rencontre informelle, le ministre est resté évasif sur l'Agence spatiale que veut Montréal, avec des effectifs de 40 à 60 fonctionnaires. «La conférence de presse n'est pas tout à fait convoquée encore». Selon d'autres sources, Brian Mulroney a le dossier sur son bureau. Robert de Cotret estime par ailleurs qu'il pourra «annoncer bientôt» le projet du Vieux-Port, après ceux d'Halifax, Toronto, Québec, etc. «On a négocié avec le gouvernement québécois en juin et juillet et j'ai rencontré le maire de Montréal, Jean Doré, la semaine dernière», précise-t-il. «Ça devrait se faire à l'automne mais le projet implique aussi les deux autres paliers de gouvernement... Si l'on veut avoir terminé à temps pour le 350e anniversaire de 1992, il faut débiter avant 1991. Une des options, médiane, s'élève à \$250 millions.

**Date** 1988-08-02

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NYPZWA7T

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Quality report

- o Item has no authors

---

### Reverra-t-on bientôt des tramways dans les rues de Montréal? une idée qui n'est pas à rejeter, selon M. Robert Perreault, président de la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 3 août 1988 644 mots, p. A3 Reverra-t-on bientôt des tramways dans les rues de Montréal? une idée qui n'est pas à rejeter, selon M. Robert Perreault, président de la STCUM Bernard, Florian Après avoir connu leurs années de gloire, les tramways électriques, qui avaient cédé la place aux métros, sont de nouveau à la mode du jour. Dans son dernier rapport annuel, l'American Public Transit Association souligne que depuis 1980, une dizaine de grandes villes américaines se sont dotées de tramways électriques. A Montréal, toutes les infrastructures de transport par tramways ont été détruites au milieu des années cinquante. «A peu près tout le monde reconnaît aujourd'hui que ce fut une erreur», déclare M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Selon M. Perreault, le rétablissement de certaines lignes coûterait extrêmement cher. Cependant, M. Perreault a souligné que l'idée d'en doter certains secteurs à haute fréquentation touristique, comme le Mont-Royal, le Vieux-Montréal ou la région portuaire, ne sont aucunement à exclure. «Nous n'avons pas de projets précis, ni de dessins sur la table, mais c'est une idée à laquelle nous songeons», a-t-il déclaré à La Presse. Le président de Transport 2000, M. Guy Chartrand, estime pour sa part qu'il serait plus économique d'envisager l'avenir de certaines lignes avec des tramways plutôt qu'avec un métro. Il a déclaré à La Presse que Montréal aurait sûrement intérêt à établir sa politique en examinant ce qui se fait aux États-Unis et dans le monde où les tramways retiennent la faveur du public. Depuis quelques années, en effet, plusieurs villes américaines ont arrêté leur choix sur le tramway. Parmi ces dernières, il y a Buffalo (1985), Portland (1986), Sacramento (1987), San Diego (1981), San Jose (1987), Seattle (1982) et Detroit (1980). Actuellement la ville de Los Angeles est en train de terminer la construction d'un système de transport en commun par tramways qui comprendra 54 voitures pouvant transporter 100000 voyageurs par jour. L'inauguration du nouveau service aura lieu en 1990. D'autres projets de systèmes de transport par tramways sont à l'étude à Austin, Baltimore, Cincinnati, Denver, Dayton, Long Beach, Louisville, Rochester et Washington. Plus près de nous, la ville de Calgary s'est dotée d'un système de tramways de 83 voitures, sur un parcours de 16,8 milles, en 1981, tandis que la ville d'Edmonton inaugurerait, pour sa part, une ligne de tramways de 37 voitures, sur un parcours de 6,4 milles, en 1978. Ce regain de popularité des tramways n'est pas un phénomène exclusivement nord-américain. En Europe, où les tramways existent dans plus de 200 villes - dont une centaine en Union Soviétique et dans les pays de l'Est - , des projets d'implantation sont en cours à Strasbourg, Toulouse, Nantes, Grenoble, Gènes, Utrecht et Bonn. A Paris, la direction des transports publics étudie un projet



de prolongement du métro par des lignes périphériques de tramways électriques. Le transport par tramways électriques est solidement implanté dans les villes de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Finlande, des deux Allemagnes, de la Grande-Bretagne, de la Hongrie, de la Hollande, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse, de la Yougoslavie, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de l'Égypte, de Hong Kong, des Indes, du Mexique, des Philippines, de la Tunisie, et du Japon. Les plus grandes villes d'URSS sont desservies par tramways, y compris Moscou, Léninegrad, Minsk, Gorki, Kiev, Kharkov, Smolensk, Vladivostok et Riga. Selon les dirigeants de L'American Public Transport Association, l'avenir appartient davantage au transport par tramways qu'au métro, surtout à cause des questions de pollution et d'économie. Les véhicules mus par électricité ne dégagent aucune fumée, aucune odeur et n'occasionnent aucune pollution de l'atmosphère. En outre, pour plusieurs villes, ils constituent un attrait touristique important. Les visiteurs ont l'avantage de pouvoir se déplacer en surface et de descendre aux endroits qui les attirent. Ils ont, selon la Transport Association, une «image visuelle réelle de la ville». Cet attrait touristique des tramways a été l'un des facteurs qui ont incité les dirigeants de Lisbonne, il y a quelques années, à renoncer à leur projet de transport sous terre. A San Francisco, les tramways électriques constituent un atout majeur de promotion touristique. Depuis une dizaine d'années, un autre facteur important milite en faveur des tramways, celui de la sécurité publique. Les couloirs souterrains de métro ont un indice élevé de criminalité et il est souvent très difficile et onéreux d'y maintenir des services policiers. Les grandes villes qui possèdent un système élaboré de métro sous terre, comme New York ou Paris, sont forcées de constituer un service de protection dont les coûts doivent s'ajouter à ceux de l'exploitation annuelle. A New York, par exemple, il faut presque autant de policiers sous terre qu'il en faut en surface. Montréal commence, depuis quelques années, à éprouver des problèmes semblables. Contrairement à ce qui s'est passé à Montréal, les dirigeants de Toronto ont décidé de conserver leur système de transport par tramways. Inauguré en 1892, le service transporte 330000 voyageurs par jour, à bord de 275 voitures circulant sur un parcours de 45,6 milles. Il est administré par la Toronto Transit Commission.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-03

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/8ITDQTME>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## L'Est, parent pauvre de la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Jacqueline Bordeleau

**Résumé** La Presse Tribune libre, lundi 8 août 1988 488 mots, p. B3 L'Est, parent pauvre de la STCUM Bordeleau, Jacqueline Conseillère du Bout-de-l'Île et membre du comité exécutif, Madame Jacqueline Bordeleau répond ici à Madame Jeanne Desrochers, journaliste à La Presse, qui signait quelques articles, le 13 juillet dernier, sur le transport en commun dans l'île de Montréal. Madame, Dans un de vos articles du 13 juillet dernier, concernant le transport en commun sur l'île de Montréal, vous mentionnez que «certains quartiers sont moins bien servis..., mais ce ne sont pas nécessairement les clients qui habitent aux extrémités de l'île qui ont le plus de difficulté. De Pointe-aux-Trembles à la station de métro Honoré-Beaugrand, on met moins d'une demi-heure en autobus express...». Permettez-moi d'apporter deux corrections à cet énoncé. D'abord il n'y a aucun autobus express à Pointe-aux-Trembles et, ensuite, que ce soit par la rue Notre-Dame (186) ou la rue Sherbrooke (190), le trajet du bout de l'île à la station Honoré-Beaugrand prend au moins quarante-cinq minutes, si tout va bien. Par contre, les gens de Repentigny ont bien, eux, un autobus express qui les conduit au métro Radisson en 30 minutes! Avant l'ère du métro, les plus âgés se rappellent avec nostalgie l'autobus express qui, aux heures de pointe, les conduisait rapidement au centre-ville, «chez Morgan», nous disent-ils. Plus récemment, avant le réaménagement du réseau d'autobus, en juin 1985, un métrobus 189 au parcours rapide nous conduisait, aux heures de pointe, au métro Honoré-Beaugrand. C'était le bon temps! Actuellement, le secteur de Pointe-aux-Trembles n'est desservi que par trois lignes d'autobus est-ouest, avec un parcours en forme d'escalier puisque nous n'avons aucune ligne nord-sud. «Par exemple, pour aller à Rivière-des-Prairies, un usager doit se rendre à l'extrémité est de l'île, à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke, prendre l'autobus 42 et, par le boulevard Gouin, revenir vers l'ouest à Rivière-des-Prairies. Toute une expédition! Le secteur Pointe-aux-Trembles n'a pas de service d'autobus le dimanche, rue Sherbrooke, pas d'autobus pour les travailleurs de nos parcs industriels, pas de terrain de stationnement incitatif, etc. Nous sommes donc bien loin de profiter d'un service express qui nous conduirait, en une demi-heure, au métro Honoré-Beaugrand et, surtout, bien loin d'avoir, comme dans l'ouest de l'île, deux autoroutes est-ouest, trois boulevards nord-sud à 6 voies, deux trains de banlieue, deux gares inter-modales, plusieurs parcs de stationnement, etc. Au printemps dernier, les élus de l'est, maires des villes de l'est et conseillers municipaux de Montréal, formaient justement un comité pour tenter de rattraper le retard qui s'accroît avec l'ouest de l'île. Ce comité, sous la présidence de monsieur Abe Limonchik, membre du conseil d'administration de la STCUM, vise à se doter de véritables plans de transport pour le secteur est de l'île dont la priorité sera mise sur l'expansion du réseau de surface. D'autre part, le RCM du district du Bout-de-l'Île, district que je représente au conseil municipal de Montréal, invitait la population, en avril dernier, à former un comité de citoyens pour faire connaître les véritables besoins des pointeliens en matière de transport en commun à notre comité des élus de l'est et à la STCUM. A cet effet, il présentait à la STCUM, en mai dernier, une pétition de plus de 1 000 noms et un mémoire qui précisait bien leur objectif «du Bout-de-l'Île au centre-ville en moins de 50 minutes» et les moyens de l'atteindre. Leur action a commencé de porter fruit puisque, le 5 juillet dernier, le conseil d'administration de la STCUM annonçait une prolongation des heures de service de la ligne 189 (Sherbrooke) qui sera exploitée 7 jours par semaine à partir de janvier 1989. Même si cet ajustement répondra à un des besoins les plus urgent

des citoyens, il est encore loin le jour où ils pourront cesser de se désoler en se comparant à l'ouest de l'île de Montréal. Dans l'ensemble, j'ai bien apprécié vos articles sur le transport en commun qui visent à inciter les gens à «voyager pour 1\$ par jour». Mais, si j'avais un souhait à formuler, ce serait celui que vous veniez faire une tournée de trois heures en autobus dans l'est de Montréal, tout comme vous l'avez fait dans l'ouest.

**URL** URL

**Date** 1988-08-08

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/B9QLPIQN

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Cols bleus de Montréal : vers une escalade des moyens de pression?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 9 août 1988 242 mots, p. A5 Cols bleus de Montréal : vers une escalade des moyens de pression? Favreau, Mariane Le syndicat représentant les 4000 cols bleus de Montréal et les 200 de la CUM est à fourbir ses armes en vue d'une escalade de moyens de pression pour faire avancer ses points de vue en négociation. Ces moyens de pression commenceront à s'appliquer dès la semaine prochaine, si rien ne débloque, et viseraient surtout à toucher l'administration municipale. Le président du syndicat, M. Jean Lapierre, signale qu'on applique déjà des moyens de pression «internes» qu'il n'a pas voulu décrire, depuis le 2 août dernier. C'était au lendemain de l'échec d'une rencontre exploratoire avec l'employeur visant à relancer les négociations qui sont au point mort depuis le 18 juin dernier. «On dirait qu'ils jouent un jeu stratégique pour égrener nos demandes, signale-t-il en parlant des porte-parole municipaux. Nous n'avons pas de réponses claires, officielles, il semble y avoir une volonté de blocage.» La demande qui paraît constituer la pierre d'achoppement c'est, au dire du président, le quantum d'effectifs (plancher d'emploi) que réclame le syndicat. M. Lapierre assure que les tâches augmentent avec l'ajout de rues dans Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, la prise en charge du site d'enfouissement Miron, etc, sans qu'il y ait plus d'employés. La municipalité augmenterait plutôt le nombre de contrats confiés à des sous-traitants. Aux dernières négociations, réglées peu après l'arrivée du RCM au pouvoir, les cols bleus avaient obtenu que le nombre d'employés permanents atteigne 4000. Ils veulent maintenant augmenter ce nombre en incorporant une partie de 1000 travailleurs auxiliaires. Les syndiqués veulent également obtenir une clause d'ancienneté pour les mutations, obtenir une déduction à la source pour l'assurance-santé à leurs frais, ainsi que la possibilité de prendre une retraite prématurée de deux ans, également à leurs frais. On ne serait pas loin d'une entente sur les augmentations de salaire offertes par la ville (4 p. cent pour chacune des trois années du contrat).

**URL** URL**Publication** La Presse**Date** 1988-08-09**Select in Zotero** zotero://select/library/items/73YMS6CW**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Les gaz de l'ex-carrière Miron pourraient fournir près de 2 p. cent de la consommation québécoise ; Le consortium Consulgaz, Désourdy et Biothermica en lice pour obtenir le droit d'exploitation

**Type** Article de journal**Auteur** Miville Tremblay

**Résumé** La Presse Économie, mardi 9 août 1988 433 mots, p. B7 Les gaz de l'ex-carrière Miron pourraient fournir près de 2 p. cent de la consommation québécoise ; Le consortium Consulgaz, Désourdy et Biothermica en lice pour obtenir le droit d'exploitation Tremblay, Miville Il n'y a pas que les grands nez de Paris qui réussissent à faire de l'argent avec des odeurs. Les parfumeurs les enferment dans de petits flacons de fantaisie, mais d'autres, comme le nouveau consortium formé par Consulgaz, Désourdy et Biothermica, songent plutôt au pipeline! Ce groupe est l'un des deux concurrents désireux d'obtenir de la Ville de Montréal le droit d'exploiter, pendant une vingtaine d'années, le biogaz formé par les déchets enfouis dans l'ancienne carrière Miron, la plus grande poubelle du Canada, et la deuxième en Amérique du Nord. Socodex-Lavalin est le deuxième groupe en lice pour la construction et l'opération de l'usine de récupération du biogaz. La municipalité désire une participation minoritaire dans le projet clé en main, qui devrait coûter entre \$15 et \$20 millions. Sa décision est attendue pour septembre. Pour être précis (et honnête), le consortium prévoit se débarrasser de l'odeur en brûlant les traces de contaminants qui en sont la cause et récupérer deux gaz d'égale importance: le méthane et de bioxide de carbone. Le méthane, mieux connu sous son appellation courante de gaz naturel, sera vendu à Gaz Métropolitain, dont le réseau de distribution passe tout à côté. Au moment où la production de méthane sera la plus élevée, celle-ci représentera entre 1 et 2 p. cent de la consommation totale du Québec. Si le consortium Consulgaz, Désourdy et Biothermica emporte la partie, le gaz carbonique sera liquéfié sur place, transporté par camion citerne et vendu à Liquid Carbonic Canada, qui le commercialisera sur une base industrielle. Ce gaz sert principalement à la fabrication de la neige carbonique utilisée pour combattre les incendies. Ce consortium est permanent, souligne son directeur-général, M. Guy Drouin. Il recherchera des contrats similaires ailleurs au Canada et dans les pays en développement, même si celui de Montréal venait à lui échapper. Dans la réalisation des projets, Désourdy prendra charge de la construction, Consulgaz de l'ingénierie et Biothermica, de la technologie de récupération et de séparation des gaz. Consulgaz est elle-même un consortium détenu à 60 p. cent par Gaz Métropolitain, et à 20 p. cent chacune par les firmes d'ingénieurs conseils Roche et LGL.

Biothermica est une nouvelle société formée par certains anciens cadres des filiales de Nouveler qu'étaient Biodev International et Biosyn, des entreprises qui ont mis au point des technologies de gazéification de la biomasse et d'épuration des gaz de biomasse. M. Drouin admet que la chute des prix énergétiques a enlevé beaucoup de panache aux projets d'énergie alternative, très à la mode après le deuxième choc pétrolier de 1979. Mais aujourd'hui, les préoccupations environnementales raniment l'intérêt pour ces technologies exotiques. Le projet de la carrière Miron sera commercialement rentable, souligne-t-il. S'ils ne sont pas récupérés ou brûlés, les biogaz de la carrière Miron vont indisposer les voisins avec leur odeur nauséabonde. Et par migration latérale, le biogaz peut s'introduire dans les réseaux de canalisation adjacents au site et constituer un danger d'explosion. Pour ce projet, le consortium propose une technologie éprouvée sur plusieurs sites américains, et obtenue sous licence de Norton Chemical. Les travaux de construction devraient débuter dès que le feu vert sera obtenu de la ville car en ce moment, les gaz dégagés sont brûlés en pure perte. Lorsque Miron opérerait sa cimenterie, ces gaz suffisaient à alimenter son usine énergivore.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-09

**Pages** P. B-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XVV33GM8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Une pétition pour convaincre [Germain] Prigent de rester

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 10 août 1988 228 mots, p. A3 Une pétition pour convaincre [Germain] Prigent de rester Favreau, Mariane Des membres du Parti civique de Montréal (PCM) et ex-collègues du conseiller Germain Prigent au conseil municipal de Montréal, signent actuellement une pétition lui demandant instamment de demeurer au sein du Parti civique jusqu'au congrès au leadership de novembre. «M. Prigent a été élu démocratiquement dans le district de Saint-Henri pour représenter les citoyens sous la bannière du Parti civique, explique M. Sammy Forcillo, l'un des initiateurs de la pétition avec M. Serge Bélanger. Pourquoi le flambeau du Parti civique devrait-il être porté par un autre, alors que lui, Germain, a été élu, tandis que le chef actuel du PCM, M. Dupras, ne l'a pas été? «Pourquoi Germain Prigent devrait-il oeuvrer à l'extérieur du parti alors qu'il dispose d'une bonne tribune pour faire valoir ses idées?» M. Prigent entend couper officiellement ses liens avec le Parti civique à l'assemblée du conseil municipal du 22 août prochain. Plusieurs ex-conseillers municipaux ou ex-candidats du Parti civique, toujours membres du parti, souhaitent le voir reconsidérer sa décision, persuadés que le congrès au leadership de novembre prochain pourrait éclaircir la situation.

C'est en effet au congrès des 4 et 5 novembre prochain que le Parti civique doit élire un chef qui deviendra ainsi le candidat du parti à la mairie lors des élections de 1990. M. Forcillo avec d'autres membres démissionnaires de l'exécutif du PCM, poursuivent leurs approches auprès de personnalités montréalaises susceptibles de relever le défi de ce leadership. «M. Dupras est un grand démocrate», estime M. Forcillo qui a quitté l'exécutif pour se donner la liberté de chercher un autre chef. «Nous sommes confiants dans le jeu de la démocratie qui va s'exprimer le 4 novembre.» Interrogé quant à savoir s'il signerait une pétition demandant à M. Prigent de demeurer au sein du Parti civique, le chef Claude Dupras répond carrément non. «L'exécutif du parti a déjà pris acte de sa démission publique, et l'a acceptée.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UVLHYISG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Le marché Maisonneuve

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Vivier

**Résumé** La Presse Tribune libre, jeudi 11 août 1988 76 mots, p. B2 Le marché Maisonneuve Vivier, Georges Je me demande pourquoi la Ville de Montréal est si réticente face aux demandes de la population d'Hochelaga-Maisonneuve. Depuis plusieurs années, nous tentons de faire rouvrir le marché Maisonneuve. Il y a quelques années, lorsque le RCM était dans l'opposition, il était pour. Quand, au début des années 80, l'administration Drapeau a cédé aux pressions populaires et rouvert le marché, il ne manquait que la volonté politique de faire de celui-ci un endroit vivant. Cette volonté fait encore défaut. Nous avons, dans Hochelaga-Maisonneuve, le plus beau marché public de la ville de Montréal. Qu'est-ce que le RCM attend pour lui permettre de fonctionner pour vrai?

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-11

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2S66RIMG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Un conseiller du RCM: [Frank Venneri] contre André Ouellet

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Informations nationales, vendredi 12 août 1988 291 mots, p. B1 Un conseiller du RCM: [Frank Venneri] contre André Ouellet Lavoie, Gilbert Un conseiller du RCM, d'origine italienne, portera la bannière des conservateurs contre André Ouellet dans le comté de Papineau-Saint-Michel. Frank Venneri, le conseiller du district François-Perrault, annoncera en effet sa démission du RCM à la prochaine assemblée du conseil municipal et siègera comme indépendant afin de faire campagne pour les conservateurs. S'il est élu, il démissionnera de son poste de conseiller le lendemain du scrutin. Le candidat, qui n'a rencontré aucune opposition lors de l'assemblée de mise en nomination au comté mercredi dernier, ne voit aucune contradiction entre l'idéologie du RCM et celle du Parti conservateur. «Le RCM est-il un parti de gauche? Si c'est le cas, cela ne veut pas dire que ses 55 élus sont tous des gauchistes», a-t-il expliqué. «J'ai toujours suivi le parti du bon sens», a-t-il ajouté. «Le RCM était le parti du bon sens sur la scène municipale et le parti conservateur est le seul à avoir du bons sens pour le Canada à l'heure actuelle». M. Venneri ne croit pas que les quelques 12 p. cent d'italophones qui habitent dans le comté de Papineau-Saint-Michel méritent la réputation qu'on leur fait de toujours voter libéral. «La nouvelle génération s'informe davantage et est plus politisée que ses parents qui n'avait pas le temps de s'impliquer parce qu'il lui fallait travailler sans cesse», a-t-il affirmé. Agé de 45 ans, M. Venneri était coiffeur avant de devenir conseiller, un poste auquel il se consacre à temps plein. Il entend faire campagne sur sa disponibilité, et accuse André Ouellet d'ignorer ses électeurs en dehors des périodes électorales. «M. Ouellet habite en Ontario et son bureau de comté n'est même pas à l'intérieur des limites de la circonscription. Après 21 ans en politique, il est temps qu'il déménage. S'il veut déménager en Ontario, c'est le moment de le faire». M. Venneri entend demander sa réintégration au RCM s'il est défait aux élections. Si on le lui refuse, il continuera de siéger comme conseiller indépendant. Il admet que son association locale du RCM n'était «pas tellement en faveur» de sa décision de joindre les conservateurs. A l'hôtel de ville, la porte-parole du maire, Mme Marielle Séguin, a déclaré que «M. Venneri peut avoir des convictions profondes au niveau municipal et d'autres convictions à d'autres niveaux». Elle a déclaré qu'il appartiendra à l'exécutif du RCM de statuer sur une éventuelle demande de réingratiion du conseiller.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-12

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BF44YTG8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Laval estime que le plan global de transport témoigne d'une vision large et équilibrée

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 12 août 1988 534 mots, p. A5 Laval estime que le plan global de transport témoigne d'une vision large et équilibrée

Charbonneau, Jean-Paul Le président intérimaire du comité exécutif de Laval, M. Gilles Vaillancourt, considère que le plan de transport du ministre Marc-Yvan Côté marque une étape cruciale en regard du développement économique de la grande région de Montréal. «Il s'agit là d'une vision large et équilibrée. La stratégie d'intervention du ministre est excellente. La région de Montréal sera maintenant à l'heure de Toronto», a déclaré M. Vaillancourt qui commentait, hier, au nom des autorités municipales de Laval le rapport du ministre des Transports. M. Vaillancourt est aussi d'avis que le prolongement de la montée Saint-Léonard (autoroute 25) et la construction d'un pont traversant la rivière des Prairies profitera à tout le secteur est. «Ce pont va accélérer le développement de l'est de Laval et de Montréal, trop souvent négligé jusqu'à présent. Cette partie de Laval et de Montréal pourra dorénavant accéder au développement économique au même titre que l'ouest. Il s'agit là du point le plus important du développement du réseau routier annoncé par le ministre des Transports», croit-il. A l'instar de la Chambre de commerce et des député libéraux de Laval, l'administration municipale estime toutefois que l'échancier repousse à une date trop lointaine (1993) la construction du pont. M. Vaillancourt maintient que l'on doit réaliser ces travaux le plus rapidement possible. Il se propose d'ailleurs d'en discuter avec le ministre, quitte à revenir à la charge lors de la Commission parlementaire sur le transport qui doit avoir lieu cet automne. Le métro Pour ce qui est de la venue prochaine du métro dans l'île Jésus, M. Vaillancourt s'est tenu sur la réserve. «Avant de s'arrêter sur le nombre de stations que Laval devrait avoir, de dire le représentant du maire Claude Lefebvre, il va falloir auparavant régler le problème de débordement et de tarification du transport en commun. Pour nous, un métro dans l'île Jésus, c'est avant tout une affaire régionale.» Le maire Lefebvre a déjà mentionné que Laval n'est pas intéressé à avoir une station de métro dans le quartier Pont-Viau mais bien plus au nord. Si toutes les négociations se déroulent rapidement, M. Vaillancourt croit qu'il est possible que le métro soit prolongé dans Laval dans six ou sept ans. Pour le ministre des Transports, le prolongement du métro à Laval est plus important que la construction d'un pont dans l'est. M. Côté estime que pour décongestionner les rues de Montréal, il est urgent que le métro se rende dans l'île Jésus. Quant au pont, le ministre pense qu'il s'agit pour le moment d'une question de sécurité, puisqu'il permettrait de dévier la circulation en cas d'urgence majeure. Malgré ces divergences, M. Vaillancourt pense que Laval va s'entendre assez rapidement avec le gouvernement provincial au sujet du prolongement de la ligne numéro deux du métro. On ne sait pas encore si l'administration du maire Jean Doré y sera favorable. En tout cas, le maire de Montréal s'est déjà prononcé contre la construction d'un pont dans l'est de l'île Jésus. Quant aux autres aspects contenus dans le plan du ministre Côté, l'administration lavalloise se montre particulièrement satisfaite de la transformation de la route 440



en véritable autoroute. Les réactions sont également positives dans d'autres municipalités. A Mirabel, on soutient que ce plan va contribuer au développement de cette région. On espère que l'échéancier pour le prolongement de l'autoroute 13 sera respecté. En ce qui a trait à la modernisation du circuit de train de banlieue Deux-Montagnes, M. Yves Lacroix, directeur général de la municipalité, croit qu'il s'agit là d'une sage décision. Les autorités municipales espèrent même qu'un jour ce train aille jusqu'à l'aéroport de Mirabel. Des revendications en ce sens ont déjà été adressées au ministre des Transports. M. Lacroix pense d'autre part que la venue du métro à Laval va permettre aux résidents de la Rive-Sud de constater que Mirabel n'est pas aussi éloigné qu'ils se l'imaginent. A Saint-Jérôme, le maire Jean-Claude Hébert - qui est également président de la Corporation de développement des Laurentides - a souligné que le transport dans cette région «est capital», car essentiel pour toutes les PME. «Maintenant que le ministre a annoncé la construction de deux nouvelles voies sur l'autoroute des Laurentides entre les boulevards Saint-Martin et Henri-Bourassa, j'ai hâte de savoir quand il fera état d'une construction semblable sur la même voie rapide entre le boulevard Saint-Martin et Saint-Jérôme», a lancé avec le sourire M. Hébert.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-12

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/N3C3XZ8K

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## [Pointe-aux-Trembles]: les promesses de Jean Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Alain Roy

**Résumé** La Presse Tribune libre, vendredi 12 août 1988 215 mots, p. B2 [Pointe-aux-Trembles]: les promesses de Jean Doré Roy, Alain Pointe-aux-Trembles, ce quartier où jadis il faisait bon vivre, s'est subitement transformé en une véritable clinique psychiatrique. Ses gentils parcs se sont convertis en salles d'attente, ses charmants trottoirs se sont métamorphosés en corridors d'hôpitaux, où déficients mentaux passent et repassent... N'allez surtout pas croire que je méprise les institutions abritant ces individus, mais comme pour toute chose, l'excès entraîne des conséquences néfastes; bref, la concentration de ces établissements dévalue nos propriétés et provoque la dégradation de la qualité de la vie. Dans un rayon de moins d'un kilomètre, quatre de ces maisons pourraient bientôt avoir pignon sur rue, si les mesures adéquates ne sont pas adoptées... Outre ces institutions à but uniquement lucratif, les trop gentils citoyens de l'est se verront d'ici peu gratifiés d'une autre maison de transition, qui abritera près d'une trentaine d'ex-détenus. Notons que celle-ci sera située à proximité d'une banque, d'une caisse populaire, d'une bijouterie, d'une taverne, d'une maison pour handicapés physiques et de deux

maisons pour personnes gées... Le judicieux projet nous sera gracieusement offert par la Ville de Montréal qui s'apprête ratifier l'acceptation. Les pétitions ont beau se multiplier, les citoyens et les commerçants ont beau dénoncer la situation, il semble bien que le conseil exécutif de la Ville de Montréal n'a ni d'yeux, ni d'oreilles... Il y a deux ans, M. Doré nous parlait de consultations populaires et d'ouverture face à la population. Aujourd'hui, les revendications de certains citoyens s'écrasent contre les «portes ouvertes» de son hôtel de ville. Aurait-il oublié que ce sont ces mêmes citoyens qui l'ont élu... Certains s'en souviendront, soyez-en sûr Monsieur Doré.  
Alain ROY citoyen de P.-A.-T.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-12

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NTQ5XVM7

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Vieux-Port: [Jean] Doré s'attend à une annonce importante "d'ici un mois"

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 17 août 1988 325 mots, p. A4 Vieux-Port: [Jean] Doré s'attend à une annonce importante "d'ici un mois" Favreau, Mariane Le maire de Montréal, M. Jean Doré, déclarait hier qu'on doit s'attendre à une annonce importante concernant le Vieux-Port de Montréal «d'ici un mois». Il faisait cette déclaration dans le cadre de l'émission de Claude Charron à CKAC. Or, en mars dernier, M. Doré avait également parlé d'un «déblocage majeur» dans ce dossier, et prévoyait aussi une annonce à venir dans les prochains mois. Cette fois-ci serait-elle la bonne ou le maire se montre-t-il trop optimiste? Le président de la société du Vieux-Port de Montréal, Me Roger L. Beaulieu, estime lui aussi qu'il faut s'attendre à un déblocage le mois prochain. Au cours d'une entrevue téléphonique, il explique de son côté que Québec et Ottawa sont à compléter leurs accords sur le dossier. Les hauts fonctionnaires de deux gouvernements se sont d'ailleurs réunis récemment, et ont présenté un rapport très positif, assure M. Beaulieu. C'est le ministre Robert René de Cotret qui est mandaté, au gouvernement fédéral, pour agir dans ce dossier. Il y a deux ans que les Montréalais espèrent que le gouvernement fédéral mettra enfin la main à la roue et permettra d'enclencher les grands travaux de réaménagement du Vieux-Port. A la suite d'une consultation publique, le ministre LaSalle s'était montré enchanté des projets retenus. Puis, le Vieux port de Montréal avait soumis un plan directeur aux autorités fédérales, envisageant des investissements d'environ \$500 millions dont la moitié aux frais du secteur privé. Le gouvernement fédéral était appelé à contribuer entre \$100 et \$150 millions, le reste des dépenses étant réparties entre la Ville et le Québec. Montréal a fait sa part Or, Montréal a déjà fait son bout de chemin. La Ville a engagé des crédits pour la

réfection de la rue de la Commune, pour moitié dans le Vieux-Port. Elle a également acquis les terrains du Canadien Pacifique, à côté de la gare Dalhousie, pour y ériger un nouveau quartier domiciliaire (Faubourg Québec). Elle y prolongera les rues de la Commune et Amherst, ce qui est d'ailleurs conforme au plan directeur du Vieux-Port. Le maire Doré a fait allusion hier, à l'approche des élections fédérales qui signera peut-être le début de la mise en oeuvre du plan directeur. D'autre part, si on ne veut pas rater le rendez-vous que constitue 1992 et le 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, rappelle pour sa part M. Beaulieu, il faut commencer les travaux du Vieux-Port avant longtemps. «Nous avons des comités qui y travaillent, dit-il, et il y a des liens de coopération avec la ville de Montréal.» Enfin, le président du Vieux-Port trouve encourageant l'annonce récente du fédéral de dépolluer le canal Lachine, puisqu'une partie importante du Vieux-Port s'articule autour de cette voie d'eau qui sera rendu à la navigation de plaisance.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EU7854P2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Des citoyens ne veulent pas d'une maison de transition à P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles]

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 17 août 1988 332 mots, p. A4 Des citoyens ne veulent pas d'une maison de transition à P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles] Lamon, Georges Un groupe de citoyens et de marchands, ralliés autour de l'Opération Sauvegarde de Pointe-aux-Trembles, demande à la Ville de Montréal de surseoir à son projet d'accorder un permis d'exploitation d'une maison de transition pour 25 détenus dans ce quartier. Il se promet d'ailleurs de revenir à la charge lors de la séance du conseil municipal du 22 août. De plus, il se propose de s'adresser au Solliciteur général du Canada, M. James Kelleher, de qui relève ce programme, afin qu'il refuse d'accorder un contrat de service de \$450000 à M. Marcel Veilleux, PDG des Résidences Emmanuel-Grégoire. Cet organisme sans but lucratif compte déjà deux autres maisons de transition pour détenus dans le secteur de Pointe-aux-Trembles. Mme Diane Laurin, porte-parole du groupe, a dénoncé, hier en conférence de presse, l'attitude de l'administration municipale qui, contrairement à la politique énoncée par le RCM, n'a jamais consulté les citoyens du secteur dans ce projet. «Nous aimerions discuter de ce projet avant que la Ville accorde ce permis, a soutenu Diane Laurin. Chaque fois, on nous fait la sourde oreille. Même que dans l'entourage du conseil municipal, on aurait assuré que la décision était déjà arrêtée et qu'il n'y aurait rien à faire, a-t-il précisé. Nous voulons être écouté, ce qui n'est pas

le cas. Si ce permis est donné, la démocratie, tellement prônée par le RCM, en prendra pour son rhume.» Tenter le diable Ce qui suscite surtout l'opposition des citoyens et marchands, c'est la décision de permettre l'implantation d'une telle maison sur la rue Notre-Dame, une artère commerciale. A leur avis, cela revient à tenter le diable. «Pour le milieu, croit-elle, ce n'est pas sain, ni pour eux ni pour nous.» D'autant plus que deux autres centres identiques existent dans un rayon de quelques kilomètres du quartier. Mais, apparemment, la Ville de Montréal tient mordicus à cette maison qui répond à un besoin urgent de réinsertion sociale. Selon Mme Laurin, d'autres immeubles sont disponibles ailleurs dans le quartier. Elle s'étonne aussi que M. Veilleux se soit porté acquéreur de cette propriété, déjà considérée comme trop petite pour les besoins des 25 pensionnaires, sans pourtant être assuré d'obtenir le permis de la ville. «Dans le quartier, nous sommes déjà sursaturés d'une cinquantaine de maisons d'accueil, de transition, de personnes âgées ou handicapées, a encore soutenu Mme Laurin. Nous ne sommes pas opposés à la réhabilitation, au contraire, mais nous avons fait notre part.» Si, en dépit d'une pétition de 1200 signatures, la Ville de Montréal refusait toujours de l'écouter, le groupe entend prendre d'autres moyens de pression plus spectaculaires. Il songe même, si nécessaire, de recourir à un tribunal pour tenter d'obtenir une injonction afin empêcher l'ouverture de cette troisième maison de transition.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/H4DIZKK8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## \$100 millions seraient investis dans la modernisation du Marché central de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Laurier Cloutier

**Résumé** La Presse Économie, jeudi 18 août 1988 371 mots, p. D1 \$100 millions seraient investis dans la modernisation du Marché central de Montréal Cloutier, Laurier Le Marché central, où se transige plus de \$1 milliard de vivres, au prix de gros, chaque année, doit investir massivement, environ \$100 millions, pour moderniser ses installations. Raymond Guinois, président de la Compagnie du marché central métropolitain, a précisé hier, lors d'une entrevue que le MCM investira plus de \$9 millions d'ici avril 1989 et une somme de l'ordre de \$20 millions en 1990. Mais le président ajoute que ce n'est là qu'une partie des capitaux consacrés aux travaux de modernisation d'ici 1997, sans préciser davantage. «Des investissements de plus de \$100 millions au cours des prochaines années», n'a toutefois pas caché Benoit Tremblay, conseiller-associé au vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal, Robert Perreault. 109 acres et plus de \$100 millions Les terrains de 109

acres du MCM, à l'angle des boulevards L'Acadie et Crémazie, comprennent des locaux de plusieurs géants de l'alimentation qui devraient aussi réaliser leurs propres investissements, confirme le président Guinois. Ainsi, la Coopérative fédérée du Québec pourrait d'ici deux ans se donner un nouveau siège social au Marché central. Les Pêcheries atlantiques du Québec se logeront à neuf d'ici Noël. Provigo étudie un projet, etc. En outre, les gouvernements d'Ottawa, de Québec et de Montréal doivent travailler avec la Compagnie du MCM pour trouver le meilleur projet réalisable sur ces 109 acres stratégiques. En fait, les travaux de modernisation, d'installation de nouveaux équipements et d'un centre d'informatique, entre autres, comprendront quatre phases, dont seulement la première, de \$9 millions, a été dévoilée lors d'une conférence de presse hier. Le plus grand centre Des consommateurs se pointent parfois, dès l'aube, au Marché central pour s'approvisionner en fruits et légumes frais du jour. Mais le MCM reste surtout le lieu privilégié de commercialisation des denrées agricoles, de toutes provenances, auprès des grands détaillants, comme Métro-Richelieu, Steinberg et IGA-Hudon & Daudelin. C'est le plus grand centre de distribution de vivres du Québec. Par la Phase I, le MCM s'attaquera au plus urgent, la modernisation de la Place des producteurs. United Fruit investira dans ses installations lors de la Phase II. Raymond Guinois reconnaît candidement que le MCM ne prévoit rien à l'intention des consommateurs, pour l'instant. Mais tout doit en principe changer d'aspect au MCM d'ici 10 ans, ce qui contribuera à rendre plus concurrentielles les jeunes entreprises agricoles du Québec en particulier. Au Marché central, les grands détaillants choisissent en effet les meilleurs produits de leur choix, qu'ils soient offerts par les producteurs étrangers ou locaux. La modernisation devrait permettre d'en augmenter le nombre. C'est L'Atelier d'architecture de Didier Poirier et de J.G. Despatie qui a conçu le nouveau design du Marché central, qui célèbre cette année son 40e anniversaire. Montréal s'est donnée comme stratégie, déclare Benoît Tremblay, d'accélérer le développement de l'industrie dans le nord de la ville. La relance du MCM, dans le voisinage de la carrière Miron et de la Cité de la mode, permettrait la création de nouveaux emplois, d'un nombre indéterminé pour l'instant.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-18

**Pages** P. D-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/9E7A7DIA>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

[Parti civique de Montréal]: 40 pétitionnaires, dont M. [Yvon] Lamarre, demandent à [Germain] Prigent de rester

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 19 août 1988 323 mots, p. A4 [Parti civique de Montréal]: 40 pétitionnaires, dont M. [Yvon] Lamarre, demandent à [Germain] Prigent de rester Favreau, Mariane Quarante personnes, dont M. Yvon Lamarre, ont signé une pétition demandant au conseiller Germain Prigent de reporter sa décision de siéger désormais à titre d'indépendant au conseil municipal. Les signataires le prient de différer sa décision de quitter le Parti civique jusqu'après le congrès du parti, les 4 et 5 novembre prochains. Le conseiller municipal de Saint-Henri avait décidé de siéger à titre d'indépendant, à partir de lundi. La surprise de cette pétition, c'est d'y voir figurer le nom de M. Yvon Lamarre qui s'est abstenu de tout commentaire sur la politique municipale ou sur le Parti civique depuis l'élection du 9 novembre 1986. Sa seule signature ranime les espoirs de ceux qui le veulent comme chef du Parti civique qu'il a quitté. Mais M. Lamarre n'a pas voulu commenter son geste. De son côté, M. Germain Prigent assure qu'il n'a jamais été «aussi déchiré» devant une décision à prendre. Il trouve flatteur que ces gens lui demandent de rester au Parti civique et il n'est pas loin d'entrer dans leurs vues. «Il y en a encore qui veulent la renaissance du Parti civique, constate-t-il. C'est extraordinaire que M. Lamarre ait signé. C'en est un autre qui tient au parti. «Pourquoi ne pas leur donner une chance jusqu'au congrès? C'est une question de quelques mois. J'y pense, pour ne pas mettre le parti à terre. Mais je me donne jusqu'à dimanche pour réfléchir. C'est une grosse décision.» Parmi les signataires de la pétition remise hier après-midi à M. Prigent, figurent les noms de plusieurs ex-conseillers municipaux qui, comme MM. Lamarre et Lorange, avaient pris leurs distances avec le Parti civique depuis la dernière élection. A une exception près, tous ceux qui composaient l'ancien comité exécutif de la ville ont signé la pétition: Yvon Lamarre, Pierre Lorange, Angelo Anfossi, Nicole Gagnon-Larocque, Serge Bélanger. Les autres signataires sont d'ex-conseillers municipaux, des candidats aux dernières élections et des membres actuels du parti. On n'y retrouve cependant pas les noms du président, Claude Dupras, ou de la vice-présidente, Jocelyne Ménard. MM. Sammy Forcillo et Serge Bélanger, à l'origine de cette pétition, indiquent qu'elle vise à permettre au Parti civique de «garder le contact avec la réalité administrative» montréalaise par la présence de M. Prigent. D'autre part, ils veulent «permettre à la structure démocratique du Parti civique de faire ses preuves. Le Parti civique se doit d'être un soutien au seul conseiller élu sous sa bannière». Enfin, «jamais les signataires n'ont voulu remettre en question les nouvelles structures démocratiques du parti», insistent MM. Bélanger et Forcillo.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-19

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KQ46KCTB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

[Jean] Doré tente de convaincre; un jour, il faudra changer le nom de la NFL.

- Type** Article de journal
- Auteur** Réjean Tremblay
- Résumé** La Presse Sports, vendredi 19 août 1988 597 mots, p. 5 [Jean] Doré tente de convaincre; un jour, il faudra changer le nom de la NFL... Tremblay, Réjean Le vétéran Jean Séguin se tenait sur le terrain du Stade olympique, les yeux balayant l'immense voûte de béton. Et ce ne sont pas ses 66 ans qui l'empêchaient d'être excité. Il en a vu du football, du vrai football, celui de la ligue Nationale, notre vieux chroniqueur, mais hier, c'était spécial. Pour la première fois en vingt ans, il pouvait rester chez lui pour assister à un match de la NFL. Il était près de six heures. Ou dix-huit heures comme le disent ceux qui ont voyagé ou qui travaillent à Radio-Canada. Et je me demandais encore comment j'avais le goût de réagir devant ce match hors-concours entre les Browns de Cleveland et les Jets de New York. Le midi, j'avais longuement conversé avec le maire Jean Doré au cours d'une réception à l'hôtel de ville. Le maire Doré, qui s'est retrouvé dans l'eau chaude dans le dossier du Grand Prix du Canada, était fier de recevoir le président des Jets, Steve Gutman, et le vice-président des Browns de Cleveland, David Modell. Ça se sentait que le maire était fier de montrer sa ville. D'ailleurs, et je l'ai appris hier, quand Bill Bidwill a décidé de déménager ses Cardinals de St Louis dans une ville, il est venu à Montréal. Le maire Doré et ses hauts fonctionnaires ont accueilli le magnat et l'ont piloté pendant 24 heures dans la ville. Évidemment, Bidwell a choisi d'installer son équipe à Phoenix, mais au moins, il est venu. Six heures et dix. C'est toujours impressionnant de se retrouver au coeur du Stade olympique. Et j'ai eu cette réflexion devant Séguin: - Dommage que ce ne soit qu'une partie. Jamais Montréal n'arrivera à obtenir une concession... Séguin a continué à regarder le stade. Et il n'a pas répondu directement. - «Vois-tu, moi, j'ai fait la guerre. Quand je suis sorti de l'école, l'armée m'a ramassé et m'a envoyé à la guerre pour cinq ans. Quand je suis revenu, je me suis déniché un job de journaliste. J'ai fini au Montréal-Matin avec Jacques Beauchamp. On faisait le journal à deux. J'étais jeune et je me souviens que je faisais des chroniques pour demander que Montréal ait un stade. Des fois, aussi, je rêvais à pleines pages sur les chances que la ville obtienne un jour un club de baseball dans une ligue majeure. «Ça a pris du temps, mais on a eu un beau grand stade, une équipe de baseball. Même qu'on a eu les Jeux Olympiques. Qui aurait dit dans les années 50 quand on faisait notre journal à deux journalistes? «Aujourd'hui, les journalistes parlent d'un club de la ligue Nationale de football. Je ne dis pas qu'on va l'avoir. Mais on ne sait jamais. Des fois, à force d'en parler et d'écrire, les choses finissent par arriver», de dire Séguin. \*\*\* Sauf qu'on ne peut pas écrire trop de niaiseries non plus. Ceux qui rêvent à une expansion au Canada au cours des prochaines années devraient se pincer avant d'être trop déçus en se réveillant. Il reste encore des problèmes importants à régler avant de voir la LNF former un comité d'expansion. D'abord signer un nouveau contrat avec l'Association des joueurs. Ensuite, satisfaire les exigences des villes qui ont été délestées de leur équipe. «Il faudra considérer les cas d'Oakland, Baltimore et St. Louis en priorité», soutient David Modell, le fils du proprio des Browns, Art Modell. Et il n'a pas ajouté que des villes comme Memphis, Jacksonville, Birmingham devraient être servies avant Montréal. Mais le maire Doré fait bien les choses. Il tente de convaincre. Et hier, il a déclaré publiquement devant les intéressés que Montréal appuyait les groupes qui travaillaient à amener une concession de la LNF dans l'ancienne métropole du Canada. \*\*\* Et s'il fallait que Montréal subisse la

compétition de grandes métropoles comme Londres, Mexico ou Tokyo? M. Modell est venu faire un tour sur la galerie de presse hier avant le match. Il est jeune, moins de trente ans, et il sait qu'en l'an 2000, Londres sera à moins de trois heures de New York. Et que Tokyo sera à cinq heures de Los Angeles. Il sait que la Grande Bretagne est un marché déjà conquis par le football américain. Et que les Japonais n'attendent que l'occasion de se mettre au football. «Notre sport est tellement excitant, tellement passionnant qu'il mérite d'être joué partout dans le monde. Qui sait, peut-être que dans dix ou quinze ans, il faudra changer le nom de notre ligue. Et l'appeler la IFL. I... pour Internationale, évidemment. En attendant et pour imiter celui qui chante en marchant dans un cimetière, continuons d'écrire et de discourir. Peut-être que Jean Séguin a raison. Peut-être qu'il suffit de demander très fort.

Illustration(s) : Lalumière, Pierre

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-19

**Pages** P. 5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6DJ5VVHG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Le PC retrouve un chef de l'opposition; indépendant, Nick Auf Der Maur se joint au Parti civique

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 20 août 1988 540 mots, p. A1 Le PC retrouve un chef de l'opposition; indépendant, Nick Auf Der Maur se joint au Parti civique Gervais, Raymond Le conseiller Nick Auf Der Maur, qui siégeait comme indépendant au conseil municipal de Montréal depuis les dernières élections, est passé hier au Parti civique. M. Auf Der Maur devient par le fait même chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville puisqu'il est le seul conseiller du Parti civique à la suite de la démission récente de M. Germain Prigent, qui siège désormais comme indépendant. L'arrivée de Nick Auf Der Maur au sein de l'opposition ne changera rien à l'hôtel de ville puisque le parti du maire Jean Doré détient tous les sièges sauf deux. Néanmoins, pour Claude Dupras, la venue de M. Auf Der Maur dans ses rangs tombe pile pour le Parti civique qui venait de perdre son seul conseiller. Avec la perte de son seul conseiller, le Parti civique risquait de voir couper ses fonds de recherches, octoyés chaque année à l'opposition. Le chef du Parti civique refuse de considérer la venue de M. Auf Der Maur comme une «bouée de sauvetage» pour son parti, mais admet que M. Auf Der Maur arrive à un moment très opportun. M. Auf Der Maur affirme que le leadership du parti ne l'intéresse pas pour l'instant et que ce sera les membres du Parti civique lors du congrès de novembre prochain qui décideront qui en sera le chef. Interrogé à ce sujet, M. Dupras a déclaré que Nick Auf Der Maur ferait un très bon chef de parti. A chaque



année, le Parti Civique reçoit \$169000 de la Ville, soit un fonds de recherche de \$112000 et un montant de \$57000 pour les dépenses de secrétariat. Ces montants sont établis d'après le pourcentage de vote que le parti a obtenu lors de la dernière élection et tiennent compte du fait que le parti a fait élire un conseiller. M. Dupras a précisé hier qu'il avait lui même approché, il y a trois semaines, M. Auf Der Maur pour solliciter son adhésion au parti. «Je suis très heureux de la venue de M. Auf Der Maur au sein du Parti civique et je suis persuadé qu'il contribuera à la restructuration du parti et aussi à une véritable opposition à l'hôtel de ville. M. Auf Der Maur, journaliste au Daily News, n'a pas l'intention d'abandonner sa carrière journalistique et affirme que ses nouvelles fonctions de chef de l'opposition n'entreront pas en conflit avec son travail. Avant de se joindre au Parti civique, M. Auf Der Maur, qui a été élu la première fois en tant que conseiller en 1974 par les électeurs du district de Peter-McGill, a milité successivement au sein du RCM, du Groupe d'Action Municipal et comme indépendant. Nick Auf Der Maur est aussi reconnu pour avoir critiqué sévèrement à plusieurs reprises le Parti civique, mais le conseiller affirme que ses critiques ont toujours été justifiées et positives. Le nouveau chef de l'opposition a déclaré que sa venue au sein du Parti civique ne changera pas sa façon d'agir à l'hôtel de ville, «je suis là pour servir mes électeurs et non un parti politique quel qu'il soit. Le Parti civique me semble pour le moment être le meilleur véhicule pour représenter les Montréalais et je vais m'efforcer de rebâtir le parti afin de redonner aux Montréalais les voix qu'ils méritent au Conseil de ville», a déclaré M. Auf Der Mar. Selon lui, les conseillers municipaux doivent être libres de leurs opinions et pouvoir exprimer leurs idées personnelles. «Nous ne sommes pas des marionnettes et nos électeurs nous ont élus à la suite d'idées que nous avons émises lors des campagnes électorales. Il faut donc être consistant avec nous-mêmes et j'ai bien l'intention de garder ma propre identité et mes opinions», a affirmé le nouveau chef de l'opposition. Selon lui, la lune de miel est terminée avec le parti du maire Jean Doré. «Le RCM ne cesse de décevoir les Montréalais et j'espère être en mesure d'offrir à mes électeurs une alternative attray ante», a lancé M. Auf Der Maur. Finalement, d'après M. Dupras, l'arrivée de Nick Auf Der Maur dans les rangs du Parti civique va permettre enfin au parti de jouer son rôle d'opposition. «Nous avons des positions à défendre et des projets à mettre de l'avant. L'expérience de notre nouveau chef de l'opposition sera bénéfique à toute la démocratie municipale», a déclaré M. Dupras.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-20

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VQB6YGDI

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Montréal est aux prises avec 359 "fantômes": que faire de ces immeubles inoccupés qui défigurent la ville? La ville voudrait pouvoir taxer les immeubles inoccupés

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Plus, samedi 20 août 1988 1147 mots, p. B4 Montréal est aux prises avec 359 "fantômes": que faire de ces immeubles inoccupés qui défigurent la ville? La ville voudrait pouvoir taxer les immeubles inoccupés Favreau, Mariane Coincée entre sa volonté de préserver le patrimoine immobilier de Montréal et son désir de voir se ranimer quelques centaines d'immeubles désaffectés, l'administration municipale contribue-t-elle, par ses exigences, à maintenir ces «fantômes»? Ils sont partout, de Rosemont à Saint-Henri comme sur le flanc de la montagne, ces immeubles partiellement détruits par le feu, impropres à l'habitation, ou simplement inoccupés. Même si la ville n'a pas beaucoup de pouvoirs dans ce domaine, «c'est un dossier qui se clarifie», assure M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville. Premier indice encourageant, la liste des immeubles vacants raccourcit. Longue de plus de 500 adresses il y a trois ans, elle en compte maintenant 359, soit 60 de moins qu'en juin. Cette liste est sujette à variation selon les saisons, avertissent les fonctionnaires que La Presse a interrogés. Ces immeubles ont, en majorité, été victimes d'incendie comme c'est le cas, par exemple, à l'angle des rues Saint-Laurent et Notre-Dame. D'autres ont été fermés (en tout ou en partie) et retirés du marché à cause de leur vétusté, de leur non-conformité aux normes, ou par décision du propriétaire. Des usines ou des commerces sont barricadés faute de marché, ou en attendant un changement de vocation ou de zonage, comme ce fut le cas pour les immeubles Redpath ou Corticelli le long du canal Lachine, explique M. Serge Carreau, assistant directeur au service de l'Habitation et du développement urbain. Les «fantômes» ne vivent pas vieux Dans tous les cas, c'est «en attendant» qu'on barricade un immeuble, qu'on en placarde portes et fenêtres. Mais du provisoire, on bascule parfois dans le permanent: les immeubles de l'ancienne Coopérative des frais funéraires, angle Sanguinet et Sainte-Catherine, propriétés du CSSMM qui ont flambé en juin, étaient placardés depuis plus de 10 ans. Malgré l'impression contraire que donnent de tels bâtiments dans les rues passantes, la longévité de ces «fantômes» est relativement courte: seuls 41 des 359 immeubles aujourd'hui désaffectés le sont depuis plus de deux ans, soit 11 p. cent. Et de ce groupe, 20 seulement sont barricadés depuis plus de cinq ans. L'ancien Hôtel Queen's est dans cette catégorie, mais ses propriétaires ont maintenant mis en marche le réanimateur qui en fera un point de repère sophistiqué. Les immeubles qui bénéficient d'un permis de démolition ne restent pas longtemps barricadés, contrairement à ceux que la ville refuse de céder au pic du démolisseur. «On peut empêcher un propriétaire de démolir, mais on ne peut le forcer à restaurer», constate M. Gardiner. Et c'est là tout le dilemme municipal. En fait, la ville n'a aucun pouvoir pour imposer une date de remise en état des bâtiments. Les délais dépendent de divers facteurs sur lesquels elle n'a aucune prise, expliquent, avec M. Carreau, MM. Paul Blouin, au contrôle de l'environnement, et Yvon Lavallée, à l'émission des permis. La double juridiction prolonge la vie des barricades Les questions d'argent ne sont pas étrangères à la longévité des barricades. Pour restaurer, on attend parfois

le règlement des assurances après incendie, ou d'une succession. D'autres bâtiments se détériorent en attendant un changement de fonction ou un redéveloppement, comme les bâtiments attenants à La Presse, rue St-Antoine. Pour un projet important comme celui de la Banque du Peuple, rue Saint-Jacques, il faut s'assurer du marché et du financement, trouver des partenaires, etc. Sans compter le propriétaire âgé qui se sent dépassé, ou l'original qui conserve inhabité la maison de son enfance. Il y a aussi la double juridiction (Montréal-Québec) qui prolonge parfois la durée des barricades. Ce qui explique, en partie, la longue agonie de l'immeuble des Frais funéraires: même si la municipalité demandait sa démolition, il y a quelques années, elle se heurtait à la juridiction du ministère des Affaires culturelles, l'immeuble étant situé dans l'aire de protection du clocher Saint-Jacques de l'UQAM. Même lenteurs pour deux maisons du boulevard Saint-Laurent, au sud de René-Lévesque: longtemps, la ville n'a pu démolir ces ruines sises dans l'aire de protection du Monument national. Syndrome de la Maison Alcan? Il serait si simple, estiment certains, de démolir des immeubles barricadés, dégradés. «Pour y faire quoi? demande M. Gardiner. Un autre terrain de stationnement ou un terrain vague? On a des moyens pour empêcher cela et pour aider le propriétaire à restaurer son immeuble.» «Les dirigeants municipaux et fonctionnaires sont atteints du 'syndrome de la Maison Alcan', estiment des critiques: ils nous forcent à conserver des ruines, au nom du patrimoine, à jouer un jeu coûteux de dominos derrière des façades menteuses.» En fait, le propriétaire d'un immeuble désaffecté peut toujours demander un permis de démolition, et utiliser tous les recours à sa disposition pour l'obtenir. C'est à la lumière de l'expertise de divers services municipaux que le comité exécutif décide du maintien ou de la démolition de l'immeuble. Ce sont des considérations concernant le délabrement de l'immeuble, la sécurité du public, les coûts de restauration et la valeur architecturale de la propriété qui guideront l'exécutif, indique M. Gardiner. Quand elle refuse la démolition, la ville offre des subventions pour restaurer de l'immeuble. Elles atteignent, pour les particuliers, jusqu'à 50 p. cent d'un coût maximum pré-établi (et jusqu'à 90 p. cent pour les organismes sans but lucratif). Mais qui dit subventions, dit normes et règles! La Ville peut acheter les immeubles désaffectés Pourquoi la ville n'exproprie-t-elle pas un immeuble désaffecté depuis longtemps? Elle ne peut le faire que pour un remembrement de terrains ou pour des fins publiques. «On espère clarifier cette question lors des amendements à la charte, cet automne», indique M. Gardiner. Montréal peut cependant acheter un tel immeuble, au prix du marché. Au début de l'année, elle en possédait 38, achetés \$10 millions au cours des quatre dernières années. Elle les remet à une société para-municipale ou à un OSBL (organisme sans but lucratif) qui les restaure. C'est le cas de maisons barricadées, rue Hôtel-de-ville, au sud de Lagauchetière, qui revivront en maisons de chambres et autres projets spéciaux: le conseil municipal donne le feu vert lundi. Le proprio qui conserve pendant des années un immeuble barricadé est-il assis sur une mine d'or? Très rarement, à moins qu'il soit situé dans un secteur permettant une construction plus haute que son immeuble, indiquent les fonctionnaires. Ces bâtiments n'enrichissent pas la ville non plus. Outre les dépenses de surveillance et d'inspection, ils entraînent des coûts accrus de protection des incendies, de réponse aux plaintes des citoyens, de salubrité du voisinage, ainsi qu'une baisse de taxe. Sans compter que les voisins de tels immeubles éprouvent souvent des difficultés à s'assurer. \*\*\* La Ville voudrait pouvoir taxer les immeubles inoccupés Montréal entend demander à

Québec, cet automne, des pouvoirs accrus pour diminuer le nombre d'immeubles barricadés dans la ville, soit celui d'imposer une taxe spéciale sur ces immeubles (comme sur les terrains vagues), et peut-être de les exproprier, déclare M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville. Actuellement, la ville peut exiger du propriétaire la démolition d'un immeuble endommagé et désaffecté, ou sa restauration. Entre temps, elle l'oblige à le barricader de façon sûre pour éviter toute tentation de vandalisme. Elle peut aussi exiger des travaux (soutènement de murs, retrait de débris) visant à protéger le public. Et même la présence d'un gardien. La ville a pris cette mesure pour surveiller le couvent du Bon-Pasteur avant sa restauration, et l'a demandée récemment aux promoteurs d'Overdale. Si le propriétaire ne se soumet pas à ses exigences, la ville peut barricader à sa place, exécuter les travaux requis et même y mettre un gardien. Les dépenses seront comprises dans le compte de taxes du propriétaire. Les immeubles désaffectés sont inspectés tous les mois, parfois davantage. Le service des incendies les a également à l'oeil et l'on vérifie les plaintes des voisins. Par contre, la municipalité n'a pas le pouvoir de fixer un délai pour la remise en état d'un bâtiment fermé. «On peut s'assurer que l'occupation d'un bâtiment est conforme aux règlements, mais on ne peut forcer l'occupation d'un bâtiment.» Une taxe spéciale hâterait peut-être les travaux. Enfin, Montréal voudrait mettre fin à l'implication du ministère des Affaires culturelles sur ces immeubles et exercer elle-même la juridiction à l'égard des périmètres patrimoniaux.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-20

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RVZMY3S9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Pour le moment, les cols bleus [de Montréal] ne songent pas à la grève générale

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 20 août 1988 215 mots, p. A6 Pour le moment, les cols bleus [de Montréal] ne songent pas à la grève générale Le syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal n'a pas l'intention de demander, dans les prochains jours, un mandat de grève générale à ses membres. Il n'a pu, hier, s'entendre avec les autorités municipales sur la nature des services essentiels qu'il devra fournir s'il décide d'avoir recours aux débrayages de 24 heures, tel que le prévoit l'actuel mandat qu'il détient de ses 4200 membres. Si ces derniers devaient décider de déclencher une grève illimitée pour hâter la négociation de leur convention collective, il incomberait alors au Conseil des services essentiels de fixer les obligations du syndicat. Mais on n'en est pas encore là s'il faut se fier au président du syndicat, Jean Lapierre. Celui-ci déclarait hier que «l'escalade des moyens de pression était très positive» et qu'en dépit du désaccord de la Ville sur la

liste des services essentiels à fournir en cas de débrayages sporadiques, ces arrêts de travail auraient bel et bien lieu au besoin. En ce qui a trait au retour des partis à la table des négociations, Lapierre a dit croire en la parole du maire Jean Doré qui a déclaré, cette semaine, faire tout son possible pour que les pourparlers reprennent dans les plus brefs délais. Quant à la possibilité que le syndicat paralyse les activités du parc de La Ronde par un débrayage, le vice-président du local 301 du SCFP, Réjean Morel, a affirmé que cette mesure de pression avait été envisagée au cours de l'été mais repoussée à la suite d'une rencontre que l'on avait cru fructueuse avec la partie patronale. «Il est peut être temps, a-t-il dit, hier, que le public soit sensibilisé à nos demandes.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-20

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/B4ENCE2M

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

### Quality report

- o Item has no authors

## Le zoo du Jardin des Merveilles dépérit; Montréal songe à le fermer

**Type** Article de journal

**Auteur** Suzanne Colpron

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 21 août 1988 631 mots, p. A1, A2 Le zoo du Jardin des Merveilles dépérit; Montréal songe à le fermer Colpron, Suzanne Trois semaines encore et la ménagerie du Jardin des Mer veil les regagnera ses quartiers d'hiver au parc Angrignon, dans l'ouest de la ville. Trois semaines encore et on tournera peut-être pour toujours la page de l'histoire de ce petit zoo. La Presse a en effet appris hier que l'administration de la Ville de Montréal songe sérieusement à fermer pour de bon les portes du Jardin des Merveilles, abrité au parc Lafontaine, en plein coeur de la ville. «On étudie différentes possibilités et l'une d'elles - de loin la plus probable - est la fermeture du Jardin et le déménagement des animaux au parc Angrignon», a précisé M. Pierre Bourque, directeur du module Parc, horticulture et sciences. Le comité exécutif doit prendre une décision cet automne. Mais peu importe l'issue des débats, la Ville doit trouver une solution, croit M. Bourque. «On ne peut plus continuer comme ça longtemps, a-t-il dit. Les installations du Jardin sont en train de tomber en ruine.» Depuis leur construction, en 1957, les maisonnettes et les cages du zoo, qui couvre une superficie d'environ 35000 pieds carrés, n'ont jamais été refaites; seulement rafistolées et repeintes. Aujourd'hui, ce n'est plus suffisant. On a beau changer des planches, les clous ne tiennent plus, affirme M. Jean-Pierre Doyon, chef de division. Selon lui, la situation empire d'année en année. Aussi, est-il normal que les visiteurs trouvent à

redire. «Quand les gens voient les animaux dans leur habitat tout décrépit, ils leur trouvent un air malheureux. Mais ce qu'ils voient, ce n'est pas les moutons, les chèvres, ou les lamas, c'est l'ensemble du décor», souligne M. Doyon. De plus, le regard des visiteurs a changé au fil des ans, alors que le zoo, lui, est resté ce qu'il était à l'origine: une ménagerie servant à illustrer des contes de fées pour les enfants. Il n'a pas su s'adapter. Le directeur du Jardin considère que ce qui avait le don d'émerveiller les gens il y a 30 ans - les petits ours noirs perchés au sommet d'un chicot, par exemple - n'arrive plus à les séduire aujourd'hui. Les visiteurs déplorent que les animaux soient obligés de vivre dans un environnement d'asphalte, sans espace suffisant ni verdure. «Pour bien faire les choses, il n'y a pas 36 solutions, estime M. Doyon. Il faut agrandir et refaire le zoo, hiverner les installations pour éviter d'avoir à déménager les animaux deux fois l'an. Il faut aussi changer la collection. On ne peut pas garder des animaux sauvages sur un site comme celui du Jardin des Merveilles et prétendre bien faire les choses. C'est ridicule», affirme-t-il. Les commentaires contenus dans le livre de signatures disposé près des guichets du zoo sont éloquentes. Ils témoignent du mécontentement des visiteurs qui va en augmentant. «C'est très joli... mais certains animaux manquent d'espace et de verdure», écrit une dame. «La propreté laisse à désirer et l'état des bâtiments est vétuste», ajoute une autre. «La magie n'est plus. L'état général du zoo s'en va à l'abandon.» Un garçon plus dur dans ces propos commente: «Le zoo est littéralement dégueulasse. Les conditions de vie des animaux, nourris à la junk food, sont à revoir. Bref, tout ceci est médiocre et honteux.» Pour remettre le Jardin en état, il faudrait investir d'importantes sommes d'argent. «Est-ce qu'on est prêt à mettre un million, deux, trois, quatre ou même cinq millions pour retaper le zoo?» demande M. Doyon, qui ne croit pas que ce soit là la meilleure solution, compte tenu des résultats de la consultation, entreprise au printemps 87, sur l'aménagement et les activités du parc Lafontaine. «Les gens à qui on a demandé leur avis ont été unanimes: ils veulent que le parc Lafontaine redevienne un espace vert avec le moins d'infrastructures possible. Ne leur parlez surtout pas d'agrandir le Jardin, ils ne veulent rien savoir, précise-t-il. Mais d'un autre côté, ils ne tiennent pas non plus à le voir disparaître.» En guise de solution, la Ville pourrait conserver cet îlot de verdure et y aménager une Maison de la découverte des sciences naturelles. Cette proposition a été lancée par un citoyen lors d'une séance de consultation. Si elle est réalisée, la Maison de la découverte pourrait accueillir des enfants des écoles de niveau primaire. Elle aurait l'avantage d'être ouverte à longueur d'année et non pas trois mois sur 12, comme c'est le cas actuellement. Les 350 animaux du zoo trouveraient quant à eux refuge au parc Angrignon, où ils logent déjà durant la saison froide. Les installations hivernales pourraient être complétées et agrandies en vue de garder les mammifères et les oiseaux toute l'année et de recevoir les visiteurs. «Le parc Angrignon a l'avantage d'offrir un espace plus grand que celui du Jardin des Merveilles. En outre, il se trouve près d'une station de métro. Il offre les équipements nécessaires et il est déjà fréquenté l'hiver», souligne M. Doyon, qui croit que pour toutes ces raisons: «Il vaut mieux fermer le zoo du parc Lafontaine que d'y englober des millions».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-21

**Pages** P. A-1**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DP6CBNIT**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## [Le Parti civique] après Jean Drapeau

**Type** Article de journal**Auteur** Claude Masson

**Résumé** La Presse Éditorial, mardi 23 août 1988 383 mots, p. B2 [Le Parti civique] après Jean Drapeau Masson, Claude De tout temps, les grands hommes politiques qui ont créé leur propre parti ont agi de telle sorte que leur oeuvre ne puisse leur survivre. Maurice Duplessis et l'Union nationale. Réal Caouette et le Ralliement des créditistes. Qu'arrivera-t-il au Parti québécois de René Lévesque? Et au Parti civique de Jean Drapeau? Longtemps parti unique à l'hôtel de ville de Montréal, régnant en roi et maître sur les destinées de la métropole durant plus d'un quart de siècle, parti de pouvoir incapable de subir une transformation majeure pour devenir parti d'opposition, le Parti civique ou ce qu'il en reste est en proie à une profonde et lancinante crise qui pourrait provoquer, tôt ou tard, sa disparition. De toute évidence, le chef ou celui qui en porte le titre, M. Claude Dupras, n'exerce aucun leadership réel. Rempli de bonne foi, imbu du désir de démocratiser un parti autocratique voulu ainsi par son monarque-fondateur, organisateur chevronné sorti de l'école des conservateurs québécois, M. Dupras est sans doute plus utile et plus habile «behind the throne» qu'à l'avant-scène. Les meilleurs plans d'ingénieur sont réalisés portes closes. S'il désire conserver l'odorat artificiel d'un pouvoir on ne peut plus aléatoire, M. Dupras peut bien demeurer grand chef jusqu'au congrès du parti en novembre mais il ne fait que prolonger son calvaire. Il sera crucifié de toute façon, dès maintenant ou dans deux mois. La bisbille est si grande... ou si loufoque au sein du Parti civique que, depuis hier soir, on ne sait même plus qui, des deux conseillers osant encore se présenter sous cet étendard, sera le chef de l'autre au sein du conseil municipal de Montréal. Le transfuge à répétition Nick Auf der Maur a été nommé vendredi dernier porte-parole officiel du parti au conseil municipal. Hier soir, l'éternel indécis Germain Prigent décidait de demeurer membre et conseiller du Parti civique et contestait, par voie de mise en demeure s'il vous plaît, la décision Dupras de nommer son nouveau «collègue» pour le remplacer comme porte-parole. Cela se passe dans la métropole, en août 1988... Pendant ce temps, derrière le rideau, les Yvon Lamarre, Pierre Lorange et quelques autres irréductibles du premier régime drapeauiste, habitués aux jeux de coulisses, préparent le retour de la vieille garde, à l'exemple des anciens qui ont voulu faire revivre l'Union nationale, le Ralliement des créditistes et peut-être même le Parti québécois. L'avenir le dira. Beaucoup de gens vivent dans le passé. Le Parti civique a été fondé par un homme, pour un homme, pour «sa» ville, pour «sa» métropole. Il ne faudrait pas tenter de calquer le modèle pour une deuxième édition. Ce ne sera toujours qu'un mauvais carbone. C'est Jean Drapeau qui fera l'histoire et non le Parti civique. Le plus grand malheur dans la chicane de famille qui se perpétue, c'est l'absence d'une véritable

opposition au maire Jean Doré et au Rassemblement des citoyens de Montréal qui en ont pourtant bien besoin. A moins qu'il s'agisse là d'un juste retour des choses, le Parti civique n'ayant jamais toléré la moindre opposition.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-23

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TELBKSCS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Maison de transition à P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles] malgré l'opposition

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 24 août 1988 448 mots, p. A6 Maison de transition à P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles] malgré l'opposition Favreau, Mariane Le sort en est jeté: une maison de transition pour ex-détenus aura pignon sur la rue Notre-Dame, à Pointe-aux-Trembles. Et cela, malgré l'opposition d'une douzaine de conseillers municipaux du RCM, notamment de deux conseillers du quartier, Mme Ghislaine Boisvert et Georges Ledoux. Ils se faisaient l'écho de la population locale qui en deux pétition de quelque 2000 noms chacune, demandait à l'administration de surseoir à ce projet. (Une telle pétition est même rendue à Ottawa pour demander au gouvernement de ne pas débloquer les fonds requis.) La maison de transition Emmanuel-Grégoire sera logée dans une grande demeure historique, construite en 1912, en retrait de la rue. Elle est inhabitée et barricadée depuis deux ans. Les opposants, qui sont venus nombreux poser des questions au conseil depuis lundi soir, invoquent la saturation du quartier avec ces équipements sociaux: centre de détention, maisons d'accueil pour handicapés ou ex-psychiatisés, foyers de groupes, seraient nombreux dans ce secteur, entraînant des conséquences défavorables sur le marché immobilier. «C'est un ghetto en formation», estime Mme Boisvert. Les opposants s'inquiètent également de la santé commerciale de la rue Notre-Dame avec l'implantation d'une telle maison qui en briserait la trame. Mais cet argument ne semble pas peser lourd, la maison en ayant toujours été une d'habitation. Enfin, et l'argument est également invoqué par le conseiller Ledoux, l'absence de toute consultation par un parti qui veut en faire son trade mark, leur paraît inadmissible. «Je déplore l'absence totale de consultation publique sur le projet, de dire M. Ledoux. Comment pourrais-je expliquer aux citoyens qu'ils n'ont pas le droit d'être consultés sur ce projet?» Pas de consultation A cet égard, tant le maire Doré que Léa Cousineau et John Gardiner, membres du comité exécutif, ainsi que Raymond Blain, ont répété la philosophie de l'administration: «On ne consulte pas sur des projets qui concernent des minorités qu'il faut protéger». Sur des projets que, généralement, les gens ne veulent pas voir dans leur cour, même s'ils y sont favorables en principe. M. Gardiner a signalé que l'administration a un rôle de



leadership à jouer et qu'elle doit parfois aller à l'encontre de courants populaires. «Nous sommes très fiers de répondre à des objectifs sociaux.» Même s'il s'est déclaré très sensible aux pétitions des citoyens, le maire Doré assure que le secteur n'est pas surchargé de ces équipements sociaux. Plaidant en faveur de l'aide nécessaire que la société doit apporter à la réinsertion sociale des ex-détenus, il a même déclaré lundi: «Si vous êtes d'accord pour qu'on fasse des Port-Cartier plus souvent, moi je ne le suis pas.» Le taux de réussite de la réinsertion dans ce genre de maison serait de 85 p. cent. Et jamais on n'a remarqué d'augmentation de la criminalité dans les quartiers où elles sont insérées, indique-t-on. Enfin, Mme Cousineau a expliqué qu'on avait examiné la possibilité que cette maison s'installe ailleurs dans le quartier. Mais l'augmentation des dépenses aurait été de quelque \$400000 pour la corporation propriétaire. Par ailleurs, deux conseillers municipaux du RCM ont failli en venir aux coups, hier. Les conseillers Marvin Rotrand et Saulie Zajdel ont d'abord exprimé des opinions divergentes sur un projet, l'un laissant entendre que l'autre tenait des propos mensongers. La querelle s'est poursuivie après le vote, MM. Rotrand et Zajdel ayant des pupitres placés l'un derrière l'autre. Le conseiller Rotrand s'est même levé de son siège, les poings levés. Mais il a regagné son siège, après l'intervention du conseiller Melançon, qui a calmé ses ardeurs.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-24

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WZK4W2AI

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Maison de transition à P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles] malgré l'opposition

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 24 août 1988 196 mots, p. A3 Maison de transition à P.-A.-T. [Pointe-aux-Trembles] malgré l'opposition Après le départ en juin de la présidente du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), c'est maintenant au tour du vice-président du parti, M. Guy Oddo, de tirer sa révérence. Hier soir, devant le Conseil général du RCM, M. Oddo a expliqué avoir pris sa décision d'abord pour des raisons personnelles et professionnelles et, ensuite, dans l'espoir que la double élection à la présidence et à la vice-présidence soit l'occasion «d'un brassage des idées» au sein du parti. Nullement en rupture de ban avec son parti, M. Oddo n'en estime pas moins que le RCM, après presque deux ans de pouvoir à l'hôtel de ville, est à un tournant important de son histoire. «L'autonomie de réflexion et l'action politique sont à gagner chaque jour et l'unité à préserver. Nous voulons tous que le RCM dure, a-t-il dit, et nous sommes attachés au principe de la dissidence que nous avons décidé d'appliquer. Il faut remettre les idées à l'ordre du jour.» Selon lui, il importe également de revigorer le militantisme qui a toujours animé le RCM. La double élection à venir à la présidence et à la vice-

présidence en offre l'occasion. M. Oddo était en poste depuis dix-huit mois. On se souviendra que le 9 juin dernier, Mme Marie-Hélène Côté démissionnait de son poste de présidente du RCM pour des raisons personnelles et professionnelles. En principe, c'est hier soir qu'un nouveau président devait être proclamé. Or, le seul postulant à la présidence, M. André Bélanger, a retiré sa candidature parce qu'il estime que la période estivale n'était peut-être pas propice à une élection à la présidence du parti. On a fait savoir hier soir que M. Bélanger souhaite la présence de plusieurs candidats à la succession de la présidente démissionnaire.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-24

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/C5F2AZWB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

### Quality report

- o Item has no authors

## Déplorant l'absence de consultation, [George] Ledoux songe à quitter le RCM

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 25 août 1988 430 mots, p. A3 Déplorant l'absence de consultation, [George] Ledoux songe à quitter le RCM Devant la tournure des événements concernant le projet de maison de transition pour ex-détenus à Pointe-aux-Trembles, et surtout devant l'absence de consultation publique qui a marqué le dossier, le conseiller municipal du district, Georges Ledoux, songe à quitter le RCM. Membre du parti depuis 1982, le conseiller Ledoux ne prise pas du tout que le RCM dise une chose avant les élections et fasse autrement pendant son mandat. Ce qui se produit avec la consultation des citoyens qui est au coeur de sa remise en question, a-t-il confié à La Presse. M. Ledoux n'admet pas que l'administration du RCM ne tienne pas d'assemblées d'information sur une telle maison, ni de consultations publiques. Pour lui, c'est un virage à 180 degrés par rapport aux principes mis de l'avant par le parti. Les dirigeants de l'administration montréalaise refusent de soumettre à la consultation publique l'octroi des permis nécessaires à l'implantation de projets à caractère social ou religieux impliquant des groupes minoritaires (femmes battues, foyers de groupes, maisons de transition pour diverses clientèles, etc.). «Cette exclusion est faite pour tenir compte de la difficulté de concilier, pour ces objets, les intérêts collectifs et les intérêts individuels ou minoritaires», lit-on dans la politique-cadre de consultation. En somme, on procède ainsi pour que ces projets ne soient pas à la merci de préjugés d'une majorité. Mais cette façon de faire risque plutôt de braquer les citoyens que de faire évoluer les mentalités, croit le conseiller Ledoux. Et il s'inquiète de l'avenir. «Pendant les élections, on n'avait pas de politique-cadre de consultation. On disait aux citoyens

qu'on allait les consulter sur tout ce qui touche leur qualité de vie. C'est ça le message qu'on a passé», rappelle-t-il. «Maintenant, au milieu d'un mandat, on vient de sortir une politique-cadre où l'on retire un certain nombre de sujets du processus de consultation. Cela ne répond pas à ce qu'on a vendu.» Il estime que l'administration ne semble par réfléchir aux conséquences, et paraît traiter les dossiers à la pièce. S'il réévalue son appartenance au RCM, M. Ledoux est conscient des répercussions importantes que sa décision pourrait avoir. Aussi, se donne-t-il un bon moment de réflexion. Il veut notamment profiter de la «retraite fermée» des conseillers du RCM, au début de septembre, pour partager ses réflexions avec ses collègues. Il veut également consulter ses électeurs. M. Ledoux trouve encourageant qu'une douzaine de conseillers municipaux (dont 11 du RCM) aient été sensibilisés à ses façons de voir. «C'est donc que nos arguments n'étaient pas dénués de tout sens.» Il espère aussi avoir sensibilisé le comité exécutif de la ville au fait que le rôle des conseillers est important et qu'on doit en tenir compte. Sa collègue Ghislaine Boisvert, conseillère du district de la Rousselière, également très déçue, se résigne et ne remet pas en cause son appartenance au RCM. «Nous avons un avantage au parti, c'est qu'on accepte la dissidence, on permet une certaine indépendance. «Je suis là pour représenter les électeurs qui avaient un point précis à faire valoir». Des citoyens de Pointe-aux-Trembles qui s'étaient rendus nombreux à l'hôtel de ville, en deux autobus loués, en sont repartis avec l'impression de ne pas avoir été entendus, indique-t-elle. Mme Boisvert souhaite qu'on établisse des critères pour tenir compte de l'effort total d'un quartier en termes de maisons «sociales» avant d'en implanter une autre. Cela lui paraît urgent dans ce quartier de Pointe-aux-Trembles où plusieurs maisons sont achetées dans le but d'y installer de telles oeuvres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-25

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HH4MD7VP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Le nuage toxique de Saint-Basile : Aucun produit n'atteindra les tablettes des épiceries

**Type** Article de journal

**Auteur** Denis Lessard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 25 août 1988 299 mots, p. A12 Le nuage toxique de Saint-Basile : Aucun produit n'atteindra les tablettes des épiceries

Lessard, Denis; Laberge, Yvon Aucune denrée qui aurait pu être affectée par les émissions de BPC de Saint-Basile n'atteindra les tablettes des épiceries promet le ministère québécois de l'Agriculture. Hier soir, au ministère on estimait à environ 500 vaches laitières et 150 bovins de boucherie le cheptel dans la «zone protégée», la surface susceptible d'avoir reçu les retombées de BPC, provenant de la fumée de l'incendie de Saint-Basile. Mais tant à l'Agriculture qu'au Bureau de la protection civile, on soulignait être encore loin d'avoir fait l'inventaire des dommages potentiels et de la gravité de la contamination. Dans la zone, on retrouve aussi un important éleveur de chevaux de course, des producteurs de blé et de pommes, a-t-on indiqué. «C'est une région très importante, il s'agit des meilleures terres agricoles du Québec, ça c'est préoccupant», a soutenu hier, à Québec, le ministre québécois de l'Agriculture, Michel Pagé. Ce dernier n'attendait pas avant aujourd'hui les résultats détaillés des analyses. Hier soir, une porte-parole du ministère, Suzanne Pilote, précisait que Québec ignorait toujours si les animaux devraient être sacrifiés. «On espère que non, mais il faudra voir les résultats des analyses», a-t-elle dit. Avec une permission spéciale du ministère de l'Environnement, les producteurs laitiers ont pu aller faire leur train, mais les six citernes de lait ont été retenues et soumises aux expertises du ministère. On a de plus demandé aux agriculteurs de nourrir leurs bêtes avec le foin déjà engrangé, déjà à l'abri des émissions toxiques. Sur l'île de Montréal Si les résidents de l'est de l'île de Montréal doivent faire montre de prudence en ce qui a trait aux potagers et aux piscines, le directeur du service de Prévention des incendies de Montréal, Raymond Therrien, affirme que les Montréalais peuvent boire l'eau de leur robinet puisque la Ville tire son eau du fleuve à la hauteur de LaSalle. Responsable du Plan des mesures d'urgence, M. Therrien a signalé que les patagoires et piscines exposées de Montréal ont été fermées hier et que les résultats d'analyses commandées par la CUM seront connus aujourd'hui, en fin d'après-midi. L'incendie de Saint-Basile a donné lieu au déclenchement d'une pré-alerte qui a mobilisé tous les services responsables de la CUM. Toutefois, la situation ne nécessitait pas le déclenchement d'une véritable alerte, selon M. Therrien. Tant qu'a duré la pré-alerte, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a été informé régulièrement de l'évolution de la situation.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-25

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/M9PPBKE6>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Nouvelles du RCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 28 août 1988 159 mots, p. A7 Nouvelles du RCM Favreau, Mariane Il n'y a pas que le Parti civique à subir des transformations, parfois douloureuses. Le RCM perd en effet son vice-président, Guy Oddo, après avoir vu sa présidente, Marie-Hélène Côté, quitter avant les vacances. M. Oddo quitte son poste pour des raisons professionnelles et personnelles. Ce qui laisse la voie libre à un tandem qui voudrait bien prendre les rennes du parti au pouvoir lors des élections qui se tiendront le 19 octobre prochain. Mais à la différence du Parti civique qui élira également un président à son congrès de novembre prochain, la présidence du RCM ne fait pas de son titulaire le candidat à la mairie du parti aux prochaines élections. Le poste est déjà occupé, et pour longtemps, espère-t-on au RCM, par Jean Doré. Par ailleurs, le conseiller du RCM pour le district de François-Perreault (Saint-Michel), M. Frank Venneri, a quitté les rangs du RCM au dernier conseil, pour siéger désormais à titre d'indépendant. Cela, non pas à cause de problèmes avec son parti, mais parce qu'il est candidat conservateur aux prochaines élections fédérales. Le RCM dirige donc la ville de Montréal avec 54 conseillers sur 58, les banquettes de l'opposition comptant quatre conseillers, dont deux au Parti civique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-28

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/89DNQC49

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Le maire [Jean] Doré en Asie

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 28 août 1988 140 mots, p. A7 Le maire [Jean] Doré en Asie Favreau, Mariane Pour la deuxième fois en moins d'un an, le maire de Montréal se rendra en Asie. Il quittera Montréal le 14 septembre pour y revenir le 24. Son périple le mènera à Séoul, Osaka, Tokyo et Hong-Kong. A titre de maire d'une ville olympique, M. Jean Doré assistera d'abord à l'ouverture des jeux de Séoul. Puis il fera une tournée de sensibilisation au Japon, où il échangera avec les autorités d'Osaka et de Tokyo. Il prononcera des causeries dans ces villes, dont une devant le cercle de la presse internationale de Tokyo. A Honk-Kong, il aura un déjeuner causerie avec la Chambre de commerce du Canada dans cette ville. Le maire sera accompagné, en principe, de sa conseillère associée pour les affaires internationales, Ginette L'Heureux. M. Daniel Robin, coordonnateur pour l'élite sportive, sera de la délégation à Séoul. Dans les autres villes, c'est le responsable pour l'Asie de l'Office d'expansion économique de la CUM, M. Roger Béland, qui sera de la partie. Par ailleurs, les consulats et délégations du Québec sont impliquées dans sa tournée. Le dernier voyage en Asie du maire Doré remonte à novembre

dernier, alors qu'il se rendait en Chine (et à Hong-Kong) pour signer le protocole liant Shanghai et Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-28

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/V7CS63ME

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Un concessionnaire automobile Toyota [de Rosemont] est invité à transporter ses pénates ailleurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 28 août 1988 277 mots, p. A7 Un concessionnaire automobile Toyota [de Rosemont] est invité à transporter ses pénates ailleurs Favreau, Mariane Des résidents de la rue Christophe-Colomb, près de la rue Beaubien, et le Comité-logement du secteur (Petite patrie) s'élèvent contre l'installation d'un concessionnaire de voitures à l'emplacement de l'ancienne buanderie Jolicoeur (New Method). C'est le concessionnaire Alix Toyota qui a acheté l'immeuble. Il n'a pourtant pas perdu son allure de bâtiment désaffecté même si, selon le comité-logement, on y mène certaines activités. Les citoyens qui ont présenté une pétition de quelque 360 noms au conseil municipal, lundi, font valoir que ce n'est pas le lieu pour installer un tel commerce de voitures qui implique l'entretien et la réparation d'autos, occasionne un circulation incessante dans la rue et la ruelle, et des problèmes de stationnement. Assez curieusement, ce bâtiment est situé non pas à l'intersection de la rue Beaubien, mais un peu plus au sud, et est accolé à un immeuble d'habitation. Selon le comité, les maisons voisines (14 logements) ont été acquises récemment par une entreprise immobilière. Or, il semble que les normes de Toyota exige une façade de 210 pieds pour une concession, ce que le bâtiment industriel n'offrirait pas seul. Il faut donc qu'Alix s'étende en rasant la première maison d'habitation de cinq logements actuellement vide. La ville est donc saisie d'une demande de démolition du 6391 Christophe-Colomb et d'un changement de zonage à cet emplacement. Mais selon les réponses du conseiller John Gardiner aux citoyens, il ne semble pas que la ville puisse faire grand chose pour empêcher que la trame de cette rue résidentielle ne soit coupée par un tel commerce. D'autant plus que l'immeuble de l'ancienne buanderie bénéficie du zonage commercial de son ancien occupant. Une aberration jamais corrigée depuis la fin des activités de Jolicoeur à cet endroit, il y a longtemps. Alors que la ville veut empêcher jusqu'à l'installation d'un simple bureau, rue Saint-Denis, pour en protéger un caractère résidentiel déjà mitigé, comment ne peut-elle pas se donner aussi les moyens d'empêcher un commerce «lourd» de s'installer rue Christophe-Colomb, entre deux intersections? Qu'attend-on pour raffiner les règlements de zonage et

exclure certaines occupations incompatible avec la qualité de vie des rues d'habitation? La leçon de la rue de La Roche aurait pourtant dû servir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-28

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SSNMQT6J

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Le square Léo Ayotte

**Type** Article de journal

**Auteur** J.-Z. Léon Patenaude

**Résumé** La Presse Tribune libre, lundi 29 août 1988 54 mots, p. B2 Le square Léo Ayotte Patenaude, J.-Z.-Léon M. le maire Jean Doré Il m'est agréable de vous soumettre une pétition de résidants du district Saint-Jean-Baptiste, de Montréal, demandant de donner le nom de «square Léo Ayotte» à l'espace libre au carrefour des rues Saint-Christophe, Roy et Saint-André. Ce peintre montréalais, né en 1909 en Mauricie, décédé à Saint-Hyacinthe en 1976, a habité pendant 40 ans dans notre quartier, rue Saint-Christophe, où il exerçait son métier. J.-Z.-Léon PATENAUDE président du Comité Léo Ayotte © 1988 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et so

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-29

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JRHRKRYI

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

Cette année encore, la STCUM se dit incapable de faire face à ses dépenses.  
[Rectificatif dans l'édition du 31 août en p. A2]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 30 août 1988 415 mots, p. A5 Cette année encore, la STCUM se dit incapable de faire face à ses dépenses.[Rectificatif dans l'édition du 31 août en p. A2] Favreau, Mariane «Nous ne sommes pas capables de faire face à nos dépenses.» C'est la constatation consternante que, cette année encore, fait le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert

Perreault. Peut-être y aurait-il une solution avec la contribution éventuelle des municipalités de Laval et de la Rive-Sud, mais la table de concertation qui se penche là-dessus ne pourra conclure ses travaux que dans quelques mois. Aussi, le ministre des Transports, M. Marc Yvan Côté, a-t-il offert de rencontrer les dirigeants de la Société de transport de la CUM (STCUM) pour examiner avec eux les mesures transitoires qui permettront à la société de présenter son budget 1989 dans les délais requis, soit au début d'octobre. Cette rencontre doit avoir lieu la semaine prochaine, selon M. Robert Perreault, qui expliquait hier à La Presse que les problèmes financiers actuels de la STCUM sont tout aussi importants que ceux de l'année dernière. Il n'a pas voulu indiquer si, en conséquence, les tarifs aux usagers seraient augmentés en janvier prochain. «Chose certaine, nous allons proposer un "panier de solutions"; il n'est pas question que les usagers en fassent seuls les frais.» Déjà, un pas a été fait avec la mise sur pied d'une table de concertation régionale réunissant, avec la STCUM, les autorités de Laval et des municipalités de la rive sud de Montréal pour étudier les «effets de débordements». Si leurs citoyens utilisent les transports en commun de Montréal, ces municipalités ne contribuent aucunement au financement de la STCUM, comme le font celles de la CUM. Mais cette table ne pourra conclure ses travaux avant la fin novembre, indique M. Perreault. On en est à l'analyse des résultats d'une enquête récente origine-destination des usagers de la STCUM, dont ceux qui habitent hors la CUM. «Ce n'est pas de gaieté de coeur que nos voisins prennent connaissance des chiffres, indique M. Perreault. Nous estimons qu'il y a, à la STCUM, au-delà de \$12 millions de manque à gagner assumés par la CUM pour les municipalités de la banlieue extérieure.» Par ailleurs, selon M. Perreault, le ministre des Transports serait conscient que le problème budgétaire de la STCUM est récurrent, et qu'il ne pourra être réglé tant qu'il n'y aura pas de plan de financement. «Nous ne sommes pas capables de faire face à nos dépenses.» L'an dernier, le ministre des Transports avait dû ajouter \$56 millions au budget de la STCUM après que celle-ci eût coupé le plus possible, et que les municipalités de la CUM eurent augmenté leurs contributions. Par contre, le gouvernement s'est désengagé de divers programmes de financement de la STCUM. «La participation totale du gouvernement cette année n'est même pas au niveau de l'inflation», de dire M. Perreault qui croit, de plus, que le plan de transport du ministre Côté, rendu public récemment, ajoutera des pressions nouvelles sur les finances et la dette de la STCUM. La STCUM a déjà proposé deux projets de financement supplémentaire au ministre, soit une taxe sur la masse salariale des employeurs ou une taxe sur l'essence ou sur l'immatriculation. Ces projets n'ont pas encore été discutés avec le ministre. En attendant, la STCUM finit difficilement son année financière, pendant que les équipements vieillissent, signale M. Perreault. C'en est au point que le toit du garage Saint-Henri s'est écroulé, la semaine dernière.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-30

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/43LQUCPP>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29



---

## Le Conseil des arts emménage dans l'ancienne Ecole des beaux-arts: dix studios seront loués à des compagnies de théâtre, de danse ainsi qu'à des musiciens

**Type** Article de journal

**Auteur** Jocelyne Lepage

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, mercredi 31 août 1988 579 mots, p. A20 Le Conseil des arts emménage dans l'ancienne Ecole des beaux-arts: dix studios seront loués à des compagnies de théâtre, de danse ainsi qu'à des musiciens Lepage, Jocelyne Le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, premier conseil du genre au Canada, quittera dans les prochains mois ses luxueux bureaux perdus dans la Place Desjardins pour emménager dans un lieu historique, l'ancienne et première école construite expressément pour l'enseignement des beaux-arts à Montréal, qui a vu défilier les Pellan et Dumouchel. Mais il n'y occupera que 10 p.cent de l'espace. Le reste sera aménagé pour créer six grands studios et quatre plus petits qui seront loués à des petites et moyennes compagnies de théâtre et de danse ainsi qu'à des musiciens. Quatre organismes pourront également y faire leur nid, notamment le Centre d'essai des auteurs dramatiques, Pro-Musica, peut-être un Bureau des festivals (mais la S.I.D.E.C. a aussi un projet pour les festivals) et une petite compagnie de danse. C'est ce qu'ont annoncé à tour de rôle hier les divers intervenants dans ce dossier, Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles du Québec, G. Blais, représentant de la ministre fédérale des Communications (Flora MacDonald), Michel Hamelin, président de la C.U.M. et Jean-Pierre Goyer, président du Conseil des arts et initiateur du projet. Cette initiative est sans doute la plus importante jamais prise par le CACUM. Son coût: \$700000 dont \$320000 viennent de Québec, \$250000 d'Ottawa et le reste, du secteur privé. Non seulement les artistes, même s'ils ne sont pas du secteur des arts visuels, retrouvent-ils un bâtiment de grande qualité, mais l'ancienne École se découvre, quant à elle, une vocation qui lui convient et qui convient au quartier déjà occupé par la Place des arts, les Archives nationales, l'École de design de l'UQAM et le Studio Cormier. Les Conservatoires d'art dramatique, de musique et le Musée d'art contemporain D'autre part, si les projets défendus par Mme Bacon pour le quadrilatère de la Place des arts se concrétisent, le quartier pourrait accueillir en plus le Conservatoire d'art dramatique et le Conservatoire de musique, sans oublier le Musée d'art contemporain. C'est ce que la ministre des Affaires culturelles a déclaré à La Presse, hier. «Je ne comprends pas, dit-elle, pourquoi il y a cette confusion à propos du Musée d'art contemporain. Les travaux entrepris pour l'aménagement des garages souterrains à la Place des arts font partie des travaux de construction du Musée. Peut-être devrais-je tenir une conférence de presse pour dissiper le malentendu. Mais actuellement, je mets toutes mes énergies à faire débloquer des fonds du gouvernement pour qu'on en finisse une fois pour toutes, après 25 ans, avec le quadrilatère de la Place des arts. Il est question qu'on y construise, dans la partie Est, le Conservatoire d'art dramatique et le Conservatoire de musique.» Ça serait un peu dans l'esprit de la Julliard School, à New York, a précisé la Ministre, où les étudiants se mêlent aux milieux professionnels. Légère restauration Une visite de l'ancienne école de la rue Saint-Urbain, construite en 1922 par Ernest Cormier et J. Omer Marchand, a permis de constater que les lieux avaient été assez bien conservés par

les divers locataires qui s'y sont succédé, depuis les étudiants en beaux-arts, puis en architecture, jusqu'à la Société immobilière du Québec, l'actuel propriétaire qui la loue au Conseil des arts pour quinze ans, moyennant \$45000 par année. L'entrée a conservé toute sa grandeur avec ses planchers de marbre et ses grandes portes ornées de haut-reliefs néo-classiques. Dans les salles, parfois dotées de mezzanines, les plafonds sont hauts et la lumière du jour entre à flots. Selon Jean-Pierre Goyer, il y a peu de restauration à faire au bâtiment. Les \$700000 serviront presque entièrement à doter l'immeuble des équipements professionnels nécessaires. La gestion de l'immeuble a été confiée au secteur privé et la sélection des usagers se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi, quoique la priorité sera accordée aux organismes les plus dépourvus. Sur ce plan-là, les modalités ne sont pas toutes au point. Les coûts et le temps de location n'ont pas encore été fixés. Les besoins sont différents selon qu'il s'agit de musique, de théâtre ou de danse. «On ne veut pas casser le marché, dit M. Goyer, et au Conseil des arts, on ne croit pas à la gratuité. Mais on imposera les coûts les plus abordables possibles.» Catherine Bégin, présidente du Conseil québécois du théâtre, n'était pas convaincue, au début, de l'intérêt de ce projet pour les gens de théâtre. «Ce qu'il nous faut, dit-elle, ce sont des lieux permanents. Mais trop de compagnies actuellement n'ont pas de lieux, et le projet du CACUM pourra les aider. Ça ne règle pas pour autant le problème des équipements culturels à Montréal.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-31

**Pages** P. A-20

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/899NT286>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## 1217 jours avant 1992, [350e anniversaire de la fondation de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Informations nationales, mercredi 31 août 1988 687 mots, p. B3 1217 jours avant 1992, [350e anniversaire de la fondation de Montréal] Leblanc, Gérald Croyez-le ou non, le compte à rebours est déjà commencé. C'est à la radio que j'ai entendu le premier signal de la course aux cadeaux: il reste 115 jours avant Noël... Bientôt, on divisera l'année en deux: 182 jours et demi pour organiser les folies des Fêtes et l'autre moitié pour les payer. Si l'on met tant de jours à préparer une fête annuelle, imaginez les années qu'il faudrait consacrer à la commémoration d'un événement qui remonte à 350 ans. Il ne reste pourtant que 1217 jours avant l'avènement de 1992. Ce sera une année exceptionnelle pour Montréal, une année charnière, un point de repère, une étape, une échéance et tout ce que vous voulez imaginer, y compris une année bissextile. Les historiens se chicanent, paraît-il, sur la date exacte de fondation de Ville-Marie, qui devait devenir Mont-Réal et

Montréal. Maisonneuve serait débarqué sur l'île le 17 mai 1642, selon certains, le 18 mai, selon d'autres, d'où les deux dates de fondation. On s'entend cependant pour dire que la première messe fut célébrée le 18 mai. Mon collègue Guy Pinard a opté, lui, pour le 18 mai. Et il a commencé avant tout le monde la préparation des fêtes du 350e . Depuis le 18 mai 1986, il nous présente en effet, chaque semaine dans La Presse, un morceau du patrimoine architectural de Montréal. Le 18 mai 92, il nous aura ainsi fait connaître 350 des 1400 bâtiments repertoriés dans la région montréalaise. Sa série «Rendez-vous 92» devrait lui mériter une mention dans le livre des records Guinness. D'autres commencent à mettre le cap sur l'an 1992. C'est ainsi que le congrès de la Chambre de commerce de Montréal, tenu cet été, visait à formuler des objectifs collectifs pour le 350e . Ce colloque de nos gens d'affaire était coiffé d'un fort joli slogan: «Montréal oblige!» Un peu comme «noblesse oblige», un slogan qui invite à tracer un avenir qui soit à la hauteur de la riche histoire de notre ville. «L'année 1992 présente un prétexte parfait pour faire débloquent les choses, pour mettre les bouchées doubles, pour hâter la réalisation de projets qui traînent dans le décor», explique Diane Prévost, de la Chambre. Et voilà que notre maire, Jean Doré, vient d'annoncer la tenue à Montréal, en 1992, du «Winter Cities Showcase», un événement international bisannuel de grande envergure. Ce sera le temps fort des festivités hivernales. C'est aussi le maire lui-même, semble-t-il, qui approche les candidats qu'il aimerait voir siéger au conseil de la Corporation des fêtes du 350e . On compte procéder d'ici une quinzaine de jours à la création de cette corporation, qui aura la responsabilité d'organiser et de superviser les fêtes. Quelles fêtes? Comment commémorer et célébrer ce 350e? Un confrère des pages touristiques me répond: «Qu'on finisse d'aménager le Vieux-Port, ce sera déjà quelque chose!» Plus rêveur, un collègue des arts et lettres me dit: «Qu'on couvre Montréal d'une bulle géante qui nous protégera à tout jamais de l'hiver!» Notre chroniqueur de baseball, Michel Blanchard, m'aurait sans doute dit: «Qu'on oblige les Expos à gagner le championnat mondial en 1992!» Quant à moi, je dois vous avouer que je ne sais pas trop l'allure que devraient prendre les fêtes du 350e. On m'avait appris au collège à procéder par la négative, quand on ne pouvait définir une chose, en énumérant les propositions à écarter. On pourrait donc commencer par dire qu'on ne veut pas de gâchis comme le 450e (1534-1984) de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Les grenouilles qui se prennent pour des boeufs finissent toujours par éclater. On pourrait ajouter que nous ne voulons pas de nouveau stade olympique ni de nouvelles îles, qu'on a pas les moyens d'entretenir. N'ayant pas encore fini de défrayer le coût des parties de Jean Drapeau, on ne veut pas de fêtes qu'il faudra payer jusqu'à la fin du siècle. On pourrait, par contre, prendre l'exemple sur Calgary, qui a organisé de fort belles fêtes pour les Jeux Olympiques de 88, sans s'endetter aucunement, faisant même des provisions pour l'entretien des excellentes installations sportives héritées des Jeux. Bref, pas trop de ballons qui s'envolent dans le ciel, mais des choses qui restent. Un Vieux-Port réaménagé, le Marché Bonsecours rendu à sa vocation originelle, un Musée des sciences et des technologies, une belle pagode dans le Quartier Chinois et un rappel de la Renaissance dans la Petite Italie, des jardins recouvrant l'autoroute Ville-Marie, un nouvel environnement pour l'hôtel de ville (la seule au monde à être entouré de trois terrains de stationnement), un nouveau siège social d'Hydro-Québec dans le coin délabré de la Main... Je vois déjà le maire Drapeau sortir de son exil parisien pour rappeler à sa ville le vrai sens de la fête. «L'année 1992 me permettra

enfin de démontrer qu'impossible n'est pas français. Paris est prêt à échanger la Tour Eiffel contre le stade olympique», proclamerait le maire. «A la condition que Montréal défraie les coûts du déménagement», ajouterait-il, incidemment. La solution serait sans doute de doter Montréal de deux maires durant 1992. Jean Doré, un gestionnaire tranquille à la Robert Bourassa plutôt que le tribun charismatique appréhendé, resterait maire pour tous les projets à inaugurer durant l'année commémorative. Jean Drapeau redeviendrait maire pour deux jours seulement, les 17 et 18 mai. L'illustre magicien aurait entière liberté pour éblouir la ville, la province, le pays, le continent, le monde et la galaxie. On lui mettrait une seule réserve: sa baignoire sans fond d'autofinancement n'aurait plus de robinet.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-31

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PH5D8WXX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Il en coûterait \$100 millions pour réaménager le mont Royal

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 31 août 1988 418 mots, p. A7 Il en coûterait \$100 millions pour réaménager le mont Royal Laberge, Yvon Réaménager le parc du mont Royal pourrait coûter jusqu'à \$100 millions, estime M. Christophe Caron, président du Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM) qui, conjointement avec la ville de Montréal, publiait hier les volumes I et II d'une étude intitulée La montagne en question. Essentiellement, comme l'écrit d'ailleurs M. Caron en avant-propos de l'étude, l'intention de base était de fournir au public un profil global de la montagne dans son environnement urbain et social. A l'évidence, ce profil - ou portrait - global n'est pas rose et, selon M. Caron, le mont Royal n'a pas toujours été au centre des préoccupations de nos élus municipaux et de ses partenaires. Qu'on pense aux interventions intensives des institutions (notamment l'Université de Montréal et son vaste complexe côté nord), des promoteurs immobiliers (les tours d'habitation) et de la ville de Montréal (la voie Camillien-Houde, les échangeurs des Pins/Parc et Côte-des-Neiges/Remembrance et les vastes terrains de stationnement) et le portrait est à peu près global. En fait, nous disait M. Caron, pour compléter le portrait, il faudrait ajouter que Montréal a, parallèlement, agi avec négligence en n'investissant pas suffisamment dans l'entretien de la montagne, véritable poumon et véritable symbole de la métropole. Mais M. Caron estime qu'il en coûterait peut-être \$100 millions pour faire subir une vraie cure de rajeunissement au mont Royal. «A New York, dit-il, ça a coûté \$150 millions pour mettre en valeur le Central Park. Ici, pour le mont Royal, si on s'en tire en bas de \$100 millions, ce sera beau!» Selon lui, il faut intervenir, et vite, car la montagne

risque de disparaître derrière un développement urbain souvent agressif. Il estime que la facture doit être partagée entre les principaux intervenants parce que la responsabilité ne relève pas uniquement des contribuables montréalais, mais aussi de ceux qui l'ont agressé. Pour le Groupe d'intervention urbaine de Montréal, on doit, comme le voulait d'ailleurs le concepteur du parc du Mont-Royal, l'Américain Frederick Olmsted, soustraire la montagne à l'urbanisation et la rendre accessible et utilisable par les citoyens que nous sommes. Pour cela, il serait impérieux d'en revoir tous les accès et d'en ouvrir d'autres au besoin, notamment du côté de l'Université de Montréal, d'Outremont et de Westmount. De plus, on pourrait aménager une piste cyclable et des trottoirs sur la voie Camillien-Houde. Le mobilier urbain de la montagne est déficient dans son ensemble et une intervention rapide s'impose pour, d'une part contrôler l'érosion du sol, et, d'autre part empêcher l'accumulation des déchets de toute sorte. Enfin, le GIUM croit que Montréal n'a qu'un seul et authentique attrait touristique et que c'est le mont Royal. De ce fait, il faut «le mettre en valeur et lui redonner une position avantageuse parmi les éléments qui identifient Montréal, à l'étranger et chez nous». L'étude en deux volets rendue publique hier, a pour sa part souligné M. John Gardiner, membre du comité exécutif de Montréal, sert en quelque sorte de préambule à la vaste consultation publique qu'on souhaite tenir au printemps sur l'avenir du mont Royal. En attendant, l'administration municipale entreprendra des actions rapidement et, selon M. Gardiner, le prochain Programme triennal d'immobilisation (PTI) en donnera les premiers détails. Le PTI étant le programme des dépenses de l'administration pour les trois prochaines années, c'est justement là qu'on trouve les grandes orientations d'aménagement et de développement de la métropole. Le prochain sera rendu public le 19 septembre. C'est à suivre.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-31

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4X63DQI2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Le FFM s'impose comme le quatrième [festival cinématographique au monde] après Cannes, Venise et Berlin. 450 journalistes à Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, mercredi 31 août 1988 623 mots, p. A16 Le FFM s'impose comme le quatrième [festival cinématographique au monde] après Cannes, Venise et Berlin. 450 journalistes à Montréal Gruda, Agnès L' an dernier, le correspondant montréalais du magazine ouest-allemand Stern, Peter Lust, a envoyé 14 articles en direct du Festival des films du monde. Trois d'entre eux ont été publiés dans cet hebdomadaire rejoignant quelque quatre millions de lecteurs, qui

«suit» le festival depuis une dizaine d'années. Parmi les quelque 450 journalistes qui couvrent le FFM, une centaine représentent des médias d'outre-frontière. Ils viennent d'un peu partout, de l'Australie au Japon, en passant par Israël, l'Inde, la France et le Venezuela. Correspondants et envoyés spéciaux, vieux routiers (comme M. Lust) ou nouveaux venus à Montréal, ce sont eux qui donnent au FFM sa résonance internationale. Nous en avons attrapé quelques-uns, entre deux projections ou conférences de presse, question de leur demander (rapidement: ils sont tous pressés) comment ils perçoivent le festival montréalais. Ce qui ressort surtout des propos recueillis au cours des derniers jours, c'est que le FFM s'impose de plus en plus comme le quatrième festival en importance au monde, après Cannes, Venise et Berlin. Loin de la démesure de Cannes Pour Janet Fine, qui travaille à la fois pour des publications indiennes, dont le Times of India, et le Hollywood Reporter américain, et qui partage son temps entre Bombay et New York, le FFM figure parmi les «meilleurs festivals de cinéma» de la planète. Bien sûr, reconnaît-elle, nous sommes loin de la démesure de Cannes. «A Cannes, il y a une atmosphère plus business qu'à Montréal. Cannes c'est comme une drogue. Tandis qu'à Montréal, c'est plus tranquille, on peut rencontrer plus facilement les réalisateurs, et le choix de films est d'une grande qualité», estime Mme Fine. Une trentaine de médias américains représentés Simone Mané, correspondante montréalaise de Laisha (un Châtelaine version israélienne), croit elle aussi que Montréal vient en quatrième place au palmarès des festivals de cinéma. «C'est un événement très connu en Israël, et considéré comme très important», dit-elle. A preuve: la liste des journalistes étrangers compte cinq représentants de médias israéliens, contre sept pour la France et trois pour la Suisse. Si les Français ne sont pas venus en grand nombre (parmi les publications importantes, seuls Le Monde et Le Figaro sont représentés cette année), c'est en raison de la concurrence de Venise, estime Henri Béhar, correspondant culturel du Monde basé à New York. Les Américains sont de loin les plus nombreux: une trentaine de médias sont représentés au festival. Mais peu de grands quotidiens: il y a bien un journaliste du Philadelphia Daily News, mais personne du New York Times, par exemple. Fête populaire M. Béhar est venu pour la première fois au FFM l'an dernier. Il avait alors été frappé par le côté «fête populaire du cinéma» du festival montréalais. «Je me souviens avoir vu, à la sortie d'une projection, deux vieilles dames avec des chapeaux victoriens s'engueuler au sujet d'un film», raconte-t-il. Pour le correspondant du Monde, c'est un aspect assez unique à Montréal. Le festival de Berlin s'adresse aussi au grand public. Mais on n'y retrouve pas, selon M. Béhar, la fébrilité montréalaise. Qu'est-ce qui intéresse les journalistes étrangers? Que vont-ils écrire? Le correspondant du Monde a profité de l'ouverture du Festival pour faire une entrevue avec le maire Jean Doré sur la vie culturelle à Montréal. Simone Mané dit qu'elle suivra surtout les films israéliens, puis tous ceux qui ont un rapport avec le Proche-Orient et avec la communauté juive. Sally Schoen-Bergen, du Northern Ohio Life, un périodique de Cleveland, s'attardera surtout sur les films susceptibles d'être distribués dans sa ville. Peter Lust suivra surtout les films ouest-allemands, mais a l'intention de jeter un coup d'oeil sur le nouveau cinéma soviétique. Et Richard Reynolds, du réseau américain National Public Radio (PBS), enverra quelques topos de 6-7 minutes sur les films les plus importants. Certains ne seront diffusés qu'au moment où le film sortira aux États-Unis, et le nom de Montréal n'y sera même pas mentionné. Quant à Samir Nasr, qui couvre le festival pour quelques publications égyptiennes, il compte envoyer, entre

autres au quotidien Akhbar (Nouvelles), des communiqués de presse accompagnés de quelques commentaires. Le cinéma canadien, ça vous dit quelque chose? «En Inde, le cinéma canadien est très connu», dit Janet Fine. Il y a eu récemment un festival de films canadiens. Et le film Mario a fait un tabac: «Des gens disaient, en sortant de la projection, que c'était presque un film indien...». Autre succès canadien en Inde: Joshua Then and Now. Au Venezuela, dit la correspondante du El Sol de Margarita Edith Velasquez, on connaît surtout Geneviève Bujold, sur laquelle elle compte écrire cette année. Et en Israël, on connaît le cinéma canadien surtout par... les films d'animation de l'ONF.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-08-31

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FXH9XSF5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Les conservateurs courtisent un autre conseiller du RCM: [Benoît Tremblay]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Décoration, jeudi 1 septembre 1988 188 mots, p. D16 Les conservateurs courtisent un autre conseiller du RCM: [Benoît Tremblay] Lavoie, Gilbert Les conservateurs de Brian Mulroney courtisent un deuxième conseiller du RCM en vue de renforcer leur représentation montréalaise aux prochaines élections. Il s'agit cette fois d'un «plus gros canon», Benoit Tremblay, le représentant de Sault-au-Récollet à l'hôtel de ville. Quarante ans, diplômé des Hautes études commerciales et de l'Université de Paris, M. Tremblay est le conseiller associé de Robert Perrault au comité exécutif de la ville de Montréal. Il a été sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du commerce du Québec sous le Parti québécois et il vient de prendre la direction du Centre de gestion des coopératives à l'École des hautes études commerciales. Au parti, on parle de lui et de Jean Corbeil, maire d'Anjou, comme de futurs ministres montréalais au sein d'un éventuel nouveau gouvernement conservateur. Le porte-parole du parti, M. Paul Langlois, a confirmé qu'on avait offert une circonscription à M. Tremblay mais il a déclaré que ce dernier n'avait pas encore donné sa réponse. Au RCM, on ne semble pas informé de ces tractations. On signale toutefois que M. Tremblay a connu la ministre Monique Vézina au sein du mouvement coopératif, et que la décision de joindre les conservateurs ne serait pas surprenante dans un tel contexte. On dit de lui qu'il a bien travaillé sur les dossiers qui lui ont été confiés, et qu'il dispose d'un bon réseau de contacts dans le milieu. Un autre conseiller du RCM, Frank Venneri, a déjà quitté le RCM pour siéger comme indépendant, afin de pouvoir porter la bannière pour le Parti conservateur contre André Ouellet, dans Papineau.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-01

**Pages** P. D-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TX5RSLPW

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Pas de navette gratuite entre Mirabel et Dorval

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Paquin

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 1 septembre 1988 278 mots, p. A5 Pas de navette gratuite entre Mirabel et Dorval Paquin, Gilles OTTAWA -- Le ministre fédéral des Transports Benoît Bouchard a décidé de reporter à l'an prochain la mise sur pied du service gratuit d'une navette entre Mirabel et Dorval, donnant ainsi une douche froide aux partisans de la relance des aéroports. «Je crois que le lancement de ce service ne pourra se faire avant le mois de mars 1989», a déclaré hier M. Bouchard au cours d'un interview avec La Presse au Parlement. Selon le ministre, il en coûterait trop cher de créer ce nouveau service maintenant alors qu'il existe un contrat d'exclusivité entre le ministère et une société d'autocars qui dessert les deux aéroports. Lorsque ce contrat arrivera à échéance en février prochain, Ottawa pourra lancer un appel d'offres regroupant les liaisons existantes avec Montréal et la navette entre les aéroports, a dit M. Bouchard. Promis pour la première fois le 4 décembre 1986 lors de la présentation en grande pompe du plan de relance des aéroports de Montréal par le ministre d'État aux Transports de l'époque, André Bissonnette, le service de navette a ensuite été oublié. Le maire de Montréal, Jean Doré, avait alors décrit ce plan comme étant «le statu quo avec une navette», mais au rythme où se font les choses au ministère des Transports il n'est même pas assuré de recevoir ce service. En devenant à son tour, mais brièvement, ministre d'État aux Transports, Monique Vézina, a, plus tôt cette année, promis elle aussi de créer le service de navette. Selon Mme Vézina, les négociations étaient presque conclues avec le transporteur et la navette aurait pu commencer à fonctionner dans les semaines suivantes, soit au début d'avril 1988. Tant pour Mme Vézina que pour M. Bissonnette, la création d'un service gratuit et rapide de raccordement entre les deux aéroports était pourtant jugé prioritaire. Comment inciter les passagers à venir à Mirabel s'ils doivent payer un taxi pour effectuer leurs correspondances entre les deux aéroports de Montréal alors qu'ils peuvent le faire sans frais à Toronto? Le ministre Bouchard a par ailleurs indiqué que le projet de cession de la gestion des aéroports aux autorités régionales, progressait. Selon lui, Ottawa pourrait bien céder l'administration des aéroports de Dorval et Mirabel avant la fin de l'année.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-01

**Pages** P. A-5



**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4873YTG7

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Montréal s'intéresse à la protection de cinq anciennes salles de cinéma

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Économie, vendredi 2 septembre 1988 313 mots, p. C11 Montréal s'intéresse à la protection de cinq anciennes salles de cinéma Bonhomme, Jean-Pierre Les corps publics s'intéressent de près, ces jours-ci, à la protection de cinq anciens cinémas du centre-ville dont l'architecture est regardée comme étant de signification riche. Deux de ces bâtiments, le Rialto et le Laurier, situés sur l'avenue du Parc, viennent d'être l'objet de procédures municipales de protection dites de «citation». La ville recevra, par ailleurs, à l'égard du cinéma Corona qui lui appartient dans le quartier Saint-Henri, et depuis longtemps désaffecté, des «appels de propositions» relatives à sa restauration. Ces nouvelles ont été annoncées hier par un membre de l'exécutif de la ville M. John Gardiner. Celui-ci, qui est politiquement responsable de l'urbanisme, venait, en compagnie de représentants du ministère des Affaires culturelles, de faire visiter à la presse certaines de ces salles de cinémas qui méritent d'être préservées. Par la même occasion, le ministère des Affaires culturelles et la municipalité lancaient conjointement une brochure décrivant une vingtaine de ces intéressants immeubles. La municipalité de Montréal a obtenu de l'État, avec la procédure dite de «citation», le moyen de préserver les façades de certains bâtiments. La ville espère ainsi ouvrir la voie, ont indiqué des porte-parole, à des procédures de classement par lesquelles on pourrait protéger les intérieurs du Laurier et du Rialto. Les actions ont formellement été engagées en ces deux cas. Par ailleurs, M. Gardiner a fait savoir que la municipalité a cédé à la Société immobilière du patrimoine (SIMPA), l'organisme paragouvernemental de protection des immeubles, le cinéma Corona, de Saint-Henri, à façade ornée de verrières. La ville recevra les propositions des entrepreneurs dans un mois environ. On tentera, avec les ressources de l'entente-cadre intervenue entre le ministère et la ville, de trouver à l'immeuble désaffecté une vocation culturelle. Le dirigeant municipal Gardiner, d'autre part, a dit que la municipalité négociait avec les promoteurs immobiliers First Urban pour préserver le cinéma York. Ce cinéma art-déco, le dernier de nos grands cinés-palaces, (il a été construit en 1948) se trouve dans une aire où les promoteurs veulent ériger un complexe de bureaux. On a appris, par ailleurs, que le ministère des Affaires culturelles traitera, dans les semaines qui viennent, des demandes formelles de classement pour le Laurier, le Rialto, et l'Outremont. Selon les experts du ministère, cinq cinémas anciens seulement, les Chateau, Corona, Outremont, Rialto, et York ont sont suffisamment bien conservés (extérieur et intérieur) pour pouvoir être restaurés.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-02

**Pages** P. C-1**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CJ4I3I87**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## [Jean] Doré a-t-il ses entrées à Québec?

**Type** Article de journal**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Tribune libre, mercredi 7 septembre 1988 666 mots, p. B3 [Jean] Doré a-t-il ses entrées à Québec? Leblanc, Gérald On sentait depuis un certain temps que les relations se détérioraient entre le gouvernement provincial et l'administration municipale de Montréal. Un poids lourd du RCM vient de confirmer cette impression. Dans une entrevue exclusive, publiée dimanche à la UNE de La Presse, Robert Perreault y allait d'une charge virulente contre «l'insensibilité» de Québec pour les besoins de sa métropole. «Montréal a besoin d'un coup de main mais Québec lui donne des coups de pied», selon le vice-président du comité exécutif. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase c'est le plan de transport du ministre Marc-Yvan Côté. «Tout a été pensé pour faciliter l'entrée des banlieusards dans Montréal... Le jour où la population (de Montréal) tombera sous le million, ce sera la fin d'un symbole», déclare M. Perreault, en dénonçant le manque de participation de Montréal dans la préparation du plan de transport du ministre Côté. Cette sortie de M. Perreault, non seulement contre le plan Côté, mais aussi contre plusieurs autres «insensibilités» de la capitale, soulève de graves questions sur les relations entre le gouvernement Bourassa et l'administration Doré. Si ce plan Côté est si mauvais pour Montréal, comment se fait-il que l'administration municipale n'ait pas réussi à le faire changer en cours de route? Comment se fait-il que les députés et ministres de Montréal (particulièrement le premier ministre et le parrain de la région métropolitaine, Robert Bourassa et Daniel Johnson) n'aient rien fait pour en modifier la teneur? Comment expliquer que Marc-Yvan Côté ait pu mettre de l'avant un plan que rejetteraient à l'unison les leaders de l'île de Montréal (un tiers du Québec), les élus municipaux autant que les dirigeants patronaux et syndicaux? Est-ce uniquement parce que Marc-Yvan Côté et ses fonctionnaires connaissent fort mal la réalité métropolitaine? Est-ce tout bonnement une autre conséquence des 300 kilomètres séparant l'Assemblée nationale de l'hôtel de ville de Montréal? (On peut rappeler que, depuis 1960, aucun ministre des transports ne venait de Montréal, sauf Guy Tardif, dont le règne coïncidait avec l'austérité de la fin du régime péquiste.) C'est l'hypothèse que semble soutenir le maire de Montréal, Jean Doré. Dans une entrevue téléphonique, hier, M. Doré endossait d'abord la position défendue par son lieutenant: «Il est bien entendu que M. Perreault parlait au nom de l'administration.» «Ses critiques reflètent une partie de la réalité», s'empressait-il d'ajouter. Selon le maire, le plan Côté démontre encore une fois le «manque d'arrimage» des appareils de Montréal et de Québec, le manque de complicité entre la capitale et la métropole du Québec. «Les relations avec les ministres sont de bonnes à excellentes (y compris avec M. Côté), mais ça va moins bien dans les dossiers. Il faut continuer à

travailler pour atténuer les distances. Nous serons là cet automne à la commission parlementaire et nous aurons de bons arguments à faire valoir. Il est évident, par exemple, qu'un nouveau pont vers Laval ne figure pas dans les priorités des dix prochaines années.» M. Doré écarte carrément, d'autre part, les motifs partisans dans les tensions entre son administration et le gouvernement Bourassa. On aimerait bien croire Monsieur le maire, mais toutes sortes de petits indices incitent à croire que l'historique tension capitale-métropole est loin de tout expliquer. Laval était bien informé du plan de M. Côté, puisque le ministre avait retenu les services de Luc Beauregard (le relationniste de Laval) pour la présentation de son rapport, dans un hôtel de Montréal. Pendant ce temps on refusait à la Ville autant qu'à la Chambre de Commerce de Montréal la remise d'une copie du plan d'action, avant qu'il ne soit dévoilé aux journalistes. Bien plus, Hubert Sacy, le directeur des communications à la STCUM, a été mis à la porte de la salle où le ministre Côté donnait sa conférence de presse. Rejoint, aussi hier par téléphone, Jean-Claude Gobé, le député libéral de Lafontaine, se disait scandalisé des attaques de M. Perreault contre le plan Côté. «Il fait passer ses batailles idéologiques avant le bien des citoyens de l'Est de Montréal. Les gens de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles, mon comté, sont d'accord avec le pont vers Laval.» Parlant ensuite d'un membre du cabinet du maire, M. Gobé évoquait la «même attitude doctrinaire qui avait marqué l'ancien gouvernement (péquistes)». «Je m'entends bien avec les conseillers municipaux de l'Est. C'est dans la haute direction qu'est le problème. On parle de libre-échange avec les États-Unis et ces gens ne veulent pas de pont pour aller à Laval.» On croirait réentendre l'anathème naguère jetée contre «ceux qui veulent ériger un mur autour du Québec». Finalement, est-ce que la présence massive d'anciens péquistes dans le cabinet du maire (sans oublier le secrétaire général, Pierre LeFrançois, tabletté à Québec par l'actuel gouvernement, ou la présidente de la STCUM, Louise Roy, issue du clan péquiste), n'en fait pas une administration ennemie pour les Marc-Yvan Côté et Gilles Rocheleau, les ministres les plus partisans du gouvernement libéral. Est-ce que, d'autre part, l'administration Doré-Fainstat a trouvé les moyens politiques pour se faire entendre à Québec, pour s'assurer que Montréal ne fait pas les frais des reliquats de la polarisation référendaire? Bref, est-ce que Jean Doré a ses entrées à Québec? La question se pose. Si la réponse est négative, Jean Doré et Robert Bourassa, doivent se rencontrer au plus vite. Montréal éprouve assez de difficulté à retrouver sa place au soleil, sans que ses enfants ne raniment de vieilles chicanes de famille.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-07

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/NGBH2FC2>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

Les Chinois veulent aussi leur place au Jardin botanique [de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 7 septembre 1988 179 mots, p. A3 Les Chinois veulent aussi leur place au Jardin botanique [de Montréal] Bernard, Florian Les succès remportés cet été par le jardin japonais de Montréal ont eu des échos jusqu'en Chine. La Presse a appris, de sources sûres, que les autorités chinoises, autant politiques que des milieux d'affaires, ont manifesté leur intention de collaborer à la création d'un jardin chinois qui aurait une ampleur égale à celui des Japonais, inauguré le printemps dernier. Le directeur du Jardin botanique de Montréal, M. Pierre Bourque, s'envolera pour la Chine dans les prochains jours afin de discuter de ce projet. Pour sa part, le maire Jean Doré, qui doit visiter Séoul à l'occasion des Jeux olympiques, profitera également de ce voyage pour rencontrer diverses personnalités chinoises intéressées au projet d'un jardin chinois à Montréal. Même si ce projet d'un grand jardin chinois n'a pas encore été rendu public, La Presse a appris que les pourparlers préliminaires ont déjà permis de dégager plusieurs terrains d'entente et qu'un accord final serait sur le point d'être conclu. Au cours de l'été, l'affluence des visiteurs au nouveau jardin japonais de Montréal a dépassé toutes les prévisions. Devant un tel succès, les autorités songent à donner une dimension particulière au Jardin botanique de Montréal en y regroupant des jardins de divers pays et de diverses cultures. Outre la Chine, d'autres pays seraient actuellement intéressés à une présence permanente au Jardin botanique de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-07

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/I55DJE3V

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Un conseiller RCM [M. Benoît Tremblay] confirme une offre du PC

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 7 septembre 1988 229 mots, p. A9 Un conseiller RCM [M. Benoît Tremblay] confirme une offre du PC Lavoie, Gilbert Le conseiller de Sault-au-Récollet à l'hôtel de ville de Montréal, M. Benoît Tremblay, confirme qu'il songe sérieusement à briguer les suffrages pour le Parti conservateur aux prochaines élections. M. Tremblay a expliqué qu'il a accepté de réfléchir à l'offre des conservateurs, à cause des difficultés qu'a Montréal à se faire entendre auprès des autres niveaux de gouvernement. Donnant en exemple le litige avec Québec sur le développement des transports, le conseiller a déclaré que Montréal demeure sa préoccupation principale et que c'est dans ce contexte qu'il discute actuellement avec les conservateurs. Les moyens de ses idées «On est conscient que Montréal a besoin d'un coup de main tant au provincial qu'au fédéral. On a beau

avoir du leadership et des projets, on n'a pas de moyens», a-t-il expliqué. M. Tremblay a ajouté que c'est sur le contenu, sur ce que le Parti conservateur peut offrir à Montréal, qu'il discute actuellement. «Il faut voir si on se comprend bien.» Quant au passage du RCM au PC, le conseiller n'y voit pas de problème. «Quand on voit des gens comme Monique Vézina dans ce parti, on voit que l'étiquette conservatrice ne vaut que ce que vaut le mot.» L'annonce la semaine dernière de la candidature possible de M. Tremblay a surpris les libéraux qui reconnaissent la valeur d'une telle candidature. Même s'il est encore peu connu du public, le conseiller a joué un rôle important au RCM où il s'occupe des dossiers économiques derrière Robert Perrault. Ex-sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et commerce, il dirige actuellement le Centre de gestion des coopératives à l'École des hautes études commerciales. La question la plus difficile à régler est de lui trouver un comté. Il reste peu de circonscriptions à combler du côté conservateur sur l'île de Montréal. Il y a bien Hochelaga-Maisonneuve où le PC se cherche désespérément un candidat, mais personne ne se presse au portillon à cause de la force du libéral Jean-Claude Malépart dans ce comté.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-07

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7Q5JLE6U

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Des locataires de l'îlot Overdale demandent au maire [Jean] Doré d'assurer leur sécurité

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 8 septembre 1988 389 mots, p. A3 Des locataires de l'îlot Overdale demandent au maire [Jean] Doré d'assurer leur sécurité Favreau, Mariane L'îlot Overdale est devenu un coupe-gorge depuis qu'il est à peu près vidé de ses habitants. Des locataires et des supporteurs ont occupé hier des bureaux de l'hôtel de ville pour le dire au maire, lui demander son aide pour acheter les immeubles et faire retirer les accusations qui frappent des gens de leur groupe. Bien qu'ils aient rencontré le maire, ils ont ensuite refusé de quitter l'hôtel de ville sans l'intervention de la police. Après avoir occupé un peu par erreur le bureau de Mme Léa Cousineau, au deuxième étage, le groupe d'une trentaine de personnes s'est installé dans le salon de la mairie, au rez-de-chaussée. Finalement, le maire, accompagné de M. John Gardiner, a suspendu la réunion du comité exécutif pour écouter les porte-parole, dans son bureau de fonction à côté du salon. La sécurité inquiète vivement les locataires qui occupent encore des logements, rue Overdale. Il y a eu un meurtre dans cette rue, dimanche soir, et des attaques armées auparavant. Le groupe attribue ces crimes au manque d'éclairage et au départ de nombreux

résidents du quartier. De plus, des fenêtres d'immeubles vacants seraient laissées ouvertes. Le maire Doré a promis d'y voir et d'apporter, s'il y a lieu, les remèdes nécessaires. Le groupe demande aussi au maire de révoquer les permis des promoteurs qui ne se conformeraient pas aux exigences de la ville et feraient preuve de harcèlement auprès des derniers locataires. On va vérifier cela et donner suite, promet le maire. Par contre, celui-ci refuse absolument de s'immiscer dans le processus judiciaire et de tenter de faire tomber, comme le demande le groupe, les poursuites pénales qui frappent 26 personnes liées aux actions de résistance des locataires. «Ce n'est pas la ville qui intente ces actions, de dire le maire, c'est la police de la CUM. On peut s'interroger sur leurs méthodes, mais je n'ai pas le pouvoir d'intervenir dans le travail de la police, et je ne le souhaite pas.» Enfin, il n'est absolument pas question que la ville exproprie des immeubles appartenant aux promoteurs pour les revendre à la coopérative des locataires. De plus, la ville ne peut forcer les propriétaires à vendre. D'ailleurs, selon le maire, le prix payé par les promoteurs pour ces immeubles rend prohibitif leur rachat par une coopérative. Ce que contestent certains des participants. Le maire Doré a rappelé l'entente intervenue avec le promoteur qui a dû construire des maisons d'appartements et de chambres pour reloger les locataires déplacés par son projet des Galleria Dorchester. «On ne trouve nulle part ailleurs ce que nous avons fait ici. La part du promoteur n'est pas négligeable.» Ce qu'il faut désormais appeler le «groupe de résistance d'Overdale», comprend des résidents actuels et anciens de l'îlot, des membres du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la Fédération des coops d'habitation de l'île de Montréal, l'Acef, l'Alliance autochtone de Montréal, et des amis.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-08

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/AM6R89NH>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Pas de nouveaux commerces rue Saint-Denis [à Montréal], recommande une commission

**Type** Article de journal

**Auteur** Yves Boisvert

**Résumé** Malgré les protestations de nombreux propriétaires, la commission de l'aménagement de la ville de Montréal recommandera finalement au comité exécutif de modifier le règlement de zonage de la rue Saint-Denis, entre les rues Laurier et Crémazie, de façon à empêcher l'établissement de nouveaux espaces commerciaux. La commission, qui se réunissait hier, a toutefois recommandé que le nouveau règlement de zonage soit plus souple que celui que proposait initialement le comité exécutif, de façon à reconnaître de véritables «droits acquis» aux commerçants déjà

établis sur la rue Saint-Denis. Le projet initial recommandait que seuls les commerces situés aux intersections conservent tous leurs droits. Les autres, soit environ 40 p. cent des commerces, auraient pu poursuivre leurs activités, mais n'auraient pu transmettre ce droit à d'éventuels acquéreurs, qui auraient alors dû retourner à une vocation résidentielle. Des audiences publiques ont été tenues au cours desquelles de nombreux propriétaires se sont plaints d'une telle modification. Un comité de citoyen a été formé pour s'opposer au projet. Finalement, hier, la commission a décidé de limer les dents du projet qu'on trouvait trop pointues. D'après ce projet, tous les commerces actuellement en fonction conserveraient l'ensemble de leurs droits acquis, avec cette nuance importante toutefois: dans le cas des commerces qui ne sont pas à une intersection, le droit serait transmissible à la condition que le nouveau commerce soit compatible avec une «liste fermée à être produite» de types de commerces qui «s'harmoniseraient... avec l'habitation». Seul le conseiller Nick Auf der Maur, vice-président de la commission, s'est opposé au nouveau projet. Signalons que les 11 autres commissaires étaient tous des conseillers RCM. «Je ne vois absolument aucune menace de développement commercial sur Saint-Denis et je me demande bien ce qui a pu donner l'idée d'une telle modification», a déclaré à La Presse M. Auf der Maur. Le conseiller d'opposition a qualifié le projet de discriminatoire, parce qu'il limite les choix des citoyens de ce secteur. «Je ne vois pas pourquoi les gens de la rue Saint-Denis auraient moins d'options que moi, qui reste dans le centre-ville dans un secteur résidentiel. C'est beaucoup trop draconien», a-t-il dit. Il a cependant ajouté qu'il serait prêt à appuyer un règlement de zonage qui interdirait l'ouverture de bars et de restaurants en dehors des intersections, pour ne pas que le secteur sud, très développé, ne s'étire vers le nord. Le président du comité de citoyens s'opposant à la modification, M. Yves Montplaisir, n'était pas non plus satisfait du nouveau projet. «La ville a fait baisser le prix de nos maisons de 20 à 25 p. cent depuis l'annonce de ce projet!, s'est-il indigné. C'est complètement farfelu! Nous réclamons un référendum et nous sommes absolument certains que nous avons la population derrière nous.» Ceux qui s'opposent au projet n'ont pas manqué de souligner que la Ville semble s'accorder ce qu'elle leur refuse. En effet, un projet de construction de 230 espaces à bureaux a été mis de l'avant par la ville. Ce projet, «les Ateliers municipaux», dont la ville est le promoteur, serait mis sur pied angle Rosemont et... Saint-Denis. Mais pour M. André Lavallée, président de la commission, il ne s'agit que d'une question de planification du développement. «Si tant de propriétaires s'opposent, c'est qu'ils prévoient un développement commercial dans le secteur. Nous croyons que tous les commerces ne doivent pas être concentrés dans le même secteur à Montréal», a-t-il déclaré à La Presse. Côté planification, toutefois, les opposants n'ont pas manqué de souligner que la commission recommandait aussi dans son rapport qu'à l'avenir, les modifications de règlements de zonage soient faits dans des cadres précis et après études d'impacts, ce qui n'a pas été fait dans le cas présent...

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-09

**Pages** p. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/FTDI38XN>

**Date d'ajout** 17/11/2019 à 12:27:22

Modifié le 17/11/2019 à 15:50:18

## Marqueurs :

Zonage<sup>2</sup>

---

### Pas de nouveaux commerces rue Saint-Denis [à Montréal], recommande une commission

**Type** Article de journal

**Auteur** Yves Boisvert

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 9 septembre 1988 461 mots, p. A3 Pas de nouveaux commerces rue Saint-Denis [à Montréal], recommande une commission Boisvert, Yves Malgré les protestations de nombreux propriétaires, la commission de l'aménagement de la ville de Montréal recommandera finalement au comité exécutif de modifier le règlement de zonage de la rue Saint-Denis, entre les rues Laurier et Crémazie, de façon à empêcher l'établissement de nouveaux espaces commerciaux. La commission, qui se réunissait hier, a toutefois recommandé que le nouveau règlement de zonage soit plus souple que celui que proposait initialement le comité exécutif, de façon à reconnaître de véritables «droits acquis» aux commerçants déjà établis sur la rue Saint-Denis. Le projet initial recommandait que seuls les commerces situés aux intersections conservent tous leurs droits. Les autres, soit environ 40 p. cent des commerces, auraient pu poursuivre leurs activités, mais n'auraient pu transmettre ce droit à d'éventuels acquéreurs, qui auraient alors dû retourner à une vocation résidentielle. Des audiences publiques ont été tenues au cours desquelles de nombreux propriétaires se sont plaints d'une telle modification. Un comité de citoyen a été formé pour s'opposer au projet. Finalement, hier, la commission a décidé de limer les dents du projet qu'on trouvait trop pointues. D'après ce projet, tous les commerces actuellement en fonction conserveraient l'ensemble de leurs droits acquis, avec cette nuance importante toutefois: dans le cas des commerces qui ne sont pas à une intersection, le droit serait transmissible à la condition que le nouveau commerce soit compatible avec une «liste fermée à être produite» de types de commerces qui «s'harmoniseraient... avec l'habitation». Seul le conseiller Nick Auf der Maur, vice-président de la commission, s'est opposé au nouveau projet. Signalons que les 11 autres commissaires étaient tous des conseillers RCM. «Je ne vois absolument aucune menace de développement commercial sur Saint-Denis et je me demande bien ce qui a pu donner l'idée d'une telle modification», a déclaré à La Presse M. Auf der Maur. Le conseiller d'opposition a qualifié le projet de discriminatoire, parce qu'il limite les choix des citoyens de ce secteur. «Je ne vois pas pourquoi les gens de la rue Saint-Denis auraient moins d'options que moi, qui reste dans le centre-ville dans un secteur résidentiel. C'est beaucoup trop draconien», a-t-il dit. Il a cependant ajouté qu'il serait prêt à appuyer un règlement de zonage qui interdirait l'ouverture de bars et de restaurants en dehors des intersections, pour ne pas que le secteur sud, très développé, ne s'étire vers le nord. Le président du comité de citoyens s'opposant à la



modification, M. Yves Montplaisir, n'était pas non plus satisfait du nouveau projet. «La ville a fait baisser le prix de nos maisons de 20 à 25 p. cent depuis l'annonce de ce projet!, s'est-il indigné. C'est complètement farfelu! Nous réclamons un référendum et nous sommes absolument certains que nous avons la population derrière nous.» Ceux qui s'opposent au projet n'ont pas manqué de souligner que la Ville semble s'accorder ce qu'elle leur refuse. En effet, un projet de construction de 230 espaces à bureaux a été mis de l'avant par la ville. Ce projet, «les Ateliers municipaux», dont la ville est le promoteur, serait mis sur pied angle Rosemont et... Saint-Denis. Mais pour M. André Lavallée, président de la commission, il ne s'agit que d'une question de planification du développement. «Si tant de propriétaires s'opposent, c'est qu'ils prévoient un développement commercial dans le secteur. Nous croyons que tous les commerces ne doivent pas être concentrés dans le même secteur à Montréal», a-t-il déclaré à La Presse. Côté planification, toutefois, les opposants n'ont pas manqué de souligner que la commission recommandait aussi dans son rapport qu'à l'avenir, les modifications de règlements de zonage soient faits dans des cadres précis et après études d'impacts, ce qui n'a pas été fait dans le cas présent...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-09

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L3AIWYV5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## André Ouellet promet une aide spéciale pour Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Informations nationales, vendredi 9 septembre 1988 238 mots, p. B1  
André Ouellet promet une aide spéciale pour Montréal Lavoie, Gilbert Le co-président de la campagne nationale du Parti libéral, l'ex-ministre André Ouellet, promet une collaboration spéciale avec les autorités de la Ville de Montréal si son parti prend le pouvoir aux prochaines élections. «Nous allons faire les ajustements fiscaux et législatifs nécessaires pour permettre à notre ville de se donner une vraie vocation internationale» a promis M. Ouellet dans un discours prononcé hier soir à son assemblée d'investiture et distribué en après-midi aux médias. M. Ouellet promet donc: de collaborer avec les autorités provinciales et municipales pour régler le problème de l'autoroute métropolitaine. de demander à John Turner la responsabilité du développement du Vieux-Port où il veut voir l'implantation d'un musée ferroviaire, la restauration de la rue de la Commune, l'implantation d'un grand musée de la science et de la technologie, et une ouverture vers le canal Lachine. de présenter un plan global de relance de l'est de Montréal allant «du recyclage de la main-d'oeuvre à la création d'emplois en passant par un réseau de

garde d'enfants, la construction de logements et le développement d'infrastructures sociales et récréatives». de soutenir les efforts de la Ville pour l'aménagement du trou laissé par la carrière Miron. de contribuer à faire de Montréal un grand centre de compétitions sportives en construisant un centre d'hébergement pour les athlètes. d'installer à Montréal l'Institut national de l'entrepreneurship promis par les conservateurs. de relier Dorval à Mirabel par une navette ultra-rapide et de relier Mirabel avec les plus importants bassins de population du Québec, de l'Ontario et des États-Unis par trains à grande vitesse. Selon M. Ouellet, les conservateurs ont manqué à leur promesse de redonner à Montréal son titre de «métropole canadienne». Il a ajouté que sous le gouvernement Mulroney, Montréal a perdu le bureau canadien de la sécurité aérienne, a assisté à la décadence du chantier de la Vickers, a perdu des milliers d'emplois reliés au transport ferroviaire; a assisté à la diminution du logement coopératif social. Le député accuse aussi le gouvernement de s'être traîné les pieds dans le dossier du port de Montréal et des aéroports de Dorval et Mirabel.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-09

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L8NGAS74

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Laval veut que le ministre des Transports agisse plus vite

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 16 septembre 1988 321 mots, p. A8 Laval veut que le ministre des Transports agisse plus vite Charbonneau, Jean-Paul Le Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO) - en poste à l'hôtel de ville - a décidé d'affecter quelque \$100000 à une campagne de publicité et de persuasion qui amènerait le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, à accélérer son programme d'amélioration des réseaux de transport entre Laval et la métropole. Dans ce plan d'action, des dirigeants du PRO frapperont à toutes les portes. Ils se rendront dans les centres commerciaux pour faire signer une pétition. Les Chambres de commerce de l'Est de Montréal et les dirigeants des municipalités situées au nord de l'île Jésus, en feront autant. Des députés libéraux provinciaux de Laval et des comtés de l'Est de Montréal interviendront aussi dans ce mouvement collectif. On veut recueillir plus de 200000 signatures. La pétition demande notamment le prolongement de l'autoroute Laval, dans son ensemble. Dans le plan, dévoilé le 10 août, le ministre Côté indiquait qu'il n'était pas du tout question de prolonger cette voie rapide à l'ouest de l'autoroute Chomedey. Avec l'appui des députés libéraux de l'île Jésus, le parti du maire Claude Lefebvre demande à Québec de réviser sa position et d'autoriser au moins la construction de voies de services. M. Lefebvre n'a pas été

tellement tendre à l'endroit du vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Robert Perreault. M. Perreault et le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Jacques Proulx, ont convenus de mettre en commun leur poids politique pour faire échec au plan Côté. Le maire Lefebvre soutient que leurs craintes ne sont pas justifiées. Il est d'avis que le président de l'UPA exprime des idées qui vont à l'encontre de celles du premier vice-président général de cet organisme, M. Pierre Gaudet. Il rappelle qu'au cours d'une entente intervenue le 5 mai 1988, entre Laval et l'UPA locale, sur la protection des terres agricoles de l'île Jésus, M. Gaudet avait déclaré «qu'il y a place au Québec pour un développement harmonieux de l'agriculture comme de l'espace urbain.» Le maire Lefebvre croit aussi que M. Perreault fait fausse route quand il associe le transport en commun et la région de Montréal. «Pourquoi, demande-t-il, faire flèche de tout bois pour faire avorter le plan de transport? Laval fait partie de la région de Montréal, tout comme la Rive-Sud et les municipalités situées juste au nord de l'île Jésus. Le plan du ministre Côté vise justement à développer cette grande région. Je n'y comprends rien!» Il croit aussi qu'il est temps de mettre de côté les limites territoriales quand il est question de transport en commun. «Il faut réunir tous les déficits des sociétés de transport et mettre sur pied une tarification régionale.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-16

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LMYPSCRS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Mère Teresa n'était pas attendue... [à la mairie de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Paul Roy

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 17 septembre 1988 264 mots, p. A1 Mère Teresa n'était pas attendue... [à la mairie de Montréal] Roy, Paul; Lévesque, Paul-Emile La petite soeur voulait voir le maire de Montréal. A l'entrée ouest de l'hôtel de ville, Place Vauquelin - là où les contribuables se rendent habituellement contester leurs hausses de taxes - , le gardien parla dans son walkie-talkie. C'était jeudi après-midi. En débouchant de l'ascenseur, Stella Anastasakis, secrétaire du maire Jean Doré, reconnut tout de suite mère Teresa. Elle était flanquée d'une autre religieuse et d'un homme. Le maire étant à Séoul, où se déroulent les Jeux de la 24e Olympiade, les inattendus visiteurs furent conduits dans le bureau de Ginette L'Heureux, responsable des dossiers internationaux au conseil municipal. Mère Teresa, Prix Nobel de la Paix, est venue au Canada pour faire campagne contre l'avortement. Mais, d'expliquer Mme L'Heureux, «l'avortement n'est pas un dossier municipal». A son grand soulagement, la religieuse voulait juste sensibiliser le maire de Montréal au problème des sans-abri. «Quelqu'un qui atterrit comme ça, je

me suis dit: ciel! J'espère qu'elle n'a pas l'intention de débattre de l'avortement!»  
 Mère Teresa a parlé de ceux qui ont froid, de ceux qui ont faim. Et elle a parlé d'un terrain qu'elle avait vu, sur lequel pourrait être construite une maison pour sans-abri. L'homme qui l'accompagnait était architecte. «Elle ne semblait pas au courant que nous sommes sensibilisés au problème des sans-abri», a dit Mme L'Heureux hier à La Presse. «Je lui ai dit que Mme Léa Cousineau et M. John Gardiner étaient responsables de ce dossier au comité exécutif.» Mais tous les deux avaient quitté leur bureau. Ne restait plus à la conseillère qu'à «offrir un verre d'eau ou de jus» aux visiteurs. Et mère Teresa de refuser «par respect pour ceux qui manquent de tout». L'entretien était donc terminé. Mme L'Heureux croit savoir que d'autres religieuses attendaient mère Teresa à l'extérieur de l'hôtel de ville, dans une voiture. En entrant, elle s'était excusée de ne pas avoir prévenu. En quittant, elle a dit qu'elle était «ravie d'avoir été accueillie avec autant de chaleur». La rencontre, au total, a duré entre sept et dix minutes, au dire de Mme L'Heureux.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-17

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3GT7SQDX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Enfin le Square du quartier latin [à Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 18 septembre 1988 154 mots, p. A7  
 Montréalités Enfin le Square du quartier latin [à Montréal] Favreau, Mariane Autre projet qui verra enfin le jour, dans le Quartier latin: la disparition du parking, à l'est de l'UQAM, dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Berri, de Maisonneuve et Saint-Hubert. Il sera transformé en square. Depuis des décennies, ce terrain du Quartier latin, propriété de la municipalité, était destiné devenir un espace vert. Mais peut-être le jugeait-on plus rentable en parking? Il y a quelques années, il devait accueillir la salle de concert de l'OSM, le maire Drapeau ayant décidé de céder le terrain cet effet; on aurait aménagé un parc devant l'immeuble. Ce projet conçu sous les péquistes a été abandonné par le gouvernement libéral. Voilà que l'administration Doré décide d'aller de l'avant avec l'aménagement du square, annonce M. John Gardiner. Les travaux devraient commencer l'an prochain pour se terminer en 1991. L'ensemble du projet est évalué à \$2,5 millions. Espérons qu'on évitera de mettre le square dans une «boîte» surélevée, style square Victoria ou square Viger. «Compte tenu de la très grande fréquentation de ce secteur, la Ville déploiera tous ses efforts pour en faire un square remarquable tant au plan esthétique que fonctionnel, assure M. Gardiner. La création d'un square prestigieux devrait donner un nouveau dynamisme à l'ensemble du Quartier latin.»

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-09-18  
**Pages** P. A-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/37Q2TP7K  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## [Montréal]: une ville ambiguë

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gérald Leblanc  
**Résumé** La Presse Tribune libre, lundi 19 septembre 1988 575 mots, p. B3 [Montréal]: une ville ambiguë Leblanc, Gérald «Montréal n'est pas une belle ville, mais une ville chatoyante. Une ville avec du relief, des odeurs, des couleurs, un langage. Une ville éclectique qui ne cesse de surprendre, d'attirer l'oeil à chaque coin différent du précédent. Montréal m'est apparue comme une ville ambivalente, tiraillée entre ses attaches européennes et son milieu nord-américain. Le soir sur la rue Saint-Denis, j'ai retrouvé des airs de Paris, mais dans la confusion des genres et la décontraction de New York.» Ainsi me parlait Lucile Solari, une jeune reporter suisse, après avoir arpenté les rues de Montréal pendant deux semaines, l'été dernier. «La distance permet de remarquer comment Montréal est une ville ambiguë, tiraillée entre l'Europe et l'Amérique. Une ville dont la richesse réside dans la complexité, dans le mélange du pénible et du merveilleux. Montréal n'est pas coupée au couteau; tout n'y est pas clair et net. On y retrouve beaucoup d'atmosphère au pluriel et beaucoup de contrastes, un patrimoine où la patine du Vieux-Montréal se mêle aux gaffes de l'autoroute Ville-Marie et du Palais des congrès. Le boulevard Saint-Laurent, du fleuve à la Rivière-des-Prairies, est fait de dépaysements successifs. Paris, Rome et New York sont des monstres sacrés, où un aura de gloire recouvre tous les éléments. Montréal n'a pas encore été sanctifiée. C'est encore une ville humaine, où se cotoie le péché et la vertu, où les couches successives ont eu le temps de se fondre ensemble. Toronto c'est plus comme si l'on trouvait de l'or sur la lune et que des gens de partout s'y retrouvait en même temps. Montréal ressemble plus à Bruxelles.» Ainsi me parle Dinu Bumbaru, un Montréalais pure-laine, qui vient de passer six mois à Rome, avec des escales à Paris, Bruxelles, Bucarest... J'ai été frappé de voir le jeune architecte montréalais faire appel au même concept de l'ambiguïté que la journaliste helvète, pour décrire Montréal. Le regard neuf d'un étranger, ou d'un Montréalais revenant de l'étranger, est attiré par cette complexité du tissu montréalais. Ce doit sans doute être une composante importante de l'image que projette Montréal. L'an dernier, le quotidien Le Devoir avait publié une série de témoignages sur Montréal. Louise Roy, la présidente de la STCUM, y avait signalé le «désordre» comme la caractéristique la plus attachante de sa ville. Cette ambiguïté et ce désordre sont inscrits dans l'histoire même de la ville. Ce sont en effet les riches marchands anglais et l'Église catholique qui ont façonné le

patrimoine architectural de Montréal, alors que ce sont de jeunes réformistes francophones et laïques qui dirigent les destinées de la Ville. «C'était des Anglais qui démolissaient une maison d'Anglais», me dit Dinu Bumbaru, président de Sauvons-Montréal, pour expliquer le peu d'émotion suscitée chez les francophones par la sauvage démolition de la riche maison Van Horne, rues Sherbrooke et Stanley, en 1973. C'est alors que naissait Sauvons-Montréal, sous l'impulsion initiale d'anglophones comme Jo Baker, Phyllis Lambert, Marc London, John Gardiner, etc... Ce nouveau bouillon de culture urbaine fermentait aussi chez les francophones qui ont rejoint le mouvement, avec notamment Cécile Grenier, Jean-Claude Marsan, de la faculté d'architecture de l'UdM, et les journalistes Jean-Pierre Bonhomme et Alain Duhamel. «Il existe maintenant une culture montréalaise, qui transcende les diverses composantes et qui englobe tous ceux qui sont préoccupés de la gestion et de la transmission de notre patrimoine», constate Dinu Bumbaru, lui-même diplômé en architecture de l'UdM. A Rome, Dinu Bumbaru a participé à un stage de formation en conservation architecturale, sous l'égide conjointe de l'Université de Rome et de l'UNESCO, avec une vingtaine de spécialistes venus de 18 pays différents. Il en revient avec une ferme conviction qu'il faut «sortir la conservation de la piscine». «C'est un peu comme la santé. Il faut des médecins et des spécialistes, mais c'est d'abord à chacun de s'occuper de son organisme. Pour le patrimoine urbain, il faut aussi des experts mais il appartient d'abord aux citoyens de veiller sur leur environnement. C'est avant tout le soin et l'attention des habitants qui permettent de mettre en valeur la richesse du patrimoine.» «Il faut laisser sortir les cris du coeur, ne pas avoir peur de dire simplement qu'on aime ou qu'on aime pas tel ou tel aspect de notre quartier et de notre ville. La balle est maintenant dans le camp des citoyens, puisque l'administration a décidé de doter le centre-ville de Montréal d'un plan directeur d'urbanisme.» «Il serait malheureux que l'on réduise l'opération à la confection de plans par les experts. On manquerait la vie sous-jacente aux structures, on passerait à côté de l'organisme vivant à qui appartient la ville.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-19

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DBZWZXGM

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Trou de \$25 millions à la STCUM; la société songe déjà à couper dans les services à la clientèle

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 20 septembre 1988 443 mots, p. A1, A2 Trou de \$25 millions à la STCUM; la société songe déjà à couper dans les services à la clientèle Bernard, Florian La Société de transport de la CUM annoncera vendredi

matin, au cours d'une conférence de presse, qu'elle est actuellement confrontée à la pire situation financière de son histoire. De sources sûres, La Presse a appris hier que la STCUM est actuellement dans l'impossibilité de préparer son budget pour 1989 puisqu'elle n'arrive pas à combler un écart de plus de \$25 millions entre les revenus et les dépenses. Par ailleurs, la STCUM éprouve des difficultés sérieuses à terminer son exercice financier. Il lui manque actuellement environ \$5 à \$6 millions pour financer ses opérations courantes. Le directeur du service des relations publiques de la STCUM, M. Hubert Sacy, a déclaré à La Presse que des directives rigoureuses ont été transmises afin de réduire au minimum le temps supplémentaire. Il n'est pas impossible, selon M. Sacy, que la STCUM soit forcée de réduire le service à la clientèle au cours des prochaines semaines. «Si nous devons procéder à des coupures, nous le ferons aux endroits qui feront le moins mal, par exemple en étalant davantage les horaires sur certaines lignes». Parmi les scénarios qu'étudie présentement la STCUM pour équilibrer son prochain budget de 1989, il y a un projet de hausse substantielle des tarifs, à compter du premier janvier prochain, ou une contribution additionnelle de chacune des villes du territoire, ou les deux à la fois. Mais selon les renseignements obtenus, hier, ces deux solutions ne suffiront pas. «La situation actuelle est pire que l'an dernier. Des solutions à court terme, nous n'en avons aucune», a déclaré, hier après-midi, un porte-parole du bureau de M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM. L'automne dernier, c'est le gouvernement du Québec qui avait dénoué l'impasse financière de la STCUM en lui versant un subside spécial de \$5 millions. La STCUM avait, d'autre part, haussé les tarifs et augmenté la contribution financière des villes. Cette année, le gouvernement du Québec semble bien résolu à ne pas accorder une aide ponctuelle à la STCUM. Malgré les hausses de tarifs des dernières années, les usagers du territoire de la CUM sont parmi ceux qui payent le moins pour les transports publics. Le coût du billet simple est de \$1 alors qu'il est de \$1,35 à Laval. Les usagers de cette ville viennent de subir une hausse de quatre p.cent. La CUM soutient que les rives nord et sud devraient être forcées, par législation, à verser un montant annuel de l'ordre de \$5 à \$8 millions à la STCUM, en guise de compensation pour les «effets de débordement». Selon la CUM, les contribuables montréalais subventionnent les usagers extérieurs du transport en commun métropolitain. Le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, a déclaré à La Presse, hier, qu'il s'opposera vigoureusement à ce que sa ville verse un montant annuel de compensation des effets de débordement à la CUM. Il a toutefois réitéré sa proposition de créer un organisme régional de transport en commun, où chacune des villes profitant du métro serait appelée à contribuer au déficit annuel d'exploitation de la STCUM, au prorata de ses usagers et de son évaluation. M. Lefebvre est également d'opinion que les usagers de la STCUM demeurent privilégiés en ce qui touche les tarifs. «Que la STCUM commence par imposer des tarifs réalistes à sa clientèle avant de vouloir obtenir des subventions de Laval» a-t-il dit. Vendredi prochain, en conférence de presse, le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, entouré de plusieurs élus et des représentants de la STCUM, brossera un tableau de la situation financière du transport en commun et fera part de l'impasse budgétaire actuelle. Et, pour la STCUM, il est urgent de trouver des solutions puisque la société doit présenter son budget avant le 1er octobre prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-20

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CAURJRX9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Un [magasin] Bloomingdale's à Blue Bonnets?

**Type** Article de journal

**Auteur** Laurier Cloutier

**Résumé** La Presse Économie, mardi 20 septembre 1988 121 mots, p. D4 Un [magasin] Bloomingdale's à Blue Bonnets? Cloutier, Laurier Robert Campeau construira-t-il un Bloomingdale's à Blue Bonnets? Il affirme, lors d'une entrevue accordée à l'occasion du congrès de la Chambre de commerce du Canada, qu'il ne souhaite que ça: doter Montréal d'une succursale de son groupe géant de grands magasins américains haut de gamme. Le propriétaire de Campeau Corporation planifie aussi un Bloomingdale's pour Toronto et plusieurs villes américaines. Doubler les ventes en 5 ans Un groupe de gens d'affaires de Londres lui a même offert récemment de financer tous les coûts d'ouverture d'un Bloomingdale's dans la capitale britannique, tout en lui laissant 51 p. cent de la propriété. Avant de réaliser son projet à Montréal toutefois, Robert Campeau doit obtenir l'accord du maire, Jean Doré, et un changement de zonage. L'homme d'affaires torontois n'a pas encore eu le temps d'étudier la proposition de Londres. Chose certaine, il veut doubler les ventes de Bloomingdale's en cinq ou six ans grâce à de nouveaux grands magasins à Los Angeles, San Francisco, en Floride, dans le Midwest et au Canada.

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-20

**Pages** P. D-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PRYB58P7

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Un conseiller du RCM s'insurge contre un projet immobilier de \$100 millions; Pierre Lachapelle se dit déçu des recommandations du Comité consultatif sur la mise en valeur du parc Ahuntsic

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge



**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 septembre 1988 407 mots, p. A10 Un conseiller du RCM s'insurge contre un projet immobilier de \$100 millions; Pierre Lachapelle se dit déçu des recommandations du Comité consultatif sur la mise en valeur du parc Ahuntsic Laberge, Yvon Pierre Lachapelle - le conseiller RCM de Fleury - est mécontent. Mécontent que le Comité consultatif sur la mise en valeur du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri-Bourassa recommande au Comité exécutif de la ville de Montréal d'y permettre la construction d'un complexe immobilier de quelque \$100 millions. «Je suis à la fois déçu sur la forme et sur le fond du rapport rendu public aujourd'hui (hier) par le comité consultatif», a déclaré M. Lachapelle en réponse aux questions des journalistes, après la conférence de presse des membres du comité, hier, dans les locaux du bureau Accès-Montréal du quartier Ahuntsic. «Je suis déçu de la forme et du fond de ce rapport, a-t-il repris, et cela m'inspire un sentiment de retenue, et j'ai un peu peur de tirer sur l'ambulance.» Selon M. Lachapelle, si le projet du promoteur Archi-Plus n'était pas souhaitable sur les flancs du mont Royal, il ne l'est pas plus dans la partie nord du parc Ahuntsic et il ne le serait pas davantage dans le parc Laurier ou dans le parc des Hirondelles. «Notre administration municipale doit se donner un plan d'urbanisme au plus tôt et il ne doit être en aucun temps permis de construire dans un parc», a ajouté le conseiller RCM de Fleury. M. Lachapelle promet de continuer la lutte qu'il mène contre ce projet depuis un peu plus d'un an et, avec l'appui des citoyens du quartier, il entend bien recommander à ses collègues du Rassemblement des citoyens de Montréal de bloquer le projet. Quant au président du Comité aménagement espace vert du quartier Ahuntsic, M. Kenneth Pastor, il est lui-aussi déçu des conclusions du rapport du comité consultatif. Joint hier, M. Pastor a indiqué qu'il l'est d'autant plus que 10000 de ses concitoyens avaient signé une pétition qui dénonçait justement le projet du promoteur. «M. John Gardiner, du Comité exécutif de la ville, ne s'objectera sûrement pas aux recommandations du comité consultatif, a ajouté M. Pastor, et je regrette, finalement, que l'opinion de la population soit ainsi bafouée.» De son côté, le directeur de la Promenade Fleury, M. Michel L'Allier, ne mâche pas ses mots. «A la lecture du rapport, écrit-il dans un communiqué diffusé hier, nous sommes (les commerçants) malheureusement obligés de déplorer le total amateurisme de ses auteurs quant à l'analyse de l'impact du projet de la firme Archi-Plus sur la Promenade Fleury.» Ce projet du promoteur immobilier Archi-Plus et de l'architecte Jacques Béique, prévoit, pour l'essentiel, la construction d'un complexe multifonctionnel autour de la station de métro Henri-Bourassa. Un investissement prévisible d'au moins \$100 millions. Dans son rapport rendu public hier - et dont La Presse avait obtenu copie la semaine dernière, (voir l'édition du samedi 17 septembre) - le comité consultatif juge en effet le projet suffisamment intéressant pour le recommander à l'exécutif de la ville. Moyennant certaines conditions, bien sûr, et notamment en autant que le promoteur accepte d'en réduire le volume sans diminuer pour autant son concept de jardin d'hiver. Hier, en conférence de presse, les membres du comité consultatif ont tant bien que mal justifié les conclusions de leur rapport. Et pour le président du comité consultatif, M. Jean Blais, «on a fait notre travail; c'est maintenant aux membres du Comité exécutif à faire le leur». «Nous n'avons pas été engagés comme spécialistes mais comme citoyens», a-t-il finalement ajouté.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-21

**Pages** P. a-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9HPXEBUU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Deux tours menacent la "dimension" humaine de Montréal et la "grandeur" du mont Royal

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 septembre 1988 340 mots, p. A4 Deux tours menacent la "dimension" humaine de Montréal et la "grandeur" du mont Royal Favreau, Mariane L'organisme Sauvons Montréal a de sérieuses réserves sur la construction de deux nouvelles tours de 45 étages dans le centre-ville de Montréal, et sur la façon dont cela se fait avec la «nouvelle» administration RCM. «Veut-on que Montréal ressemble au quartier de la Défense, à Paris, ou au Lower Manhattan de New York? On avait plutôt compris qu'il fallait garder Montréal à l'échelle humaine», déclare M. Richard Léger, membre de l'organisme. Il s'agit ici des projets, près du square Dorchester (Dominion), proposés par Marathon, boulevard René-Lévesque, et Lavalin, rue Lagauchetière. La ville s'appête à les entériner à la prochaine assemblée du conseil municipal, demain. Sauvons Montréal demande que la deuxième lecture soit reportée à une autre séance du conseil pour laisser aux gens le temps de mieux s'informer et d'en peser les conséquences. Tout en trouvant par ailleurs les deux projets «superbes», M. Léger s'élève contre la multiplication de projets semblables qui passent à toute vapeur avant l'adoption du plan d'urbanisme du centre-ville. De son côté, le président de Sauvons Montréal, M. Dino Bumbaru, voudrait plus de cohérence à l'hôtel de ville. «On demande aux gens de donner leur avis sur ce qu'ils veulent comme centre-ville de Montréal. Et en parallèle, on négocie divers projets. A quoi ça rime tout cela?» M. Bumbaru voudrait que les conseillers municipaux prennent leurs responsabilités et que la population ne se retrouve pas dans la même situation qu'avant 1986. Il n'y a pas de consultation sur ces projets qui bloqueront la vue sur la montagne: le projet Lavalin aurait 50 cm de moins que la hauteur du mont Royal. Pourtant, signale M. Bumbaru, l'un des principes directeurs du plan du centre-ville, c'est le rôle dominant du mont Royal. M. Léger rappelle que l'administration municipale a laissé de côté son règlement intérimaire (qui gèle le développement en hauteur). Elle permet ces tours en vertu du règlement qui était en vigueur depuis les années 60 et qui permettait un coefficient d'occupation du sol beaucoup plus élevé que maintenant. «Le problème de fond, estime M. Léger, c'est qu'il n'y a aucune vision de la ville qui se dégagerait des orientations de l'administration RCM. Ces tours vont à l'encontre des énoncés qui parlent d'une ville à échelle humaine.» Il ne voit aucun changement par rapport à l'ère Drapeau. «Les gens peuvent consulter plans et maquettes (sur rendez-vous), mais ils ne peuvent même pas laisser leur nom pour s'y opposer.» «On arrive

difficilement à sortir du coup par coup», conclut M. Bumbaru. Et le président de Sauvons Montréal constate que des projets comme ceux-là passent au conseil à peu près aussi vite que l'achat d'une souffleuse. «Ce serait un geste cohérent que de s'en tenir aux énoncés de principe du document d'orientation de l'aménagement du centre-ville.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-21

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EK8SBGQN

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Deux tours menacent la "dimension" humaine de Montréal et la "grandeur" du mont Royal

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 septembre 1988 441 mots, p. A11 Deux tours menacent la "dimension" humaine de Montréal et la "grandeur" du mont Royal Favreau, Mariane Un groupe de citoyens contestant un projet de changement de zonage dans le Cimetière de l'Est, fait un blitz de dernière minute pour infléchir les positions de l'administration municipale avant l'assemblée du conseil, jeudi. Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de la rue Radisson (RCR) s'oppose depuis le mois de mai à la construction d'un gros garage dans le cimetière, en bordure de leurs propriétés, dans l'axe de la rue Davis. Ce projet nécessite un changement aux règlements de zonage en vigueur, qui ne permettent, dans le cimetière, que des maisons de deux étages, isolées ou jumelées. Le garage doit abriter l'équipement nécessaire pour creuser les trous et aménager le terrain, et veiller à son entretien. Il remplacerait l'actuel garage du cimetière situé près de la rue Sherbrooke. Ce sont donc les citoyens, alertés par une question de corde à linge à déplacer, au mois de mai, qui ont dû vérifier les règlements et s'organiser. Quelques jours plus tard, ils font arrêter les travaux commencés avant l'obtention du permis. Ce sont même eux qui informent la ville que le zonage en vigueur ne permet pas la construction d'un garage de 250 pieds de longueur et de 23 pieds de hauteur à cet endroit. Entre temps, les propriétaires du Cimetière de l'Est (qui s'appelle maintenant le Repos Saint-François d'Assise) conviennent de placer le garage à 255 pieds des jardins des résidents plutôt qu'à 65 pieds. Mais cela ne satisfait pas les riverains qui souhaitent plutôt que le garage soit à 400 pieds. Selon M. Desmarais, les autorités du cimetière auraient été prêtes à envisager un emplacement près de la rue Sherbrooke, comme le souhaitaient les citoyens. «Le service d'urbanisme s'est opposé à cette solution avec une argumentation insignifiante, prétextant le va-et-vient des équipements qui passeraient quand même dans le chemin derrière les propriétés de la rue Radisson.» Le projet du garage fait partie d'un plan d'ensemble

qui comprend la construction de mausolées-colombariums et le déplacement de bureaux. Après une récente rencontre avec M. John Gardiner qui recommande d'approuver le projet malgré leur opposition, les citoyens reviennent à la charge. Ils demandent au comité exécutif de reporter la deuxième lecture de ce projet qui constituerait, en fait, son approbation. Ils veulent que la ville fasse auparavant une étude d'impact, notamment sur le bruit. Ils doutent carrément de l'efficacité du petit talus proposé. Enfin, ils menacent de recourir ultérieurement à des injonctions pour faire respecter les règlements sur le bruit, quand le garage sera en usage. «Ce projet porte en lui-même une contradiction évidente, soit l'autorisation implicite d'infractions», signale M. Desmarais. Les citoyens en ont contre la bureaucratie municipale. «On nous met toujours devant le fait accompli, indique M. Desmarais. C'était réglé quand le garage devait être à 65 pieds des propriétés, les fonctionnaires n'y voyaient pas de problèmes. C'est encore réglé à 255 pieds, sans aucune étude. On s'attendrait à ce que les services de la ville ne nous descendent pas et fassent les études requises.» «Il est inconcevable qu'on exige des citoyens qu'ils prouvent hors de tout doute le bien-fondé du gros bon sens, et qu'on utilise un rapport incomplet et sans fondement pour accepter de modifier un règlement de zonage», indique le RCR dans un communiqué. Le RCR regroupe 152 résidents, soit 85 p. cent de tout le quartier Radisson-Des Groseillers. Pendant ce temps, le Comtié de la Promenade Bellerive se demande si on ne manoeuvre pas pour étouffer l'opinion publique: une pétition s'opposant au changement de zonage pour permettre l'expansion du terminal Cast s'est perdue. Les citopyens s'opposaient à la démolition du centre Pierre-Joseph-Triest.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-21

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/9HBY55ZA>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## STCUM: Québec contribuera au "remplissage" du trou; les villes et les usagers devront toutefois faire un effort

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 septembre 1988 447 mots, p. A2  
STCUM: Québec contribuera au "remplissage" du trou; les villes et les usagers devront toutefois faire un effort Bellemare, Pierre Le gouvernement québécois entend contribuer au «remplissage» du trou de \$25 millions, que la Société de transport de la CUM cherche à combler à l'approche de son budget 1989, «mais en autant que les administrations municipales concernées, ainsi que les usagers consentent également à fournir un certain effort financier». C'est ainsi que se résume la pensée du ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, qui était de

passage hier à Longueuil pour expliquer son plan de transport, rendu public le 12 août. «Le gouvernement québécois ne ferme pas la porte à l'éventualité d'éponger une partie des \$25 millions qui manquent pour équilibrer les revenus et dépenses de la STCUM dans son prochain budget. Cependant, il n'est pas question que la STCUM coupe dans les services à la clientèle», a commenté le ministre Côté. Cette idée de couper dans les services a été évoquée dans l'édition de La Presse d'hier par les dirigeants de la STCUM. «Avant d'en arriver là, il faudra évaluer ce que les villes et les usagers sont prêts à faire pour maintenir un service raisonnable. Dans cette optique, le Québec envisagera une nouvelle participation financière de sa part», a souligné le ministre Côté. Effets de débordement Entre-temps, la table de concertation sur le transport dans le Montréal métropolitain devrait terminer, au cours des prochains six mois, ses études concernant les effets de débordement de la clientèle des banlieues sur le système de transport public administré par la STCUM. Celle-ci a déjà menacé de fermer la ligne quatre du métro - station de Longueuil - sous prétexte que les contribuables de la CUM n'avaient pas à «subventionner» le transport public des banlieusards sur l'île de Montréal. On a alors assisté à une levée de boucliers du côté de Laval, mais surtout des municipalités de la Rive-Sud, qui croient que le centre-ville profite des avantages économiques suscités par les riverains appelés à travailler à Montréal. Violente sortie L'étude d'impact économique est donc en cours et, selon Mme Louise Gravel, présidente de la Commission de transport de la Rive-Sud, «le centre-ville sort grand gagnant, en véhiculant les travailleurs des banlieues, qui contribuent à faire tourner la roue économique montréalaise». Le ministre Côté, s'adressant à quelque 400 convives de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, s'est d'ailleurs payé la tête des autorités de la CUM: «Au cours des cinq prochaines années, le Québec versera annuellement \$380 millions pour l'amélioration du réseau routier et \$2,2 milliards pour le transport collectif». Puis, il a ajouté: «De ces montants, la grande majorité est destinée à l'île de Montréal. Certains appellent ça un coup de pied. En voulez-vous un coup de pied comme ça sur la Rive-Sud?» a demandé le ministre, en soulevant les applaudissements nourris de son auditoire. Il faisait ainsi allusion à la déclaration de M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, qui disait que la «CUM avait de besoin d'un coup de main, non d'un coup de pied». A plusieurs reprises, le ministre Côté a rabroué les dirigeants de la CUM qui, à ses yeux, «sont incapables de s'élever au-dessus du niveau du sol pour avoir une vue d'ensemble du développement routier régional». Et, à M. Claude Garcia, président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Côté a lancé: «Il accepte le libre-échange avec les États-Unis, mais il refuse le libre-échange avec les banlieues nord et sud». Au président de l'Union des producteurs agricoles, M. Jacques Proulx, il conseille de retourner sonder la base agricole qui, elle, a accepté le nouveau tracé de l'autoroute 30 vers Valleyfield. «Si l'île de Montréal a des alternatives meilleures à suggérer à notre plan routier, qu'elle nous en fasse part. Pour l'instant, Montréal ne fait que critiquer, sans rien apporter au débat», a conclu le ministre.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-21

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/48NM3STT

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Malaise au sein du RCM : le conseiller Benoît Tremblay devient candidat du PC : M. Tremblay est notamment conseiller associé au vice-président du comité exécutif

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 septembre 1988 433 mots, p. A17 Malaise au sein du RCM : le conseiller Benoît Tremblay devient candidat du PC : M. Tremblay est notamment conseiller associé au vice-président du comité exécutif Favreau, Mariane La candidature du conseiller municipal Benoît Tremblay comme député conservateur aux prochaines élections, crée un malaise dans les rangs du RCM où des membres s'inquiètent de l'image social-démocrate du parti. M. Tremblay est le deuxième élu du RCM à s'afficher candidat conservateur. Et sa candidature pose d'autant plus de questions qu'il est considéré comme un poids lourd au RCM. Il fait partie du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal où il préside la Commission de l'évaluation et des finances. A la Ville de Montréal, il est conseiller associé au vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault, responsable du développement économique. Des membres du RCM craindraient, selon le conseiller Marvin Rotrand, que l'image social-démocrate du parti politique municipal ne soit affectée par cette deuxième adhésion publique (après le conseiller Frank Veneri) au parti de M. Mulroney. «C'est plus sérieux quand c'est au tour de M. Tremblay de joindre les rangs des candidats conservateurs», estime M. Rotrand qui dit avoir reçu de nombreux commentaires là-dessus. «C'était un candidat étoile aux dernières élections municipales, et avec son background, il est considéré comme important.» M. Tremblay était sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce avant d'être élu conseiller municipal. Il est également professeur agrégé aux HEC et chercheur au Centre de gestion des coopératives des HEC. «Je tiens à dire que le RCM reste un parti social-démocrate malgré ces affiliations au Parti conservateur, affirme M. Rotrand. Si le parti a des affinités avec un parti fédéral, c'est plutôt avec le NPD.» Le conseiller Rotrand a un autre sujet d'interrogation: dans un dépliant du candidat conservateur d'Outremont, M. Jean-Pierre Hogue, une photo le montre en compagnie du ministre Bouchard et... du maire Doré de Montréal. Neutralité Les porte-parole du parti rappellent que le RCM n'appuie aucun parti politique. «Le RCM est indépendant des autres partis politiques. Dans le cas de ces candidatures, nous respectons les choix individuels des gens», explique Mme Gylaine Chénier, membre de l'exécutif du parti. Selon elle, l'exécutif n'aurait reçu aucun commentaire sur la candidature de M. Tremblay. Selon les statuts du parti, tout élu municipal est exclus du RCM dès le moment où il est officiellement candidat d'un autre parti politique; il siège alors comme indépendant au conseil. De son côté, le comité exécutif de la Ville rappelle qu'il a bien l'intention de maintenir, comme administration municipale, cette neutralité inscrite dans les règles du RCM. «Cette neutralité ne signifie toutefois pas

que le comité exécutif se désintéresse de la prochaine campagne électorale, indique-t-il dans un communiqué. Plus que jamais Montréal a besoin d'une représentation forte au sein du parti, quel qu'il soit, qui formera le prochain gouvernement.» Le comité exécutif se réjouit donc «de la haute qualité des candidats qui représenteront les trois partis majeurs dans les différentes circonscriptions de Montréal». Il indique également que M. Tremblay se retire de son poste de conseiller associé et qu'il quittera ceux qu'il occupe à la CUM lorsqu'il se sera acquitté de ses responsabilités dans la préparation du budget. Par ailleurs, les statuts du RCM ne prévoient aucune procédure pour la réadmission d'un candidat défait. La dernière fois où le cas s'est produit, rappelle Mme Chénier, c'est le congrès, par un vote des deux tiers des membres, qui aurait pu réadmettre les candidats défaits. Mais Nick Auf der Maur et Bob Keaton n'avaient pu rallier cette majorité et avaient été définitivement exclus du RCM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-22

**Pages** P. A-17

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/88IC2H8B

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## La Ville [de Montréal] se livre-t-elle à des "tours" de passe-passe?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 septembre 1988 333 mots, p. A10 La Ville [de Montréal] se livre-t-elle à des "tours" de passe-passe? Favreau, Mariane «Encore des tours qu'on nous joue au centre-ville», constate Héritage Montréal qui, tout comme Sauvons Montréal, s'inquiète des deux tours de 45 étages projetées non loin du square Dorchester par Lavalin et Marathon. Elles surpasseraient en hauteur tout ce qui s'est construit à Montréal au cours des 20 dernières années. Héritage Montréal comprend difficilement «comment l'administration municipale RCM concède si rapidement aux promoteurs les privilèges que ceux-ci n'ont guère obtenus sous l'ère Drapeau». L'organisme demande aux conseillers municipaux de ne pas adopter définitivement ces deux projets de tours, à la séance du conseil de demain, et de reporter leur vote à une séance ultérieure. «Outre les questions qu'ils soulèvent sur leur design, ces projets démontrent à quel point les procédures sont insuffisantes en matière de consultation: on n'accorde qu'un délai de 30 jours entre les deux lectures d'un tel projet, et aucun mécanisme ne permet de le modifier entre-temps», rappelle M. Joshua Wolfe, directeur général d'Héritage Montréal. L'organisme que préside M. Jean-Claude Marsan exige que l'administration municipale «respecte les critères énoncés dans son propre document d'orientation et qu'elle encourage la reconstruction de Montréal à une échelle généreuse et humaine». Ces deux projets de plans d'ensemble sont en «contradiction flagrante

avec l'esprit et la lettre» de l'énoncé d'orientation du plan d'urbanisme de l'arrondissement centre, affirment les porte-parole de l'organisme. Ils reprochent à l'administration de s'appuyer sur un règlement très permissif de 1967, que même le RCM critiquait, et de mettre de côté son propre règlement de zonage intérimaire adopté l'an dernier, justement pour protéger la ville d'interventions majeures comme celles-ci pendant l'élaboration du plan d'urbanisme du centre-ville. De plus, Héritage Montréal estime que ces façons d'agir «mettent sérieusement en doute» la crédibilité du processus de consultation associé au plan d'aménagement du centre-ville, et du processus de consultation tout court, récemment objet d'audiences publiques. A cet égard d'ailleurs, Héritage Montréal s'insurge contre le fait que l'administration veut exclure le territoire du centre-ville de ce processus de consultation. «Des mesures devraient assurer, comme cela existe ailleurs, que tout projet majeur soit soumis à un examen public le plus ouvert possible.» L'organisme pose une série de questions face aux deux projets. Il demande, entre autre, comment on réussira à développer les 120 acres de terrain vague du centre si on permet une telle concentration dans un espace restreint? Comment l'administration pourra-t-elle refuser à l'avenir d'autres demandes semblables? D'autant plus, indique-t-il, que l'énoncé d'orientations du plan d'urbanisme ne permet pas, dans son hypothèse permissive, des tours aussi hautes que la montagne à ces endroits.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-22

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8NKJUI6F

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Montréal brosse un tableau noir de sa situation : le coût des services y est deux fois plus élevé qu'ailleurs au Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 septembre 1988 590 mots, p. A1 Montréal brosse un tableau noir de sa situation : le coût des services y est deux fois plus élevé qu'ailleurs au Québec Noël, André Le coût des services municipaux est deux fois plus élevé à Montréal que dans le reste de la province, révèle une étude récente faite par la Ville de Montréal, et dont La Presse a obtenu copie hier. Et ces coûts sont appelés à augmenter pour compenser le dépérissement des égouts, des aqueducs, des rues et des autres infrastructures, plus vieilles que dans le reste du Québec. Le rapport, préparé par le bureau de planification et de concertation de la Ville, brosse un tableau très noir de la situation actuelle et de l'avenir de Montréal. Il accuse aussi le gouvernement du Québec de négliger la métropole en diminuant sa part dans le fardeau fiscal, et en refilant la note aux Montréalais, pourtant plus pauvres que la moyenne des Québécois. Le coût des services municipaux est de \$1500 par habitant,



alors que la moyenne québécoise se situe aux alentours de \$750, note l'étude, qui compte 62 pages. Montréal est la ville qui a les dépenses par habitant les plus élevées au Québec, après Saint-Laurent, ajoute le rapport, intitulé La population, l'économie et la fiscalité de Montréal. Les taxes très élevées contribuent à chasser les jeunes ménages vers les banlieues, qui jouissent d'un niveau de taxation foncière plus bas. «La ville centrale (Montréal) ne réussit actuellement pas à fournir aux jeunes adultes qui désirent fonder une famille et élever des enfants un environnement aussi accueillant qu'il devrait l'être. «Par opposition, les villes de banlieue semblent offrir des avantages plus attrayants à ces clientèles. Dégagées de nombreuses responsabilités que doit assumer la ville centrale et longtemps subventionnées généreusement pour l'aménagement d'infrastructures, elles ont pu maintenir un niveau de taxation foncière relativement peu élevé.» Le rapport, commandé par le comité exécutif de la Ville, accuse le gouvernement québécois d'avoir «réduit substantiellement ses contributions de toutes sortes au financement des services municipaux». «Ce désengagement a été progressif et s'est réalisé sur plusieurs fronts à la fois. Il a eu, dans le cas de Montréal, un impact certain sur les finances municipales et sur la qualité de certains services à la population». Le système de taxation imposé par Québec nuit à la ville, mais avantage le gouvernement. Ainsi, les taxes foncières payées par le gouvernement pour les écoles, les hôpitaux et ses autres bâtiments ont baissé de quatre p. cent depuis 1980, alors qu'elles ont beaucoup augmenté pour les petits propriétaires. Le gouvernement québécois a décidé de réduire de moitié ses paiements de la taxe olympique pour ses immeubles valant plus de \$100000, soit presque tous. Depuis 1984, Québec retire son programme de crédit de taxe d'affaires. Montréal a ainsi perdu des millions de dollars. Le ministère des Transports a modifié les règles de financement de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Le manque à recevoir de la STCUM s'est ainsi élevé à \$42 millions pour une seule année, affirme le rapport. Le gouvernement a aussi limité ses subventions aux bibliothèques municipales, forçant la Ville, soit à augmenter ses dépenses, soit à couper ses services. Le rapport tend ainsi à démontrer que le gouvernement québécois néglige la ville de Montréal. Le vice-président du comité exécutif, Robert Perreault, a déjà accusé Québec de «donner des coups de pied plutôt qu'un coup de main» à Montréal. Les problèmes et les besoins de la ville sont pourtant grandissants, affirment les auteurs de l'étude: «Les quartiers centraux de Montréal servent de point de confluence pour de nombreuses clientèles en difficulté». Le nombre de sidéens augmente rapidement et bientôt «leurs besoins dépasseront la capacité d'intervention en institution des services publics... il est probable que leur problème aura d'importantes répercussions dans plusieurs quartiers.» Le nombre de sans-abri augmente aussi: «La situation pourrait rapidement dégénérer dans certains secteurs du centre-ville». Selon les dernières données de Statistique Canada, 23 p. cent des familles montréalaises vivent sous le seuil de la pauvreté, contre 16 p. cent pour l'ensemble du Québec. Les logements sont plus petits (quatre pièces, plutôt que cinq en moyenne au Québec), plus chers (de 25 p. cent) et plus vieux (35 p. cent construits avant 1946). Les Montréalais vieillissent vite. Leur moyenne d'âge est de 35 ans, contre 32 pour l'ensemble des Québécois. La proportion des moins de 25 ans est en chute libre. Il y a beaucoup plus de familles monoparentales et vivant de l'assistance sociale à Montréal, ajoute le rapport, en s'appuyant sur le recensement de 1986. Le chômage est aussi plus élevé. Une des causes: le dépérissement du

secteur manufacturier. Environ 60000 emplois manufacturiers ont disparus entre 1971 et 1986. «L'économie montréalaise souffre de lacunes structurelles importantes, affirme l'étude. Souvent, les usines ont été fondées il y a plusieurs décennies et conservent un équipement désuet qui les rend vulnérables à la concurrence étrangère.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-22

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3JCGNBIS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Bob Silverman rêve d'une piste cyclable sur le boulevard de Maisonneuve

**Type** Article de journal

**Auteur** Yves Boisvert

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 septembre 1988 405 mots, p. A3 Bob Silverman rêve d'une piste cyclable sur le boulevard de Maisonneuve Boisvert, Yves Bob Silverman avait un sourire immense, hier. Un sourire de 150 kilomètres qui faisait le tour de la ville. Le coordonnateur du Monde à bicyclette s'est permis de rêver tout haut, hier, en plein centre-ville: en fin d'avant-midi, lui et ses collaborateurs ont «déroulé», coin Peel et de Maisonneuve, un petit bout - en tapis goudronné - de la voie cyclable qu'ils aimeraient voir apparaître sur le célèbre boulevard, et qui ferait partie d'un vaste réseau de 150 kilomètres. Le réseau existant compte 121 km. M. Silverman, à l'appui de ses demandes, n'a pas manqué de citer des extraits du programme du RCM, où un agrandissement du réseau était promis. Cette aimable manifestation écologique, dans un nuage de monoxyde de carbone, visait à annoncer le Sommet cycliste de dimanche prochain, qui se tiendra sous le grand chapiteau du Vieux-port, à 14h30, et au cours duquel le million de pédaleurs de Montréal sont invités à faire part de leurs commentaires sur le réseau cyclable actuel et à venir. Cette consultation sera précédée d'une manifestation sur roues, qui doit rassembler quelque 5000 amants du vélo, et qui se rendra du parc Lafontaine - départ à 13h - jusqu'au Vieux-port. «Le boulevard de Maisonneuve est le meilleur endroit au centre-ville pour aménager une piste cyclable, car il est très large, et une grande partie de son trottoir est inutilisée», a dit M. Silverman, qui portait veston et cravate pour enfourcher son véhicule, montrant ainsi que le vélo n'est pas seulement un loisir: pour le Monde à bicyclette, il s'agit avant tout du moyen de transport urbain par excellence: économique, écologique, peu bruyant, bon pour la santé... «Ce qu'il en a coûté pour construire un demi-kilomètre de l'autoroute Ville-Marie suffirait à financer 150 kilomètres de pistes cyclables!» a souligné la coordonnatrice Claire Morissette. «C'est une question de vie ou de mort!» a-t-elle ajouté. «Chaque année, des centaines de cyclistes sont blessés, certains meurent, parce qu'il n'y a pas de place pour les bicyclettes dans le trafic», a-t-elle poursuivi, en soulignant que,

d'après elle, l'indiscipline des cyclistes n'est «ni pire, ni meilleure que celle des automobilistes». Entre le 1er janvier et le 1er septembre 1988, la police de la CUM a dénombré sur son territoire 1305 accidents impliquant des bicyclettes, ce qui constitue une importante diminution par rapport à la même période l'an dernier, où on en avait recensé 1806. Ce printemps, la police de la CUM a orchestré une grande campagne de prévention, où 6601 contraventions, avis de 48h et avertissements ont été servis aux conducteurs de vélo. On aime à penser, à la CUM, que la diminution des accidents sur deux roues est directement reliée à cette opération. Sans pouvoir fournir de données précises, un porte-parole de la police a assuré que les cyclistes ont reçu plusieurs contraventions cet été, et qu'ils sont désormais traités sur le même pied, si l'on peut dire, que les automobilistes, quant au respect des règles de circulation. Affirmation qu'il ne faudrait cependant pas prendre au pied de la lettre, comme l'a démontré hier un cycliste sans gêne, qui s'est permis de traverser une artère sur un feu rouge, sous l'oeil indifférent d'un agent de la paix...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-22

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2MJ87YI7

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Le moment est mal choisi d'investir, selon [Claude] Dupras

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 septembre 1988 119 mots, p. A18 Le moment est mal choisi d'investir, selon [Claude] Dupras Pour le chef du Parti civique, le programme triennal d'immobilisations (PTI) rendu public lundi par M. Michael Fainstat, n'est qu'un coup publicitaire destiné à refaire une beauté au RCM et ne tient pas compte des vraies priorités. M. Claude Dupras juge le moment mal choisi pour la Ville de faire des investissements de capitaux, estimant préférable d'attendre une période où l'activité économique serait en régresssion. Le PTI pourrait alors jouer un rôle de levier économique et il en coûterait moins cher de faire des investissements de capitaux. Dans le rouge de \$140 millions Par ailleurs, malgré l'accroissement de l'assiette fiscale de Montréal relié au boum immobilier, les dépenses continuent d'augmenter, constate M. Dupras, dépassant de \$140 millions, depuis deux ans, les augmentations de revenus dues à l'inflation. «La Ville ne pourra pas dépenser plus sans taxer, malgré ce qu'a affirmé M. Fainstat en conférence de presse», assure M. Dupras dans un communiqué. © 1988 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-22

**Pages** P. A-18

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/88DMSFP4

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Montréal commande une étude approfondie sur le fluor

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 23 septembre 1988 93 mots, p. A2  
Montréal commande une étude approfondie sur le fluor Favreau, Mariane Montréal suspend pour le moment toute décision visant à fluorer l'eau potable de la ville et des municipalités qui s'y approvisionnent. Tout en étant convaincue de l'efficacité de cette mesure, la Ville veut auparavant faire réaliser une étude approfondie sur l'impact qu'aurait l'ajout de fluorures dans l'environnement. Cette étude, a dit hier Mme Léa Cousineau, devra mesurer le degré de dilution des fluorures dans l'eau et en évaluer la concentration dans les eaux du fleuve après le déversement. Les mandats seront donnés à la prochaine assemblée du conseil municipal, en octobre. Entre-temps, la Ville met sur pied une table de concertation qui proposera des interventions concertées pour améliorer la santé dentaire à Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-23

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/C9C6TWPH

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

---

## Combien de lignes d'autobus connaissez-vous?

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Tribune libre, vendredi 23 septembre 1988 718 mots, p. B3 Qui doit payer pour le TEC? [transport en commun] Leblanc, Gérald Combien de lignes d'autobus connaissez-vous? J'en connais deux, que j'emprunte quatre ou cinq fois par semaine, pour mieux connaître le vrai monde et pour démontrer à ma femme qu'elle est la plus bourgeoise de nous deux. Entre 17 et 18 heures, l'autobus 55 remonte le boulevard Saint-Laurent, bondé au maximum. Même chose entre 8 et 9 heures, à

bord du 80 en descendant l'avenue du Parc. La connaissance des numéros d'autobus en dit long sur nos relations avec le transport en commun. Yussuf, mon petit ami turc, en connaît une vingtaine; c'est sa façon de s'approprier la ville. L'usine de sa mère n'est pas située à telle ou telle rue, mais à la fin du trajet de tel ou tel numéro de circuit. Son cousin demeure à deux pas du métro Beaugrand, etc... Il y a beaucoup de Néo-Québécois, comme Yussuf, à bord des 55 et 80. Aussi plusieurs femmes avec de jeunes enfants, des étudiants et des personnes âgées. Hier matin, par exception, deux jeunes messieurs cravatés s'étaient aventurés dans le monde du TEC (transport en commun), une nouvelle abréviation pour les collectionneurs. Au pif, la croyance populaire voulant que les gens à l'aise utilisent l'automobile et les moins riches l'autobus, semble toujours conforme à la réalité. «Que les riches paient!» disent souvent les apôtres de la justice sociale. En vieillissant, on apprend cependant que les choses ne sont pas aussi simples. C'est ainsi que la hausse du salaire minimum, une mesure juste s'il en fut, devient moins souhaitable si elle chasse les usines vers des terres moins éprises de partage équitable. Les emplois sont mieux payés certes, mais on se retrouve avec moins d'emplois. «Que les usagers paient!» fut le mot d'ordre de Margaret Thatcher à son arrivée au pouvoir en Grande-Bretagne. Là aussi le mot d'ordre s'est retourné contre lui-même: plus élevés, les tarifs du TEC à Londres ne rapportèrent pas plus d'argent, car l'achalandage se mit à baisser. D'un côté ou de l'autre, les slogans magiques ne régleront pas, non plus, la crise du transport en commun à Montréal. On nous prédit un immense trou, de \$25 à \$35 millions, pour l'an prochain. Qui paiera la note? Les usagers? Les municipalités? Québec? Le débat s'annonce déchirant. Notre manchette d'avant-hier, Les tarifs de la STCUM sont les plus bas au pays, invitait déjà à ressortir le slogan de la Dame de fer. Quoi de plus logique en effet que de demander aux usagers de payer leur quote-part, ici comme ailleurs au Québec et au Canada. Si le pourcentage des coûts refilé aux usagers est de 40 p. cent à Montréal contre 50 p. cent ailleurs, le remède semble simple: une hausse importante des tarifs de la STCUM. Cette solution draconienne risque de provoquer la première crise grave au sein l'administration Doré-Fainstat. Le programme du RCM promet en effet, non pas d'augmenter les tarifs, mais d'abaisser graduellement la part des usagers à 33 p. cent. Les ténors du parti auront beau dire qu'il est impossible de tenir cet engagement sans de nouvelles sources de revenu pour les municipalités (ce qui est strictement vrai). Les électeurs répondront que les dirigeants du RCM auraient dû le savoir avant les élections. On peut d'ailleurs compter sur le ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté, pour tourner le fer dans la plaie de ses adversaires montréalais. Lors d'une de ses nombreuses visites chez ses alliés des banlieues, M. Côté invitait cette semaine le RCM à payer le prix de sa «philosophie» luxueuse. Les usagers du 55 et du 80, ou de tous les autres numéros des circuits de la STCUM, ont sans doute peu d'intérêt dans le combat «philosophique» qui oppose le banlieusard Côté au métropolitain Doré. Ils ne le savent pas encore, mais ils n'en risquent pas moins d'en faire les frais. Une récente enquête de la STCUM montre que 43 p. cent des usagers n'ont pas le choix de prendre ou ne pas prendre l'autobus et le métro. Ce n'est pas surprenant car la ville de Montréal, en particulier, renferme les pires poches de pauvreté de tout le Québec. Il ne faut pas oublier que ce sont eux les «usagers», à qui on veut faire payer une plus grande part du TEC. En majorant les CAM (carte autobus-métro) des étudiants, particulièrement bon marché à la STCUM, ne va-t-on pas, d'autre part, à l'encontre

de l'effort québécois pour promouvoir la natalité. Pourquoi donner des bonus pour la naissance d'enfants, d'une main, et les enlever, de l'autre, en majorant la CAM des étudiants. Le gouvernement du Québec refuse d'ajuster les frais de scolarité (de deux à trois fois moins chers au Québec qu'ailleurs au Canada), même si des études ont clairement montré que ce sont surtout les gens à l'aise qui en profitent. Comme dirait le ministre Côté, c'est un principe philosophique inscrit dans le programme du PLQ. Comment alors justifier qu'on paie, avec les taxes de tout le monde, les études des fils de parents riches, et qu'on dise à propos du TEC: «Que les usagers paient»? Serait-ce un autre principe philosophique que les gens doivent payer, surtout quand ils sont pauvres? Comment se fait-il que les contribuables de l'île de Montréal doivent payer une partie des frais de transport des gens de Laval et de la Rive-Sud? Quand nos voisins vont au Forum, au Stade Olympique et à la Place-des-Arts, ou quand ils viennent travailler au centre-ville de Montréal, nous devons en effet subventionner une partie de leur utilisation des services de la STCUM. C'est le gouvernement provincial qui défraiera entièrement le coût des autoroutes et du nouveau pont que le ministre Côté a promis à ses amis de la banlieue. Autre problème philosophique, comment concilier cela avec le principe appliqué au TEC. «Que les usagers paient!» Comme dirait le Père Noël de Charlesbourg, le petit slogan de Mme Thatcher pose de nombreux problèmes philosophiques.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-23

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/52NXPEW7>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:29

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:29

## Faux hiboux contre vrais goélands à la CUM

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 24 septembre 1988 322 mots, p. A16 Faux hiboux contre vrais goélands à la CUM Noël, André La station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal compte acheter des ballons imitant des hiboux pour effrayer les goélands qui éparpillent des condoms et d'autres déchets autour de ses installations. «Ces oiseaux-là salissent tous les équipements, les pelouses et les surfaces qu'on essaie de tenir propres», se plaint Roland Deslauriers, responsable des 80 employés d'entretien. Les goélands à bec cerclé survolent les 14 bassins de décantation en quête de nourriture et pigent entre autres les condoms qui flottent à la surface. Puis, constatant que les condoms ne sont pas comestibles, ils les laissent tomber un peu partout sur le vaste terrain de la station, a dit M. Deslauriers. Ils éparpillent de la même façon des diachylons, des tampons hygiéniques et tous ces petits déchets que les Montréalais jettent dans les toilettes, et qui finissent par aboutir à la station, située dans l'est de l'île. Le problème peut

sembler mineur, mais cause des maux de tête aux équipes d'entretien. Le directeur du service de l'environnement de la CUM, Gérald Perreault, étudie diverses hypothèses pour se débarrasser des goélands. Il a ainsi demandé à des employés de faire une enquête sur l'efficacité de ballons imitant des hiboux et munis d'une paire d'yeux qui bougent au vent, comme les yeux d'une poupée qu'on brasse. Chaque ballon coûte environ \$60, et leur installation coûte autant. Les ballons doivent résister au vent. Ils seront placés aux extrémités des bassins. Les goélands sont particulièrement nombreux pendant l'été, a affirmé M. Deslauriers: «L'été, deux ou trois employés doivent être dégagés pour nettoyer leurs saletés. Il faut comprendre que ce n'est pas joli. Ça devient glissant et dangereux. Quand je promène des visiteurs, je ne suis pas très fier. Le nettoyage finit par coûter cher.» Les goélands, protégés par une convention internationale sur les oiseaux migrateurs, se multiplient depuis quelques années dans la région de Montréal. Ils nichent surtout sur l'île de la Couvée, une île artificielle dénuée de végétation près du pont Champlain, a indiqué Pierre Brousseau, du Service canadien de la faune. En 1972, ils étaient quelques centaines à nicher sur l'île. Il y en aurait maintenant environ 30000. Chaque couple a une portée d'environ trois oeufs par année. «Les goélands prolifèrent à la faveur des îles artificielles et des dépotoirs à ciel ouvert comme la carrière Miron, a dit M. Brousseau. Ce sont des oiseaux opportunistes. Ils commencent à créer de sérieux problèmes de propreté et d'hygiène.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-24

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/V2UU2XK3

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Benoît Tremblay devient candidat officiel du PC dans Rosemont

**Type** Article de journal

**Auteur** Suzanne Colpron

**Résumé** La Presse Informations nationales, lundi 26 septembre 1988 384 mots, p. B1 Benoît Tremblay devient candidat officiel du PC dans Rosemont Colpron, Suzanne Le nouveau candidat-vedette de Montréal du Parti conservateur, Benoît Tremblay, n'a surpris personne en se faisant élire par acclamation, hier soir, lors de l'assemblée d'investiture dans Rosemont. Le parti s'étant arrangé pour qu'il soit seul dans la course, en déplaçant la notaire Pierrette Venne, M. Tremblay a été nommé sans opposition dans cette circonscription de l'est de la métropole. Actuellement conseiller municipal du RCM et représentant de Sault-au-Récollet, le nouveau candidat âgé de 40 ans démissionnera officiellement de ces deux postes demain matin. Il continuera néanmoins à assumer la présidence de la Commission de l'évaluation des finances et du développement économique et à jouer son rôle de conseiller associé de Robert Perreault au comité exécutif pour une semaine ou deux,

le temps de clore le processus budgétaire. Résidant du quartier Rosemont, M. Tremblay, aussi directeur du Centre de gestion des coopératives aux Hautes études commerciales, n'a pas caché sa préférence pour ce comté. Selon lui, on retrouve dans Rosemont une mosaïque à l'image de Montréal. Il a pris sa décision la semaine dernière après avoir consulté son entourage. «Je n'avais jamais songé à m'afficher candidat conservateur avant le mois d'août. Ce n'est qu'après avoir reçu des offres que j'ai pesé le pour et le contre et pris ma décision», a-t-il affirmé. Le candidat compte axer sa campagne électorale sur l'ouverture, la recherche du consensus et le partenariat. Au parti, on parle de lui comme d'un futur ministre montréalais au sein d'un éventuel nouveau gouvernement conservateur. «Plusieurs comtés souhaiteraient avoir un candidat de cette envergure», a déclaré la ministre des Transports Monique Vézina, venue appuyer la mise en candidature de M. Tremblay, avec le secrétaire d'État Lucien Bouchard, et le député de Mégantic-Compton-Stanstead François Gérin. Amie de longue date de M. Tremblay, Mme Vézina a dit de lui: «Il a le goût de sa région et du Québec. Il est animé d'une grande détermination et capable de travailler avec les femmes. M. Tremblay ferait un excellent ministre. Je crois que pour mettre en place de nouvelles politiques, il faut être bon économiste.» Cette opinion est partagée par M. Lucien Bouchard qui estime que M. Tremblay est tout à fait le genre de candidat dont le PC a besoin. «Il a de bonnes compétences académiques, il appartient à la nouvelle génération et côtoie le milieu économique montréalais. Il sera certainement amené à jouer un rôle essentiel à Ottawa.» Selon M. Bouchard, Montréal ne peut pas chauffer le banc des joueurs alors qu'on est à l'heure des grandes décisions, qu'il s'agisse du libre-échange ou de l'entente du lac Meech. «C'est pour cette raison, dit-il, qu'il faut envoyer à Ottawa des gens comme Benoît Tremblay.» M. Tremblay a été ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce sous le Parti Québécois. Il est diplômé des Hautes études commerciales et de l'Université de Paris. Il devra affronter deux sérieux candidats dans Rosemont lors des prochaines élections. La bataille n'est pas gagnée puisque le Parti libéral oppose un parlementaire aguerrri à M. Tremblay en la personne de Jacques Guilbault, qui a perdu son comté, Saint-Jacques, dans le redécoupage de la carte électorale. C'est Giuseppe Sciortino, un avocat qui s'est illustré dans la défense des réfugiés, qui portera les couleurs du NPD.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-26

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/E36WGPWX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## La création de conseils de quartier est un objectif à conserver [à Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau



**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 27 septembre 1988 388 mots, p. A9 La création de conseils de quartier est un objectif à conserver [à Montréal] Favreau, Mariane Le comité de conseillers qui a tenu des audiences publiques sur la politique cadre de consultation, ne veut pas qu'on perde de vue l'objectif de mettre sur pied des conseils de quartier. Aussi, tout en endossant avec quelques variantes le projet de l'administration, recommande-t-il de préparer tant la population que les conseillers à cette décentralisation politique de certains pouvoirs municipaux. Et cela, en développant «des pratiques de participation dans les quartiers et des pratiques de fonctionnement chez les élus qui préparent la mise en place future des conseils de quartier». C'est le comité-conseil d'arrondissement (CCA), actuellement prévu comme structure d'information et de consultation, qui deviendrait «ce lieu d'apprentissage et d'appropriation progressive de pratiques de participation». De plus, le comité de conseillers, présidé par Michel Lemay, recommande qu'à l'ordre du jour des réunions mensuelles des CCA, préparé par le comité exécutif de la ville, on ajoute une période de questions des citoyens et un rapport du suivi des dossiers et recommandations antérieures. Il recommande que le CCA de l'arrondissement centre soit formé non seulement des conseillers municipaux des districts qui le forment, comme les autres CCA, mais en plus de conseillers membres de certaines commissions du conseil. Ce à quoi s'objecte le conseiller de Saint-Jacques, M. Raymond Blain. Les permissions spéciales d'occupation à des fins sociales (maisons de transition, et autres) seraient toujours exclus des consultations. Les commissions du conseil auraient l'initiative de consulter sur un projet de règlement ou de simplement l'étudier en public. Le Bureau de consultation de Montréal se verrait référer les questions sur lesquelles l'exécutif souhaite qu'il consulte. Enfin, le comité recommande à l'administration de faire connaître ses orientations quant à la tenue de referendums sur des questions locales. Le conseiller du Parti civique Nick Auf der Maur, inscrit sa dissidence et s'en explique, ainsi que Pierre-Yves Mélançon et Pierre Bastien, du RCM. «La formule fait appel à un système inutilement complexe de comités-conseil, de conseillers bureaucratiques, de technocrates et de consultants non élus, venant de l'extérieur», estime M. Auf der Maur. Celui-ci voudrait plutôt revigorer le rôle des conseillers, les faire participer plus activement à la prise de décision. «On semble avoir perdu de vue que les valeurs occidentales de démocratie reposent sur l'élection de personnes en vue de prise de décision, et non sur des discussions sans fin avec des groupes supposément populaires.» Sceptique quant à l'utilité des CCA, il estime que si on les forme, il faudrait le faire sur une base expérimentale. MM. Mélançon et Bastien rappellent que la consultation est un moyen et non une fin, et, qu'ici, l'administration met la charrue avant les boeufs. Ils reprochent à l'énoncé de politique de «se situer en dehors de toute perspective politique globale». Ainsi, «en refusant d'aborder le cœur du sujet, à savoir la réforme de nos institutions dans l'optique d'une plus grande démocratisation et décentralisation, l'administration se satisfait des pantoufles de ses prédécesseurs: la centralisation politique dans les mains des membres du comité exécutif». Les deux conseillers suggèrent de modifier la charte de Montréal à cet effet et de «doter Montréal de moyens pour réaliser ces objectifs, entre autre par une véritable politique d'information (transparence)», écrivent-ils.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-27

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HISUHW5G

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Gratte-ciel [à Montréal]: 8 conseillers du RCM demandent de retarder les projets

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 27 septembre 1988 77 mots, p. A3 Gratte-ciel [à Montréal]: 8 conseillers du RCM demandent de retarder les projets Au moins huit conseillers du RCM demandent à leurs collègues de retarder l'adoption de deux projets de construction, dans le centre-ville, de tours de 45 étages. Il s'agit des tours Lavalin et Marathon, prévues dans le voisinage du square Dorchester, dont l'adoption est à l'ordre du jour aujourd'hui ou demain, au conseil municipal. Ils trouvent inopportun d'adopter ces projets pendant qu'on consulte sur l'aménagement du centre-ville, indiquent-ils. Leur position rejoint celles d'organismes comme Sauvons Montréal et Héritage Montréal. Il s'agit des conseillers Caron-Gagnon, Bastien, Boskey, Goyer, Mélançon, Lachapelle, Rotrand et Sévigny.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-27

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KYEGKXN9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

### Quality report

- Item has no authors

---

## Montréal l'aura, son nouveau Musée d'art contemporain; en 1991, à la Place des arts, on trouvera également un petit théâtre ainsi que les conservatoires de musique et d'art dramatique

**Type** Article de journal

**Auteur** Jocelyne Lepage

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 27 septembre 1988 587 mots, p. A3 Montréal l'aura, son nouveau Musée d'art contemporain; en 1991, à la Place des arts, on trouvera également un petit théâtre ainsi que les conservatoires de musique et d'art

dramatique Lepage, Jocelyne Lise Bacon a annoncé officiellement hier la construction du Musée d'art contemporain sur le territoire de la Place des arts et prévu son ouverture pour le printemps de 1991. La ministre des Affaires culturelles a profité de l'occasion pour présenter également aux journalistes le plan d'ensemble de l'aménagement du quadrilatère, lequel prévoit la construction d'un théâtre de 350 sièges sous l'esplanade, de même que celle des conservatoires de musique et d'art dramatique qui trouveraient leur place entre la salle Wilfrid-Pelletier et les théâtres Maisonneuve et Port-Royal. Pour le moment, la construction des conservatoires fait l'objet d'une étude de faisabilité. Mais, a précisé la ministre des Affaires culturelles, «ou bien nous devons sortir les conservatoires de l'ancien Palais de justice, rue Notre-Dame, pour y installer des tribunaux administratifs comme il en est question, ou bien, s'il faut les laisser là, nous devons insonoriser les lieux, ce qui entraînera des dépenses importantes. Alors, je me dis pourquoi ne pas les reloger à la Place des arts?» C'est un projet que défend Mme Bacon depuis quelque temps déjà car, dit-elle, «on en finirait une fois pour toutes, après 25 ans, avec le quadrilatère de la Place des arts et ce projet rendrait possible la formation des élèves dans un environnement particulièrement propice à l'apprentissage de leur métier d'interprète». Quant au petit théâtre, dont le Musée d'art contemporain sera le principal utilisateur (à 40 p.cent) il pourra également servir à d'autres locataires, y compris les élèves des conservatoires, et il sera construit avec la participation du secteur privé. La ministre n'a pas voulu donner les noms des participants éventuels. \$45 millions pour la Place des arts Le coût de la construction du Musée et du petit théâtre est évalué à \$28,5 millions et Québec s'engage à y investir \$24 millions. Le reste viendra du secteur privé. Si l'on ajoute à ces \$24 millions les \$17 millions déjà alloués à la construction de garages souterrains et au réaménagement de la salle Wilfrid-Pelletier, c'est donc \$45 millions que le gouvernement québécois dépensera au cours des deux prochaines années pour la Place des arts. On se souvient que la construction du Musée d'art contemporain avait été suspendue peu après l'arrivée des Libéraux au pouvoir en 1985, à la demande même de la nouvelle direction du musée qui n'était pas satisfaite des plans conçus à Québec. Ces plans, disait-on à ce moment-là, avaient été élaborés sans que le Musée soit consulté. Le moratoire imposé par le gouvernement s'étendait également à la maison de l'OSM. Il y eut des consultations publiques sous la direction de Jean-Pierre Goyer, mais le gouvernement a retenu les propositions du Musée même, plutôt que les recommandations du rapport Goyer demandant la privatisation de l'institution et le rejet du projet de construction. Cette fois, les nouveaux plans approuvés par le ministère des Affaires culturelles sont ceux-là même que le Musée d'art contemporain a proposés, après avoir consulté le personnel pour déterminer ses besoins et en tenant compte du budget (autour de \$20 millions), a déclaré pour sa part le directeur du Musée, Marcel Brisebois, apparemment satisfait. Le projet révisé a permis d'accroître de 33 p.cent l'espace utilisable pour les expositions et de 14 p. cent l'ensemble des espaces, par rapport aux plans originaux. «Le centre de gravité du Musée a été déplacé, dit M. Brisebois. Au lieu d'être construit sur les toits des garages, le Musée est plutôt situé à l'extérieur de l'esplanade, le long de la rue Jeanne-Mance, et beaucoup plus près maintenant de la rue Sainte-Catherine où il aura son entrée principale.» Le Musée comptera quatre étages hors terre et disposera de neuf salles d'exposition, dont une polyvalente. Sa superficie d'exposition sera le double de celle dont il dispose actuellement à la Cité du Havre, ce qui lui permettra

de présenter une partie de sa collection permanente. En comptant les espaces en sous-sol consacrés surtout aux services techniques et aux réserves, la superficie du nouveau musée totalisera 13205 mètres carrés. Si l'on sait déjà que l'espace consacré aux réserves sera insuffisant dès 1992, on pourra se consoler en apprenant que le Musée aura son jardin de sculptures à l'extérieur et qu'il attirera, uniquement en déménageant au centre ville, le double de visiteurs. Mme Bacon a par ailleurs déclaré que le budget du Musée, actuellement de \$4 millions, serait porté à \$8 millions environ après le déménagement. La ministre a par ailleurs dévoilé le nom de l'artiste choisi dans le cadre du Programme d'intégration des arts à l'architecture, ou programme du un pour cent. Il s'agit de Pierre Granche, qui avait d'ailleurs remporté le concours en 1985. Le budget alloué à M. Granche s'élève à \$150000.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-27

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HC39BFBK

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## L'art de revendre un terrain acquis de la ville [de Montréal] en empochant \$1,7 million

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 27 septembre 1988 367 mots, p. A3 L'art de revendre un terrain acquis de la ville [de Montréal] en empochant \$1,7 million Favreau, Mariane En avril dernier, la Ville de Montréal vendait \$1 million le terrain qui lui appartenait, angle Viger et Saint-Urbain. Cette vente intervenait à la suite d'un concours où huit promoteurs avaient présenté des projets d'hôtel et déposé une garantie de \$100000, comme le demandait la Ville. Or, le conseiller du Parti civique Nick Auf der Maur révélait au conseil municipal que l'heureux élu, Alfred K. Lee, avait récemment revendu ce terrain pour une somme de \$2,7 millions. Est-ce permis? Les nouveaux acheteurs devront-ils construire l'hôtel qui avait été choisi par l'administration? Le nouveau propriétaire, Sinomonde, un groupe qui représenterait une province de Chine, a-t-il l'intention de construire un immeuble de 12 étages plutôt que les huit acceptés? Faudra-t-il un changement de zonage? Autant de questions que M. Auf der Maur a posées à M. John Gardiner, responsable des questions d'aménagement au comité exécutif. Celui-ci a expliqué que rien n'empêche un promoteur vainqueur d'un concours de vendre son terrain. Le nouvel acheteur doit respecter les délais d'exécution imposés au premier: dans ce cas-ci, la mise en chantier doit se faire avant la fin de 1989. Les nouveaux promoteurs demandent un changement de zonage qui sera étudié au conseil municipal, confirme M. Gardiner. Tout en donnant la chronologie de cette affaire commencée sous l'administration Drapeau, M. Gardiner assure que l'administration Doré n'a fait que

poursuivre «un dossier mal foutu de l'ancienne administration». En fait, les soumissions publiques pour les projets d'hôtel à cet endroit ont été ouvertes fin mai 1986 mais le projet cheminait depuis le début de 1985. Le comité de sélection en recommande trois à l'exécutif. Mais le comité exécutif, présidé par M. Lamarre, ne donne pas suite à ses appels d'offres. En octobre, les services municipaux lui recommandent de retourner les dépôts de garantie aux soumissionnaires, alors qu'un peu plus tard, le service d'urbanisme lui recommande de faire son choix. Elections en novembre 86. Changement d'administration. En février 1987, la Cidem recommande d'octroyer le contrat à M. Lee. La vente est entérinée au conseil en avril de l'an dernier. Il s'était écoulé deux ans entre le début de l'opération et la vente au prix initialement prévu. Le profit de \$1,5 million réalisé par le promoteur lors de la revente du terrain cette année, s'expliquerait par ces délais. «Pourquoi votre administration a-t-elle donné suite à un dossier que l'ancienne administration considérait comme clos? demande M. Auf der Maur. Vous n'étiez pas obligés de choisir un projet, après le retour des dépôts de garantie. Ni de vendre au prix fixé deux ans et demi plus tôt.» «Il est vrai qu'on aurait pu ne rien choisir, admet M. Gardiner, et nous en laver les mains. Mais pas dans notre cas. Les soumissions étaient conformes au cahier de charge et nous avons procédé.» Les sept autres soumissionnaires attendraient toujours le retour de leurs plans pour lesquels ils ont investi plusieurs dizaines de milliers de dollars.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-27

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/32W2FWMP>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Montréal: les cols bleus attendent des retombées de leur foi en l'administration

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 27 septembre 1988 279 mots, p. A14  
 Montréal: les cols bleus attendent des retombées de leur foi en l'administration  
 Favreau, Mariane Le drapeau du syndicat des cols bleus de Montréal flottait au mât de l'annexe de l'hôtel de ville, hier, tandis que se déroulait dans le Champ de Mars une parodie de négociation. Plusieurs centaines d'employés sont venus faire savoir aux élus municipaux qu'ils croyaient en l'administration municipale, selon les termes du président Jean Lapierre, et qu'ils en escomptent des retombées dans leurs conventions collectives. Ils protestent contre l'impasse de la conciliation qu'ils imputent à la Ville et contre l'octroi prévu de cinq contrats à l'entreprise privée. D'ailleurs, le syndicat recommande à ses membres de rejeter une proposition globale de règlement soumise par la partie patronale. (L'assemblée aura lieu samedi matin.)  
 Le conseil doit octroyer cinq contrats de déneigement pour cinq ans, à des

entrepreneurs extérieurs. Les cols bleus soutiennent que cela est contraire à leur convention collective qui prévoit qu'au moins 50 p. cent des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige sont nécessairement confiés aux cols bleus de la Ville. Or, leur part ne serait que de 37 p. cent et l'affaire est à l'examen devant un comité paritaire. «Cette décision est particulièrement odieuse de la part de l'administration RCM qui, dans l'opposition, s'était toujours opposé à de tels contrats. Ils auront pour effet, selon M. Lapierre, de figer dans le ciment pour une longue durée, des politiques municipales en matière d'octrois de contrats.» De plus, les cols bleus protestaient contre l'impasse de la conciliation devant M. Fernand Matteau, survenue la semaine dernière, alors que la Ville et la CUM seraient revenus sur plusieurs propositions formulées antérieurement, assure M. Lapierre. Il s'agit notamment de questions touchant la santé et la sécurité, ainsi que le fonds de pension. (Les heures de travail et les assurances collectives font aussi problèmes.) «Ces propositions avaient alors été jugées suffisamment intéressantes pour que le syndicat contremande une grève de quelques heures qui était prévue mercredi dernier», rappelle le président. Ce pourrait n'être que partie remise.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-27

**Pages** P. A-14

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Z5AZ6DYU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

Montréal adopte les projets de deux nouvelles tours de 45 étages. [Rectificatif dans l'édition du 29 septembre en p. A2]

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 28 septembre 1988 373 mots, p. A5 Montréal adopte les projets de deux nouvelles tours de 45 étages. [Rectificatif dans l'édition du 29 septembre en p. A2] Bisson, Bruno Le Conseil municipal de Montréal a adopté hier les projets de construction de deux tours de 45 étages à proximité du square Dorchester malgré l'opposition de sept conseillers RCM qui ont reproché à l'administration de présenter ces projets avant le dépôt du rapport du comité Saucier sur l'arrondissement centre. Ironiquement, le nouveau conseiller du Parti civique, M. Nick Auf der Maur, a pour sa part félicité l'administration municipale d'avoir accéléré l'adoption de ces projets et s'est moqué des arguments de leurs adversaires. Le premier projet, celui de Prodevco-Lavallin, prendra place dans le quadrilatère délimité par les rues de la Cathédrale, Saint-Antoine, Mansfield et de la Gauchetière. Il intégrera l'actuel terminus de la STRSM, comprendra un jardin d'hiver et une patinoire ouverte 12 mois par année au niveau de la rue de la Gauchetière, un accès direct au métro et au terminus d'autobus, en plus de 40 étages de bureaux. Marathon L'autre projet, celui de la société immobilière Marathon, sera

édifié dans le quadrilatère formé des rues Drummond, de la Gauchetière, Stanley et du boulevard René-Lévesque. Outre les espaces à bureaux, le projet comprend un jardin d'hiver, une plaza extérieure, quelques commerces et des accès au métro. Les adversaires de ces deux projets de construction, les conseillers Caron-Gagnon, Sévigny, Melançon, Rotrand, Lachapelle, Bastien et Goyer, ont estimé que le moment était mal choisi pour approuver ses projets. Le conseiller du district Jean-Talon, M. Jean-Pierre Goyer, a notamment fait allusion au dépôt prochain du rapport du comité d'études sur l'aménagement de l'arrondissement centre, dont les conclusions ne sont pas supposées être connues. Théoriquement. «En adoptant ces projets sans consultation publique et sans attendre les conclusions du comité, c'est comme si on présuait des conclusions de la consultation sur le plan d'aménagement du centre-ville», a déclaré le conseiller. Le moment est également mal choisi, a ajouté M. Goyer, «parce que depuis Overdale, on se demande ce que seront les règles de consultation concernant les constructions importantes.» Le conseiller Marvin Rotrand a été plus vitriolique encore demandant que soit reportée de 18 mois l'étude de ces deux projets de construction. Il a fait valoir que Marathon et Lavallin n'en était pas à quelques mois près et qu'ils pourraient supporter le délai. Enfin, les conseillers opposés au projet étaient unanimes pour déplorer que la perspective de la rive-sud au sommet du Mont-Royal puisse être affectée par la construction de ces deux hautes tours à bureaux. Le responsable des dossiers d'aménagement urbain au Comité exécutif, M. John Gardiner, a admis que le moment n'était pas idéal mais que ces constructions représentaient des investissements de \$260 millions dans le centre-ville. En plus de \$13 millions annuellement en taxes pour Montréal. Il a également insisté sur le fait que les projets ont été préparés soigneusement, pendant plus d'un an, de concert avec le service d'urbanisme de la Ville. Enfin, il a ridiculisé la crainte exprimée par M. Rotrand qui parlait de «manhattanisation» de Montréal: «En 30 ans, a dit M. Gardiner, la Ville de Montréal aura permis la construction de quatre immeubles de plus de quarante étages. Wow

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-28

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DMYPPN84

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## La solution aux bouchons de l'avenue du Parc relève d'une décision politique

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 28 septembre 1988 325 mots, p. A17 La solution aux bouchons de l'avenue du Parc relève d'une décision politique Lamon, Georges L'ouverture de l'avenue du Parc, entre des Pins et Sherbrooke, à la

circulation dans les deux sens crée des bouchons en direction sud qui déplaisent royalement aux résidents du secteur et aux nombreux automobilistes qui, chaque matin, empruntent cette artère de la ville. Pour le conseiller du district Ville-Marie et membre du comité exécutif, M. John Gardiner, cette décision répondait à une demande des commerçants du secteur qui se plaignaient depuis plusieurs années du déclin des affaires, justement à cause du sens unique de l'avenue du Parc. Selon un porte-parole de la Ville de Montréal, M. André Leclerc, cette période d'essai de trafic à double sens, qui dure depuis juin 87, ne semble pourtant pas causer de difficultés. A l'exception des deux dernières semaines, à cause de travaux de réparation de pavage sur la rue Hutchinson. Le stationnement sauvage en période de pointe, est aussi devenu source de maux de tête dans ce secteur. D'ailleurs, la Ville devrait prochainement surveiller cette zone de stationnement interdite et sévir contre les contrevenants. Les propriétaires des automobiles garées le long de cette zone visée peuvent donc s'attendre à de désagréables surprises. Au bureau de M. Gardiner on a admis qu'aucune étude n'avait été demandée au service de voirie et circulation de Montréal. Une évaluation faite chaque six mois avait néanmoins permis de constater qu'il n'existait pas de véritables difficultés. Même un comptage fait au printemps avait permis de conclure que les voies en question n'étaient pas surchargées. De son côté, M. Jean-Paul Millette, ingénieur à la Circulation (module voirie et circulation), a confirmé hier à La Presse que son service n'avait pas été consulté sur cette décision d'établir l'avenue du Parc à double sens plutôt qu'à sens unique vers le sud. «Notre division n'était pas favorable à cette décision puisqu'elle créerait des bouchons de circulation, a soutenu M. Millette. C'était une décision politique. Nous préférons le sens unique vers le sud. Jusqu'ici, nous n'avons reçu que des plaintes verbales, jamais écrites. C'est seulement lorsqu'une plainte écrite nous est transmise, que nous étudions la situation. Pourtant, des citoyens se plaignent de la congestion du secteur. Habituellement, la période d'essai s'échelonne entre trois à six mois; nous faisons une recommandation sur le bien-fondé d'un tel choix. Mais nous n'avons reçu aucune demande d'étude à ce sujet pour vérifier de son opportunité.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-28

**Pages** P. A-17

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/UNE9Z5JK>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

Les cols bleus avouent livrer une guerre d'usure à la ville [de Montréal] ; le syndicat recommande à ses cotisants de rejeter les dernières offres qu'il juge consistantes mais incomplètes

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon



**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 29 septembre 1988 740 mots, p. A16 Les cols bleus avouent livrer une guerre d'usure à la ville [de Montréal] ; le syndicat recommande à ses cotisants de rejeter les dernières offres qu'il juge consistantes mais incomplètes Lamon, Georges C'est samedi que les 4200 cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM seront appelés à se prononcer en assemblée générale sur les dernières offres présentées par l'employeur. Déjà le bureau de direction du Syndicat (le conseil syndical réuni mardi soir a voté à l'unanimité en faveur du rejet) a annoncé qu'il recommanderait le rejet de ces offres patronales. A son avis, après 29 séances de négociation et 10 rencontres avec le conciliateur Fernand Matteau, on a peut-être progressé beaucoup, mais il reste toujours des points sérieux d'achoppement. «Pour nous, ces séances de conciliation ont été positives, a admis à La Presse le président du Syndicat des cols bleus, M. Jean Lapierre. Comparativement à l'offre du 18 juin, on a vraiment réussi à avancer dans le dossier. Il faut avouer que l'offre officielle de la Ville qu'on va présenter aux syndiqués est plus consistante que celle de juin, mais elle demeure quand même incomplète.» Déjà, le conciliateur a convoqué les parties pour lundi, à 13h30, pour une autre ronde de conciliation qui devrait faire le point sur la négociation. Il n'est pas impossible qu'elle puisse être la dernière dans ce dossier si M. Fernand Matteau estime ne pas pouvoir rapprocher les parties. D'ailleurs, Jean Lapierre croit que le conciliateur devrait, ce jour-là, «logiquement mettre les deux parties au pied du mur». M. Matteau, lui, ne voit pas la situation du même oeil. Il continue à penser que cette séance de lundi demeure une rencontre «normale» dans l'évolution du dossier qui a tout de même progressé au cours des rencontres de conciliation. «On prendra le bébé comme il se présentera», a-t-il précisé à La Presse, hier. Mais qu'est-ce qui cloche encore dans ce dossier des négociations entre la Ville et ses cols bleus?... la Ville ayant pourtant reculé sur certains points importants, notamment: la santé et la sécurité, la sous-traitance. L'historique de ce conflit n'est guère reluisant depuis l'accréditation de ce syndicat en 1943. Les grèves ont duré en moyenne entre 5 et 6 semaines. Les négociations avec la Ville ont toujours été ardues et longues: en moyenne de 9 à 18 mois. Avec un point culminant en 86: 29 mois. M. Gilles Charland, négociateur syndical, admet que ces négociations se sont toujours faites dans le tiraillement. «Il a fallu se battre pour obtenir ce qu'on a eu, a-t-il soutenu. Ça n'a jamais été facile, loin de là.» Que reste-t-il encore en litige dans la présente négociation - qui dure depuis neuf mois - pour en arriver à un règlement? Actuellement quatre points font toujours l'objet d'un désaccord profond: l'horaire de travail, la santé et la sécurité au travail, le fonds de pension, et l'assurance collective. Certains articles comme le plancher d'emploi (le syndicat désirant l'addition de 500 employés permanents) et la sous-traitance accordée à des entrepreneurs privés, à l'origine au centre du litige, font actuellement l'objet d'un cadre de règlement sinon partie d'un règlement sur l'entente globale. La réduction de l'horaire de travail et l'assurance collective demeurent toujours les deux points principaux d'accrochage. Sur l'horaire de travail, le syndicat réclame la diminution des heures de travail de 40 à 37,5 heures mais rémunérées pour 40 heures. Sa mise en application pourrait être reportée à plus tard et le syndicat s'engage à garantir le même niveau de productivité. L'employeur refuse catégoriquement cette proposition estimant entre autres qu'elle nécessiterait une augmentation du taux horaire de 6,6 p. cent. C'est donc un blocus opposé par la Ville. Pour ce qui concerne le régime d'assurance collective, le syndicat (détenteur de la police d'assurance collective) propose que la

Ville verse l'équivalent de 2 p. cent du salaire de chaque employé dans la caisse du syndicat qui se chargerait de négocier un régime de soins dentaires et d'assurance-vie (augmentation du montant d'assurance lors du décès d'un syndiqué). A cette condition, le syndicat consentirait à réduire son salaire de 1,6 p. cent. Pour le négociateur patronal, M. Régis Boudreau, ce procédé réduirait de \$700000 annuellement la cotisation des employés aux différents régimes sociaux du Québec. «Cette formule n'existe nulle part, a soutenu le négociateur patronal M. Régis Boudreau. C'est impensable et même si ce n'est pas en soi illégal, ca frise le détournement de fonds.» Sur la question de la santé et la sécurité au travail, le syndicat exige la libération de cinq employés à plein temps pour «la prévention et non la réparation» des accidents - en 87 on a dénombré 2080 accidents chez les cols bleus. La ville offre d'en libérer deux. Un compromis que juge «honorable», le négociateur patronal. Quant au fonds de pension, le syndicat propose qu'un employé puisse prendre sa retraite après 28 ans de services avec pénalité actuarielle de 3 p. cent et non après 30 ans, comme le prévoit l'actuelle convention. Dans l'ensemble du dossier de négociations, le négociateur patronal estime que la Ville a fait des modifications importantes, surtout au cours des séances de conciliation. De sorte que, actuellement, sur la table «il y a suffisamment de choses pour permettre un amendement honorable». «Je pense que la ville a fait des compromis importants en accordant tout ce qu'elle pouvait accorder, a soutenu M. Boudreau. Moi, j'ai vidé mes poches comme négociateur. Du côté syndical, le président Jean Lapierre croit qu'il s'agit plutôt «d'une stratégie d'étirement du négociateur qui manoeuvre pour amener le conciliateur à ce que la Ville veut qu'il fasse». «Si on est prêt à laisser au conciliateur son mandat, tout peut se régler facilement, croit M. Lapierre. C'est une véritable guerre d'usure avec la ville. On pensait qu'avec la philosophie du RCM ça changerait, on a hâte que ça change.» Et si dans un avenir rapproché les négociations n'aboutissent pas, malgré l'entrée en scène du conciliateur, le syndicat entend bien poursuivre ses moyens de pression par des journées de grève. «La prochaine grève sera une vraie, insiste M. Lapierre. Nous allons avoir des équipes pour faire respecter efficacement et à la lettre la convention collective par les contremaîtres et les entrepreneurs privés et faire en sorte que personne ne fasse nos travaux.» On peut donc s'attendre à des mesures de pression plus radicales de la part des grévistes. Jean Lapierre, président du Syndicat des cols bleus de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-29

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MPYMFYB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Les artistes de Corridart obtiennent réparation... 12 ans plus tard

**Type** Article de journal

**Auteur** François Forest

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 30 septembre 1988 395 mots, p. A3 Les artistes de Corridart obtiennent réparation... 12 ans plus tard Forest, François Douze ans ont passé depuis le démantèlement, à minuit le 14 juillet 1976, de l'exposition Corridart sur la rue Sherbrooke, «l'artère olympique», à la veille des Jeux de Montréal. Hier, la ville de Montréal a annoncé qu'elle avait conclu un règlement hors cour de \$85000 avec la douzaine d'artistes qui avaient entrepris dès novembre 1976 des poursuites judiciaires contre l'administration municipale pour dommages et perte de leurs oeuvres. Cette entente est survenue le jour même où la cause devait être entendue devant la Cour d'appel du Québec. Elle prévoit le versement d'un montant de \$4000 à \$5000 à chaque artiste. Le solde du règlement servira à défrayer les frais juridiques encourus. Finalement, cette exposition, que le maire Drapeau avait considérée à l'époque comme «une pollution visuelle» qui ne manquerait pas de ternir l'image de Montréal, aura coûté près d'un demi-million de dollars, sans que la population du Québec ait eu la moindre chance de la voir. Douze ans plus tard, Kevin McKenna, concepteur de Rues Miroir, un collage de photos détruit par la ville dans la nuit du 14 juillet, estime que le maire Drapeau «ne devait pas savoir à l'époque que les oeuvres appartenaient aux artistes. En fait, pour éviter la censure sélective en retirant certaines oeuvres, l'administration avait pris la décision de tout enlever». La majorité des oeuvres exposées, bannières, murales, affiches, collages, présentations audio-visuelles, furent détruites. Celles qui furent épargnées ont été entreposées dans des garages municipaux avant que leurs propriétaires ne puissent les récupérer. «Je suis satisfait, précise McKenna, parce que la ville reconnaît son erreur. Je pense parler au nom des artistes en disant que c'est cette déclaration qui nous tenait à coeur, bien plus que le petit \$5000 qui s'y rattache comme dédommagement.» A l'origine, la poursuite en dommages était de \$350000. Mais il aurait été difficile, devant un tribunal, de fixer la valeur artistique ou marchande de travaux qui n'ont jamais été présentés et qui dans certains cas ont été détruits. Pour Claude Thibaudeau, sculpteur qui avait réalisé deux projets, bannières et sculptures, qu'il a pu récupérer, le démantèlement était un geste inexplicable, mais «l'ouverture de l'actuelle administration et la compensation qui nous est donnée, signifient peut-être que nous seront dorénavant traités respectueusement». En novembre 1976, le sculpteur présenta au Musée des Beaux-Arts les travaux qu'il avait conçus pour l'exposition du programme olympique Art et Culture. Il avait alors intitulé sa présentation In memoriam Corridart. Hier, Mme Kathleen Verdon, responsable du développement culturel à l'hôtel de ville, a indiqué que le démantèlement de Corridart est un geste que n'aurait jamais posé l'actuelle administration municipale et qu'il n'est que juste de reconnaître le travail de l'artiste au sein de la société montréalaise. Elle a rappelé l'objectif du RCM de consacrer un p. cent du budget de la CUM au Conseil des Arts, et a signalé qu'une somme de \$2 millions vient d'être inscrite au programme triennal d'immobilisations 1989-91 pour la sauvegarde et l'implantation de nouvelles oeuvres d'art. Entretemps, l'administration entend voir à l'implantation de «parcours culturels», constitués de rues, de places et d'avenues où les arts visuels et d'interprétation pourront être diffusés.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-09-30

**Pages** P. A-3**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YYHQ3KT6**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Le nord de la rue Saint-Denis a-t-il vraiment une vocation résidentielle

**Type** Article de journal**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** L'administration du RCM revient-elle cinquante ans en arrière, à Montréal, en souhaitant que le nord de la rue Saint-Denis redevienne la rue résidentielle qu'elle était alors? C'est ce que plusieurs reprochent à son projet de changement de zonage visant à contenir les commerces et bureaux aux intersections, entre la rue Laurier et le boulevard Crémazie. Artère à six voies et prolongement d'une route provinciale, la rue Saint-Denis y est la seule rue à deux sens entre Saint-Urbain et Papineau. Elle constitue une route de camionnage et d'autobus, et comprend les stations de métro de la ligne 2. Il y passe quelque 35000 véhicules par jour, avec un bruit atteignant les 70 décibels. Ces données sont celles d'une étude de cette partie de la rue faite par le service de l'Habitation et du développement urbain (SHDU) et datée d'avril 1988. L'activité commerciale y est orientée principalement vers la desserte de la population du voisinage et du quartier, et les bureaux sont surtout occupés par des professionnels de la santé. Le SHDU y dénombre 750 bâtiments comprenant 3498 adresses: 3020 locaux ou 86 p. cent sont des logements; 420 locaux ou 12 p. cent sont des commerces et des bureaux; entre 1981 et 1987, le nombre de commerces a diminué de 8 p. cent, passant de 247 à 227; pendant ce temps, les bureaux sont passés de 152 à 193, une augmentation de 27 p. cent. en 1981, on relevait 399 bureaux et commerces; en 1987, il y en avait 420. En six ans, il n'y a donc eu que 21 bureaux ou commerces de plus dans les quelques kilomètres de rue en cause. Or, depuis un an, l'administration Doré met de l'avant un changement de zonage pour contrer la «commercialisation croissante» de la rue Saint-Denis nord. De résidentiel et commercial (mixte) qu'il est actuellement, le zonage y deviendrait résidentiel avec quelques exceptions. En prévision du changement de zonage, l'administration décrétrait un gel, en octobre dernier, et refusait d'émettre tout nouveau permis d'occupation de bureau ou de commerce dans cette partie de la rue. Avec le résultat qu'il y aurait déjà 63 commerces et bureaux de moins que l'an dernier, soutient l'Association pour le maintien du zonage actuel. Transformation sauvage de la rue? Lundi dernier, la Commission de l'aménagement remettait au conseil municipal son rapport favorable au changement de zonage. Rapport rédigé à la suite d'audiences publiques et de pétitions: 1247 signatures demandent le maintien du zonage mixte actuel; 572 appuient le changement de zonage; 64 demandent l'exclusion des restaurants, bars, discothèques, arcades, etc. L'association reproche au rapport d'avoir été épuré de constatations contenues dans le document de travail adopté en public le 8 septembre, et remis aux journalistes. Dans ce document, la commission, se fondant sur un tableau maintenant retranché, rappelait souvent le fait qu'on est «loin d'assister à une transformation sauvage de la rue». «L'érosion résidentielle

demeure pour l'instant une menace plus appréhendée que constituée, écrivait-elle. Le problème de l'étalement commercial n'est pas encore réel et celui des bureaux demeure pour l'instant marginal.» Mais la Commission tient un autre langage dans son rapport en soutenant que «l'équilibre traditionnel de la rue Saint-Denis fait l'objet de transformations, et que le phénomène observé est récent mais appelé à s'accroître comme en font foi les nombreuses transactions immobilières enregistrées». D'où sa recommandation au comité exécutif de changer le zonage mixte pour le rendre résidentiel. Même si la commission écrit que «la nouvelle réglementation vise davantage à prévenir un problème potentiel et appréhendé.» Si le comité exécutif et le conseil lui donnent suite, l'établissement de nouveaux commerces et bureaux serait donc interdit, sauf aux coins des rues Laurier, Beaubien, Saint-Zotique, Bélanger, Jean-Talon, Villeray, Jarry et Crémazie. Industries et commerce seraient permis dans le tronçon compris entre les rues Saint-Grégoire et Bellechasse, notamment autour du boulevard Rosemont où la Ville met de l'avant son propre projet de tour à bureaux.

**Droits acquis et exclusions** Les commerces déjà établis dans la future zone résidentielle, ne seraient pas fermés pour autant et les commerçants y poursuivraient leurs activités en vertu des droits acquis. Toutefois les droits acquis ne s'étendraient pas sans restriction aux futurs occupants. Advenant le départ d'un commerçant, le local pourra être transformé en bureau, ou occupé par un autre commerce à condition qu'il soit compatible avec l'habitation. On dressera une liste des commerces agréés. On veut ainsi interdire les cafés-terrasses, bars, discothèques, arcades de jeux, commerces pornos. Comme cette interdiction fait l'unanimité, pourquoi la Ville ne modifie-t-elle pas simplement la liste des commerces permis plutôt que de changer le zonage de la rue, demandent les opposants. Les bureaux situés dans la zone résidentielle continueraient d'être occupés par certaines catégories socio-professionnelles, selon une liste que la commission souhaite voir élargir. Toutefois, le sort des bureaux et locaux commerciaux tolérés en vertu des droits acquis, est lié au marché. Il suffit que le local reste vacant pendant plus de six mois pour qu'il perde ses droits acquis. Ce qui n'est cependant pas automatique, assure le président de la commission, M. André Lavallée. La commission recommande aussi des mesures de protection du patrimoine architectural dont l'interdiction des marquises et de l'affichage sur fût. Des subventions pour la conversion en logements des commerces et bureaux de la zone résidentielle. Des mesures anti-bruits, du soutien aux sociétés acheteuses, etc. Les opposants au changement de zonage se plaignent de n'avoir pas été écoutés. Qualifiant l'opération de «dictatoriale», ils demandent un référendum sur la question. Le projet n'est fondé sur aucune donnée justificative (21 commerces ou bureaux de plus en six ans), disent-ils, est contraire au bon sens et constitue une expropriation déguisée des immeubles dont la valeur chutera. D'autres se réjouissent du projet au nom de la qualité de vie. Ils estiment que les activités commerciales et professionnelles entraînent des problèmes pour les voisins, et font monter l'évaluation des immeubles uniquement résidentiels. D'autres, enfin, applaudissent au projet, perçu comme un moyen de prévenir la «gentrification» et la «duluthification» de la rue Saint-Denis. Ils estiment, comme la commission d'ailleurs, que le changement de zonage pourra y contenir la spéculation et permettra d'y garder les loyers à des prix abordables.

**URL** <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2260546>

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-01

**Pages** p. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MC6LFS3X

**Date d'ajout** 17/11/2019 à 15:27:37

**Modifié le** 17/11/2019 à 15:50:59

## Marqueurs :

Lavallée, Zonage<sup>2</sup>

---

## Le nord de la rue Saint-Denis a-t-il vraiment une vocation résidentielle

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Plus, samedi 1 octobre 1988 743 mots, p. B4 Le nord de la rue Saint-Denis a-t-il vraiment une vocation résidentielle Favreau, Mariane L'administration du RCM revient-elle cinquante ans en arrière, à Montréal, en souhaitant que le nord de la rue Saint-Denis redevienne la rue résidentielle qu'elle était alors? C'est ce que plusieurs reprochent à son projet de changement de zonage visant à contenir les commerces et bureaux aux intersections, entre la rue Laurier et le boulevard Crémazie. Artère à six voies et prolongement d'une route provinciale, la rue Saint-Denis y est la seule rue à deux sens entre Saint-Urbain et Papineau. Elle constitue une route de camionnage et d'autobus, et comprend les stations de métro de la ligne 2. Il y passe quelque 35000 véhicules par jour, avec un bruit atteignant les 70 décibels. Ces données sont celles d'une étude de cette partie de la rue faite par le service de l'Habitation et du développement urbain (SHDU) et datée d'avril 1988. L'activité commerciale y est orientée principalement vers la desserte de la population du voisinage et du quartier, et les bureaux sont surtout occupés par des professionnels de la santé. Le SHDU y dénombre 750 bâtiments comprenant 3498 adresses: 3020 locaux ou 86 p. cent sont des logements; 420 locaux ou 12 p. cent sont des commerces et des bureaux; entre 1981 et 1987, le nombre de commerces a diminué de 8 p. cent, passant de 247 à 227; pendant ce temps, les bureaux sont passés de 152 à 193, une augmentation de 27 p. cent. en 1981, on relevait 399 bureaux et commerces; en 1987, il y en avait 420. En six ans, il n'y a donc eu que 21 bureaux ou commerces de plus dans les quelques kilomètres de rue en cause. Or, depuis un an, l'administration Doré met de l'avant un changement de zonage pour contrer la «commercialisation croissante» de la rue Saint-Denis nord. De résidentiel et commercial (mixte) qu'il est actuellement, le zonage y deviendrait résidentiel avec quelques exceptions. En prévision du changement de zonage, l'administration décréait un gel, en octobre dernier, et refusait d'émettre tout nouveau permis d'occupation de bureau ou de commerce dans cette partie de la rue. Avec le résultat qu'il y aurait déjà 63 commerces et bureaux de moins que l'an dernier, soutient l'Association pour le maintien du zonage actuel. Transformation sauvage de la rue? Lundi dernier, la Commission de l'aménagement remettait au conseil municipal son rapport favorable au changement de zonage. Rapport rédigé à la suite d'audiences

publiques et de pétitions: 1247 signatures demandent le maintien du zonage mixte actuel; 572 appuient le changement de zonage; 64 demandent l'exclusion des restaurants, bars, discothèques, arcades, etc. L'association reproche au rapport d'avoir été épuré de constatations contenues dans le document de travail adopté en public le 8 septembre, et remis aux journalistes. Dans ce document, la commission, se fondant sur un tableau maintenant retranché, rappelait souvent le fait qu'on est «loin d'assister à une transformation sauvage de la rue». «L'érosion résidentielle demeure pour l'instant une menace plus appréhendée que constituée, écrivait-elle. Le problème de l'étalement commercial n'est pas encore réel et celui des bureaux demeure pour l'instant marginal.» Mais la Commission tient un autre langage dans son rapport en soutenant que «l'équilibre traditionnel de la rue Saint-Denis fait l'objet de transformations, et que le phénomène observé est récent mais appelé à s'accroître comme en font foi les nombreuses transactions immobilières enregistrées». D'où sa recommandation au comité exécutif de changer le zonage mixte pour le rendre résidentiel. Même si la commission écrit que «la nouvelle réglementation vise davantage à prévenir un problème potentiel et appréhendé.» Si le comité exécutif et le conseil lui donnent suite, l'établissement de nouveaux commerces et bureaux serait donc interdit, sauf aux coins des rues Laurier, Beaubien, Saint-Zotique, Bélanger, Jean-Talon, Villeray, Jarry et Crémazie. Industries et commerce seraient permis dans le tronçon compris entre les rues Saint-Grégoire et Bellechasse, notamment autour du boulevard Rosemont où la Ville met de l'avant son propre projet de tour à bureaux.

#### Droits acquis et exclusions

Les commerces déjà établis dans la future zone résidentielle, ne seraient pas fermés pour autant et les commerçants y poursuivraient leurs activités en vertu des droits acquis. Toutefois les droits acquis ne s'étendraient pas sans restriction aux futurs occupants. Advenant le départ d'un commerçant, le local pourra être transformé en bureau, ou occupé par un autre commerce à condition qu'il soit compatible avec l'habitation. On dressera une liste des commerces agréés. On veut ainsi interdire les cafés-terrasses, bars, discothèques, arcades de jeux, commerces pornos. Comme cette interdiction fait l'unanimité, pourquoi la Ville ne modifie-t-elle pas simplement la liste des commerces permis plutôt que de changer le zonage de la rue, demandent les opposants. Les bureaux situés dans la zone résidentielle continueraient d'être occupés par certaines catégories socio-professionnelles, selon une liste que la commission souhaite voir élargir. Toutefois, le sort des bureaux et locaux commerciaux tolérés en vertu des droits acquis, est lié au marché. Il suffit que le local reste vacant pendant plus de six mois pour qu'il perde ses droits acquis. Ce qui n'est cependant pas automatique, assure le président de la commission, M. André Lavallée. La commission recommande aussi des mesures de protection du patrimoine architectural dont l'interdiction des marquises et de l'affichage sur fût. Des subventions pour la conversion en logements des commerces et bureaux de la zone résidentielle. Des mesures anti-bruits, du soutien aux sociétés acheteuses, etc. Les opposants au changement de zonage se plaignent de n'avoir pas été écoutés. Qualifiant l'opération de «dictatoriale», ils demandent un référendum sur la question. Le projet n'est fondé sur aucune donnée justificative (21 commerces ou bureaux de plus en six ans), disent-ils, est contraire au bon sens et constitue une expropriation déguisée des immeubles dont la valeur chutera. D'autres se réjouissent du projet au nom de la qualité de vie. Ils estiment que les activités commerciales et professionnelles entraînent des problèmes pour les voisins, et font monter

l'évaluation des immeubles uniquement résidentiels. D'autres, enfin, applaudissent au projet, perçu comme un moyen de prévenir la «gentrification» et la «duluthification» de la rue Saint-Denis. Ils estiment, comme la commission d'ailleurs, que le changement de zonage pourra y contenir la spéculation et permettra d'y garder les loyers à des prix abordables.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-01

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/AGLCFPDB>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Les \$100 millions du Vieux-Port: des infrastructures

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 1 octobre 1988 414 mots, p. A3 Les \$100 millions du Vieux-Port: des infrastructures Bonhomme, Jean-Pierre La somme de \$100 millions que le gouvernement fédéral a décidé d'investir, d'ici 1992, date des fêtes du 350e anniversaire de Montréal, pour réaliser l'ultime phase de l'aménagement du port central (le Vieux-Port), permettra l'implantation, sur les berges historiques, d'équipements culturels, dont un musée ferroviaire, à l'extrémité ouest, et d'un complexe domiciliaire à l'est. Le ministre fédéral de l'Industrie et de la Science, M. Robert de Cotret, a expliqué aux journalistes, hier, sur un bateau accosté au quai de l'Horloge, que cet investissement fédéral a seulement pour objet de réaliser «des infrastuctures», c'est-à-dire des travaux de base, permettant ensuite d'implanter divers parcs ou musées. Les berges Il s'agit donc, a convenu le ministre, de la consécration d'un plan directeur, disons plutôt d'un plan d'affectation des berges. Le gouvernement fédéral, a dit le ministre, s'entendra plus tard avec le gouvernement du Québec et avec la municipalité sur la nature et la localisation des équipements culturels. Dans un communiqué, les ministres Lise Bacon et Daniel Johnson se sont pour le moment dit «réjouis» de la décision fédérale de délier ainsi les cordons de sa bourse. L'administration municipale, par la voix de M. John Gardiner, a eu la même réaction. Cela se comprend assez si l'on songe que le gouvernement fédéral prévoit, dans son plan, subventionner le réaménagement du marché Bonsecours, bien que celui-ci se trouve en dehors des propriétés fédérales du port. Le plan prévoit que, devant la Place Jacques-Cartier, il n'y aura, sur le quai Jacques-Cartier, qu'un parc en forme de square gazonné. Cela contraste avec les autres options étudiées jadis par le gouvernement fédéral et qui prévoyaient divers équipements fermant la vue sur le fleuve. Le gouvernement fédéral, d'autre part, veut, si le gouvernement du Québec s'y intéresse, permettre l'implantation d'un éventuel musée de la Science sur le quai King Edward, (\$35,6 millions pour l'infrastructure), au pied de la rue Saint-Laurent. Le complexe comprendrait du



stationnement souterrain pour les autobus. Le quai Alexandra, devant la Place royale servirait de terminus pour les paquebots et de stationnement (\$8,9 millions). Le canal Lachine La question-clef, celle de la réouverture du canal Lachine aux embarcations de plaisance, toutefois, reste en l'air. Le gouvernement prévoit dépenser quelque \$19 millions pour rouvrir l'embouchure et y aménager des écluses. Mais ce sera un cul-de-sac. Les embarcations ne pourront s'engager dans le canal passé l'autoroute Bonaventure. Le gouvernement ne veut pas payer pour réaménager les écluses qui mènent au lac Saint-Louis; il ne veut pas non plus réaménager les ponts pour permettre le passage des voiliers. Du point de vue des équipements culturels, une seule chose est sûre: les plans du musée ferroviaire, devant être situé à proximité de l'autoroute Bonaventure, sont pratiquement prêts. Le fédéral construira ce musée sur son propre terrain (\$3,3 millions). Quant à l'aquarium il appert qu'il sera implanté en ville. Le ministre de Cotret a conclu que le nouvel investissement fédéral s'ajoute aux \$109 millions déjà dépensés sous le régime libéral. Il a dit qu'ainsi ces investissements se compareront à ce qui a déjà été dépensé à Toronto par le gouvernement fédéral pour aménager les berges du lac Ontario. M. de Cotret, enfin, a indiqué que les sommes versées n'auront pas pour seul objet de bien parer Montréal pour les fêtes du 350e anniversaire de Montréal. Il a dit que, cette même année, le Canada célébrera le 150e anniversaire de l'acte confédératif.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-01

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/2PS55958>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## La STCUM hors délai [pour la présentation de son budget]

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 1 octobre 1988 77 mots, p. A3 La STCUM hors délai [pour la présentation de son budget] La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a été incapable, hier, de présenter dans les délais prévus par la loi son budget d'opération pour l'année 1989. La présidente de la STCUM, Louise Roy, a confirmé que le déficit de \$33,5 millions rendait pour l'instant impossible les prévisions budgétaires. Elle a indiqué que le président du conseil d'administration de la société et aussi vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Robert Perreault avait signifié, hier, le retard au président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin ainsi qu'au ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté. © 1988 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'aut

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-01

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4GM4KE9G

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

### Quality report

- Item has no authors

---

## Elections 88: Montréal au coeur de la campagne; des luttes difficiles dans la moitié des 35 comtés

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 2 octobre 1988 3010 mots, p. A6  
Elections 88: Montréal au coeur de la campagne; des luttes difficiles dans la moitié des 35 comtés Lavoie, Gilbert Contrairement à ce que l'on prédisait l'an dernier lorsque les libéraux et le NPD étaient forts dans les sondages, c'est la région de Montréal qui sera le véritable champs de bataille de la campagne électorale qui s'amorce. Les mathématiques de ce grand théâtre politique sont d'une impitoyable limpidité: exception faite de quatre derniers bastions isolés en province (Hull-Aylmer; Richmond-Wolfe; Saint-Maurice et Shefford), la présence libérale se limite au coeur de l'île de Montréal où le parti a fait élire 13 députés aux dernières élections. Le redécoupage de la carte électorale a fait disparaître deux bons comtés libéraux sur l'île, Saint-Jacques et Laurier et n'en n'a créé qu'un en retour, Saint-Laurent. Partout ailleurs au Québec, la carte politique est maculée de bleue. Les 57 comtés conservateurs, auxquels s'ajoute celui de l'indépendant Robert Toupin (Terrebonne), encerclent littéralement le dernier grand bastion du Parti libéral. Il y a un an, les sondages permettaient de croire que la marée bleue de 84 n'avait été qu'un accident de parcours sur les rives de la région de Montréal. Les libéraux étaient assurés de reprendre l'île de Montréal presque au complet et de refouler les conservateurs à Laval, sur la Rive-sud et dans la partie ouest de l'île. Mais la situation a changé radicalement. Le seul gain dont les libéraux sont quasi-assurés est dans Gatineau, où Mark Assad tente une percée après avoir annoncé son départ de l'Assemblée nationale. Les derniers sondages ont fait fondre leur optimisme à Québec, où la machine électorale du ministre québécois Marc Yvan Côté aurait normalement dû leur donner trois ou quatre circonscriptions. A Montréal, il faudrait une campagne libérale exceptionnelle et des accidents de parcours sérieux chez les conservateurs pour renverser la tendance. Les sondages internes du parti sont à ce point inquiétants que seulement six ou sept comtés, soit Saint-Laurent, Ahuntsic, Laurier-Sainte-Marie, Saint-Henri-Westmount, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Denis, Saint-Léonard-Anjou et Mont-Royal sont considérés comme des valeurs sûres pour les libéraux. Or seulement trois de ces comtés seront représentés par des québécois d'origine francophone, soit Saint-Denis (Marcel Prudhomme), Ahuntsic (Raymond Garneau) et Laurier Sainte-Marie (Jean-Claude Malépart). Les André Ouellet, Lucie

Pépin et Jacques Guilbault, qui complétaient la représentation montréalaise francophone à Ottawa pendant les quatre dernières années, ne sont sûrs de rien et devront mener des batailles de tranchées pour conserver leur comté. L'une des grandes inconnues de la campagne à Montréal se trouve au niveau du vote ethnique et notamment celui des Italiens traditionnellement acquis aux libéraux. La révolte de Pietro Rizzuto contre John Turner le printemps dernier a fait beaucoup de bruit au sein de la communauté italienne où le sénateur a beaucoup d'influence. Or le vote italien est absolument essentiel à André Ouellet, Raymond Garneau et Paul Martin, pour n'en citer que trois. Un parti libéral ontarien et anglophone... Porte-parole quasi-unique du Québec à Ottawa sous Pierre Elliott Trudeau, le Parti libéral risque de devenir un parti ontarien anglophone après les prochaines élections. Libéraux et conservateurs s'entendent pour prédire l'élection d'au moins une quarantaine de députés libéraux en Ontario, où la machine provinciale de David Peterson appuie John Turner dans sa lutte contre le libre-échange. En 84, l'Ontario n'a élu que 14 députés libéraux, laissant un poids politique important aux libéraux du Québec dans le caucus national. Mais les Québécois, surtout les francophones, risquent de n'être plus qu'un groupe marginal au sein du prochain caucus national si John Turner ne parvient pas à remonter la pente au Québec pendant la campagne électorale. Les Pierre Deniger (Laprairie), Bernard Loiseau (Chambly), Michel Dupuy (Longueuil) qui tentent de reprendre des comtés aux conservateurs, font face à des luttes extrêmement serrées. Ils n'ont guère de chance si la campagne du chef fait dégringoler davantage la cote de popularité du parti. Quoi qu'il advienne, il est déjà acquis que les anglophones composeront la quasi totalité du prochain caucus national, avec l'élection d'une fournée de députés libéraux en Ontario et de quelques-uns dans les provinces de l'Atlantique avec l'aide de Frank McKenna du Nouveau-Brunswick. La hantise des libéraux est de voir la représentation québécoise limitée aux Warren Allmand, David Berger, Sheila Finestone, Paul Martin, Alfonso Gagliano, Carlo Rossi et à quelques survivants francophones comme Jean Lapierre et Jean-Claude Malépart. Les dirigeants québécois du parti refusent d'envisager ce scénario apocalyptique. Mais on l'entend de plus en plus dans les milieux libéraux informés qui s'inquiètent de l'impact d'un caucus dominé par les Ontariens sur l'avenir du parti, le choix du leader et la formulation des politiques. Il y a 10 jours à peine, les libéraux les plus optimistes croyaient à l'élection d'au moins 22 des leurs au Québec. Les sondages de la semaine dernière ont porté un dur coup à cet optimisme. Le NPD a tout à gagner d'une débandade des libéraux. Le parti a recueilli entre 4000 et 5000 votes aux élections de 84 avec des candidats poteaux, un semblant d'organisation et une seule visite du chef au Québec. Le parti ne peut que hausser son pourcentage des votes avec son organisation actuelle et des candidats qui sont en majorité très sérieux et impliqués dans leurs comtés. L'élection d'un seul député néo-démocrate et une hausse du pourcentage des voix accordées au parti d'Ed Broadbent serait une victoire réelle pour cette formation politique. En conclusion, Brian Mulroney a le vent dans les voiles. Mais attention! Une campagne fédérale dure 50 jours... Il suffit parfois d'un événement aussi inattendu et imprévisible que l'arrivée d'un bateau de réfugiés ou l'expulsion d'un Ben Johnson des olympiques, pour lancer une controverse politique et donner une toute nouvelle tournure à une campagne électorale. La victoire des conservateurs est prévisible, mais elle n'est pas acquise. Le portrait qui suit des 35 comtés de la région montréalaise n'est pas exhaustif. La plupart des candidats des

grands partis ont été choisis, mais la liste officielle des candidats s'allongera avec l'arrivée des indépendants et des partis marginaux. Les résultats «84 remaniés» sont les résultats officiels de la dernière campagne, mais remis à jour en prenant en considération la nouvelle carte électorale qui a profondément modifié la géographie des circonscriptions.

**AHUNTSIC** Le leader québécois du Parti libéral, Raymond Garneau, déménage dans ce comté occupé actuellement par sa collègue Thérèse Killens qui prend sa retraite. M. Garneau est en terrain plus sûr dans Ahuntsic qui offre une minorité ethnique plus importante que dans Laval-des-Rapides, devenu francophone à 90 p. cent depuis le redécoupage. Prudent, M. Garneau a attendu que les conservateurs aient désigné leur candidate, Mme Nicole Arcelin, avant d'annoncer qu'il déménageait dans Ahuntsic. Il craignait qu'on ne lui oppose une vedette comme Lawrence Hanigan en 1984. Les nouvelles limites du comté devraient aider M. Garneau dans Ahuntsic. Le NPD présente Vincent Guadagnano, un militant syndical au sein du syndicat des employés des postes. Majorité 84: 1825. 84 remanié: Lib: 22314; PC: 17875; NPD: 6313. Majorité: 4466.

**ANJOU- RIVIERE- DES- PRAIRIES A SURVEILLER** S'appuyant sur la communauté italienne, Vincenzo Arciresi a rafflé l'investiture libérale dans ce nouveau comté qui compte 67000 francophones contre 9000 italophones. Les conservateurs misent sur l'insatisfaction des francophones pour faire passer Jean Corbeil, maire d'Anjou. Le NPD présente Vincent Marchione, un éducateur spécialisé à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine. Majorité 84: donnée inexistante. Nouveau comté. 84 remanié: PC: 20 191; Lib: 16 974; NPD: 5 577. Majorité: 3217.

**ARGENTEUIL- PAPINEAU** La conservatrice Lise Bourgault a une bonne organisation et elle part avec une bonne majorité dans ce comté où elle a battu Robert Gourd en 84. Le candidat libéral, est Peter Georgakakos. Le NPD n'a pas encore élu de candidat. Majorité 84: 9009. 84 remanié: PC: 22 382; Lib: 16 974; NPD: 5 777. Majorité: 9 032.

**BEAUHARNOIS- SALABERRY** Le conservateur Jean-Guy Hudon part avec une avance considérable contre la libérale Linda Julien, une jeune avocate qui en est à sa première tentative en politique. Le NPD présente un avocat, Daniel Payette, le fil d'André et de Lise Payette. Majorité 84: 16 219. 84 remanié: PC: 30 144; Lib. 13 753; NPD: 3 181. Majorité: 16 391.

**BLAINVILLE- DEUX- MONTAGNES** La ministre Monique Landry ne connaît pas encore son adversaire libéral dans ce comté où elle a battu Francis Fox avec 5131 voix de majorité en 84. Co-présidente de la campagne conservatrice au Québec, Mme Landry aurait bâti une organisation exemplaire dans sa circonscription. C'est Louissette Hinton, des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce(FTQ), qui défend les couleurs du NPD. Le candidat libéral n'a pas encore été désigné. Majorité 84: 5 131. 84 remanié: PC: 27 143; Lib: 22 175; NPD: 539. Majorité: 5 391.

**BOURASSA A SURVEILLER** Le libéral Carlo Rossi a survécu de justesse à la vague bleue de 84. Les conservateurs y présentent Mme Marie Gibeau, une militante du RCM. La communauté haïtienne aura l'occasion de manifester son engagement politique dans ce comté où le NPD présente le seul candidat haïtien de Montréal, Keder Hyppolite, un leader avantageusement connu au sein de cette communauté. Un appui significatif à Hyppolite pourrait inciter les partis à faire plus d'efforts du côté haïtien aux prochaines élections. Majorité 84: 1 518. 84 remanié: Lib: 18 821; PC: 17 902; NPD: 3 551. Majorité: 919.

**CHAMBLY A SURVEILLER** Une véritable boîte à surprises pour tous les partis depuis la catastrophe écologique de Saint-Basile. Autre inconnue de taille dans ce comté: la présence de l'ex-président de l'Association pour les protection des automobilistes,

Phil Edmonston pour le NPD. Edmonston sait faire campagne: il a récolté 40 p. cent des voix pour le NPD aux partielles de 1977 dans Verdun. Ses adversaires ont aussi de l'expérience. Le libéral Bernard Loiselle tente un retour, et le député conservateur sortant, Richard Gris , est en campagne  lectorale depuis un an et demi. Majorit  84: nouveau comt . 84 remani : PC: 25 342; Lib: 14 624. NPD: 5 552. Majorit : 10 718. CHATEAUGUAY A SURVEILLER La vague bleue de 84 y a fait  lire Ricardo Lopez, un d put  plut t faible que les lib raux devraient battre en temps normal si la campagne nationale va bien. Mais la vuln rabilit  de Lopez l'a amen    se b tir une bonne organisation et sa r  lection n'est pas impossible dans le contexte d'un autre vote massif pour les conservateurs au Qu bec. Le parti lib ral pr sente un jeune avocat Jean Marc Fournier tandis que c'est le chef d'orchestre Pierre H tu qui d fend les couleurs du NPD. Majorit  84: 4 005. 84 remani : PC: 21 461; Lib: 16 318; NPD: 4 876. Majorit : 5 143. DUVERNAY A SURVEILLER Vincent Della Noce part avec une confortable avance dans Duvernay mais il affronte le chef du NPD au Qu bec, Michel Agna eff. La machine NPD y travaille d'arrache-pied. L'ex-d put  lib ral Yves Demers tente d'obtenir l'investiture mais il devra d'abord battre un jeune lib ral de 29 ans, Mark Bordeleau,   l'assemblée de mise en nomination de son parti. Majorit  84: 11 412. 84 remani : PC: 28 070; Lib: 17 565; NPD: 4 767. Majorit : 10 505. HOCHELAGA- MAISONNEUVE A SURVEILLER Si le NPD prend un comt , c'est celui-l , disent les organisateurs conservateurs qui craignent une alliance PQ-RCM-NPD pour battre le conservateur  douard Desrosier. Le candidat NPD est Ga tan Nadeau, un avocat pr s des milieux de la Ligue des droits et libert s et qui a des amis au PQ et au RCM. Le lib ral Serge Joyal devait y tenter un retour, mais il a d cid  de laisser tomber. Serge Laprade devrait y d fendre les couleurs lib rales. Majorit  84: 1 043. 84 remani : PC: 17 659; Lib: 16 020; NPD: 4 677. Majorit : 1 639. JOLIETTE A SURVEILLER Le ch teau-fort de Roch LaSalle est   prendre. Le candidat conservateur est Gabriel Lariv e, pr fet de la municipalit  r gionale et maire de la paroisse Saint-Charles Borrom e de Joliette. Les lib raux pr sentent un jeune loup, Denis Coderre, l'ex-pr sident de la commission jeunesse, qui a d nonc  son chef John Turner en avril dernier. Coderre a obtenu l'investiture lib ral malgr  son chef, et il fait campagne depuis un an. Ses adversaires le prennent au s rieux. Le NPD n'a pas encore choisi son candidat. Majorit  84: 29 833. 84 remani : PC: 33 686; Lib: 10 025; NPD: 2 518. Maj: 23 661. LACHINE- LAC- SAINT- LOUIS Le fils de l'ancien ministre lib ral Bud Drury, Richard Drury, tente de d loger le d put  conservateur sortant Robert Layton. Le candidat du NPD n'est pas encore choisi. Majorit  84: 9 145. 84 remani : PC: 28 292; Lib: 18 245; NPD: 6 358. Majorit : 10 047. LAPRAIRIE A SURVEILLER Le lib ral Pierre Deniger tente un retour dans ce comt  traditionnellement lib ral qui a  lu un inconnu, Fernand Jourdenais, au scrutin de 84. Les sondages montrent une lutte tr s serr e. Le NPD pr sente Bruce Katz, un professeur d'anglais et d'espagnol   l' cole secondaire Antoine Brossard. Majorit  84: 1 324. 84 remani : PC: 21 246; Lib: 19 659; NPD: 6 605. Majorit : 1 587. LASALLE- EMARD A SURVEILLER Une autre grande bataille sur l' le de Montr al. 50000 francophones, 27000 anglophones, 10000 italophones, c'est un comt  de choix pour les lib raux qui y pr sentent leur vedette, Paul Martin. Mais le conservateur Claude Lanthier a tellement la frousse qu'il fait campagne comme un d sesp r  depuis 1984. R sultat: les sondages lib raux montrent une lutte tr s serr e. Le n o-d mocrate est Jean-Claude Bohrer, un professeur de sciences. Majorit  84: 3 820. 84 remani : PC: 23 769; Lib: 19 960;

NPD: 4 892. Majorité: 3 809. LAURIER- SAINTE- MARIE A SURVEILLER De l'aveu même des conservateurs, Jean-Claude Malépart serait avec Warren Allmand et Jean Lapierre, les derniers libéraux à disparaître advenant un balayage complet au Québec. Les conservateurs ont invité en vain Jean Cournoyer et Claude Poirier dans ce comté. En bout de ligne, c'est Charles Hamelin, le député conservateur sortant de Charlevoix, qui a accepté d'affronter Malépart. Hamelin cède Charlevoix au premier ministre Mulroney parce que Baie-Comeau se retrouve dans cette circonscription dans la nouvelle carte. Mais le nouveau comté de Laurier Saint-Marie ne contient que 38 p. cent de l'électorat de l'ancienne circonscription. Malépart compte dorénavant les quelque 20000 membres du village gai parmi sa population. Le NPD présente François Beaulne, un expert en finances internationales qui a été consul du Canada à San Francisco de 1977 à 1980. Beaulne estime que le vote gai aidera son parti. Majorité 84: 2 749. 84 remanié: Lib: 15 302; PC: 11 990; NPD: 4 848.

Majorité: 3 042. LAVAL L'apôtre du désarmement, Paul Cappon, tente pour une deuxième fois sa chance en politique sous la bannière du NPD. Pour réussir, il devra déloger l'ingénieur Guy Ricard et battre un député libéral qui n'a pas encore été désigné. L'ex-ministre Céline Hervieux Payette et un professeur d'université, Pierre Ahmaranian se disputent l'investiture libérale. Majorité 84: 7 694. 84 remanié: PC: 23 095; Lib: 17 621; NPD: 6 115. Majorité: 5 474. LAVAL- DES- RAPIDES A SURVEILLER Délaissé par Raymond Garneau qui va dans Ahuntsic, le comté devra choisir entre le libéral François Arseneault, un homme d'affaires, et l'ancien maire Jacques Tétreault qui représente les conservateurs. Le NPD n'a pas encore choisi son candidat. La nouvelle carte électorale favorise le PC. Majorité 84: 2 369 (Lib) 84 remanié: PC: 20 430; Lib: 16 134; NPD: 4 793. Majorité: 4 296.

LONGUEUIL A SURVEILLER Bastion libéral sous Jacques Olivier, Longueuil a basculé chez les conservateurs en 84, en élisant Nic Leblanc. Cette année, les libéraux y présentent une «vedette», Michel Dupuy, ex-ambassadeur du Canada à Paris. On raconte que Jacques Olivier n'a pas accepté cette nomination et qu'il ne collabore pas avec Dupuy. Le jeu des alliances entre le municipal, les milieux syndicaux, le PQ et le monde des affaires complique toute campagne électorale à Longueuil, mais on accorde peu de chance à Dupuy. Le NPD présente un syndicaliste, Daniel Senez, de la Fraternité des wagonniers. Majorité 84: 9 312. 84 remanié: PC: 24 571; Lib: 16 920; NPD: 5 549. Majorité: 7 651.

MERCIER A SURVEILLER La conservatrice Carole Jacques y a monté une bonne organisation. Les libéraux présentent un bon candidat, Luc Chouinard, l'ancien président du syndicat des employés de la compagnie Gulf avant sa fermeture. Il est très impliqué dans son milieu. Le NPD estime que son organisation de Mercier est la meilleure au Québec. Le candidat, Me André Cordeau, est très connu dans son milieu; son organisateur est Jean-Pierre Proulx, l'ancien organisateur en chef de Pierre-Marc Johnson dans Anjou. Majorité 84: 5 736. 84 remanié: PC: 26 160; Lib: 17 686; NPD: 5 103. Majorité: 8 474.

MONT- ROYAL Circonscription libérale représentée par Sheila Finestone. Le PC a désigné un diplômé de l'Université de Montréal et des Hautes Études Commerciales Robert Presser, âgé de 23 ans. Le NPD n'a pas encore de candidat. Majorité 84: 4 009. 84 remanié: Lib: 23 180. PC: 18 554; NPD: 4 819. Majorité: 4 626.

NOTRE- DAME- DE- GRACE Château-fort libéral de Warren Allmand. Le PC y présente un médecin d'origine libanaise, Samir Shebeir, en qui il fonde peu d'espoirs. Le NPD y présente Maria Peluso, la directrice de l'association des chrétiens et des juifs au Québec. Majorité 84: 2 065. 84 remanié: Lib: 19 052.

PC: 14 310; NPD: 7 045. Majorité: 4 742. **OUTREMONT A SURVEILLER** Une bataille serrée pour Lucie Pépin qui a hérité d'une partie du comté de Laurier avec ses néo-démocrates et le Parti rhinocéros, dans le redécoupage. Les conservateurs présentent Jean-Pierre Hogues, un universitaire, vieil ami du ministre libéral et député d'Outremont Pierre Fortier au provincial. La machine libérale provinciale de M. Fortier risque donc d'être divisée. Le NPD mise sur Louise O'Neil, la vice-présidente du parti au Québec. Majorité 84: 4 125. 84 remanié: Lib: 17 517; PC: 12 291; NPD: 7 778. Majorité: 5 226. **PAPINEAU- SAINT- MICHEL A SURVEILLER** Le bastion d'André Ouellet est à prendre selon les conservateurs qui y courtisent les 18000 résidents d'origine italienne en présentant un conseiller municipal élu sous la bannière du RCM, Frank Venneri. Le candidat du NPD, Adamo Giovanni est aussi d'origine italienne. Majorité 84: 1 305 84 remanié: Lib: 18 620; PC: 15 796; NPD: 4 127. Majorité: 2 824. **PIERREFONDS- DOLLARD** L'ex-maire de l'Ile Bizard, Bernard Patry, défait aux élections municipales l'an dernier après une campagne particulièrement acrimonieuse, a obtenu l'investiture libérale dans ce comté représenté par le ministre Gerry Weiner. Pierre Rasik, un canadien d'origine arabe, défend les couleurs du NPD. Majorité 84: 4 625. 84 remanié: PC: 25 216; Lib: 15 069; NPD: 5 907. Majorité: 10 147. **ROSEMONT A SURVEILLER** Un casse-tête pour les Conservateurs qui pourraient Suzanne-Blais Grenier dans les jambes et qui y présentent leur nouvelle vedette montréalaise, Benoit Tremblay, du RCM. La lutte sera dure: le libéral Jacques Guilbault, qui déménage dans Rosemont après avoir perdu son comté de Saint-Jacques avec la nouvelle carte, est un politicien d'expérience. On peut y prévoir un déploiement sans précédent des machines électorales. Le NPD présente un bon candidat, Giuseppe Sciortino, un avocat qui s'est fait connaître dans les causes impliquant les réfugiés politique. Majorité 84: 1 305 84 remanié: PC: 20 150; Lib: 17 142; NPD: 6 546. Majorité: 3 008. **SAINT- DENIS** Saint-Denis est un comté libéral depuis 1921 et il n'a eu que quatre députés à Ottawa pendant ces 67 ans, dont Marcel Prudhomme qui y règne en roi et maître depuis 24 ans. Après avoir bloqué un candidat grec, Nick Papirakis, les conservateurs «se sont fait passer» (l'expression est d'eux) une inconnue, Mme Madeleine Provost, sur qui ils ne fondent aucun espoir. Le candidat du NPD est Jame Llambias-Wolff, le directeur général de l'association québécoise des organismes de coopération internationale. Majorité 84: 6 628. 84 remanié: Lib: 18 806; PC: 13 917; NPD: 5 109. **SAINT- HENRI- WESTMOUNT** Le député libéral de Laurier, David Berger, qui perd son comté de Laurier avec la nouvelle carte, tentera le 5 octobre d'y obtenir l'investiture libérale en remplacement de Don Johnston qui quitte la politique. Richard Lord, un ingénieur chez Domtar cherche aussi à obtenir l'investiture libérale. Le candidat conservateur est consultant en finances âgé de 67 ans, M. Keith MacLellan. Le NPD y présente une économiste, Mme Ruth Rose. Majorité 84: 4 076. 84 remanié: Lib: 16 989; PC: 13 965; NPD: 5 739. Majorité: 3 024. **SAINT- HUBERT A SURVEILLER** Défait en 84 dans Chambly, le libéral Raymond Dupont tente un retour dans Saint-Hubert, un nouveau comté. Le PC veut y présenter la notaire Pierrette Venne, de Brossard, qui a cédé sa place dans Rosemont au profit de Benoit Tremblay du RCM. Mais le PC avait déjà désigné Mme Danielle Hervieux dans Saint-Hubert; celle-ci refuse maintenant, après avoir cédé aux pressions du parti dans un premier temps, de céder la place à Mme Venne. Une belle chicane en perspective dans un comté où les politiciens locaux sont jaloux de leur autonomie. Le NPD estime que Saint-Hubert est l'un de

ses bons comtés. La candidate est Nicole Desranleau, une infirmière du CLSC Saint-Hubert. Majorité 84: 13 457. 84 remanié: PC: 25 287; Lib: 16 854; NPD: 6 260. Majorité: 8 433. SAINT- JEAN A SURVEILLER Le commissaire industriel Clément Couture prend la place d'André Bissonnette qui a quitté. Couture est un nouveau-venu dans la région, mais il jouit d'une machine conservatrice aguerrie. Les libéraux sont divisés depuis le choix de leur candidat, le maire de Saint-Luc, Gilles Dolbec. Malgré tout le Parti libéral voit dans le départ de Bissonnette la chance de reprendre ce comté baromètre. Le candidat démocrate est Rezeq Faraj, professeur au CEGEP de Saint-Jean. Majorité 84: 15 946. 84 remanié: PC: 27 352; Lib: 12 945; NPD: 3 277. Majorité: 14 407. SAINT- LAURENT Un nouveau comté «sûr» que les libéraux réservaient au départ à Raymond Garneau, et ensuite au président du parti, Michel Robert. Mais les libéraux de l'endroit, représentés par un dentiste, William Dery, et la conseillère municipale Sheila Maheu, ont refusé le parachutage d'une vedette. La commission électorale du parti, qui ne veut pas de Dery, doit décider sous peu si elle tiendra une assemblée de mise en nomination ou si elle désignera Mme Maheu d'autorité. Les conservateurs présentent Lise Hubert Bennett, présidente de l'association féminine du parti au Québec. Le candidat du NPD est Sidney H. Ingerman, professeur d'économie à McGill qui en est à sa quatrième campagne électorale pour les néo-démocrates. Majorité 84: nouveau comté. 84 remanié: Lib: 20 383; PC: 16 358; NPD: 5 210. Majorité: 4 025. SAINT-LEONARD Les conservateurs présentent l'ancien conseiller municipal du Parti civique dans Saint-Michel, Me Marc Beaudoin, contre le député libéral Alfonso Gagliano, qui en mène large au sein de la communauté italienne. Le NPD n'a pas encore désigné son candidat. Majorité 84: 1 245. 84 remanié: Lib: 21 390; PC: 16 593; NPD: 4 760. Majorité: 4 797. TERREBONNE A SURVEILLER Une lutte à quatre. Élu sous la bannière conservatrice, le député sortant Robert Toupin revient comme indépendant après avoir fait un stage malheureux au NPD. Jean-Marc Robitaille, le président de l'association conservatrice locale, portera l'étiquette du PC. Les libéraux ont désigné la nière de Pierre Laporte, Mme Claire Brouillet, pour les représenter. Le NPD y présente Mme Lauraine Vaillancourt, vice-président à la FTQ qui oeuvre au sein de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames. Majorité 84: 24 782. 84 remanié: PC: 33 787; Lib: 14 156; NPD: 5 092. Maj: 19 631. VAUDREUIL Comté du ministre du Travail Pierre Cadieux. Le NPD y présente Suzanne Aubertin, la seule Québécoise à siéger à l'exécutif fédéral du NPD-Canada. Les libéraux n'ont pas encore de candidat et devront choisir le 21 octobre entre Michel Bertrand un jeune libéral de l'endroit, et un autre candidat, M. Jean Blais. Majorité 84: 17 137. 84 remanié: PC: 36,554; Lib: 13 767; NPD: 5 034. Majorité: 22 787. VERCHERES Le conservateur Marcel Danis est assuré de conserver ce siège. Les libéraux y présentent Maurice Lemoyne, le frère de l'avocat Rodrigue Lemoyne de Sorel. C'est une militante libérale des années Trudeau, Mme Maria Jean, qui y défend les couleurs du NPD cette année. Majorité 84: 19 325. 84 modifié: PC: 25 532; Lib: 11 720; NPD: 3 880. Majorité: 13 812. VERDUN- SAINT- PAUL A SURVEILLER Le conservateur Gilbert Chartrand se prépare à une lutte serrée depuis quatre ans dans ce comté traditionnellement libéral. Le journaliste Michel Guénard de TVA voulait y représenter les libéraux, mais il a laissé tomber au profit d'un jeune commerçant agressif, Raymond Lavigne, qui promet de faire une vraie lutte à Chartrand. Le NPD y envoie Alain Tassé, un jeune candidat impliqué dans les coopératives d'habitation et qui travaille le comté depuis



un an. Majorité 84: 947. 84 remanié: PC: 19 424; Lib: 18 341; NPD: 4 448.

Majorité: 1 083. Illustration(s) : Robert Toupin Carole Jacques Jean Corbeil Charles Hamelin Michel Agniaeff Fernand Jourdenais Lucie Pepin Paul Martin Raymond Garneau Phillip Edmonston Sheila Finestone Michel Dupuy Monique Landry Jean-Claude Malépart Vincent Della Noce Marcel Prud'homme Jacques Tétreault

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-02

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XYRE4ZG9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Deux fois plus de pistes cyclables d'ici dix ans ; Montréal se décide à "penser vélo" et intègre la bicyclette dans sa politique du transport urbain

**Type** Article de journal

**Auteur** Roch Côté

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 3 octobre 1988 472 mots, p. A3 Deux fois plus de pistes cyclables d'ici dix ans ; Montréal se décide à "penser vélo" et intègre la bicyclette dans sa politique du transport urbain Côté, Roch Les membres de Vélo-Québec, qui ont plutôt l'habitude de se plaindre, avaient enfin de quoi se réjouir hier. Ils ont appris, de la bouche de Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, que 140 nouveaux kilomètres de pistes cyclables seront réalisés d'ici dix ans et que le vélo fait désormais partie de la politique du transport urbain au même titre que l'auto et le transport en commun. Ce ne sont pas seulement quelques mesures éparses que Mme Cousineau voulait annoncer aux membres de Vélo-Québec, réunis en colloque au cégep Maisonneuve. C'est plutôt une politique en bonne et due forme, une vision à long terme de développement et de promotion de l'usage de la «petite reine». Pour Vélo-Québec, cette politique fera de Montréal «l'une des grandes villes cyclistes du monde». Quadriller la ville Concrètement, la Ville entend ajouter 140 kilomètres aux 121,4 qui existent actuellement. Ainsi, Montréal sera quadrillé de pistes de telle façon qu'un cycliste ne sera jamais plus qu'à un kilomètre, ou cinq minutes, d'une voie cyclable. «Les cyclistes, précise Vélo-Québec, passeront en moyenne 80 p. cent de leur temps et de leurs déplacements sur les voies cyclables.» L'administration municipale n'a pas encore tracé le plan précis de ces nouvelles pistes ni évalué le budget global qui y sera consacré. On sait tout de même que pour 1989, \$1 million sera dépensé pour ajouter 9,5 kilomètres de pistes, soit l'équivalent de la voie qui traverse actuellement la ville du nord au sud par Christophe-Colomb, Brébeuf et Berri. Ces nouveaux kilomètres seront surtout aménagés dans l'axe est-ouest, à la hauteur de la rue Rachel. Quant au fameux «chaînon manquant» entre Montréal et la Rive-Sud, la Ville est prête à faire sa part et attend que Québec fasse connaître ses intentions en espèces sonnantes. Ce lien passera par l'île Notre-Dame et la Voie maritime. Pour arriver à faire de

Montréal une grande ville cyclable, il faudra encore, a affirmé Mme Cousineau, que les fonctionnaires municipaux acquièrent de nouveaux réflexes. Il devront apprendre à «penser vélo», aussi spontanément qu'ils pensent au déblaiement de la première neige. «A tous les échelons de l'administration, il faut implanter une nouvelle façon de concevoir les choses», estime Mme Cousineau. Pour encourager ses fonctionnaires dans cette conversion, l'administration construira des parkings pour vélos à tous ses édifices. Le public aussi sera encouragé à enfourcher la bécane puisque la Ville entend promouvoir un usage plus intensif du vélo et inciter les entreprises à créer des parkings elles aussi. La sécurité Plus de vélo c'est bien beau, mais si les pistes sont dangereuses, le public pourrait bien les bouder. C'est pourquoi, ajoute Mme Cousineau, la Ville accorde une importance majeure à la sécurité pour diminuer le nombre d'accidents que l'on enregistre actuellement. Les normes provinciales de sécurité font actuellement l'objet d'une révision. La signalisation sera complètement repensée. Enfin, la Ville tiendra un inventaire permanent des carrefours et endroits dangereux pour identifier les lacunes et trouver des solutions. La Ville s'engage en outre à mieux entretenir les pistes, car le mauvais état de la chaussée cause de nombreux accidents. Elle entend aussi modifier les comportements en multipliant les activités éducatives relatives à la bicyclette. Et si l'éducation ne suffit pas, il faudra songer à appliquer aux cyclistes le code de la route des automobilistes et des piétons. Et comme tout ce beau travail ne saurait aller sans comité quelconque, le Ville créera trois «groupes inter-services» chargés du développement du réseau cyclable, de la sécurité et de la promotion. «Les Montréalais, a dit Mme Cousineau, précisent déjà s'ils habitent près d'une station de métro. Bientôt, ils en feront autant avec les pistes cyclables.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-03

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/23PHHTYL

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Les candidats conservateurs s'attendent à une percée historique à Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Venne Michel

**Résumé** La Presse Élections, lundi 3 octobre 1988 442 mots, p. B4 Les candidats conservateurs s'attendent à une percée historique à Montréal Venne, Michel PC Les candidats conservateurs annoncent qu'ils feront une percée historique dans la région de Montréal aux élections du 21 novembre, en mettant de l'avant le bilan qu'ils jugent «extraordinaire» des réalisations du gouvernement Mulroney au Québec. «La relance économique est bien partie, et ça continue...» Voilà le message qu'ils livreront au cours des 50 prochains jours, selon le ministre responsable de la région de Montréal au conseil des ministres, Robert René de Cotret. «Je ne crois pas que

nous aurons de nouvelles annonces majeures à faire au cours de la campagne», a-t-il toutefois déclaré, surtout après les engagements dévoilés la semaine dernière par le gouvernement au sujet du Vieux-port de Montréal et de la contribution fédérale au contrat obtenu par Canadair auprès de l'Aérospatiale de France. M. de Cotret avait annoncé un investissement de \$100,1 millions pour l'aménagement du Vieux-port, et une contribution de \$37,3 millions à l'entente Canadair-Aérospatiale. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, et député sortant de Berthier-Montcalm, n'a pas voulu dire si c'est au cours de la présente campagne que sera enfin connu l'emplacement de l'agence spatiale canadienne. «Je ne veux plus avancer de date, dit-il un sourire en coin. Ce sera peut-être pendant, peut-être après la campagne.» Hier, les quelque 20 candidats conservateurs de la région métropolitaine se sont réunis pour la première fois dans un cadre informel. C'est aujourd'hui qu'aura lieu le lancement officiel de leur campagne en conférence de presse. Nouveaux venus Parmi les nouveaux venus, il faut souligner Benoit Tremblay, présentement conseiller municipal du RCM à Montréal, et candidat dans Rosemont, où l'ex-conservatrice et députée sortante Suzanne Blais-Grenier compte lui faire une lutte de tous les instants. M. Tremblay estime que les électeurs montréalais doivent se tourner vers le parti de Brian Mulroney pour «éviter le retour des libéraux et de 20 ans d'arrogance», dit-il. Il juge que «le consensus, l'ouverture et le partenariat» proposés par les conservateurs serviront mieux les intérêts de Montréal, pour qui, selon le candidat vedette, le gouvernement sortant a fait beaucoup. Il cite en exemple la vente de Canadair à Bombardier, et la vente de Téléglobe à Memotec, deux entreprises québécoises, deux décisions qui ont eu des impacts positifs sur l'économie montréalaise. Il parle de la loi C-22 sur les brevets pharmaceutiques, qui avait reçu l'appui de l'administration municipale de Montréal, de l'attribution du contrat d'entretien des chasseurs CF-18 à Canadair, de la création du centre bancaire international et la participation fédérale dans le centre du commerce mondial. M. Jean Corbeil, ci-devant très populaire maire d'Anjou, et candidat conservateur dans Anjou-Rivière-des-Prairies est aussi l'un des nouveaux candidats conservateurs à surveiller. Il en est de même de Charles Hamelin, qui a laissé son siège de Charlevoix pour permettre à Brian Mulroney de se présenter dans ce comté, qui affrontera Jean-Claude Malépart, une figure dominante du Parti libéral, dans Laurier-Sainte-Marie. Manquait par ailleurs à l'appel hier l'ex-député d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Édouard Desrosiers, qui a annoncé samedi qu'il quittait la vie politique, après la publication de révélations sur ses antécédents judiciaires, remontant à 30 ans, et pour lesquels il avait obtenu un pardon royal. «J'ai été déçue et dégoûtée par cette affaire», a déclaré Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures et députée sortante de Blainville-Deux-Montagnes. «C'est de la très basse politique», dit-elle. Mme Landry, qui est également co-présidente de l'organisation de la campagne conservatrice au Québec, a indiqué que le parti n'avait pas encore décidé qui prendrait la relève de M. Desrosiers sous la bannière tory dans ce comté de l'est de Montréal. «Quelques noms circulent», s'est-elle contentée de dire.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-03

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AJXWI3EF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Doré ; ces ajouts bénéficieraient surtout aux quartiers est de la ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 5 octobre 1988 425 mots, p. A3 La STCUM ajoutera 100 000 heures de service à la clientèle, annonce [Jean] Doré ; ces ajouts bénéficieraient surtout aux quartiers est de la ville Favreau, Mariane A l'heure où il n'est question que de rationalisation et de coupures à la STCUM, le maire de Montréal a annoncé hier soir que la Société de transport compte ajouter 100000 heures de service à la clientèle. Soit une hausse de un p. cent de l'offre de services. De plus, le maire Jean Doré a précisé qu'il était de l'intention de la STCUM de mieux desservir l'est de Montréal. Il a évoqué la réduction du temps d'attente et la multiplicité des lignes d'autobus comme solution aux problèmes relevés dans ce secteur. Et éventuellement, des voies réservées aux autobus. C'est en réponse à une question, au cours d'une assemblée publique dans le quartier Ahuntsic, que le maire a ouvert cette perspective. Plus de 400 personnes s'étaient donné rendez-vous au sous-sol de l'église Saint-Paul-de-la-Croix pour rencontrer le maire, au terme d'une journée qu'il a passée dans le quartier. Une bonne majorité avait bien l'intention de lui parler du parc Ahuntsic, et du projet multifonctionnel (habitation, commerces, bureaux) qu'on doit construire à la station de métro Henri-Bourassa. Des citoyens s'opposent toujours au projet qui empiète sur un actuel terrain de stationnement... dont le zonage le destine à être un parc. Le maire a défendu le projet, expliquant que l'objectif de la ville dans cette affaire était d'agrandir l'espace réel du parc actuel, et d'aménager la tête de métro. Le stationnement y sera souterrain et le premier projet prévoyait l'agrandissement du parc de 19 p. cent, rappelle M. Doré. Le projet doit toutefois être revu à la lumière du rapport du comité de consultation qui suggérait récemment quelques modifications et études. Dans l'assistance, un citoyen très attentif: le député Raymond Garneau, candidat libéral d'Ahuntsic aux prochaines élections. «Je profite de tous les rassemblements de citoyens, a-t-il indiqué. Mais ma présence ici me permet de me familiariser rapidement avec des problèmes d'une partie de mon comté qui n'était pas dans ses anciennes limites», a-t-il expliqué à La Presse. Outre le parc Ahuntsic, des citoyens ont soulevé des problèmes de circulation, d'utilisation des parcs, des ruelles, de l'état des trottoirs, et du transport en commun. Le conseiller Pierre Bastien, accompagnait le maire ainsi que les conseillers Michel Benoît et Pierre Lachapelle (fort applaudi), représentant chacun un district d'Ahuntsic. M. Bastien a été pris à partie pour son plan d'amélioration de la circulation par des changements de sens de rues et des rues en chicane. «Changements qui ne font qu'empirer le problème», assure un citoyen. Or M. Bastien a annoncé qu'il se tiendra une consultation formelle sur cette question avant tout changement. Enfin, c'était inévitable, M. Doré s'est fait appeler «M. Drapeau», question d'habitude, sans doute. Des policiers travaillant dans le secteur mais n'y

résidant pas, assistaient à l'assemblée, question de prendre eux aussi le pouls de la population. Le maire Doré a évoqué quelques-unes des réalisations de son administration et ses projets pour les années à venir, dont les travaux dans l'arrondissement historique. «Montréal possède le plus vaste quartier historique en Amérique du Nord, c'est plus grand que celui de Québec. Mais les investissements n'y sont pas à la hauteur. Il faut y voir.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5XXWVDZV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## 10 000 gais pourraient faire la différence: dans Laurier-Sainte-Marie, les candidats courtisent l'importante communauté homosexuelle

**Type** Article de journal

**Auteur** Paul Roy

**Résumé** La Presse Élections, mercredi 5 octobre 1988 515 mots, p. B4 10 000 gais pourraient faire la différence: dans Laurier-Sainte-Marie, les candidats courtisent l'importante communauté homosexuelle Roy, Paul «J'ai fait reculer le gouvernement conservateur sur la question de la désindexation des pensions de vieillesse. Et je ne suis pas vieux. Alors je peux très bien défendre mes électeurs gais sans être gai.» Le député libéral de la circonscription remodelée de Laurier-Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, a hérité du Village gai lors de la dernière refonte de la carte électorale. Une enclave de librairies, restaurants, bars, discothèques, saunas et sex shop gais dont le coeur loge rue Sainte-Catherine, entre les rues Amherst et Papineau. La population gaie qui entoure cette enclave est évaluée entre 7000 et 20000 individus. La population totale du comté serait de 80000 habitants dont environ 56000 électeurs potentiels. «Le nombre de gais dans un comté, ce n'est pas le genre de données qu'on peut obtenir de Statistiques Canada», explique François Beaulne, le candidat néo-démocrate. «Chose certaine, dit-il, il y a dans Laurier-Sainte-Marie plusieurs milliers d'électeurs gais, probablement 10000, qui pourraient faire la différence.» La différence pour qui? Pour le NPD et son candidat, répond François Beaulne. «Parce que je suis très présent dans la communauté gaie», dit-il. Expert en finances internationales, professeur à l'UQAM, M. Beaulne, 41 ans, dit ne pas avoir de déclaration à faire sur son orientation sexuelle. «Les gens n'ont pas besoin de conférences de presse pour savoir de quel bord se trouvent leurs alliés.» Charles Hamelin est le candidat conservateur dans Laurier-Sainte-Marie. En 1984, il avait été élu député du comté de Charlevoix qu'il vient de céder à son chef Brian Mulroney. «L'orientation sexuelle d'une personne, je m'en fous comme de l'an 40!», lance-t-il. «Dans mon ancienne circonscription, j'avais des amis gais qui travaillaient pour moi. Mais ils ne s'identifiaient pas avec un macaron.» M. Hamelin

dit ne pas se sentir désavantagé de ne pas avoir de racines dans le Village gai. «Il y a beaucoup de personnes dans la communauté gaie qui partagent nos objectifs politiques, dit-il. Il y règne un esprit d'entrepreneurship extraordinaire: beaucoup de promoteurs, de rénovateurs de gens qui croient, comme nous, qu'avant de partager la richesse, il faut la créer.» A défaut de racines, M. Hamelin, tout comme M. Malépart, dit avoir des «antennes» dans le milieu gai. «On vient tout juste de s'installer», explique sa collaboratrice Pierrette Cassista. «Mais on prévoit des rencontres fréquentes avec des électeurs gais. Et notre candidat s'est déjà trouvé un coiffeur dans cette communauté-là.» Jean-Claude Malépart, lui, s'est déjà adjoint deux organisateurs qui ont pour mission de lui ouvrir les portes du Village gai. D'expliquer Roger Sigouin: «On est là pour lui préparer un agenda de rencontres, de la documentation, pour l'accompagner dans le Village, lui présenter des gens. Mais, insiste-t-il, M. Malépart ne fera pas deux campagnes, une pour les gais et une pour les autres.» Si François Beaulne croit possible que les gais du Village votent en bloc pour lui, ses adversaires ne l'entendent pas ainsi. «Ces gens-là ont des besoins comme tout le monde, dit le libéral Malépart: besoins en matière de logement, de centres communautaires... et ce n'est pas parce qu'ils sont gais qu'ils penchent tous du même bord.» Au niveau municipal, le Village gai est représenté par le conseiller du RCM Raymond Blain, qui s'est affiché homosexuel. Au provincial, le député péquiste André Boulerice est considéré comme très impliqué dans le milieu. Pourquoi n'en irait-il de même au niveau fédéral? «Les candidats du RCM se sont tous fait élire à Montréal, répond M. Malépart. Gai ou pas, Raymond Blain aurait gagné.» Selon Alain Bouchard, psychologue et éditeur du mensuel Rencontres Gaies, la population homosexuelle est très «désengagée» politiquement. «Les candidats, eux, ont plus d'intérêt à nous courtiser», dit-il. Mais les revendications des gais, en tant que groupe, s'adressent rarement au niveau fédéral, note un autre familier du Village. Parfois au niveau provincial, mais le plus souvent au niveau municipal: problèmes avec la police, etc. «Et puis, il n'y a pas de crise actuellement. Alors, la mobilisation...»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-05

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BZCEZTXA

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Développement du centre-ville : fini le temps des palabres

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 6 octobre 1988 312 mots, p. a5  
Développement du centre-ville : fini le temps des palabres Favreau, Mariane «On a assez étudié le centre-ville de Montréal, c'est le temps d'agir.» M. Christophe Caron,

président de Dessesins sur Montréal 2, résume ainsi le message que ce colloque inhabituel peut transmettre. Dessesins sur Montréal, qui débute aujourd'hui, se présente comme un forum sur les innovations en design urbain et comme un laboratoire de conception et d'études de problèmes spécifiques à Montréal. Il se tient pour la deuxième fois, avec la participation de professionnels étrangers renommés. Quatre emplacements de Montréal seront ainsi l'objet de travaux, des «charrettes» selon le langage des urbanistes. Ils devront élaborer des scénarios de redéveloppement de quatre secteurs-clés du centre-ville: les environs du Planetarium Dow, de l'autoroute Bonaventure, de la Côte du Beaver Hall et du Faubourg Québec qui seront ensuite présentés à la ville. M. Christophe Caron, président du Groupe d'intervention urbaine de Montréal, se disait confiant, hier, que les résultats puissent se réaliser avec l'aval de la ville de Montréal. De plus, des tables rondes réunissent des gens d'affaires, des représentants de la ville et des agents culturels dans une démarche de planification et d'intervention. Leur mandat devrait mener à l'annonce d'engagements concrets favorisant une meilleure qualité de vie, d'ici au 350e anniversaire de Montréal, en 1992. Enfin, des conférenciers venant de plusieurs pays (Espagne, Italie, USA, etc.) feront connaître des politiques et programmes innovateurs qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les grands centres urbains. Ces conférences sont ouvertes au grand public. Le plupart des activités se tiennent à la gare maritime Louis-Jolliet, dans le Vieux-Port. Hier, M. John Gardiner a signifié le grand intérêt de la ville de Montréal pour ce colloque très particulier. Il a vanté la qualité des participants et le brassage d'idées fécond auquel il donne lieu. Il apprécie surtout «les solutions concrètes auxquelles la ville serait appelée à donner suite». Il va sans dire que de nombreux employés de la municipalité participent à ces assises. M. Serge Godin, le président de la Chambre de Commerce qui manifeste un grand intérêt pour ce colloque, prône particulièrement le partenariat dans le développement de la ville, l'un des thèmes à l'étude. Il se dit persuadé qu'il permettra d'aboutir à des projets innovateurs et réalisables. Des grandes entreprises immobilières, et de plus petites, explique-t-on, voient aussi l'intérêt de participer à ce colloque. D'ailleurs, plusieurs contribuent, avec les gouvernements et la municipalité, au financement des \$400000 nécessaires à sa réalisation. Aujourd'hui, le maire Doré doit prononcer une conférence très attendue au déjeuner-causerie organisé par la Chambre de Commerce dans le cadre du colloque. Les places étaient toutes vendues depuis quelques jours.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-06

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/8GGDF35Q>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

Le dézonage agricole de Montréal risque de disperser la population et les activités aux dépens de la ville, selon [Jean] Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 7 octobre 1988 431 mots, p. A4 Le dézonage agricole de Montréal risque de disperser la population et les activités aux dépens de la ville, selon [Jean] Doré Favreau, Mariane «Montréal ne peut contribuer à la force de la province et du pays que si elle constitue un centre fort», a rappelé hier le maire Jean Doré au déjeuner-causerie de la Chambre de Commerce de Montréal dans le cadre du colloque Desseins sur Montréal. Aussi a-t-il mis en garde les pouvoirs politiques contre la «déconcentration régionale» et le saupoudrage des ressources qui risquent d'encourager la dispersion de la population et des activités. Tout comme les vellétés de dézonage agricole, en banlieue immédiate de Montréal, de 25000 hectares ou l'équivalent de la moitié de l'île de Montréal. «Montréal est-elle vouée à la dispersion de ses ressources, de ses richesses et de ses énergies au nom d'une soi-disant équité dans la répartition des investissements gouvernementaux», demande-t-il devant un auditoire de près de 1000 personnes. «La réponse dépend des choix politiques qui seront faits et qui tiendront compte, ou non de son potentiel.» Potentiel énorme Et le maire Doré de plaider en faveur du potentiel énorme de développement de Montréal où les infrastructures et équipements collectifs sont encore largement sous-utilisés. Et de saluer l'ère de consensus qui s'est établi à Montréal. «Ce qui a le plus desservi cette ville par le passé, c'est l'incapacité des partenaires de se concerter et de parler avec une voix commune.» Quant au développement du réseau routier, M. Doré rappelle que «la seule véritable option qui s'offre, c'est le parachèvement du réseau de transport en commun qui lie Montréal à sa périphérie immédiate. Et ce, tant pour préserver la qualité de vie de la ville que pour favoriser le développement économique de la région». Il cite d'ailleurs Toronto où 70 p. cent des gens se rendent au centre-ville par le transport collectif contre seulement 54 p. cent à Montréal. Mais c'est sa seule référence à Toronto: il faut cesser de faire des comparaisons pour examiner plutôt le potentiel propre à Montréal, croit-il. Une «vieille ville» Il définit lui-même Montréal comme une «vieille ville» de bientôt 350 ans, qui s'est développée à l'européenne autour d'un centre dense, à fonctions multiples, et qui a conservé une dimension humaine. Montréal échappe à toutes les comparaisons, assure le maire, parce qu'elle est à la fois une ville européenne par son origine et son modèle de développement; américaine par la trame de ses rues, son souci d'efficacité et son modernisme; nordique par son climat; latine par la chaleur de sa population, l'animation culturelle et commerciale qui y règne. C'est dans le renforcement et l'extension naturelle de caractéristiques «qui font les métropoles d'envergure internationale» qu'il voit l'avenir de sa ville. Ses points forts à accentuer: transport et matériel de transport, ingénierie et informatique, aéronautique et aérospatiale, télécommunications, biotechnologies et recherches biomédicales. Montréal devrait se développer davantage en design. Et surtout en recherche et développement dans les produits et procédés reliés à la santé, aux télécommunications et aux transports. Mais il faudrait que les gouvernements révisent «la répartition des investissements en recherche et développement où Montréal accuse toujours un net retard», assure le maire. Le «saupoudrage» «Les gouvernements peuvent-ils défendre une politique de saupoudrage de leurs investissements en haute technologie? En faisant cela, ils nuiraient non seulement au développement de Montréal mais risqueraient de cantonner l'ensemble du pays dans une position de non-concurrence.» Il s'inquiète



également du sous-financement des universités qui pourrait avoir un effet négatif sur la position concurrentielle de Montréal qui en compte quatre.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-07

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XI5UMXVU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## La grève des cols bleus [de Montréal] tourne au grabuge

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-Claude Lortie

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 8 octobre 1988 510 mots, p. A1, A2 La grève des cols bleus [de Montréal] tourne au grabuge Lortie, Marie-Claude Les 24 heures de débrayage des cols bleus ont commencé dans la violence très tôt hier matin et ont été marquées un peu plus tard par l'arrestation du président du syndicat et de cinq autres grévistes. Même si cette grève légale est maintenant terminée, le syndicat entend continuer ses pressions durant le week-end en «exécutant le moins de travaux possibles», et à partir de mardi avec des moyens qu'il annonce comme des «surprises internes». Selon le syndicat, la journée de débrayage a commencé vers 4h hier matin. Une vingtaine de grévistes se sont rendus à l'angle des rues Jarry et d'Iberville, devant l'ancienne carrière Miron (maintenant dépotoir municipal), dans le nord de la ville, où ils ont été rejoints une heure plus tard par des policiers qui les ont forcés à circuler, «à coups de lampes de poche», ont déclaré les grévistes. «Il y a eu du "poussailage", certains d'entre nous ont été blessés aux genoux», a raconté Michel Tremblay, un des 4000 cols bleus qui n'ont pas travaillé de la journée hier, dans le but de faire avancer les négociations avec la Ville de Montréal en vue du renouvellement de leur convention collective, la dernière étant échue depuis décembre dernier. Vers 9h, selon la police, des grévistes ont refusé de permettre le remorquage d'un gros camion qu'ils avaient garé en obstruction à l'entrée du dépotoir. «Des grévistes se sont couchés par terre pour empêcher leur camion d'avancer, après avoir crevé les quatre pneus et brisé le système de démarrage; d'autres ont lancé des menaces de mort au chauffeur de la dépanneuse que nous avons fait venir. Nous leur avons demandé de se retirer et de nous laisser déplacer le camion. Certains ont refusé. Nous avons donc dû les forcer à se retirer. Ils ont été arrêtés», a expliqué le sergent Johanne Paquin. Le président du syndicat, Jean Lapiere, a été arrêté ainsi que cinq autres grévistes. Ils ont été amenés au poste de police 44 (Saint-Michel et Jarry), mais ont été relâchés vers 14h, sous la promesse de comparaître. «Il n'y aura pas d'accusations d'entrave, seulement de méfaits», a déclaré le sergent Ronald Blanchet. Le débrayage d'hier a été décidé lors de l'assemblée générale de samedi dernier. Environ 78 p. cent des 2000 syndiqués présents à l'assemblée avaient voté en faveur de cet arrêt de travail temporaire. M.

Lapierre a confié en entrevue que son syndicat allait continuer de faire des pressions pendant tout le week-end en refusant de travailler en temps supplémentaire et en s'assurant que personne ne les remplacerait. Il a cependant précisé qu'ils allaient «assurer les services essentiels pour garantir la sécurité du public». «La semaine prochaine, on va faire des pressions internes, mais je ne peux pas vous dire en quoi elles consistent», a-t-il ajouté. Le spectre de la grève illimitée semble toutefois être toujours écarté: «Le syndicat a le mandat de ses membres d'étudier tous les moyens de pression légaux et illégaux. Mais on n'a pas encore parlé avec eux de grève générale illimitée», a déclaré un conseiller syndical, Gilles Charland, qui était présent à la manifestation. Le syndicat négocie actuellement la convention collective des cols bleus et «les questions en litige concernent les heures de travail et les assurances», a précisé leur président. Malgré cet arrêt de travail, comme la cueillette des ordures ménagères est effectuée à 90 p. cent par des compagnies privées, la situation était presque normale à Montréal hier, a fait savoir un porte-parole de la Ville. L'incinérateur municipal ne recevait pas de déchets, car il n'est pas considéré comme un élément de service essentiel, mais le dépotoir de l'ancienne carrière Miron fonctionnait normalement. «Il n'y a eu aucun problème important, comme des bris d'aqueduc par exemple. A propos des travaux de voirie, c'est certain que la situation d'hier était difficile, mais elle restait sous contrôle», a déclaré le coordonnateur des services essentiels de la Ville, M. Michel Godin.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-08

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IPY9PKF2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## CSN: appui au NPD?

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Élections, dimanche 9 octobre 1988 154 mots, p. B1 Électogrammes CSN: appui au NPD? L'une des constituantes de la CSN, le Conseil central de Montréal, a l'intention de demander à la centrale syndicale d'appuyer le NPD aux prochaines élections. Le 25 octobre, l'exécutif du conseil central recommandera à son assemblée générale de voter une résolution en ce sens, et de la présenter trois jours plus tard au Conseil fédéral de la CSN, spécialement consacré aux thèmes électoraux. Qu'en pensent les dirigeants de la CSN? «Ce sont les 200 délégués au conseil fédéral qui devront trancher. L'exécutif ne peut que faire des recommandations dans un sens ou dans l'autre», affirme Monique Simard, vice-présidente de la centrale. Et que recommandera l'exécutif? «Pour le moment, nous ne voyons pas la pertinence d'appuyer quelque parti politique que ce soit.» Mme Simard rappelle que les statuts de la CSN, réaffirmés il y a deux ans, prévoient que la centrale ne doit pas faire de politique partisane. Le Conseil central de Montréal,

qui compte environ 70000 membres, est traditionnellement plus engagé sur la scène politique que les autres régions et fédérations de la CSN, rappelle Mme Simard. Ainsi, il avait donné son appui au RCM aux élections municipales de 1986. Rappelons qu'il y a quelques jours, le NPD a reçu le soutien public et concret - avec effectifs et argent à l'appui - de la FTQ.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-09

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9L3XWLY2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

### Quality report

- o Item has no authors

## Une autre carrière de malheur: [la carrière Ciment Lafarge-Francon, dans l'Est]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 9 octobre 1988 201 mots, p. A7  
 Montréalités Une autre carrière de malheur: [la carrière Ciment Lafarge-Francon, dans l'Est] Favreau, Mariane Maintenant que les résidents de Saint-Michel ont vu la fin de leur cauchemar avec la fermeture de la carrière Miron, ceux qui habitent les environs de la carrière Ciment Lafarge-Francon, dans l'Est, en demandent autant. Des centaines de citoyens ont fait parvenir une deuxième pétition au maire Doré, à Environnement-Québec, à la CUM, etc., s'opposant à la remise en opération de cette carrière de la rue Sherbrooke, en bordure d'Anjou et de Montréal-Est. Ils s'opposent aussi à toutes les opérations connexes de la carrière, invoquant la qualité de vie menacée par le bruit, la poussière, les secousses de dynamitage, le camionnage. Il y a quelques années, une pétition semblable de 1100 noms avait été expédiée à la Ville. Cette fois, s'y ajoutent les 300 noms de résidents de nouveaux développements résidentiels des environs. Plusieurs croyaient que la carrière avait fini sa vie quand ils ont acheté. La porte-parole, Mme Nicole Lebel-Bérubé, assure que la situation n'a guère évolué depuis quelques années. Au contraire, elle se serait même alourdie. Par exemple, fin août, des dynamitages ont ébranlé fortement les maisons avoisinantes, et à des heures assez spéciales, précise-t-elle: le 17 août, à 18h; les 29 août, à 17h30. «Il est incompréhensible qu'à l'aube de l'an 2000, une carrière soit encore exploitée dans une ville aussi importante que Montréal au détriment des citoyens», estime Mme Bérubé. Il y a eu deux moratoires de deux ans chacun dans l'exploitation de cette carrière, rappelle-t-elle. «Mais il est très difficile de savoir si les propriétaires ont actuellement des permis, on n'arrive pas à avoir l'information.»

**URL** URL

**Publication** La Presse**Date** 1988-10-09**Pages** P. A-7**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QAJYF6WA**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

Les cols bleus [de Montréal] vont intensifier leurs moyens de pression en... sécurité; au cours du week-end, l'aquarium et le Jardin botanique ont notamment dû fermer leurs portes en raison du refus de travailler des cols bleus

**Type** Article de journal**Auteur** Suzanne Colpron

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 11 octobre 1988 327 mots, p. A3 Les cols bleus [de Montréal] vont intensifier leurs moyens de pression en... sécurité; au cours du week-end, l'aquarium et le Jardin botanique ont notamment dû fermer leurs portes en raison du refus de travailler des cols bleus Colpron, Suzanne «Bonjour L'aquarium de Montréal est fermé aujourd'hui, le lundi 10 octobre, en raison du conflit syndical à la Ville de Montréal.» C'est par ce message que les personnes désireuses d'obtenir des renseignements se sont fait répondre, hier. Un message semblable avait aussi été enregistré à l'intention des visiteurs du Jardin botanique de Montréal. Tout comme le zoo du parc Angrignon, ces deux endroits étaient fermés pour une raison fort simple: les membres du syndicat des cols bleus avaient décidé de profiter du long congé de l'Action de Grâce. Le mot d'ordre était de chômer. Aussi des centaines de cols bleus ont-ils refusé de faire du temps supplémentaire pendant le week-end férié, a expliqué le président du syndicat, M. Jean Lapierre. Cette mesure, qui a été utilisée dans le but de faire avancer les négociations avec la Ville de Montréal en vue du renouvellement de la convention collective, s'est aussi traduite par l'arrêt des travaux de réfection des rues et des trottoirs et la fermeture des arénas. Elle a en outre affecté le service de remorquage des véhicules destinés à la fourrière municipale et la sécurité dans les bâtiments appartenant à la Ville. Devant le refus des agents de sécurité de travailler à temps supplémentaire, les autorités ont eu recours aux services d'agences privées. Attention à la sécurité Aujourd'hui, le mot d'ordre du syndicat sera de faire attention à la sécurité, a indiqué M. Lapierre. Les cols bleus ont en effet l'intention d'intensifier leurs moyens de pression, en veillant à ce que les normes de sécurité soient appliquées avec sévérité. Des équipes seront formées dans différents départements pour voir au respect de ces normes. En d'autres mots, cela signifie que la moindre négligence entraînera un arrêt temporaire de travail. Le ramassage des ordures ménagères et le service de la voirie pourraient aussi être affectés, a laissé entendre le président du syndicat. «Les cols bleus occupent 250 fonctions. On ne peut pas dévoiler toutes les mesures qui seront prises, mais on peut dire que l'administration aura du mal à fonctionner», a déclaré M. Lapierre. Lors de la deuxième journée d'étude du syndicat, qui s'est tenue vendredi devant l'ancienne carrière Miron, M. Lapierre avait été arrêté avec cinq

autres grévistes. Il avait été conduit au poste de police 44 et relâché quelques heures plus tard, contre la promesse de comparaître en cour pour répondre à des accusations de méfaits. Des accusations de méfaits seront aussi portées contre les autres manifestants qui bloquaient l'accès de la carrière.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-11

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UE6ARZB2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Des conseillers du RCM repartent en guerre contre les commerces, rue St-Denis ; la campagne des conseillers au moment où le comité exécutif doit prendre position sur le rapport de consultation de la commission d'aménagement

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** Nouvelles générales, mercredi 12 octobre 1988 467 mots, p. A4 Des conseillers du RCM repartent en guerre contre les commerces, rue St-Denis ; la campagne des conseillers au moment où le comité exécutif doit prendre position sur le rapport de consultation de la commission d'aménagement Favreau, Mariane «Il y a déjà assez de commerces et de bureaux, rue Saint-Denis nord Nous n'en voulons plus d'autres», disent en chœur les trois conseillers municipaux du RCM, à l'origine du projet de changement de zonage visant à freiner le développement commercial cette artère, entre les rues Laurier et Crémazie. Hier, lors d'une tournée avec La Presse dans cette partie de la rue Saint-Denis, André Berthelet (Jarry), Martine Blanc (Crémazie) et Pierre Goyer (Jean-Talon) ont pointé du doigt les nombreux commerces et bureaux professionnels. Et les transformations malheureuses qu'ils entraînent parfois. «Nous ne voulons pas éliminer les commerces qui existent déjà, assurent-ils, mais nous ne voulons pas permettre qu'il y en ait d'autres qui s'établissent entre les intersections.» La campagne des conseillers, avec entrevues dans les journaux locaux et appel à leurs supporteurs, intervient au moment crucial où le comité exécutif doit prendre position sur le rapport de consultation de la commission d'aménagement. Ils estiment qu'on entend beaucoup le groupe favorable au maintien du zonage actuel, qui permet commerces et bureaux aux rez-de-chaussée. Les conseillers veulent rappeler les raisons qui militent en faveur du zonage résidentiel, «avec commerces permis, même aux étages, aux intersections». «Il est clair que les résidents sont favorables au changement de zonage. Mais comme ils ne sont pas touchés dans leur porte-monnaie, ils sont plus difficilement mobilisables que les propriétaires», estiment-ils. Pour M. Berthelet, président du conseil municipal, le manque de places de stationnement milite en faveur du projet.

«Le stationnement est déjà un problème dans cette portion de la rue à cause des bouches de métro. Le jour où l'on accepte cinq bureaux de plus par îlot, par exemple, le problème s'aggrave, avec les voitures du personnel et des clients.» C'est en juillet 1987 que les trois conseillers ont demandé à changer le zonage. «On découvrait partout des bureaux, des commerces qui s'installaient et qui n'étaient pas en harmonie avec le quartier». Or, en 1987, le service de l'Habitation et du développement urbain n'a dénombré que 21 bureaux ou commerces de plus qu'en 1981 dans toute la portion visée. Les conseillers décèlent tout de même un «changement d'occupation». «Ce n'est pas simplement un problème appréhendé, c'est tendanciel», assure M. Goyer. Pendant la visite, les conseillers indiquent ici, une clinique médicale qui a grugé deux rez-de-chaussée, là, un restaurant avec tables de billard où les boules s'entrechoquent toute la nuit. Quelques mini-terrasses, et des restaurants qui pourraient bien en faire autant. «Les commerces ont mis six ans à monter de la rue Sherbrooke à Laurier, indique M. Goyer. On les voyait lorgner jusqu'ici par le nombre d'achats d'immeubles. Dans cinq ans, il n'y aurait plus de logements au rez-de-chaussée.» Si le projet était adopté, il serait impossible d'ouvrir un commerce ou bureau en zone résidentielle. Mais advenant le départ d'un commerçant, le local en dérogation pourrait encore servir à d'autres commerces agréés par l'administration. Enfin, les conseillers disent continuer l'action commencée sous l'administration Drapeau-Lamarre qui avait gelé les permis dans 90 rues pour consolider les artères commerciales. Le RCM a imposé ce gel rue Saint-Denis, l'automne dernier. Ce qui a entraîné la perte de 20 p. cent des commerces et bureaux, soutient l'association des citoyens pour le maintien du zonage. Sentant elle aussi que la partie est chaude, cette association a demandé une rencontre avec le maire. Son président, M. Yves Montplaisir, veut, entre autre, désamorcer l'argument du parking. «La commission n'en a même pas parlé. Et pour cause: il y a ici deux fois plus de stationnement hors rue qu'ailleurs.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-12

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/NBP9KZPG>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## L'angle montréalais des élections [fédérales]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Tribune libre, mercredi 12 octobre 1988 650 mots, p. B3 L'angle montréalais des élections [fédérales] Leblanc, Gérald Une dizaine de jours après le déclenchement des élections, les sondages et les experts nous disent que les jeux sont faits en faveur des conservateurs de Brian Mulroney. L'enjeu serait maintenant de savoir qui, des libéraux ou des néo-démocrates, remportera la deuxième place.

Les 40 jours qui restent avant le scrutin du 21 novembre risquent donc de paraître bien longs. Aussi bien commencer à chercher des à-côtés pour suppléer au manque de suspense. Pourquoi, par exemple, ne pas se demander s'il existe un angle montréalais à cette élection. Peut-on suivre cette campagne avec des lunettes régionales? La région de Montréal peut-elle devenir un enjeu dans le débat national? En 1984, Brian Mulroney promettait de faire en sorte que Montréal retrouve sa place comme un des pôles économiques du Canada, à côté de Toronto. Aguerri par la pratique du pouvoir et confiant de pouvoir compter sur le vote des Québécois, le premier ministre ne fait plus ce genre de déclarations. Il aurait pourtant pu compléter son discours de 84 en disant, en 88, qu'une façon pour Montréal de retrouver son importance économique était de devenir le pôle national de l'aéronautique. Il aurait alors pu enchaîner en annonçant la création de l'agence spatiale, avec son siège à Montréal. Le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, a cependant pris les devants, en déclarant, juste avant le déclenchement des élections, qu'une agence montréalaise diviserait le pays. Vulnérables en Ontario, particulièrement à Toronto, les conservateurs ne pouvaient plus donner l'agence spatiale à Montréal. Considérant la région métropolitaine de Toronto comme son principal espoir, en raison de l'opposition au libre-échange (lire, la perte des avantages du pacte de l'auto), le Parti libéral de John Turner ne peut, lui non plus, forcer la note en faveur de l'agence spatiale à Montréal. Et le Nouveau Parti démocratique d'Ed Broadbent se trouve dans la même position. C'est donc dire que le refus d'annoncer l'agence spatiale à Montréal ne suscitera pas de débat, ne sera pas un enjeu électoral. Et les Montréalais, rassemblés dans un rare front commun pour l'offensive «Montréal c'est spatial», ne feront pas de bruit, de peur de compromettre leur chance, après les élections. Toujours dans la foulée de sa promesse de 84, M. Mulroney aurait aussi pu dire que son gouvernement allait faciliter le renforcement de la vocation internationale de la métropole québécoise. Après tout, c'est ce que proposait le comité Picard, mis sur pied par son gouvernement pour tracer les voies d'avenir prometteuses pour Montréal. Et l'OACI, l'organisme régissant l'aviation internationale, a déjà laissé entendre qu'elle rapatrierait certains services, démenagés à Genève, si on lui offrait les mêmes avantages qu'en Suisse. Les pressions torontoises ont cependant forcé Ottawa à adopter une version édulcorée du centre bancaire international, de sorte que c'est un organisme inopérant et sans potentiel, dont a hérité Montréal. Les mêmes raisons empêchent Brian Mulroney de promettre des mesures susceptibles de favoriser la vocation internationale de Montréal. Ce que M. Mulroney ne peut faire, on ne peut l'attendre de MM. Turner et Broadbent, qui fondent bien plus d'espoir sur la région torontoise que sur Montréal. Toronto a beau afficher 3,5 p. cent de chômage contre les 9,5 de Montréal, les Ontariens continuent d'affirmer farouchement que le Québec est l'enfant gâté du fédéral. Sondages et experts nous disent, d'autre part, que le Québec est acquis aux conservateurs, tandis que l'Ontario se laisse désirer. C'est donc l'Ontario qu'il faut courtiser, et personne ne prendra le risque de susciter de grands débats sur la relance économique de Montréal. Minoritaires au Canada et ne pouvant compter sur la complicité de l'appareil fédéral, noyauté par les Ontariens, les Québécois ont toujours voté pour un des leurs, peu importe le parti. Après Laurier, Saint-Laurent et Trudeau, Mulroney profite de ce réflexe québécois, qui ne sert pas toujours ses intérêts. On avait oublié, en 84, que le Québécois, ce n'était plus Trudeau des libéraux mais Mulroney des conservateurs. C'est pourquoi

plusieurs ont été surpris des résultats: 58 conservateurs et 17 libéraux. Il faut pousser plus loin. Des 17 libéraux élus en 84, 13 l'ont été sur l'île de Montréal. Ce qui vient confirmer l'existence de deux Québec: Montréal et le reste de la province. Si le réflexe québécois de favoriser un fils de la province ne joue pas à Montréal, qu'advient-il cette fois-ci? Que feront les anglophones et les membres des groupes ethniques, qui se considèrent Montréalais et Canadiens plutôt que Québécois. On pourrait penser que le NPD profitera des luttes à trois qui s'amorcent. D'autant plus que le parti d'Ed Broadbent présente une bonne douzaine de candidats issus des groupes ethniques de Montréal, dont plusieurs Italo-Montréalais. Où se portera le choix des électeurs de la ville de Montréal, qui viennent d'élire massivement le RCM de Jean Doré, un parti réformiste apparenté au NPD? Ne concluez pas trop vite, car deux conseillers du RCM (Benoît Tremblay et Frank Venneri) se présentent sous la bannière des conservateurs. Qu'advient-il de l'important bloc du quartier gai, d'habitude favorable aux partis réformistes comme le NPD, dans le nouveau comté de Jean-Claude Malépart, sans doute le dernier à tomber si les libéraux devaient perdre Montréal? C'est peut-être ça finalement l'angle montréalais. Un réalignment possible des forces, tant du côté des groupes ethniques que des groupes progressistes, à la faveur de luttes à trois.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-12

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/72RWGT3U>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Transport en commun: quand les millions masquent les vrais enjeux

**Type** Article de journal

**Auteur** Guy Chartrand

**Résumé** La Presse Tribune libre, mercredi 12 octobre 1988 1068 mots, p. B3 Libre opinion Transport en commun: quand les millions masquent les vrais enjeux Chartrand, Guy; Brière, Jacques Le 10 août dernier, le ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, rendait public son plan d'action «Le transport dans la région de Montréal». Le ministre entend dépenser 1,6 milliard \$ au cours des dix prochaines années pour conserver, améliorer et développer les réseaux de transport. Le plan ne fait pas l'unanimité des élus de la région. La banlieue y voit beaucoup de bien alors que la Ville de Montréal et la CUM pensent que cela va relancer l'étalement urbain. Sans entrer dans le débat, ce désaccord entre la banlieue et les élus de l'île de Montréal démontre encore une fois le manque de souplesse de nos structures administratives. En ce qui concerne le transport en commun, le débat a commencé l'an dernier alors que M. Robert Perreault, président du Conseil d'administration de la STCUM, parlait de fermeture de la ligne 4 du métro afin de contrer ce que l'on a appelé les effets de débordement, le non-paiement par les villes de la banlieue de



leur part au financement du métro. La guerre de chiffres bat son plein encore cette année alors que la STCUM revient à la charge, en conférence de presse, pour nous annoncer que le déficit d'opération pour 1989 sera de 33,5 millions \$. Elle évalue à 16 millions \$ la part que les banlieusards n'assument pas et que doivent payer les contribuables de la CUM. La banlieue représente un poids démographique de plus en plus important dans l'agglomération de Montréal. En 1966, selon Statistique Canada, la banlieue nord et sud représentait 25 p. cent de la population de la grande région de Montréal. Aujourd'hui, cette proportion est de près de 40 p. cent. Cela donne à la banlieue un poids plus grand pour l'avenir économique et social de la région. Si l'on examine l'emploi, le même phénomène se remarque. Donc la banlieue accroît son importance économique dans la grande région de Montréal. Cette situation nous amène à nous demander pourquoi les limites territoriales de la CUM excluent la banlieue. Le découpage actuel des juridictions ne correspond plus, en matière de transport en commun, à la nouvelle réalité posée par la croissance de la banlieue. Les problèmes sont devenus régionaux alors que les entités administratives sont encore basées sur un découpage territorial morcelé. La régionalisation du transport en commun serait une bonne occasion de démontrer qu'une vraie Communauté urbaine n'exclut pas le tiers des habitants d'une agglomération. Il faudra repenser les structures administratives et la division territoriale afin de tenir compte qu'on ne peut parler d'effets de débordement et exclure la banlieue des décisions quant au développement du transport en commun de la région. L'augmentation du nombre total de déplacements est plus forte dans la banlieue qu'à la CUM. Il y a là une nouvelle donnée dont on devra tenir compte dans les futurs développements du transport en commun dans la région. Il est certain qu'être élu par une population, circonscrite géographiquement, vous donne le mandat de défendre leurs intérêts. Mais il faut voir aussi que les intérêts des autres peuvent aussi servir les nôtres. Demandez-le à un usager qui fait une heure et quart d'autobus, debout, matin et soir, pour se rendre au travail. Celui-là est la victime d'administrations qui tendent à ne favoriser que les intérêts locaux au détriment de l'ensemble de la région. On parle depuis longtemps de la régionalisation du transport en commun mais personne ne semble savoir ce à quoi cela peut ressembler. Le problème est toujours le même; qui dit régionalisation dit partage des factures à payer. Presque tous les maires de la banlieue sont d'accord pour que les citoyens aient un service de transport mais très peu sont prêts à en assumer les coûts. Qu'elle est alors la bonne vision de la régionalisation du transport en commun? La question est encore en suspend et le sera sans doute pour plusieurs années, à moins que quelqu'un n'impose une solution. Elle passe sûrement par une uniformisation de l'effort fiscal consacré au transport en commun par les municipalités. Selon le rapport SECOR (juin 1986), qui porte sur le financement du transport en commun, la banlieue taxe moins ses résidants en matière de transport en commun que la CUM. Alors que la CUM demandait à chaque résidant, en 1984, \$80,90, Laval n'en demandait que \$56,69 et Longueuil \$45,17. Cela explique pourquoi les tarifs y sont plus élevés. Les solutions aux problèmes financiers du transport en commun doivent être régionales et impliquer tous les intervenants locaux; tant les Sociétés de transport, les Commissions Intermunicipales de Transport (CIT) (regroupement de municipalités, hors du territoire des trois grandes Sociétés de transport, qui assure un service de transport en commun sur un corridor, exemple: Montréal/Joliette et Montréal/St-Jean) et les autres municipalités

desservies par de petits entrepreneurs privés. Les problèmes financiers ne peuvent plus être abordés selon une optique de découpage territorial étroit. Les infrastructures nécessaires pour déplacer les gens ou pour garder l'économie en mouvement vont coûter de plus en plus cher à développer, opérer et entretenir. Pour le transport en commun, cela veut dire des déficits d'exploitation qui iront en augmentant. L'étalement urbain actuel favorisé par un développement basé sur l'automobile, commence à porter ses fruits. Une question se pose alors au sujet du fameux quatrième partenaire. On en parle lors de commissions parlementaires, lors de crises financières mais jamais entre elles. La CUM, par la voix de son président, M. Hamelin, en parlait lors de la commission parlementaire d'août 1987. Il nous rappelait que, si une solution à la crise financière de la STCUM, n'était pas trouvée, le déficit d'exploitation pour 1994 serait de 110 millions \$. Il ajoutait: «Le temps est donc venu d'envisager très concrètement un élargissement du mode de financement du transport en commun de Montréal. L'analyse des besoins de financement pour les années à venir montre bien que, pour faciliter le développement du transport en commun, il est devenu nécessaire de rechercher de nouvelles sources de revenus dont l'apport pourrait représenter environ 10 p. cent des coûts totaux du système». A plusieurs reprises la CUM et la STCUM ont insisté sur la participation des bénéficiaires non-usagers. Sauf que pour la CUM, on les identifie à des sources provinciales de taxation. On nous propose une taxe sur la masse salariale que l'on prélèverait dans l'ensemble du Québec et qui serait redistribuée selon un calcul qui reste à déterminer. On parle aussi d'une taxe sur l'essence et sur les droits d'immatriculations. De ce fait, elle exclut ses propres champs de taxation. Pourquoi le quatrième partenaire devrait être identifié par Québec ainsi que les taxes qui en découleront? Il faut diversifier les sources de financement, tout le monde s'entend là-dessus. Mais il faut aussi que la CUM prenne ses propres responsabilités puisqu'elle est le maître d'oeuvre de la politique de transport en commun sur l'île. Malheureusement, le désir n'ira pas plus loin que les questions de millions en déficit à payer. Pourtant, les problèmes de transport qui affectent la région de Montréal sont plus nombreux et plus complexes que cela. Le cas des CIT est un bon exemple. La plupart offre un service minimum sous la responsabilité de maires qui ne veulent pas trop s'impliquer dans le financement du transport en commun. Quelques CIT ont même cessé leurs opérations privant ainsi des milliers d'usagers de leur seul moyen de transport. Pour vous rendre de Deux-Montagnes à St-Jérôme, lieu régional de service, il faut de deux à trois heures en transport en commun. Alors, parler de régionalisation du transport en commun implique aussi la qualité des services offerts. La Ville de Montréal nous parlera sûrement des effets de débordement cet automne en commission parlementaire. Pourtant, elle n'est peut-être pas le meilleur exemple à suivre pour la régionalisation du transport en commun. La Ville ne s'est pas impliquée dans le dossier du train de St-Hilaire, dossier régional. Elle endosse, dans une unanimité jamais égalée à la CUM paraît-il, les demandes de cette dernière concernant le développement des infrastructures de transport sur l'île de Montréal. Dans ce plan, déposé en juin 1988, on n'y parle justement que de l'île de Montréal. On accepte l'idée de la modernisation du train de Deux-Montagnes mais jusqu'à la limite de l'île soit Roxboro. N'oublions pas non plus que la CUM développe son métro sans en parler à la banlieue. On se parle à peine pour ajuster deux circuits d'autobus, alors quand on en vient au développement du métro... Voilà le contexte dans lequel nous nous retrouvons. Pour parler de régionalisation, il faut d'abord

initier un véritable dialogue avec les villes de la banlieue sur le développement du transport en commun dans la région. Le débat sur les effets de débordement doit se faire mais avec une vision du partage des pouvoirs et des responsabilités.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-12

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Q9ULUL46

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Transport : Montréal obtiendrait \$136 millions de moins que prévu ; la métropole et les banlieues, qui réclamaient \$526 millions, sont insatisfaites du plan de développement du ministre des Transports

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 12 octobre 1988 321 mots, p. A5 Transport : Montréal obtiendrait \$136 millions de moins que prévu ; la métropole et les banlieues, qui réclamaient \$526 millions, sont insatisfaites du plan de développement du ministre des Transports Bernard, Florian L'administration du maire Jean Doré et les élus des municipalités de l'est de Montréal sont insatisfaits du plan de développement du transport déposé par le gouvernement du Québec. Ce plan d'action du ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, ne constitue pas, selon les élus, une réponse aux attentes de la population. En conférence de presse, hier, Mme Jacqueline Bordeleau, membre du comité exécutif de Montréal, a déclaré que le plan d'action de Québec risque même, à certains égards, de freiner le développement résidentiel, commercial et industriel de tout l'est de l'île de Montréal. Quant aux maires des municipalités de Saint-Léonard, d'Anjou et de Montréal-Est, ils partagent le point de vue exprimé par Montréal et jugent essentiel de revoir l'ensemble du projet, en plaçant les priorités aux bons endroits et au bon moment. Les élus reprochent surtout au gouvernement Bourassa d'avoir tronqué certains projets de prolongement du métro, d'avoir négligé les propositions faites par la Communauté urbaine de Montréal et d'avoir établi des échéanciers beaucoup trop longs. Alors que le ministre Côté suggère le prolongement de la ligne 5 de métro entre 1993 et 1998, au coût de \$200 millions, les élus réclament la construction immédiate de la ligne 7, dans l'axe nord-sud, à l'est de Pie IX, desservant les populations de Maisonneuve, Hochelaga, Rosemont, Saint-Léonard, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, avec un total de 12 stations, dont deux de correspondance avec les lignes 1 et 5. Ils demandent en outre le prolongement de la ligne 5 jusqu'à Anjou. Ce projet est évalué à \$361 millions, soit \$161 millions de plus que le plan Côté. Montréal et les banlieues de l'est veulent en outre que l'on reprenne, sans tarder, les études concernant une ligne de métro de surface, jusqu'à Pointe-aux-

Trembles - ligne 8 - en utilisant les voies désaffectées du CN, au sud de la rue Sherbrooke, jusqu'à la station Radisson. C'est un projet évalué à environ \$100 millions. Alors que le plan Côté propose le prolongement de la Montée Saint-Léonard, les élus souhaitent plutôt la construction d'un grand boulevard urbain, dans l'axe de l'autoroute 25, reliant le quartier Rivière-des-Prairies ainsi qu'une partie de Montréal-Nord à l'autoroute 40. Bref, les demandes exprimées hier par Montréal et les banlieues totalisent un coût global de \$526 millions, comparativement à \$390 millions, selon le plan du ministre Côté. Quant à l'hypothèse de la construction d'un pont vers Laval, dans l'axe de l'autoroute 25, selon le plan de Québec, les élus n'y voient aucune priorité. La question, selon eux, pourra être examinée ultérieurement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-12

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/ZHZJSQLG>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## [Claude] Dupras dit qu'on peut sauver l'hôtel Queen's

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 14 octobre 1988 116 mots, p. A5 [Claude] Dupras dit qu'on peut sauver l'hôtel Queen's Citant le rapport d'une firme d'ingénieurs, Nicolet, Chartrand et Knoll, le chef du Parti civique assure qu'il est possible de sauver les murs de l'hôtel Queen's plutôt que de les démolir comme l'envisage l'administration Doré-Fainstat. M. Claude Dupras accuse le maire de tomber dans le traquenard des promoteurs qui ont laissé l'édifice se détériorer. «Quand ils étaient dans l'opposition, Jean Doré et le RCM criaient au scandale chaque fois qu'un permis de démolition était accordé, pour un taudis ou une vieille station-service. «Et voilà qu'ils autoriseraient la démolition de l'un des plus beaux édifices du centre-ville sans même envisager autre chose.» M. Dupras estime de plus que le principe de consultation mis de l'avant par l'administration Doré «ne semble pas servir à grand chose puisque tous les grands projets immobiliers du centre-ville ont été autorisés sans aucune consultation populaire.»

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-14

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/KD3WFAB8>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

### Quality report

- o Item has no authors

## [Aménagement des] Iles Sainte-Hélène et Notre-Dame: la Ville consulte les Montréalais

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 17 octobre 1988 303 mots, p. A4  
[Aménagement des] Iles Sainte-Hélène et Notre-Dame: la Ville consulte les Montréalais Lamon, Georges Les Montréalais seront consultés au cours des prochaines semaines sur l'aménagement et le développement des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, par l'entremise d'un appel public d'idées. La Ville de Montréal consacrera \$957150 au cours des deux prochaines années à l'élaboration de cette démarche en vue de la préparation d'un plan directeur des deux îles. Le budget initial du projet de consultation pour 88 est de \$276300. Par ce processus de consultation, pour le moins nouveau, la ville entend ainsi répondre à une promesse du RCM qui s'était engagé à aménager un parc-plage à l'île Notre-Dame dès son premier mandat. Cette invitation à soumettre des idées, vise entre autres la recherche de suggestions pour le développement des îles et les solutions aux problèmes. Suivront une série de tables rondes (d'octobre à décembre) et un forum (en mars 89). Ces diverses formes de consultations devraient aboutir à des scénarios possibles de développement qui seront résumés dans un document sur le passé, le présent et l'avenir des îles. Le plan directeur final sera soumis à la ville en décembre 89. Tout cela pour arriver, en fin de compte, à rendre ces lieux plus accessibles aux Montréalais, tant physiquement que psychologiquement. Rappelons qu'en janvier 88, le comité exécutif de Montréal avait donné à Jean Émond, président directeur général de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), le mandat de préparer «un plan directeur pour le développement du potentiel culturel, récréologique, touristique et économique des îles». Dans son plan, la Ville estime que plusieurs décisions devront être prises à court terme pour l'ensemble des îles, entre autres: le réaménagement du Palais de la civilisation, l'intégration du parc-plage aux autres aménagements, la relocalisation éventuelle de l'Aquarium et surtout l'accès aux îles qui fait grand défaut. Dans ce dernier cas, on entrevoit différentes possibilités pour améliorer les liens entre le Vieux-Port et les îles: navette maritime, minibus spéciaux, autobus de la STCUM et monorail. En conclusion, le programme de travail estime que les îles, malgré leur énorme potentiel touristique, sont actuellement sous-utilisées. Pour parvenir à leur réaménagement et leur mise en valeur, le programme évalue des investissements publics et privés à des centaines de millions de dollars. L'urbaniste et architecte montréalais, Mark London, a été chargé à titre de consultant de la Ville - il agit comme tel depuis plusieurs années - de la coordination technique de ce projet d'ensemble au sein du comité de travail formé de représentants de divers services de la ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YQZCH8TM

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Jacques Desmarais, président du RCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 18 octobre 1988 344 mots, p. A5 Jacques Desmarais, président du RCM Favreau, Mariane Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal s'est donné hier un nouveau président. M. Jacques Desmarais, un membre fondateur du RCM en 1974, entend mettre l'action sur la réflexion, la formation et la mobilisation. Son échéance première est le congrès de l'an prochain où le parti doit élaborer son programme pour un second mandat. «Il ne faut pas s'asseoir sur nos lauriers, a-t-il rappelé hier soir aux délégués du conseil général. Le RCM a des objectifs ambitieux à traduire en mesures pragmatiques.» Participation Le nouveau président veut s'assurer d'une participation réelle des membres, et améliorer les mécanismes de relations entre le parti et l'administration élue à l'hôtel de ville. «Il faut savoir signifier aux élus leurs bons coups afin d'être aussi écoutés quand on leur dit que c'est moins bon», explique M. Desmarais. Homme à la parole convaincante et muni d'une bonne expérience syndicale, politique et professionnelle, Jacques Desmarais n'a pas eu d'opposition au poste de président, laissé vacant depuis le départ de Mme Marie-Hélène Côté, au printemps. Le maire Doré qui a d'ailleurs appuyé sa candidature, se déclare «très, très heureux» qu'il prenne les rênes du parti. «Le RCM vient de faire un coup de maître. C'est un homme d'une grande expérience, structuré au plan de la pensée et un bon orateur.» Avocat et membre d'une étude légale, M. Desmarais est professeur au département de Sciences juridiques de l'UQAM et directeur des études avancées. Il a été conseiller syndical et juridique à la CSN pendant 11 ans, et fut même le coordonnateur du Front commun syndical lors des négociations avec l'État en 1975-76. Avec Lise Payette De 1976 à 1979, il a occupé le poste de directeur de cabinet au ministère des Consommateurs, coopératives et institutions financières, et à ce titre, fut l'un des proches collaborateurs de Mme Lise Payette. Il fut ensuite directeur général de l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) entre 1980 et 1986. En 1985, il présidait la commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail. «La vigueur et la représentativité d'un parti reposent sur le fonctionnement constant de tous les éléments de sa structure, estime M. Desmarais qui souhaite que le RCM garde le contact avec les groupes qui véhiculent des projets semblables au sien. Mais le parti n'est pas simplement une machine électorale: sa tâche est de penser, former et mobiliser pour déboucher sur l'action, assure-t-il. Il estime que le congrès de réflexion de l'an prochain sera une étape essentielle du cheminement du RCM comme parti et comme administration. Au cours de l'assemblée du conseil général du parti, des militants ont interrogé le maire sur la construction de nouvelles tours à Montréal et sur la démolition de l'hôtel Queen's. Le maire a rappelé qu'en 30 ans, on a construit à Montréal quatre immeubles de plus de 40 étages: on en ajoutera

deux. «On est loin de créer un canyon de verre et d'acier à Montréal.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-18

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2UTSNYF6

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## La plogue de [Jean-Pierre] Hogue... [avec Jean Doré]

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Élections, mardi 18 octobre 1988 108 mots, p. B4 Électogrammes La plogue de [Jean-Pierre] Hogue... [avec Jean Doré] Une grande photo, placée bien en haut de la première page du bulletin électoral des conservateurs dans Outremont, montre le candidat Jean-Pierre Hogue aux côtés d'un Jean Doré bien souriant. A l'endos de la publication, une autre photo présente le même Jean Doré s'entretenant avec le même Jean-Pierre Hogue. Au cabinet du maire, on n'a pas aimé du tout... «A notre avis, l'absence de bas de vignette expliquant à quelle occasion ces photos ont été prises et l'absence d'autres personnes politiques, à l'exception de ministres du gouvernement, peuvent donner à penser que M. Doré s'implique de manière partisane dans la campagne électorale fédérale», s'indigne le directeur de cabinet du maire, M. Jean-Robert Choquet, dans une lettre publiée dans la Semaine d'Outremont. Au moment de la parution de la lettre, à la mi-septembre, Jean Doré se trouvait en Asie et n'a pas pu réagir personnellement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-18

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3YXA33G3

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

### Quality report

- o Item has no authors

---

Débouté devant le juge, Claude Dupras obtient du maire [Jean] Doré une ultime révision du dossier de l'hôtel Queen's; le maire prendra ce matin une décision finale sur le projet de démolition du vénérable bâtiment

**Type** Article de journal

**Auteur** Yves Boisvert

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 18 octobre 1988 422 mots, p. A5 Débouté devant le juge, Claude Dupras obtient du maire [Jean] Doré une ultime révision du dossier de l'hôtel Queen's; le maire prendra ce matin une décision finale sur le projet de démolition du vénérable bâtiment Boisvert, Yves C'est ce matin que l'administration Doré doit prendre une décision finale quant à l'avenir des murs de l'ancien hôtel Queen. Après avoir été débouté en cour, le chef du Parti civique, M. Claude Dupras, a tout de même convaincu le maire Doré de faire une dernière réévaluation du dossier. «C'est par acquit de conscience et pour être certain de prendre la bonne décision que j'ai rencontré M. Dupras. Et j'ai déjà commencé à revoir tous les aspects de ce dossier avec les services municipaux compétents, expliquait hier soir le maire Jean Doré. «Nous devons évaluer la faisabilité technique du maintien des murs, la sécurité, le coût. Si on décide d'émettre un permis de démolition, ce ne sera pas pour démolir tout le quadrilatère. Une partie est récupérable, mais peut-être pas les façades de pierre.» Et s'il doit y avoir démolition des façades, les promoteurs devront représenter leur projet au conseil municipal. La Ville avait concédé des avantages aux promoteurs parce qu'ils consentaient à conserver les façades. Le propriétaire de l'immeuble prévoyait commencer la démolition dès le week-end, ou au plus tard hier. Mais MM. Dupras et Nick Auf der Maur, de même que le Parti civique, ont inscrit vendredi une demande d'injonction en Cour supérieure pour interdire à la ville de Montréal d'émettre un permis de démolition au propriétaire de l'hôtel Queens. Hier après-midi, il furent déboutés par le juge Derek Guthrie. Cette défaite ne découragea pas Claude Dupras. «Montréal est la capitale mondiale de l'ingénierie » s'est exclamé le chef du Parti civique, lui-même ingénieur et Montréalais. Si, a-t-il continué, nos ingénieurs sont venus à bout du Stade olympique, la consolidation d'une façade de sept étages, fut-elle en piteux état, ne devrait pas leur faire peur. «La ville a toujours défendu ce projet. Je ne vois pas pourquoi elle a changé d'idée soudainement il y a trois semaines», a dit M. Dupras. Pour le nouveau membre du parti civique, M. Nick Auf der Maur, l'enjeu semblait aussi émotif que politique: «Quand j'étais petit, le dimanche, après la messe, mon père m'emmenait manger à l'hôtel Queens... J'y suis très attaché.» Un affidavit Devant son échec juridique, M. Dupras opta pour la voie politique et sollicita un entretien privé avec le maire Doré. «J'ai un affidavit signé par un ingénieur de la firme Nicolet, Chartrand, Knoll, une des plus grandes firmes au Canada. Il affirme pouvoir consolider l'hôtel en cinq jours ouvrables » «M. Dupras apporte des informations qui m'amènent à faire une nouvelle évaluation du dossier, a déclaré le maire à l'issue de la réunion. Si, effectivement, une firme d'ingénierie est prête à s'engager personnellement à tous les niveaux, de façon formelle, nous sommes prêts à aller de l'avant. Mais en tant que maire de Montréal, je ne permettrai pas que l'on risque la vie des travailleurs et la sécurité du public; je veux des engagements fermes et des garanties.» M. Doré a en outre affirmé que si jamais la ville permettait au propriétaire de l'immeuble, la firme Mirlaw, de détruire le bâtiment, un «protocole» réglerait la façon de procéder et que certaines pièces architecturales seraient sauvegardées quoi qu'il adienne. Il y a trois semaines devant cinq expertises et un rapport de la CSST concluant à la grande fragilité du vieil hôtel, les travaux furent arrêtés et la ville envisagea la démolition.



**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-10-18  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VXC6INJW  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Un compromis [au problème de l'affichage] qui n'a pas d'avenir

**Type** Article de journal  
**Auteur** Marcel Adam  
**Résumé** La Presse Éditorial, mardi 18 octobre 1988 537 mots, p. B3 Un compromis [au problème de l'affichage] qui n'a pas d'avenir Adam, Marcel En mars dernier le premier ministre Bourassa confiait à La Presse qu'il avait finalement trouvé la solution au problème de l'affichage qui fait son tourment depuis son retour au pouvoir après avoir fait celui du gouvernement prédécesseur. Mais il n'avait pas voulu en révéler davantage parce que la cause était sub judice. Or voici que depuis plusieurs semaines le gouvernement tâte le terrain au sujet d'une formule de compromis. S'agit-il de celle que M. Bourassa disait garder dans sa manche l'hiver dernier? Peu importe. Ce compromis consisterait à permettre l'affichage bilingue à l'intérieur des établissements commerciaux, et à continuer à l'interdire à l'extérieur. On prévoit que la Cour suprême maintiendra le jugement de la Cour d'appel qui a déclaré ultra vires l'article 58 de la loi 101 obligeant à n'afficher qu'en français, parce qu'il contrevient à la liberté d'expression garantie par la Charte des droits du Québec aussi bien qu'à celle du Canada. Dans ce cas le gouvernement devrait ou bien modifier la loi ou bien réinvoker la clause dérogatoire «nonobstant» de la Charte canadienne lui permettant d'être temporairement exempté des dispositions de la Charte canadienne à ce chapitre. Mais l'une ou l'autre démarche comporte de redoutables conséquences. S'il modifie la loi pour permettre l'affichage bilingue le gouvernement devra faire face à la fronde de la minorité nationaliste qui se veut le chien de garde de la loi 101. S'il utilise la clause dérogatoire «nonobstant» il alerte le Canada anglais et risque de tuer l'accord du lac Meech en donnant des armes à ses adversaires. Le gouvernement donne nettement l'impression que la formule qui distingue entre l'affichage intérieur et l'affichage extérieur, est pour lui le meilleur compromis dans les circonstances. Après avoir consulté secrètement divers milieux il y a quelques mois, voici que le ministre Guy Rivard, responsable de la loi 101, et le premier ministre Bourassa testent publiquement la force et la direction du vent depuis quelque temps. Ils ne disent pas que c'est la solution retenue mais une parmi plusieurs. Comme ils ne parlent que d'elle et ne soulignent que ses avantages, il est évident qu'elle jouit de leur prédilection. La distinction intérieur-extérieur permettra-t-elle enfin de résoudre le problème de l'affichage? Il faudrait être bien naïf pour le croire. La communauté anglophone ne voudra jamais rien de moins que récupérer son droit historique d'afficher en anglais (et aussi en français), comme le

leur avait promis Robert Bourassa en 1985. Plusieurs voix ont déjà fait savoir clairement que ce compromis est inacceptable. Comment en effet pourra-t-elle se satisfaire d'une solution humiliante qui traite l'anglais comme une langue en quelque sorte honteuse, qu'il faut dissimuler à l'intérieur des commerces pour ne pas défigurer Montréal? C'est en tout cas l'avis d'un spécialiste en la matière, exprimé dans une lettre ouverte adressée le 7 courant au ministre Guy Rivard, responsable de la loi 101. Terminant une étude sur les langues de l'affichage dans quelque 180 États, M. Jacques Leclerc soutient en effet qu'une telle formule est vouée à l'échec parce qu'elle ne respecte pas le rapport démographique entre les deux communautés (84.5% de francophones et 9.2% d'anglophones). Il s'étonne qu'au Québec on n'ait pas étudié sérieusement les solutions adoptées par certains États, notamment les deux qui aient quelques chances de succès. La plus courante, selon lui, consiste à accorder à la minorité le droit d'afficher dans sa langue à l'intérieur de limites territoriales données (municipalités ou quartiers). Cette formule (semblable à celle proposée par certains - notamment par le RCM de Montréal) n'a pas été retenue par Québec. Pourtant, remarque le chercheur, elle a fait ses preuves dans le monde entier et il n'y a qu'au Québec où on parle de «ghetto» pour qualifier une solution qui a le mérite de refléter le rapport démographique. Une autre solution qui aurait aussi, selon lui, des chances de réussir, consisterait à accorder le droit d'afficher en anglais, partout au Québec à la seule minorité anglophone, sur la base individuelle. Il suffit d'étendre à l'affichage le critère d'accès à l'école anglaise (au Québec les anglophones étant ceux dont les parents ont fait leurs études primaires en anglais au Canada). Je ne suis pas prêt à les épouser d'emblée l'une ou l'autre formule. Je crois que ces propositions ont cependant l'avantage de relancer la discussion au moment où le gouvernement s'appête à prendre une décision lourde de conséquences.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-18

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7SMS73XF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Le conseil [municipal de Montréal] veut porter de \$25 000 à \$50 000 le maximum des contrats sous sa juridiction

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 18 octobre 1988 339 mots, p. A5 Le conseil [municipal de Montréal] veut porter de \$25 000 à \$50 000 le maximum des contrats sous sa juridiction Favreau, Mariane Dans l'opposition, le RCM avait exigé que seuls les contrats de moins de \$25000 soient octroyés par le comité exécutif sans recevoir l'approbation du conseil municipal. Or, à son prochain pèlerinage à

Québec, cet automne, pour faire amender la charte de Montréal, le maire demandera qu'on porte à \$50000 le montant des contrats dont l'exécutif peut disposer seul. L'une des raisons invoquées: depuis 1980, «l'inflation a augmenté de près de 50 p. cent», et il faut donc «actualiser le plafond». Au plan financier, l'administration demande que la ville soit autorisée à participer «à tout fonds d'investissement de capital de risque dont la mission principale est de favoriser le développement économique des quartiers de la ville». Et cela, «à titre d'actionnaire ou autrement», par l'entremise de sociétés para-municipales. De plus, l'administration voudrait que l'adoption du budget de la ville puisse être retardée au cours d'une année d'élections municipales: sa préparation finale tombe juste au moment des élections (début novembre) pour adoption avant Noël. Ce qui permet mal à une nouvelle administration de le retoucher pour y imprimer ses propres priorités, indique-t-on. Le long terme Mais l'administration voudrait aussi pouvoir retarder, en année électorale, l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) qui indique les dépenses à plus long terme. Normalement, ce PTI doit être adopté en septembre. Pourquoi le retarder après novembre? «Pour éviter qu'il ne serve à faire de la surenchère électorale, explique un porte-parole municipal. Le parti au pouvoir pourrait être tenté d'engager des dépenses au-delà des capacités de payer de la ville.» Côté fiscalité, l'administration Doré veut que soit clairement inscrit son pouvoir d'exiger une taxe pour l'exploitation d'un terrain de stationnement par un organisme public (dont les hôpitaux) quand l'exploitation en est faite par un entrepreneur agissant au nom du propriétaire. Depuis 1982, la ville a dû rembourser quelque \$1,6 million à cause d'un jugement impliquant ces stationnements. Elle veut aussi pouvoir accorder une réduction du montant de la taxe d'affaires payable pour une place d'affaires. L'administration veut faire préciser les pouvoirs de la ville pour réglementer les collectes publiques de fonds. Ces pouvoirs pourraient aller jusqu'à «fixer le pourcentage des recettes qui pourront être affectées à des dépenses que le conseil autorise», question d'éviter certains scandales. L'administration demande de pouvoir disposer de biens meubles dont elle n'a plus besoin en faveur d'organismes sans buts lucratifs. Enfin, la ville veut s'assurer d'avoir la main haute sur l'organisation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal, ainsi que de l'exclusivité des divers symboles et slogans qui peuvent être utilisés dans le cadre des festivités.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-18

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BF8NM3UV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## L'hôtel Queen's sera démoli

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 19 octobre 1988 579 mots, p. A1 L'hôtel Queen's sera démolie Favreau, Mariane Le maire Jean Doré ayant donné définitivement le feu vert à la démolition de l'ancien hôtel Queen's, hier matin, la controverse repart de plus belle. M. Doré assure que c'est la décision responsable à prendre et que «techniquement, il n'y a pas moyen de sauver les façades en toute sécurité». Il craint que les vibrations de l'autoroute ne fassent s'écrouler les façades dont les pierres, en grès rouge d'Écosse, auraient «à peu près fini leur vie utile». Non seulement le chef du Parti civique, l'ingénieur Claude Dupras, ne désarme-t-il pas, mais Sauvons Montréal exige aussi la sauvegarde des façades centenaires de l'immeuble situé rue Peel, angle Saint-Jacques. Tous deux assurent que cette opération est faisable de façon sûre. Des militants RCM interpellent également le maire et des pétitions circulent dans la ville. C'est une catastrophe de la même envergure que la démolition de la maison Van Horne dans les années 70, assurent plusieurs. «Des trois spécialistes appelés à donner leur avis technique sur le bâtiment, de dire séparément MM. Dupras et Dino Bumbaru, président de Sauvons Montréal, l'un opte pour la démolition sans avoir visité les lieux depuis 1985; un autre pointe le manque de volonté de sauvegarder l'immeuble; le troisième affirme qu'il est possible de le conserver.» L'un des deux ingénieurs consultés par la ville, M. Jacques Chartrand, associé senior de la firme Nicolet, Chartrand et Knoll ltée, assure que «la façade peut être sauvée tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger la sécurité publique et celle des ouvriers. Ce travail de consolidation peut être fait en cinq jours ouvrables», assure-t-il. Et pour moins d'un million de dollars, ajoute M. Dupras, précisant qu'on rouvrirait ainsi rapidement les rues fermées. M. Dupras demande au maire un débat public sur la question pour éclairer l'opinion publique. Il s'offre bénévolement, à titre d'ingénieur, pour préparer des appels d'offres afin d'obtenir les services d'ingénieurs et d'entrepreneurs capables de réaliser les travaux de sauvetage des façades. Il rappelle les avantages consentis aux Placements Mirlaw parce qu'ils conservaient les façades de l'immeuble: permission de construire deux tours de 25 étages plutôt que les huit étages permis par le zonage, et vente de terrains municipaux à \$42 le pied carré plutôt qu'aux \$200 du marché. «Pourquoi les propriétaires perdraient-ils ces avantages en laissant aller les façades? Je crains qu'ils n'aient déjà fait un marché (deal) avec la ville», croit M. Dupras. Le maire assure de son côté que le projet approuvé ne tient plus, et que Mirlaw doit repartir à zéro et présenter un autre projet. Enfin, M. Dupras pense que «si le maire le veut, il peut encore arrêter le tout. Il a déjà révoqué les permis de Miron dans l'intérêt public». M. Dino Bumbaru pense aussi que c'est une question de volonté municipale, et Sauvons Montréal demande au maire d'impliquer la Société immobilière du patrimoine architectural (Simpa) qui a réussi le sauvetage du complexe du Bon-Pasteur. Il cite aussi toutes les façades qu'on arrive à soutenir actuellement, rues Saint-Jacques et Saint-Antoine. «Nous demandons que la Simpa soit engagée dans ce dossier pour créer cette chimie d'équipe nécessaire et apporter une volonté de fer. Et que le spécialiste Chartrand ait la possibilité d'élaborer une proposition.» Conserver des éléments Le permis de démolition accordé par Montréal hier aux propriétaires, Placements Mirlaw, protège toutefois la partie de l'hôtel située au nord, de construction plus récente. De plus, il oblige les propriétaires à récupérer, sous la surveillance d'un architecte engagé par la ville, des éléments architecturaux: chapiteaux, pilastres, arcades avec clés de voûte, médaillons, fenêtres en encorbellement, entrée de coin, entrée en saillie circulaire

avec fenêtres en saillies aux deux étages rue Peel, ensemble de chapiteaux et de colonnes formant une arcade le long de la rue Peel, etc. Ces pièces numérotées seront conservées pour être intégrées dans de nouvelles constructions sur le site. A cause du soin à y apporter, on ignore combien de temps prendra la démolition. Hier, la compagnie A et A était sur les lieux, en train d'assembler la grue géante (130 pieds) nécessaire à la démolition. Le gérant du chantier, M. Nino Morra, estime que les travaux pourront commencer aujourd'hui ou demain, une fois le protocole de démolition établi. On doit étendre environ deux pieds de sable dans les rues Peel et Saint-Jacques pour absorber les débris, et de plus bien assurer la protection du public. Il est à noter que Les Placements Mirlow demandaient déjà un permis de démolition pour la première fois en 1983, ce que l'ancienne administration leur avait toujours refusé.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-19

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/H35CF83T

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## La nouvelle Société d'habitation [et de développement de Montréal] gérera un stock immobilier de \$127 millions ; objectif : rationaliser le logement social et le développement immobilier

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 19 octobre 1988 319 mots, p. A5 La nouvelle Société d'habitation [et de développement de Montréal] gérera un stock immobilier de \$127 millions ; objectif : rationaliser le logement social et le développement immobilier Favreau, Mariane Lancement hier de la Société d'habitation et de développement de Montréal, (SHDM) une nouvelle société par-municipale chargée de gérer l'important stock de 2726 logements municipaux et autres immeubles d'une valeur de \$127 millions. Elle prend la relève et la mission de deux autres sociétés afin de rationaliser les activités municipales dans le développement immobilier commercial et résidentiel à Montréal. La Ville y injecte immédiatement un budget de \$10 millions. Son mandat est très large, explique M. John Gardiner, membre du comité exécutif. Elle doit construire, rénover, recycler des immeubles domiciliaires à vocation sociale, développer le potentiel commercial de quartiers négligés par l'entreprise privée, gérer les immeubles et assurer la qualité des services auprès des locataires, propriétaires et co-propriétaires sous sa responsabilité. On lui demande aussi d'innover, ce que la société a fait récemment en acquérant les 258 logements d'un ensemble immobilier, rue Sherbrooke, près de Cavendish, à Notre-Dame-de-Grâce. Une fois restaurés, les logements resteront à

loyer modeste (70 p. cent des coûts du marché), aux actuels locataires. Mais ces logements sociaux coûtent 25 p. cent de moins à la Ville que toute autre formule. Mme Paule Doré préside le conseil d'administration de la société; elle est également directrice générale de la Chambre de Commerce de Montréal. Le directeur général en est M. Robert Cohen qui était jusqu'à récemment président et directeur général de la Société d'amélioration Milton Parc. M. Cohen indique que la société va développer à la fois des logements donnant accès à la propriété, et des logements pour ménages à revenus faibles et modérés. Ceci prendra la forme de propriété privée, co-propriété et coopératives. Et la nouvelle équipe veut attirer la participation de l'entreprise privée dans ses activités. «Pour réduire réciproquement les risques financiers, créer un levier pour les deniers publics, engendrer des profits qui serviront à des fins sociales et prendre avantage de l'expertise du secteur privé», explique M. Cohen. La SHDM participe, par exemple, à la construction du Centre de commerce mondial, rue Saint-Jacques, «qui n'aurait pas pu démarrer sans l'apport de fonds publics». La SHDM est distincte de l'Office d'habitation de Montréal qui gère les logements publics ou HLM: les occupants n'y paient en loyer que 25 p. cent de leurs revenus. Dans les logements de la SHDM, qu'on appelle logements sociaux, les loyers restent modiques mais s'adressent à des personnes ayant un peu plus d'autonomie financière.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-19

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PHDUEKFA

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Le Queen's jugé irrécupérable comme monument historique [par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal]; [Sauvons Montréal]: adieu au vieil hôtel de la rue Peel

**Type** Article de journal

**Auteur** Denis Lessard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 20 octobre 1988 550 mots, p. A2 Le Queen's jugé irrécupérable comme monument historique [par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal]; [Sauvons Montréal]: adieu au vieil hôtel de la rue Peel Lessard, Denis QUÉBEC -- L'ancien hôtel Queen's est trop endommagé pour être récupéré comme «monument historique» ont tranché, hier, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Pour le ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, tout comme pour le maire de Montréal, M. Jean Doré, il faut espérer que des parties des façades centenaires de l'édifice pourront toutefois être préservées. «Je n'ai pas l'intention d'agir en pompier dans ce dossier», a lancé sans détour, hier, Mme Bacon, avant d'entrer à l'Assemblée nationale. Pour le ministre Bacon, l'avenir

de l'immeuble reste la responsabilité de la Ville de Montréal, qui a, elle aussi, la possibilité d'acheter les bâtiments historiques qu'elle veut préserver. Au cabinet du ministre, on ne trouve plus trace d'une lettre transmise le 23 mai 1986, au directeur de l'ancien service de l'urbanisme de Montréal, M. Michel Laville. Selon le dossier fourni par Montréal, le ministère jugeait alors la structure de l'hôtel «en assez bon état», et estimait que les parements des façades «pouvaient être restaurés». Le ministère estimait à l'époque tous ces aspects suffisants pour justifier la conservation de l'édifice. A La Presse, hier soir, le chef de cabinet de Mme Bacon, M. Antoine Godbout, a indiqué ne trouver au dossier aucune trace d'une telle lettre.

Détérioration avancée A la demande du chef du Parti civique, M. Claude Dupras, les experts du gouvernement ont réévalué le dossier du vieil hôtel du centre-ville, a expliqué Mme Bacon. Mais après enquête, leur recommandation reste de ne pas classer le bâtiment, «à cause de sa faible valeur intrinsèque», a-t-elle expliqué. La charpente de l'édifice, l'intérieur, tout comme ses parements extérieurs, sont trop détériorés pour qu'il puisse conserver une valeur historique, selon elle. Toutefois une partie de la façade (15 pieds sur la rue Peel et environ 80 pieds sur la rue Saint-Jacques) pourrait être récupérée par la Ville de Montréal, a-t-elle indiqué. Du côté du bureau de M. Doré, on partageait cette opinion. Dans une déclaration écrite, M. Doré a rappelé hier «qu'il est toujours dommage de voir ainsi disparaître un élément de l'histoire de Montréal». Toutefois, l'état de l'édifice est tel qu'il risque de s'écrouler, comportant un danger évident pour les piétons.» La Ville «se voit contrainte d'émettre un permis de démolition partielle». L'état des murs et l'instabilité de la structure rendent impossible la sauvegarde de l'édifice «sans danger réel pour la sécurité des travailleurs», affirme-t-on en précisant que cette analyse est endossée par trois firmes d'ingénieurs indépendantes. Le maire Doré se contente toutefois de «souhaiter» que le projet qui sera construit sur l'emplacement du vieil hôtel pourra en conserver des éléments architecturaux. Le conseil municipal aura à approuver le nouveau plan d'ensemble du projet, a-t-il rappelé. Sauvons Montréal invite la population montréalaise à une sorte de cérémonie des adieux au vieil hôtel Queen's, à midi aujourd'hui, angle Peel et Saint-Jacques. L'organisme croit que plusieurs voudront prendre une dernière photo des lieux avant que ne commence la démolition approuvée par le maire Doré. Par ailleurs, un promoteur immobilier qui s'est intéressé à l'immeuble, M. Pierre Besner, assurait hier soir que les planchers intérieurs de l'hôtel se sont effondrés bien avant août dernier. Il dit en avoir des photos le prouvant. C'est en août seulement que les pompiers ont découvert cet effondrement. Et c'est cette «découverte» qui a précipité les procédures menant finalement à la démolition de l'immeuble. M. Besner s'appuie aussi sur l'étude de la firme d'ingénieurs Saïa et Deslauriers, effectuée en décembre 1985 pour le ministère des Affaires culturelles. On y indique clairement une zone de débris, résultant d'effondrement, mais l'étude concluait qu'on pouvait aisément restaurer le bâtiment. A la lumière de ces faits, M. Besner affirme que les propriétaires, Les Placements Mirlaw, étaient au courant de l'effondrement intérieur des planchers lorsque la Ville a approuvé leur projet de construction, le 21 juin. Cette approbation était conditionnelle à la conservation des façades. Or, soutient M. Besner, l'état de l'immeuble n'a pas changé récemment, et la condition devrait être encore valable. Curieusement, note par ailleurs le président de Sauvons Montréal, M. Dino Bumbaru, il n'y a pas eu étude de structures préalable à l'approbation du projet. «On peut se poser des questions quant à la condamnation rapide de

l'immeuble. Rien ne prouve que ce bâtiment va s'écrouler demain.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-20

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4VCB8ES8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

L'enfouissement des déchets, la solution la plus économique; 19 compagnies ont offert leurs services aux villes de banlieue de l'île de Montréal pour disposer de leurs déchets

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 20 octobre 1988 416 mots, p. A4  
L'enfouissement des déchets, la solution la plus économique; 19 compagnies ont offert leurs services aux villes de banlieue de l'île de Montréal pour disposer de leurs déchets Noël, André Les ordures de toutes les villes de l'île de Montréal sauf Montréal pourraient être jetées dans une vaste carrière de Saint-Nicéphore, près de Drummondville. C'est du moins la proposition faite par le Groupe Intersan Ltée, de Longueuil, une des 19 compagnies qui ont offert leurs services aux villes de banlieue de l'île de Montréal. Celles-ci ont rendu publiques hier toutes les suggestions des entreprises pour disposer des quelque 600000 tonnes de déchets solides produits sur leur territoire à chaque année. La plupart des compagnies ont proposé de construire un incinérateur, mais le maire de LaSalle, Michel Leduc, a indiqué que l'enfouissement demeurerait la solution la moins coûteuse. «Nous venons de prendre connaissance des propositions; je ne sais pas du tout laquelle sera retenue», a indiqué M. Leduc, flanqué de Jérôme Choquette, maire d'Outremont, et de Raymond Renaud, maire de Saint-Léonard. «Nous adopterons peut-être une solution mixte: incinération pour réduire le volume des déchets, puis enfouissement. Mais il faut bien se rendre compte que l'enfouissement est ce qui coûte le moins cher. Je suis persuadé que la proposition de jeter nos ordures dans l'immense carrière de Saint-Nicéphore reviendra le meilleur marché.» Les propositions ont été faites par des compagnies du Québec, de l'Alberta, de l'Ontario, du Maryland, du New Jersey et de la France. Une compagnie américaine, la Foster Wheeler Corp. s'est associée à une entreprise européenne pour suggérer un procédé d'incinération, de recyclage et de compostage. Des sociétés qui n'ont rien à voir avec les déchets ont offert leurs services, telles Dominion Bridge, Construction Desourdy Inc., Les Constructions du Saint Laurent Ltée, Volcano, Westinghouse Canada Inc. ou Lafarge Canada Inc. M. Choquette a indiqué que la disposition des déchets coûtera de plus en plus cher, surtout après la fermeture de la carrière Miron à Montréal, prévue en 1994. «Les coûts sont très bas actuellement. La tonne de déchets nous



coûte seulement \$19,50, soit un ou deux dollars par semaine pour chaque foyer. Nous vivons dans un rêve. Les coûts vont sûrement augmenter, mais c'est le prix à payer pour respecter l'environnement et les désirs des populations.» A Toronto, les coûts d'enfouissement dans une ancienne carrière préparée expressément pour recevoir des déchets sont de \$50 la tonne d'ordure, a ajouté M. Choquette. Georges Simard, chef du service du traitement et de l'enfouissement des déchets au ministère de l'Environnement, a dit qu'il y avait moyen de transformer des carrières en dépotoirs sans faire peser de risques pour les nappes d'eau souterraines. «Mais ce que nous favorisons, c'est la réduction des déchets avant leur enfouissement», a-t-il ajouté. M. Leduc a dit que la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, qui réunit toutes les villes de banlieue sauf Montréal-Nord, ne «n'aisera pas avec la puck» et trouvera très rapidement une solution définitive au traitement des ordures. Les municipalités poursuivront aussi leurs efforts pour encourager les citoyens à faire un premier tri des déchets de verre, de plastique et de papier journal en vue de recyclages, a-t-il ajouté. Selon lui, il ne serait pas exagéré de viser une proportion de 25 p. cent de déchets recyclés. En Suisse, cette proportion s'élève à 60 p. cent.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-20

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/R9GD9T5G

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Les Montréalais respirent de l'air plus pur

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 20 octobre 1988 316 mots, p. A2 Les Montréalais respirent de l'air plus pur Bernard, Florian Certains contaminants nuisibles à la santé, notamment l'anhydride sulfureux, ont presque complètement disparu de l'atmosphère de Montréal. D'autres contaminants, comme l'oxyde de carbone, affichent des concentrations qui sont très inférieures aux normes minimales édictées par le ministère de l'Environnement. De plus en plus, les Montréalais respirent un air parmi les plus purs en Amérique du Nord. Telles sont les conclusions encourageantes découlant du rapport annuel du service de l'Environnement de la Communauté urbaine de Montréal, déposé hier par le comité exécutif de la CUM. L'analyse des relevés quotidiens des 39 postes d'échantillonnage, situés aux endroits stratégiques du territoire, démontre le meilleur bilan depuis la création du service. Le rapport cite, en particulier, l'anhydride sulfureux, provenant de la combustion des huiles lourdes, du chauffage et des cheminées. Au cours des derniers 12 mois, la moyenne annuelle à tous les postes est demeurée inférieure à la norme. Ce résultat a été atteint grâce à l'application

rigoureuse du règlement 90 sur l'ensemble du territoire. L'oxyde de carbone, provenant de la combustion incomplète de l'essence des véhicules motorisés, a diminué considérablement dans tous les postes d'analyse, y compris ceux du centre-ville. Les normes n'ont pas été dépassées une seule fois au cours de l'année. Les mêmes résultats ont été obtenus en ce qui concerne le bioxyde de soufre. Le fameux smog photo-chimique, résultant d'une concentration de bioxyde et de monoxyde d'azote, caractérisé par une sorte de brouillard brun-jaunâtre en suspension, au-dessus de la ville, est en voie de disparition du ciel montréalais. Au cours de la dernière année, la concentration de ce bioxyde d'azote a dépassé la norme une seule fois, sur l'ensemble du territoire. Quant aux poussières en suspension, produites surtout par les cimenteries, les industries et les chantiers de construction, elles ont été inférieures à la norme dans 16 des 19 postes d'échantillonnage. Le changement le plus important a été noté dans le quartier Saint-Michel, à la suite de l'arrêt des activités de la cimenterie et de la carrière Miron. Il reste un problème sérieux à résoudre, celui de la présence du pollen de l'herbe à poux. Même si des améliorations sensibles ont été notées par rapport à l'année précédente, l'indice demeure encore élevé dans quatre des 16 postes d'échantillonnage. La moyenne saisonnière de concentration a été de neuf par rapport à la norme minimale de sept. L'an dernier, la moyenne saisonnière avait été de 11. Un sommet avait été atteint en 1983 et 1984 avec une concentration moyenne de 14, deux fois la norme minimale. La CUM occupe une superficie de 49000 hectares. Elle comptait, pour la période couverte par ce rapport, une population de 1752000 habitants répartis dans 28 municipalités.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-20

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/DCI4I5EE>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## A moins d'un miracle, la démolition de l'hôtel Queen's débute aujourd'hui

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Économie, vendredi 21 octobre 1988 409 mots, p. C18 A moins d'un miracle, la démolition de l'hôtel Queen's débute aujourd'hui Favreau, Mariane L'incrédulité et le soupçon à l'égard de l'administration Doré alimentaient hier midi la consternation de nombreux Montréalais venus examiner une dernière fois avant sa démolition, le détail des pierres et l'harmonie de l'architecture de l'ancien hôtel Queen's. Rue Saint-Jacques, angle Peel, on achève d'ériger des barricades, d'étendre un lit de sable autour de l'immeuble. La grue armée de son bélier attend le moment d'attaquer les murs. Ce qui devrait se faire aujourd'hui à moins d'un miracle. «Cette démolition est une absurdité en regard du bâtiment qui est en condition réparable»,

estime M. Joseph Baker, architecte, professeur à l'Université Laval et membre du conseil d'Héritage Montréal. «Ailleurs, on a gagné des prix pour avoir conservé des murs en bien plus mauvais état.» «Il y a certainement des mensonges là-dessous, poursuit M. Baker. Qui est l'expert qui a condamné l'édifice? Quelle est son expérience? Nous aimerions en débattre avec lui.» Il impute cette décision malheureuse à la «lâcheté de l'administration, ce qui est une déception pour tous ceux qui ont appuyé le RCM». Plusieurs reprochent à l'administration de vouloir créer une «psychose de l'effondrement». «Si on était sous Drapeau, on manifesterait ici avec des pancartes. Et Jean Doré serait parmi nous», estime Mme Christine Saillard. L'ancien directeur de l'INRS-Urbanisation, M. Luc-Normand Tellier ajoute: «Je doute qu'on ne puisse pas sauver l'immeuble alors qu'on construit des tours inclinées à 40 degrés»... «Et qu'on soutient de nombreuses façades pour le Centre de commerce mondial, rues Saint-Jacques et Saint-Antoine», de rajouter M. Dino Bumbaru, président de Sauvons Montréal. Au maire Doré qui assure que les pierres rouges des façades, en grès d'Écosse, «ont pratiquement fini leur vie utile», M. Bumbaru rappelle qu'il existe des techniques et une méthodologie pour les réparer, au besoin. «Des châteaux centenaires en Angleterre sont faits de cette pierre, ainsi que plusieurs constructions en Nouvelle-Angleterre.» «Il n'y a même pas eu de test en laboratoire sur les pierres», s'indigne l'ingénieur Claude Dupras, chef du Parti civique, qui, comme Sauvons Montréal, remue ciel et terre pour sauver l'immeuble. Après avoir tenté d'obtenir une injonction de la cour, plaidé auprès du maire Doré et fait appel à la ministre des Affaires culturelles, M. Dupras se demande comment faire prévaloir le bon sens. «Il n'y a aucun argument technique ou politique solide pour démolir cet immeuble.» Il rappelle le rapport de l'ingénieur Jacques Chartrand, consulté par la ville, et voulant qu'on puisse solidifier les façades et rouvrir les rues à la circulation en peu de temps. Jean Drapeau, l'autre, est aussi sur place. Architecte et employé au service de l'Habitation et du développement urbain de la ville, c'est à titre de citoyen qu'il déplore la décision de démolir. Cécile Grenier, membre du Comité consultatif de Montréal pour la protection des biens culturels, déplore que ce comité n'ait pas été invité à donner un avis. Bertin Lemire qui a travaillé 26 ans aux Postes, dans l'immeuble qui fait face à l'ancien hôtel, évoque divers souvenirs. C'était à l'époque où le quartier était autre chose qu'une série de terrains vagues transformés en parkings.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-21

**Pages** P. C-18

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TQAXX957

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Lucie Pépin prend un moment de recul...

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Élections, vendredi 21 octobre 1988 471 mots, p. B4 Outremont "la rouge" pourrait réserver des surprises Lavoie, Gilbert Lucie Pépin prend un moment de recul... «Je n'ai pas pris de vacances depuis 1986. Cet été, je faisais Montréal-Ottawa trois fois par semaine. J'ai la prétention de dire que j'ai fait une maudite bonne job. J'ai donné le maximum de moi-même. Si la population d'Outremont décide, malgré tout, que le temps est venu de changer de député, j'accepterai son verdict». Les temps ne sont plus ce qu'ils étaient pour les libéraux dans Outremont. Domaine de Marc Lalonde sous Pierre Trudeau, chateau-fort libéral depuis 121 ans, Outremont est assiégée depuis l'automne par les conservateurs et les néo-démocrates. Éluée avec une majorité de 4125 voix en 1984, Lucie Pépin mène cette année une bataille de tranchées contre son adversaire conservateur, Jean-Pierre Hogue, un professeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, et Louise O'Neil, une militante du RCM engagée au NPD depuis deux ans. Jusqu'à cet automne, c'est le NPD qui inquiétait le plus Lucie Pépin. «Outremont a toujours donné le NPD deuxième, sauf en 1984», explique-t-elle. Aux dernières élections, sans organisation, les néo-démocrates sont allés chercher, 13,4 p. cent des voix dans cette circonscription. En 1988, Outremont est un des comtés qualifiés de prioritaires par le NPD, qui y a dépêché sa vice-présidente au Québec, Mme Louise O'Neil, et qui y mettra un peu plus d'argent et d'efforts au plan de l'organisation. Malgré cela, les derniers sondages de la firme Léger et Léger faits dans ce comté pour le NPD placent la candidate en troisième position derrière Lucie Pépin et Jean Pierre Hogue, qui seraient presque nez à nez. C'est en effet du côté conservateur que la pire menace semble venir. Jean-Pierre Hogue arrive dans cette campagne avec l'appui des libéraux provinciaux du ministre Pierre Fortier, député libéral d'Outremont à Québec. On raconte au PLQ que Fortier rembourse de vieilles dettes politiques qui remontent au début des années 80. La femme de Jean-Pierre Hogue, Claire Dyotte, qui travaillait pour Claude Ryan, aurait joué un rôle dans sa nomination à l'investiture libérale dans ce comté que Robert Bourassa en personne convoitait. Quoi qu'il en soit, Fortier a prévenu depuis longtemps Lucie Pépin qu'il lui serait impossible de l'appuyer en 1988. La candidate libérale a eu le temps de se bâtir une organisation. Elle a 1200 membres en règle et une équipe bien structurée. Invitée un peu partout pour présenter la politique de son parti auprès des femmes, Mme Pépin consacrera la majeure partie de son temps à son comté. Marc Lalonde a promis de lui donner un coup de main. Les conservateurs, qui ne croyaient pas possible de prendre Outremont il y a à peine six mois, y avaient négligé l'organisation. A la veille du déclenchement de la campagne électorale, le PC n'y comptait que 370 membres. Mais la perspective du pouvoir a donné un nouveau souffle aux bleus qui ont bâti une machine en catastrophe, mais une machine quand même. Odette Dick, qui s'occupait des relations de presse de Pierre Fortier aux élections provinciales, joue le même rôle auprès de Jean-Pierre Hogue. Outre les libéraux provinciaux, on y retrouve des gens d'un peu partout. Senen-José Costas, le président de l'association conservatrice de Laurier-Sainte-Marie, à qui on avait refusé l'investiture conservatrice au profit de Charles Hamelin, travaille depuis peu dans les bureaux de Hogue. La campagne dans Outremont se fait donc maison par maison, une opération difficile dans ce comté qui devient une véritable tour de Babel, surtout dans Côte des Neiges où l'on compte une cinquantaine de langues et dialectes.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-21

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GIW3N34G

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Une première conférence internationale sur la prévention du crime à Montréal

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 22 octobre 1988 221 mots, p. A10 Une première conférence internationale sur la prévention du crime à Montréal Six cents représentants d'une quinzaine de pays d'Europe et d'Amérique du Nord viendront à Montréal, du 10 au 13 octobre 1989, pour participer à la première conférence sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain. Cette conférence, a-t-on appris hier, permettra aux maires, aux urbanistes et aux spécialistes d'identifier des moyens plus larges et plus efficaces pour faire face à la criminalité et aux craintes qu'elle suscite. La première Conférence européenne et nord-américaine sera de plus l'occasion d'échanger des informations et des solutions pratiques. Les participants pourront y définir des mesures supplémentaires qui, éventuellement, serviront à contrer le crime. Les recommandations qui auront fait le consensus seront par la suite acheminées aux municipalités et aux gouvernements des pays participants. Certaines pourraient même être soumises au congrès de l'Organisation des nations unies (ONU) qui doit se réunir en 1990 pour étudier la prévention du crime. Hier, au cours d'une conférence de presse, les chefs de file de la prévention du crime ont répété qu'il faut participer à la lutte bien plus que d'accuser la police pour la hausse du taux de la criminalité. La drogue, on le sait, s'avère la principale cause de la criminalité tant en Europe qu'en Amérique. Au Québec, a dit le ministre de la Sécurité publique, M. Herbert Marx, la drogue est la cause de 85 p. cent des délits criminels. Outre M. Marx, ont participé à la conférence de presse d'hier: MM. Michel Hamelin, président de la CUM; Daniel Préfontaine, sous-ministre adjoint au ministre canadien de la Justice; Gilbert Bonnemaïson, président du Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité; James Knight, directeur général de la Fédération canadienne des municipalités; Patrick Murphy, directeur du Comité politique sur la police de la U.S. Conference of Mayors et Mme Léa Cousineau, vice-présidente de la Commission sur la sécurité plubique de la CUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-22

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZTFEQS53

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Quality report

- o Item has no authors

---

### [Sans leader québécois] le NPD réussira-t-il à "décoller" au Québec? Un pari difficile sans leader québécois ni candidat vedette

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Gravel

**Résumé** La Presse Plus, samedi 22 octobre 1988 785 mots, p. B4 [Sans leader québécois] le NPD réussira-t-il à "décoller" au Québec? Un pari difficile sans leader québécois ni candidat vedette Gravel, Pierre Plusieurs conditions objectives sont maintenant réunies qui pourraient, normalement, permettre le décollage de la machine néo-démocrate au Québec, le 21 novembre. Reste à voir si, au moment fatidique, la puissance concentrée dans les boîtes de scrutin sera suffisante pour assurer la mise sur orbite d'au moins un député. Car même si le climat est favorable et que les vents des sondages soufflent dans la bonne direction, c'est sur le terrain que se gagnent, ou se perdent, les élections. Plus exactement dans cette délicate équation entre un contexte favorable et un chef national crédible, appuyé sur le plan provincial par une équipe de candidats valables groupés autour d'un leader régional dans lesquels les électeurs peuvent se reconnaître. Le chef paraît crédible, les enquêtes sur l'opinion publique l'attestent unanimement. Mais c'est plus précisément dans son équipe de candidats que subsiste encore une bonne part d'inconnu. Des grands absents Malgré ses promesses répétées de présenter une impressionnante brochette de vedettes québécoises ralliées à sa cause, le NPD affiche somme toute assez peu de noms réputés. On peut, en fait, compter sur les doigts d'une seule main les noms qui viennent spontanément aux lèvres des journalistes affectés à la campagne: les Edmunston, Gourdeau, Héту, Capon, et...? En fait, on cherche même en vain qui pourrait se prétendre ici l'équivalent néo-démocrate des Raymond Garneau ou Lucien Bouchard. Cette absence d'un poids lourd pouvant jouer le rôle de lieutenant québécois du chef, Ed Broadbent, ne fait pas qu'illustrer le caractère spontané ou improvisé de l'organisation locale. Elle révèle un caractère fondamental de la direction du parti à l'échelle fédérale. De ce fait, elle explique, au moins partiellement, l'hésitation puis le refus de plusieurs personnalités de plonger dans la mêlée. Ainsi, il y a un peu plus d'un an, Philippe Bernard, ex-trésorier et ex-président de l'exécutif du Parti québécois, faisait état de son intention de porter les couleurs néo-démocrates au prochain scrutin fédéral. Il s'est ravisé. «Avec plusieurs autres nationalistes de gauche, je me croyais bienvenu au sein du parti. On pensait vraiment que l'aile québécoise du NPD pouvait incarner certaines valeurs qui nous sont propres et jouir d'assez d'autonomie au sein du parti pour les faire valoir et les défendre efficacement. Mais on a vite déchanté. «J'ai perdu mes illusions quand j'ai constaté que le parti, même ici, est totalement dominé par Ed Broadbent et ses conseillers. C'est d'ailleurs symptomatique que le chef ait systématiquement refusé de se doter d'un véritable adjoint québécois, disposant de quelque autorité. Et on n'a pas d'exemple d'un parti fédéral qui ait réussi au Québec sans ça. Même quand le chef vient d'ici. Pensons à Lalonde avec Trudeau ou à Lucien Bouchard avec

Mulroney. Mais dans le cas du NPD, ses dirigeants québécois ont totalement abdicé face à Ottawa et Toronto. Après ça, il ne faut pas se demander pourquoi les Fernand Daoust, Guy Bisailon, Louis Fournier, Jacques Desmarais et plusieurs autres, qui auraient pu être des candidats logiques, ne sont pas là. Je ne dis pas qu'ils étaient tous intéressés, mais il demeure que ni eux, ni d'autres du même genre ne sont là». Ceux qui sont là Ceux qui ont, malgré tout, accepté de relever le défi ne sont donc pas des «vedettes» traditionnelles de la gauche nationaliste. Mais alors qui sont-ils? D'où viennent-ils? Une analyse de la liste des candidats et de leurs antécédents permet de les regrouper en quatre grandes familles: les anglophones de gauche; les Italo-Québécois; les cadres syndicaux et un certain nombre de champions «hors catégorie» identifiés à l'action politique municipale - comme c'est le cas de plusieurs candidats montréalais provenant du RCM - ou à différentes formes d'engagement communautaire ou social. Fait à signaler, le petit groupe de marxistes-léninistes, qu'Eric Gourdeau accusait, en début de campagne, d'avoir noyauté le parti au Québec, aurait perdu une large part de son influence depuis que les dirigeants du «national» ont pris les choses en main. Le plus connu de ce groupe, Michel Agnaïeff, se limite pour sa part à tenter de se faire élire dans Duvernay. Le NPD s'est toujours incarné, au Québec, dans une certaine gauche anglophone dont les éléments les plus connus ont certes été les professeurs Frank Scott et Charles Taylor, de l'Université McGill. Un seul bref intermède: celui de Robert Cliche à la tête des néo-démocrates d'allégeance fédéraliste, au début des années soixante-dix. Aujourd'hui, malgré la graduelle érosion de leur influence dans un Québec francophone qui s'ouvre au NPD, leurs héritiers sont toujours là et s'identifient surtout à Phil Edmunston et Paul Cappon, les plus connus d'entre eux. Plusieurs représentants des minorités ethniques portent aujourd'hui les couleurs du NPD au Québec. La plupart sont engagés individuellement mais les Italo-Québécois, qui présentent au moins une demi-douzaine de candidats, forment un bloc plus homogène. Regroupés autour de Giuseppe Sciortino, candidat dans Rosemont, et de Vincent Guadagnano, dans Ahuntsic, ils exercent une influence aussi déterminante que discrète dans l'évolution actuelle du parti au Québec. L'autre force montante, au sein du NPD, provient des cadres syndicaux qui, au niveau des régions, fournissent une bonne part des candidats néo-démocrates. Contrairement aux vedettes identifiées aux grandes centrales, ils sont encore des figures peu connues. La plupart n'ont pas eu le temps de prendre du galon au sein du PQ des belles années. Même si on ne les connaît pas à l'extérieur de leur milieu, ils disposent néanmoins d'assises relativement solides dans leur milieu, ce qui, sans leur garantir la victoire à court terme, leur donne de plus en plus d'audience au sein du parti au Québec. On les retrouve, entre autres, dans Longueuil (Daniel Senez), Terrebonne (Lauraine Vaillancourt), Saint-Maurice (Claude Rompré) et Témiscamingue où Rémi Trudel pourrait bien devenir le premier, et peut-être le seul, député néo-démocrate à se faire élire au Québec le 21 novembre. Car même si tous les sondages indiquent une popularité grandissante pour Ed Broadbent et son parti au Québec, la victoire de plusieurs candidats néo-démocrates est loin d'être acquise. Le 21 novembre, plusieurs d'entre eux regretteront peut-être amèrement de n'avoir pu s'appuyer sur quelque figure connue dans laquelle l'électeur québécois moyen aurait pu se reconnaître. M. Philippe Bernard M. Phil Edmunston

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-22**Pages** P. B-4**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VZSZUA3Q**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## [Brian Mulroney] sur la vague [électorale]...

**Type** Article de journal**Auteur** Lysiane Gagnon

**Résumé** La Presse Opinions, samedi 22 octobre 1988 736 mots, p. B3 [Brian Mulroney] sur la vague [électorale]... Gagnon, Lysiane Comme un surfer en équilibre sur la crête de la vague, Brian Mulroney économise ses gestes et ses paroles. L'idée est que rien ne change d'ici au 21 novembre. Parfois quand même, au-delà du style présidentiel de sa campagne et du barrage musclé que dressent autour de lui les policiers de la GRC, le fils de l'électricien irlandais de Baie Comeau remonte à la surface. Alors, c'est la fête. Comme jeudi soir, dans un sous-sol d'église bondé de partisans de l'est de Montréal. «Hamelin (Charles, le candidat de Laurier Ste-Marie) pis moi, on est membres de l'Académie française, pis on vous le dit: on va donner la claque Hamelin s'en va payer la traite à Malépart ». La salle rugit de plaisir. «L'autobus de la campagne du NPD a fait douze arrêts au Québec: deux visites, pis dix arrêts pour demander les indications ». Ovation. C'est le seul des trois chefs à être un fils du pays. Il le sait. Les électeurs aussi le savent. C'est de là qu'il tire sa force, et c'est cela qui le propulse vers le pouvoir: au fédéral, les Québécois, comme tout groupe conscient d'être minoritaire, ont toujours eu tendance à voter en bloc, et à voter pour le gagnant, de manière à ne pas se trouver exclu du pouvoir. Après avoir servi de puissante base électorale aux libéraux de Trudeau, le Québec, transférant son allégeance, est devenu le tremplin des conservateurs de Mulroney. Ces derniers ne se donneront même pas la peine d'annoncer l'installation de l'Agence spatiale à Montréal durant la campagne: le PC est en train de faire le plein des votes au Québec, et cela ne servirait qu'à lui aliéner les indécis de l'Ouest et de l'Ontario. L'autre source de la force de Mulroney, c'est l'intuition géniale qui lui a permis d'exploiter au maximum le climat politique du Québec, après le référendum et l'humiliation constitutionnelle. Il a senti que le Québec allait rester profondément nationaliste même si l'heure était propice à la «réconciliation». Il a senti que les nationalistes québécois - tous les péquistes modérés, tous les libéraux provinciaux irrités par l'arrogance des «fédéraux»... ce qui fait beaucoup, beaucoup de monde - avaient besoin d'une chose: le respect. En retour, ils lui ont donné leur vote, ou, mieux encore, leur force de travail pour la campagne. Autre concours de circonstances, la philosophie du Parti conservateur coïncide avec les aspirations du Québec contemporain, qui veut non pas la souveraineté mais une certaine autonomie. Contrairement aux deux autres partis, le PC ne voit pas d'objection à laisser glisser des pouvoirs vers les provinces. Cela fait l'affaire de la plupart des Québécois... de Robert Bourassa au premier chef. (Plus un parti est à gauche, comme le PLC et surtout le NPD, plus il a au contraire tendance à être



centralisateur, parce qu'il veut établir des programmes sociaux de qualité uniforme et qu'il se méfie, avec raison d'ailleurs, des gouvernements provinciaux qui ne partagent pas son idéologie.) Pierre Trudeau était le Prince. René Lévesque, le Père. Avec Brian Mulroney, le rapport est plus simple et plus égalitaire: un cousin, un copain, un associé. Il ne propose pas de mission, ni de vision. Le rapport se fait plutôt sur le mode de l'échange de services autour du pouvoir politique et de l'intérêt économique. Il n'y a presque plus, dans ces campagnes orchestrées pour la télé, d'assemblées publiques au vrai sens du terme, sauf peut-être dans les Maritimes où la passion politique reste vive. L'assemblée de jeudi tait «organisée» du début à la fin, soit, mais c'était tout de même du vrai monde qui s'y trouvait. Des Montréalais de l'Est, ni pauvres ni vraiment bourgeois, pas d'assistés sociaux mais pas de grands patrons non plus, la classe moyenne en somme. Où taient-ils en 80? Sûrement pas au PC. Certaines assemblées organisées ont l'air peuplées de robots. Pas celle-ci. Il y a tout de même des choses qui ne s'achètent pas: l'enthousiasme, le rapport affectif, indescriptible mais perceptible, entre le politicien et ses partisans. Trudeau, le prince, était au-dessus des ovations. Lévesque, avec sa modestie dont on ne saura jamais si elle était vraie ou fausse, les refusait. Mulroney, lui, les ovations, il les sollicite, il les prend et les déguste avec le sourire gourmand de qui vient de bouffer son plat favori et en redemande. Et la salle lui en redonne. Cela se fait dans la gaité, sans la passion des anciennes assemblées péquistes, sans non plus la tension qu'engendrait l'Idéal toujours à l'horizon mais toujours inaccessible. Il ne reste plus aujourd'hui que l'objet même de la politique - le pouvoir. Et aussi le plaisir, le coude-à-coude et la chaleur des campagnes lectorales qui marchent bien. En un sens, la campagne va mieux que prévu pour les conservateurs, qui n'avaient pas imaginé l'écroulement du Parti libéral. Les sondages internes qu'effectue le PC dans certains comtés-clés plaçaient récemment le NPD en seconde place; pas partout évidemment, mais dans un nombre surprenant de comtés. Dans Langelier, comté de fonctionnaires, le néo-démocrate talonnerait l'ancien délégué-général Gilles Loiselle. Idem dans Outremont, Chambly, Rosemont... (S'il faut en croire les stratèges conservateurs, ce ne serait pas le cas à Laval cependant, où se présentent deux «vedettes» néo-démocrates, le syndicaliste Michel Agnaïeff et le pacifiste Paul Cappon). Plus rien n'est acquis pour les Libéraux, même pas Saint-Laurent, ce comté jugé si sûr, il n'y a pas trois mois, qu'on le réservait pour un candidat-vedette. Même dans Outremont-la-Rouge, libérale depuis plus de cent ans, l'excellente députée Lucie Pépin, abandonnée par les libéraux provinciaux au profit du conservateur Jean-Pierre Hogue, serait en troisième place. Seuls quelques comtés à majorité anglophone semblent tenir le coup... Et cela évoque le pire cauchemar des Libéraux: une députation réduite à une poignée d'Ontariens et de Québécois anglophones, ayant perdu son essentiel volet français. Le défi du PC: la région métropolitaine, qui lui a échappé en 84. Sûr de balayer le reste du Québec, il vise maintenant la métropole, avec l'oeil sur quelques candidats «ministrables». Dans l'entourage immédiat du premier ministre, on mentionne surtout les noms du maire Jean Corbeil, de l'ancien conseiller municipal Benoit Tremblay et de Marie Gibeau, elle aussi de la mouvance RCM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-22

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L8SVEVXB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## La vedette montréalaise des conservateurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Opinions, lundi 24 octobre 1988 655 mots, p. B3 La vedette montréalaise des conservateurs Leblanc, Gérald Il a été membre de deux partis politiques, le PQ et le RCM, mais il est candidat conservateur, un parti dans lequel il n'a jamais milité. Il détient un MBA des Hautes études commerciales, et en plus un doctorat en développement de l'Université Paris V, mais il s'est surtout occupé de coopératives, ayant même contribué à la fondation de la Coopérative d'habitation populaire de Rosemont en 78. Natif de Val-Brillant, dans la vallée de la Matapédia, il habite Montréal depuis une quinzaine d'années, sauf pour un stage de deux ans à Québec, comme sous-ministre de Rodrigue Biron, un ancien conservateur devenu péquiste. «C'est un homme qui peut frayer dans les milieux les plus divers et il utilise rarement un langage compliqué», m'avait dit Marielle Seguin, qui avait été sa marraine dans le district Sault-au-Récollet, lors des élections municipales de 86. «C'est un homme qui connaît bien les dossiers de Montréal et qui a ses entrées à l'hôtel de ville. C'est pour cela que nous l'avons invité à se présenter pour nous», m'avait expliqué Fernand Roberge, président du Ritz-Carlton et grand ami de Brian Mulroney que celui-ci a chargé du choix des candidats conservateurs dans la région montréalaise. «C'est un homme de contenu et un bon communicateur», selon la description faite par Philippe Chatillon, un ancien collègue journaliste qui travaille pour les conservateurs durant la présente campagne. A son assemblée d'investiture, les ministres Lucien Bouchard et Monique Vézina l'avaient présenté comme un futur ministre du prochain gouvernement conservateur. J'avais tout cela en tête, en écoutant Benoit Tremblay, dans son bureau électoral de la rue Beaubien. La vraie nature de la nouvelle vedette montréalaise des conservateurs continuait cependant à m'échapper. N'arrivant pas à le placer dans ma série de petites cases (droite/gauche, conservateur/progressiste, intellectuel/homme d'action...), j'ai eu recours à une vieille tactique pour amener mon interlocuteur à révéler ses couleurs. - Avez-vous des idoles ou des héros qui vous ont marqué? - Alfred Rouleau et René Lévesque. Aussi Jean Duceppe. - Pourquoi ces trois-là? - Ils ont deux choses en commun. Tout d'abord la compétence dans un domaine donné, sans perdre l'intérêt pour le reste de la société. Aussi, tous les trois ont contesté l'ordre établi, mais en essayant de changer les choses, en acceptant de négocier avec les autres, en partant de la réalité. Et voilà mon interlocuteur parti dans les élans personnels. «Quand j'étais étudiant aux HÉC, nous avons mis sur pied les SARI (services d'aide à la rédaction de rapports d'impôt). C'était en 69. Connaissez-vous le livre de Max Weber, «Le savant et le philosophe»? Le savant cherche ce qu'on pourrait faire tandis que le politique se demande ce qu'on peut faire. Je me situe quelque part entre les deux.» - Qu'allez-

vous faire à Ottawa? - Chercher à exprimer et à faire avancer le consensus dans les milieux montréalais. C'est la clef du succès. On ne va nulle part si l'on n'arrive pas d'abord à créer des consensus entre nous. On l'a fait pour les aéroports et ça va marcher. - Et encore? - Après les élections, les députés conservateurs de Montréal vont avoir une double tâche. D'abord convaincre leurs collègues du reste du Québec, qui s'annoncent fort nombreux, que le bien du Québec passe par celui de Montréal. Ensuite, convaincre le reste du Canada qu'il y a de la place au pays pour plusieurs pôles économiques, avec des spécialités différentes, comme dans les autres pays industrialisés. Mais pourquoi Benoît Tremblay se retrouve-t-il maintenant chez les conservateurs? «Parce que Fernand Roberge et Michel Cogger me l'ont demandé, à la mi-août, suivi de très près par Monique Vézina, une bonne amie et une grande dame. J'ai mis un mois avant de me décider, surtout en raison de mes deux jeunes enfants de 5 et 11 ans. «Il faut aussi dire que depuis un certain temps les gens du RCM, de la CUM et de la table de concertation (la ville de Montréal, les chambres de commerce et, à l'occasion, les recteurs d'université) me percevaient comme un conservateur. Je trouvais que le gouvernement fédéral faisait plus pour Montréal qu'on voulait l'admettre et je le disais, notamment dans le domaine de l'aéronautique et des aéroports.» - Justement, à propos d'aéronautique, les conservateurs ont refusé d'installer l'agence spatiale à Montréal. - On ne pouvait l'annoncer durant la campagne électorale, mais l'agence doit venir et viendra à Montréal. Ce sera important comme symbole international. Comme tout le monde sait que l'aérospatiale en France, c'est Toulouse, il faut que l'on sache qu'au Canada c'est Montréal. Il ne faut cependant pas oublier que ce qui s'est passé à Canadair (vente à Bombardier, le contrat des F-18, le contrat avec Airbus, les nouveaux bombardiers CL227 et 289) depuis quatre ans. Ce n'est pas par hasard que l'École Polytechnique vient de créer une chaire d'aéronautique (la chaire Bombardier). C'est tout ça qui donne son sens à l'agence spatiale.» Malgré leur éclatante victoire en 1984, particulièrement au Québec, les conservateurs ont eu du mal à se trouver des ministres dans la région de Montréal. Benoît Tremblay, qui sera probablement élu comme les autres conservateurs dans la plupart des comtés francophones, deviendra certainement un ténor montréalais du prochain gouvernement Mulroney. On jugera l'arbre à ses fruits, mais il est déjà stimulant de trouver un conservateur qui connaît les problèmes de la métropole québécoise et peut en parler de façon intelligente et convaincante.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-24

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/C2YV6NNG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

"Je voterais pour [Jean-Claude] Malépart même s'il était rhino..."

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Gravel

**Résumé** La Presse Élections, lundi 24 octobre 1988 402 mots, p. B4 "Je voterais pour [Jean-Claude] Malépart même s'il était rhino..." Gravel, Pierre Les problèmes de Turner? La place des libéraux dans les sondages? Le retour de Jean Chrétien? Foutaise Du moins dans Laurier-Sainte-Marie où Jean-Claude Malépart fait campagne pour... Jean-Claude Malépart. Sur les états de service et les engagements bien concrets de Jean-Claude Malépart. Rue Frontenac, un peu au nord d'Ontario, c'était hier après-midi le lancement officiel de sa campagne. Un ancien magasin, bas de plafond et aux planchers ondulants, dans un immeuble vétuste, lui sert de quartier général. Les murs, blanchis à la hâte, comme les vitrines, sont tapissés de photos du député sortant et de coupures de presse relatant ses retentissantes batailles en faveur de ses «vieux», des assistés-sociaux et des chômeurs qui sont légion dans le comté. Telle une concession à l'orthodoxie partisane, un - un seul - poster du chef, John Turner, rappelle que «Jean-Claude» est aussi, comme incidemment, membre de l'équipe libérale. Même son discours à la centaine de partisans de tous âges fait peu de mention du parti libéral. S'il ne fait preuve d'aucun ménagement envers les conservateurs et leur chef, «MALroney», il parle plus volontiers de «l'équipe» de l'est de Montréal que de son parti. Une équipe qui semble comprendre autant ses collègues des comtés voisins que le conseiller local du RCM, le commissaire scolaire, les présidents du Club optimiste ou des cercles de l'Age d'or et des syndicats de débardeurs, des travailleurs de McDonald ou de Vickers ou même la député péquiste à Québec, Louise Harel. En somme, tous ceux qu'il a conscrits dans les luttes épiques qu'il a déjà livrées et sur lesquelles il compte pour se faire réélire. Quant à la popularité de son parti et de son chef, «c'est vrai qu'il y a l'air d'avoir un problème de perception» reconnaît-il. «Mais qu'est-ce qui compte pour vous? Même quand Trudeau était là, qui c'est que vous alliez voir pour régler vos problèmes? Trudeau ou Malépart?». Pour ce qui est de la perspective d'élire un député de l'opposition, le passé est garant de l'avenir, affirme Jean-Claude Malépart qui passe longuement en revue ses principaux faits d'armes dont le moindre n'est pas d'avoir fait reculer le gouvernement conservateur sur l'indexation des pensions de vieillesse. Reconnaisant que «ça risque d'être serré à Ottawa», il se dit évidemment confiant que les électeurs voteront plus volontiers pour «un p'tit gars de Sainte-Marie» que pour un «parachuté de la Côte-Nord», ainsi qu'il désigne son adversaire conservateur, Charles Hamelin, ou le candidat néo-démocrate, François Beaulne, qu'il surnomme «le banquier de Toronto». Comme eux, cependant, il prend soin de saluer au passage ses nouveaux électeurs de l'ancien comté de Saint-Jacques qui englobe le village gai. A leur intention, à l'instar de ses rivaux, il promet de lutter pour obtenir un amendement à la Charte canadienne des droits qui interdirait toute forme de discrimination pour cause d'orientation sexuelle. Cette promesse ne fait pas sourciller les quelques religieuses ni les personnes âgées qui l'applaudissent frénétiquement. «Après tout, s'il veut aussi les aider, j'ai rien contre ça, explique un vieillard au sourire édenté. Pourvu qu'il continue à défendre nos pensions, moi je vote pour lui, qu'il soit rhinocéros, créditiste ou... même libéral avec Turner ».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-24

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UXV758VZ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## On cogne le Queen's à coups de masse de quatre tonnes... et ça tient-Héritage Montréal, qui surveille la démolition

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 25 octobre 1988 383 mots, p. A3 On cogne le Queen's à coups de masse de quatre tonnes... et ça tient-Héritage Montréal, qui surveille la démolition Favreau, Mariane «La population de Montréal n'oubliera jamais la démolition de cet édifice du XIXe siècle, promet Héritage Montréal. Nous n'avons pas perdu de bâtiment patrimonial aussi important que l'hôtel Queen's depuis les 10 dernières années.» Sauvons Montréal conteste, de son côté, les fondements mêmes de la décision de la ville de démolir l'immeuble. Photos en main, il assure que l'effondrement des planchers date de 1985, et que l'immeuble n'est pas plus dangereux aujourd'hui qu'il y a trois ans. Héritage Montréal, qui a effectué une visite des lieux hier matin, souligne que les façades anciennes de l'hôtel Queen's tiennent bon malgré les travaux de démolition commencés à l'arrière. Et il reproche à la ville de «persister dans son erreur malgré la solidité évidente du bâtiment». L'organisme soutient que l'immeuble est en meilleur état que l'administration ne le prétendait. «Il faut quatre ou cinq coups de la masse de démolition pesant quatre tonnes pour défoncer une section de plancher», assure M. Joshua Wolfe, directeur général d'Héritage Montréal. «Les façades étaient toujours debout hier matin, poursuit-il. Ce qui infirme l'affirmation du maire Jean Doré la semaine dernière sur le risque imminent d'effondrement.» C'était là l'argument invoqué par le maire «pour justifier l'émission d'un permis de démolition pour ce splendide édifice historique», rappelle Héritage Montréal. L'organisme assure également que «le bilan des conclusions des experts retenus par la ville penche pour la faisabilité de conserver les façades, et cela sans mettre en danger la vie des citoyens». Ecroulés en 1985 et non 1988 Par ailleurs, le président de Sauvons Montréal, M. Dinu Bumbaru, est allé consulter le dossier de l'hôtel Queen's au ministère des Affaires culturelles, à Montréal. Il a retracé le rapport de l'ingénieur Jean Saïa, effectué fin 1985, et les photos attestant de l'état des lieux à ce moment. Elles confirment ce que d'autres ont déjà affirmé la semaine dernière. «Les photos indiquent clairement que l'effondrement d'une partie des planchers date de 1985. Et non du mois d'août dernier, comme le dit l'Hôtel de ville», soutient M. Bumbaru. La conclusion de Sauvons Montréal est simple: «Si l'effondrement structural s'est produit il y a quelques années, il n'y avait donc rien de nouveau en août 1988, sauf peut-être la chute de quelques poussières. Par conséquent, il n'y avait aucune urgence à démolir l'immeuble qui n'était pas plus dangereux qu'avant.» On se demande pourquoi l'hôtel de ville n'a pas invité l'ingénieur Saïa à visiter de nouveau les lieux, en août dernier. On l'a simplement invité à participer à une réunion où des ingénieurs de la ville lui ont fait part de leurs observations: il en concluait à la

nécessité de démolir une partie des murs de façade. M. Bumbaru se demande même si les services municipaux ont eu copie des photos de 1985 qui leur auraient permis de faire des comparaisons. Illustration(s) : Cette photo prise en 1985 et tirée des archives du ministère des Affaires culturelles, indique que l'effondrement des planchers d'une partie de l'immeuble ne date aucunement du mois d'août dernier.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-25

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SPKCT9GE

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Montréal va à la pêche sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ; les citoyens invités à soumettre leurs suggestions pour aménager ces arpents verts

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 26 octobre 1988 338 mots, p. A7 Montréal va à la pêche sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ; les citoyens invités à soumettre leurs suggestions pour aménager ces arpents verts Lamon, Georges Tous les Montréalais qui ont des idées sur les possibilités d'aménagement des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, sont invités à les faire connaître à la ville de Montréal avant le 12 décembre. Toute suggestion, que ce soit pour un aménagement d'ensemble ou pour l'installation d'équipement particulier dans certaines parties des îles, doit être transmise en s'appuyant sur l'«État de la question», un document explicatif disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ce document sera remis aux intéressés avec une fiche portant sur les modalités de participation à cette consultation. «Cet appel d'idées est la première étape du processus de consultation qui mènera d'ici à la fin de 1989, à l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement des îles», a expliqué hier Mme Léa Cousineau, responsable des îles devant le comité exécutif. Elle était accompagnée de M. Jean Émond, pdg de l'AMARC. Cette invitation s'adresse à tous les citoyens, organismes ou groupes corporatifs intéressés aux îles. Mme Cousineau a toutefois précisé qu'elle ne pouvait offrir aucune garantie quant à la suite à donner aux idées reçues. Selon Mme Cousineau, le développement des îles tiendra compte des objectifs clairement définis, notamment l'utilisation douze mois par année des équipements, l'amélioration de l'accessibilité, et le développement d'une vision et d'une gestion globale des îles. Mme Cousineau estime d'ailleurs nécessaire de redéfinir la vocation de ces 268 hectares de verdure à deux pas du centre-ville, en tenant compte des acquis et aussi des attentes de la population. La représentante du comité exécutif a rappelé qu'actuellement le tiers des deux îles (surtout l'île Sainte-Hélène) est sous-utilisé ou mal utilisé. La partie ouest de l'île Sainte-Hélène, où se trouvaient les pavillons d'exposition, est actuellement en friche et constituera le plus gros aménagement à réaliser dans les prochaines années. Sans

oublier le parc-plage - une promesse du RCM - ouvert au public et qui devrait être aménagé en 89 dans la section ouest de l'île Notre-Dame, à l'intérieur du circuit Gilles Villeneuve. Quant à la biosphère, l'ex-pavillon des États-Unis en 1967, son orientation reste encore à définir. Par ailleurs, l'une des préoccupations de M. Émond, est d'éliminer toutes les clôtures qui empêchent l'accessibilité aux îles. M. Émond a insisté sur les quatre volets qui composeront le plan directeur qui sera déposé en décembre 1989: récréologique, touristique, culturel et économique. M. Émond a de plus indiqué qu'une fois la consultation publique terminée, des tables rondes suivront à la fin décembre ainsi qu'un forum au printemps 89. Une autre consultation officielle aura alors lieu avant le dépôt final du plan directeur en décembre 89.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-26

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MNEUYNI9

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Un Cirque du Soleil très humain

**Type** Article de journal

**Auteur** Denis Lavoie

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, mercredi 26 octobre 1988 231 mots, p. B6 Un Cirque du Soleil très humain Lavoie, Denis Remarquablement beau, coloré, chaleureusement humain, notre Cirque du Soleil émerveille par le spectaculaire de sa mise en scène, sa musique et ses éclairages, autant que par l'excellence de ses artistes, au trapèze comme au fil de fer, en clownerie comme en contortions, au mains à mains comme aux planches sautoirs, en pyramides de chaises ou d'humains sur une bicyclettes. De superbes performances dans une ambiance féérique, théâtrale, avec ses failles, simples erreurs humaines dans l'accomplissement d'un extraordinaire numéro (saut arrière sur fil de fer) ou plus grave ennui technique qui a tué le très populaire numéro de chef d'orchestre du clown Denis Lacombe, qui s'est farci quelques tartes à la crème dans son numéro de clown mécanique. La performance du Cirque du Soleil est sans contredit le plus complet, le plus merveilleux et le mieux réussi des spectacles conçus au Québec. Mais en ce soir de grande première d'hier, après une tournée de centaines de représentations, il était normal qu'on assiste à quelques ratées d'une machine dans l'ensemble impeccable, y compris pour le confort. Humour et fantaisie ajoutent du piquant aux étonnantes prouesses des artistes du cirque. Les clowns Benny Le Grand et Denis Lacombe interrompant les présentateurs avant que ne commence le spectacle, qui démarre avec sa galerie de personnages caricaturaux. C'est sous le signe de la fierté que l'on a présenté les artistes du cirque, le maire Jean Doré rappelant que le Cirque du Soleil a remporté le prix d'excellence de La Presse et est en nomination pour

d'autres prix. Il a surtout salué le talent des artistes. Le président du cirque, Guy Laliberté, a pour sa part annoncé l'acquisition de la gare Dalhousie où logera l'École du cirque, signalant les succès remportés aux États-Unis, la présence de son excellence le gouverneur général Jeanne Sauvé, pour enfin dédier ce spectacle d'ouverture à «la première personne à avoir cru à notre folie, René Lévesque.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-26

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/GVZZ7U9Q>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## L'ancienne Gare Dalhousie pour le Cirque du Soleil

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Arts et spectacles, mercredi 26 octobre 1988 197 mots, p. B6 L'ancienne Gare Dalhousie pour le Cirque du Soleil Grand jour pour le Cirque du Soleil, hier. En plus d'être reçue à l'hôtel de ville et de signer le Livre d'or de la municipalité à sa façon (acrobatique), la troupe apprenait que le gouvernement fédéral verse \$1,1 million pour l'École de cirque. Cette subvention, annoncée par le ministre Robert René de Cotret, permettra à l'École de cirque d'emménager dans l'ancienne Gare Dalhousie, rue Berri, dans le Vieux-Port. Dans l'immeuble très bien restauré par la ville, l'École de cirque aménagera une salle polyvalente, des gymnases et des palestres pour la formation, l'entraînement et les répétitions des artistes du cirque. L'ouverture de l'école est prévue vers la mi-janvier. Cette école constitue la source première et unique d'artistes pour la relève du Cirque du Soleil. La troupe qui donne présentement des spectacles à Montréal, connaît un succès phénoménal partout où elle se produit. C'est d'ailleurs pour rendre hommage aux nombreux succès du Cirque du Soleil que le maire Doré a reçu M. Guy Laliberté et quelques représentants de l'équipe à l'hôtel de ville. Le maire considère le Cirque du Soleil comme un excellent ambassadeur de Montréal à travers l'Amérique et le monde.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-26

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/AML5HKPZ>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

### Quality report

- Item has no authors



## La Chambre de commerce de Montréal s'oppose au changement de zonage [de la rue Saint-Denis] ; décision aujourd'hui sur le sort d'une partie de la rue Saint-Denis

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 27 octobre 1988 386 mots, p. A5 La Chambre de commerce de Montréal s'oppose au changement de zonage [de la rue Saint-Denis] ; décision aujourd'hui sur le sort d'une partie de la rue Saint-Denis Favreau, Mariane A la veille d'une décision de la ville de Montréal sur le projet du changement de zonage de la rue Saint-Denis, entre les rues Laurier et Crémazie, la Chambre de commerce de Montréal intervient, et s'oppose clairement au projet. De leur côté, les conseillers municipaux à l'origine du projet ont organisé une marche dans la rue, hier soir, pour tenter de convaincre leurs collègues de l'appui de la population. Moins d'une centaine de personnes y participaient. L'élément le plus marquant au dossier, c'est l'implication de la Chambre de commerce de Montréal qui s'oppose au changement de zonage visant à faire de ce tronçon de rue une zone résidentielle. Selon la Chambre de commerce, l'administration municipale «ne peut fausser les règles du marché et ainsi causer préjudice à des Montréalais qui ont acquis leurs droits de propriété en toute bonne foi». «Les mesures protectionnistes envisagées pour la rue Saint-Denis sont prématurées et peuvent être lourdes de conséquences sans pour cela atteindre les objectifs visés», écrivait au maire, cette semaine, M. Luc Lacharité, vice-président exécutif de l'organisme. La Chambre de commerce qui, pour la première fois semble-t-il, s'oppose à un projet de l'administration Doré, demande le maintien de l'ancien règlement de zonage (habitation et commerces). Elle accepterait des mesures pour protéger le patrimoine architectural et empêcher l'établissement de commerces nuisibles dans la rue. Tout en partageant les objectifs du maire de conserver un stock de grands logements pour des familles à faibles revenus, les moyens envisagés rue Saint-Denis lui semblent inappropriés. La Chambre rappelle que la majorité des logements au rez-de-chaussée sont occupés par des propriétaires qui ne font pas partie de cette clientèle. De plus, les problèmes de circulation soulevés à l'appui du projet ne lui paraissent pas pertinents «car la rue Saint-Denis est un axe nord-sud qui le demeurera quel que soit le zonage». Convaincre les conseillers Par ailleurs, les trois conseillers à l'origine du projet de changement de zonage, Martine Blanc, André Berthelet et Pierre Goyer, ont paradé rue Saint-Denis, hier soir, avec un groupe de supporters qui appuient le projet. Cette manifestation visait à «démontrer l'appui de la population au projet et faire contrepoids aux opposants, selon M. Goyer. On veut aussi convaincre les conseillers municipaux hésitants.» Leur projet semble soulever des questions au sein du comité exécutif et du conseil municipal. Des membres de l'Acef nord, des comités de logement Villeray et Petite Patrie, ainsi que du CLSC Petite Patrie participaient à la marche. Encadré par des voitures de police, le groupe a descendu une partie de la rue Saint-Denis (depuis Crémazie) avec banderoles et pancartes. De son côté, l'association des citoyens opposée au changement, se scandalise du fait que le nouveau zonage soit déjà adopté depuis le 25 janvier dernier, et incorporé au règlement 7611 en vigueur à la ville. Rien n'indique qu'il

s'agit d'un gel provisoire d'émissions de permis, comme tous le croyaient. Force leur est de conclure que la consultation n'était que sondage bidon.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-27

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XLZS68F5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Le RCM perd un conseiller : Pierre-Yves Melançon dénonce l'hyperconcentration du pouvoir

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** a Presse Nouvelles générales, samedi 29 octobre 1988 508 mots, p. A1 Le RCM perd un conseiller : Pierre-Yves Melançon dénonce l'hyperconcentration du pouvoir Laberge, Yvon Le conseiller Pierre-Yves Melançon quitte le caucus des élus du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et siègera dorénavant au Conseil municipal comme conseiller indépendant du district Mont-Royal. Dans la lettre de démission qu'il a fait parvenir hier au maire Jean Doré, M. Melançon n'y va pas par quatre chemins. Selon lui, l'administration du maire Doré ne remplit pas le mandat que la population lui a confié en novembre 1986. «Le 9 novembre (1986), les Montréalais tournaient la page. Une nouvelle aventure s'installait. Montréal pouvait passer de l'ère de l'éclairage aux chandelles à celle de l'électricité. Malheureusement, écrit-il, au lieu de poser une lumière de 100 watts comme on s'y attendait, vous vous êtes contentés d'une 15 watts.» Essentiellement, il reproche à l'administration Doré-Fainstat ce que le RCM a tant reproché à l'administration Drapeau-Lamarre: l'hyperconcentration du pouvoir entre les mains des membres du Comité exécutif. Avant lui, d'autres conseillers ont déjà fait ce reproche au duo Doré-Fainstat. M. Melançon, en avril dernier, sonnait à nouveau la charge. «Mais rien n'y fit (é...) Tous n'attendaient qu'à être dans le coup, faire partie de l'équipe. Vous avez préféré nous installer dans le vestiaire. Le Comité exécutif, écrit-il au maire, au lieu de comprendre la situation politique, s'est enfermé dans sa tour d'ivoire à l'hôtel de ville: le bunker montréalais du deuxième étage.» Trop grande concentration du pouvoir donc, mais aussi manque de démocratie. M. Melançon croit aujourd'hui que la politique-cadre de consultation, depuis toujours un cheval de bataille du RCM, a manifesté un recul par rapport aux espoirs démocratiques que le RCM a laissé miroiter aux Montréalais. «Vos propositions, écrit-il encore au maire, vont à l'encontre des objectifs de participation et d'implication de la population.» Trop grande concentration du pouvoir, soutient M. Melançon, et manque de démocratie. A cela s'ajoute un autre motif: la déception en examinant les réalisations de l'administration Doré-Fainstat. «Une fois le maquillage enlevé, demande-t-il, que reste-t-il?» «Des paroles», répond-il lui-même. «Culture,

communautés culturelles, égalité des chances dans l'emploi pour les femmes.» Il répond: «Des paroles!» «Le leadership économique dont Montréal a si grandement besoin, où est-il?» demande-t-il encore. En matière de sports et loisirs, dit-il, rien n'a changé non plus. En matière d'environnement, selon lui, l'administration tient un discours... administratif. A l'égard de certaines sociétés paramunicipales, estime le conseiller, rien ou presque n'a été fait après deux ans de pouvoir. L'AMARC et la Société du Palais de la civilisation demeurent, selon lui, de tristes exemples d'une gestion négligente. Et il y a la réforme de la fiscalité municipale et la réforme du Conseil municipal. «Il y aurait bien d'autres dossiers à évoquer...», prévient M. Melançon. «Vous ne remplissez pas le mandat que la population montréalaise vous a confié le 9 novembre 1986. Cela aurait pu n'être entre nous qu'une question de divergence d'opinions sur l'échéancier des réalisations, écrit-il enfin, mais j'en suis venu à douter de la volonté politique du Comité exécutif d'entreprendre véritablement les changements qui s'imposent à Montréal.» Selon ses propres mots, le conseiller Melançon tourne la page. Le maire Jean Doré trouve cela triste. C'est en effet le premier conseiller du RCM qui, en deux ans de pouvoir, quitte le parti pour motif de divergences idéologiques. Pourtant, croit Jean Doré, il y a place dans son parti pour la dissidence et tous les mécanismes sont en place pour réaliser les réformes annoncées quand, d'aventure, elles ne sont pas encore amorcées. De fait, soutient le maire, le conseiller Melançon voulait aller plus vite que le RCM ne s'y était engagé. Quant au nouveau président du RCM, M. Jacques Desmarais, comme le démissionnaire, il n'y va pas pas quatre chemins: «M. Melançon est tout simplement dans les patates.» Pierre-Yves Melançon était membre du RCM depuis 1975 et conseiller municipal depuis 1982. Il rejoint dans l'opposition les Nick Auf der Maur, Germain Prigent, Sofoklis Rasoulis et les deux conseillers indépendants Benoit Tremblay et Frank Venneri. MM. Tremblay et Venneri sont candidats conservateurs aux élections du du 21 novembre. Ironie du sort ou hasard, l'administration Doré-Fainstat rendait public hier un document intitulé «Un dialogue à poursuivre».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-29

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/X7WY6IWC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Le pape et le RCM ne sont pas du même bord dans le comté d'André Ouellet

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Élections, samedi 29 octobre 1988 480 mots, p. A9 Le pape et le RCM ne sont pas du même bord dans le comté d'André Ouellet Lavoie, Gilbert On ne refuse aucun appui en campagne électorale. Dans Papineau-Saint-Michel, André Ouellet se

réclame de l'appui ou de la sympathie de plus la moitié des conseillers du RCM du comté. Son adversaire conservateur Frank Venneri, lui même conseiller du RCM, se réclame de rien de moins que de Jean-PaulII. «Vous savez que le pape est un bon conservateur...», lance Venneri, qui affiche une photo le montrant avec sa femme en compagnie de Jean-PaulII le printemps dernier, à l'occasion d'une audience accordée aux participants d'un colloque sur les italiens hors de l'Italie. Venneri publiera la photographie dans le deuxième tabloïd que le parti distribuera à plus de 30000 exemplaires par comté d'ici la fin de la campagne. Jean-PaulII n'est pas un inconnu dans Papineau-Saint-Michel, qui compte quelque 18000 italophones... André Ouellet est-il menacé cette année? A le voir, on ne le croirait pas. L'ancien organisateur en chef des libéraux au Québec affiche un calme désarmant. «Le pauvre gars n'a pas d'organisation, dit-il en parlant de Venneri. Il espère gagner sur une vague bleue». Ouellet n'a eu qu'une majorité de 1305 voix en 1984. La nouvelle carte électorale a accru cette majorité à 2824 voix. L'ancien ministre affirme que ses responsabilités d'organisateur en chef l'ont empêché de faire campagne aux dernières élections. Cette année, il consacre presque tout son temps au comté. Venneri affirme que son adversaire se sent menacé. André Ouellet habite Ottawa; cette semaine, il s'est prévalu de la loi électorale pour élire domicile auprès du président des élections, ce qui lui permet de voter dans Papineau-Saint-Michel, avec sa femme et deux de ses enfants. «Ouellet compte ses votes», clâme Venneri. L'ancien ministre dit avoir l'appui ou la sympathie de trois des conseillers du RCM du comté, soit André Berthelet, Martine Leblanc et Joseph Biello. Biello l'a même accompagné à trois rencontres auprès de groupes italophones. Venneri reconnaît que ses collègues du RCM ne l'appuient pas dans cette lutte. «Je lui souhaite bonne chance avec ces gens là; je n'ai pas demandé leur appui parce que je ne vois pas quel appui ils pourraient m'apporter». Il doute que l'appui de Biello aide Ouellet auprès des italiens. «Biello n'est même pas présent dans son district; il ne peut pas prétendre représenter la communauté italienne». Mais c'est à Ouellet que Venneri adresse les critiques les plus sévères, lui reprochant notamment de ne pas habiter le comté. «J'admire Marcel Prudhomme. Même s'il est un libéral, il a été présent dans son comté. Mais où était Ouellet lorsqu'on se battait pour la fermeture de la carrière Miron par exemple? Il promet aujourd'hui de collaborer avec Montréal; mais Montréal existait en 1984». Ouellet rétorque qu'il travaillait déjà à Ottawa lorsqu'il a été approché pour représenter ce comté en 1967. «Je leur ai dit oui, mais je leur ai dit de ne pas exiger que ma femme déménage à Montréal. J'ai tellement vu de divorces dans la politique que je veux pouvoir coucher dans mon lit avec ma femme une fois ma journée de travail terminée». Le NPD courtise aussi le vote italien dans Papineau-Saint-Michel. Giovanni Adamo, un cuisinier très actif au sein de la communauté italienne, compte parmi les premier candidats choisis au NPD sur l'Ile de Montréal. Élu le 3 mai dernier, il dit avoir monté depuis l'une des meilleures organisations de son parti. «Ouellet n'a pas fait son devoir et Venneri tourne le dos à ses électeurs du municipal», affirme Adamo qui dit pouvoir compter sur une bonne organisation le jour du scrutin. Le redécoupage de la carte électorale a augmenté la majorité du libéral André Ouellet, qui ne paraît pas inquiet de sa réélection. Son adversaire conservateur, Frank Venneri, fait campagne en utilisant une photo le montrant avec sa femme en compagnie du pape Jean-PaulII.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-29

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CUJEH7F3

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## La rémunération des élus [de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 30 octobre 1988 304 mots, p. A7  
Montréalités La rémunération des élus [de Montréal] Favreau, Mariane Quelle est la rémunération du maire et des conseillers municipaux? Voici tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans oser le demander. Deux éléments s'additionnent pour donner leur rémunération totale: ce qu'ils reçoivent de la Ville de Montréal pour les fonctions qu'ils y occupent, et ce qu'ils touchent de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) d'autre part. Le maire de Montréal gagne au total \$95370, dont \$9215 d'allocation de dépenses non imposables. La plus grande partie de son traitement, \$71863, est payée par la Ville, le reste par la CUM. Le maire n'a pas d'appartement de fonction. Tous les conseillers, quelles que soient leurs fonctions, bénéficient d'une allocation de dépenses non imposable de \$9215 comprise dans leur traitement. Le président du comité exécutif de la Ville, M. Michael Fainstat, reçoit légèrement plus que le maire, \$95780, à cause de ses fonctions de vice-président de la CUM et de vice-président de la commission de l'environnement de la CUM, qui comptent pour \$24985 dans sa rémunération. Il touche de la Ville \$70794. Le vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault, reçoit pour sa part \$59885 de la municipalité, \$4948 pour siéger à la CUM et \$22270 à titre de président du conseil d'administration de la STCUM, pour un total de \$87103. Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la Ville, touche à ce titre \$47906, plus \$23507 de la CUM où elle est vice-présidente de la commission de la sécurité publique, soit \$71415 en tout. Les autres membres du comité exécutif de Montréal, ont une rémunération totale de \$52856, soit \$47908 comme membre de l'exécutif, le reste pour siéger à la CUM. Il s'agit de Jacqueline Bordeleau, Kathleen Verdon, John Gardiner. A l'autre bout de l'échelle, le simple conseiller qui n'a pas d'autres responsabilités, perçoit \$28902, soit \$23954 de la Ville et \$4749 pour siéger à la CUM (tous les conseillers de Montréal y siègent d'office). Ceci comprend leur allocation de dépenses. Si ce conseiller est, de plus, membre d'une commission de la CUM, il augmente ses appointements de \$3713. Si, de surcroît, il est membre du comité exécutif de la CUM comme président ou vice-président d'une commission de la CUM, il ajoute \$14846 à sa rémunération, pour un total de \$47461. 18 conseillers municipaux bénéficient de \$10000 supplémentaires: 10 à titre de présidents et vice-présidents des commissions permanentes du conseil municipal, 8 à titre de conseillers associés au comité exécutif. Ce qui porte leur rémunération à \$38902. Les conseillers associés sont Richard Brunelle, Ginette L'Heureux, Michel Prescott, Raymond Blain, André Cardinal, Manon Forget, Hubert Simard. Le président du

conseil et syndic de la Ville, M. André Berthelet, reçoit \$39502.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-30

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L4RGFL93

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

6 000 personnes marchent pour la paix; quelque 6 000 jouets guerriers recueillis dans les écoles depuis le début de l'année seront transformés en sculpture par des membres de l'Union des artistes

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 30 octobre 1988 485 mots, p. A3 6 000 personnes marchent pour la paix; quelque 6 000 jouets guerriers recueillis dans les écoles depuis le début de l'année seront transformés en sculpture par des membres de l'Union des artistes Gervais, Raymond Les G.I. JOE, les Transformers, les Rambo, les He Man ainsi que toute la panoplie d'émissions de télévisions qui ont donné leur nom à autant de jouets de guerre, en ont pris pour leur rhume hier, lors d'une marche pour la paix qui s'est déroulée dans les rues de Montréal et à laquelle a participé plusieurs personnes en vue dont le maire Jean Doré, Gérald Larose, Fernand Daoust et plusieurs autres. Pas moins de quelque 6000 jouets de guerre, évalués à plus de \$50000 ont été exhibés lors de cette marche symbolique. Entassés dans une camionnette et sur un char allégorique, ces jouets ont été recueillis depuis le début de l'année auprès d'élèves qui fréquentent les écoles des différentes commissions scolaires de Montréal et des environs. Sensibiliser à la paix par leurs professeurs, ces enfants ont décidé de se départir de leur jouets (certains encore dans leur boîte d'origine) pour démontrer qu'ils ne veulent plus d'un monde de violence où les gouvernements dépenses des sommes phénoménales pour des armes et de l'équipement de combat alors que des milliers de personnes meurent de faim chaque année sur la planète. D'après la police de la Communauté urbaine de Montréal, de 5000 à 6000 personnes ont pris part à la manifestation d'hier qui s'est mise en branle vers 12h30 à partir du Parc Lafontaine pour se terminer sur le Champs-de-Mars, derrière le vieux Palais de justice vers les 15h30. A cet endroit, le maire Doré ainsi que Mme Claudette Carbonneau, du Conseil central de Montréal de la CSN, se sont adressés aux quelques milliers de pacifistes. Mme Carbonneau a déclaré que nos enfants passaient de nombreuses heures par semaine à regarder des émissions violentes et à jouer à la guerre. «Subir la violence d'un G.I Joe, prendre pour modèle les Rambo et les He Man ou encore à s'enfermer dans la tour d'ivoire de la blonde Barbie ne sert qu'à fuir la vraie vie», a déclaré Mme Carbonneau. Tous les jouets recueillis seront remis à l'Union des artistes qui en fera une sculpture qui sera

éventuellement exposée à Montréal, dans un endroit choisi par le conseil municipal et qui portera le nom de «Place de la Paix». De son côté, le maire Jean Doré a déclaré que la Ville de Montréal s'impliquait dans cette manifestation pour la paix dans le monde depuis décembre 1986 où son administration a proclamé Montréal comme étant une «zone libre d'armes nucléaires», comme des centaines d'autres villes dans le monde l'ont fait. «Les enfants nous donnent une leçon aujourd'hui en déposant leurs jouets de guerre, pour nous dire que «nous aussi on veut la paix et un avenir libre de guerre». Si les enfants se départissent de jouets de guerre s'est parce que nous leur en donnons et la leçon qu'on doit retenir c'est qu'on ne doit plus jamais donner des jouets de guerre à nos enfants et à nos amis.» «Lors d'une seule émission de G.I. Joe à la télévision, il y a 84 scènes de violence dans une heure, soit plus d'une à la minute, quel genre d'enseignement peut-on donner à nos enfants, que pour régler leurs problèmes personnels, que pour régler leurs problèmes sociaux, que c'est la violence et la guerre systématique, cela n'a aucun sens», a conclu le maire. Finalement, la comédienne Julie Vincent (Janis) de l'émission pour enfant Mini-Bus à Radio-Canada a donné son opinion aux enfants sur les jouets de guerre. Son intervention a semblé très appréciée par les enfants.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HRKE24QJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Parc Ahuntsic: 12 conseillers du RCM contre le projet Archi-Plus

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 31 octobre 1988 444 mots, p. A3 Parc Ahuntsic: 12 conseillers du RCM contre le projet Archi-Plus Doré, Marc Bien des têtes blanches au meetin vert, hier matin. Et bien des maux de tête en vue pour le maire de Montréal, Jean Doré, et les dirigeants du Rassemblement des citoyens de Montréal. Près de 500 personnes dont une majorité de respectables vieux résidents du district Fleury, à Ahuntsic, ont mis une croix sur trois heures de leur congé dominical pour écouter plusieurs hommes politiques - dont leur conseiller municipal, Pierre Lachapelle - appuyer leur ferme opposition à l'implantation du projet Archi-Plus dans le parc Ahuntsic. Archi-Plus est un projet de \$100 millions qui consisterait à installer un complexe de bureaux, commerces, logements et parking souterrain dans le parc Ahuntsic, au-dessus de la station de métro Henri-Bourassa, la préférée des Lavallois. Une large consultation, organisée par la Ville, a conclu que le projet était intéressant et qu'on devrait aller de l'avant. Le maire Doré a lui aussi déclaré son intérêt pour la réalisation du projet. Les maux de tête de l'administration municipale vont venir du fait qu'outre Lachapelle, 11 conseillers

municipaux membres du RCM ont donné leur appui à la «résistance ahuntsicoise», qui lutte depuis maintenant 19 mois contre le projet du promoteur Jacques Béique. Les Michel Benoît (Saint-Sulpice), Georges Ledoux (Pointe-aux-Trembles), Vittorio Capparelli (Gabriel-Sagard), Jacques Mondoux (Saint-Édouard), Gilles Berthiaume (Rivière-des-Prairies), Jean Durivage (Saint-Paul), Giovanni De Michele (Marc-Aurèle-Fortin), Jacques Charest (Marie-Victorin), Ghislaine Boisvert (La Rousselière), Jacques Charbonneau (Louis-Riel) et Marvin Rotrand (Snowdon) forment un groupe suffisamment important pour ébranler l'administration municipale. Rappelons qu'un conseiller du RCM, Pierre-Yves Melançon, a fait faux bond à l'administration vendredi dernier, accusant le maire Doré de ne pas remplir le mandat que lui a confié la population en 1986. Les défenseurs du parc ont aussi reçu l'appui de presque tout ce qu'Ahuntsic compte comme hommes politiques et qui étaient là hier pour le dire haut et fort. D'abord, les candidats aux élections fédérales: Raymond Garneau, du Parti libéral, Vincent Guadagnano, du Nouveau parti démocratique, Michel Limoges, du Parti vert; la candidate du Parti conservateur a refusé de venir à l'assemblée. Ensuite, leurs pendants provinciaux et éventuels adversaires aux prochaines élections, le député-ministre André Vallerand et son vis-à-vis péquiste du dernier scrutin, Guy Tardif. Un point d'accord entre ces personnages publics d'horizons aussi différents: la volonté ferme de préserver totalement le parc du développement immobilier. «Quand on a réussi, contre tous les intérêts privés mêmes légitimes, à geler un espace urbain comme parc, il faut le préserver», a résumé Raymond Garneau. Ovation Mais le pivot de cette agitation soutenue, c'est le conseiller Lachapelle. «J'aurais bien voulu éviter cette situation, s'est-il presque excusé, mais il ne m'est jamais venu à l'esprit de me soustraire au mandat de mes électeurs: ils n'en veulent pas de ce parc.» Plus de 12000 personnes ont signé la pétition poussée par le comité de citoyens depuis mars 1987. «La décision n'est pas prise à l'hôtel de ville, malgré les rumeurs», a martelé le conseiller Lachapelle, au rugissement de la salle. «J'ai rencontré le vice-président du comité exécutif, Robert Perreault deux fois la semaine dernière. Demain (lundi), je rencontre John Gardiner, responsable du dossier à l'exécutif. On continue», a-t-il ajouté. Il entend «poursuivre le dialogue avec les autres conseillers» et vise l'établissement d'un plan d'urbanisme qui permettrait d'éviter les décisions à la pièce sur des projets poussés par des promoteurs privés. «La partie n'est pas finie, disait de son côté Kenneth Pastor, le président du comité de citoyens: nous sommes rendus en prolongation. Reste à marquer le but gagnant».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-31

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/K54AK5GZ>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30



## La population apprenait avec stupeur, il y a un an, la mort de René Lévesque; depuis, un boulevard de Montréal et un cégep rappellent son nom

**Type** Article de journal

**Auteur** Bernard Racine

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 31 octobre 1988 693 mots, p. A7 La population apprenait avec stupeur, il y a un an, la mort de René Lévesque; depuis, un boulevard de Montréal et un cégep rappellent son nom Racine, Bernard PC QUÉBEC -- Il y a un an, le 1er novembre, le Québec apprenait avec stupeur en soirée la mort subite de René Lévesque. Le dimanche tranquille d'automne change subitement de rythme et s'achève dans la fébrilité. La programmation de la radio est remaniée pour faire place à des émissions spéciales. Dès 6 heures du matin, le mardi, des gens attendent devant l'ancien Palais de justice de Montréal où la dépouille de l'ancien premier ministre sera exposée à partir de midi. Les portes resteront ouvertes jusqu'à 2 hres du matin et quelque 50000 personnes défilent devant le cercueil avant qu'il soit transporté à Québec. Environ 2000 personnes attendent encore pour défilier au moment de la fermeture des portes mercredi après-midi. Quand apparaît le lourd cercueil de bronze porté par huit agents de la Sûreté du Québec, les 5000 personnes massées sur la rue Notre-Dame entonnent spontanément: «Mon cher René, c'est à ton tour de te laisser parler d'amour». L'engouement est moindre à Québec où 10000 personnes au mieux viennent rendre hommage à l'ex-premier ministre dont la dépouille est exposée au Salon rouge. Les funérailles non plus n'attirent pas la foule qu'on avait prévue. Seulement 500 personnes ont regardé le cortège défilier sur la rue St-Louis vers la basilique Notre-Dame. On a invoqué le fait que la cérémonie était télévisée. Ou que les fonctionnaires n'avaient pas pardonné à M. Lévesque la coupure de leurs salaires quelques années auparavant. Mais, à l'issue du service funèbre, quand les lourds vantaux de la basilique s'ouvrent, le cercueil est accueilli par un immense «Merci René» et des bravos nourris, scandé par un millier de personnes. Et c'est sous les applaudissements de cette foule que le corbillard est parti vers le cimetière St-Michel de Sillery, où M. Lévesque dort de son dernier repos, près de sa mère. Au moment de la mise en terre, un brillant arc-en-ciel vient éclairer la triste cérémonie d'inhumation par un gris après-midi d'automne. Les drapeaux en berne sont remontés en haut des mâts. Tandis que la vie reprend son cours normal, on commence à penser aux façons de ne pas laisser s'éteindre le souvenir de l'ancien premier ministre. Le maire de Montréal Jean Doré prend les devants et annonce qu'une grande artère de Montréal portera le nom de l'ancien premier ministre. Éventuellement, c'est le boulevard Dorchester qui devient le boulevard René-Lévesque, dans les limites de Montréal, c'est-à-dire entre les rues De Lorimier et Atwater. L'ancien Séminaire de Gaspé, où M. Lévesque a fait son cours classique et qui est devenu le pavillon central du cégep de Gaspé et des Iles-de-la-Madeleine, a été renommé pavillon René-Lévesque. La suggestion de certains étudiants de donner le nom de M. Lévesque au cégep lui-même n'a pas été retenue. Les choses, cependant, ne vont pas aussi vite et aussi facilement partout. A Québec, par exemple, où des gens proposent de donner le nom de M. Lévesque soit au boulevard St-Cyrille, à l'aéroport de Québec soit au futur musée de la civilisation, le maire Jean Pelletier rappelle que le boulevard en question a une valeur historique puisqu'il

a été nommé en l'honneur de M. Cyrille Kirouac, important marchand de Québec et père du frère Marie-Victorin. M. Pelletier ajoute qu'il n'est pas dans les traditions de Québec de changer les noms de rues qui ont une valeur historique. Québec rendra sûrement hommage à M. Lévesque mais n'agira pas avec précipitation afin de ne pas soulever de controverse. L'affaire en est encore là. A New Carlisle, la ville natale de M. Lévesque, le maire, de crainte de choquer la majorité anglophone de la ville, a refusé de changer le nom de la rue où se trouve la maison natale de M. Lévesque et qui porte le nom de Mount Sorel, nom d'une bataille de la première guerre mondiale, où des soldats de New Carlisle ont perdu la vie. Récemment, une autre rue a été rebaptisée en l'honneur de M. Lévesque. M. Bernard Bujold, journaliste d'Ottawa, originaire de la région, a formé un comité pour faire reconnaître monument historique la maison natale de M. Lévesque et créé une fondation qui récompensera l'excellence dans les domaines culturel, économique, social et journalistique. La Fondation René-Lévesque et la Société historique de la Gaspésie ont demandé, l'été dernier, au ministère des Affaires culturelles de classer la maison natale de M. Lévesque. Le ministère devait rendre sa réponse cet automne. La suggestion de donner le nom de M. Lévesque au barrage LG-2, le plus important barrage hydro-électrique d'Amérique du Nord, n'a pas été retenue par le comité de gestion d'Hydro-Québec chargé d'étudier la question, qui n'a pas réussi à en arriver à une entente là-dessus. Somme toute, c'est assez peu pour rappeler le souvenir de celui que Félix Leclerc avait mis au rang des «libérateurs de peuples». Durant ce temps, les «Mémoires» de M. Lévesque ont continué leur succès de librairie et l'ouvrage atteint maintenant 152000 copies vendues, nombre rarement atteint dans l'édition québécoise. Une cassette intitulée «René Lévesque, sa vie, son rêve» sera mise sur le marché cette semaine. Le producteur Alan Handel et le chercheur ont eu accès aux archives de Radio-Canada, de l'Office national du film et des Archives nationales. La rédaction du texte et sa lecture ont été confiées à Doris Lussier, un vieil ami du disparu. La cassette, disent ses auteurs, a été conçue pour «laisser l'image, le souvenir de l'homme».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-31

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4BMMIVUU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Benoît Tremblay amène à Ottawa ses dossiers du RCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Élections, lundi 31 octobre 1988 495 mots, p. B1 Benoît Tremblay amène à Ottawa ses dossiers du RCM Lavoie, Gilbert Le candidat conservateur dans Rosemont, Benoit Tremblay, affirme que Montréal a atteint la «masse critique»

suffisante dans le domaine de l'aéronautique pour que l'obtention de l'agence soit une question de logique. Conseiller au RCM et responsable des grands dossiers économiques avec Robert Perrault depuis 1986, M. Tremblay a déclaré hier à La Presse que la venue à Montréal de l'agence est la conclusion logique de tous les autres gestes du gouvernement Mulroney depuis quatre ans. Il a cité la vente de Canadair à Bombardier, l'octroi des contrats d'entretien du F-18, les contrats d'achat de CL-227 et de CL-229, l'implantation d'Oerlikon à Saint-Jean, et les contrats donnés à Pratt and Whitney et à Spar Aerospace. «La vente de Canadair à Bombardier constituait une appropriation, par le milieu montréalais, d'un outil de développement très important» a-t-il déclaré, en faisant état des nombreuses retombées de ce geste pour le développement de l'expertise québécoise. De la même manière, le candidat ne voit pas l'agence comme une simple opération de création d'emploi, mais comme un atout de plus dans le rôle international de la région. «Il faut cesser de voir dans la venue de l'agence, l'aboutissement d'une longue lutte régionale. Il faut considérer cet événement comme le signal de départ d'une opération d'envergure pour doter Montréal de nouvelles expertises scientifiques, technologiques et administratives», fait valoir le candidat dans un texte sur le développement économique de la région, remis à La Presse à l'occasion de cette entrevue. Le candidat, à qui les conservateurs montréalais destinent un poste de ministre si le gouvernement est réélu, explique qu'il a joint ce parti parce que le gouvernement, contrairement aux libéraux, a agi en concertation avec Montréal sur les grands dossiers. Il a cité en exemple l'expansion du port de Montréal à Contrecoeur, qui a fait craindre aux autorités de la ville qu'Ottawa ne commette un autre «Mirabel» dans le dossier des ports. «Finalement, après discussions, on a conclu une entente très constructive qui permet aux autorités du port de prendre des options d'achat sur les terrains de Contrecoeur, tout en prévoyant que l'expansion du port se poursuivra sur les terrains encore disponibles sur l'île de Montréal pendant une dizaine d'années. C'est à partir de ça qu'on a vu qu'il y avait une nouvelle approche à Ottawa». Ancien sous-ministre adjoint au ministère québécois de l'Industrie et commerce et directeur du secteur des coopératives aux Hautes études commerciales, M. Tremblay affirme que les villes deviendront les nouvelles plaques tournantes de la concurrence internationale et que les gouvernement devront en tenir compte dans leurs politiques. Selon lui, le gouvernement Mulroney a été le premier à saisir cette nouvelle réalité et à tenir compte des propositions des intervenants municipaux. «Un investisseur qui arrive à Montréal veut savoir quels services on peut lui offrir, il veut connaître les possibilités de la main-d'oeuvre, les infrastructures etc... Ce n'est qu'à la fin qu'il demandera peut-être s'il y a des possibilités de subventions». Dans ce contexte, le candidat estime que l'avenir de Montréal passe par la concertation à tous les niveaux. Il rappelle que l'administration Doré a pris des initiatives à ce chapitre avec la création de tables de concertations avec la Communauté urbaine, la Chambre de commerce et le Board of trade. Ces organisme ont été au coeur des pressions mises sur Ottawa pour obtenir l'agence spatiale et pour faire débloquent le dossier des aéroports. Selon lui, les gestes d'Ottawa permettent d'entrevoir un avenir prometteur pour Montréal dans le domaine des communications, de la finance internationale, du commerce, de la mode, etc... M. Tremblay croit aussi que la concertation devra se faire avec les autres provinces et les villes comme Toronto. Citant en exemple le premier ministre Bourassa qui partait hier pour le Manitoba, il estime que Montréal

doit faire un lobby plus intense ailleurs au pays, pour convaincre les autres villes de la valeur de ses demandes. «Nous sommes au point où on peut accélérer tout cela. Je n'ai surtout pas le goût de voir un nouveau gouvernement arriver et remettre tout ça en question».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-10-31

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3MIUW68N

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Le Téléport de Montréal: à la fine pointe de la télécommunication

**Type** Article de journal

**Auteur** Michel Girard

**Résumé** La Presse Économie, mardi 1 novembre 1988 404 mots, p. D1 Le Téléport de Montréal: à la fine pointe de la télécommunication Girard, Michel Première canadienne hier: on a inauguré le Téléport de Montréal, un centre d'excellence dans le développement des produits de la télécommunication, de l'audio-visuel et de la télématique. Selon le maire Jean Doré, l'ouverture du Téléport de Montréal confirme la volonté de Montréal d'occuper au niveau international une place de premier choix dans le domaine des télécommunications. «Il s'agit d'un grand jour pour Montréal, a-t-il ajouté. Avec Téléport on entre dans une nouvelle ère... au Québec, au Canada.» Téléport de Montréal est localisé au coin de la rue Papineau et du boulevard René-Lévesque, non loin de Radio-Canada, Télé-Métropole, Radio-Québec et CJMS. Téléport représente un joyau de plus dans le secteur que l'on appelle la Cité des Ondes. Pourquoi le mot téléport? Télé... pour télécommunications et port... pour regroupement d'entreprises sous un même chapeau. Que retrouvons-nous à Téléport de Montréal? A l'arrière de l'immeuble, on entre dans un monde de science-fiction: c'est là que l'on retrouve la série d'antennes paraboliques de Telesat Canada. L'édifice, lui, ressemble à n'importe quel édifice à bureaux... Mais on dit de lui qu'il est «intelligent». Dans les entrailles de ce bâtiment de 160000 pieds carrés, il y a nombre de «petites salles d'interfaces avec les réseaux urbains de fibre optique de Bell Canada et de câblo-distribution de Vidéotron». «Le Téléport de Montréal, a expliqué son président Jacques Bernier, est un lieu de regroupement d'entreprises du domaine des communications. L'unicité de ce projet n'émerge pas du type de câblage passé dans les murs ou bien d'ascenseurs qui vous parlent le matin, mais bien de ce regroupement de personnes innovatrices et expertes dans leurs domaines.» Les entreprises Il y a une vingtaine d'entreprises spécialisées qui logent actuellement à l'enseigne de Téléport de Montréal. Voici des exemples: TV5 (la télévision internationale de langue française exploitée par le consortium de télévision Québec Canada; Vidéotron Plus; le Groupe SGD (principal actionnaire de Téléport: une société d'investissement favorisant la naissance et le

développement d'entreprises de communication et de haute technologie)b; l'Association des Câblo-distributeurs du Québec; Groupe Médiagraf (une maison de production en communication graphique); Météomédia (service d'informations météorologiques); Micro-Boutique (spécialiste en solutions informatiques Macintosh dans les domaines de l'édition par ordinateur, de la connectivité, de la vidéographie, de la musique, des communications); PMT Vidéo (centre intégré de services techniques vidéo); Réseau des sports (RDS); Sette (société d'édition et de transcodage); etc. En outre, le président du Groupe SGD et également président du comité exécutif de Téléport de Montréal, Roger Jauvin, a annoncé hier la création du «Centre Multi-Expertises». «Ce centre, a-t-il dit, permettra à de jeunes entrepreneurs ainsi qu'à des artisans du monde des communications de s'installer chez Téléport à peu de frais grâce au partage de services tels que la réception, le secrétariat, les salles de conférence.» Téléport de Montréal est un projet qui a nécessité jusqu'à présent des investissements de \$55 millions. Les principaux actionnaires sont Groupe SGD et Télésat Canada. Télésat Canada, pour sa part, a pour actionnaires: le gouvernement du Canada (49 p. cent), les entreprises de téléphonie comme Bell (49 p. cent), le président de Télésat (2 p. cent). Télésat a pour mandat de créer, posséder et d'exploiter un réseau commercial de satellites afin de fournir des services de télécommunications à l'échelle nationale et nord-américaine. Ont également participé à la cérémonie d'inauguration hier le ministre fédéral du Travail Pierre H. Cadieux et le ministre québécois des Communications Richard French.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-01

**Pages** P. D-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2SZ6M7RF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## L'hôtel Queen's: [Claude] Dupras fustige le maire [Jean] Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Claude Dupras

**Résumé** La Presse Opinions, mercredi 2 novembre 1988 650 mots, p. B3 L'hôtel Queen's: [Claude] Dupras fustige le maire [Jean] Doré Dupras, Claude Claude Dupras, chef du Parti civique de Montréal, s'en prend ici au maire Jean Doré qui refuse de surseoir aux travaux de démolition de l'hôtel Queen's. Le dossier de l'hôtel Queen's et la décision du conseiller Pierre Y. Melançon d'abandonner le RCM sont en train de révéler la vraie nature de Jean Doré. L'affaire de l'hôtel Queen's nous montre un Jean Doré violant sans vergogne un règlement municipal adopté par sa propre administration et trahissant son mandat de premier magistrat. En effet, le 21 juin dernier, la Ville adoptait à l'unanimité un règlement autorisant le propriétaire du terrain sur lequel est sis l'hôtel Queen's à restaurer les façades de 1892, 1893 et 1910

de l'immeuble pour les intégrer à un développement qui devait être substantiellement conforme aux plans déposés et approuvés. Le règlement stipulait, en outre, qu'aucune modification d'importance ne pourrait être apportée à ces plans. Or, pour des raisons inconnues et incompréhensibles, vu l'absence de toute étude sérieuse sur la solidité de la structure depuis 1985, M. Doré cède aux pressions du développeur qui se dit incapable de restaurer l'immeuble en raison de son état. Pourtant, les travaux de démolition engagés depuis déjà une semaine démontrent avec éloquence le caractère farfelu des arguments selon lesquels l'immeuble menace à tout moment de s'effondrer et ne tient que par gravité. Même sous les coups d'une bille de 8000 livres qui le martèle constamment, l'immeuble tient bon. Depuis la semaine dernière, de nouveaux éléments sont venus s'ajouter au dossier. L'ingénieur Saia reconnaît maintenant que l'opinion qu'il a donnée à la Ville n'était pas fondée sur un examen approfondi de la structure. Il reconnaît d'emblée que l'opinion d'un expert qui aurait examiné la structure serait meilleure que la sienne. Or, il existe une telle opinion. C'est celle de l'ingénieur Jacques Chartrand qui a récemment procédé à une analyse complète de la structure et ses conclusions sont à l'effet que la réfection demeure possible. Il est appuyé en cela par M. Saint-Louis, architecte du ministère des Affaires culturelles, pour qui les pierres de l'immeuble demeurent solides à 85%. 15% de réparation dans un immeuble de cet âge, qui a été négligé aussi longtemps, ce n'est rien du tout. L'objection la plus souvent citée se ramènerait au souci de l'administration pour la sécurité des travailleurs sur le chantier. Or, la Commission de la santé et la sécurité au travail se déclare maintenant prête à autoriser le chantier si un entrepreneur était disposé à lui soumettre un plan de sécurité acceptable. Deux firmes sont prêtes à relever cette responsabilité. Pourtant, M. Doré s'obstine. Il cite des obstacles «incontournables» pour refuser un moratoire de dix jours qui laisserait à un comité d'experts le temps de voir s'il est raisonnable de tenter de sauver un élément très valable de notre patrimoine architectural et historique. L'affaire prend un éclairage tout nouveau avec la démission du conseiller Pierre Y. Melançon, du RCM. En effet, M. Melançon, dénonce l'absence de confiance à l'endroit des élus qui se traduit par l'inexistence de l'information, l'absence de consultation, l'hyperconcentration du pouvoir entre les mains de certains membres, la stratégie de l'affrontement avec ceux qui n'ont pas le privilège de compter parmi le cercle étroit des dirigeants et la mentalité «bunker» qui s'est développée chez ceux-ci. Qui pis est, M. Melançon s'interroge carrément sur ce qu'il reste des réalisations de l'administration Doré quand «le maquillage est enlevé». Il s'inquiète de l'absence du «leadership économique dont Montréal a si grandement besoin». Il déplore le retard de la réforme parlementaire et la chance ratée d'une réforme de la fiscalité parce que Montréal n'a pas su s'imposer face au gouvernement provincial et il ramène tout cela à l'absence d'une démocratie véritable dont il tient M. Doré responsable parce qu'il ne respecte pas les engagements qui sont à la base même de l'action du RCM. En agissant de façon autocratique dans le dossier de l'hôtel Queen's, M. Doré nous montre combien la critique de M. Melançon est justifiée. M. Melançon s'est rendu compte de la vraie nature de Jean Doré et quitte le RCM en reprochant à Jean Doré de ne pas «remplir le mandat que la population montréalaise lui a confié le 9 novembre 1986». Sans pour autant se réjouir de cette situation qui, en fin de compte, pénalisera tous les Montréalais, le Parti civique est quand même obligé de noter qu'il a régulièrement alerté leur attention sur les différences qu'il y aurait entre les messages de M. Doré

et son comportement. Dire une chose avec conviction, autorité et un brin de dogmatisme, puis se retourner et en faire une autre. Voilà un style qui rappelle étrangement celui de leaders peu connus pour leur progressisme. Pourtant, arrivé au pouvoir, M. Doré n'a rien de plus pressé que d'imiter ce modèle qu'il rejetait avec tant de passion et d'énergie quand il ne s'agissait pas de lui-même. Deux poids, deux mesures? Les Montréalais ne seront pas dupes. En attendant, il n'est pas trop tard pour les Montréalais d'exiger de leur administration qu'elle traite avec plus d'égard notre patrimoine. La démolition de l'hôtel Queen's peut encore être interrompue si tous ceux qui prennent la chose à coeur veulent bien se donner la peine de faire connaître leur sentiment aux autorités. Dans une telle circonstance, les médias ont la responsabilité d'agir comme relai de transmission. Du côté anglophone, l'intervention a déjà eu lieu.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-02

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NGQKCRX7

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

## Les terrains municipaux inaccessibles aux simples citoyens ; l'administration [Jean] Doré favorise les organismes sans but lucratif et les coops

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 2 novembre 1988 351 mots, p. A7 Les terrains municipaux inaccessibles aux simples citoyens ; l'administration [Jean] Doré favorise les organismes sans but lucratif et les coops Favreau, Mariane Depuis 1987, il est impossible aux simples Montréalais de penser acheter un terrain municipal pour y bâtir maison. Depuis son arrivée au pouvoir, l'administration Doré-Fainstat n'a vendu que deux terrains municipaux à des particuliers, et deux autres le seront avant la fin de l'année en cours. Tous les autres terrains, soit 118, ont été attribués à des organismes sans but lucratif, à des coopératives de logements ainsi qu'à l'Office municipal d'habitation pour la construction de HLM. C'est un virage à 180 degrés dans l'Opération 20000 logements, lancée au début des années 80, et qui visait à favoriser l'accession à la propriété et relancer la construction domiciliaire à Montréal. Auparavant, la ville attribuait 70 p. cent de ses terrains disponibles à des particuliers (généralement par concours ou par tirage au sort) et 30 p. cent à des OSBL et coops. En 1987, sur les 49 emplacements municipaux visant la construction de près de 923 logements, deux ont été vendus au secteur privé, 30 attribués aux OSBL et coops, et 17 à des projets de chambres ou logements visant les sans abris (les chambreurs sont compris dans cette catégorie). De plus, 14 emplacements ont été cédés à l'Office municipal d'habitation pour la construction de 478 HLM. En 1988, on dispose de 59 terrains pour la construction de près de 1800

logements: 17 vont à des OSBL et des coops, six à des projets pour les sans abri. Deux terrains seront vendus dans le privé et 34 sont réservés à l'Office municipal d'habitation pour la construction de HLM. En excluant la part de l'Office municipal d'habitation, 63 p. cent des terrains sont donc allés aux coops et OSBL, 31 p. cent à des projets de chambres et cinq p. cent à des particuliers. Les terrains municipaux sont attribués aux OSBL et aux coopératives de logement à la suite d'une demande directe d'un organisme auprès de la ville, ou après un appel d'offres sur invitation auprès de quelques-uns, explique l'assistant-directeur responsable de l'habitation, M. Serge Carreau. La ville leur cède ses terrains par bail emphytéotique de 52 ans, moyennant un prix équivalent à 75 p. cent de la valeur marchande. Dans le cas de projets pour les sans-abri, la ville cède le terrain pour une rente nominale. Les coopératives s'occupent surtout de logements pour des familles tandis que les OSBL optent pour des personnes âgées ou de clientèles spéciales. M. Carreau explique cette réorientation en matière d'attribution de terrains municipaux par un marché privé de la construction très actif, qui n'a donc pas besoin des stimulants de la municipalité. D'autre part, par la diminution de la banque de terrains municipaux. Cette politique d'aliénation des terrains municipaux découle d'une décision du comité exécutif, en réponse aux pressions des coopératives qui voulaient profiter au maximum des programmes gouvernementaux disponibles.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-02

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/27CJF9UX>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

---

Montréal fera bientôt face à une "crise des déchets"; [Michael] Fainstat signale que les trois sites d'enfouissement de l'île seront comblés dans quelques années

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noel

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 4 novembre 1988 351 mots, p. A2  
Montréal fera bientôt face à une "crise des déchets"; [Michael] Fainstat signale que les trois sites d'enfouissement de l'île seront comblés dans quelques années Noël, André VICTORIAVILLE -- Une véritable crise des déchets se profile à l'horizon sur l'île de Montréal, a dit hier le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Michael Fainstat. Les trois sites d'enfouissement de l'île commenceront à fermer dans deux ans et aucune formule de rechange n'a encore été trouvée, a déclaré M. Fainstat au cours d'un colloque sur la gestion des déchets. Des fonctionnaires, des élus et des spécialistes sont réunis depuis hier à Victoriaville pour partager leurs connaissances sur l'enfouissement sanitaire et la «valorisation»des déchets. L'ampleur des problèmes à Montréal a frappé leur imagination. Alors qu'une bonne partie des quelque 70 sites d'enfouissement actuellement exploitésau Québec



reçoivent environ 50000 tonnes de déchets par an, la carrière Miron en accepte 1,2 million à elle seule. La crise est pour demain si on ne trouve aucune solution maintenant, a dit M. Fainstat: Le site d'enfouissement Meloche, à Kirkland dans le West-Island, sera comblé très bientôt. Le site reçoit 400000 tonnes de déchets par année. Sa fermeture est prévue pour 1990. Le site de Rivière-des-Prairies - qui sert à éliminer quelque 220000 tonnes de déchets par an - sera comblé en 1991. La carrière Miron, enfin, fermera en 1994. La Ville projette d'en transformer une bonne partie en parc. Les travaux d'aménagement en cours à l'ancienne carrière Miron coûtent une fortune, une vingtaine de millions par année, a dit M. Fainstat. Mais une décision de la Commission municipale du Québec empêche la Ville de demander plus de \$12,44 pour chaque tonne de déchets, soit le coût le plus bas en Amérique du Nord. La carrière est obligée d'accepter les déchets de toute l'île, en plus de ceux de Laval et des banlieues de la Rive-Sud, soit environ 800000 tonnes par an. «C'est une aberration», a dit M. Fainstat, qui comptait discuter avec le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, hier soir, pour chercher une solution. La Ville se dirige vers une solution à plusieurs volets, a-t-il ajouté: incinération, compostage, récupération et enfouissement (probablement à la carrière de la compagnie Francon). Des expériences de récupération doivent commencer en février auprès de 18000 foyers de trois quartiers. Le système sera ensuite généralisé. Le recyclage du verre, du fer, de l'aluminium, du plastique et du papier sera intégré aux circuits réguliers de collecte, de façon à remplacer progressivement un jour de collecte conventionnelle. M. Fainstat a évoqué aussi la possibilité d'adopter un règlement municipal pour contrôler la profusion de contenants polluants. En privé, le président du comité exécutif a également pressé M. Lincoln de permettre à la Communauté urbaine de Montréal d'imposer des amendes plus élevées. Les amendes maximales sont actuellement de \$2000, un montant qu'un juge de la Cour municipale a déjà qualifié de ridicule.

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-04

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/TDVHXUZK>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:30

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:30

## Aménagement: le grand rêve s'embrume

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Plus, samedi 5 novembre 1988 763 mots, p. B5 Montréal sous le règne Doré Aménagement: le grand rêve s'embrume Bonhomme, Jean-Pierre Le grand rêve d'une grande ville de Montréal embellie avec délicatesse, redécouverte avec goût, civilisée par de l'habitat novateur, - celui que formulaient jadis nombre de sympathisants du RCM - n'est pas mort, mais il s'endort. Deux ans après la prise du pouvoir par le Rassemblement des citoyens de Montréal, les protecteurs de

l'environnement urbain, les amoureux de l'architecture et de l'aménagement ne sont pas vraiment désespérés, mais ils déchantent en nombre. La cicatrisation des blessures les plus profondes, faites à la ville par de longues négligences et de médiocres actions passées, constate-t-on généralement en le déplorant, tarde à se faire. Et c'est dans le plus concret des choses, dans ce qui compte vraiment, c'est-à-dire en matière d'implantation des nouveaux édifices à bureaux et des grands complexes commerciaux centraux que la désillusion apparaît le plus clairement. Les observateurs neutres qui restent - nombre des plus grands critiques de jadis ont été happés par la machine du pouvoir municipal - ne broient pas que du noir. Quasi tout le monde reconnaît que certaines bases, certaines fondations ont été posées qui donneront peut-être de bons résultats futurs. Mais pas en matière de gratte-ciel en tout cas. Mont-Royal La satisfaction la plus commune se manifeste autour de la décision de la ville de créer son groupe de travail sur la protection du parc du Mont-Royal; de «citer» la montagne, selon le jargon administratif, comme un bien culturel inaliénable. On s'attend à ce que cette démarche donne d'intéressants résultats, même si le maire Jean Doré a déjà rejeté certaines propositions devant réduire l'impact de l'automobile en ce lieu destiné aux piétons. La consultation publique, à cet égard, devrait se faire le printemps prochain. Mais les deux groupes les plus actifs et indépendants en matière de surveillance de l'aménagement urbain, Héritage Montréal et Sauvons Montréal sont pour leur part profondément déçus en ce qui concerne les interventions dans la grille même des rues. Ils disent constater que les grands promoteurs immobiliers font actuellement à peu près tout ce qu'ils veulent. Le public, disent-ils, n'est pratiquement pas consulté en matière d'implantation des immeubles et des centres commerciaux intérieurs. Le porte-parole de Sauvons Montréal, M. Dinu Bumbaru, évoque, comme beaucoup d'autres observateurs, le cas de l'hôtel Queen's. En cette affaire patrimoniale, déplore-t-il, l'administration a jugé de l'impossibilité de conserver le grand immeuble avant même que des études techniques soient réalisées. En matière d'implantation des nouveaux édifices, poursuit-il, les choses ne vont pas mieux. Il se demande même si, à cet égard, l'actuelle administration n'est pas «plus rigide» que la précédente. Les permis accordés aux promoteurs, explique-t-il, font fi de tous les principes formulés par le schéma d'aménagement dont l'adoption est prévue pour la fin de l'année prochaine. L'immeuble de 45 étages que les promoteurs Marathon viennent d'avoir la permission de construire, devant la gare Windsor, par exemple, tourne le dos à la rue Lagachetière. Or cette rue avait été désignée par le plan préliminaire comme une rue d'ambiance devant accueillir les piétons. Par ailleurs, cette construction bloquera les vues sur la montagne. Le directeur d'Heritage-Montréal, M. Joshua Wolfe, confirme. Les décisions qui concernent l'implantation des immeubles nouveaux se prennent dans les bureaux de John Gardiner à qui toutes les questions d'aménagement ont été déléguées par l'administration. La population, dit-il, est, à toutes fins utiles, en cette matière, tenue dans une parfaite ignorance de ce qui se trame. Il signale que l'administration et son service d'urbanisme étudient actuellement quelque 60 projets d'implantation d'immeubles; il indique qu'on pourra procéder dans tous ces cas avant l'adoption du plan d'aménagement et des critères de design urbain. M. Wolfe signale surtout que le service d'urbanisme de la ville ne peut rien communiquer au public, au sujet d'un projet d'immeuble, avant que celui-ci ne soit présenté au conseil en première lecture. Mais les intéressés n'ont alors que 30 jours pour faire valoir une opinion. Son organisme, Heritage-Montréal, regrette-

t-il, n'a pas encore pu obtenir du Service d'urbanisme un rendez-vous au sujet de deux projets d'implantation d'immeubles présentés au conseil en première lecture il y a dix jours. Il s'agit de deux immeubles de 20 étages qui dérogeront au zonage actuel: l'un est situé à l'angle sud-ouest de l'intersection Guy-de-Maisonneuve; l'autre à l'intersection Mayor-de-Maisonneuve. Dans d'autres grandes villes, dit M. Wolfe, les citoyens ont six mois pour se faire une opinion. Consultation Le vice-doyen de la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, M. Denys Marchand, est content de voir qu'en certaines autres matières la municipalité s'engage dans un processus de consultation. Ce processus, dit-il, est pourtant très lent. Il regrette, par ailleurs, que les chefs de services municipaux «les mieux payés au Canada» aient une attitude «méprisante» à l'égard du public. Il trouve en tout cas «curieux» que les promoteurs immobiliers obtiennent rapidement leurs permis de construire. Il réclame, lui aussi, l'extension des délais d'examen par le public des projets immobiliers. Le professeur Marchand dirige un comité de rédaction qui vient de publier, cette semaine, le premier numéro d'une intéressante revue, «Trames», sur l'aménagement. L'un des articles, rédigé par une équipe de l'Institut d'urbanisme de l'Université, propose que la ville ait, en priorité, la volonté de ne «perdre aucune occasion de favoriser l'habitation dans le centre... En faisant des efforts particuliers pour trouver de nouveaux concepts architecturaux pour l'habitat de moyenne densité». M. Marchand indique que les efforts, en ce sens ne sont pas suffisamment soutenus et il ne voit pas de «volonté précise» de l'administration de s'intéresser avec rigueur au design urbain. En janvier de l'année dernière La Presse publiait une page qui exposait dix «plaies» de la ville «qui attendent leur guérisseur». Depuis ce temps aucune action apparente n'a encore été prise dans aucun de ces cas pour apporter des correctifs visibles. On regrette souvent, par exemple, qu'aucun carré d'herbe n'ait encore été posé sur le triste parking, à l'intersection Berri-Sainte-Catherine, parking que l'administration avait promis de transformer en square pour les piétons. Le RCM avait promis de transformer le stationnement de la rue Berri, devant l'UQAM, en square gazonné.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-05

**Pages** P. B-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RMTCRVD5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

Marc-Yvan Côté fustige le RCM et le maire [Jean] Doré dans le dossier du développement du transport

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 5 novembre 1988 485 mots, p. A19 Marc-Yvan Côté fustige le RCM et le maire [Jean] Doré dans le dossier du développement du transport Pépin, André QUÉBEC -- Le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a fustigé hier le Rassemblement des citoyens de Montréal et son chef, le maire Jean Doré, qu'il accuse de «tenir deux langages» dans le dossier du développement du réseau de transport. «En Corée, le maire Doré a affirmé que Montréal n'avait pas perdu l'usine d'automobiles Hyundai parce que Bromont fait partie de la région de Montréal. Il tient donc un double langage lorsqu'il dit que notre plan de transport favorise les banlieues au détriment de Montréal. Si Bromont fait partie de Montréal, il faut bien que les gens qui y travaillent puissent entrer à Montréal», a lancé le ministre, soulignant «que la vérité doit avoir son droit». M. Côté a fait cette mise au point hier, au cours d'un débat (interpellation) l'opposant au critique du Parti québécois en matière de transports, le député Jean Garon, de Lévis. L'opposition péquiste qualifie de «catalogue Eaton» le plan de développement de transport présenté par le ministre Côté à la fin de l'été et qui prévoit des investissements de \$1,6 milliard au cours des dix prochaines années. La députée péquiste de Maisonneuve, à la suite de M. Garon, a souligné que le plan du ministre Côté laisse complètement abandonnée la population de l'est de Montréal. Sur ce point précis, le ministre a été mordant: «Une conseillère municipale, Mme Bordeleau, ancienne attachée politique de l'ex-ministre Marcel Léger, se plaint du manque de service dispensé aux citoyens de l'Est par la STCUM. Ce n'est que le 15 octobre dernier que ces gens ont fait état de leurs revendications, quatorze mois après une commission parlementaire, longtemps après le dépôt de notre plan. Ils ont dormi puis ils se sont réveillés en se disant qu'il fallait sauver la face», a déclaré le ministre, reprochant aux gens du RCM de distribuer des dépliants aux bouches de métro pour blâmer le gouvernement. M. Côté, au cours d'un bref entretien, a par ailleurs précisé que le travail d'investigation de ses fonctionnaires concernant l'administration de la CTCUM était complété. Il doit rencontrer les dirigeants de l'organisme lundi prochain, pour leur faire part de certaines recommandations visant à redresser la situation budgétaire. L'est de Montréal M. Côté affirme que les gens du RCM visent la mauvaise cible lorsqu'ils l'accusent de négliger l'Est. «S'il y a de l'insatisfaction, c'est vis-à-vis leur propre gang qu'ils doivent se tourner. Ils n'ont pas fait ce qu'il devait faire au bon moment». Le ministre soutient qu'il est totalement faux de prétendre qu'il n'y a rien pour l'Est puisque le plan prévoit, entre autres, le prolongement de l'autoroute Ville-Marie jusqu'à l'autoroute 25. Aussi, le prolongement du métro vers Montréal-Nord. «Montréal-Nord, en comptant Saint-Léonard, regroupe 60 p. cent de la population de l'Est. C'est 50000 emplois, 45000 déplacements», précise M. Côté. Il ajoute que ce n'est pas lui qui décide des circuits d'autobus dans l'est, indiquant par là que les gens de la pointe est devraient diriger leurs moyens de pression sur les dirigeants de la STCUM. Il est tout aussi important, soutient le ministre, de développer l'ensemble du réseau routier de la région métropolitaine que de développer les services dans l'île de Montréal. «Il faut être pragmatique. Des choix difficiles devront être faits par les dirigeants de Montréal. Par exemple, comment pouvons-nous demander à un citoyen qui achète sa première maison de venir acheter un terrain à Montréal qui vaut le prix qu'il paiera pour une maison en banlieue. L'opposition péquiste rétorque qu'il est inconcevable de favoriser l'étalement urbain, alors que la tendance démographique montre qu'il faut, dès maintenant, favoriser le développement du centre-ville,

notamment avec un réseau de transport en commun plus efficace. Pour le député Jean Garon, on ne voit pas de vision d'ensemble dans ce plan. «on s'en va vers l'étalement urbain avec une conception du transport qui favorise l'étalement urbain. Le plan du ministre aura pour effet de vider le centre-ville», a conclu M. Garon.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-05

**Pages** P. A-19

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7SM84FW4

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Le RCM n'a pas oublié ses engagements électoraux: les 90 promesses de Jean Doré: ce qui est fait et ce qui reste à faire

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Plus, samedi 5 novembre 1988 665 mots, p. B4 Montréal sous le règne Doré Le RCM n'a pas oublié ses engagements électoraux: les 90 promesses de Jean Doré: ce qui est fait et ce qui reste à faire Favreau, Mariane Il y a deux ans, poussée par un grand désir de renouveau, l'équipe du RCM de Jean Doré prenait le pouvoir à l'hôtel de ville. Les Montréalais fondaient beaucoup d'espoir sur la vision nouvelle qu'apportaient les élus du 9 novembre 1986. Deux ans plus tard, à la mi-temps d'un mandat qui prendra fin en novembre 1990, qu'en est-il? Qu'y a-t-il de changé pour les Montréalais? Une façon de mesurer le travail accompli par l'administration Doré, c'est de revenir aux quelques 90 engagements écrits du RCM aux élections de 1986. Cette révision indique que le RCM n'a pas oublié son programme électoral sur les tablettes. Mais l'administration se montre fort «studieuse» dans sa démarche et ne ménage pas son recours aux rapports et études. D'où la production d'une masse impressionnante de documents, capable de rivaliser avec les meilleures maisons d'édition. Toutes les promesses n'ont cependant pas le même poids, ni les mêmes conséquences. On se gardera donc des additions faciles. Promesses tenues abolition de la taxe d'eau pour les locataires; diminution du taux de la taxe foncière de \$2,63 à \$2,17 pour tenir compte, en partie, de la hausse d'évaluation des propriétés; plafonnement, en 1988, du compte du taxe foncière à 15 p. cent de plus qu'en 1987; la différence est répartie à tous les proprios à raison de \$0,13 du \$100 d'évaluation; création de commissions permanentes du conseil; questions orales du public aux assemblées du conseil; assemblées d'information et nombreuses consultations: aménagement des parcs, centre-ville, politiques diverses, etc.; création d'un service des affaires culturelles; hausse du budget du Conseil des arts de la CUM; pas de transformation de logements occupés en condos; aucun nouveau trottoir en saillie; système de stationnement prioritaire avec vignette pour des résidents du Plateau; système plus civilisé de remorquage des voitures stationnées sur des terrains privés; services municipaux plus accessibles et guichet unique: une douzaine de bureaux

Accès Montréal; comptoir d'accueil en langues étrangères pour les communautés ethniques; zone d'entreprises pour l'Est de Montréal, remembrement de terrains industriels; accentuer le rôle économique de la CIDEM; concertation avec les agents socio-économiques; favoriser la haute technologie; élargissement du bassin d'emploi des cols bleus aux femmes; règlement sur l'étalage de publications pornographiques; réorganisation des services municipaux; fichier des fournisseurs; préservation du Mont-Royal, classé site du patrimoine; améliorer la plantation, l'entretien et l'émondage des arbres; extension de la période d'activités des piscines et tennis; mesures facilitant la consolidation du réseau de garderies et de maisons d'accueil (aucune consultation sur ces sujets). Réalisations amorcées Par ailleurs, la réalisation de certains engagements est amorcée et des études avancent sur divers sujets: fluoration de l'eau: consultation publique, rapport négatif, suspension de la décision jusqu'aux résultats d'une étude sur l'environnement; programmes d'accès à la fonction publique des femmes, minorités et handicapés, avec des objectifs mesurables; plan d'urbanisme du centre ville: premières consultations terminées sur un énoncé d'orientation; mise en valeur du patrimoine en utilisant les pouvoirs confiés aux municipalités; amorce d'un réseau vert continu à travers la ville: argent réservé au budget d'immobilisation; expériences pilotes de récupération des déchets; création d'un secrétariat pour la mise sur pied d'une stratégie internationale de la ville. Les promesses non encore tenues L'administration Doré a toutefois encore du pain sur la planche, si elle veut réaliser toutes ses promesses. Il n'est cependant pas dit qu'on puisse toutes les réaliser, certaines pouvant maintenant paraître illusoire: référendums sur des emprunts ou les règlements de zonage; implication de la population dans l'identification des priorités; politique de décentralisation des pouvoirs, incluant les conseils de quartiers, à soumettre à la consultation; partage volontaire du travail entre fonctionnaires et jeunes sans emploi; paiement des taxes en plusieurs versements; taux variables de taxes; augmentation de la surtaxe sur les terrains vagues; remise de taxes les premières années après une rénovation; report du paiement des taxes des retraités jusqu'à la vente de leur maison; réinvestissement de la taxe d'amusement dans les industries culturelles; aménagement de corridors culturels; création d'un fonds d'investissement culturel pour doter Montréal de grands équipements culturels; programme de soutien à la création, la production et la promotion culturelle; compléter le réseau des maisons de la culture (seule la salle de musique du Bon-Pasteur a été faite); plan d'urbanisme pour chacun des secteurs de la ville; aménager des plages, dont celle du lac des Régates; créer une société para-municipale de recherche et d'exploitation de l'énergie générée par les déchets; voies réservées aux autobus dans des artères; élimination du sabot de Denver; fonds de roulement pour les organismes sans buts lucratifs pour acheter et revendre des immeubles à leurs occupants; favoriser le recyclage des immeubles vacants ou menacés; règlement plus sévère sur les immeubles barricadés pour leur remise en état dans les plus brefs délais; compléter le réseau de pistes cyclables, améliorer la signalisation, aménager des stationnements sécuritaires: seule une correction de la piste a été faite; développement du port de Montréal dans l'île: il se fera plutôt sur la rive sud; expansion aéroportuaire à Dorval: Mirabel et Dorval, a statué le gouvernement fédéral. Le 9 novembre 1986, Jean Doré remportait la victoire avec plus de 67% des voix.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-05

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QDV28LU8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Un sondage CROP-La Presse : l'administration [Jean] Doré a la cote d'amour ; seuls les problèmes de la circulation inquiètent les Montréalais

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 5 novembre 1988 958 mots, p. A1 Montréal sous le règne Doré Un sondage CROP-La Presse : l'administration [Jean] Doré a la cote d'amour ; seuls les problèmes de la circulation inquiètent les Montréalais Favreau, Mariane Les Montréalais ne sont pas des banlieusards en puissance. Ils apprécient leur ville, malgré les problèmes reliés au transport et à la circulation, s'y sentent généralement en sécurité et, comme toujours, sont satisfaits de l'administration municipale. En fait, les Montréalais sont aussi satisfaits de leur nouveau maire qu'ils l'étaient de Jean Drapeau, quelques mois avant les élections municipales de 1986. Ils estiment, à peu près à parts égales, que la qualité de vie à Montréal n'a pas changé ou s'est améliorée depuis quatre ou cinq ans. Et ils savent de quoi ils parlent, les Montréalais, puisqu'ils sont très fidèles à leur ville: la majorité (63 p. cent) y vit depuis plus de 20 ans. Ces données sont tirées des résultats d'un sondage CROP réalisé entre le 14 et le 20 octobre pour La Presse. Le sondage se base sur un échantillon de 934 répondants. (La méthodologie est expliquée en page A 2) L'objectif principal était de faire le point sur l'administration municipale dirigée par le maire Jean Doré, à mi-chemin de son mandat, et de prendre le pouls de la population montréalaise à cet égard. On voulait également connaître son évaluation de la situation actuelle dans la métropole. S'ils ne connaissent pas leurs conseillers municipaux, la plupart des Montréalais (84 p. cent) savent que Jean Doré est leur maire. Mais ne leur demandez pas de quel parti politique municipal il est le chef, ils ont presque oublié que c'est le RCM. Quant à Claude Dupras, sa notoriété a baissé depuis les élections municipales alors qu'elle était à 39 p. cent. Aujourd'hui, moins du tiers des Montréalais (28 p. cent) savent qu'il dirige le Parti civique. Si le tiers des répondants constatent une détérioration au chapitre des taxes municipales, les Montréalais sont étonnamment nombreux à ignorer si la situation s'est améliorée ou détériorée, sur certains points précis, depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Doré. Faut-il attribuer ces réponses au fait qu'une majorité de Montréalais (59 p. cent) ne s'intéressent pratiquement pas à la vie politique municipale? Cette proportion est cependant moins forte chez les anglophones. Si 84 p. cent des Montréalais peuvent nommer spontanément leur maire, sa notoriété est cependant plus élevée dans l'est (87 p. cent) que dans l'ouest (77 p. cent), et davantage chez les francophones (90 p. cent) que chez les anglophones (68 p. cent) et les allophones (67 p. cent). Plus des deux tiers des

Montréalais (69 p. cent) sont satisfaits du maire Doré, et les francophones plus (72 p. cent) que les anglophones (59 p. cent). Ce taux de satisfaction est le même qu'obtenait Jean Drapeau à la fin de son dernier mandat, mais la part des «très satisfaits» y était plus élevée. Curieusement, les citoyens se déclarent plus satisfaits de l'administration municipale (74 p. cent) que de leur maire. Le degré de satisfaction à l'égard de l'administration n'a pas monté beaucoup: il est légèrement supérieur à celui qu'obtenait l'administration Drapeau (70 p. cent) à quelques mois des élections municipales qui ont balayé le Parti civique. Bien que l'information à donner à la population soit une priorité de l'administration Doré, à peine plus du tiers des Montréalais (34 p. cent) voient une amélioration à cet égard depuis deux ans. Il en est de même au chapitre de la consultation de la population, activité qui a pourtant mobilisé fonctionnaires et conseillers sur des dizaines de sujets: seuls 31 p. cent des Montréalais jugent que la situation s'est améliorée. Les répondants sont peu nombreux (6 p. cent) à juger que la situation s'est détériorée sous ces deux aspects. On pourrait donc en déduire que, dans un certain sens, les efforts de l'administration Doré à ces chapitres commencent à porter fruits. Mais ce qui frappe davantage, c'est que près des deux tiers des Montréalais estiment qu'il n'y a eu aucun changement (37 p. cent) ou ne savent pas s'ils sont mieux informés ou mieux consultés qu'auparavant. Les Montréalais se partagent à peu près également sur la façon dont la nouvelle administration prépare l'avenir de Montréal: améliorée (31 p. cent), n'a pas changé (32 p. cent), ne savent pas (30 p. cent). Ces réponses doivent être mises en parallèle avec la forte proportion de Montréalais (59 p. cent) qui ne s'intéressent pas à la politique municipale; 39 p. cent s'y intéressent. Au chapitre des taxes municipales, le tiers des Montréalais (32 p. cent) estime que la situation s'est détériorée. C'est le point majeur de détérioration, particulièrement chez les propriétaires (52 p. cent). Ici encore, un tiers n'a pas de réponse tandis que 27 p. cent estiment qu'il n'y a pas de changement. Mais 9 p. cent voient une amélioration depuis deux ans. C'est à l'égard des dépenses municipales que le taux de ceux qui ne savent pas est le plus élevé: 37 p. cent. Alors que 32 p. cent ne voient pas de changement, 18 p. cent assurent qu'il y a détérioration et 12 p. cent voient une amélioration. Quand on demande aux citoyens quel est le problème le plus important à Montréal, celui qui les préoccupe le plus, le tiers des répondants donne spontanément une réponse reliée aux transports: 12 p. cent indiquent la voirie (rues, travaux, entretien); 11 p. cent, le stationnement; 10 p. cent, le transport en commun. Ces problèmes sont plus souvent invoqués par les francophones que par les anglophones. Ceux-ci indiquent comme seconde préoccupation, à 18 p. cent, des problèmes linguistiques; alors que les allophones sont davantage préoccupés de taxes municipales. Toutefois, la pollution vient au second rang des préoccupations mentionnées par l'ensemble des Montréalais: 14 p. cent des francophones et 8 p. cent des anglophones en font leur préoccupation majeure. Les taxes municipales (5 p. cent), la sécurité (crime, violence), les problèmes socio-économiques, le logement (4 p. cent chacun) sont aussi perçus comme le problème le plus important par des répondants. Et une heureuse proportion de 12 p. cent des Montréalais ne voient aucun problème. Ce pourcentage grimpe à 24 p. cent chez les allophones, dont on peut croire qu'ils ont connu pire. D'une manière générale, peu de Montréalais portent un jugement négatif sur l'évolution de la qualité de vie de leur ville au cours des quatre ou cinq dernières années. Seulement 13 p. cent croient que cette qualité de vie s'est détériorée tandis que 38 p. cent disent au contraire qu'elle



s'est améliorée, et 41 p. cent qu'elle n'a pas tellement changé. En croisant les réponses, on note que ceux qui vivent à Montréal depuis plus de dix ans (les trois quarts des répondants) sont plus portés à dire que la qualité de vie s'est améliorée que ceux de souche plus récente. Quand on leur soumet plusieurs composantes de la vie montréalaise, qui ne dépendent pas toutes de l'administration municipale cependant, l'évaluation des répondants est positive dans la plupart des cas, sauf en ce qui a trait aux transports. La vie culturelle semble particulièrement appréciée puisque 92 p. cent des Montréalais y considèrent la situation très ou assez bonne. Dans un secteur beaucoup plus terre à terre, la cueillette des ordures ménagères, le taux de satisfaction est tout aussi élevé. Le déneigement des rues ainsi que les parcs et espaces verts reçoivent une cote élevée (76 et 77 p. cent). La situation, bien que perçue positivement, est jugée un peu moins bonne qu'en avril 1986 dans le transport en commun (73 p. cent contre 77 p. cent alors) et dans le service de police (66 p. cent contre 72 p. cent en 86). Par contre, on juge mieux la situation dans les sports et loisirs pour les jeunes: 68 p. cent la jugent positivement contre 58 p. cent en 1986. Les avis sont partagés sur l'état et l'entretien des rues, 48 p. cent les trouvant bons et 51 p. cent, mauvais. Mais les avis sont carrément négatifs en ce qui concerne le stationnement et la circulation automobile, où respectivement 70 et 65 p. cent des Montréalais jugent la situation pas tellement bonne ou carrément mauvaise.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-05

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LVXI7GZE

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Quand le ciel tombe sur la tête des fonctionnaires

**Type** Article de journal

**Auteur** Jacques Léveillé

**Résumé** La Presse Plus, samedi 5 novembre 1988 1117 mots, p. B5 Montréal sous le règne Doré Quand le ciel tombe sur la tête des fonctionnaires Léveillé, Jacques; Léonard, Jean-François Chefs de file, attentes anticipées, entreprise de service, mémoires de décision, déconcentration, responsabilisation, forum des cadres, etc.: les fonctionnaires municipaux, petits et grands, en ont vu de toutes les couleurs depuis deux ans et ont eu parfois l'impression que même une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Vocabulaire nouveau, regroupements de services différents, mécanismes de décisions transformés, nouveau personnel polyvalent, l'appareil municipal s'est trouvé confronté à des affamés organisationnels qui dévorent les organigrammes comme d'autres bouffent les profiteroles. Si le RCM n'avait pas de grand dessein en matière de planification, il avait les idées pas mal plus claires pour tout ce qui touchait à la réorganisation des services municipaux et à la réforme de leurs

comportements. Il faut toutefois préciser que le nombre d'intervenants fut délibérément plus restreint pour ce deuxième exercice. Les longues palabres et les profondes consultations n'étaient pas au menu. On pourrait résumer grossièrement le tout en trois petits mots: faire le ménage ou encore s'accrocher à un mot d'ordre: moderniser. Cette modernisation des services administratifs avait été amorcée avec timidité sous l'administration Drapeau-Lamarre. De façon pragmatique M. Lamarre avait créé quelques sociétés para-municipales pour donner à la Ville des outils souples, légers et efficaces d'intervention dans des domaines que les services traditionnels ne parvenaient pas à occuper. C'est par ce biais que la Ville avait cherché à se mettre à l'heure de la concertation avec ses partenaires économiques. La mise sur pied de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM) et de ses comités consultatifs complétaient cette ouverture sur l'environnement. Enfin, une réflexion en profondeur entre M. Lamarre et les directeurs de services avait eu lieu en 1985 sur les principaux correctifs à apporter pour rendre plus performante l'administration municipale dans son ensemble. Le RCM s'en servira d'ailleurs comme outil de départ pour son opération de modernisation. Sans partir à zéro, il est apparu rapidement que la nouvelle administration voulait accélérer fortement le mouvement de transformation de l'appareil municipal sur deux fronts. Un premier, plus quantitatif, qui touchait aux structures de fonctionnement (nombre de services, répartition des responsabilités, unités de coordination, etc.). L'autre, plus qualitatif, qui touchait à la mentalité des fonctionnaires -particulièrement des cadres - , à la qualité de vie au travail, à l'identification corporative, à la motivation, etc. Le premier geste posé pour procéder à cette modernisation fut la création du poste de secrétaire général et l'engagement de M. Pierre Lefrançois, haut-fonctionnaire à Québec, comme titulaire. Cette fonction n'avait pas été inscrite au programme du RCM. Elle n'avait pas non plus fait l'objet d'engagement au cours de la campagne électorale de 1986. Et pourtant elle constitue peut-être la décision la plus importante et la plus conséquente prise par l'administration du RCM au cours des deux dernières années. L'idée de départ était de séparer les fonctions proprement administratives des fonctions d'orientation stratégique et de décision politique qui étaient réservées au Comité exécutif. Auparavant c'était le président du Comité exécutif qui prenait la responsabilité de la direction des tâches administratives. Tous les directeurs de services se rapportaient à M. Lamarre. La nouvelle conception collégiale du fonctionnement du Comité exécutif ne permettait pas qu'il y ait deux patrons en son sein: un président du Comité exécutif ayant la main haute sur tous les services, et un maire responsable des décisions stratégiques. En séparant l'exécutif de l'administration on faisait de M. Lefrançois le fonctionnaire numéro un de la Ville et on lui donnait tout pouvoir pour procéder à la réforme et à la réorganisation administrative de l'hôtel de ville. Rapidité d'action Du côté de la réorganisation administrative, ce qui a le plus frappé l'imagination populaire ce fut d'une part la très grande rapidité avec laquelle on a procédé - à peine quatre mois - et l'envergure des changements apportés. On a diminué le nombre de services de 21 à 12 et aboli quarante postes de cadres intermédiaires ou supérieurs. Cette saignée dans la haute fonction publique montréalaise et cette cure d'amaigrissement des services ne s'est pas faite toute en douceur. Mais la vitesse d'exécution a permis au secrétaire général à la fois d'asseoir son autorité, à tout le moins au niveau des cadres supérieurs, et de ne pas permettre aux forces qui s'opposaient à ces transformations d'ériger des

mécanismes efficaces de défense et de réaction. Par-delà ces transformations, dont il faudra examiner un jour les effets réels et non pas seulement les effets d'artifice, le dégraissage s'est aussi fait à l'intérieur de chaque service de façon à réduire le nombre de niveaux de décision. Dans tous les cas on a éliminé au moins un palier décisionnel, avec le résultat que le nombre de chefs par rapport aux indiens est passé de 1 pour 6,3 à 1 pour 8,6 employés. Cette mesure a permis d'abolir 241 autres postes. Malaises Ces différents mouvements ont introduit dans le système un certain nombre d'inquiétudes et de malaises. Certains rattachements de services se sont avérés inefficaces pour ne pas dire catastrophiques, tel la circulation. Dans d'autres cas, le regroupement de plusieurs anciens services a fait gonfler de façon exponentielle les responsabilités sans que les ressources suivent. Enfin, la création de nouveaux services, tel le secrétariat général ou le service de planification-concertation, ont d'une part centralisé des responsabilités qui étaient autrefois dispersées dans un certain nombre d'unités, ce qui a laissé parfois un arrière-goût amer. D'autre part elles ont créé une coupure entre les services traditionnels, extrêmement opérationnels, et les services stratégiques, qui regroupent des ressources polyvalentes et qui jouissent de beaucoup de latitude dans le climat actuel de la réforme administrative. Elles ne disposent pas pour autant des moyens financiers de livrer les marchandises qu'elles commandent aux services traditionnels spécialisés. Politique Autre élément stratégique et politique important. Si le grand responsable des services n'est plus un membre du Comité exécutif, chaque membre du Comité exécutif a pris le parrainage d'un certain nombre de secteurs d'intervention, et par conséquent de services. La tentation est alors bien grande pour les cadres supérieurs de passer directement par le niveau politique pour faire avancer un dossier qui leur tient à coeur. Ce faisant ils n'ont à subir ni les compromis avec les autres directeurs de services, ni les arbitrages corporatifs du secrétaire général. Ils n'ont qu'à convaincre leur mon oncle au Comité exécutif La tentation est aussi bien grande pour les conseillers municipaux de jouer plutôt la carte du Comité exécutif plutôt que celle du secrétaire général. Les membres de l'Exécutif ne dédaignent d'ailleurs pas de jouer cette médiation entre le politique et l'administratif. Et ce double jeu, naturel dans toute organisation, permet de reconstruire d'anciens réseaux avec des branchements nouveaux. C'est un peu comme mettre un filage neuf dans une maison en faisant passer les fils ailleurs. Pour que cette situation ne se répande pas trop et pour que de mauvaises habitudes ne reviennent pas trop vite à la surface, on a aussi décidé de procéder à une réforme des mentalités dans l'administration, soit une sorte de révolution culturelle. Entreprise de services Premier élément, promouvoir l'idée de la Ville comme entreprise de services et y insuffler ce qu'on appelle un esprit corporatif. L'idée n'est pas nouvelle. De tout temps en effet on a claironné que les administrations municipales n'étaient pas des gouvernements mais des structures d'administration qui devaient assurer les services locaux de première ligne: égouts, aqueducs, eau potable, enlèvement des déchets et de la neige, etc. Ce qui est plus nouveau peut-être c'est la multitude de techniques utilisées pour envelopper ce vieux paquet d'un enrobage nouveau. Si l'objectif majeur de la réorganisation des services était l'efficacité, l'idée majeure de la réforme des mentalités est celle de la responsabilité. Désormais on demande aux cadres d'être plus autonomes, de ne pas déléguer leurs responsabilités à leur supérieur hiérarchique, d'apprendre à déléguer des responsabilités à leurs collaborateurs immédiats, d'être capables de voir plus loin

que leur tâche au jour le jour, de savoir travailler en coordination avec d'autres services sur un même dossier. Bref, d'occuper la place que l'on a nettoyé pour eux, sans se transformer en petits potentats et de vouloir avoir le gâteau pour eux seuls. Pour ce faire les éléments dont nous parlions au tout début (forum des cadres, chefs de file, etc.) ont été largement utilisés. De plus l'ensemble des services ont été mis dans une sorte d'étau où le secrétariat général pèse par en haut et le service de planification-concertation par en bas. C'est ce que les fonctionnaires appellent le «squeezage». Ces différents bouleversements rendent-ils les services plus efficaces? Les rendent-ils plus près et plus sensibles aux besoins des citoyens? Permettent-ils à la Ville, comme entreprise de service, de se «revirer rapidement sur un dix sous» comme peuvent le faire certaines entreprises privées ou comme les intervenants privés aimeraient que l'administration montréalaise se comporte? Rendent-ils les fonctionnaires plus heureux au travail? Il est trop tôt pour pouvoir porter un jugement sur les impacts réels de ce vaste chambardement à l'heure actuelle. Il y a encore trop de matières en suspension et de réajustements à faire.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-05

**Pages** P. B-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/S9EMDV5L

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## [RCM et CUM] : la lune de miel tire à sa fin

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 6 novembre 1988 392 mots, p. F1  
Montréal sous le règne Doré [RCM et CUM] : la lune de miel tire à sa fin Bernard, Florian Au lendemain de l'élection du RCM à l'hôtel de ville de Montréal, en novembre 1986, tous les maires de banlieue, y compris ceux qui, traditionnellement, étaient les plus farouchement opposés à l'administration montréalaise, acclamaient le nouveau régime par des paroles de bonne entente et d'harmonie. «C'est une nouvelle ère qui s'ouvre dans l'harmonisation des rapports entre les deux blocs de la CUM» déclarait le maire de LaSalle, M. Michel Leduc, nommé peu après à la vice-présidence du conseil d'administration de la STCUM, aux côtés du président Robert Perreault, du RCM. De son côté, le nouveau maire de Montréal promettait de mettre fin aux velléités d'annexion de ses prédécesseurs et offrait aux ennemis d'hier un véritable partage du pouvoir au sein du gouvernement régional, ce qui fut fait. La bonne entente a régné depuis deux ans. Les maires de banlieue ont même accepté que le RCM réalise l'une de ses promesses électorales les plus populaires, celle de ne pas hausser les tarifs du transport en commun. Ce sont les villes de banlieue qui ont contribué, financièrement, pour une part importante, à combler le vide financier créé par un gel des tarifs. Le transport, sujet de chicane Mais des nuages

apparaissent à l'horizon. Des tempêtes se préparent. De plus en plus ouvertement, des maires de banlieue critiquent certaines politiques régionales de Montréal, notamment en ce qui touche le transport. La guerre sourde que se livrent les dirigeants de Montréal et le ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, au sujet du plan global de transport, soulève l'inquiétude de plusieurs maires. Certains, comme Guy Descarie, de Lachine, Yves Ryan, de Montréal-Nord, William Bolls, de Roxboro, ne partagent plus les vues de Montréal. D'autre part, plusieurs maires de banlieue ne veulent plus permettre au RCM de pousser plus avant sa politique sociale sur le dos des banlieusards. Le maire Descarie, par exemple, estime que la grille des tarifs du transport en commun doit être modifiée sérieusement afin que les usagers contribuent davantage, dans une proportion plus réaliste par rapport aux autres villes du Québec et du Canada. Il estime en outre que les relations tendues entre Québec et le RCM ne profitent guère à l'ensemble des municipalités de la CUM. Yves Ryan ne regrette pas Drapeau Pour le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, «Le beau fixe des deux dernières années ne durera pas éternellement. Tôt ou tard, il y a des positions qui vont éclater. L'administration Doré-Fainstat essaye, loyalement, d'en arriver à un consensus avec la banlieue, mais on sent qu'elle veut imposer de plus en plus le point de vue montréalais dans plusieurs dossiers. Le transport et l'aménagement du territoire en sont deux bons exemples». Selon M. Ryan, il n'y a toutefois aucune comparaison possible entre l'administration Doré-Fainstat et celle de Drapeau-Lamarre. «Autant la première respecte les arbitres, malgré les différends, autant la seconde ne respectait aucune règle du jeu». Et M. Ryan de conclure: «Moi, je n'ai jamais mis les pieds dans le stade olympique parce que cette construction représente, à mes yeux, un symbole de grandeur à la Louis XIV et un entonnoir de dépenses outrancières. C'est à cause du stade que les citoyens de Montréal-Nord n'ont pas encore de métro».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-06

**Pages** P. F-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VAFSHLRJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Logement : le RCM donne l'impression de ne pas être dynamique

**Type** Article de journal

**Auteur** Jacques Léveillé

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 6 novembre 1988 994 mots, p. F1  
Montréal sous le règne Doré Logement : le RCM donne l'impression de ne pas être dynamique Léveillé, Jacques; Léonard, Jean-François Depuis toujours, la question du logement à Montréal constitue le domaine de prédilection du RCM. Défense des locataires, des mal logés et des sans-abris au tout début. Protection des petits propriétaires par la suite. Sauvegarde de l'intégrité des quartiers résidentiels

montréalais en tout temps. Sa marque de commerce et ses principaux appuis ont été recherchés de ce côté. Au terme des deux premières années de son mandat à la direction de la ville, l'impression qui se dégage dans divers milieux est pourtant à l'effet que le RCM n'a pas réalisé grand-chose dans le secteur du logement, particulièrement le logement social. Bref, il n'aurait pas satisfait aux principales attentes dans les délais que commandait l'urgence. Le RCM est passablement victime de ses ambitions. Il avait placé la barre très haute. Les dénonciations de l'ancienne administration avaient été constantes et souvent féroces. Il fallait agir vite pour ne pas prêter le flanc à la critique des sympathisants déçus ou des adversaires soupçonneux. Quelques gestes symboliques et quelques actions d'éclat marquèrent les premiers mois de l'arrivée au pouvoir: obtention d'une loi provinciale décrétant un moratoire sur la conversion en condominium, achat de quelques maisons de chambres, mise sur pied d'un comité d'étude sur les sans-abris. Le ton semblait être donné. De la coupe aux lèvres, il y a cependant, en gestion municipale, une certaine distance. Pour la parcourir, il importe de réaliser une bonne adéquation entre les bonnes intentions et les moyens administratifs et financiers disponibles. Par nature, cette étape est plus laborieuse et moins flamboyante. Il s'agit, en effet, de transformer les priorités d'actions et les méthodes. Parfois en changeant le nom des anciens programmes. Parfois en les réorientant profondément. Au cours des deux premières années de son mandat, l'administration du RCM a opté pour la seconde approche. Des programmes tels que l'Opération 20000 logements a conservé son nom mais a complètement été réorientée en faveur des organismes sans but lucratif (OSBL) et des coopératives plutôt que vers l'accession individuelle à la propriété. De même le programme d'amélioration résidentielle Canada-Québec a été principalement utilisé pour appuyer les efforts en faveur des chambreurs et des sans-abris. Toutes ces réorientations portaient cependant sur des programmes mis de l'avant par l'administration Drapeau-Lamarre qui arrivaient en fin de course. Enfin les sociétés para-municipales actives dans le secteur résidentiel reçurent comme mandat de travailler à la promotion des mêmes causes. A prévoir: du nouveau avant les prochaines élections Le prix médiatique, et éventuellement politique, à payer pour une telle stratégie est sérieux. Il transmet l'impression que l'administration du RCM n'est pas très dynamique, ni très imaginative dans ses programmes en matière de logement social. Certains se seraient attendu à une profusion de nouveaux programmes plus audacieux les uns que les autres. La consommation de programmes administratifs obéit aux mêmes lois que la consommation de divers autres biens. Il est à prévoir que l'administration du RCM aura plus souvent recours à la stratégie des nouveaux programmes au cours des deux années qui précéderont la campagne électorale de novembre 1990, histoire de se donner quelques munitions. L'énoncé de la politique d'habitation devrait être connu en décembre prochain. Une consultation publique suivra. Celle-ci devrait permettre à l'administration d'évaluer l'état des forces sur les propositions qu'elle avancera et sur les contraintes qu'elle exposera pour contenir les attentes et les demandes dans certaines limites. Les propositions contenues dans l'énoncé de politique feront inévitablement référence à certaines orientations du programme et des engagements traditionnels du RCM. Elles seront par ailleurs formulées à la lumière de l'expérience pratique des deux dernières années. Des objectifs tels que la sauvegarde de l'intégrité des quartiers résidentiels, le maintien des locataires dans leur logement et la consolidation du stock de logements sociaux seront certes réaffirmés. Par

contre, les méthodes suggérées pour les atteindre seront plus largement ouvertes à la consultation et à l'accueil d'idées nouvelles. Non à la gentrification Des programmes utilisés par l'administration Drapeau-Lamarre seront inaptes à répondre aux objectifs poursuivis depuis deux ans. Nous pensons en particulier au programme d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA) et aux programmes d'embellissement des ruelles connus sous les noms de Place au soleil et Opération tournesol. Ces programmes viendraient à l'encontre d'une conception de la vie des quartiers résidentiels en favorisant la gentrification de ceux-ci. De plus, les coûts très élevés de ces actions empêcheraient une distribution plus équitable des ressources en matière d'infrastructures dans les divers quartiers de la ville. Le programme des 20000 logements risque fort de porter un nom qui correspondra mieux aux orientations que l'administration du RCM lui a imprimé au cours des deux dernières années. En conséquence, l'administration aura à adopter une politique d'acquisition de terrains puisque ceux qui avaient été réservés dans le cadre de l'ancien programme sont pratiquement épuisés. Elle aura également à indiquer les voies qu'elle entend privilégier pour favoriser l'accession à la propriété individuelle, sous forme de condominiums ou autrement. Cette dernière allusion soulève deux grandes questions qui animeront le débat public sur l'habitation. La première concerne les potentialités et les limites de l'institution municipale en tant qu'organisme de redistribution des richesses à travers ses politiques d'habitation. La seconde concerne la notion de compensation que le cas d'Overdale a dramatisée. Une bonne partie de la confusion et de la frustration qui accompagne les discussions sur l'ampleur des engagements de l'administration montréalaise en matière d'habitation provient du fait que l'électorat et le personnel politique montréalais considèrent l'hôtel de ville à la fois comme un gouvernement et comme une administration. A titre de gouvernement, ils se croient justifiés de proposer, de débattre et d'adopter des programmes à la mesure des problèmes identifiés et des solutions avancées par les partis politiques municipaux. En tant que créature administrative du gouvernement provincial, cependant, les décideurs montréalais sont enfermés dans des limites juridiques et financières étroites. Il en résulte un décalage constant entre les besoins exprimés et les capacités d'y répondre adéquatement. Il est très difficile d'expliquer cette complexité lors des campagnes électorales. Aussi, sans craindre de verser dans la démagogie, on simplifie les questions pour ne pas prêter le flanc aux accusations de se défilier devant les problèmes. Vient un temps où il faut se résigner à le faire. Si les attentes ont été maintenues à un haut niveau, la tâche risque d'être plus difficile. Il faudra surveiller comment l'administration du RCM réussira à faire admettre à ses sympathisants que la ville de Montréal ne dispose pas des moyens de mener à terme une politique de redistribution dans le secteur de l'habitation. Elle doit de toute nécessité financer ses interventions sociales dans ce secteur par des mesures d'encouragement aux investissements privés. A moins de dépendre encore plus exclusivement des programmes provinciaux et fédéraux. Overdale: on a innové en compensant les locataires Est-ce que la pilule sera plus facile à avaler si les propositions se rapportant à la notion de compensation sont plus claires, plus généreuses et moins contestées de part et d'autre? Le long épisode des Galleria Dorchester, mieux connu sous le nom de contestation Overdale, laisse présager des débats animés, tant de la part des investisseurs privés que de certains regroupements de locataires. Et pourtant, considérée sous le seul angle de l'innovation en matière de compensation

offerte aux locataires à l'occasion d'un projet privé de développement, la mesure est exemplaire. Elle concrétise la notion que tout déplacement de populations par un investissement public ou privé doit être compensé par le versement d'argent ou de logements à l'intention de ceux et celles qui cèdent leur place sur le territoire convoité. La querelle qui a éclaté autour du cas Overdale n'a pas permis de signaler que deux autres projets privés de développement se sont inscrits dans la même logique. La diffusion de l'Énoncé de la politique en habitation devrait nous indiquer quelles leçons l'administration du RCM a retenues de ses expériences en matière de compensation.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-06

**Pages** P. F-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7SXS93SS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## [Politique municipale] : les propriétaires [de Montréal] n'ont pas décelé une volonté de restreindre les dépenses

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 6 novembre 1988 591 mots, p. F1  
Montréal sous le règne Doré [Politique municipale] : les propriétaires [de Montréal] n'ont pas décelé une volonté de restreindre les dépenses Bernard, Florian Au cours de ses deux premières années de mandat, l'administration du maire Doré n'a pas encore réussi à soulager les contribuables au plan fiscal, à restreindre les dépenses publiques et à assainir les finances de l'hôtel de ville. Cette opinion est partagée par deux organismes regroupant des propriétaires. «Durant la campagne électorale, on nous avait promis une administration en faveur des petits, mais on a continué d'administrer en fonction d'une politique de grandeur. Dès la première année de son mandat, l'équipe Doré-Fainstat a augmenté le budget de 8 p. cent et a procédé à l'embauche de nombreux chefs de service, souvent recrutés parmi les amis du parti». Ce point de vue, exprimé par la présidente du mouvement Taxe\$Action, Mme Kathy Touchet, a été repris, en substance, par le président de la Ligue des propriétaires de Montréal, M. Pierre Aubry: «Malgré un beau programme électoral contenant 90 promesses, la plupart axées sur les besoins du petit peuple, nous n'avons pas encore décelé une véritable volonté de restreindre les dépenses publiques. Le RCM est en train de perdre ses appuis traditionnels dans les quartiers défavorisés. On attendait de lui qu'il donne l'exemple. Il ne l'a pas fait». Mme Touchet reconnaît cependant qu'un effort a été fait en 1988, avec une hausse des dépenses qui a tout juste dépassé l'indice du coût de la vie, et une diminution du taux de la taxe foncière par \$100 d'évaluation foncière. Mais elle s'empresse d'ajouter que les bienfaits de ces efforts ont été rapidement éliminés par une hausse



sans précédent de l'évaluation foncière. Malgré les dispositions de la loi 82, à peine 50000 contribuables ont eu droit à une réduction de leur compte de taxe. «Au cours des deux prochaines années, il va falloir que l'administration s'impose l'obligation de préparer des budgets à croissance zéro. Les Montréalais ont besoin d'un répit. Voilà ce qu'ils attendent de leurs élus». Pour la Ligue des propriétaires de Montréal, l'administration Doré-Fainstat n'a pas montré plus de transparence que celle de l'équipe Drapeau-Lamarre. «Beaucoup de belles paroles et de propagande, certes, mais en réalité c'est une consultation bidon qu'on nous a servie depuis deux ans» de souligner M. Aubry. «Prenons l'exemple du zonage de la rue Saint-Denis. Malgré une requête de 1200 noms, malgré de nombreuses séances de consultation, malgré une propagande bien orchestrée, le projet final déposé au conseil ne contenait aucune modification. On avait même répété les mêmes fautes d'orthographe. Je crois qu'on a tout simplement photocopié le projet original, en jetant au panier toutes les suggestions faites durant la consultation. On s'est fait tromper tout au long de ce dossier». Les Néo- Montréalais plutôt satisfaits Le style d'administration du RCM semble davantage plaire aux Montréalais de diverses origines ethniques qu'aux Canadiens-français ou anglais. «C'est la première fois, depuis longtemps, que nous ressentons chez les dirigeants de Montréal une véritable volonté d'intégrer les divers groupes ethniques à la vie de la métropole» a déclaré M. Joseph DiBattista, du Centre Italo-Canada. Même opinion chez les hommes d'affaires italiens, exprimée notamment par M. Raymond Massi, président de l'Association des hommes d'affaires Canado-Italiens: «Le maire Doré est bien perçu au sein de la communauté italienne. Son administration a fait preuve d'une grande ouverture à notre endroit. Les commerces italiens fonctionnent bien et reçoivent tout l'appui qu'ils souhaitent de l'administration de Montréal. Le maire Doré s'est lui-même déplacé, à plusieurs reprises, pour aller rencontrer des groupes de notre communauté». Pour l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration, les belles années de vaches grasses, au temps de l'Exposition universelle et des Jeux olympiques sont, hélas, révolues depuis longtemps. Si elle reste actuellement en déclin - comme ailleurs au Québec - l'industrie de l'hôtellerie a quand même connu deux années pas si mauvaises sous l'administration Doré-Fainstat. «Nous avons obtenu une collaboration exceptionnelle de Montréal dans notre campagne destinée à combler la période creuse d'hiver. Entre le 3 novembre et le 2 avril, l'an dernier, cette campagne a permis d'ajouter 25687 nuits d'occupation aux hôtels, ce qui a engendré des retombées directes de \$8 millions et des retombées indirectes de plusieurs autres millions» a soutenu le directeur exécutif de l'Association des hôtels du Grand Montréal, M. Michel Tremblay. Les hôteliers souhaitent cependant que Montréal fasse preuve de plus d'agressivité dans la promotion touristique de la métropole. «Toronto continue de nous manger tout rond. La télévision est saturée de réclames vantant les mérites de l'Ontario. Il faut mousser davantage nos attractions hivernales, par exemple la Fête des Neiges. Il n'y a aucune raison pour que cette manifestation n'attire pas autant de visiteurs que le Carnaval de Québec».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-06

**Pages** P. F-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L75BSHZC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Les cols bleus de la CUM acceptent un nouveau contrat de travail

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-Claude Lortie

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 6 novembre 1988 403 mots, p. A4 Les cols bleus de la CUM acceptent un nouveau contrat de travail Lortie, Marie-Claude Les cols bleus de Montréal et de la CUM réunis hier en assemblée générale à l'aréna Maurice Richard, ont approuvé par une très forte majorité l'entente de principe survenue il y a deux semaines entre le comité de négociation syndical et les représentants patronaux. Des 2 700 cols bleus réunis, 1876 ont voté pour approuver à 95 p.cent l'entente. «Un appui comme ça va montrer à l'employeur que nous sommes vraiment représentatifs de nos syndiqués», a déclaré M. Jean Lapierre, président du syndicat des cols bleus de la ville de Montréal et de la CUM (section 301-FTQ). Les cols bleus de Montréal et de la CUM étaient sans convention collective depuis le 1er janvier dernier. La nouvelle convention assure aux travailleurs une augmentation de salaire annuelle rétroactive au 1er janvier dernier, de l'ordre de 4 p.cent, tandis qu'en 1989 et 1990 les augmentations salariales seront de l'ordre de 4 p.cent et de 5 p.cent respectivement. Aucune augmentation n'a été négociée pour 1991, la nouvelle convention prévoit donc la réouverture des discussions à ce sujet le moment venu. «Dans le dossier de la sous-traitance, la Ville a accepté de libérer deux cols bleus pour la durée de la convention collective, afin que ceux-ci «fassent enquête» sur les cas nécessitant ou non le recours au secteur privé», a expliqué M. Gilles Charland, conseiller syndical. Mais le syndicat est maintenant assuré que les cols bleus effectueront 50 p.cent de la collecte d'ordures ménagères ce qui permettra, estime-t-on, de récupérer près de 53 contrats d'ici juillet 1991. MM. Lapierre et Charland ont aussi fait savoir qu'ils avaient observé une volonté politique marquée de la part du gouvernement du maire Doré d'améliorer l'organisation et l'efficacité des services ou oeuvrent les cols bleus. «Contrairement à l'ancien gouvernement, ils veulent nous faire travailler, et nous allons leur prouver qu'on peut être aussi rentable que le secteur privé», a ajouté M. Charland. Parmi les autres gains importants pour les travailleurs, a expliqué le conseiller syndical, figure la libération de 7280 heures de travail en 1989 pour que des cols bleus puissent accomplir des travaux de prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. De plus, même si le nombre d'heures de travail de l'ancienne convention des cols bleus de la ville de Montréal a été maintenu, les horaires pourront être réaménagés de façon à permettre aux employés de ne travailler que quatre jours par semaine. Les cols bleus de la CUM auront droit, quant à eux, à la semaine de 37,5 heures durant l'été. La formule d'ancienneté a aussi été réorganisée, ainsi que le régime d'assurance. Un régime spécial pour les soins dentaires sera d'ailleurs implanté dès le 1er janvier 1989. Finalement, le nombre d'employés permanents est augmenté de 3840 à 4060 (les employés du site d'enfouissement de l'ancienne carrière Miron font maintenant partie du syndicat des cols bleus). De plus, les

employés de la Ville peuvent désormais prendre leur retraite après 28 ans de service s'ils le désirent et auront droit à six semaines de vacances dès leur 20<sup>e</sup> année d'ancienneté. «Maintenant que c'est réglé nous allons pouvoir concentrer nos énergie à appliquer le programme d'égalité des chances afin que les quotas d'employées féminines dans les différents secteurs soient rejoints», a commenté M. Lapierre.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-06

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RVK6TUAP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Les cyclistes montréalais ont enfin un maire qui les comprend

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** Montréal sous le règne Doré Les cyclistes montréalais ont enfin un maire qui les comprend Bisson, Bruno Jean Doré ne descend plus du Plateau Mont-Royal à l'hôtel de ville en vélo, comme il l'a fait pendant des années. D'abord parce qu'il n'habite plus le Plateau et ensuite parce que ses fonctions lui interdisent de s'exposer quotidiennement à certains risques. Quoi qu'il en soit, la tranquille révolution vélocipède qui s'étend sur Montréal depuis quelques années, n'en a pas souffert. Au contraire, le vélo est devenu plus qu'un véhicule récréatif. Il est devenu le symbole d'un mode de vie. L'actuelle administration municipale a suivi le mouvement et, après s'être mérité bien des critiques, recueille aujourd'hui des éloges unanimes. Le Tour de l'Ile en est à la fois l'exemple et l'illustration. En juin dernier, 32000 personnes pédalaient dans des rues complètement abandonnées aux bicyclettes pendant presque toute une journée. Un rêve pour Michel Labrecque, président du Tour de l'Ile, qui ne tarit pas d'éloges pour l'administration actuelle. «Comparée à l'administration Drapeau-Lamarre, c'est comme le jour et la nuit, dit-il. Autrefois, on nous recevait à l'hôtel de ville avec sympathie, mais sans cacher une certaine condescendance. Aujourd'hui, nous pouvons espérer bloquer plusieurs rues de la ville plus longtemps que dans le passé.» D'ici 10 ans, 260 km de pistes cyclables Bien sûr, c'est beau le Tour de l'Ile. Mais ça ne dure qu'une journée par année. C'est peu pour la révolution de la pédale. Le grand pas a été franchi il y a un mois lorsque la responsable des dossiers des loisirs et du développement communautaire au comité exécutif, Mme Léa Cousineau, a rendu publique sa «politique sur le vélo», un plan de développement du réseau cyclable de Montréal qui pourrait engendrer des dépenses de \$20 millions. D'ici dix ans, selon le plan, Montréal sera quadrillée par 260 kilomètres de pistes cyclables, assez pour que des milliers de citoyens utilisent leur vélo pour se rendre au travail. Le plan prévoit l'ajout de 140 kilomètres de pistes cyclables, de plusieurs axes nord-sud à tous les deux kilomètres,

l'obligation des promoteurs d'aménager un stationnement pour vélos dans toute construction nouvelle et une signalisation sur les pistes. Le Monde à bicyclette et Vélo-Québec ont accueilli cette politique avec satisfaction, en particulier pour une déclaration de principe voulant que les cyclistes soient désormais considérés comme usagers à part entière des voies publiques. Mais ça prend trop de temps Le seul reproche que les deux organismes adressent à l'administration RCM, c'est d'y avoir mis bien du temps. De l'avis de Claire Morissette, directrice générale du Monde à bicyclette, le développement du réseau cyclable s'amorce aussi avec une lenteur exaspérante compte tenu de la longue attente et des grandes espérances mis dans le RCM avant 1986. Le 2 novembre, l'organisme faisait d'ailleurs parvenir une lettre au ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, pour lui demander de contribuer financièrement à la création du réseau. L'organisme espère ainsi réduire le délai de construction des pistes cyclables de 10 à 5 ans. «D'ici la fin de l'échéancier de dix ans, a dit Mme Morissette à La Presse, 140000 cyclistes vont être impliqués dans des accidents de la circulation parce qu'ils pédalaient hors des pistes cyclables.» De plus, précise-t-elle, l'échéancier partiel présenté par Mme Cousineau s'arrête à 1990 et ne prévoit que 7,5 kilomètres de nouvelles pistes cyclables: une piste de 5,5 kilomètres qui longera la rue Rachel du parc du Mont-Royal au parc Maisonneuve et une autre, sur l'avenue Lionel-Groulx, longue de 2 kilomètres, reliant le métro Place Saint-Henri et l'intersection des rues Guy et Plaxton. Le début des travaux pour la première piste est prévu pour juin prochain. Le second axe devait être construit en 1988 mais ne verra le jour qu'au printemps 1989. Tout le reste du réseau doit faire l'objet de consultations, d'études en comités et commissions, comme nous y a habitués le RCM depuis deux ans. L'étude pour l'implantation d'un réseau cyclable sur l'ensemble du territoire n'est pas prévue avant l'automne 1990. «Ce qui fait qu'on ne saura pas vraiment à quoi ressemblera le réseau d'ici aux prochaines élections municipales», fait remarquer Mme Morissette. Enfin, Montréal comprend le cyclisme Pour sa part, le coordonnateur général de Vélo-Québec, M. François Soucisse, trouve normal que l'élaboration du réseau soit planifiée sur une aussi longue période. «Il ne faut pas oublier, dit-il, que c'est la Ville seule qui investit dans ce réseau. L'ancienne administration nous a fait poireauter pendant des années avant que soient construites les premières pistes cyclables. L'événement majeur avant le RCM a été la construction de l'axe nord-sud, financé à 80 p. cent par le ministère des Transports.» Plutôt que de parler d'échéancier, M. Soucisse préfère discuter de vision. Pour lui, le plan d'ensemble de la Ville de Montréal a été longuement réfléchi, trop longuement peut-être, admet-il, mais mérite des applaudissements. «Il propose une vision globale de la situation plutôt que de simplement proposer des pistes cyclables, dit-il. La réglementation sur les stationnements, les relais entre les points stratégiques, la multiplication des axes nord-sud, tout cela va permettre au vélo d'être plus qu'un véhicule récréatif.» M. Soucisse estime enfin que «Montréal est la seule municipalité à avoir vraiment compris ce qu'est le cyclisme», c'est-à-dire un peu plus qu'un engin silencieux à deux roues. «Le gros du travail reste encore à faire pour le RCM, conclut-il, mais les principes de sa politique sont assez réfléchis pour nous permettre d'avoir confiance.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-07

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Y4DGNI23

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Circulation : les camionneurs sont loin d'adorer Jean Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Sophie Durocher

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 7 novembre 1988 528 mots, p. A1 Montréal sous le règne Doré Circulation : les camionneurs sont loin d'adorer Jean Doré Durocher, Sophie «Un beau gâchis à l'approche du pont-tunnel Louis-Hyppolyte Lafontaine»... «Une longue attente sur le pont Victoria»... «On passe au compte-gouttes rue Sherbrooke»... Oui, Montréal a un problème de circulation. Et dans ce domaine, le RCM ne se mérite pas que des bonnes notes, plutôt un «E» pour effort, «élève pourrait faire mieux». Pour faire le point sur le dossier de la circulation, La Presse a donné la parole à ceux qui, dans les rues ou dans les airs, vivent chaque jour les bouchons montréalais. L'Association de camionnage du Québec, d'abord, qui regroupe 600 entreprises de transport québécoises. Son vice-président exécutif, Raymond Bréard, n'est pas satisfait, mais alors pas du tout, de la performance de l'administration Doré à qui il reproche surtout une absence de dialogue. Récemment, l'Association a été convoquée à une réunion de la ville mais à la dernière minute, M. Bréard dit avoir reçu un appel de la Ville lui apprenant que la présence de l'Association n'était plus nécessaire. «On préfère entendre les experts internationaux plutôt que les gens de Montréal», conclut-il. Et puis, explique M. Bréard, «il n'y a à la Ville aucune politique de transport routier des marchandises. Ils n'en veulent pas parce qu'ils ne considèrent pas ça important.» L'Association aimerait bien, par exemple, que l'on crée des aires de livraison pour les commerces. Les camions pourraient ainsi éviter le stationnement en double ligne qui ralentit le trafic. Autre chose: la réfection de l'autoroute Métropolitaine. Les camionneurs seront parmi les premiers touchés. Ils aimeraient bien planifier avec la Ville le réajustement qui s'imposera. Mais, selon M. Bréard, «faute de dialogue, aucun de ces dossiers n'avance». Trop de poids lourds Conclusion: «Je leur donne une très mauvaise note, surtout à cause de leur attitude, dit M. Bréard. Pour ce qui est des résultats, il n'y en a tout simplement pas.» Comme des éléphants dans une fabrique de porcelaine, les camions «poids lourds» n'ont pas à se retrouver dans le centre-ville de Montréal. Ce qu'il faut, c'est une une voie de contournement pour que le trafic de transit ne passe plus par Montréal. Comme l'explique Jean Brulotte, le monsieur circulation de CKAC, «il y a 30 p. cent du camionnage qui n'a pas d'affaire à passer par Montréal». Avec une voie de contournement, on pourrait désengorger le centre-ville. Pour tous ceux que La Presse a contactés, il est inacceptable que Montréal n'ait pas de voie de contournement et que l'administration Doré ne fasse pas son bout de chemin dans ce dossier. Cet engorgement du centre-ville, Roger Laroche, chroniqueur de circulation pour CBF 690, le voit du haut des airs. Et c'est vraiment

de là-haut que l'on voit l'étendue des dégâts à l'heure de pointe. Montréal ressemble à une grande toile où toutes les araignées auraient décidé, en même temps, d'emprunter les mêmes entrées. Il reproche à la Ville son absence de concertation avec le ministère des Transports du Québec. Un exemple frappant, mardi dernier: à cause de travaux sur une des voies d'accès, les automobilistes se voyaient obligés d'emprunter la rue Sherbrooke. Mais la Ville y faisait des travaux... Les commerçants d'abord... «Il faut dire que ça s'est amélioré, admet Roger Laroche, mais il reste encore beaucoup à faire.» Au cours du mandat Doré, l'avenue du Parc est passée de sens unique à double sens. «On a cédé aux pressions des commerçants au détriment d'une saine gestion de la circulation», croit-il. Boulevard René-Lévesque, on a construit une piste cyclable qui réduit le nombre de voies disponibles aux automobilistes et ralentit le trafic. Selon Roger Laroche, «Doré était tiraillé entre les cyclistes et une saine gestion de la circulation». Il donne par contre une très bonne note à la Ville pour l'amélioration de l'information fournie à la population. Pour Jean Brulotte, plus ça change plus c'est pareil, et une administration n'est pas meilleure que l'autre. «Mais c'est décevant de voir que l'administration Doré ait si peu agi.» Toujours est-il qu'avec tous ces problèmes de circulation, tout le monde est d'accord pour dire que la population fuit le centre-ville comme la peste, découragée par les bouchons et la longue attente. A preuve, dans un récent sondage, une majorité de Montréalais se prononçait en faveur de la fermeture du centre-ville à la circulation automobile.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-07

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GL64XSAV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Affaires sociales : une politique floue mais plus généreuse

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** La Presse Informations nationales, mardi 8 novembre 1988 771 mots, p. B8  
Montréal sous le règne Doré Affaires sociales : une politique floue mais plus généreuse Bisson, Bruno L'initiative était généreuse, lumineuse même: en plein centre-ville, à deux pas du Vieux-Montréal, au coeur d'un amalgame de brasseurs d'affaires et de clochards, la ville de Montréal ouvrait son comptoir de référence pour les sans-abri en janvier dernier, rue Sanguinet, près de La Gauchetière. Moins d'un an plus tard, le centre Dernier Recours craque. Devenu peu à peu comme une bouée de secours, un toit d'une nuit, ce centre dont la vocation était à l'origine de guider les clochards et autres itinérants vers les ressources conçues pour eux, n'a pas résisté à la compassion. Il est devenu lui-même une ressource. Ce cas est assez typique de l'absence d'une ligne de démarcation, en matière d'affaires sociales, entre

les pouvoirs réels de la ville et les limites de sa capacité d'intervention. Montréal n'a évidemment pas les moyens d'assumer un rôle «parallèle» à celui du ministère québécois de la Santé et des Services sociaux. Mais pour M. Pierre Legros, président du comité de logement du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, la Ville devrait se montrer plus agressive auprès des ministères concernés pour la promotion des maisons de transition ou du logement social. «L'administration a été un peu prise au dépourvu avec le problème des sans-abri, même s'il ne relève pas de la ville», estime-t-il. Le phénomène s'est révélé plus complexe qu'on ne le croyait au départ.» «Maintenant que la Ville a pris une initiative, enchaîne-t-il, elle va peut-être se montrer plus agressive auprès du ministère de la santé et des services sociaux.» Dans une allocution prononcée le 1er novembre dernier dans le cadre d'un colloque sur l'environnement social, la responsable de ce dossier au comité exécutif de la ville, Mme Léa Cousineau, affirmait que d'ici la fin de 1988, Montréal aura acquis et rénové 300 chambres. Par le moyen du programme PARCQ, 2750 chambres auront aussi été rénovées par leurs propriétaires. Malgré cela, selon la plupart des organismes qui s'occupent des femmes, des jeunes et des autres itinérants, l'administration RCM met beaucoup trop de temps à préciser ses intentions en ce qui concerne les maisons de chambre, seule alternative réaliste de logement pour les sans-abri. «On attendait un énoncé de politique sur le logement au début de 1988, dit M. Legros. On attend encore.»

Logement, sida, subventions: la voie ingrate du dialogue Qu'aurait-on pu attendre de plus de la ville de Montréal depuis deux ans? Après que La Presse eut recueilli la semaine dernière l'avis d'une vingtaine de groupes communautaires, rien ne semblait évident dans l'implication des autorités municipales dans ce qu'on appelle le «développement communautaire». Pour la plupart de ces groupes, qui souvent n'ont ni porte-parole officiel, ni plan d'action à long terme, les rapports avec la ville se sont limités, depuis deux ans, à des demandes de subvention qui ont rebondi à Québec. Plusieurs personnes ont d'ailleurs indiqué qu'elles trouvaient les questions non-pertinentes. Leur interlocuteur principal, ce n'est pas la ville, mais le gouvernement du Québec. A quelques rares exceptions près, comme les activités diverses de loisirs ou les initiatives pour le logement social, Montréal n'offre en effet pas de subventions. Mme Marthe Lawrence, attachée de presse de Mme Léa Cousineau, précise que la ville devrait bientôt présenter une «politique» de soutien aux groupes communautaires. Essentiellement, cette politique permettrait aux groupes communautaires l'usage de locaux de la ville ainsi que des services s'y rattachant. Elle viserait aussi à favoriser les discussions entre les organismes, les ministères et les services municipaux concernés par une question particulière. En langage de fonctionnaire, c'est ce qu'on appelle la «concertation». Par ailleurs, en matière de santé, Mme Cousineau vient de rendre publique une autre «politique», sur le sida. Ainsi, si l'on excepte ces implications ponctuelles auprès de clientèles particulières, la ville n'offre pas de programme global d'intervention hors de sa juridiction limitée en affaires sociales (concentrée autour des bureaux de service social dont les pouvoirs se limitent à l'application des lois et programmes du ministère de la santé et des services sociaux). Tous les organismes consultés qui avaient une opinion sur la question, c'est-à-dire à peu près la moitié d'entre eux, ont dit trouver dans l'administration du RCM une oreille plus attentive que sous le règne Drapeau. Les commentaires recueillis se résumaient à ceci: «Avec l'ancienne administration, on nous renvoyait à Québec sans nous dire où exactement.

Maintenant, la ville a l'air intéressé aux problèmes même si elle ne peut rien y changer.» Des tâtonnements excusables L'intervention directe de la ville auprès des sans-abri paraît donc assez exceptionnelle dans l'ensemble des dossiers touchant aux affaires sociales. Pour Pierre Legros, c'est peut-être dans ce sens que devraient s'orienter ses intentions. Selon lui, si l'administration hésite à s'embarquer dans des projets précis, c'est qu'elle a besoin de l'appui du ministère de la Santé et des services sociaux. En ce sens, le cas des sans-abri, une fois de plus, est exemplaire. On sait maintenant que le tiers de cette population est constitué d'hommes et de femmes souffrant de problèmes psychiatriques, abandonnés à eux-mêmes par le système de santé dans un monde qu'ils comprennent plus ou moins. «La ville est sur le point de céder trois maisons de chambres, sur la rue Hôtel-de-ville, à des organismes sans but lucratif. Une pour les femmes, une pour les jeunes et l'autre pour les toxicomanes. Il n'y a rien de prévu pour les personnes `désinternées' parce que pour opérer une telle maison, 24 heures par jour et sept jours par semaine, ça prend des budgets énormes que la ville n'a pas.» Or, ajoute M. Legros, ce n'est pas le rôle de la ville de financer de telles maisons, mais celui du gouvernement. Par ailleurs, précise-t-il, l'administration a favorisé, depuis deux ans, l'ouverture d'une maison pour clochards en plein Vieux-Montréal et celle d'une maison de transition pour ex-détenus, dans le quartier Pointe-aux-Trembles, malgré la vive opposition de groupes de quartier. Peut-être que la ville a enfin trouvé, dans ces deux exemples, sa voie royale.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. B-8

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/UQTV5FA9>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

Les locataires de l'OMHM [Office municipal d'habitation de Montréal], en ont assez..

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 8 novembre 1988 228 mots, p. A11 Les locataires de l'OMHM [Office municipal d'habitation de Montréal], en ont assez.. Les locataires de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) en ont assez des tracasseries administratives d'une «bureaucratie méprisante» qui n'aura de cesse que le jour où ils seront «ghettoisés» pour de bon. Ils en appellent donc à l'administration municipale du maire Jean Doré pour qu'enfin s'installe une gestion plus humaine et plus transparente au conseil d'administration de l'office. Hier, en conférence de presse, le Front commun d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a vertement dénoncé l'énoncé de politique de l'OMHM, présentement à l'étude devant la commission permanente de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics. «On nous avait promis une réforme qui mettrait fin aux tracasseries



administratives et qui installerait une gestion plus respectueuse de la mission sociale de l'office», a dit hier Mme Denyse Lacelle, porte-parole de FRAPRU, et présidente de l'Association des locataires des Habitations Jeanne-Mance. A la place, soutiennent la quinzaine de groupes de locataires du FRAPRU, l'OMHM n'a qu'un but: rentabiliser à outrance en accélérant la «ghettoïsation» des locataires à faible revenu. «Où est-elle cette réforme pourtant promise par le Rassemblement des citoyens de Montréal en 1985, demande Mme Lacelle, quand l'OMHM veut modifier le règlement sur la fixation des loyers? Où est-elle cette réforme promise quand l'OMHM réclame que les montants reçus par une famille d'accueil soient dorénavant considérés comme un revenu? Et où est-elle cette réforme promise quand l'OMHM veut forcer les jeunes qui ne vont plus à l'école à obligatoirement s'inscrire à l'aide sociale pour ensuite ajouter les prestations d'aide sociale au revenu familial? Où est-elle cette réforme?» répète-t-elle. En fait, estime-t-on au FRAPRU, le comité exécutif de la ville de Montréal devrait au plus tôt retirer cet énoncé politique davantage inspiré de la «sinistre» réforme de l'aide sociale que du programme du RCM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QRH68XYY

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- Item has no authors

---

[Les questions de l'environnement et la Ville de Montréal] : beaucoup d'études, peu de concret estiment les groupes écologistes

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** La Presse Informations nationales, mardi 8 novembre 1988 626 mots, p. B8  
Montréal sous le règne Doré [Les questions de l'environnement et la Ville de Montréal] : beaucoup d'études, peu de concret estiment les groupes écologistes  
Noël, André Comme dans beaucoup d'autres domaines, les mouvements écologistes attendent toujours que le Rassemblement des citoyens de Montréal fasse ses preuves sur les questions de l'environnement, mais la plupart ont confiance dans la nouvelle administration. Une critique revient cependant: les choses ne bougent pas vite. Beaucoup d'études, pas assez d'actions. Les militants affirment quand même que le RCM est plus sensible à l'environnement que l'ancienne administration. «On a noté un véritable changement d'attitude à la commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal», affirme Bruce Walker, président du groupe

STOP. Michael Fainstat, président du comité exécutif de la ville et vice-président de la commission, et le conseiller Scott McKay s'assurent que les dossiers sont bien suivis, ajoute M. Walker. Un peu beaucoup grâce à leur impulsion, la CUM a décidé d'embaucher de nouveaux inspecteurs pour surveiller les activités des usines polluantes, non seulement le jour, mais aussi le soir, a précisé M. Walker. La commission de l'environnement demande aussi avec insistance au gouvernement québécois d'amender la charte de la CUM pour pouvoir augmenter le montant des amendes aux pollueurs. L'amende maximum est actuellement de \$2000. Parmi les autres bons coups du RCM, il faut noter le débat sur la fluoration de l'eau, souligne Daniel Greene, président de la Société pour vaincre la pollution. «La ville devrait être félicitée pour avoir organisé un débat de ce genre-là, a-t-il dit. Il y a eu une vraie consultation, très démocratique.» La fluoration de l'eau L'administration municipale semblait convaincue de la pertinence de la fluoration pour la santé dentaire des enfants, a-t-il noté. Mais elle a décidé d'étudier plus à fond la question quand les groupes écologistes ont démontré que l'ajout de fluor dans l'environnement pouvait être néfaste. M. Greene déplore cependant que la ville n'ait pas un véritable service de l'environnement, comme à Toronto. Le RCM a créé un module de génie de l'environnement, mais ses pouvoirs sont limités. Le groupe Les Amis de la Montagne donne quant à lui la note A-1 à l'administration municipale pour l'importance qu'elle a accordée à la revalorisation du parc du mont Royal. «Le parc a été gravement négligé pendant 50 ans, affirme Nathalie Zinger, coordonnatrice pour le groupe. La nouvelle administration a nettement la volonté de changer le cours des choses. Elle collabore étroitement avec nous. Un administrateur a été nommé pour s'occuper du parc. Un bureau de planification prépare un plan de réaménagement. On parle d'agrandir le parc avec Outremont et Westmount. Le parc a été nommé site du patrimoine.» Pierre Bélec, président de Loisir Ville, note qu'on ne change pas et qu'on ne crée pas de nouveaux parcs du jour au lendemain. Pour l'instant, la plupart des changements sont encore sur papier. Petits reculs M. Bélec se félicite quand même du début prochain des travaux pour établir un «réseau vert» dans Montréal. Dès l'année prochaine, des travaux devraient commencer pour lier le parc du mont Royal au parc Lafontaine en établissant un passage gazonné rue Rachel. Un lien semblable sera ensuite fait entre le parc Lafontaine et le parc Maisonneuve. «Les promesses sont intéressantes, mais on note aussi des petits reculs», déclare pour sa part Joshua Wolfe, directeur général de Héritage-Montréal. C'est le cas du projet de place Ahuntsic, qui sera construit à l'entrée du métro Henri-Bourassa, en plein dans ce qui devait être un espace vert. Les promesses, elles, sont en effet nombreuses. Mais trop d'entre elles sont encore à l'état de projets pour pouvoir tirer dès maintenant un bilan. Les déchets: la collecte sélective des déchets commencera cet hiver auprès de 18000 foyers dans trois quartiers de la ville. «C'est un bon début, mais c'est un peu timide», dit M. Walker. Les neiges usées: actuellement, le tiers de la neige ramassée dans les rues est rejeté directement dans le fleuve. La ville veut cesser cette pratique. Elle étudie la possibilité de presque tout rejeter dans les égouts collecteurs, pour traitement à l'usine de filtration de la CUM. Sols contaminés: l'administration travaille à l'élaboration d'une politique des terrains, pour garantir qu'elle n'achète pas de terrains contaminés. On veut entre autres éviter de se retrouver avec des «lacs de goudron», comme ce qui était arrivé dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Il faut cependant bel et bien recalculer le RCM sur la question du tabac, dit enfin M. Walker.

Le gouvernement provincial a adopté des règlements très stricts pour interdire la cigarette dans plusieurs endroits publics, mais la ville laisse toujours les gens fumer dans les arénas et d'autres édifices municipaux. «On ne sent pas du tout de volonté de ce côté-là», dit le président de STOP. M. Walker a remis plusieurs cartons d'allumettes anti-fumeurs à l'hôtel de ville. Et ces allumettes ont une particularité: elles n'ont pas de bout de soufre... Les écologistes ne risquent pas de mettre feu à l'hôtel de ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. B-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/I5MGIUGX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## La propreté a-t-elle maintenant une ville?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-Claude Lortie

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 8 novembre 1988 609 mots, p. A1 Montréal sous le règne Doré La propreté a-t-elle maintenant une ville? Lortie, Marie-Claude Le gouvernement municipal, à l'ère du RCM, tente d'améliorer la propreté de Montréal en éveillant ses citoyens à leurs responsabilités et en s'efforçant, au bonheur de ses employés, de décentraliser et rentabiliser le service des Travaux publics... La propreté a-t-elle maintenant une ville? La réponse n'est pas encore nette. Les deux printemps du maire Jean Doré ont été marqués par le lancement de campagnes municipales intitulées Moi, j'embellis Montréal. «Centrées sur l'implication individuelle, ces campagnes avaient pour but de faire participer spontanément tout le monde à l'embellissement de leur ville. Notre gouvernement essaie de faire comprendre que la propreté de notre ville, ce n'est pas uniquement l'affaire du service des Travaux publics», explique un porte-parole de la Ville, Michel Labonté. Même si la réforme administrative entreprise par le RCM a fait disparaître l'ancien «module embellissement», explique M. Labonté, «le mandat de ce module a été pris en charge par le module horticulture et le service des Travaux publics. De là sont nés les programmes Je fleuris et J'embellis Montréal », ajoute-t-il. Ainsi le printemps dernier, des corvées ont été organisées par la Ville en association avec la STCUM. Des enfants d'âge scolaire ont eu la chance de découvrir combien de temps et d'effort nécessitait le nettoyage d'une gomme laissée pour compte sur le plancher d'une station de métro. Les employés des Travaux publics ont aussi été appelés à participer à cette campagne pour distribuer des sacs à poubelles, notamment, mais surtout éveiller la population à ses responsabilités concernant la propreté de sa ville. Moins propre que Séoul Mais chez plusieurs, le sens de la propreté urbaine ne fait encore que somnoler, semble-t-il. «Montréal est une ville propre, je crois que les gens qui la visitent le remarquent. Mais je ne pense

pas que la situation ait vraiment changé depuis deux ans, que ce soit pour le meilleur ou le pire. Il y a des villes qui sont beaucoup plus propres, qu'on pense à des villes allemandes ou suisses, Séoul aussi», explique Jean-Marc Chouinard. Membre de l'équipe canadienne d'escrime, il a eu la chance de parcourir de nombreuses villes un peu partout dans le monde et de les observer avec ses yeux d'étudiant en urbanisme. Coureur de surcroît, Jean-Marc Chouinard sillonne la ville quotidiennement. «Il y a des endroits qui sont particulièrement sales, comme le belvédère du mont Royal. Il n'y a pas assez de poubelles. La Ville devrait faire quelque chose pour en ajouter. Mais elle devrait s'assurer qu'elles s'intègrent bien au décor et qu'elles deviennent un symbole de propreté. A Montréal, certaines poubelles sont tellement répugnantes qu'on n'ose même pas s'en rapprocher pour y jeter ses ordures», ajoute-t-il. D'autres se plaignent. «Comment se fait-il qu'un tas d'ordures ait séjourné tout l'été à l'angle de Prince-Arthur et de la ruelle qui passe entre les rues Saint-Urbain et Sainte-Famille, que la rue Guibault, dans ce même quartier, ressemble à un dépotoir? Je crois qu'il y a un manque de savoir-vivre parmi ces gens qui laissent traîner leurs déchets sans remords. Et puis, après avoir couru dans plusieurs autres grandes villes, je peux dire que Montréal est une ville très poussiéreuse. Est-ce l'équipement de nettoyage qui fait défaut, qui ne fait que soulever la poussière ou mouiller les rues?» Pourtant depuis deux ans, la Ville a acheté plusieurs appareils d'entretien; elle a aussi intensifié la vidange des paniers à ordures du centre-ville, explique Marcelle Régimbald, des Travaux publics. La Ville a aussi convié ses équipes d'entretien à essayer de nouveaux modèles d'appareils dans le but de faire un choix judicieux quand sera le temps d'acheter du nouvel équipement, explique M. Guy Fichault, gérant de propreté dans Côte-des-Neiges. Mais d'après lui, le changement le plus important survenu depuis deux ans a été la décentralisation des services d'entretien. «Depuis deux ans, la Ville ne décrète plus de vastes programmes uniformes. Elle donne plutôt des directives générales aux équipes de propreté des différentes régions de Montréal. Par exemple, lors de la campagne d'embellissement, les responsables de l'entretien dans les régions bondées d'écoles ont eu la liberté d'orienter leur programme vers le milieu scolaire. De la même façon, là où il y avait plus de manufactures, on a pu s'orienter vers la sensibilisation des travailleurs. Avec ce genre d'approche décentralisée, nous pouvons aussi adapter les méthodes de nettoyage aux régions, c'est beaucoup plus efficace», ajoute M. Fichault. M. Jean Lapierre, président du syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal, semble aussi très satisfait des changements administratifs amorcés par le RCM. «Le nouveau gouvernement a rentabilisé son service de Travaux publics si bien que maintenant, tous les cols bleus sont occupés. L'ancien gouvernement municipal cultivait l'image du col-bleu-qui-se-tourne-les-pouces en entretenant la mauvaise gestion du service. Depuis deux ans, l'image des cols bleus s'est améliorée grâce à cette nouvelle efficacité. Nous en sommes très heureux et la propreté de la ville doit, par le fait même, s'être améliorée.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9ILB85FN

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

Modifié le 09/06/2022 à 22:37:31

---

## [Jean] Doré et le libre-échange : se préparer au changement

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Élections, mardi 8 novembre 1988 156 mots, p. B4 [Jean] Doré et le libre-échange : se préparer au changement Ce qui intéresse le maire de Montréal à ce moment-ci du débat sur le libre-échange, c'est surtout ses conséquences pour l'industrie montréalaise, et les programmes qu'on mettra sur pied pour y faire face. Bien qu'étant personnellement plutôt favorable à l'ouverture des frontières, le maire de Montréal laisse au palier fédéral le soin d'en débattre et n'interviendra pas publiquement. Il attendra même la fin de la campagne électorale avant de rendre publique une étude sur la question, commandée par la municipalité. Le maire a expliqué, au cours d'une entrevue à La Presse qui sera publiée demain, que cette étude vise à examiner les conséquences du libre-échange pour les entreprises établies dans la ville de Montréal, et la façon de s'y adapter. «Je ne crois pas qu'on passera au libre-échange sans des programmes de transition, visant l'adaptation de la main-d'oeuvre et la modernisation des entreprises, dit le maire. «Je veux m'assurer que Québec et Ottawa ont prévu les programmes nécessaires de transition pour nos entreprises.» Il rappelle que la base industrielle de Montréal se redéfinit depuis quelques années. Et que les PME y jouent un rôle actif. Il cite avec fierté Canadian Business qui place au Québec la moitié des 50 PME les plus performantes au Canada, dont 18 sont à Montréal même.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/M53RF3UD

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- Item has no authors
- 

## La planification urbaine n'est pas une mince affaire

**Type** Article de journal

**Auteur** Jacques Léveillé

**Résumé** La Presse Informations nationales, mardi 8 novembre 1988 701 mots, p. B8 Montréal sous le règne Doré La planification urbaine n'est pas une mince affaire Léveillé, Jacques; Léonard, Jean-François Au cours des deux dernières années, diverses visions de l'avenir de Montréal ont été mises de l'avant par les milieux

d'affaires, par les groupes professionnels, par les associations de protection du patrimoine, par les syndicats et par les groupes communautaires. Il en résulte une multiplicité de points de vue sur les priorités de planification et sur le concept qui devrait présider à leur intégration. Certains proposent que la croissance économique constitue le fil conducteur et détermine l'importance relative que l'on devrait accorder aux autres préoccupations. D'autres insistent plus volontiers sur la nécessité de définir des critères de qualité de vie eu égard à l'écologie, à l'esthétique, à la culture, à la vie de quartier à la co-existence de l'habitation, du commerce, de l'industrie, des bureaux, des espaces de loisirs, afin de mieux juger des occasions de croissance économique. Bref, l'ouverture des débats sur la planification urbaine a libéré la parole mais n'a pas, pour autant, permis de saisir comment les idées proposées enrichissaient ou appauvrissaient le projet de planification urbaine porté par le RCM. Absence de grand dessein La principale pierre d'achoppement c'est que ni dans ses programmes, ni dans ses engagements électoraux le RCM n'avait proposé de grand projet ni avait arrêté son choix sur un concept intégrateur. Dans l'ensemble cette absence de grand dessein a donné lieu à des prises de position qui ont semblé contradictoires: Montréal, métropole du Canada? Le maire Doré a affirmé qu'on ne devait plus se faire d'illusions sur le poids et le rôle de la Ville dans la dynamique urbaine canadienne. Montréal, ville régionale? Après une première période de câlinage avec les banlieues, la Ville a recommencé à se comporter comme si elle était seule en son royaume. Montréal, capitale des transports? On a commencé par demander de transformer Mirabel en musée. Montréal, ville des petites patries? Le document de consultation sur l'arrondissement Centre n'hésite pas à annexer au centre-ville les / du quartier Centre-sud. Bref, on pourrait multiplier les exemples d'indécisions qui trahissent non seulement un manque apparent de perspective en ce qui concerne la vocation et le visage du Montréal de l'an 2000, mais aussi une évolution au fil des années sur toutes ces questions. «Pédagogie collective» L'expérience de planification amorcée dans l'arrondissement Centre permet déjà de dégager quelques traits caractéristiques du mode de planification que privilégiera l'administration du RCM. Il s'agit essentiellement d'un exercice de «pédagogie collective» reposant sur la conviction que, de l'échange et de la confrontation des idées, jaillira une vision plus claire et plus complémentaire des attentes de chacun. C'est aussi un parti-pris qui traduit assez bien une certaine insécurité quant au dessein final à prioriser. Dans cet esprit, l'Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre a lancé le débat sans chercher à défendre une option au détriment d'une autre. Bien malin celui qui pourrait dire, à la lumière de ce document, que l'administration du RCM a statué sur telle ou telle conception du centre-ville et des quartiers centre, à l'exclusion des autres conceptions. L'exercice ne se présente pas, du moins à ce stade, comme un exercice d'orientation, mais de consultations préalables. Décider avant de planifier L'administration montréalaise est sollicitée de toute part par des projets d'investissement et par des demandes de transformations au centre-ville et dans les quartiers. Projet Overdale, agrandissement du Musée des Beaux-Arts, ateliers Rosemont, parc Ahuntsic, tours de 45 étages de Lavalin et Marathon, rendent compte des sollicitations quotidiennes qui exigent des décisions ponctuelles. Le choix d'attendre que les processus de planification soient achevés avant de prendre des décisions ne constitue pas une position acceptée, ni par la fonction publique montréalaise, ni par les dirigeants politiques de ces dossiers, ni par les intervenants

privés. Comment procéder? La tâche n'est pas facile. Dans l'opposition, le RCM fut un critique intransigeant des décisions au coup par coup. Les militants du parti, les groupes de protection du patrimoine et les promoteurs d'une certaine conception de la qualité de vie dans les quartiers n'hésitaient pas à dénoncer les permissions accordées sans études connues de tous les intéressés. On accusait les décideurs de ne pas développer de critère de décision susceptible de promouvoir l'intérêt général et de fournir des arguments pour évaluer les demandes individuelles. Or, ces interventions ne conduisaient pas souvent à la formulation de tels critères, sinon sous l'angle des processus à instaurer pour y parvenir. Depuis deux ans, ces processus ont amené beaucoup d'eau au moulin. L'Énoncé d'orientations de l'aménagement de l'arrondissement Centre témoigne de la montée d'une nouvelle catégorie de planificateurs urbains par l'introduction d'un ensemble de préoccupations sur le design et l'esthétique urbains. Les groupes sociaux et les professionnels à l'extérieur de l'appareil administratif sont infiniment plus ouverts à la notion de mixité des fonctions dans l'aménagement des milieux de vie et de travail. Enfin, les résultats de certains programmes de revitalisation sont désormais trop connus pour être reconduits sans ménagement. Les critères de jugement ont été précisés à la faveur des processus de consultation. La pénurie, dans ce domaine, est chose du passé. Le RCM a eu raison de croire qu'en interrogeant les publics montréalais, il libérerait de nombreuses idées. Il restera à vérifier si l'agencement de ces idées satisfera la majorité des intervenants. Les groupes de protection du patrimoine et les groupes dans les quartiers semblent convaincus que les quelques «taches» au dossier du RCM en planification ne justifient pas une note de mauvaise conduite sur l'ensemble du bulletin. Toutefois, au fur et à mesure que le temps passe et que les mauvais gestes symboliques se multiplient, une certaine impatience pour ne pas dire une certaine érosion des appuis naturels commence à se faire sentir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. B-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PZ4UP58Y

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Sida : Montréal fait sa petite part

**Type** Article de journal

**Auteur** Martha Gagnon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 8 novembre 1988 478 mots, p. A1 Sida : Montréal fait sa petite part Gagnon, Martha La Ville de Montréal a décidé de prêcher par l'exemple en adoptant une politique contre la discrimination à l'égard des personnes atteintes du sida ou porteuses du virus. Elle s'oppose à toute forme de dépistage systématique et s'engage à ne pas y recourir. Elle promet aux employés atteints de la maladie qu'ils pourront conserver leur emploi sans discrimination et

que les renseignements médicaux resteront confidentiels. De plus, la Ville veut rendre obligatoire l'affichage de mesures de prévention dans plusieurs établissements publics, notamment les bars et les boîtes de nuit. Un règlement en ce sens sera soumis à la consultation. Telles sont quelques-unes des mesures de prévention et d'intervention annoncées hier par Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif et responsable du développement communautaire. Selon elle, il est temps que la Ville de Montréal prenne ses responsabilités et fasse des gestes concrets pour combattre les préjugés et accentuer la prévention. Le Dr Catherine Hankins, directrice du Centre régional de contrôle des MTS de Montréal, affirme qu'il s'agit d'une «goutte d'eau dans un fleuve», mais qu'il fallait faire un pas. «Ce que la Ville de Montréal veut faire, c'est bien peu comparativement à Toronto où l'on consacre l'équivalent de \$10 par personne dans la bataille contre le sida. Le budget dépasse \$5 millions.» Ses critiques ne s'adressent pas à la Ville de Montréal qui intervient dans les limites de son mandat, mais plutôt à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui, dit-elle, «ne produit que des projets de papier, mais n'a pas plus d'argent à consacrer au déploiement d'une stratégie efficace à la grandeur du Québec». Pourtant, il y a urgence. Les dernières statistiques du Regroupement des départements de santé communautaire révèlent que 78 p. cent des cas déclarés de sida proviennent de la région de Montréal. On en dénombre 502 sur les quelque 650 cas connus à ce jour au Québec. De plus, on estime qu'il y aurait 13000 porteurs du virus dans la province, dont plus de 10000 vivent sur le territoire de Montréal. Le plus inquiétant, c'est que le sida n'est plus seulement la maladie des homosexuels et des drogués. Au Québec, 20 p. cent des cas concernent des hétérosexuels. Et il y a de plus en plus d'enfants qui sont atteints. «Nous avons des responsabilités à titre de gouvernement municipal, d'employeur, d'entreprise de services et d'agent de concertation. C'est dans le respect des personnes atteintes du sida que nous agissons», a déclaré Mme Cousineau. C'est pourquoi la Ville entend élaborer un programme d'information à l'intention des employés municipaux visant à contrer les préjugés sociaux. Elle veut aussi s'assurer que la population pourra avoir toute la documentation sur le sida dans les bibliothèques et autres établissements municipaux. Elle veillera à ce que les citoyens atteints du sida reçoivent la même qualité de services et d'accueil que ceux offerts à l'ensemble de la population. «La Ville leur facilitera l'accès aux services, et ce, dans le respect de leur dignité». Elle a confié au service de l'habitation et du développement urbain le mandat d'identifier, dans la réglementation, les obstacles à l'établissement de ressources susceptibles de répondre aux besoins engendrés par le sida, notamment dans le domaine de l'habitation. Le service est invité à proposer des mesures correctives à l'administration municipale. Pendant que se déroulait la conférence de presse à l'hôtel de ville, 150 professionnels de la santé et des services sociaux discutaient de prévention à un colloque sur le sida, à l'hôtel Méridien. L'une des conférencières invitées, Mme Margaret Duckett, une chercheuse qui a effectué des travaux en Australie, affirmait que l'épidémie du sida avait des conséquences économiques énormes. Selon elle, au Canada, on estime qu'il faudra plus de \$160 millions pour assumer les coûts directs de traitement des sidéens, en 1992. En Australie, on dépense environ \$38000 pour chaque personne atteinte de la maladie. «Mais il n'y a pas que les coûts directs, il y a les coûts indirects. Le sida tue des personnes jeunes, actives et productives.»

**URL** URL



**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DC59TSCY

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Déficit de la STCUM : [Marc-Yvan] Côté mettra de l'argent sur la table, mais combien?

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 8 novembre 1988 282 mots, p. A3 Déficit de la STCUM : [Marc-Yvan] Côté mettra de l'argent sur la table, mais combien? Bisson, Bruno Le ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, présentera jeudi à la STCUM, une proposition de règlement du problème du déficit prévu de \$33 millions, comprenant une contribution financière du gouvernement. Cette proposition devra toutefois être entérinée par le conseil des ministres, qui l'étudiera demain. S'il a été impossible hier de savoir dans quelle proportion le ministre accepte d'éponger le déficit de la STCUM, l'attaché de presse de M. Côté a toutefois consenti à préciser que ce sera une contribution de «partenaire». «Nous ne sommes pas seuls dans ce dossier et nos partenaires devront aussi consentir un effort financier», a-t-il dit hier soir à La Presse, laissant entendre que les municipalités de la CUM et les usagers devront aussi payer leur part de la facture. Le ministre Côté a rencontré la direction de la STCUM, hier après-midi, pour parler du déficit qui, pour une deuxième année consécutive, retarde le dépôt du budget annuel de la société de transport. Selon M. Normand, la rencontre s'est déroulée dans un climat cordial et «à livres ouverts». M. Normand a précisé hier que si le ministre Côté a encore accepté d'intervenir directement pour équilibrer les dépenses de la société, c'est uniquement parce que les trois grandes sociétés de transport de la région métropolitaine (STCUM, STRSM et STL) ne s'entendent toujours pas sur la question des services offerts, et payés, par la STCUM à la clientèle provenant des banlieues. La STCUM considère que ces usagers devraient aussi contribuer, par le biais de leurs municipalités respectives, au financement du transport de la CUM. «Nous croyons qu'une entente devrait intervenir entre les trois sociétés de transport d'ici le printemps prochain, a dit M. Normand. Nous laissons la chance aux coureurs mais si jamais il n'y a pas d'entente possible, le ministre pourrait imposer une solution pour régler le problème une fois pour toutes.» Confronté à une crise budgétaire semblable l'an dernier, le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, avait été jusqu'à menacer de fermer la ligne de métro de Longueuil si le ministre n'imposait pas aux banlieues le paiement d'une compensation pour ces effets de débordement. Le gouvernement avait finalement consenti à combler plus du tiers du déficit prévu de \$12,6 millions en ajoutant \$5 millions à son enveloppe budgétaire fermée de \$137 millions.

**URL** URL

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/B3IACEGF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## [Propriété de Montréal] : le fléau des crachats

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 8 novembre 1988 119 mots, p. A2 [Propriété de Montréal] : le fléau des crachats M. Jacques Chirac, tout juste après son élection à la mairie de Paris, a jugé bon d'armer la Ville-lumière d'une armada d'aspirateurs de crottes de chien. M. Jean Doré aurait-il des chances de passer à la postérité, lui aussi, en faisant respecter un règlement concernant un des fléaux qui affligent les trottoirs montréalais: le crachat? Le règlement 323 de la Ville de Montréal, datant du 9 novembre 1904, défend en effet «de cracher sur les trottoirs et sur les planchers des voitures de tramway et des autres voitures publiques, ainsi que sur le plancher de tout édifice public». Si les crachats ne peuvent être enrayés à force d'aspirateur, rappelons l'arme dissuasive ultime: les contrevenants au règlement 323 sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à \$40 et même d'une peine d'emprisonnement «qui ne sera pas pour une période de plus de deux mois de calendrier». Chez plusieurs Montréalais, le sens de la propreté ne fait encore que somnoler...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-08

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/R9W9HM3W

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- Item has no authors
- 

## Jean Doré: la gestion sans rêve

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Opinions, mercredi 9 novembre 1988 740 mots, p. B3 Jean Doré: la gestion sans rêve Leblanc, Gérald Le 9 novembre 86, Montréal tournait une importante page de son histoire: un auguste monarque démodé, Jean Drapeau, était remplacé par un jeune réformiste prometteur, Jean Doré. Un quart de siècle de pouvoir incontesté avait permis au maire Drapeau et à sa créature (le Parti civique) d'imprimer leur marque sur la métropole du Québec. Éblouissant périodiquement son peuple, le grand magicien avait réussi à faire oublier le déclin dramatique de Montréal. Les grandeurs et misères du règne de l'illusion étaient bien connus, lors de la passation des pouvoirs en 86. Ce qu'on savait moins, c'était le nouveau style de gestion que favoriserait la relève, Jean Doré et le RCM. Deux ans plus tard, le sait-on vraiment plus? Je vous propose un bilan à rebours, une rétrospective axée sur Claude Dupras, le père adoptif du Parti civique moribond. Claude Dupras avait tenté, durant la campagne électorale, d'ameuter le monde des affaires devant l'avènement d'une «administration socialiste». Son appel ne fut pas entendu: non seulement les gens d'affaires se disaient prêts à vivre avec Jean Doré, mais ils accueillaient avec un certain soulagement la fin du «one man show» de Drapeau. Dévoué et tenace comme tous les leaders d'occasion, M. Dupras revint à la charge après le 9 novembre, en annonçant périodiquement, que Doré et le RCM menaient la Ville droit à la faillite. Encore une fois les pairs de M. Dupras, lui-même ingénieur et homme d'affaires, refusèrent d'endosser ses cris d'alarme. Depuis deux ans, le monde des affaires de Montréal, autant la Chambre de commerce que le Board of Trade, a très rarement manifesté son opposition à l'administration Doré-Fainstat, que l'on a, au contraire, appuyée ouvertement en maintes occasions. Même le projet d'une taxe sur les chambres d'hôtel, pour financer les campagnes de promotion touristique, a reçu l'appui de la Chambre des commerce, malgré l'opposition des hôteliers. Il y a bien eu, l'été dernier, la sortie fracassante de Jean de Grandpré, le grand patron de Bell, contre les tracasseries du RCM autour du projet de recherche en haute technologie à Saint-Laurent. L'affaire fut cependant vite réglée, en silence et entre amis, à la satisfaction de tout le monde. En feuilletant le dossier des 24 derniers mois, je ne trouve qu'une seule note discordante à l'harmonieux cheminement du RCM avec le monde des affaires: le refus de la Chambre d'endosser la modification du zonage dans la partie nord de la rue Saint-Denis. C'est bien maigre, comme accrochage entre deux partenaires qui avaient tout pour se chicaner. Comble de l'ironie et du paradoxe, c'est avec Sauvons Montréal et Héritage Montréal, organismes créés pour combattre le Parti civique, que Claude Dupras a connu le plus de succès dans ses attaques contre l'administration Doré-Fainstat. Fallait-il sauver ou démolir l'hôtel Queen's? Peu importe, Claude Dupras a réussi à semer le doute chez les Montréalais, en accusant Jean Doré de brûler les dieux qu'il avait naguère adorés. Si ses coups ont porté, pour une rare fois, c'est en raison de ses nouveaux alliés de circonstance. M. Dupras endosse aussi maintenant les motifs avancés par le conseiller Pierre-Yves Melançon, qui a claqué les portes du RCM, en dénonçant le manque de consultation réelle et la concentration du pouvoir entre les mains de l'exécutif. Est-ce à dire que nous avons assisté à une mystérieuse métamorphose politique: le RCM devenant le Parti civique et vice versa? Pas vraiment En tant que chef d'opposition, Claude Dupras a tout simplement occupé le terrain que son adversaire semblait le moins apte à défendre. Il est toutefois révélateur que ses premières attaques fructueuses aient frappé le RCM dans ses points forts. Conscients de l'adversité, voisinant l'agonie de leur ville durant la

récession des années 80, les Montréalais étaient prêts à oublier leurs intérêts particuliers pour promouvoir le bien commun. Jean Doré a profité de cet immense réservoir de bonne volonté, de ce nouveau climat de concertation et de font commun. Pouvant compter sur une plus grande patience de la part des contestataires et sur une vision élargie du développement économique chez les gens d'affaires, le maire Doré a réussi à mener sa barque sur une mer tranquille, prévoyant à l'avance les écueils qui auraient pu perturber la modernisation de l'appareil municipal montréalais. Ses tergiversations autour du Grand Prix et son absence remarquée lors du déluge de juillet 86, n'auront été, somme toute, que des erreurs, isolées, d'un parcours harmonieux. Et les tenors du RCM avaient une réponse toute faite, chaque fois qu'on leur signalait la lenteur de leur démarche, le manque de projet susceptible de galvaniser les Montréalais, la disparition de la ferveur réformiste qui les avait portés au pouvoir. «Il faut du temps pour moderniser et démocratiser une administration figée depuis 25 ans», nous répondent-ils à l'unisson. Il faut en effet leur savoir gré d'avoir effectué un changement majeur d'administration, équivalent à la révolution tranquille sur la scène provinciale, en évitant les bouleversements qui auraient pu mettre en danger la relance économique, réelle mais fragile, de Montréal. C'est le côté rose du bilan de deuxième année. Il y a un autre côté, plus sombre. On craint en effet que l'excuse du grand retard ne soit devenue une béquille permanente. On commence à se demander si on saura jamais ce que Jean Doré et ses troupes ont dans le ventre. En ne faisant pas de choix, en refusant tout geste susceptible de déplaire à l'un ou l'autre de leurs partenaires, Jean Doré et son équipe ne sont-ils pas en train de gaspiller l'état de grâce des commençants? C'est en début de mandat, dit-on, que les gouvernements doivent faire les grandes réformes, quitte à se replier par la suite pour conserver le pouvoir. Le RCM aurait-il décidé de faire les choses à l'envers? Sachant que le Québécois post-référendaire recherche le «gestionnaire sans rêve» - l'expression est du psychiatre Pierre Migneault, de l'hôpital Douglas - incarné à la perfection par Robert Bourassa, le maire Doré s'ajuste-t-il plutôt à la grisaille de son temps? La tourmente autour du libre-échange de Brian Mulroney, le troisième québécois en commande, n'a en effet rien pour encourager les grandes embardées.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-09

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5TSUWBIG

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## La consultation [à Montréal] : parler pour parler, ou parler pour agir?

**Type** Article de journal

**Auteur** Jacques Léveillé

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 9 novembre 1988 1044 mots, p. A8 La consultation [à Montréal] : parler pour parler, ou parler pour agir? Léveillé, Jacques; Léonard, Jean-François La démission de Pierre-Yves Melançon comme membre du caucus RCM a fait passer au second plan la présentation de la politique de consultation qui était déposée au même moment. Les journaux ont abondamment parlé de la première et pratiquement pas de la seconde. Pourtant, Pierre-Yves Melançon a démissionné parce qu'il était en désaccord avec cette nouvelle politique. Il soutient qu'elle est «un recul par rapport aux espoirs démocratiques que le RCM a laissé miroiter aux Montréalais et aux Montréalaises.» Qu'en est-il de ces allégations? En quoi la situation plus générale qu'il dénonce (absence d'information, mainmise du comité exécutif, absence de démocratisation des institutions politiques) est-elle réelle et partagée par d'autres conseillers du RCM? M. Melançon n'est pas le premier à s'élever contre la politique de consultation de la Ville depuis deux ans. Différents groupes et personnes ont régulièrement pris le micro soit pour dire qu'il y avait trop de consultation et que l'administration était inefficace, soit pour dire qu'il n'y en avait pas assez et que ce qui existait n'était qu'un maquillage. La politique de consultation qui a été déposée il y a quelques jours et qui va être en application d'ici quelques mois risque de bouleverser bien des choses et de replacer dans leur justes perspectives bien des attentes ou bien des craintes. Qu'est-ce qu'elle fait exactement? Rencontrer son conseiller une fois par mois En premier lieu elle crée un lieu nouveau d'intervention (les comités-conseils d'arrondissement) où les conseillers de différents quartiers sont regroupés et doivent se réunir une fois par mois pour débattre de certaines questions locales avec les citoyens. Certaines sont statutaires. Elles y sont acheminées par le Comité exécutif avant d'être introduites à l'ordre du jour du Conseil municipal pour adoption; d'autres peuvent être apportées par des citoyens sous forme de requête ou de pétition. A ce titre, elles n'entraînent pas de décision finale de la part du comité-conseil d'arrondissement. Toutes sont référées au Comité exécutif qui décide de leur sort. Ces comités conseils d'arrondissement constituent en quelque sorte un ascenseur local que se donne l'Hôtel de Ville pour sensibiliser les citoyens à certains projets qui s'en viennent dans leurs arrondissements, demander leur avis sur le sujet, entendre leurs récriminations concernant les problèmes quotidiens de toute nature qu'ils peuvent rencontrer, donner un suivi à l'ensemble des questions soulevées. Il s'agit essentiellement d'un espace de dialogue et non pas d'un espace de décision. Consultation sur le zonage Trois éléments majeurs doivent être soulignés à leur sujet. Premièrement ces comités-conseils d'arrondissement introduisent un mécanisme formel de consultation, particulièrement sur les règlements de zonage. A son arrivée au pouvoir, le RCM avait annoncé son intention d'introduire la technique du référendum pour statuer sur les modifications de zonage. Dans différentes municipalités l'outil est utilisé couramment depuis belle lurette. Il est toutefois d'un maniement délicat compte tenu qu'il ne laisse aucune place à une discussion réelle ni à l'élaboration d'une voie de sortie: c'est blanc ou noir, oui ou non. Si la pratique des comités-conseil d'arrondissement confirmait qu'ils constituent un lieu privilégié pour disposer des modifications de zonage, cela serait à mettre au crédit de la nouvelle administration comme une trouvaille intéressante et ingénieuse pour régler de façon élégante et démocratique cette question souvent très épineuse. Deuxièmement, l'instauration d'un mécanisme pour déposer des requêtes va vraisemblablement donner lieu à beaucoup d'espoirs et à quelques engeulades bien

senties. En effet, cette façon de faire va permettre aux citoyens d'un arrondissement de présenter ce qu'on appelle communément leur liste d'épicerie. Ce faisant, deux types de virus sont introduits dans le système dont seul le comité exécutif possède l'antidote: un virus de type administratif et un virus de type politique. Le premier concerne les services de la Ville. On peut supposer que, dans un premier temps, de nombreuses demandes précises vont être faites aux différents services et que les «quémandeurs» vont s'attendre à ce que celles-ci soient satisfaites dans un délai raisonnable. Comme les comités-conseils d'arrondissement n'ont pas de pouvoir sur les services, comme les demandes des citoyens vont parfois aller à l'encontre de ce qui se fait dans les services, comme enfin il y a des demandes qui vont appeler des solutions à long terme, il est vraisemblable qu'un certain niveau de frustration va s'installer quant à la capacité des comités-conseils d'arrondissement à régler les problèmes quotidiens des citoyens. Le virus administratif risque donc d'introduire dans le fonctionnement de la Ville certains blocages qu'il faudra résoudre rapidement pour ne pas discréditer et les services et les institutions de consultation. Démontrer l'ineptie de l'administration? Le virus politique peut s'avérer encore plus pernicieux. Certains adversaires politiques se frottent peut-être déjà les mains à l'idée que ces conseils d'arrondissement feront la démonstration de n'ineptie de l'actuelle administration. Il est certain que les comités-conseils d'arrondissement pourront être utilisés comme un mécanisme servant à renvoyer au Comité exécutif un ascenseur qui contienne quelques bâtons de dynamite - allumés si possible. Imaginons ce que serait la situation si les comités-conseils d'arrondissement venaient à regrouper autant de conseillers de l'opposition que du parti au pouvoir. Toutefois il faut bien voir que le Comité exécutif a pris soin de mettre toutes les chances de son côté pour les contrôler: ordres du jour statutaires, rapports et suggestions soumis au Comité exécutif qui décide des suites à donner, présence et rôle des conseillers municipaux qui devront remplir plus pleinement leur mandat à ce niveau. Bref, une série de mesures qui tendent à faire du comité-conseil d'arrondissement un lieu de participation institutionnelle et non pas un lieu de contestation spontanée. Plus près des problèmes locaux Troisièmement, la création de comités-conseils d'arrondissement répond à une attente souvent exprimée depuis deux ans quant à la clarification des rôles que peuvent et doivent remplir l'ensemble des endroits où on parle, écoute, négocie et décide entre les élus, les citoyens et les services municipaux. On avait prévu des lieux pour des grandes orientations politiques (les commissions permanentes) et les grands projets (commissions spéciales). Il importait de porter une plus grande attention aux problèmes locaux vécus dans les quartiers. Les conseillers, pris individuellement, ne seront plus les orphelins de la démocratie de consultation. On peut même dire que par cette réforme ils deviennent les enfants chéris de cette démocratie. Les conseillers occupés à plein Ils auront en effet de quoi s'occuper. En plus de siéger en première ligne aux comités-conseils d'arrondissement et évidemment au Conseil municipal, ils sont membres des Commissions permanentes. Celles-ci ont été créées dès la première année du mandat du RCM et ont parfois éprouvé des difficultés à bien délimiter leurs responsabilités. D'autant qu'à côté d'elles il y a eu toutes sortes de commissions qui se sont penchées sur des problèmes particuliers: le Musée des Beaux-Arts, l'aménagement du centre-ville, la politique de consultation elle-même, etc. Il en est résulté des frustrations, des ambiguïtés, des cafouillages entre les conseillers et le Comité exécutif, entre l'Hôtel de ville, les citoyens et les groupes de

pression sur le statut et le rôle de toutes ces commissions. Avec la politique de consultation, un début de clarification apparaît. Les Commissions permanentes auront désormais deux tâches bien précises à remplir. D'une part elles entendront les personnes intéressées sur les projets de règlements dans les domaines de leur compétence avant que le Comité exécutif ne les ramène au Conseil pour décision. D'autre part elles seront les lieux où s'exprimeront l'ensemble des interrogations sur les énoncés de politique dans leur champ de compétence. Les commissions spéciales disparaissent de la scène pour donner naissance au Bureau de consultation de Montréal. A l'aide de commissaires qui changeront en fonction des sujets, le Bureau organisera des consultations soit sur des problèmes qui concernent toute la population et qui ne relèvent pas d'une commission tels la localisation d'un nouvel incinérateur ou la position à adopter face à la démilitarisation des industries montréalaises, soit sur des problèmes qui concernent les comités-conseil d'arrondissement et pour lesquels on a besoin d'une consultation large de la population de ce territoire tel le parc Ahuntsic. Et dans tout ça, direz-vous, qui décide? Eh bien l'instance de décision demeure les conseillers réunis en Conseil municipal... sur rapport et recommandation du comité exécutif comme la vieille Charte actuelle le stipule.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-09

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/3XRK4BC4>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Chambres de commerce et syndicats sont ravis d'être consultés si souvent [par l'administration de Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 9 novembre 1988 418 mots, p. A8  
Montréal sous le règne Doré Chambres de commerce et syndicats sont ravis d'être consultés si souvent [par l'administration de Montréal] Favreau, Mariane Ce n'est pas dans les grands organismes socio-économiques qu'il faut chercher une critique sévère de l'administration Doré. Chambres de commerce et syndicats sont au contraire associés à ses démarches comme jamais auparavant, donnant peut-être à certains l'impression de partager le pouvoir. «Ils (l'administration) nous demandent des avis presque tous les jours sur les grands projets, la façon de consulter, la gestion des aéroports, les activités qui touchent la région. Nous sommes épatés, c'est fantastique», déclare M. John Pepper, président du Bureau de commerce de Montréal. «Nous avons des rencontres presque aux trois semaines avec eux, poursuit-il, pour de l'information, de la concertation, des discussions. Nous sommes plus au courant que jamais.» La Chambre de Commerce trouve aussi

l'administration «très ouverte, et le dialogue est très bon. Ce qui n'exclut pas les vives discussions, mais on arrive à s'entendre», disent MM Serge Godin et Luc Lacharité, président et vice-président exécutif. L'agence spatiale, la haute technologie, la stratégie de développement économique, autant de dossiers amorcés par la Chambre de Commerce auxquels l'administration adhère, indiquent-ils. Cette concertation n'empêcherait pas la Chambre de dire à la Ville son désaccord avec le changement de zonage de la rue Saint-Denis. Il y a des dossiers où la communauté des affaires «indique son impatience: le 350e anniversaire de Montréal où il n'y a rien d'annoncé, ou la promotion de Montréal et de son caractère international. De même, les relations entre Montréal et Québec ne sont pas ce qu'elles devraient être, dit M. Godin. Il faut établir des relations soutenues avec Québec». «Le temps est maintenant à l'action, conclut-il. Il faut s'assurer que l'administration commence à livrer des résultats.» M. Guy Cousineau, président du Conseil des travailleurs de Montréal (FTQ), renchérit: «On a des contacts comme jamais avec eux. On a l'impression qu'ils se dirigent vers l'ouverture et la démocratisation. On est satisfait des pas dans cette direction». Un bémol: «Nous n'avons pas l'impression que l'appareil municipal a été allégé pour la prise de décisions. Tout est acheminé au comité exécutif, constate M. Cousineau. Des dossiers qu'on suit, comme l'apartheid ou le ZLAN, traînent en longueur». Pour le Conseil central de Montréal (CSN), «la deuxième année est meilleure que la première... Maintenant, l'équipe Doré fait un effort soutenu de communication avec les syndicats», constate le président, M. Pierre Paquette. Il voit toutefois «un problème d'information à la ville et d'image qui peut amener une distanciation avec la population». Enfin, le Conseil central souhaiterait une plus grande transparence. «Le conseil municipal est peu représentatif des débats internes entre élus: ils se font en caucus alors qu'ils devraient se faire au conseil.» La démolition de l'hôtel Queen's marque-telle la distance entre le discours et la pratique de l'équipe Doré, comme le croient certains? Ce ressentiment vient de citoyens et de groupes qui ont supporté activement le RCM, comme Héritage Montréal et Sauvons Montréal. De même, la bataille des locataires d'Overdale a créé un froid chez d'autres supporteurs du RCM comme des groupes d'action communautaire en matière de logement. Des conseillers RCM se sont même rangés du côté des contestataires. Ici et là dans la ville, se forment des îlots de mécontentement devant la façon dont l'administration Doré dispose de certains dossiers, notamment des questions de zonage (rues Saint-Denis, Christophe-Colomb, Fonteneau, Cimetière de l'Est, Pointe-aux-Trembles).

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-09

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/S6GKFDZB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31



## Montréal paie pour les déchets des autres ; [Jean] Doré demande à Québec de se pencher sur le cas de l'ancienne carrière Miron

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 9 novembre 1988 198 mots, p. A8  
Montréal paie pour les déchets des autres ; [Jean] Doré demande à Québec de se pencher sur le cas de l'ancienne carrière Miron Favreau, Mariane Il possible de commencer à aménager en parc une partie de l'ancienne carrière Miron avant 1994, date prévue de la fin de l'enfouissement des déchets, a déclaré le maire Doré au cours de l'entrevue accordée à La Presse. Mais en attendant, «les Montréalais paient pour que les autres municipalités viennent y déposer leurs déchets, constate amèrement M. Doré. Il va falloir que les ministres des Affaires municipales et de l'Environnement interviennent». Un tribunal a fixé à \$12 la tonne le prix à payer pour jeter des ordures à la carrière Miron. Mais la ville dépense des millions pour gérer cet endroit, et demandait \$30 la tonne. Le déficit, ce sont les Montréalais qui le paient bien que Montréal n'utilise guère ce site: l'incinérateur des Carrières et le terrain de Rivière-des-Prairies lui suffisent, dit le maire. La vie utile de l'incinérateur achève d'ici une quinzaine d'années. Le reconstruira-t-on? Où? «Il n'est pas impensable que Montréal joigne les rangs de la régie mise sur pied par les villes de banlieue de la CUM pour explorer l'idée d'une usine de compostage de déchets», annonce le maire. Malgré tout, le maire Doré assure que si c'était à refaire, il achèterait l'ancienne carrière comme l'a fait l'équipe Drapeau-Lamarre. «On l'a peut-être payé cher pour les problèmes que ça entraîne. Mais il fallait que la décision se prenne.» Mais il est impensable d'acheter aussi la carrière Francon, dans l'est, qui coûterait une fortune. Le maire Doré regrette toutefois qu'on ait permis la construction de résidences en périphérie.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-09

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7ZB5YMMQ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## "Québec propose à Montréal un simple changement d'huile" ; [Jean] Doré ne prise guère le plan global de transport du ministre des Transports

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 9 novembre 1988 314 mots, p. A8  
"Québec propose à Montréal un simple changement d'huile" ; [Jean] Doré ne prise guère le plan global de transport du ministre des Transports Bernard, Florian Un

ministre qui émane de l'agglomération urbaine de Québec peut-il vraiment comprendre les problèmes de transport et de circulation à Montréal? Sous bien des aspects, par exemple celui de l'autoroute métropolitaine, le plan global de transport du ministre Marc-Yvan Côté ne propose qu'un simple changement d'huile alors qu'il faudrait une réparation majeure. Tel a été le commentaire général du maire de Montréal, M. Jean Doré, au sujet du dossier déposé par le ministre Côté, à la fin de l'été, concernant le développement global du transport dans la grande région métropolitaine. M. Doré a reconnu, dans une entrevue exclusive à La Presse, que Montréal et le gouvernement ont des options différentes en ce qui touche les infrastructures de transport. Alors que l'administration de Montréal entend mettre l'accent sur le transport en commun, le gouvernement adopte une vision beaucoup plus élargie, en faisant une large place à l'automobile. «La première chose que l'on doit attendre d'un plan global de transport, c'est qu'il contribue à régler les problèmes aigus de congestion de la circulation à Montréal. Pour y arriver, il faut encourager le transport en commun. A Toronto, 70 p. cent des banlieusards viennent au centre-ville par le transport en commun. A Montréal, ce pourcentage n'est que de 54 p. cent. Je ne crois pas que la réponse aux problèmes de circulation viendra dans la construction d'autoroutes. Il aurait fallu, il y a déjà longtemps, construire des stationnements périphériques, aux têtes de métro, pour favoriser l'utilisation du transport en commun». M. Doré estime en outre qu'il faudra éviter tout projet qui aura pour conséquence de favoriser davantage l'étalement urbain. On ne réglera pas les problèmes de congestion, selon lui, en amenant un plus grand nombre de véhicules au centre-ville de Montréal. Il faut au contraire, dans l'esprit de M. Doré, développer de façon privilégiée le transport en commun. Il faut également consacrer des montants importants à la restauration des équipements en place et à la conservation du patrimoine. Déjà, il y a deux ans, en collaboration avec la CUM, Montréal avait évalué à \$650 millions les montants qui seront nécessaires à la restauration des équipements du réseau. Ce montant de \$650 millions représente, approximativement, le coût de construction d'un nouveau pont reliant l'île de Montréal à la rive sud. «Lequel est le plus urgent?» s'est demandé le maire de Montréal? M. Doré a déclaré que, malgré certaines apparences, le dialogue se poursuit avec le ministre Marc-Yvan Côté et que, contrairement à ce que laisseraient entendre certaines déclarations récentes, plusieurs maires de banlieue appuient la vision montréalaise du dossier du transport dans la région métropolitaine.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-09

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5TZIHMLP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Jean Doré à La Presse : Montréal a besoin d'un coup de pouce

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 9 novembre 1988 760 mots, p. A1, A2  
Jean Doré à La Presse : Montréal a besoin d'un coup de pouce Favreau, Mariane Le gouvernement du Québec doit reconnaître que Montréal n'est pas une ville comme une autre, tout comme il l'a fait pour la capitale québécoise, constate le maire Jean Doré au cours d'une entrevue à La Presse. C'est une question de choix stratégiques, comme dans le transport, mais aussi de choix financiers. Selon le maire, les Montréalais ne peuvent continuer d'assumer seuls les coûts d'équipements et d'infrastructures qui profitent à l'ensemble de la région métropolitaine. Et même s'il tente de garder le prochain budget municipal au niveau de l'inflation, la hausse des dépenses pourrait être plus élevée, a-t-il déclaré. «Le sous-financement relatif de la métropole impose à la municipalité des coûts qu'aucune autre ville au Québec n'a à assumer, explique M. Doré sans acrimonie. Et cela, parce qu'elle est la métropole économique et culturelle du Québec. «La population qui vient quotidiennement à Montréal fait une consommation plus importante des infrastructures publiques que partout ailleurs au Québec», indique-t-il. Ainsi, la chaussée en subit les contre-coups, il faut la remplacer plus souvent. Les équipements métropolitains, comme le Jardin Botanique, le Planétarium ou les grands parcs qui servent à tous sont des dépenses que seuls les Montréalais ont à assumer, rappelle-t-il. «Or, plaide le maire, une métropole comme Montréal ne peut faire face à l'ensemble de ces coûts avec les seules sources fiscales à sa disposition. Elle a besoin d'un coup de pouce.» Ainsi, le gouvernement a admis l'an dernier que Québec, comme capitale, devait dépenser plus que les autres villes et lui a reconnu une somme additionnelle de \$5 millions. De même, soutient le maire, «il va falloir qu'on trouve moyen d'assurer à Montréal, la ville centrale, des moyens correspondants à sa vitalité, au maintien de sa vitalité.» D'autant plus que le Québec ne paie pas le plein montant de taxes sur ses immeubles (collèges, hôpitaux) et que ces montants diminuent depuis eux ans. «C'est une vingtaine de millions qu'on n'a pas pour les priorités de Montréal.» Conséquence: les Montréalais n'auront pas, en 1989, le répit fiscal dont ils rêvent. «On tente le plus possible d'aligner le budget sur le taux d'inflation, mais il se peut qu'on le dépasse. Il est illusoire de croire qu'on aura un budget à croissance zéro à Montréal.» Mais le maire ne peut en dire plus: il y a encore trop d'inconnues (notamment le budget de la STCUM) pour savoir de quel ordre sera le budget municipal, et les taxes, pour 1989. Il rappelle les mesures prises pour éviter les hausses brusques du compte de taxes et mieux répartir le fardeau fiscal: plafonnement, surtaxe aux immeubles commerciaux et industriels, abolition de la taxe d'eau des locataires. «Et on étudie la possibilité d'un rôle triennal d'évaluation qui permettrait l'étalement dans le temps des hausses de taxes.» Tourisme: offrir d'abord Un cas patent de sous-financement de la métropole: le tourisme. Le Québec verse à cette fin \$250000 à Sherbrooke, et pas un sou de plus à Montréal qui demande \$80000 de plus. Pas étonnant qu'on se plaigne, dans les milieux concernés, de la faiblesse de la promotion touristique de Montréal alors que Toronto s'affiche à tous les écrans, dans toutes les revues. L'explication est simple, indique le maire: Toronto dépense pour sa promotion presque deux fois plus que Montréal. Et pourtant, la quote-part de Montréal est plus importante que celle de toute autre ville à cet égard avec \$3,3 millions (gouvernements et secteur privé ajoutent \$2 millions). Mais il y a en Ontario une taxe de 5 p. cent sur les chambres d'hôtels. Malgré la réticence des hôteliers d'ici, le maire assure qu'une telle taxe (il suggère 3 p. cent), réaffectée uniquement à la

promotion touristique, permettrait de mieux concurrencer les autres grandes villes. De plus, «on s'attaque aussi à l'offre», insiste le maire. La Ville met donc chantier, avec d'autres organismes, des études et projets pour doter Montréal d'équipements permanents, dont un biodome avec aquarium et jardin zoologique à l'ancien Vélodrome. Et les pourparlers sur la construction d'une salle de concert, non loin de la gare Windsor, vont bon train entre l'Orchestre symphonique de Montréal et Marathon, indique-t-il. «En 10 ans, on peut doubler la part de l'industrie touristique montréalaise», croit-il. Mais auparavant, il ne faut pas rater 1992, le 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, qui peut être un fabuleux rendez-vous. «Les gens ont raison de s'impatienter, mais on a encore le temps nécessaire pour lancer les projets.» La corporation des fêtes qui coordonnera les événements sera lancée ce mois-ci. Le maire souhaite que 1992 soit l'affaire de l'ensemble du milieu montréalais qui y voit l'occasion de léguer quelque chose à Montréal. On marchait à quatre pattes Appelé à commenter le récent sondage Crop-La Presse, le maire Doré dit qu'il correspond à la lecture qu'il fait lui-même de l'opinion. Il se réjouit de la hausse de l'intérêt pour la chose municipale (39 p. cent) qui, selon lui, n'était qu'à 27 p. cent en 1984. Qu'on soit moins satisfait du maire (69 p. cent) que de l'administration (74 p. cent) ne l'inquiète pas, mais il veut améliorer cette perception chez les anglophones. Pour la consultation et à l'information, où les opinions sont très partagées, le maire parle de «pas de géants». Fin février ou début de mars, la Ville appliquera une «politique d'avant-garde en démocratie»: la politique-cadre de consultation où, par exemple, les gens concernés par un changement de zonage en seront avisés par la poste et pourront en discuter au comité conseil d'arrondissement. En comparaison avec d'autres villes, assure le maire, «il s'agit d'un processus novateur par sa volonté d'informer, de mettre les gens dans le coup et de recueillir des avis.» M. Doré réagit vivement à l'accusation de consultation-bidon que certains n'hésitent pas à lancer à son administration. Il en marque les limites: «La consultation sert à mettre la population dans le coup, à bonifier les projets, à apporter divers points de vue pour éclairer les décideurs. Ce n'est pas l'abdication par les élus de leur mandat de décider.» A ceux qui estiment que ça ne va pas assez vite en termes de démocratie, il rétorque qu'il y a deux ans «on en était encore à marcher à quatre pattes: il faut apprendre à marcher avant de courir. C'est un processus d'apprentissage pour les élus, l'appareil administratif et la population.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-09

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/69EBLB83

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## L'incinérateur Des Carrières [à Montréal] pollue trop

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 9 novembre 1988 204 mots, p. A17  
L'incinérateur Des Carrières [à Montréal] pollue trop Bonhomme, Jean-Pierre La Ville de Montréal devra dépenser encore quelque \$35 millions pour rendre l'incinérateur des Carrières, situé en zone densément peuplée, près du Parc Laurier, conforme aux normes de la salubrité de l'air et pour réduire l'impact négatif des dépotoirs. C'est ce que révèle le document municipal «Bâtir Montréal». Cette brochure, rendue publique hier, décrit les besoins de Montréal en matière de réalisation des grands travaux publics. Ce même document explique que la vie utile de l'incinérateur des Carrières qui, construit en 1970, brûle 1000 tonnes de résidus urbains par jour, se terminera en l'an 2002. La municipalité envisage la possibilité de construire, d'ici là, et au coût de \$150 millions, un nouvel incinérateur. Mais il est nécessaire d'apporter à l'actuel incinérateur «d'importantes améliorations». Ceci afin «de satisfaire au resserrement continu des normes gouvernementales». De 1980 à 1984 des travaux ont été réalisés au coût de \$10 millions pour diminuer la grosseur des particules rejetées dans l'air. Des récupérateurs ont réduit à moins de 270 milligrammes par mètre cube ces mêmes particules. On sait que les particules ne sont pas les éléments les plus dangereux pour l'être humain. Les gaz émanant de la combustion des métaux et des plastiques sont davantage nocifs. La Ville envisage de réaliser des expériences de recyclage. Mais quelles que soient les solutions retenues, «il est déjà certain qu'un montant de \$35 millions sera dépensé d'ici cinq ans pour réduire les émissions dans l'atmosphère à l'incinérateur des Carrières et pour améliorer les conditions au Centre de tri des déchets (le dépotoir Miron)...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-09

**Pages** P. A-17

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/ADEZ8HGU>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

[Claude] Dupras : "On paie plus de taxes et les services sont moins bons" ; le chef du Parti civique dresse un bilan très négatif de l'équipe [Jean] Doré qu'il voit comme de grands parleurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Économie, jeudi 10 novembre 1988 768 mots, p. E16 Montréal sous le règne Doré [Claude] Dupras : "On paie plus de taxes et les services sont moins bons" ; le chef du Parti civique dresse un bilan très négatif de l'équipe [Jean] Doré qu'il voit comme de grands parleurs Favreau, Mariane «Ça rime à quoi tous ces discours de l'équipe Doré, ces paperasses, ces structures, ces consultations? Est-on mieux qu'il y a deux ans? Où sont les résultats? demande le chef du Parti civique,

Claude Dupras. On paie plus de taxes et les services sont moins bons.» Le Parti civique de Montréal constitue l'opposition officielle à l'hôtel de ville: avec 30 p. cent du vote aux élections de 1986, il n'a fait élire qu'un seul conseiller municipal. Un second, élu indépendant, a joint les rangs du parti récemment. Deux autres conseillers complètent les rangs de l'opposition, dont un conseiller respecté du RCM, Pierre-Yves Mélançon, qui vient de quitter la majorité. Au cours d'une entrevue à La Presse, le chef du Parti civique, fait un bilan très négatif des deux premières années de l'équipe Doré qu'il voit comme de grands parleurs. Seule la création des commissions permanentes lui paraît positive dans ce bilan, mais il les trouve mal utilisées. Tout comme la consultation ou la période de questions au conseil: de bonnes idées mal appliquées, croit-il. Mais selon lui, le plus grand «flop» de la nouvelle équipe touche «l'approche globale qu'elle avait proposée». «La démocratisation? Le conseiller Mélançon a donné la réponse en démissionnant du RCM. Ils ont créé des ministères, mais les décisions restent au comité exécutif. La consultation? On consulte sur tout et rien. Mais y en a-t-il une n'a qui ait changé quelque chose aux décisions du RCM?» Les taxes et les dépenses municipales inquiètent le chef du Parti civique. «La fiscalité est le problème majeur de Montréal et les réformes promises ne sont pas engagées. Ils ont plutôt choisi de plafonner le compte de taxes, mais alors la moitié des contribuables paient pour l'autre moitié. «Ils ne contrôlent pas leurs dépenses, poursuit M. Dupras, et depuis deux ans, la hausse des dépenses de la Ville est de \$140 millions de plus que l'inflation. Et leur programme triennal d'immobilisations, de 58 p. cent plus élevé que l'inflation.» Pour lui, le piano Fazioli est un symbole. Il reproche à l'administration Doré de payer des «salaires astronomiques, faire des études inimaginables, régler avec les cols bleus pour \$27 millions l'an dernier, dépenser \$5 millions par an pour les bureaux Accès Montréal qui sont inutiles». «Pour cela, ils surtaxent les Montréalais, et Montréal n'est pas concurrentielle avec la banlieue: les jeunes couples et les industries qu'on veut attirer s'installent ailleurs, où les taxes sont moins hautes», reproche M. Dupras. Il s'irrite aussi de l'affirmation du maire Doré, voulant que Montréal ne soit pas une ville internationale. «Mais pourquoi a-t-il voyagé pendant 85 jours à l'extérieur de Montréal, depuis son élection. Avec quels résultats?» Il blâme aussi «l'inefficacité de l'équipe Doré» dans plusieurs secteurs, dont la culture où elle promettait beaucoup. «Ils tiennent, au Palais de la civilisation, des expositions de sous-sols d'église, organisées à la dernière minute. Au lieu de poursuivre les négociations sur les expositions Étrusque et française, ils placotaient pour savoir s'ils allaient garder les grandes expositions.» La réforme administrative «improvisée» lui paraît une erreur grave. «Ils ont donné une retraite dorée à des fonctionnaires apolitiques et compétents. Ils en ont engagé d'autres plus cher et sans concours pour que le RCM mette la main sur l'appareil administratif. Depuis deux ans, c'est le méli-mélo, il n'y a même pas de répertoire téléphonique. L'ancien édifice des Coopérants, loué pour rien, en est un exemple. L'improvisation coûte cher.» Il reproche enfin à l'équipe Doré sa façon de procéder face aux projets immobiliers. «Le RCM a toujours dénoncé ce qu'ils font, des projets approuvés rapidement, sans consultation comme les tours de 45 étages, celle d'Eaton ou du Queen's. «Où sont les référendums promis pour les changements de zonage? Avant, ces changements de zonage devaient être approuvés par Québec, sauf quand on procédait par plan d'ensemble. Maintenant, tout passe par plan d'ensemble: c'est la règle qui modifie les règles. Et ça se discute avec MM. Doré ou Gardiner.»

Enfin, M. Dupras conclut que les nouveaux élus ont «trompé les Montréalais en disant qu'ils étaient prêts. Depuis deux ans, ils s'excusent: c'est toujours la faute des autres quand ils font des erreurs.» Discours et réalisations Pour sa part, le conseiller Pierre Yves Mélançon a quitté le parti du maire Doré sur des questions de démocratisation et de décentralisation. Membre du RCM depuis 13 ans, élu depuis 1982 et président de la commission des finances, le conseiller tient, autrement, le même langage que M. Dupras. «L'administration Doré-Fainstat en est une de communication et non de réalisations», concluait-il en quittant. Il s'en prend au «bunker» du comité exécutif qui, selon lui, garde l'information, évite de consulter et reproche aux conseillers d'émettre des opinions divergentes. «Une fois le maquillage enlevé, que reste-t-il des réalisations?», demande-t-il en évoquant la culture, les femmes, les communautés culturelles, l'environnement, les sports. «Le changement politique à Montréal reste encore à venir.» Il est peu probable que, dans un avenir immédiat, d'autres conseillers suivent son exemple même si les divergences de vue sont assez fréquentes chez une douzaine de conseillers RCM. «Le danger de l'unanimité guette le RCM parce qu'elle ne permet pas de critique suffisante, croit pour sa part le conseiller Marcel Sévigny. Heureusement que le droit de dissidence existe au caucus RCM, mais il ne va pas sans certaines pressions», estime le conseiller qui ne se prive pas de l'utiliser. Quant au parti lui-même, il a encore du mal à trouver sa voie entre les 54 élus (sur 58) qui forment l'administration municipale, et la base militante. Pour Claude Dupras, chef du Parti civique, le piano Fazioli (que touche ici Kathleen Verdon, membre du comité exécutif) est un symbole de l'administration Doré qui ne contrôle pas ses dépenses et qui donne peu de services. Illustration(s) :

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-10

**Pages** P. E-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GEPEEGKT

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

Le parti-pris pour la culture est ressenti dans tous les milieux mais on attend plus de résultats concrets : l'écart budgétaire rétrécit entre Montréal et Toronto ; les intervenants souhaitent un Sommet de la culture et l'abolition de la taxe d'amusement

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Économie, jeudi 10 novembre 1988 918 mots, p. E16 Montréal sous le règne Doré Le parti-pris pour la culture est ressenti dans tous les milieux mais on attend plus de résultats concrets : l'écart budgétaire rétrécit entre Montréal et Toronto ; les intervenants souhaitent un Sommet de la culture et l'abolition de la taxe d'amusement Lepage, Jocelyne Après une période d'adaptation plutôt

douleureuse, la bonne entente et la compréhension mutuelle règnent aujourd'hui entre l'administration Doré et le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM), contrairement à ce qui se passait à l'époque de Jean Drapeau. C'est ce que soutient, avec un enthousiasme rare chez lui, le président du CACUM et ancien ministre libéral fédéral, Jean-Pierre Goyer. Il faut dire que le Conseil des arts, organisme qui subventionne les arts dans la région métropolitaine, a vu son budget passer de \$2546000 en 1986 à \$6417000 en 1989 (ce qui sera annoncé cette semaine), budget auquel la Ville de Montréal participe dans une proportion de 55 p. cent. Selon M. Goyer, l'écart entre Toronto et Montréal retrécit de plus en plus, le budget du Conseil des arts de Toronto devant atteindre \$7430000 en 1989. «Il y a, dit-il, à la Ville de Montréal, une volonté politique d'arriver un jour à consacrer un p. cent du budget global de la CUM aux arts.» Pour 1989, ce pourcentage est de 0,72 p. cent. Si les gens interrogés par La Presse sur la «performance» de l'administration Doré en matière culturelle n'ont pas tous l'enthousiasme de M. Goyer, ils sont par contre tous convaincus du parti-pris de la Ville pour la culture et ravis de ses «bonnes intentions». Mais ils attendent plus de résultats concrets. Un sommet culturel Pour François Martin, directeur des éditions Le Méridien et membre de la Conférence canadienne des arts, section Québec, la collaboration de la Ville avec les milieux culturels ne fait pas de doute. La création de la CIDEC (Commission d'initiative et de développement culturels), est un élément positif à verser au dossier, mais elle commence à peine ses activités et on ne sait pas encore de quoi elle accouchera. Le Prix littéraire de Montréal, d'un montant de \$10000, est aussi une initiative «merveilleuse». Mais on attend toujours la tenue d'un Sommet culturel. «Ce serait, dit-il, le vrai départ d'une concertation entre les divers ordres de gouvernement et les milieux culturels qui mènerait à l'élaboration d'une véritable politique culturelle. Le but de l'administration actuelle, c'est d'accoucher d'une politique culturelle. Pourquoi ne pas le faire avec les milieux concernés», demande-t-il. A l'approche de 1992, 350e anniversaire de la fondation de Montréal, l'absence d'orientation est frustrante et inquiétante, selon lui. La taxe d'amusement «C'est officiel, dit pour sa part Alain Simard, directeur du Festival de jazz de Montréal, l'arrivée du RCM a amélioré les choses. L'animation urbaine dérangeait l'ancienne administration. Nous avons maintenant affaire à une administration plus jeune et plus ouverte. L'approche est différente. Mais le degré de subvention est limité. Par rapport aux autres grandes villes, Montréal ne fait pas de miracles.» Selon lui, la taxe d'amusement (10 p. cent) est la grande question qui préoccupe les gens des milieux du spectacle. «En Ontario, dit-il, et par conséquent à Toronto, il n'y a pas de taxes d'amusement pour les spectacles des artistes canadiens et des entreprises sans but lucratif. Il est plus payant et moins risqué pour Michel Rivard de chanter à Ottawa qu'à Montréal, à cause de la minceur de notre marge de manoeuvre. L'abolition de la taxe représenterait une augmentation de 5 p. cent de nos profits. Mais comme c'est une loi provinciale qui donne ce pouvoir de taxer aux municipalités, c'est difficile pour Québec de l'enlever. Si Montréal acceptait de faire des exemptions, les autres villes suivraient.» Le directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, Pierre Théberge, va dans le même sens. S'il fait les louanges de la belle coopération qui existe entre le Musée et la Ville pour l'aménagement de l'agrandissement du Musée, il aimerait bien que Montréal participe directement au financement des musées comme cela se fait dans d'autres villes. «Pour une exposition comme celle de Léonard de Vinci, nous avons remis en taxes



d'amusement beaucoup plus que ce que nous avons reçu en subventions du CACUM. Le Musée, dit-il, est une bonne affaire pour Montréal avec des retombées économiques de l'ordre de \$40 millions (pour Léonard). C'est énorme comme impact. On pourrait espérer une plus grande reconnaissance de la part de la Ville. L'abolition de la taxe d'amusement serait peut-être une solution.» M. Théberge n'a pas de rancune à l'endroit de la Ville qui, à la suite d'une consultation publique, a obligé le Musée à conserver le building The New Sherbrooke et à l'inclure dans son projet d'agrandissement. Sauf que la Ville l'oblige aussi à garder la façade du vieux building debout pendant la durée des travaux. Le Musée aurait préféré défaire le mur pierre par pierre et le reconstruire, ce qui lui coûterait \$2 millions de moins que la solution imposée par Montréal. La CIDEC, l'instrument majeur Pour Claude Gosselin, responsable des Cent jours d'art contemporain, qui n'ont pas eu lieu cette année à la suite d'un malentendu avec la Ville, le bilan de l'administration Doré est néanmoins positif. «Il y a eu, dit-il, le règlement de l'affaire Corridart à la satisfaction des artistes. La Ville a débloqué des fonds de \$1 million pour l'achat de sculptures publiques et un autre million pour leur entretien. Et il y a la CIDEC. Pour le moment, sa structure est un peu lourde, mais on a accès à des services efficaces. La machine est nouvelle, la bonne volonté est là.» Mais selon lui, il faudrait que l'on sache à quoi s'en tenir avec la CIDEC. «On ne connaît pas encore ses programmes ni les projets admissibles pas plus que les pouvoirs réels des fonctionnaires. Rien n'a encore été précisé dans un document public. Les attentes sont longues. La Ville cherche à plaire à tout le monde. Il faudra peut-être qu'elle apprenne à dire non rapidement.» La création de la CIDEC est également le fait majeur que retient Serge Turgeon, président de l'Union des artistes. Selon lui, on sent une grande volonté d'agir de la part de Kathleen Verdon et de ses assistants et les contacts entre L'Union et la Ville sont très satisfaisants. On attend dans les années à venir les réalisations concrètes de la CIDEC, mais on attend avec confiance. Gilles Marsolais est membre du Comité des lieux théâtraux du Conseil québécois du théâtre et membre de Les arts et la ville, un organisme canadien qui s'intéresse aux relations entre les municipalités et les milieux culturels. Selon lui, qui tient à parler en son nom personnel, la Ville a un parti-pris certain pour la culture. «On est bien content, dit-il, des idées et des déclarations, bien content de la création de la CIDEC, mais l'action se fait attendre et la CIDEC n'a pas de rôle bien défini. «Dans le milieu du théâtre et de la danse, ajoute-t-il, les gens ne peuvent fonctionner faute de lieux pour s'exprimer.» Le problème des salles moyennes, dont on parle depuis le début des années quatre-vingts, n'est toujours pas réglé. Le projet du Monument national, où deux salles moyennes doivent être aménagées, n'est pas encore en marche, dit-il. Il aimerait que la Ville exerce là-dessus son leadership et fasse la promotion du projet. «La Ville, dit-il, est le palier de gouvernement le plus proche de ce qui se passe. Ce sont les gens les plus proches qui sont le plus concernés et qui peuvent le mieux faire marcher les choses. L'action de la Ville ne se mesure pas nécessairement en argent. Son leadership et sa manière de piloter les dossiers sont eux aussi importants.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-10

**Pages** P. E-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/W8HLMS42

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- Item has no authors

---

## Montréal sera dotée du plus grand jardin chinois au monde après Shanghai; un accord de \$2,5 millions conclu entre Montréal et la Chine

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 10 novembre 1988 349 mots, p. A3 Montréal sera dotée du plus grand jardin chinois au monde après Shanghai; un accord de \$2,5 millions conclu entre Montréal et la Chine Bernard, Florian Un accord de plus de \$2,5 millions vient d'être conclu entre Montréal et les autorités gouvernementales de la Chine dans le but de doter la métropole du plus grand jardin chinois au monde, après celui de Shanghai. Cet immense jardin sera aménagé sur un emplacement de deux hectares, à l'extrémité de la roseraie du Jardin botanique de Montréal, et comprendra, outre un plan d'eau, huit bâtiments, dont un pavillon mandarin et un bateau de pierre. Ce jardin chinois montréalais, trois fois plus grand que celui de Vancouver, sera d'inspiration Ming, du sud du Yangtze, et comprendra des centaines d'espèces végétales rares, dont plus d'une centaine de variétés de chrysanthèmes inconnus en Occident. Ces plantes rares, dont plusieurs espèces remontent à la dynastie Ching, proviendront des collections du jardin botanique de Shanghai. Les premiers spécimens arriveront à Montréal au mois de février et seront transférés au laboratoire de culture in vitro de l'Université de Montréal. Un technicien horticole de Shanghai arrivera à Montréal au début de février. Il sera suivi, au printemps, par une trentaine de Chinois spécialisés dans les plantes et l'aménagement des jardins orientaux. Les plans préliminaires du jardin chinois ont déjà fait l'objet d'un accord entre les autorités du Jardin botanique de Montréal et ceux de Shanghai. Le Shanghai Garden Administration Bureau fournira une aide de \$1 million en argent, en matériel et en expertise technique. Le contrat accordé à la Shanghai Landscape Architecture Design Institute sera de l'ordre de \$2,5 millions. Les travaux de préparation du terrain devraient débuter dès le printemps prochain. Ils seront supervisés par des spécialistes chinois, en collaboration avec le service des travaux publics de Montréal. Les gros travaux tels que l'excavation, l'électricité et les fondations seront sous la responsabilité du Jardin botanique de Montréal, tandis que les bâtiments, l'agencement des roches et autres éléments naturels et les sentiers seront sous la responsabilité des Chinois. Toute la philosophie du jardin sera essentiellement écologique. Le sol ne devra pas être gazonné, mais plutôt recouvert de plantes rampantes, du type des carex. Une importante partie du jardin sera consacrée aux plantes médicinales, faisant partie de la tradition séculaire des médecines douces chinoises, et aux arbres sculptés, rappelant diverses divinités

orientales. Enfin, Montréal explore actuellement la possibilité, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, que des étudiants de Shanghai viennent suivre des stages à l'école d'horticulture du Jardin botanique de Montréal, pour deux ans, en 1990-1991, et que l'inverse puisse également se réaliser. L'entente conclue avec la Chine découle du programme d'échanges entre Montréal et Shanghai, signé par les maires Jean Doré et Jiang Zemin, en novembre 1987, et de la mission montréalaise à Shanghai, le mois dernier, sous la direction du directeur du Jardin botanique de Montréal, M. Pierre Bourque.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YEAVPZYZ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Sida: les restaurateurs [de Montréal] veulent être consultés

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 10 novembre 1988 111 mots, p. A8 Sida: les restaurateurs [de Montréal] veulent être consultés Si elle n'y est pas défavorable, l'Association des restaurateurs du Québec veut quand même avoir son mot à dire sur l'affichage de messages de prévention que propose la Ville de Montréal pour lutter contre le sida. L'association n'a guère apprécié la façon dont la Ville a dévoilé sa politique, lundi. Elle reproche à la représentante, Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif, d'avoir laissé entendre que les restaurants, tout comme les bars et boîtes de nuit, étaient des «lieux à risque». Les restaurateurs ne veulent pas être les seuls à afficher des mesures de prévention dans leurs établissements. Cette politique, selon eux, doit s'étendre à l'ensemble des commerces et bureaux. «Nous voulons être consultés sur le contenu des messages et nous voulons décider à quel endroit ils devront être affichés.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-10

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QC2PJNVH

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- Item has no authors

---

## La STCUM déposera son budget jeudi

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 12 novembre 1988 450 mots, p. A2 La STCUM déposera son budget jeudi Laberge, Yvon L'impasse persiste entre la STCUM et les sociétés de transport de Laval et de la Rive-sud. Si une solution n'est pas trouvée - .ou imposée - d'ici jeudi par le ministre es Transports, la Société de transport en commun de Montréal - et avec elle la Communauté urbaine de Montréal - vivra la plus grave crise de son histoire. Selon le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, Marc-Yvan Côté doit «mettre ses culottes de ministre» en forçant les villes de Laval et de la Rive-sud à payer la facture des effets de débordement ou l'acquitter lui-même. Et c'est sans compter les \$12 millions qui sont réclamés au ministère des Transports comme participation financière supplémentaire au déficit d'exploitation de la STCUM, évalué à prime abord pour 1989 à \$33,4 millions. «Avec ou sans l'aide financière supplémentaire de Québec, a déclaré hier à La Presse M. Perreault, avec ou sans la participation financière des sociétés de transport de Laval et de la Rive-sud, le conseil d'administration de la STCUM soumettra jeudi soir prochain, pour adoption, son budget au Conseil de la Communauté urbaine de Montréal.» Par la même occasion, les élus de la CUM devront adopter la nouvelle grille tarifaire qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain et, dans l'esprit du président du conseil d'administration de la STCUM, il n'est pas question que les usagers - pas plus que les villes de la CUM d'ailleurs - aient à combler seuls le déficit d'exploitation. D'ailleurs, a-t-il expliqué à La Presse, si les usagers devaient être les seuls à effacer ce déficit, la hausse de tarifs ne serait pas de cinq p. cent, mais de plus de 15 p. cent. «Et ça, il n'en est pas question, précise-t-il. Ce serait courir à notre perte.» M. Perreault rappelle que le ministre des Transports avait promis, il y a un an jour pour jour, de régler, une fois pour toutes, le problème des effets de débordement. Or, force est d'admettre, dit-il, qu'il n'a pu tenir promesse. Il prévient que son conseil d'administration prendra ses responsabilités en déposant le budget de la STCUM et il invite le ministre à en faire autant. Hier matin, après trois heures de discussions, les représentants de la STCUM, des sociétés de transport de Laval et de la Rive-sud, en présence du ministre des Transports, n'ont pu, encore une fois, s'entendre sur le coût des effets de débordement. A la sortie de la rencontre, tant le ministre que le président du conseil d'administration de la STCUM ont dû reconnaître que les discussions sont dans une impasse. Cela étant admis, a déclaré M. Côté, Québec prendra ses responsabilités et fera connaître sa participation financière au déficit d'exploitation de la STCUM la semaine prochaine, après la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. L'an dernier, Québec avait versé \$5 millions pour éponger une partie du coût des effets de débordement que les villes de Laval et de la Rive-sud avaient refusé de payer. Hier, le ministre n'a pas dévoilé son jeu, mais, dit-il, sa proposition est toute prête. Robert Perreault tout autant que le président de la CUM, M. Michel Hamelin, n'accepteraient pas que le ministre se contente d'indexer cette contribution supplémentaire à l'indice du coût de la vie. A cela, le ministre répond qu'il faut prévoir à plus long terme et il estime qu'une seule autorité régionale de transport en commun, englobant l'île de Montréal, la Rive-Sud et la Rive-Nord,

pourrait en partie régler les problèmes financiers de la STCUM. M. Côté en a d'ailleurs glissé un mot à la rencontre qu'il avait convoquée hier matin, et Robert Perreault croit lui aussi qu'il faut maintenant régler le problème dans une perspective métropolitaine qui déborde le territoire de l'île de Montréal. D'ailleurs, comme le ministre, il a admis hier, au cours d'une interview à La Presse, qu'il était inadmissible que les usagers du transport en commun aient «à trainer deux ou trois cartes pour passer d'une société de transport à une autre».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-12

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RLM6C9T4

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Libre-échange: le RCM réprimande le maire [Jean] Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 15 novembre 1988 326 mots, p. A1, A2 Libre-échange: le RCM réprimande le maire [Jean] Doré Favreau, Mariane Le maire de Montréal se fait taper sur les doigts par son propre parti. Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) reproche en effet au maire Jean Doré d'avoir dérogé à la ligne du parti sur deux points: il lui fait grief de se dire favorable au libre-échange avec les États-Unis, et de le dire pendant la campagne électorale fédérale. Dans une lettre qui a des allures de remontrances, le président du RCM dispute le maire Doré sur ses déclarations en entrevue au Devoir et à La Presse, la semaine dernière. Selon le maire, l'accord ne ferait que renforcer les avantages comparatifs de Montréal, et il y a peu de secteurs où l'économie montréalaise aurait à souffrir de l'accord. De plus, M. Doré ne craint rien pour les programmes sociaux canadiens. Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au maire, le nouveau président du RCM, M. Jacques Desmarais, lui rappelle que le conseil général du RCM (la plus haute instance entre les congrès), réuni en assemblée spéciale en février dernier, a voté son opposition à l'accord de libre-échange tel que conclu entre Ottawa et Washington. «Cette résolution indiquait clairement nos vives inquiétudes quant à l'impact négatif de l'accord sur le développement économique de Montréal ainsi que sur les problèmes sociaux», rappelle M. Desmarais. En fait, le conseil général se déclarait favorable à une libéralisation des échanges économiques, mais exprimait ses vives inquiétudes quant aux impacts négatifs de l'accord comme tel, et déplorait le processus de négociation qui mettait la population devant un fait accompli. Deuxième faute Mais il y a plus: le maire Doré aurait dérogé à la consigne de neutralité du RCM en appuyant, à ce moment-ci de la campagne électorale, une position qui favorise le Parti conservateur. M. Desmarais lui rappelle que le RCM avait justement décidé de ne pas publiciser sa position

contre le libre-échange durant la campagne électorale afin de respecter cette tradition de neutralité lors d'élections fédérales ou provinciales. Neutralité que le comité exécutif de la Ville voulait maintenir également, signale-t-il en rappelant un communiqué émis par l'hôtel de ville, fin septembre. «L'esprit et la lettre de vos propos, écrit-il au maire de Montréal, apparaissent à vos collègues du comité exécutif du parti comme une dérogation à la consigne de neutralité du RCM à l'occasion de la présente campagne ainsi qu'à l'égard de la résolution du parti sur le libre-échange. «Le sens de vos propos cause préjudice à la crédibilité et à l'influence du parti auprès de ses membres et auprès de l'administration. «Les rapports entre le parti et l'administration doivent demeurer francs et c'est dans cet esprit que je vous transmets la présente lettre», conclut le président. A l'hôtel de ville, les porte-parole du maire assurent qu'il n'a aucun commentaire à faire là-dessus.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-15

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/S39GSE74

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

[Jean] Doré nie avoir pris position sur la question du libre-échange ; Doré se trompe de tribune, estime [Claude] Dupras

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 16 novembre 1988 464 mots, p. A5 [Jean] Doré nie avoir pris position sur la question du libre-échange ; Doré se trompe de tribune, estime [Claude] Dupras Favreau, Mariane Tout en se disant pleinement d'accord avec les positions de son parti sur la neutralité à observer en temps d'élections fédérales ou provinciales, le maire de Montréal a quelque peu désamorcé, hier, le différend qui semble l'opposer aux hautes instances du RCM. «Si on a voulu voir, comme conclusion de mes propos sur la libéralisation des échanges, que le maire prend parti et décide d'entrer dans le combat électoral, c'est une conclusion inexacte. Ce n'en était pas l'intention.» Telle est la réponse que le maire Doré a donnée à ceux qui l'estimaient en dérogation avec les positions de son parti. Dans une lettre rendue publique lundi, le président du RCM, M. Jacques Desmarais, faisait grief au maire de s'être prononcé en faveur du libre-échange, et d'avoir rendu publique cette position pendant la campagne électorale. Ce qui, indiquait-il, déroge aux positions du parti qui a voté contre l'accord de libre-échange avec les États-Unis, et qui a décidé, depuis toujours, de rester neutre pendant les élections fédérales ou provinciales. Sur le fond, le maire de Montréal répète qu'il accorde une grande importance à la libéralisation des échanges commerciaux, quelle que soit l'issue de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. «Pour la décennie à venir, la question de la libéralisation des échanges commerciaux est la question

centrale pour l'avenir du pays, et par conséquent pour l'avenir de Montréal. Et cela, quel que soit le parti qui sorte vainqueur des élections. «Il faut donc s'y préparer, accord de libre-échange ou pas avec les États-Unis, poursuit-il. Il s'agit d'une question fondamentale et c'est une attitude de maire responsable que de s'y préparer.» Enfin, le maire Doré a rappelé le contexte de ses propos rapportés dans les médias et qui ont créé des remous dans son parti. «Je n'ai pas pris position, j'ai répondu à des questions sur les impacts possibles du libre-échange. Montréal doit aussi s'y préparer.» «Si certains concluent de mes propos que c'est prendre part à la campagne électorale, c'est faux, assure le maire Doré. Si on interprète l'entrevue au Devoir comme une prise de position, c'est faux. Telle n'en était pas l'intention.» Il réitère son accord avec la tradition de neutralité du RCM au moment des élections. «Je m'en suis même fait l'avocat, rappelle-t-il. Mais la question fondamentale c'est que la libéralisation des échanges commerciaux est un défi important à l'échelle planétaire, et que Montréal doit s'organiser pour y faire face.» Certains conseillers municipaux et membres du RCM n'apprécient pas tellement que deux conseillers municipaux du RCM soient candidats du Parti conservateur aux élections fédérales. Ce qui, à leurs yeux, risquerait de trahir l'image progressiste du RCM. D'où une extrême sensibilité, pour certains, à tout ce qui pourrait être interprété, de la part du maire, comme un coup de pouce au parti de M. Mulroney. En se trompant de tribune, le maire Jean Doré risque de s'aliéner et d'aliéner à Montréal les sympathies des éventuels vainqueurs des prochaines élections fédérales, alors que l'expression de son opinion sur le libre-échange n'est en rien déterminante. C'est le commentaire qu'a exprimé, hier, le chef du Parti civique, Claude Dupras, en réaction aux propos du maire de Montréal sur le libre-échange, propos qui ont été rapportés en fin de semaine dernière. Pour M. Dupras, le maire «aurait mieux fait de se taire». «Il s'agit d'un enjeu national. Quelle que soit la décision des Canadiens, les Montréalais devront vivre avec celle-ci. Que M. Doré ait une opinion, il faut s'en réjouir. Qu'il choisisse de s'en ouvrir publiquement, en pleine campagne nationale, relève soit de l'amateurisme politique, soit du masochisme», a fait savoir le chef du Parti civique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-16

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LWVTZH9G

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Pourquoi museler le maire [Jean] Doré [au sujet du libre-échange]?

**Type** Article de journal

**Auteur** Frédéric Wagnière

**Résumé** La Presse Éditorial, mercredi 16 novembre 1988 227 mots, p. B2 Pourquoi museler le maire [Jean] Doré [au sujet du libre-échange]? Wagnière, Frédéric Le maire de Montréal, M. Jean Doré, n'exprime aucune inquiétude devant la perspective du

libre-échange avec les États-Unis. Sans vouloir participer à la campagne électorale, M. Doré a même énuméré certains avantages que la ville pourrait en retirer. Cela n'a pas plu à son parti, le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal, qui lui reproche deux choses: premièrement, de n'avoir pas observé une stricte neutralité et, deuxièmement, d'avoir dévié de la ligne du parti, lequel rejette le libre-échange. Sauf erreur, M. Doré a été élu à l'hôtel de ville par les Montréalais pour défendre leurs intérêts et non pour être le porte-parole d'un parti -ou plutôt son porte-silence, dans le cas qui nous occupe. Les Montréalais étaient en droit de s'attendre que leur maire se prononce sur une question importante pour l'avenir de leur ville. Ce souhait est d'autant plus compréhensible que Montréal doit lutter contre le dynamisme de Toronto si elle ne veut pas déperir dans la stagnation. M. Doré, comme son prédécesseur et la grande majorité des Montréalais, croit à l'avenir de Montréal comme centre régional et comme ville internationale. Cet avenir ne serait toutefois pas possible si l'isolationnisme canadien devait couper artificiellement son rayonnement à la frontière américaine. Sans le libre-échange, Montréal est condamnée à vivre à la remorque de Toronto dans un marché excessivement petit à l'échelle mondiale. Sans le libre-échange, Montréal n'a aucune chance de se poser en rivale des villes du nord-est des États-Unis dans l'accueil d'investissements et de compagnies étrangères. Tout cela, M. Doré le sait. Il était important qu'il dise aux Montréalais qu'il voit dans le libre-échange une perspective d'avenir et non un danger. Cette mise au point devrait maintenant encourager le RCM à s'intéresser plus aux réalités du pouvoir qu'à l'idéologie.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-16

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/29ZQCCUP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Zonage de la rue St-Denis : des citoyens satisfaits de leur rencontre avec [Jean] Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Fortin

**Résumé** La Presse Informations nationales, mercredi 16 novembre 1988 277 mots, p. B9  
Zonage de la rue St-Denis : des citoyens satisfaits de leur rencontre avec [Jean] Doré Fortin, Richard Les représentants de l'Association des citoyens pour le maintien du règlement de zonage de la rue Saint-Denis se disent très satisfaits de leur première rencontre avec le maire Jean Doré. «Pour la première fois nous avons eu le sentiment d'être entendus et surtout compris», a déclaré le président de l'association, M. Yves Montplaisir, lors d'une conférence de presse hier. Selon lui, le maire a clairement reconnu que la modification du zonage ne réglerait pas le problème de spéculation foncière et de stationnement. Par ailleurs, l'association peut



compter sur le soutien actif d'un allié de poids, la Chambre de commerce de Montréal. Celle-ci, tout en disant partager les objectifs de la ville, particulièrement en ce qui concerne la préservation du stock de grands logements pour les familles à bas revenus, ne croit pas que les mesures protectionnistes puissent contribuer à atteindre cet objectif. La chambre recommande l'abrogation du règlement 7611, voté le 22 janvier, qui interdit l'établissement de nouveaux commerces et bureaux le long de la rue Saint-Denis entre les rues Laurier et Crémazie. Elle préconise plutôt le maintien de l'ancien règlement de zonage, assorti de clauses visant à protéger le patrimoine architectural et à éliminer les commerces qu'elle qualifie de nuisibles (arcades de jeux, discothèques, restaurants avec terrasse). «Il ne faut pas oublier qu'en plus de créer des emplois, les bureaux et les commerces de la rue Saint-Denis subventionnent les logements, s'emporte M. Montplaisir. Comment serait-il possible autrement de maintenir les loyers à \$350 en moyenne. Le maire Doré a d'ailleurs été très sensible à l'aspect économique de la question.» «Il est important de maintenir la mixité de la rue Saint-Denis qui, loin de concurrencer des rues commerciales comme Saint-Hubert, offre des services complémentaires», renchérit le conseiller municipal du quartier Saint-Édouard, M. Jacques Mondou. «En réalité, conclut le secrétaire de l'organisation, M. Jacques Saint-Louis, la Commission de l'aménagement et de l'urbanisme n'a fait aucune étude d'impact sur les effets négatifs du projet de modification du règlement de zonage. Il n'est donc pas dûment justifié. Or la réglementation municipale stipule que cette justification est obligatoire.» Le sort du règlement 7611 sera discuté aujourd'hui au conseil exécutif de la ville. Le caucus des élus du RCM étudiera la question dès lundi et l'affaire devrait être portée à l'attention du conseil municipal le 28 novembre.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-16

**Pages** P. B-9

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/7HH6PNQC>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Montréal vend son hiver aux touristes

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 16 novembre 1988 304 mots, p. A6 Montréal vend son hiver aux touristes Favreau, Mariane Montréal mise sur sa chaleur toute spéciale, par temps d'hiver, pour attirer les touristes. Chaleur de ses rues souterraines, certes, mais aussi de ses fêtes, ses musées, sa neige et surtout de ses gens. «Vivre Montréal en hiver» est en effet le thème de la grande campagne de promotion, lancée hier à l'intention des voisins canadiens et américains. Après le succès remporté l'an dernier avec une campagne de moindre envergure, on escompte atteindre cette année l'objectif de 35000 nuitées (chambres d'hôtel louées), et des

retombées économiques de \$8 à \$10 millions. L'an dernier, avec près de 26000 nuitées, les touristes ont dépensé quelque \$6 millions à Montréal. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a invité toute la population nord-américaine, l'assurant de l'ambiance chaleureuse de Montréal. Tout en rappelant les divers sports que l'on peut pratiquer, ou regarder, à Montréal, il a signalé l'attrait de l'exposition Chagall au MBA, la Fête des Neiges, l'Orchestre symphonique de Montréal, la venue de l'Orchestre symphonique du monde. Cette campagne de promotion met bien sûr les hôteliers dans le coup: une trentaine des meilleurs hôtels réduisent leurs tarifs, cet hiver, pour accommoder les touristes. Certains y vont même d'une réduction de 50 p. cent sur le prix des chambres, explique M. William Brown, président de l'Association des hôtels du grand Montréal. Le calendrier a été devancé. A Montréal, l'hiver commence demain, le 17 novembre, pour ne se terminer que le 2 avril. American Express, Via Rail, Bell interurbain, Esso et Air Canada mettent aussi la main à la... neige. Par exemple, Via Rail offre la première classe au prix de la voiture-coach ordinaire. Ces forfaits comprennent également des gracieusetés de plusieurs commanditaires et un livret de bons-rabais pour diverses activités. Et cela ne s'applique pas qu'aux étrangers. Les Québécois sont même ceux qui ont le plus largement profité de la campagne d'hiver, l'an dernier, constituant 40 p. cent des visiteurs; 29 p. cent venaient de l'Ontario et 20 p. cent des états du nord-est des États-Unis. Qui plus est, 28 p. cent de ces personnes ne seraient pas venues à Montréal sans les forfaits spéciaux. Cette campagne bénéficie d'un budget de promotion de quelque \$900000, dont \$225000 proviennent des coffres de la municipalité, \$100000 de Tourisme Québec et Tourisme Canada. Le reste, ce sont les entreprises qui le financent. Le guide des forfaits sera largement distribué. On compte ainsi toucher directement environ un million de foyers canadiens et américains et 3500 agents de voyage.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-16

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JGPBMTT3

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

Qu'on rase la Métropolitaine s'il le faut, fulmine [Robert] Perreault ; le vice-président du comité exécutif de Montréal veut une autoroute moderne qui réponde vraiment aux besoins de la métropole

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 16 novembre 1988 577 mots, p. A5 Qu'on rase la Métropolitaine s'il le faut, fulmine [Robert] Perreault ; le vice-président du comité exécutif de Montréal veut une autoroute moderne qui réponde vraiment aux

besoins de la métropole Laberge, Yvon Montréal veut en finir une fois pour toutes avec la monstrueuse autoroute métropolitaine. S'il le faut, estime le vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Robert Perreault, qu'on la rase pour mieux reconstruire sur ses cendres une autoroute moderne qui réponde vraiment aux besoins de la métropole. Prenant la parole devant la Chambre de commerce de l'Est de Montréal hier, M. Perreault a, une fois de plus, sévèrement critiqué le plan de transport du ministre Marc-Yvan Côté. «Ce que nous propose le ministre Côté pour l'autoroute métropolitaine, a-t-il dit, c'est un *tu ≠ - up'al or squ'onabeso ∈ dechan ≥ rdechar*'. On ne peut pas se contenter d'une solution qui ne règle pas le problème. S'il faut envisager de le mettre à terre, je pense qu'il faudra le faire et on devra trouver des solutions qui s'adressent aux problèmes de fluidité et de capacité du trafic sur la Métropolitaine.» Selon M. Perreault, la Métropolitaine n'est pas seulement l'artère économique la plus importante de Montréal ou de sa région, mais de tout le Québec. Partant, croit-il, le ministre québécois des Transports doit le reconnaître et agir en conséquence. Le ministre Côté, on le sait, suggère bien sûr d'importants travaux de réfection de l'autoroute, mais il propose aussi, comme solution de rechange à la Métropolitaine, le prolongement de l'autoroute 25 jusqu'à Laval avec pont sur la rivière des Prairies. Pour Montréal, cette solution est inacceptable et l'administration municipale compte bien le redire au ministre lors des audiences de la commission parlementaire qui sera chargée d'étudier le plan de transport plus tard cet automne ou, au pire, après les Fêtes. Après son discours devant les gens d'affaires de l'est de la métropole, M. Perreault a pour l'essentiel tenu le même langage devant les journalistes qui le pressaient de questions. Évidemment, a-t-il dit en substance, Montréal a des propositions à faire au ministre et il y a moyen de refaire l'autoroute sans qu'on soit nécessairement obligé de détourner la circulation. Il refuse d'en dire plus, préférant plutôt le faire de vive voix au ministre et aux députés qui siègent à la commission parlementaire. Une chose est sûre, précise-t-il par contre, il y a consensus - sur l'île de Montréal du moins - et le ministre doit apporter des solutions à la mesure du problème. Et ce n'est pas en construisant un pont sur la rivière des Prairies que, du jour au lendemain, le tour sera joué. En fait, on le sait bien, la ville de Montréal craint pour l'essentiel que le prolongement de l'autoroute 25 vers Laval ne relance l'exode vers la banlieue. Et pas seulement des résidants de l'île, mais bel et bien de leurs emplois également. A ce propos, a d'ailleurs dit M. Perreault aux gens d'affaires, le gouvernement du Québec doit d'abord travailler à consolider le tissu urbain de la métropole avant de penser à aller construire dans les champs de Laval. Autre sujet d'inquiétude du vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal: le financement du transport en commun et de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), dont il assume la présidence du conseil d'administration. Bien qu'il ne veuille pas se lancer dans une «querelle de personnalité» avec le ministre des Transports, il n'en demeure pas moins que Marc-Yvan Côté en prend pour son rhume. «Pendant qu'on ne parvient pas à faire payer par les villes de Laval et de la rive sud pour les effets de débordement, a déclaré M. Perreault, le ministre continue de remettre en question la gestion des gestionnaires de la STCUM. Il nous reproche de consacrer un p. cent du budget de la STCUM à des dépenses imprévues. Eh bien!, a-t-il précisé, c'est la loi du ministre des Transports qui nous en fait l'obligation. Nous ne faisons que respecter la loi créant la société de transport.» Le problème du financement du transport en commun sur l'île

de Montréal n'est pas nouveau, et M. Perreault estime que le moment est venu de régler ce problème une fois pour toutes. Pour lui, pas question que les insulaires que nous sommes soient les seuls à payer pour un système de transport qu'utilisent aussi les gens de la rive sud et de Laval. Les usagers de la STCUM devront une fois de plus faire leur part en subissant une hausse de tarifs d'au moins 4,5 p. cent dès janvier prochain, reconnaît-il, mais Québec doit forcer les villes de Laval et de la rive sud à payer pour l'utilisation que font leurs résidents des services de la STCUM. «J'en appelle au gouvernement du Québec pour qu'il prenne ses responsabilités», a-t-il conclu. En clair, que Québec force les villes de Laval et de la rive sud à payer leur part. Et comme le Conseil des ministres se réunit justement aujourd'hui pour débattre du problème, M. Perreault aurait pu ajouter qu'à bon entendeur, salut!

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-16

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/43UQ6FRH

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Un centre de transbordement des déchets à Longueuil

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 16 novembre 1988 328 mots, p. A9 Un centre de transbordement des déchets à Longueuil Bellemare, Pierre Le groupe Intersan, spécialisé dans la cueillette et le transport des rebuts domestiques et industriels depuis deux décennies, vient d'investir \$7,5 millions dans le parc industriel de Longueuil, où était mis en opération hier l'unique centre de transbordement de déchets solides au Québec. Dans le voisinage immédiat de ces installations ultra-modernes, a aussi été construit un centre de tri qui permettra éventuellement de concrétiser les programmes de cueillette sélective, de récupération et de revalorisation des ordures. En raison de la volonté gouvernementale d'implanter, sur la vaste Rive-Sud, un centre de tri régional, celui du groupe Intersan «dormira» durant quelque temps. Le président du groupe, Lucien Rémillard, a indiqué qu'il est question que ce centre de tri privé serve, en quelque sorte, de satellite au centre de tri régional devant être construit l'an prochain, à l'initiative du ministère de l'Environnement. «Quoi qu'il en soit, affirme M. Rémillard, le groupe Intersan sera prêt à entrer dans l'action au moment opportun. Déjà nous sommes impliqués dans les programmes de cueillette sélective de certaines villes, dont Saint-Lambert et ville LaSalle». Centre de transbordement Mais à court terme, la priorité est de trouver une solution de rechange aux sites actuels d'enfouissement dans la région de Montréal, comme celui de la carrière Miron, sites qui sont appelés à disparaître ces prochains mois ou ces prochaines

années. C'est dans ce contexte-là que s'inscrit le nouveau centre de transbordement du groupe Intersan à Longueuil. Les camions, qui font la cueillette des ordures sur la Rive-Sud et même dans la région montréalaise, pourront décharger leur cargaison au centre de transbordement, où les attendront des remorques capables de transporter 37 tonnes de déchets, soit l'équivalent de deux à trois camions qui circulent devant nos portes. Ces remorques emprunteront ensuite l'autoroute 20, en direction de Saint-Nicéphore - dans la région de Drummondville - pour y enfouir les rebuts sur un site aménagé en juin 1986 par la firme Sanipan, une filiale du groupe Intersan. «Le groupe Intersan a suivi en cela les recommandations d'une étude effectuée pour le gouvernement... dans laquelle il a été préconisé que les sites d'enfouissement sanitaire, une solution immédiate devant l'urgence des problèmes, soient localisés loin en périphérie des centres urbains et conformes aux strictes règles de l'environnement», soutient M. Rémillard. Pour l'instant, seule la ville de Longueuil est liée par contrat au groupe Intersan qui, à raison de \$30 la tonne, s'occupe de la cueillette des ordures et de leur transport jusqu'à Saint-Nicéphore, via le centre de transbordement. Jusqu'à tout récemment, Longueuil défrayait \$12.44 la tonne pour avoir accès au site Miron, en assumant en plus le coût du transport. «En définitive, le prix de revient pour Longueuil demeure inchangé», observe M. Rémillard.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-16

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L4SAI5VX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

[Jean] Doré rabroue un autre candidat conservateur [pour avoir utilisé sa photographie dans sa publicité électorale]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Élections, vendredi 18 novembre 1988 184 mots, p. B5 [Jean] Doré rabroue un autre candidat conservateur [pour avoir utilisé sa photographie dans sa publicité électorale] Lavoie, Gilbert Le maire de Montréal, M. Jean Doré, vient de chicaner un autre candidat conservateur pour avoir utilisé sa photographie dans sa publicité électorale. Il s'agit cette fois d'un conseiller du RCM, M. Frank Venneri, qui porte la bannière du PC contre André Ouellet dans Papineau-Saint-Michel. M. Venneri a publié une photo de M. Doré en sa compagnie dans le journal que le parti conservateur a publié dans tous les foyers du comté au cours des derniers jours. Monsieur le maire n'a pas apprécié... mais vraiment pas! Dans une lettre expédiée mercredi à M. Venneri, M. Doré écrit que «l'absence de bas-de-vignette, situant dans quelles circonstances cette photo a été prise, donne à penser que j'appuie votre candidature. D'un point de vue éthique, une telle manoeuvre me laisse songeur». Le

mairie Doré rappelle que l'organisation du conservateur Jean-Pierre Hogue dans Outremont a dû s'excuser après avoir commis une faute similaire au début de la campagne électorale. «Je ne pensais donc pas qu'un tel incident se reproduirait. Plus que tout autre, à cause de votre passage au RCM, vous devez savoir à quel point nous sommes sensibles aux entorses à l'éthique. Je regrette donc d'avoir à intervenir, mais vous ne me laissez pas le choix».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-18

**Pages** P. B-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XWQDBFU8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Montréal souffrirait de l'accord du libre-échange - Un groupe d'économistes

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Fortin

**Résumé** La Presse Élections, vendredi 18 novembre 1988 306 mots, p. B9 Montréal souffrirait de l'accord du libre-échange - Un groupe d'économistes Fortin, Richard Selon un groupe d'économistes réunis hier sous l'égide de l'Institut pour une politique alternative de Montréal (IPAM), le maire Jean Doré se trompe quand il affirme que Montréal bénéficiera de l'accord de libre-échange. «Montréal n'est pas Toronto, a affirmé M. Harold Chorney, professeur de Sciences économiques à l'université Concordia. Nous avons neuf p. cent de chômage, et notre économie repose sur une structure industrielle qui souffrira terriblement des effets de l'accord, particulièrement dans l'industrie manufacturière.» Or, selon M. Chorney, il n'existe pas de véritables programmes de transition qui permette à l'économie montréalaise de s'ajuster à la nouvelle conjoncture. «Même dans les documents les plus favorables au libre-échange, a-t-il poursuivi, on note que plusieurs secteurs de l'économie seront affectés par des pertes d'emplois, notamment dans l'industrie du plastique, du cuir et du vêtement, de l'équipement électrique et de la chimie. Or, cela concerne entre 28 et 50 p. cent de la main d'oeuvre du secteur manufacturier montréalais. Il n'est pas du tout certain que ces travailleurs, qui ont déjà beaucoup souffert des mutations technologiques au cours des dernières années, pourront réintégrer le marché du travail.» De son côté, l'économiste Bernard Eli de l'UQAM a souligné qu'on observait depuis 1982 un recul des investissements américains au Canada. «L'accord de libre-échange incitera les compagnies canadiennes à faire de même et à aller s'installer aux États-Unis», a-t-il affirmé. Selon M. Jean-Guy Loranger, de l'UQAM, il ne s'agit pas d'un simple accord commercial, mais d'un document qui vise l'intégration du Canada dans l'ensemble économique américain. «Nous perdrons tous nos instruments de contrôle sur notre propre économie, notamment notre capacité de dévaluer le dollar pour faire face à la concurrence internationale.» M. Alfred Dubuc, historien de l'économie (UQAM), a affirmé pour

sa part que la décision d'entreprendre des pourparlers avec le Canada afin d'en arriver à un traité de libre-échange faisait partie d'une stratégie américaine élaborée dès 1984. «Après un vote défavorable des ministres du GATT à l'endroit des États-Unis, a affirmé M. Dubuc, le secrétaire au Commerce, Jim Baker, a déclaré que l'Amérique donnerait la préférence aux pays amis. Le Canada était cité nommément.» L'IPAM, qui a organisé cette rencontre avec les journalistes, a été fondé en janvier. Il se présente comme un centre de débat visant à faire le lien entre la population de Montréal et le RCM. On sait que plutôt cette semaine, le président du RCM s'était élevé contre l'attitude du maire Jean Doré en ce qui concerne l'accord de libre-échange.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-18

**Pages** P. B-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/G45MI6MT

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Dans St-Léonard, le vote italien, ça compte

**Type** Article de journal

**Auteur** Paul Roy

**Résumé** La Presse Élections, vendredi 18 novembre 1988 554 mots, p. B4 Dans St-Léonard, le vote italien, ça compte Roy, Paul Anna-Maria possède un petit café, «Le Panino», rue Jean-Talon, à Saint-Léonard. Elle y sert capucinos, pizza fourrées, arancini (des boules de riz avec mozzarella et petits pois), glaces et club-sandwiches. Vous êtes Italienne? Romaine. La plus belle ville du monde. Sur une étagère, à droite de la caisse, Romulus et Remus, les fondateurs de Rome, sont suspendus aux mamelles de leur louve. Sur un mur, un poster de l'équipe de soccer Roma. Anna-Maria est une fan de soccer. Mais elle n'est pas friande de politique: «Un parti ou un autre, c'est la même chose: il faut toujours travailler. Et payer. C'est tout.» Alors, vous ne voterez pas? Je vais voter, mais ce que j'en pense... Parti libéral? Peut-être... Mais, comme personne, je préfère le Mulroney. Si Anna-Maria s'intéresse peu à la politique, Alfonso Gagliano, le député libéral de Saint-Léonard, s'intéresse à Anna-Maria, lui. «Les Italiens, c'est ma base, admet-il. C'est 32 p. cent de l'électorat et ils votent libéral à 90 p. cent.» Vous pourriez vous appeler Paquette? Oui, puisqu'avant moi, c'était Monique Bégin la candidate libérale, et ils votaient pour elle. «Saint-Léonard vote libéral depuis 61 ans, constate le candidat conservateur Marc Beaudoin. Mais, il n'y a pas grand chose ici pour en témoigner: même pas un bureau de poste qui appartienne au gouvernement fédéral sur tout le territoire!» Marc Beaudoin, 53 ans, est avocat. Durant huit ans, il a été conseiller du Parti civique de Jean Drapeau. Il était président du conseil, à Montréal, et membre de l'exécutif de la CUM quand la vague RCM de Jean Doré l'a emporté, le 9 novembre 1986. Candidat conservateur dans Saint-Léonard: un peu suicidaire, non? Pas cette fois-ci, répond-

il. Entre autres parce que la démographie a changé avec la refonte de la carte électorale. La population italophone est passée de 45 à 32 p. cent, dit-il. Et on ne parle plus d'un bloc homogène comme avant. Les vieux sont libéraux, mais les jeunes, plus scolarisés, sont très favorables au libre-échange. «Prenez l'amie de mon fils: elle s'appelle Calabrese, mais elle ne parle pas un mot d'italien. Et elle ne votera pas libéral.» M. Beaudoin signale aussi que les francophones risquent de voter en plus grand nombre cette fois-ci. En 84, les deux principaux candidats étaient d'origine italienne, explique-t-il. Ils étaient peu connus dans la communauté francophone, qui compte pour plus de la moitié des électeurs du comté. «Si j'obtiens le tiers du vote italien et 60 p. cent du vote francophone, l'élection c'est dans la poche», prédit le candidat conservateur. Avec l'actuelle carte électorale, Alfonso Gagliano aurait obtenu 4700 voix de majorité en 84. Et le 21 novembre, il compte augmenter cette majorité. «J'ai gagné en pleine vague bleue, en 84», fait-il remarquer. M. Galiano, 46 ans, un comptable trapu et sans grand relief, a quitté sa Sicile à l'âge de 15 ans. «Je suis venu vivre avec mes soeurs, qui étaient arrivées avant moi.» Il était président de la commission scolaire Jérôme-LeRoyer avant de sauter dans l'arène fédérale. Depuis quatre ans, il dit avoir fait ses preuves: il parle de 3000 emplois créés, de \$100000 en subvention aux organismes communautaires, de \$72000 aux clubs d'âge d'or... A Ottawa, il a été porte-parole de son parti pour les PME, Revenu Canada et la Société canadienne des postes. Il est président du caucus libéral du Québec. Michel Roche, le candidat néo-démocrate de 26 ans, n'est entré en campagne qu'à la toute fin octobre, après que son prédécesseur, Robert Ferland, se soit désisté. «On fait une campagne de dernière minute», admet-il. Une campagne sans grands moyens: «J'espère ajouter aux 7500 voix que le NPD avait obtenues en 84. D'autant plus que le contexte, au Québec, est plus favorable cette fois-ci.» M. Roche, qui poursuit des études de doctorat en sciences politiques, mise également sur les retombées de la bonne performance du néo-démocrate Giuseppe Sciortino dans le comté voisin de Rosemont. Un récent sondage l'a montré en deuxième position, derrière le libéral Jacques Guilbault. La seule «vedette», dans Saint-Léonard, s'appelle Rolf Bramann. C'est le chef québécois du Parti vert.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-18

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GPJKCYPV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

Montréal réclame des amendements à la réforme de l'aide sociale; la réforme proposée par le gouvernement du Québec est "injuste", irréalisable et difficilement applicable"

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pratte



**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 18 novembre 1988 271 mots, p. A6  
Montréal réclame des amendements à la réforme de l'aide sociale; la réforme proposée par le gouvernement du Québec est "injuste", irréalisable et difficilement applicable" Pratte, André La réforme de l'aide sociale proposée par le gouvernement du Québec est «injuste, irréalisable et difficilement applicable» et des amendements importants doivent y être apportés, a soutenu hier Mme Léa Cousineau, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal. A la suite d'une récente rencontre avec le ministre responsable du dossier à Québec, M. André Bourbeau, Mme Cousineau a fait connaître hier le point de vue de la ville sur le projet de loi 37. Mme Cousineau souligne notamment «l'absolue nécessité» d'éliminer les notions de cohabitation et de contribution alimentaire pour les jeunes de 18 à 20 ans. Sous sa forme actuelle, le projet prévoit que les prestations d'un bénéficiaire sont réduites si celui-ci partage un logement avec un autre personne. «Compte tenu du coût du logement qui ne cesse d'augmenter à Montréal, la cohabitation est une condition facilitant la reprise en charge des assistés sociaux», fait remarquer Mme Cousineau. «Il est inacceptable que lorsque quelqu'un se donne les moyens de s'en sortir, cette personne soit immédiatement pénalisée.» La ville juge aussi «inadmissible» l'idée de réduire les prestations de jeunes bénéficiaires qu'on juge encore dépendants de leurs parents bien qu'ils aient quitté le domicile familial. En vertu de la réforme proposée par le gouvernement, un assisté-social reçoit des prestations moins élevées s'il ne participe pas à des programmes de formation qui faciliteraient sa recherche d'un emploi. Or l'administration municipale estime qu'à Montréal, il n'y a pas assez de place dans les entreprises et les écoles pour que soient comblés les besoins de formation de tous les assistés sociaux. «Des lacunes importantes existent au niveau de la capacité d'accueil du marché du travail et les assistés sociaux n'ont pas à en faire les frais», affirme Mme Cousineau. Enfin, la ville estime que le gouvernement doit trouver d'autres moyens que les visites à domicile (les «boubou-macoutes») pour déterminer si un bénéficiaire habite avec un conjoint de fait. Cela étant dit, Mme Cousineau a déclaré que le climat de sa rencontre avec le ministre Bourbeau lui permet d'espérer que les lacunes du projet de loi 37 seront corrigées.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-18

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DDF87UMK

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

Aménagement du centre-ville: les Montréalais font preuve de réalisme; le comité consultatif sur l'aménagement de l'arrondissement centre signale le sens commun des propositions faites par les citoyens

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 18 novembre 1988 524 mots, p. A3

Aménagement du centre-ville: les Montréalais font preuve de réalisme; le comité consultatif sur l'aménagement de l'arrondissement centre signale le sens commun des propositions faites par les citoyens Favreau, Mariane «Le coeur de Montréal est relativement en bon état, il n'y a pas lieu de procéder à des 'pontages' massifs. Et les Montréalais ne sont ni dépensiers, ni atteints de la folie des grandeurs: ils ne proposent pas de projets pharaoniques.» Voilà la conclusion de M. André Saumier qui rendait public hier le rapport du comité consultatif qu'il préside, sur l'Énoncé d'orientation sur l'aménagement de l'arrondissement centre. Rapport qui «découle directement d'une écoute intelligente de la population entendue aux audiences publiques, selon M. Saumier, et qui propose des principes généraux, laissant à la Ville le soin d'en traduire les conséquences». Selon le président, le rapport illustre «le réalisme et le sens commun des propositions qui ont été faites, et témoigne d'une remarquable unanimité sur les grands enjeux: prédominance claire de la montagne, ouverture sur le fleuve, respect du cadre urbain existant, ceinture d'habitations autour du centre des affaires, importance du transport en commun». Mmes Louise Letocha et Silvana Anania, MM. Jean-Claude Marsan et Pierre Dorval font également partie du comité qui a étudié 153 mémoires, dont 121 présentés en audiences publiques. Rien de révolutionnaire, donc, dans le rapport du comité consultatif. Ainsi, il n'est pas question de fermer le centre-ville aux automobiles pour favoriser le transport en commun. Mais le comité recommande des voies réservées aux autobus, et peut-être aux taxis, rue Sainte-Catherine et boulevard René-Lévesque, Saint-Urbain et Jeanne-Mance. Mieux, il recommande d'éliminer les exigences sur les places de stationnement requises dans les projets immobiliers: il y a 59000 places de stationnement hors rue pour une demande de 43000 places. «Il faut mettre un frein à l'augmentation des places de stationnement dans l'arrondissement centre si on ne veut pas susciter, en parallèle, plus de circulation automobile.» En outre, le comité demande de limiter la livraison des marchandises à certaines heures et d'interdire alors le stationnement des autos dans les aires réservées. D'appliquer plus rigoureusement les règlements de stationnement de courte durée et en double file. D'instaurer un système de vignettes dans les quartiers limitrophes, de synchroniser les feux de circulation, d'éliminer les saillies les plus encombrantes. Pas question non plus de mettre fin au réseau piéton intérieur qui est l'une des caractéristiques de Montréal. Mais toute extension de ce réseau devra être financée par le secteur privé, et appuyée par une étude d'impact sérieuse. Contrairement à la tendance voulant que les édifices soient bien dégagés de la rue, le comité consultatif recommande que les immeubles occupent un espace maximum au sol. De cette façon, ils atteindraient des densités plus fortes avec des hauteurs moindres, tout en consolidant la trame des rues. Le comité recommande à la Ville de se doter illico d'un plan directeur de design urbain avant de procéder à son plan d'urbanisme proprement dit. S'il retient l'objectif de la prédominance de la montagne, il suggère des études plus poussées sur la hauteur maximum des édifices selon les secteurs. Radio-Canada exclue du centre Quant au centre des affaires, il devrait être contenu entre les rues Peel et Drummond à l'ouest, Clark, Saint-Urbain et Bleury à l'est, entre Sherbrooke et Notre-Dame. Dans les quartiers avoisinant ce centre des affaires, on veut limiter la hauteur des immeubles au gabarit actuel. Ce qui peut créer un casse-tête aux planificateurs dans des rues comme Durocher où se côtoient les petits et hauts immeubles. Par ailleurs, Place Dupuis, Radio-Canada et

la Cité des ondes seraient exclues de l'arrondissement centre, tout comme la Terrasse Ontario. Le comité, fidèle aux mémoires de groupes populaires, a exclu le quartier à l'est de la rue Saint-Hubert (au sud de la rue Sherbrooke), et de la rue Wolfe (au nord de Viger), avec raccord par le boulevard René-Lévesque. Illustration(s) : Parmi les 50 recommandations du comité, d'autres touchent le réaménagement de l'échangeur Des Pins, l'ouverture au public des Jardins du Séminaire et de l'Hôtel-Dieu, l'habitation. Il appuie la création de deux grands parcs (Berri-Sainte-Catherine et Sherbrooke-Saint-Urbain) plutôt que de petits parcs comme celui que la Ville suggérait rue Sainte-Catherine, près de Peel. -- PHOTO M. John Gardiner (à gauche), membre du comité exécutif de Montréal, et André Saumier discutent devant la maquette du centre-ville. --PHOTO

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-18

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/6Y4CGPZS>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Le ticket de métro passe à \$1,05 et la CAM à \$31

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 18 novembre 1988 384 mots, p. A1, A2 ticket de métro passe à \$1,05 et la CAM à \$31 Laberge, Yvon Dès le 1er janvier il en coûtera en moyenne 4,4 p. cent de plus pour utiliser le métro et les autobus de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM). De \$1 qu'il est présentement, le prix régulier du billet simple sera de \$1,05 et le prix de la Carte-Autobus-Métro (CAM) passe de \$29,75 à \$31. S'il en coûte aujourd'hui \$5,50 pour la série de six billets, il en coûtera dorénavant \$7,50 pour un carnet de huit billets. Quant aux tarifs réduits, ils seront eux-aussi majorés. Ainsi, pour un passage simple, il en coûtera 50 cents plutôt de 45 cents pour les personnes âgées, les enfants et les étudiants, et la CAM passera de \$11 à \$12. Le prix de la lisière de six billets reste inchangé à \$2,50. En conférence de presse hier, les dirigeants de la STCUM ont par ailleurs annoncé que les dépenses pour l'année 1989 atteindront \$577,5 millions. Bien sûr, a dit en substance le président du conseil d'administration de la société, M. Robert Perreault, les tarifs n'augmentent que de 4,4 p. cent (le taux d'inflation), parce que les villes de la CUM et le gouvernement du Québec acceptent de hausser d'autant leur contribution au budget d'exploitation de la STCUM et parce que la STCUM consent à reporter à plus tard des dépenses déjà prévues. Le tout combiné, de \$35 millions qu'il était, le déficit d'exploitation n'est plus que de \$12 millions pour l'année 1989. Le ministre des Transports a reçu mandat du Conseil des ministres de régler la question des effets de débordement au plus tard le 31 mars, la STCUM inscrit donc la somme de \$12 millions à titre de compte à recevoir des

villes de Laval et de la Rive-Sud. Le président du conseil d'administration de la STCUM avoue ne pas en avoir discuté avec le ministre, M. Marc-Yvan Côté, mais il croit que ce dernier acceptera, si l'on peut dire, ce tour de passe-passe comptable. «Nous avons l'autorisation du trésorier de la société, a-t-il dit, et nous avons aussi le consentement de nos conseillers légaux.» Les dirigeants de la STCUM accueillent favorablement la suggestion du ministre qui dit souhaiter revoir les structures du transport en commun dans la région métropolitaine. Une chose est sûre, la STCUM met dès maintenant sur pied un groupe de travail pour évaluer la question. D'autre part, le président de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM), M. Georges Molini, est heureux que le ministre des Transports n'ait pas forcé les villes de son territoire à payer pour les effets de débordement. Même son de cloche de la part du président de la Société de transport de Laval (STL), M. Marcel Lemay. «Nous allons pouvoir travailler en paix, a-t-il déclaré à La Presse. Nous avons d'ailleurs avisé le ministre que le budget 1989 de la STL avait déjà été adopté et que rien n'avait été prévu pour les effets de débordement. Donc, a-t-il conclu, la décision du ministre est pour nous un soulagement.» Force est de constater qu'à la STCUM on pense le contraire. Mais toujours est-il que le comité exécutif de la CUM sera saisi et du budget et de la nouvelle grille tarifaire de la STCUM jeudi prochain. Après quoi, le conseil de la CUM aura à l'adopter au plus tard le 21 décembre prochain. Dès dimanche, les nouveaux tarifs seront affichés dans le métro et dans les autobus, et des avis publics seront publiés dans les journaux.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-18

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LM8NU7VI

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

A Montréal, le rôle triennal sera en vigueur dès 1989; les villes de la CUM devront étaler sur trois ans les variations de valeur des biens fonciers; [Jean] Doré se dit satisfait, mais...

**Type** Article de journal

**Auteur** Yvon Laberge

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 19 novembre 1988 691 mots, p. A3 A Montréal, le rôle triennal sera en vigueur dès 1989; les villes de la CUM devront étaler sur trois ans les variations de valeur des biens fonciers; [Jean] Doré se dit satisfait, mais... Laberge, Yvon Désormais, au Québec, les rôles d'évaluation foncière des municipalités seront déposés à tous les trois ans. Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Paradis, espère que les contribuables éviteront ainsi des hausses annuelles inopinées de leur compte de taxes. Plus tôt cette semaine, le ministre déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi 90 relatif à la fiscalité

municipale. Hier, en conférence de presse à Montréal, M. Paradis a soutenu que son projet de loi «favorise, de façon permanente, la stabilisation du régime fiscal municipal». «En ce sens, a-t-il précisé, ce projet de loi introduit différentes mesures susceptibles d'atténuer, ou même d'éliminer, le phénomène des hausses brusques et répétées des taxes foncières et celui des déplacements du fardeau fiscal entre catégories de contribuables.» Depuis le début de la décennie, on le sait, un marché immobilier fluctuant - notamment dans le secteur résidentiel - combiné au dépôt annuel des rôles d'évaluation foncière provoquait, immanquablement, un mouvement de révolte chez les petits propriétaires fonciers, notamment dans le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Le projet de loi que le ministre entend bien faire adopter avant l'ajournement des travaux parlementaires à la mi-décembre, stipule d'ailleurs que le nouveau régime fiscal s'applique dès 1989 à Montréal et dans les 27 autres municipalités de l'île. Ailleurs au Québec, les municipalités qui le souhaitent peuvent déposer leur rôle d'évaluation triennal dès 1989, ou encore en 1990 ou en 1991. Une chose est sûre, a précisé le ministre, le nouveau régime fiscal devra être en vigueur à l'ensemble du Québec au plus tard en 1992. Parallèlement au rôle triennal, le ministre a annoncé hier que les villes de la CUM doivent obligatoirement étaler sur trois ans les variations de valeur constatées lors de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière. Par exemple, si une propriété résidentielle était évaluée à \$100000 en 1988 et que cette même résidence est évaluée à \$110000 en 1989, c'est dire que pour fins d'imposition, cette propriété sera d'abord évaluée à \$103000 en 1989, à \$106000 en 1990 et, finalement, à \$110000 en 1991. «Le besoin d'une stabilisation du régime fiscal étant évidente, a déclaré M. Paradis, il faut que les municipalités puissent planifier à plus long terme le fardeau fiscal que devront assumer leurs contribuables.» Le projet de loi prévoit d'autre part que les immeubles d'une coopérative ou d'un organisme à but non lucratif détenant un permis de garderie ou de halte-garderie, ou encore un permis d'agence de services de garde en milieu familial, seront exemptés de la taxe foncière. Quant aux familles d'accueil, elles n'auront plus à payer la taxe d'affaires municipale. Le gouvernement québécois versera une compensation financière aux municipalités pour ces pertes de revenus, tout comme il continuera à contribuer dans le cas des établissements d'éducation, de santé ou de services sociaux, même si l'immeuble est occupé entièrement ou partiellement par un organisme à but non lucratif. Enfin, le projet de loi du ministre modifie la Loi de la CUM en permettant à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) de décréter, par règlement, que la répartition des coûts d'exploitation peut être faite entre les municipalités en fonction du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de la société sur le territoire de chacune des municipalités de l'île. Montréal - comme les autres villes - accueille favorablement la décision du ministre des Affaires municipales d'instaurer un rôle d'évaluation foncière triennal. De son côté, le président de la CUM, M. Michel Hamelin, réserve ses commentaires pour la semaine prochaine. Dans une lettre au ministre Pierre Paradis, le maire Jean Doré explique que sa ville, après avoir procédé à certaines analyses, «se déclare favorable à cette solution qui permet d'atténuer, par étalement, les augmentations d'évaluation». «Toutefois, avertit M. Doré, parce que cette mesure ne résoud pas tous les problèmes de hausses brusques d'évaluation, ni les transferts du fardeau fiscal entre catégories d'occupants, ni les problèmes reliés au financement de centres-villes, ni les problèmes propres à la taxation montréalaise, certains

accommodements doivent être prévus pour que le rôle triennal profite véritablement aux citoyens de Montréal.» Ainsi, selon le maire de la métropole, en prenant en compte un rôle d'évaluation triennal, il y aura quand même près de 12000 propriétaires d'immeubles résidentiels et d'immeubles multi-fonctionnels (résidentiels/commerciaux) qui auront à subir, pendant trois années consécutives, des hausses d'évaluation supérieures à 15 p. cent. De telles hausses successives, écrit M. Doré, alourdiront considérablement le fardeau de ces contribuables. En conséquence, il souhaite que Montréal puisse prolonger le plafonnement de l'évaluation déjà prévu à la loi 82, mais en limitant sa portée aux immeubles résidentiels et multi-fonctionnels. «Sinon, ajoute le maire, on risque d'obtenir un résultat contraire à celui escompté.» D'autre part, le maire demande au ministre de reconduire pour deux autres années l'abolition de la taxe d'eau et de services et de permettre, pour deux ans encore, l'imposition d'une surtaxe sur les immeubles de plus de \$200000. Parallèlement, M. Doré souhaite la mise sur pied d'un groupe de travail Montréal-Affaires municipales sur la fiscalité montréalaise. «Le comité devrait avoir, précise M. Doré, le mandat d'étudier et d'imaginer des alternatives novatrices et fonctionnelles pour permettre à la Ville de s'ajuster dans un cadre légal souple, à une réalité fiscale fluctuante et complexe.» Finalement, il souligne que Montréal veut régler le problème d'imposition d'une taxe foncière au Village Olympique. En effet, ce complexe immobilier, on le sait, est exempté des taxes foncières et on estime que Montréal perd ainsi plus d'un million de dollars par année.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-19

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8YSD3REJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Montréal a suivi le référendum ontarien

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Plus, samedi 19 novembre 1988 773 mots, p. B4 Montréal a suivi le référendum ontarien Leblanc, Gérald Grosse journée hier: un dîner avec une Torontoise, en service à Montréal depuis quatre ans, et un souper avec un Acadien, déménagé en ville au printemps. C'est au Harry's Bar que je rencontrais Joanne McLaughlin, la cheville ouvrière de la transformation du Sheraton Mont-Royal en un luxueux complexe baptisé les Cours Mont-Royal. On a longuement parlé de ce grandiose projet et de Montréal, pour enfin déboucher sur le sujet de l'heure: le libre-échange. Cette jeune femme est membre d'une des plus puissantes familles de promoteurs immobiliers du Canada. Je m'attendais donc à entendre le plaidoyer favorable habituel des gens d'affaires. C'était mal connaître mon interlocutrice et la

distance séparant le climat électoral de Toronto et de Montréal. Joanne m'a expliqué comment elle avait découvert et apprécié son identité canadienne, en étudiant les beaux-arts, pendant trois ans, à New York. «On me disait que j'avais une manière différente de voir les choses, un sens de l'humour typiquement canadien. J'étais fière et contente. Je ne veux pas perdre cette touche particulière et je crains que le libre-échange fasse de nous des Américains, à la longue.» C'est donc ça la source des débats passionnés qui secouent Toronto, depuis un mois et demi, non seulement dans le monde des affaires mais jusqu'au coeur des campus universitaires. C'est chez nous que mon neveu Gérald (oui, oui, un autre Gérald LeBlanc) venait souper. Né à Montréal, puis retourné en Acadie avec sa famille, il y a une dizaine d'années, Gérald est revenu au Québec. Installé à Anjou depuis six mois, mon jeune homonyme a trois choses en tête: sa blonde, ses tambours et le job qu'il aimerait dénicher comme serveur. Malgré son manque total d'intérêt pour la politique, il n'a pu échapper au bombardement médiatique sur le libre-échange. Il me dit ne rien comprendre à l'affaire et se demande pour qui voter. «Est-ce vrai que ça va faire disparaître l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse? Est-ce que ça va enlever plus de jobs que ça va en apporter? Y a pas moyen d'avoir des réponses. Une journée c'est oui et l'autre non, ça dépend de celui qui passe aux nouvelles. Je pense que je vais voter pour Mulroney, car il parle comme nous autres même s'il a un nom anglais.» Même s'il est loin de s'en douter, mon neveu représente assez bien ce qui se passe à Montréal. A part quelques sorties passionnées, comme celles de David Culver d'Alcan «pour» et de Jacques Proulx de l'UPA «contre», le libre-échange n'a pas été une affaire de tripes, à Montréal. Comme MM. Bourassa et Parizeau, les Québécois semblent convaincus qu'il s'agit d'un mal nécessaire, d'un moindre mal. Nos médias se font l'écho du grand sujet national, mais en pratique c'est dans les centres d'accueil pour personnes âgées que se joue la partie. Comme au référendum québécois de 1980, les uns effraient les vieux et les autres les rassurent sur le sort des pensions de vieillesse. On est ici au niveau de la bagarre électorale de comté, de la collecte traditionnelle de votes. Au niveau national, on participe machinalement au referendum des Ontariens sur leur identité canadienne, tandis qu'au niveau local, le libre-échange se joue, dans les cuisines, sur les jobs et les pensions de vieillesse. Entre ces deux pôles, national et local, il faut constater que le débat n'a pas eu lieu sur les enjeux régionaux, sur la place de Montréal dans l'ensemble canadien. Avez-vous entendu parler de l'agence spatiale depuis le début de la campagne? C'est devenu un sujet tabou, de peur d'effrayer l'électorat ontarien, la vraie cible de cette campagne électorale. Même chose pour les avantages fiscaux que réclame Montréal pour développer sa personnalité internationale. Benoît Tremblay, l'ancien conseiller du RCM qui se présente comme candidat conservateur dans Rosemont, a préparé un plan élaboré pour la relance de Montréal. Les libéraux ont aussi mis de l'avant un «programme d'action pour le 350e anniversaire de Montréal». Ces programmes, qui reprennent les grands thèmes véhiculés à Montréal depuis le sommet économique de 1985, n'ont cependant soulevé aucun débat, en grande partie parce que les deux proposent finalement les mêmes choses. Le NPD, qui présente une douzaine de candidats issus des groupes ethniques, est venu bien près de mettre Montréal sur la carte électorale nationale. Sa position sur la différence fondamentale entre la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones du Canada, renvoyait directement à la notion du Québec société distincte du Lac Meach. Les médias anglophones du Québec ont cependant

immédiatement sonné l'alarme qui a vite résonné d'un océan à l'autre. Ce n'était plus la société distincte qu'on voulait promouvoir au Québec, mais les droits des anglophones qu'on voulait fouler aux pieds. La vieille stratégie de nos contras anglophones a encore marché à merveille. Ed Broadbent a dû désavouer son équipe québécoise, finissant par dire que, de toute façon, il n'était pas Québécois. Alors que le Québec francophone semblait acquis aux conservateurs, personne ne voulait aliéner inutilement l'électorat ontarien. Le débat sur la société distincte n'a donc, lui non plus, pas eu lieu. Il reste un seul vrai suspense, autour du «vote ethnique» de Montréal, traditionnellement acquis aux libéraux. Les luttes à trois, qui pourraient permettre l'élection de conservateurs ou de néo-démocrates au centre et à l'ouest de l'île, dépendent de la percée du NPD chez l'électorat des communautés culturelles. C'est, semble-t-il, le seul inconnu de l'élection dans la région montréalaise. Dans l'ensemble, on a eu l'impression d'assister, depuis deux mois, à un referendum organisé et mené par nos voisins de l'Ontario. C'est à Toronto et non à Montréal que s'est en effet joué la campagne électorale. En 1980, les Ontariens nous ont regardé nous déchirer autour de nos problèmes d'identité et de société, en nous suppliant de ne pas fermer les frontières, de penser «a mari usque ad mare». C'est à notre tour d'assister à leur référendum en les exhortant à s'ouvrir d'un pôle à l'autre. Une sorte de retour des choses. Il faut cependant constater qu'il est plus passionnant, même si c'est plus risqué, de faire son referendum que d'assister à celui des autres. Il faut constater que le débat n'a pas eu lieu sur les enjeux régionaux, sur la place de Montréal dans l'ensemble canadien.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-19

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MLILL59X

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## [HLM sur la rue Fleury]: autre temps, autres moeurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 20 novembre 1988 144 mots, p. A7  
Montréalités [HLM sur la rue Fleury]: autre temps, autres moeurs Favreau, Mariane  
Quand il était dans l'opposition, le RCM avait voté contre un projet, rue Fleury, incluant une Maison de la culture et un HLM. Des conseillers assuraient n'avoir pas voté contre la Maison de la culture mais contre le HLM sur une «autoroute» (la rue Berri) en face de petits cottages, rappelle l'ex-conseiller municipal du Parti civique, Roger Sigouin. Au pouvoir, constate-t-il, le RCM abandonne le projet de Maison de la culture, mais va de l'avant avec un HLM non pas de trois étages comme prévu, mais de cinq! Et l'immeuble qu'avait acheté la Ville pour la Maison de la culture, est resté à peu près vide depuis deux ans, reproche M. Sigouin. L'ancien conseiller



municipal de Fleury cite d'autres contradictions. «Dans l'opposition, le RCM réclamait que le moindre petit bois soit converti en parc; au pouvoir, il vend des parcs pour réaliser des projets immobiliers», dit-il en allusion au projet du Parc Ahuntsic. La démolition de l'hôtel Queen's lui sert aussi d'exemple. «On a entendu leurs discours au sujet de la sauvegarde de notre patrimoine alors qu'ils siégeaient dans l'opposition. Maintenant c'est le Parti civique qui se fait l'accusateur».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-20

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4GNLHMQM

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Le ministre [Marc-Yvan Côté] s'interroge sur les méthodes comptables de la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 20 novembre 1988 352 mots, p. A3 Le ministre [Marc-Yvan Côté] s'interroge sur les méthodes comptables de la STCUM Doré, Marc Semble-t-il un peu étonné du tour de passe-passe comptable que lui a joué la Société de transport de la CUM, le ministre des Transports Marc-Yvan Côté a demandé à ses conseillers juridiques d'en étudier la légalité. Un porte-parole du ministre a indiqué que M. Côté attend l'opinion des avocats du ministère avant de commenter la décision de la STCUM de comptabiliser une somme de \$12 millions au titre de comptes à recevoir de Laval et des municipalités de la Rive-Sud. Les deux sociétés de transport de la banlieue ont fait savoir qu'elles n'ont pas l'intention de payer la STCUM, à moins d'y être forcées par décret gouvernemental. Le ministre des Transports avait annoncé jeudi que le gouvernement contribuerait pour \$17,7 millions au renflouement du déficit de \$35 millions de la STCUM. Une partie de la contribution gouvernementale - \$5 millions - était expressément destinée aux «effets inter-réseaux». Ces débordements, qui font que les usagers de la STCUM de l'extérieur de l'île de Montréal ne paient qu'une partie du coût du transport en commun, puisqu'ils n'y contribuent pas par leurs taxes foncières, sont évalués à \$17 millions par la société de transport. La participation gouvernementale au déficit dû au débordement était assujettie d'une condition précise: que la STCUM n'use d'aucune mesure discriminatoire vis-à-vis des banlieues. La STCUM a fait savoir tard jeudi qu'elle n'avait pas l'intention de ramener à zéro son manque à gagner de \$12 millions, mais qu'elle inscrirait cette somme dans ses comptes à recevoir. Le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, avouait d'ailleurs ne pas avoir discuté avec le ministre de cette initiative, mais ne prévoyait pas qu'elle suscite problème. «Nous avons l'autorisation du trésorier de la Société et nous avons aussi le consentement de nos conseillers légaux», déclarait-il alors. Le

ministre Côté avait suggéré d'éponger les \$12 millions en ayant recours à diverses mesures: rationalisation des dépenses, dépenses reportées, hausse des tarifs. Il existe une guerre de chiffres entre les sociétés de transport sur le sujet depuis quelques temps. En réponse aux demandes de la STCUM, la Société de transport de Laval et la Société de transport de la Rive-Sud ont produit leurs propres «comptes»: elles estiment qu'elles auraient droit à des «remboursements» respectifs de \$10 millions et de \$2 millions de la part de la STCUM. L'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) a d'ailleurs reçu, du ministre Marc-Yvan Côté, un mandat pour évaluer les «retombées économiques» engendrées par les usagers de la Rive-Sud et de Laval quand ils viennent à Montréal. Les résultats de cette étude serviront au ministre dans l'élaboration de l'entente entre les sociétés de transport qu'il a mandat de mener à terme avant le 31 mars. A défaut d'entente, le ministre Côté a déjà fait savoir qu'il imposera alors sa propre solution, qui pourrait comprendre une structure tarifaire variant en fonction de la distance, comme c'est le cas dans des villes comme Vancouver et Londres, et une carte unique, selon le modèle parisien.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2QDWFTG2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Alternative à la criminalité [des jeunes de la Petite Bourgogne]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 20 novembre 1988 156 mots, p. A7  
Montréalités Alternative à la criminalité [des jeunes de la Petite Bourgogne]  
Favreau, Mariane Bob White estime que la patience a assez duré. Aussi demande-t-il à l'administration du maire Doré de remplir ses promesses à l'égard des jeunes de la Petite Bourgogne ainsi qu'à l'égard des Noirs et autres minorités visibles. M. White, qui est directeur du Westend Sports Association, estime qu'il est temps d'investir dans des ressources récréatives pour les jeunes de son quartier, ce qui constitue la meilleure alternative à la délinquance. Il attend une réponse à sa lettre au maire, en juin, lui rappelant les espoirs que sa communauté fondait en la nouvelle administration. «Nous croyions honnêtement pouvoir nous fier au RCM pour impliquer les minorités visibles dans la recherche de solutions aux problèmes grandissants de criminalité juvénile.» Mais rien n'a changé dans la Petite Bourgogne, Saint-Henri et Côtes-des-Neiges qui vivent des problèmes semblables, indique M. White. Il reproche à la municipalité de dépenser plus de \$800000 dans un programme de prévention du crime, l'Opération Tandem, qui s'occupe des effets plutôt que des causes. De plus, M. White estime qu'on est trop lent à incorporer des

gens de couleur dans la fonction publique municipale. En particulier dans des postes de relations avec le public, comme au bureau de tourisme de la ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-20

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AEFVH7FQ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Le président du conseil demande à être entendu par le caucus du RCM; son projet de zonage de la rue Saint-Denis est loin de faire l'unanimité

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 21 novembre 1988 419 mots, p. A3 Le président du conseil demande à être entendu par le caucus du RCM; son projet de zonage de la rue Saint-Denis est loin de faire l'unanimité Doré, Marc Une première aujourd'hui à l'hôtel de ville de Montréal. Le président du conseil municipal a en effet demandé à être entendu par la caucus des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal, pour faire valoir son point de vue sur l'affaire du changement de zonage de la rue Saint-Denis. André Berthelet, qui est aussi conseiller RCM de Jarry, est à l'origine, avec les conseillers Martine Blanc (Crémazie) et Pierre Goyer (Jean-Talon), du projet de règlement pour freiner le développement commercial sur la partie nord de la rue Saint-Denis. Il s'était tenu jusqu'à présent à l'écart des travaux du caucus à cause de ses fonctions de président du conseil, qui appellent une certaine neutralité par rapport aux partis. Le caucus du RCM cherche idéalement à atteindre un consensus sur les questions qu'il aborde. Il doit parfois se contenter d'une majorité. Selon la conseillère Sharon Leslie, présidente du caucus, la position des conseillers du RCM aura un poids important dans la décision finale qui sera prise éventuellement par le conseil municipal, à sa séance du 28 de ce mois ou à celle de décembre. Le projet de règlement a déjà été soumis au caucus à une étape préliminaire, mais c'est la première fois qu'il sera discuté à fond par les élus du RCM, selon Mme Sharon. Par ailleurs, l'Association des citoyens pour le maintien du règlement de zonage de la rue Saint-Denis, qui mène une lutte farouche contre le changement de zonage depuis plusieurs mois, a fait parvenir samedi une lettre à tous les conseillers municipaux, rappelant la position de compromis qu'elle a fait connaître la semaine dernière. Ce compromis consiste essentiellement au maintien de l'ancien règlement, assorti de clauses visant à protéger le patrimoine architectural et à éliminer certains commerces (arcades de jeux, discothèques, restaurants avec terrasse). L'association a reçu vendredi un autre appui de taille. Le Bureau de commerce de Montréal (Montreal Board of Trade) a en effet fait parvenir une lettre au maire Jean Doré pour que la Ville suspende le projet de modification du zonage pour étudier davantage son impact économique éventuel sur les commerces et les

résidences de la rue Saint-Denis. Le BCM invoque ensuite, à l'appui de sa position, ce qu'il appelle un «principe fondamental»: la Ville ne peut pas changer les règles du jeu sans préavis et sans prendre en considération ce qui est en jeu. Enfin, soutient le BCM, les droits acquis des propriétaires immobiliers et des autres doivent entièrement respectés. La Chambre de commerce de Montréal, tout en disant appuyer les objectifs de la Ville de protection du stock de logement existants, a déjà fait savoir qu'elle s'oppose aux «moyens protectionnistes» utilisés pour arriver à cette fin. Elle se dit en faveur du maintien de l'ancien règlement, dont l'application est suspendue depuis le début de l'année. L'association de citoyens soutient que la Ville fera baisser le prix des propriétés de 20 à 25 p. cent par son intervention. La semaine dernière, le président de l'association, Yves Montplaisir, est revenu fort satisfait d'une rencontre avec le maire Doré. «Pour la première fois, nous avons eu le sentiment d'être entendus et compris», a-t-il déclaré alors. Quant aux trois promoteurs du projet de règlement, ils assurent ne pas chercher à éliminer les commerces qui existent déjà entre Laurier et Crémazie, mais à limiter les nouvelles implantations aux immeubles situés près des intersections.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-21

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NMLIGMYB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Montréal : une ville internationale?

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Opinions, lundi 21 novembre 1988 584 mots, p. B3 Montréal : une ville internationale? Le maire Drapeau ne voulait rien savoir. On avait beau lui dire que Montréal s'était fait ravir le titre de métropole du Canada par Toronto. Sans l'ombre d'un doute ou d'une hésitation, il répondait: Montréal est devenue une métropole internationale. «Dans les grandes capitales du monde c'est de Montréal et non de Toronto dont on parle le plus souvent», ajoutait-il. Le maire Doré s'est attiré maintes critiques pour avoir déclaré que Montréal n'était pas une ville internationale, dans une entrevue à La Presse, le 26 février. «Montréal est une ville avantageusement connue dans le monde, une ville où se sont déroulés deux grands événements: l'Exposition universelle en 67 et les Jeux Olympiques en 76. Cela dit, Montréal n'est pas une ville internationale; c'est une ville à potentiel international», avait dit Jean Doré. Dans son premier discours comme président de la Chambre de commerce de Montréal, Serge Godin, a présenté une stratégie de développement économique de Montréal en six points. «Montréal doit accentuer son caractère de ville internationale», stipule le cinquième axe de développement économique proposé par la Chambre. Jeudi, le Centre GP (centre international des grands projets) donnait une conférence de presse, à ses bureaux de la rue de la Commune, face au Vieux-

Port, pour annoncer l'obtention d'une subvention de \$1,9 million du gouvernement canadien. Ce regroupement de grandes sociétés montréalaises vise à mettre en commun l'expertise de gestion des grands projets et, surtout peut-être, à faciliter l'accès au marché étranger, particulièrement celui des pays en voie de développement. Justement, une quinzaine de stagiaires de divers pays d'Afrique sont présentement les invités du centre GP. La poste m'apportait la semaine dernière une invitation à un «Colloque international Europe-Amérique du Nord - Le local en action», qui se tiendra au Centre Sheraton, au 7 au 10 décembre. Même les groupes de développement économique communautaire des anciens quartiers industriels de Montréal, font maintenant dans l'international. Ils ont organisé cette rencontre en étroite collaboration avec leurs homologues français. On nous annonce déjà la tenue, en mai 89 à l'UQAM, d'un colloque intitulé: Montréal: du Faubourg au Carrefour, du Local à l'International. Organisé par les associations de géographes, cette rencontre figurera parmi les activités du 57<sup>e</sup> congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Avez-vous lu, hier, le cahier F de La Presse? Comme d'habitude, ce cahier de notre édition dominicale portait sur l'économie internationale, le bébé de mon collègue Miville Tremblay. En ces dernières heures d'un quasi-référendum sur le libre-échange, on y parlait de nos relations avec le géant du sud. Demain, se tient, à l'hôtel Delta-Montréal, un colloque sur le thème: Montréal: ville internationale? Cette rencontre est organisée -remarquez-bien le titre des organismes - par le GERFI (Groupe d'étude, de recherche et de formation internationales), le CORIM (Conseil des relations internationales de Montréal), l'Association internationale des amis du GERFI et le ministère des Affaires internationales du Québec. Le conférencier au déjeuner-causerie sera Jean Doré, le maire de Montréal, qui vient d'embaucher Régis Vigneault, l'ancien sous-ministre de l'immigration du Québec, pour diriger les relations internationales de la Ville. Je pourrais continuer pendant des pages à énumérer les événements ou les organismes qui touchent les relations internationales de Montréal. Bref, c'est devenu à la mode de parler du visage, du rôle, de la vocation ou du caractère international de Montréal. Depuis le sommet économique de Montréal, à l'été 85, personne n'omet le volet international. Le rapport Picard, dévoilé en novembre 86, ne faisait pas exception: «faire de Montréal une grande ville à vocation internationale», proposait en effet le comité consultatif sur les voies d'avenir de la restructuration économique de Montréal. Il est évident que chacun met ce qu'il veut sous ce vocable. Pour Jean Drapeau, c'était le fait que les grands événements avaient mis Montréal sur la carte mondiale. Pour Jean Doré, c'est l'urgent besoin de mesures fiscales, acceptées par Québec et refusées par Ottawa, qui permettront à Montréal de concurrencer Genève ou Bruxelles pour attirer d'autres grands organismes internationaux comme l'OACI et l'IATA. Pour la Chambre de commerce, c'est une invitation aux gens d'affaire à penser exportation et conquête du marché étranger. Quand Jean Trudel part pour le Maroc avec une équipe de Bell... Quand le Cirque du soleil triomphe en Californie... Quand le Grand Prix Automobile emprunte le circuit Gilles-Villeneuve... Quand les films du monde répondent à l'invitation de Serge Losique... Quand les négociations du GATT se tiennent à Montréal... Quand les ingénieurs de Lavalin ou d'Hydro-Québec partent à la conquête de l'Afrique ou de l'Asie... Chaque fois qu'on visite le monde ou que le monde nous visite, on fait dans l'international. Il y a toutefois un danger de faire d'un slogan un fourre-tout vide de sens. Il était peut-être nécessaire, dans un premier

temps, d'agiter le drapeau. Le temps est maintenant venu de convertir le symbole en stratégie économique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-21

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FVMQ9J27

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- o Item has no authors

---

## [Etablissements de spectacles érotiques]: la police craint que les "Pussy Cat" ne se multiplient

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 21 novembre 1988 1146 mots, p. A1, A2 [Etablissements de spectacles érotiques]: la police craint que les "Pussy Cat" ne se multiplient Doré, Marc; Colpron, Suzanne Une décision récente d'un juge de la Cour municipale pourrait amener une prolifération de «Pussy Cat» dans la région de Montréal. La police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) craint en effet fortement que le jugement prononcé par le juge Pierre Fontaine il y a deux semaines, permettant à un client de se masturber devant une fille nue, ne favorise l'arrivée massive de ce genre d'établissement. Déjà, le «Joli-Corps», une autre maison érotique, a abandonné son règlement interdisant aux clients de se dénuder et de se caresser en présence d'une fille. Sa direction projette même d'ouvrir sous peu une succursale à Laval. «Joli-Corps» possède deux places d'affaires à Montréal et une autre à Québec. Le premier salon offre ses services particuliers depuis un an et demi, dans un appartement, à l'étage d'un immeuble anonyme, boulevard de Maisonneuve. Au moins deux autres établissements proposant ce genre de services partagent actuellement le marché montréalais. Quant au «Pussy Cat», le grand vainqueur du jugement Fontaine, il a rouvert ses portes le lendemain de la décision, le 10 novembre, sept mois après la descente du 20 avril qui l'avait obligé à fermer. Selon le directeur de la section de la moralité à la police de la CUM, André Schmidt, la ligne de démarcation établie dans le jugement Fontaine entre ce type d'activités et la prostitution est tellement mince que la surveillance policière devient à peu près impossible. «Si ça s'étend dans les cabarets, les clubs de danseuses, comment la police va-t-elle faire pour contrôler la situation? Un exemple: pour \$40, tu peux fÉaire feu dans une chambre privée; pour \$10 de plus, t'as droit à une séance avec vibreur. Si tu donnes un autre \$10, la fille va peut-être accepter de s'approcher; et avec un autre, t'auras un p'tit bec: où cela va-t-il s'arrêter?» Dans son

jugement de 27 pages, le juge Fontaine se base sur le niveau de tolérance du Canadien moyen pour motiver sa décision. Selon lui, les Canadiens accepteraient maintenant ce genre de «nouveauautés rotiques». Jusqu'à l'affaire du «Pussy Cat», personne n'avait eu l'audace de mettre en présence le client et la fille. On permettait au client de se masturber, en autant qu'il était séparé de la danseuse par une vitre. Mais lorsqu'il était en sa présence, il lui était interdit de se dévêtir et de se toucher. La décision de la Couronne de porter en appel ce jugement doit en principe être annoncée vendredi de cette semaine. - Pussy Cat, bonjour. - Allô, j'appelle pour l'annonce dans le journal. - Ouiiii. - C'est quoi qui... euh... c'est quoi que vous offrez au juste? - OK. Tu viens ici. Et puis, t'es en privé avec une jeune fille dans un petit salon. T'as un film érotique qui tourne, t'as de la musique d'ambiance, clairage tamisé, etc. La jeune fille se présente à toi, elle se déshabille, elle se caresse devant toi. Toi, de ton côté, t'as droit aussi de te dévêtir et de te masturber. Tu peux aller très près de la fille, mettons jusqu'à quatre ou cinq pouces. Mais t'as pas le droit d'y toucher et elle peut pas te toucher non plus. C'est \$40 pour 20 minutes. - Et puis... y'a pas de... On est dans la même chambre? - Oui. - C'est pas une affaire de miroir, là? - Non, il n'y a aucune séparation entre vous deux. - Pis, y a-tu des extras? - Non. Avec la peur engendrée par le sida, Brigitte Tremblay, qui dirige l'entreprise familiale qu'est le «Pussy Cat» avec ses parents et sa soeur Patricia, ne s'inquiète pas. Le procureur de la Couronne peut bien en appeler du jugement Fontaine, elle est certaine de son point: «On va gagner parce qu'on est dans les bonnes années. Les gens ont peur à cause du sida. Ils préfèrent venir ici, même si c'est plus cher, plutôt que de risquer d'attraper des maladies sur la Main. Les services que nous offrons correspondent aux besoins du marché.» Assis dans la salle d'attente du banal triplex de la rue Ontario, tous les membres de la famille se prêtent volontiers au jeu de l'entrevue, pendant que les danseuses, elles, vont et viennent entre la cuisine et les salons érotiques. On est dans une entreprise sérieuse: Jean-Paul Tremblay et son épouse, qui faisaient auparavant dans la ligne téléphonique érotique, ont suivi des cours de sexologie à l'Université de Montréal. Maintenant que le «Pussy Cat» est rouvert, ils envisagent d'en faire suivre aussi à leurs employées. Parce que ce ne sont pas que des «tordus» qui fréquentent la maison des Tremblay. Beaucoup de clients sont des messieurs cravatés. Le quart d'entre eux ne se déshabillent pas: ils ne veulent que parler avec la fille. «Il y a des gens qui viennent ici pour voir un corps de femme. Ils sont mariés depuis 20 ans et n'ont jamais vu leur femme nue.» D'autres sont des réguliers qui viennent jusqu'à trois fois par semaine, soutient Jean-Paul. Les femmes sont acceptées. Les couples aussi, mais ils ne peuvent pas assister au spectacle ensemble. C'est d'ailleurs un argument qui a influencé favorablement le juge Fontaine. A son arrivée, le client est reçu par une hôtesse. On lui explique les règles de la maison. Il peut choisir, d'après des photos, la danseuse qui viendra le rejoindre dans un des salons: la Jungle, la Chambre rouge marocaine, la Chambre japonaise, l'arabe. Les pièces, de dimensions réduites, sont équipées d'un matelas habillé, de gros coussins, d'un fauteuil pour le client, d'une télé qui diffuse un vidéo porno et de l'indispensable rouleau de... Scottowels. Une fois dans le salon, le client est rejoint par une fille qui lui répète les règlements de la maison, et lui offre le seul «supplément» disponible: un vibrateur, qu'elle utilisera sur elle-même pour un p'tit \$10 de plus. Les Tremblay ont refusé de dévoiler combien les filles touchaient par semaine. Leur principal concurrent, le «Joli-Corps», paie ses employées \$100 par jour, pour environ trois heures de travail par quart de huit heures. ÿ «Je fais plus

d'argent ici que j'en faisais avant», admet Priscilla, une des six filles du «Pussy Cat». Elle a 24 ans et avait un emploi straight dans un bureau. Quand la police a fermé la place, en avril dernier, elle travaillait comme danseuse depuis un mois et demi. Elle est revenue en apprenant que la boîte repartait en affaires au lendemain du jugement. Quatre autres des 12 filles qui étaient au «Pussy Cat» avant la fermeture ont aussi repris du service. «C'est un travail relaxant, et le fait que les patrons soient les membres d'une même famille, ça fait une grosse différence. Ici, on se sent en sécurité, on se sent comprises.» Et le contact avec les clients? «Ça reste un travail, il y a une partie que j'aime, une partie que j'aime moins. En plus de faire des sous, je peux satisfaire mon petit côté exhibitionniste. J'ai aussi appris pourquoi les hommes se présentaient ici: contrairement à ce que je croyais, ce ne sont pas tous des cochons. Ils ont besoin de parler, ils ont besoin de contacts humains. J'ai été surprise de voir à quel point les clients respectent les filles.» Cette impression de Priscilla concorde avec l'opinion du témoin-expert de la défense au procès, le psychologue et sexologue Michel R. Campbell, selon qui les actes des clients et des danseuses au «Pussy Cat» ne sont ni des perversions ni des déviations sexuelles. Il s'agit selon lui d'actes sexuels non pathologiques tolérables par les Canadiens. A l'hôtel de ville de Montréal, on est étonné du jugement Fontaine. On ne voit pas de «tolérance accrue» chez les Montréalais. «On reçoit beaucoup d'appels pour intervenir dans ce domaine», déclare Marthe Laurence, attachée de presse de Léa Cousineau, membre du comité exécutif. Mais le seul pouvoir de la Ville est de restreindre l'établissement de ce genre de commerce à certaines zones. A Montréal, on leur permet de s'installer dans quelques rues seulement. Au Conseil du statut de la femme (CSF), on ne croit pas, là non plus, que le niveau de tolérance des Canadiens ait augmenté au point d'accepter des pratiques comme celles du «Pussy Cat». «On dit qu'il n'y a pas de victimes. Mais l'existence de ce genre d'établissement dévalorise l'image des femmes dans la société, de la même façon que les revues et les films pornos», commente Johanne Tremblay. Le CSF, qui n'a pas encore étudié le jugement, promet de le faire sous peu. Mme Tremblay rappelle que dès 1985, la présidente du CSF avait écrit une lettre aux 1512 municipalités du Québec pour leur demander d'utiliser les moyens, même limités, dont elles disposent pour s'attaquer toutes les formes de la pornographie. Une nouveauté? A Québec, à la suite de l'«affaire Joli-Corps», la Ville a décidé de limiter l'émission de nouveaux permis de boîtes érotiques uniquement aux zones industrielles. Les autorités ont galemment demandé au gouvernement du Québec de modifier la charte de la ville pour leur permettre de racheter les droits acquis détenus par les propriétaires des commerces existants. Natasha a un petit sourire gêné. Elle qui parlait crûment de son boulot au «Joli-Corps», il y a quelques minutes, fait la moue. Pour vider les paniers remplis de Scottowels encore humides, elle avoue mettre des gros gants. «Non, je n'aime pas nettoyer les cabines quand les clients sont partis.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-21

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XJACSPNB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31



## [Résultats des élections] : le PC plante son drapeau à Montréal ; Lucie Pépin et Raymond Garneau défaits

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilbert Lavoie

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 22 novembre 1988 534 mots, p. A1 [Résultats des élections] : le PC plante son drapeau à Montréal ; Lucie Pépin et Raymond Garneau défaits Lavoie, Gilbert Les conservateurs de Brian Mulroney ont resserré, hier, leur étau autour du principal bastion libéral au Québec, l'île de Montréal, ne laissant que 10 circonscriptions à John Turner dans les 35 comtés de la grande région métropolitaine. Le PC a conservé tous ses sièges du grand Montréal, à l'exception de Lasalle-Émard, qui est tombé entre les mains du libéral Paul Martin. Même Verdun-Saint-Paul, une circonscription à forte tradition libérale, est restée entre les mains du conservateur sortant, Gilbert Chartrand. La pire défaite libérale est sans contredit Outremont, l'ancien comté de Marc Lalonde, où la députée sortante Lucie Pépin a perdu de justesse devant le conservateur Jean-Pierre Hogue. Autre revers important: Jacques Guilbault, député aux Communes depuis 1968, a perdu aux mains du conservateur Benoit Tremblay dans Rosemont. Carlo Rossi, député de Bourassa, a également subi la défaite aux mains de Mme Marie Gibeau. Le leader québécois du PLC, M. Raymond Garneau, et les députés André Ouellet et Marcel Prud'homme l'ont emporté facilement dans leurs circonscriptions respectives, soit Ahuntsic, Papineau-Saint-Michel et Saint-Denis. Mais leurs collègues Jean Claude Malépart (Laurier-Sainte-Marie) et Alfonso Gagliano (Saint-Léonard) ont dû livrer des batailles difficiles. Les libéraux ont conservé leurs circonscriptions anglophones: Mme Sheila Finestone a gardé Mont-Royal, Warren Allmand a été réélu dans Notre-Dame-de-Grâce et David Berger l'a emporté dans Saint-Henri-Westmount. Le PLC a fait un gain dans Saint-Laurent, avec la victoire de Mme Shirley Maheu, une conseillère municipale. Ailleurs, tous les espoirs libéraux sont tombés les uns après les autres. Les anciens députés Pierre Deniger, Céline Hervieux-Payette et Bernard Loiselle, qui tentaient des retours dans Laprairie, Laval et Chambly ont mordu la poussière. Serge Laprade, qui avait pris la relève de Serge Joyal dans Hochelaga-Maisonneuve, a été défait par le conservateur Allan Koury, un candidat de dernière minute. Joliette, le comté de M. Roch LaSalle que les libéraux ont espéré prendre un moment avec un jeune candidat agressif, Denis Coderre, a donné une majorité de l'ordre de 10,00 voix au candidat conservateur. Les libéraux du grand Montréal sortent meurtris de cette campagne électorale. Jadis identifiés aux francophones, ils n'ont plus qu'une demi-douzaine de députés d'origine francophone dans la région métropolitaine où le PLC compte dorénavant un plus grand nombre de députés anglophones et allophones. Les gains des conservateurs dans la région de Montréal sont d'autant plus importants que Brian Mulroney a pu y faire élire des candidats ministrables. Voué à la défaite par les sondages il y a 10 jours, Benoit Tremblay, un conseiller du RCM, l'a emporté dans Rosemont. Jean Corbeil, l'ex-maire d'Anjou, a été élu dans Anjou-Rivière-des-Prairies; il compte aussi parmi les candidats montréalais que l'on destinait au cabinet avant les élections. M. Mulroney n'a perdu aucun de ses ministres de la région de Montréal. Il lui sera donc facile d'accroître la représentation montréalaise dans son

cabinet. Un autre grand perdant de ce scrutin est le candidat néo-démocrate Phil Edmonston, qui a fait une belle lutte dans le comté de Chambly mais qui a tout de même perdu aux mains du conservateur Richard Gris . De toute  vidence, les libéraux qu b cois n'ont pas profit  de l'allure r f rendaire donn e   cette campagne  lectorale par leur chef John Turner. Selon Pierre Deniger, les sondages dans Laprairie montraient depuis le d but qu'une majorit  de l' lectorat  tait en faveur du libre- change. «Les enjeux locaux et la qualit  des candidats ont c d  le pas devant le libre- change», a-t-il expliqu . Francis Fox, le pr sident du parti au Qu bec, a  galement d clar  que la d cision de faire du libre- change l'enjeu principal de la campagne comportait certains dangers. M me son de cloche au NPD. Le n o-d mocrate Phil Edmonston a expliqu  que le libre- change a pris une telle importance que les questions locales, comme l'environnement ou les trains de banlieue, ont  t  totalement ignor es par l' lectorat. «Il est difficile de gagner contre Robert Bourassa et Jacques Parizeau», a conclu M. Edmonston en faisant allusion   l'appui donn  par ces politiciens   l'accord canado-am ricain. Le lib ral Jean-Claude Mal part a expliqu  de son cot  que la campagne lib rale au Qu bec s' tait heurt e   l'unanimit  des m dias en faveur du libre- change.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-22

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/55T84CSH

**Date d'ajout** 09/06/2022   22:37:31

**Modifi  le** 09/06/2022   22:37:31

---

## Malgr  la vague bleue, le Qu bec va perdre une femme d put    Ottawa

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**R sum ** La Presse  lections, mardi 22 novembre 1988 445 mots, p. B5 Malgr  la vague bleue, le Qu bec va perdre une femme d put    Ottawa Favreau, Mariane Le Qu bec qui comptait 14 femmes d put s, en aura peut- tre une de moins aux Communes. La plupart des d put s conservateurs du sexe f minin gardent leur si ge et obtiennent des renforts, mais les lib rales ne seront que deux   d fendre leur parti. La victoire assez exceptionnelle de la conservatrice Nicole Roy-Arcelin contre le v t ran Raymond Garneau, dans Ahuntsic, est l'une des surprises des  lections. Mme Arcelin est impliqu e dans l'aide aux immigrants et r fugi s. Deux autres femmes ont vaincu des d put s lib raux: Pierrette Venne gagne le nouveau comt  de Saint-Hubert contre l'ex-d put  Raymond Dupont. Marie Gibeau enl ve de son cot  le comt  de Bourassa aux lib raux que repr sentait Carlo Rossi. Monique Landry, ministre des Relations ext rieures, conserve son si ge dans Blainville-Deux-Montagnes. Monique V zina, ministre d'Etat de l'Emploi et de l'immigration, est r  lue dans Rimouski-T miscouata contre la lib rale Eva C t . De m me, sont r  lues: Andr  Champagne, dans Saint-Hyacinthe-Bagot; Lise Bourgault, dans

Argenteuil-Papineau; Monique Tardif, dans Charlebourg; Gabrielle Bertrand, dans Brome-Missisquoi; Suzanne Duplessis, dans Louis-Hébert remporte la victoire sur la candidate libérale Nicole Duplé. Carole Jacques conserve son siège dans Mercier. Par contre, l'ex-député Claudy Mailly a perdu le comté de Gatineau-La Lièvre aux mains des libéraux. Chez les libéraux, Sheila Finestone est la seule députée réélue (dans Mont-Royal), puisque Lucie Pépin perd le comté d'Outremont aux mains du conservateur Jean-Pierre Hogue. Mme Pépin était critique de son parti sur les questions féminines. Une nouvelle élue, Shirley Maheu, conserve Saint-Laurent aux libéraux, contre la conservatrice Lyse Hubert-Bennett. Par contre, la libérale Céline Hervieu-Payette qui tentait un retour en politique, n'a pas réussi à gagner Laval. Suzanne Blais-Grenier, indépendante et ex-député conservateur, a cédé Rosemont à Benoît Tremblay, ex-conseiller municipal du RCM. En Ontario, les défaites féminines les plus marquantes sont celles de la ministre des Communications, Flora McDonald, député depuis 1972, dans Kingston-Les îles. Maureen McTeer, militante féministe (et épouse de Joe Clark) n'a pas réussi à se faire élire dans Carleton-Gloucester. Et la néo-démocrate très connue Marion Dewar est vaincue par la libérale Beth Phinney. Par contre, la ministre Barbara McDougall conserve Saint-Paul contre la libérale Aideen Nicholson. Dans Lincoln, Shirley Martin, ministre d'Etat aux transport, conserve aussi son siège tout comme Pauline Browes, dans Scarborough-Centre. La libérale Sheila Copps, une vedette de son parti, a été réélue dans Hamilton-Est, mais sa soeur, Mary Copps-Sutherland n'a pas réussi à gagner London-ouest. La néo-démocrate Lynn MacDonald perd son siège dans Broadview-Greenwood. Au Manitoba, la conservatrice Dorothy Dobbie semble avoir résisté à la vague libérale qui a fouetté Winnipeg. A Vancouver-est, la néo-démocrate Margaret Mitchell est réélue, et dans Vancouver-centre, la présidente nationale du NPD, Johanna den Hertog semble gagnante sur la conservatrice Kim Campbell. Mary Collins (PC) est réélue dans Capilano et Audrey MacLaughlin (NPD) dans Yukon. En Nouvelle-Ecosse, c'est à une femme, Mary Clancy, que revient la défaite du ministre des Travaux publics, Stewart McInnis, dans Halifax, tandis que Coline Campbell a arraché au conservateur South West Nova. A l'Ile du Prince-Edouard, la libérale Catherine Callbecq a aussi enlevé un siège détenu par les conservateurs.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-22

**Pages** P. B-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Z8ZN7UKK

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

Montréal deviendra-t-elle la première ville améropéenne? C'est ce que souhaite le maire Jean Doré, en rappelant le rôle des milieux d'affaires et la coopération des universitaires

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 23 novembre 1988 422 mots, p. A4  
Montréal deviendra-t-elle la première ville amérôpéenne? C'est ce que souhaite le maire Jean Doré, en rappelant le rôle des milieux d'affaires et la coopération des universitaires Favreau, Mariane Les relations internationales étant de plus en plus l'affaire des municipalités, «Montréal peut devenir la première ville amérôpéenne, estime le maire Jean Doré, une charnière majeure entre les villes européennes et nord-américaines». Mais la mise en oeuvre d'une stratégie de développement international pour Montréal n'est pas uniquement l'affaire de l'hôtel de ville. Aussi, tout en indiquant les avenues que son administration explore, le maire a-t-il rappelé hier le rôle essentiel des milieux d'affaires et de la coopération ainsi que des universitaires à cet égard. Rôle qui peut se concrétiser dans des comités mixtes de soutien, indiquait M. Doré au colloque du Conseil des relations internationales de Montréal. Le maire n'a pas manqué de revenir sur la déclaration qu'il avait faite à La Presse, l'an dernier, voulant que Montréal ne soit pas une ville internationale, bien qu'elle ait le potentiel pour le devenir. «Malgré les remous qu'elle a pu causer, cette affirmation était essentiellement un appel à la mobilisation, assure le maire. A l'évidence, Montréal va devenir de plus en plus une ville internationale. A bien des points de vue, elle l'est d'ailleurs déjà.» Persuadé que le rôle international des cités est appelé à s'accroître considérablement, le maire vise une stratégie qui permette d'améliorer les avantages propres de Montréal, et de la faire mieux connaître. Il faut donc profiter au maximum des possibilités déjà offertes: Centre de Commerce mondial, Bureau des établissements financiers de Montréal, Centre bancaire international, Bureau de la coopération internationale des municipalités du Québec. Ce bureau permettra à Montréal de profiter des programmes de l'ACDI pour une coopération avec Abidjan, dès l'an prochain, puis avec d'autres villes du Sud, indique le maire. Quant au rayonnement international de Montréal, le protocole Montréal-Shanghai en est un bon outil. Endossé par Québec et Ottawa, il a rendu possible des échanges dans les domaines de l'agriculture, la santé, l'horticulture, la gestion des déchets, etc. Montréal examine la possibilité de relations privilégiées avec d'autres villes. Les entretiens du Centre-Jacques-Cartier organisés par l'Université de Montréal, les liens de Montréal avec Lyon, son implication à l'Association internationale des maires francophones sont aussi des sources de rayonnement. Tout comme la création récente à Montréal d'un Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, ou la prochaine réunion du GATT, rappelle le maire. Mais il veut attirer d'autres organismes internationaux comme l'IATA, l'OACI et la SITA qui font de Montréal la capitale de l'aviation civile, y injectent \$80 millions. Pour cela, «un régime fiscal clair et attrayant» est indispensable. Québec a su trouver la solution, au fédéral de jouer, estime le maire. Il veut également doter Montréal d'un Centre international de conférences, indispensable aux organismes internationaux. Les gouvernements, la Ville et les chambres de commerce ont déjà engagé une action à cet égard. Persuadé que la présence de quatre universités et de deux grandes écoles est un atout majeur pour Montréal, le maire souhaite cependant une politique dynamique pour y accroître le nombre d'étudiants étrangers. «Leur connaissance de Montréal ne peut que jouer en notre faveur.» Parfois critiqué pour ses voyages, le maire assure que huit de ses 12 «missions» visaient directement le développement économique de Montréal et de la région, deux le «positionnement» international de Montréal, et

deux la francophonie.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-23

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JMB96FKS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## La CPTAQ donne le feu vert à Miron

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Économie, mercredi 23 novembre 1988 55 mots, p. D2 Écono-flashes La CPTAQ donne le feu vert à Miron La Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise la société Miron à acquérir 392 arpents de terrain pour le projet de carrière et de cimenterie que l'entreprise développera dans la municipalité de Grondines. Le projet nécessitera un investissement de \$100 à 120 millions et créera 250 emplois durant la période de construction et 120 par la suite. Il s'inscrit dans le plan de décentralisation et de réorganisation conçu par Miron pour remplacer ses installations de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-23

**Pages** P. D-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TKDYUMLL

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- o Item has no authors

---

## Montréal: une ville internationale?

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Opinions, mercredi 23 novembre 1988 656 mots, p. B3 Montréal: une ville internationale? Leblanc, Gérald «Montréal sera une ville internationale aussi longtemps qu'il sera possible à une firme comme Bombardier de naître et grandir ici, puis de rayonner dans le monde sans avoir à quitter Montréal pour le faire. On pourrait dire la même chose pour le Cirque du Soleil, qui n'a pas eu à déménager à

Hollywood pour triompher en Californie.» C'est la réponse que me fournit, Mario Polèse, le directeur de l'INRS-urbanisation, à la question que se posaient, hier à l'hôtel Delta, près de 500 personnes : Montréal est-elle une ville internationale? M. Polèse arrive justement de Brigham Young University, au Utah, où se tenait une session d'études sur les activités internationales des grandes villes. «C'est très populaire aux États-Unis où c'est devenu une "cottage industry", selon leur expression favorite. Je n'aime pas l'expression 'ville internationale', qui ne veut rien dire. «De plus en plus, toutes les villes importantes ont des relations internationales. Ce qui importe c'est de mesurer l'importance de ces relations et de se demander où et comment les intensifier. On peut alors préparer une stratégie.» Conférencier invité au colloque de l'hôtel Delta, Jean Doré a, de son côté, parlé du protocole de relations privilégiées liant Montréal à la ville-province de Shanghai, en Chine. Bombardier-Shanghai... le rapprochement de ces deux noms me rappelle que la firme montréalaise était dans la course pour le contrat du métro de la jumelle chinoise. Moins chanceux que Lavalin, qui a décroché le contrat des wagons du métro d'Ankara en Turquie, Bombardier a perdu la course à Shanghai. C'est un consortium allemand qui construira métro et wagons pour la grande métropole chinoise. Il semble bien, selon les confidences recueillies hier à l'hôtel Delta, que l'Allemagne a mis le paquet, y envoyant son ministre responsable à sept reprises et offrant des conditions de financement difficiles à égaler. On fait valoir qu'il faut de la persévérance pour obtenir ce genre de contrat. «Il faut surtout une stratégie commune, un effort mené de concert par tous les intervenants. Ce qui est encore hélas loin d'être le cas dans la région de Montréal, autant du côté des pouvoirs publics que des entreprises», ajoutait un consultant bien au courant du dossier. Les activités internationales d'une ville reposent en effet sur un réseau complexe et varié, qui permet d'élargir sans cesse le cercle de ses alliés dans le monde. C'est tantôt la présence à l'étranger de spécialistes qui ont fait leurs études universitaires à Montréal, tantôt la disponibilité chez nous d'immigrants qui ont gardé des contacts avec leur pays d'origine, tantôt un maire étranger qui s'est lié d'amitié avec le nôtre, tantôt l'accueil exceptionnel fourni chez nous à un dignitaire étranger, tantôt la présence d'un Montréalais dans un organisme international ou une ambassade canadienne, tantôt... Le maire Doré a aussi parlé du 350e anniversaire de Montréal, en 1992, comme d'une occasion privilégiée de faire la promotion de Montréal sur la scène internationale. Ce que notre bon maire n'a pas dit c'est qu'il n'a pas encore mis sur pied la corporation des fêtes du 350e, faute d'avoir trouvé, semble-t-il, les personnes idéales pour siéger à cet organisme. Il est pourtant déjà tard, même très tard. Pendant ce temps, ce sont probablement Québec et Ottawa qui s'assurent de la présence chez elles du côté canadien des fêtes américaines du 500e anniversaire de la découverte du continent par Christophe Colomb, en 1492. Après on pourra dire, comme pour les musées, que les capitales ne laissent rien à la métropole québécoise. C'est ça aussi les activités internationales. C'est ne rater aucune occasion de prendre sa place au soleil. La rencontre d'hier, à laquelle participaient des leaders de tous les volets de la société montréalaise, a permis de constater le grand intérêt suscité par les activités internationales. Il vaut en effet mieux parler des activités internationales de Montréal plutôt que de s'interroger sur son statut de ville internationale. C'est plus facile à cerner et à évaluer, même si c'est moins éclatant. On peut aussi dégager trois dimensions touchant le rayonnement international: la renommée à l'étranger, la présence d'étrangers chez nous et notre présence à l'étranger. Les trois volets sont

intimement reliés et interdépendants . Bombardier obtient d'importants contrats et finance une chaire de génie aéronautique à l'école Polytechnique, qui vient, avec l'institut de droit international de McGill, renforcer nos prétentions à l'obtention du siège de l'Agence spatiale canadienne, qui viendra consacrer la présence à Montréal des grands organismes internationaux (OACI, IATA et SITA) de l'aéronautique, à qui Québec vient de consentir un régime fiscal particulier, comme cela se fait à Genève ou Bruxelles. On attend la même initiative d'Ottawa, car tout se tient. Et la Ville dans tout ça? M. Doré a fait, hier, un excellent exposé de la situation, sans toutefois rien annoncer de nouveau. C'était un peu normal, car on en est aux premiers balbutiements d'une stratégie montréalaise des activités internationales. On attend surtout de la Ville qu'elle serve de comptoir d'information et d'échanges, qu'elle profite de toutes les occasions, à commencer par la présence à Montréal d'une cinquantaine de consuls, pour faciliter les contacts. Et le maire doit continuer de voyager à l'étranger, pour élargir notre réseau d'alliés. Il serait temps justement de profiter de la «glassnot» de Gorbatchev pour préparer le terrain en Union Soviétique, où la visite de dirigeants politiques pourrait ouvrir des portes aux entreprises montréalaises.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-23

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4PSIY3XW

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Claude Dupras réplique [à Gérald LeBlanc]

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Tribune libre, jeudi 24 novembre 1988 405 mots, p. B3 Claude Dupras réplique [à Gérald LeBlanc] Le 9 novembre, Gérald LeBlanc consacrait sa chronique aux affaires municipales et proposait à ses lecteurs un «bilan à rebours, une rétrospective axée sur Claude Dupras, le père adoptif du Parti civique moribond». Pour tortueux qu'il soit dans le cadre d'un article censé faire le bilan de la gestion de Jean Doré, le procédé me fournit au moins l'occasion d'une réplique. (...) M. LeBlanc voit le comble de l'ironie dans le fait que le Parti civique occuperait maintenant avec un certain succès le champ naguère occupé par le RCM comme défenseur du patrimoine et pourfendeur des promoteurs immobiliers. M. LeBlanc nous prône en cela qu'il ne s'est pas préoccupé de prendre connaissance du manifeste que le Parti civique avait préparé lors de la dernière campagne électorale. Pourtant dans ce document, le souci du Parti civique pour la sauvegarde du patrimoine architectural de Montréal est exprimé en toutes lettres. De même que le souci du Parti civique de procéder à une réforme des institutions politiques de Montréal pour leur donner une transparence plus conforme aux exigences contemporaines de la vie politique. Il faut dire qu'à l'époque de la dernière

campagne électorale municipale, le Parti civique ne pouvait qu'avoir systématiquement tort, ce qui, par conséquent, donnait systématiquement raison au RCM et à ce fin causeur qu'est M. Doré. Je ne désespère pas qu'on en finisse par juger l'arbre à ses fruits. Oui, on a instauré de nouveaux mécanismes de consultation. Mais qu'en est-il sorti? La réforme des institutions ne constitue pas une fin en soi. Ce qui doit primer par-dessus tout, c'est ce qu'on fera avec. A cet égard, les Montréalais restent sur leur appétit et la réflexion de M. LeBlanc sur les «gestionnaires sans rêve» de l'équipe Doré et sa complaisance pour la «grisaille» de son temps n'auront rien de bien excitant. On sait cependant que, s'il n'a pas de rêves, M. Doré a un portefeuille. Le nôtre! Je doute que les Montréalais se sentent les poches assez profondes pour supporter ses dépenses extravagantes encore bien longtemps. D'autant plus qu'une étude récente nous montre combien les besoins sociaux sont pressants à Montréal. Où sont les priorités? Enfin, M. LeBlanc félicite M. Doré pour la qualité de ses rapports avec les milieux d'affaires. Que c'est touchant! En fait, il faut plutôt se demander si, en M. Doré, les milieux d'affaires, connaisseurs en la matière, n'ont pas plutôt réalisé tout le parti qu'ils pouvaient tirer d'un interlocuteur plus soucieux de séduire que de définir des nouveaux enjeux et prendre des initiatives. N'est-il pas plus agréable de mener que de suivre? Quant à l'accusation de M. LeBlanc à l'effet que nous aurions repris les arguments du conseiller Melançon, cela est complètement dénué de fondement. C'est plutôt M. Melançon qui a fini par partager un point de vu que le Parti civique exprimait déjà depuis un bon moment. M. LeBlanc saurait tout cela s'il s'était donné la peine d'assister à nos conférences de presse et de lire nos communiqués. Il est quand même étrange de constater que, pour se sentir à l'aise de critiquer M. Doré et le RCM et se demander s'ils ont quelque chose dans le ventre, M. LeBlanc se soit senti obligé de mettre en cause l'opposition et son chef, à qui l'on ne peut certes pas adresser des reproches sur l'administration de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-24

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JC8SDTYJ

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- Item has no authors

---

## La réputation culturelle de Montréal est fragile

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme



**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 24 novembre 1988 250 mots, p. A16 La réputation culturelle de Montréal est fragile Bonhomme, Jean-Pierre L'Institut national de la recherche scientifique (section urbanisation) a constaté que le centre culturel de Montréal est «malade» et il a indiqué que la guérison ne viendra pas nécessairement, comme le veut la ville, par l'implantation de ses «corridors culturels». Cet avis a été exprimé par une équipe de chercheurs, oeuvrant dans le cadre des études subventionnées par la municipalité, les «études socio-économiques sur l'arrondissement centre». Le document a été commenté hier par ses auteurs au déjeuner-séminaire de l'INRS, Mmes Francine Dansereau et Annick Germain, urbanistes et M. Daniel Latouche, politicologue. Il montre les risques que comporte cette idée, formulée par l'administration, d'identifier artificiellement des rues qui relient entre eux les grands équipements culturels. Rappelons que dans son programme d'action le Rassemblement des citoyens de Montréal avait promis de créer de pareils «corridors culturels», un concept très mal défini jusqu'à maintenant. Ils ont dit préférer à l'idée de corridors culturels, celle d'une «boucle», au centre-ville, dont le centre serait la Place des Arts. En ce lieu, qui engloberait l'Université du Québec, on pourrait permettre aux grands équipements culturels actuels, la bibliothèque nationale par exemple, de mieux se greffer à la trame actuelle; on pourrait, aussi, implanter là «dans les trous» d'autres équipements culturels neufs. Le tout sans identification particulière. Les auteurs ont dit avoir constaté que le centre géographique et culturel de Montréal est la Place des Arts. Selon eux ce centre est «malade». Il ne serait que peu greffé aux autres lieux de diffusion et de production des activités artistiques. Si l'école de design de l'UQAM se trouve derrière, ont-ils signalé, ce n'est pas parce que les administrations ont voulu rapprocher les créateurs du centre artistique, c'est seulement par l'effet du hasard. Le centre de Montréal, ont-ils encore expliqué, est «morcelé, divisé, éclaté». La réputation de Montréal comme centre culturel nord-américain, dont les deux expressions linguistiques sont séparées, ont-ils fait valoir, est «fragile».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-24

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/B4D45SQA>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Yvon Lamarre se porte à la défense de Montréal, ville internationale

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 24 novembre 1988 466 mots, p. A3 Yvon Lamarre se porte à la défense de Montréal, ville internationale Favreau, Mariane Pour sa première sortie publique depuis son retrait de la vie politique, M. Yvon Lamarre s'est porté à la défense de Montréal, ville internationale. Tentant de

réanimer «cette fierté montréalaise dont nous avons vécu jour après jour», il lance même l'idée d'une exposition universelle pour le 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. «Il est important de rappeler que Montréal est une ville internationale depuis 20 ans, assure-t-il. Nous en avons fait une priorité, la pierre angulaire de notre administration.» Piqué par les propos du maire Doré affirmant que Montréal n'était pas une ville internationale (il a tempéré cette déclaration cette semaine), l'ex-président du comité exécutif de Montréal s'était promis de répliquer. Ce qu'il a fait hier au déjeuner-causerie du club Kiwanis-Saint-Laurent. Égratignant au passage l'administration Doré pour son manque de vision et de leadership, M. Lamarre juge essentiel d'être «convaincu passionnément» que Montréal est une ville internationale si l'on veut bien la «vendre» à l'étranger. «La perception qu'une ville a d'elle-même aura une influence sur les choix qu'elle fera pour assurer son développement», croit-il. Mais Montréal lui semble être maintenant «une métropole qui se laisse glisser avec nonchalance, se contentant des restes que les autres veulent bien lui donner.» Pourtant, selon M. Yvon Lamarre, divers facteurs concourent à faire de Montréal une ville internationale: sa géographie et son histoire, une population de près de trois millions dans sa région, sa dynamique culturelle, la tenue d'événements sportifs, culturels et scientifiques d'intérêt international, la présence de multinationales et d'organismes internationaux. Mais ce statut international est à défendre chaque jour, dit-il. D'où l'importance d'obtenir l'Agence spatiale. Et dans la même veine, il suggère de tenir à Montréal une «exposition universelle et internationale sur la technologie de l'espace et des communications» pour le 350<sup>e</sup> anniversaire, en 1992. Maintenant vice-président exécutif de Miron, M. Lamarre assure que le dynamisme économique de Montréal est légendaire, particulièrement depuis la Révolution tranquille. «Montréal est le symbole vivant de la survie, de l'essor et du succès de la francophonie en Amérique du Nord. Il s'agit là d'importantes lettres de créance qui confèrent à notre ville l'honneur et la responsabilité de figurer sur la courte liste des grandes cités du monde.» Des reculs importants! M. Yvon Lamarre, qui s'était abstenu de toute déclaration politique depuis son retrait de la vie politique, n'a pas grand éloge à faire à la nouvelle administration. «Ce sont des gens qui sont en train de démolir ce qu'on a fait depuis 20 ans, a-t-il déclaré aux journalistes. Et je trouve cela déplorable.» Il cite, à titre d'exemple, le déficit de la STCUM. «Quand j'ai quitté la STCUM dont j'étais vice-président, en 1986, le budget était balancé, et il n'y avait pas de déficit. Et là, c'est rendu qu'on parle de \$39 millions de déficit. Je trouve que c'est anormal.» Il reproche également à l'administration Doré son «manque d'une vision de deuxième niveau sur Montréal. Ils ont déjà appliqué à peu près tout leur programme, et c'est comme s'ils se cherchaient. Ce n'est certainement pas le rapport L'Allier qui va donner un deuxième souffle à Montréal». Il se demande ironiquement s'il existe encore un président du comité exécutif à la ville, tellement le rôle de son successeur lui semble effacé. «Il a certainement un manque de leadership. On ne sait pas qui intervient, ni pourquoi.» Il reproche aussi à ses successeurs d'avoir sacrifié l'Opération 20000 logements qui permettait de consolider la population de Montréal. «Il ne s'est pas fait 200 logements depuis qu'on est parti.» M. Yvon Lamarre assure ne pas préparer, par cette sortie, son retour en politique municipale que d'aucuns espèrent. «Je ne veux pas que ma présence sur une tribune fasse dire que je m'en vais en politique. C'est fini pour moi la politique municipale.»

**URL** URL

**Publication** La Presse**Date** 1988-11-24**Pages** P. A-3**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZSJ4Z3G6**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Les attentes de Montréal [face au gouvernement fédéral]

**Type** Article de journal**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Tribune libre, vendredi 25 novembre 1988 716 mots, p. B3 Les attentes de Montréal [face au gouvernement fédéral] Leblanc, Gérald Montréal a-t-elle gagné ou perdu ses élections? Depuis le 21 novembre, Montréal (la ville, l'île et la région) se trouve-t-elle en meilleure ou moins bonne posture pour obtenir sa part du gâteau canadien? A première vue, on a l'impression que rien n'a changé. En incluant la circonscription de Vaudreuil, l'île de Montréal envoie 20 députés à Ottawa. En 1984, on avait élu dix libéraux et dix conservateurs; en 1988, on se retrouve avec onze conservateurs et neuf libéraux. Du pareil au même, quoi! Avec un pied au pouvoir et l'autre dans l'opposition. \*\*\* Ces chiffres cachent cependant des visages, qui ont grandement changé de 84 à 88. Tout d'abord, les libéraux ont perdu Raymond Garneau, leur lieutenant québécois, et gagné Paul Martin, un candidat potentiel à la succession de John Turner. A l'exception de Jean-Claude Malépart, le solitaire et infatigable défenseur du petit peuple qui doit maintenant affronter le terrible mal du cancer, on a rarement vu les libéraux montréalais défendre, avec force et conviction, les intérêts de leur région. Ils étaient trop occupé à soutenir ou contrer les attaques de Jean Chrétien contre leur chef. Les luttes intestines risquent de continuer à prendre toute la place pour un certain temps. \*\*\* En 1984, même avec dix députés sur l'île de Montréal et autant sur les deux rives, Brian Mulroney avait dû aller à l'extérieur pour trouver un parrain de la région montréalaise. Robert de Cotret, député de Berthier et parrain montréalais par défaut, a sans doute fait plus qu'on est porté à le croire. Parce qu'il n'était pas de Montréal, mais aussi en raison de sa personnalité, M. de Cotret n'a cependant jamais su effacer l'impression que personne ne s'occupait de Montréal à Ottawa. Dans l'affaire de l'agence spatiale par exemple, on en est venu à la conclusion que les ministres québécois n'avaient pas le coffre requis pour affronter les fonctionnaires fédéraux (lire ontariens), décidés à garder tout le gâteau à portée de main. Peut-on s'attendre à un changement, après l'élection du 21 novembre? Il faut reconnaître d'emblée le renforcement de l'équipe conservatrice. S'il le désire, M. Mulroney peut maintenant nommer des ministres montréalais à son cabinet, outre MM. Pierre Cadieux et Gerry Weiner, que personne ne voit comme des poids lourds. Deux noms viennent immédiatement à l'esprit: Benoît Tremblay, ancien conseiller du RCM et député de Rosemont, et Jean Corbeil, ancien maire d'Anjou et député d'Anjou/Rivière-des-Prairies. Brillant et articulé, le premier est proche de l'administration municipale de Montréal; bouillant et expérimenté, le second connaît bien le monde des banlieues. Tous deux sont au fait

des rouages et des problèmes de la CUM. On pourrait signaler d'autres recrues, telle Marie Gibeau, encore jeune mais ambitieuse et prometteuse député de Bourassa, et Jean-Pierre Hogue, le mystérieux et intrigant consultant qui a délogé les libéraux de leur fief d'Outremont. \*\*\* Une meilleure équipe d'élus ne signifie pas automatiquement de meilleurs résultats pour la région de Montréal. Il suffit de rappeler que le déclin progressif de la métropole québécoise, au profit de Toronto, s'est fait sous le regard impuissant, voire complice, du «french power» de Pierre Trudeau et de ses poids lourds montréalais. On en vient même à se demander si la force relative de nos représentants à Ottawa change vraiment quelque chose. A moins que ce soient nos attentes infantiles qu'il faille changer. C'est comme si, «plus» ou «notre part» étaient les seules réponses qui nous venaient à la bouche quand on nous demandait de préciser nos attentes à l'endroit d'Ottawa. \*\*\* Durant la campagne électorale, j'ai retenu deux remarques susceptibles de modifier la manière montréalaise de revendiquer sa part du gâteau. La première est de Raymond Garneau, la défunte étoile des libéraux, et la seconde de Benoît Tremblay, l'étoile montante des conservateurs. Pourquoi les gens de l'Ouest, en particulier, voient toujours le Québec, plutôt que l'Ontario, comme l'enfant gâté du fédéral? «Notre manière de faire est, en partie, responsable de cette perception. Nous avons l'habitude de nous péter les bretelles et d'annoncer à grand renfort de publicité le moindre petit programme fédéral. Les Canadiens finissent ainsi par être convaincus que nous recevons la part du lion, même quand nous ne touchons même pas notre juste part», a répondu M. Garneau, sur les ondes de Radio-Canada. Il faut espérer que l'équipe conservatrice de Montréal retienne cette judicieuse invitation à adopter la méthode ontarienne (portée à son apogée par Bill Davis) d'attirer l'argent plutôt que l'attention. \*\*\* En début de campagne, j'avais demandé à Benoît Tremblay ce qu'il allait faire à Ottawa. «Chercher à exprimer et à faire avancer les consensus du milieu montréalais. C'est la clef du succès. On ne va nulle part, si l'on n'arrive pas d'abord à créer des consensus entre nous», avait répondu celui qui apparaît de plus en plus comme le futur homme fort des conservateurs à Montréal. J'espère que M. Tremblay et ses collègues se souviendront de cette parole de sagesse. D'autant plus que les consensus existent maintenant à Montréal. Depuis le sommet sur le développement économique de Montréal, tenu à l'été 85, ce sont toujours les mêmes thèmes qui reviennent: la haute technologie dans nos secteurs forts (aéronautique, télécommunications et produits pharmaceutiques), le design et la mode, les équipements culturels et la promotion touristique, les activités internationales et la recherche financée par Ottawa. \*\*\* C'est à l'échelle de la grande région qu'il faut bâtir des consensus. Le plus grand service que peut nous rendre l'équipe conservatrice c'est d'unifier Montréal: la ville, l'île et la région. Avec un ancien du RCM (Benoit Tremblay), un ancien maire de banlieue (Jean Corbeil) et un ancien maire de Laval (Jacques Tétreault), les bleus ont maintenant tout ce qu'il faut pour créer une solidarité régionale. Il s'agit en somme de faire l'inverse de Marc-Yvan Côté, le père Noël de Charlesbourg, qui cultive les divisions montréalaises pour mieux récompenser ses amis et punir ses adversaires, comme à la belle époque de Duplessis.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-25

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YJFRDW73

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## La STRSM souhaite une commission parlementaire [de façon à faire le point sur le déficit "scandaleux" de la STCUM]

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 25 novembre 1988 310 mots, p. A4 La STRSM souhaite une commission parlementaire [de façon à faire le point sur le déficit "scandaleux" de la STCUM] Bellamare, Pierre Le président directeur général de la Société de transport de la Rive-Sud, M. Georges Molini, n'est pas tendre envers les autorités montréalaises. Il y va d'abord de cette phrase lapidaire: «Montréal revendique le statut de ville internationale, mais elle n'est même pas capable de s'acquitter de son rôle de ville régionale». Une commission parlementaire Puis au cours de l'entrevue, accordée hier à La Presse, M. Molini se fait plus explicite: «Il faudrait la tenue d'une commission parlementaire, à Montréal, pour vider une fois pour toutes la question du déficit de la Société de transport de la CUM». Le pdg de la STRSM se dit bon joueur. «Mais il vient un temps où l'on atteint sa mesure. Le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, tente notamment de refile à la STRSM et à la STL (Société de transport de Laval) la facture du service de la dette qui s'établit à environ \$40 millions. C'est inadmissible», soutient M. Molini. Il ajoute que les administrateurs de la STRSM, comme ceux de la STL, n'ont pas aujourd'hui à payer la dette que les anciens dirigeants de la STCUM ont voulu étaler, en 1966, sur une période quarante ans. C'est pourquoi M. Molini souhaite la convocation d'une commission parlementaire dans les plus brefs délais, de façon à faire le point sur le déficit «scandaleux» de la STCUM. Organisme régional Ce déficit s'établit à \$35 millions, selon M. Perreault. Et le gouvernement québécois, par l'intermédiaire du ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, vient d'octroyer \$17 millions à la STCUM pour l'aider à mettre ses livres à jour. De ce montant versé par le gouvernement québécois, \$5 millions servent à couvrir «les effets de débordement» suscités par la STRSM et par la STL. Autant la région de Laval que celle de la Rive-Sud contestent cette prémisse. On estime plutôt, de part et d'autre de l'île de Montréal, que c'est la STCUM qui devrait rembourser la STRSM et la STL, pour les retombées économiques que leurs usagers engendrent dans le centre-ville. En définitive, M. Molini est plus que jamais persuadé que la solution «souhaitée et souhaitable» serait de créer un organisme régional, qui pourrait superviser les activités des trois sociétés de transports de la région montréalaise. Il serait ainsi possible d'uniformiser les tarifs et les modes de perception. «Cette idée flotte dans l'air depuis six ans et, si le gouvernement québécois l'avalisait, on serait déjà en retard de six ans. Il faut bouger et vite», conclut M. Molini, ex-cadre de Loto-Québec, qui comprend mal que les sociétés de transport en commun n'aient pas suivi l'évolution technologique

des temps actuels.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-25

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6BNPJ8HD

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## [Montréal à] Rennes et Casablanca

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 27 novembre 1988 143 mots, p. A7  
Montréalités [Montréal à] Rennes et Casablanca Favreau, Mariane Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la Ville, participe au congrès Villes et villages en santé qui se tient à Rennes, en Bretagne. Elle est accompagnée de Vianney Jutras, directeur du service des Loisirs et du développement communautaire, et de Ginette Thériault, son attachée politique. Cet organisme vise à promouvoir la santé publique et établir une stratégie de médiation entre les citoyens et les décideurs. Selon un porte-parole municipal, on se penche sur des questions relevant de la santé au sens large, visant en fait ce qui touche la qualité de vie, les loisirs, les activités physiques, etc. Il s'agit donc pour les émissaires montréalais de cueillir quelques bonnes idées et peut-être d'en donner d'autres à partir de ce qui se fait ici. Le congrès se tient du 28 novembre au 2 décembre. Par ailleurs, Robert Perreault, vice-président du comité exécutif et président du conseil d'administration de la STCUM, se rend à Casablanca, au Maroc, en compagnie de la conseillère affectée aux affaires internationales, Ginette L'Heureux. Ils participent, la semaine prochaine, à une rencontre de l'Association internationale des maires francophones qui portera notamment sur le transport urbain. Peut-être le président de la STCUM y trouvera-t-il des recettes magiques pour combler le déficit de la STCUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-27

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HKH9AQCX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

A découvrir: votre BAM, [bureau Accès-Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 27 novembre 1988 230 mots, p. A7  
Montréalités A découvrir: votre BAM, [bureau Accès-Montréal] Favreau, Mariane  
Le sondage Crop-La Presse, réalisé fin octobre sur l'administration municipale, indiquait que 78p. cent des Montréalais n'ont jamais entendu parler des bureaux Accès-Montréal. Évidemment, les propriétaires qui ont des comptes de taxes à payer, les connaissent un peu plus. Mais à peine plus puisqu'ils peuvent payer ces comptes n'importe où. Or, le vice-président du comité exécutif de la Ville, M. Robert Perreault, soulignait cette semaine le premier anniversaire de ces bureaux, dont 12 ont ouvert leurs portes au cours de l'année . Maintenant baptisés BAM (bureaux Accès-Montréal), ils ont dispensés quelque 150000 renseignements ou services à environ 120000 citoyens. Une moitié des interventions ont été faites par téléphone, l'autre directement à un BAM. Il est assez significatif de constater que ce sont les citoyens des régions périphériques de Montréal qui les utilisent davantage: Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et N.D.G. Quant au BAM de la région centre, il est fortement utilisé puisqu'il est à l'hôtel de ville même. Conçus comme des comptoirs de services à la clientèle, les BAM peuvent dispenser dans les quartiers des services et des informations qui étaient jusque là concentrés à l'hôtel de ville. Ils éliminent non seulement les déplacements mais aussi les files d'attente. Les intérêts des citoyens qui ont fait affaires avec un BAM au cours de l'année sont d'abord les taxes municipales et le rôle d'évaluation. Viennent ensuite des questions relatives aux travaux publics, habitation et développement urbain, loisirs, demandes d'emplois, etc. On peut aussi y faire des suggestions, des commentaires et des plaintes auxquels on donne suite. On peut même y aller pour rien, juste pour voir. D'ailleurs, mardi soir, la Ville invite les citoyens à venir fêter l'anniversaire de leur BAM. Il y a sûrement moyen de trouver le vôtre.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-27

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VCYRRYW6

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Le pasteur de [Claude de] Mestral

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Opinions, lundi 28 novembre 1988 600 mots, p. B3 Le pasteur de [Claude de] Mestral Leblanc, Gérald «Comment faire mieux l'an prochain?» C'est ce que Réginald Martel se demandait, mercredi, en faisant le bilan du dernier Salon du livre de Montréal, tenu cette année à l'ombre du joli slogan Le délire de lire. Fort pertinente cette question de mon collègue, car notre grand festival du livre a très

bien vieilli, comme un bon vin. On a su lui donner de la classe, sans lui enlever son côté grouillant d'abondance et de vitalité. Le problème c'est qu'on vient un peu fou devant tant de livres. étourdi, on ne sait plus où donner de la tête. J'ai donc, depuis quelques années, inventé un petit truc pour ne pas trop me fatiguer le libre arbitre. Je vais au Salon avec la ferme résolution de choisir un livre, un seul, et de le lire avant la fin de l'exposition. Tantôt une page couverture séduisante, tantôt la présence d'un auteur, tantôt les retrouvailles avec un ami qui n'en finit plus de s'extasier devant tel ou tel livre, guide mon choix. Cette année c'est un relationiste, aimable mais achalandé comme un vendeur de char, qui m'a forcé la main, en me pressant de ne pas manquer Claude de Mestral (prononcer Métral). Je suis donc entré au Salon avec un nom bien précis en tête et j'en suis ressorti avec le testament que le pasteur de Mestral vient de léguer à ses six petits enfants, sous le titre Mémoires d'un homme libre, paru dans la collection Témoignage, aux Éditions du Méridien. Claude de Mestral est un personnage qui m'a toujours fasciné. Avant son temps, il était pour le rapprochement et le travail commun de tous les chrétiens, peu importe les divisions de leurs églises. Homme d'église, il s'occupait de questions sociales et faisait même de la politique, au NPD et au RCM, comme l'a souvent fait le clergé protestant. Ce qui m'intriguait toutefois le plus c'était la contradiction qu'avait dû représenter cet homme, quand il débarqua à la vieille gare Bonaventure (remplacée par l'actuelle gare centrale), le premier mai 1938, avec sa femme Lulu. Il arrivait comme pasteur de la communauté protestante francophone de Verdun, dont la petite église Béthanie existe toujours à l'angle des rues Wellington et River. Un pasteur protestant francophone ça ne cadrerait vraiment pas dans le Québec d'alors, où les protestants c'étaient les Anglais et les catholiques les Français, avec une exception pour les Irlandais. Et pourtant Claude de Mestral a vécu la grande noirceur de Duplessis, la révolution tranquille, la montée du mouvement indépendantiste et l'après-référendum, sans jamais se cacher, sans jamais s'isoler des grands courants traversant sa société. «Montréal est une ville de contrastes, de paradoxes, mais aussi d'enracinement et de continuité. Un protestant francophone d'origine européenne a pu y trouver un milieu de vie attrayant, mais il a aussi contribué à en faire une ville plus juste, plus tolérante, plus ouverte», écrit fort justement le maire de Montréal, Jean Doré, qui signe la préface des mémoires. Je n'ai pas trouvé de réponse aux tiraillements qu'aurait pu vivre chez nous le pasteur de Mestral. Son livre n'est pas un traité intellectuel, mais plutôt un récit simple de sa vie, qui, elle, ne fut pas simple du tout. C'est comme s'il n'avait pas senti le besoin d'ajouter de commentaires pour éblouir ses six petits enfants, à qui il dédie cette chronique de sa vie. Né sur les bords du lac Léman en Suisse, il a successivement vécu, pas seulement passé en visiteur mais vraiment vécu pendant quelques années, à Paris, à Bombay, à Philadelphie, à Toronto, dans des villages de la Saskatchewan et de l'Ontario, à Verdun et en Abitibi, à Londres et en Afrique, et enfin à Montréal, où il habite toujours, rue Mentana, dans le Plateau Mont Royal. Avant de devenir pasteur, il fut marchand à Paris, vendeur de coffre-fort à Bombay, chocolatier à Philadelphie et fabricant de biscuits soda au Canada. Un vrai scénario de film. Toujours actif à 85 ans, il revenait d'un congrès des chrétiens pour la paix, tenu à Toronto à la mi-octobre, lorsqu'il fit une malheureuse chute en entrant chez lui. Il s'ensuivit une légère hémorragie cérébrale, dont il se remet tranquillement à l'Institut de neurologie de Montréal. Je suis allé l'y visiter avec son fils Charles, qui enseigne au cégep du Vieux-Montréal depuis la fondation du collège. Il était fatigué et m'a dit:



«Je pense parfois que la fin approche, car elle viendra un jour ou l'autre la fin.» Ce serait dommage car c'est un vrai beau vieux. Ayant dédié ses mémoires à ses petits enfants, Claude de Mestral a choisi un passage du fameux livre pour enfants «Winnie-the-pooh», comme citation liminaire de son livre. «Lorsque tu te réveilles, Pooh, quelle est la première chose qui te vient à la tête? - Qu'y a-t-il pour le petit déjeuner? dit Pooh. - Et toi Piglet, que dis-tu? - Je dis, je me demande ce qui va arriver d'excitant aujourd'hui.» Comme l'inébranlable porcelet Piglet, l'ami de l'ourson Winnie, le pasteur de Mestral a toujours cru que la vie serait excitante. Et la sienne l'aura été infiniment.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-28

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3PT7X7UC

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Un chemin public passera dans le Bois-de-Liesse [à Pierrefonds]

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 30 novembre 1988 100 mots, p. A7 Ile de Montréal Un chemin public passera dans le Bois-de-Liesse [à Pierrefonds] Bernard, Florian Malgré l'opposition de certains élus, notamment celle du conseiller Marven Rotrand, la CUM a autorisé la ville de Pierrefonds à construire un chemin public dans le parc régional du Bois-de-Liesse. Ce chemin desservira un développement domiciliaire d'environ 700 unités d'habitation. La CUM a accepté de céder 2300 mètres carrés du parc. En retour, Pierrefonds aménagera, à ses frais, un stationnement destiné aux visiteurs du Bois-de-Liesse. Le conseiller Rotrand, du Rassemblement des citoyens de Montréal, s'est vivement opposé à ce projet, soulignant que chaque pouce carré des parcs régionaux est sacré. Il a expliqué que les résidents de ce secteur possèdent déjà une issue, soit la rue Alexander. Il a accusé le maire de Pierrefonds, M. Cyril McDonald, de sacrifier l'intérêt de la collectivité au profit de quelques citoyens bien nantis d'un secteur particulier de sa ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-30

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IXLL9CC4

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Hausse du compte de taxes de 5% ; Montréal augmente ses dépenses de 5,4%, qui atteignent \$1,5 milliard

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 30 novembre 1988 677 mots, p. A1, A2

Hausse du compte de taxes de 5% ; Montréal augmente ses dépenses de 5,4%, qui atteignent \$1,5 milliard Favreau, Mariane Les Montréalais qui rêvaient d'un soulagement fiscal sensible, après deux ans de hausses consécutives des comptes de taxes, devront faire face à la musique: l'évaluation monte de 7 p. cent, alors que le taux de la taxe ne baisse que de \$0,02 ou 0,9 p. cent. Ce qui signifie, en bout de ligne, que le compte de taxes augmentera, dans certains cas jusqu'à 15 p. cent. Sauf pour une minorité de contribuables, soit 7646, qui verront leur compte diminuer. Ainsi, pour une maison unifamiliale évaluée à \$94000 en 1988 et \$99500 en 1989 (un tiers de la hausse inscrite au rôle), le compte de taxes croît de \$99 pour s'établir à \$2175. La moyenne des augmentations des comptes de taxes dans le secteur résidentiel sera de 4,9 p. cent. Environ 45 p. cent des contribuables subiront des hausses de taxes de moins de 4 p. cent. Sur les 171631 comptes de taxes que la Ville perçoit, environ 100300 augmenteront de moins de 6 p. cent et quelque 45000 augmenteront entre 6 et 15 p. cent. En 1989, la Ville de Montréal augmente ses dépenses de 5,4 p. cent, presque un point au-delà de l'inflation, pour porter son budget à \$1529310. Il s'agit d'une hausse de \$78,1 millions pour des fins municipales seulement. En incluant les programmes d'aide sociale entièrement défrayés par Québec, le budget total de Montréal est de \$1572341200, en hausse de 6,3 p. cent ou \$93,5 millions. Il dépasse celui de plusieurs provinces du Canada. La hausse d'évaluation des immeubles au rôle de 1989 est de 21 p. cent mais la Ville compte l'étaler sur trois ans, à raison de 7 p. cent par an. Le taux de la taxe passe de \$2,17 à \$2,15 par \$100 d'évaluation. Dans le secteur commercial et industriel, la croissance moyenne du compte de taxes foncières sera de 5,6 p. cent. La taxe d'affaires est maintenue à 13,04 p. cent. Le taux de la taxe de service et d'eau pour le secteur non résidentiel est maintenu à 7,5 p. cent. Ce budget est basé sur deux données non encore approuvées officiellement par Québec. D'abord, un rôle triennal d'évaluation, contenu dans un projet loi actuellement devant l'Assemblée nationale: il étale sur trois ans les hausses d'évaluation comprises dans le rôle de 1989 de la CUM. Ensuite, le plafonnement du compte de taxes qui fait en sorte qu'aucun compte n'augmente de plus de 15 p. cent. Cette mesure profiterait à près de 12000 contribuables. L'exemption de la taxe d'eau au secteur résidentiel (\$60) s'applique encore, de même que la surtaxe de \$0,10 sur les immeubles commerciaux et industriels de plus de \$200000. Plus de services, plus de personnel En présentant son budget 1989, le président du comité exécutif de Montréal, M. Michael Fainstat, assure que l'objectif de son administration est «d'améliorer les services à la population tout en stabilisant les comptes de taxes». Quant au fait que Montréal ne serait pas concurrentielle avec la banlieue quant au taux de taxes, M. Fainstat rappelle que «Montréal n'est pas la banlieue, ni un village, mais la ville centrale. Le défi, c'est d'augmenter ses activités pour répondre à ses responsabilités, affirme-t-il. Il est dans l'intérêt de la population de faire un rattrapage dans certains services.»

L'administration compte ajouter 316 postes (en plus des 405 requis par les nouveaux programmes d'aide sociale) pour porter son effectif total à 12969 employés. Ainsi, indique M. Fainstat, le budget prévoit l'embauche de 135 personnes de plus au Service de prévention des incendies, ce qui permettra d'augmenter le nombre des inspections, rencontres d'information et traitements des plaintes. De plus, on ouvrira deux casernes temporaires dans l'est. Au total, Montréal dépensera \$309 millions en matière de sécurité. Le Service des loisirs et du développement communautaire comptera 45 nouveaux postes, dont 39 pour l'ouverture des maisons de la culture Mercier et Frontenac. On augmentera l'animation communautaire, de même que l'entretien hygiénique des installations. Le budget des Affaires culturelles augmente d'un demi-million de dollars pour atteindre \$1,6 million. Au total, les dépenses de récréation et culture augmentent de 18 p. cent pour atteindre près \$96 millions. On crée 16 nouveaux postes aux bureaux Accès-Montréal et pour les futurs comités d'arrondissement. Les consultations publiques coûteront \$1 million, et les communications \$3,6 millions. Ces dépenses sont comprises dans l'administration générale dont le budget est de \$186 millions. Aux Travaux publics, 18 personnes additionnelles verront au nettoyage des rues et parcs tandis que six nouveaux employés aideront à «consolider l'expertise» de la Ville en matière de circulation (un service démantelé lors de la réforme administrative). Un budget de \$192,7 millions est affecté au transport (voirie, neige, éclairage, circulation, etc.). On augmente d'un million les crédits à la restauration résidentielle qui atteindront \$9,5 millions. Le centre de tri des déchets (Miron) requiert un budget additionnel de \$3,5 millions en raison du déficit anticipé. L'informatique requiert \$9,3 millions, soit \$1,5 million de plus qu'en 1988. Les contributions de Montréal à la Communauté urbaine de Montréal augmentent de 6,4 p. cent pour atteindre \$338 millions.

Recettes nouvelles En 1989, la Ville disposera de près de \$90 millions de revenus supplémentaires bruts. Ainsi, les nouveaux immeubles lui rapportent \$17,5 millions en taxes foncières, \$11,3 millions en taxes d'affaires et \$6,5 millions en taxes d'eau et services. Elle compte augmenter de \$9,7 millions ses revenus de contraventions et amendes. Ses intérêts sur placements et arriérés croissent de \$5,4 millions. Enfin, les contributions des gouvernements (en lieu de taxes) augmentent de \$13 millions, et la Ville disposera d'un surplus de \$5 millions sur l'année en cours, sans compter des revenus supplémentaires au service d'aqueduc et autres. Les frais de financement diminuent à cause de la force du dollar canadien et de la réduction de la dette en devises étrangères: une économie de \$10 millions en 1989. Malgré un programme triennal d'immobilisations en hausse de 58 p. cent, l'administration maintient le poids relatif de la dette à moins de 20 p. cent du budget de fonctionnement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-11-30

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IHM23465

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Rendez-vous manqué [du NPD]

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Vennat

**Résumé** La Presse Éditorial, vendredi 2 décembre 1988 305 mots, p. B2 Rendez-vous manqué [du NPD] Vennat, Pierre Rendez-vous manqué Le Nouveau Parti démocratique a raté son «rendez-vous historique» avec le Québec. Aucun doute là-dessus. Les dirigeants québécois du NPD ont trouvé un bouc émissaire de taille: Ed Broadbent lui-même et ses lieutenants de la permanence fédérale à Ottawa. L'affaire vire au lavage de linge sale en famille. Toutes ces critiques comportent un fond de vérité, mais tel n'est pas la véritable cause de l'échec. Ed Broadbent eût-il mené un tout autre type de campagne et la direction québécoise du NPD eût-elle été entièrement libre de mener sa barque à sa guise, le résultat aurait été le même. Le NPD, en 1984 encore plus que lors de la dernière campagne, s'est présenté comme «le parti de la rue Principale», c'est-à-dire comme le parti des gens ordinaires plutôt que celui de la haute finance. Même si l'idéal social-démocrate ne rencontre plus autant qu'autrefois la faveur populaire, l'idée de représenter les petites gens et la classe moyenne face aux puissants n'est pas mauvaise en soi. C'est celle utilisée avec succès, par exemple, par le RCM de Jean Doré aux dernières élections de Montréal. Mais, justement, le NPD a, au Québec en tout cas, lamentablement échoué dans sa tentative de représenter cette «rue Principale» et de se faire porteur des préoccupations des gens ordinaires. Pour ce faire, il lui aurait fallu tout d'abord un leader charismatique et crédible, du genre de Jean Doré à l'hôtel de ville de Montréal. Ou encore de feu Robert Cliche. Il ne s'agit pas de faire de personnalités mais de constater que ce n'est pas un Michel Agnaïeff, directeur général de la CEQ et coprésident du NPD-Canada, ni un Pierre Graveline, permanent à la même centrale et coprésident du NPD-Québec, qui y parviendront. Ed Broadbent, tout Ontarien d'Oshawa qu'il soit, est plus populaire et plus connu que les deux. Quant au leader du NPD-Québec, le syndicaliste Roland Morin, son cas est encore plus pénible; même dans le mouvement syndical, plusieurs ne le connaissent pas. Ce qu'il faut au NPD, ce sont encore des candidats comme Philip Edmunston ou Rémy Trudel. Le premier est connu partout comme le défenseur des automobilistes. Le second est le recteur de l'université régionale de l'Abitibi et est connu comme Barabas dans sa région. Ils sont parmi les rares néo-démocrates qui ont eu des chances raisonnables de l'emporter. Le NPD se porterait encore mieux s'il pouvait recruter des candidats populistes collant à la réalité de leur comté. S'il y avait des Jean-Claude Malépart au NPD, il y aurait à Ottawa des députés néo-démocrates du Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-02

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L52UQMSV

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Bannir l'auto des îles [de Terre des Hommes]

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Opinions, vendredi 2 décembre 1988 702 mots, p. B3 Bannir l'auto des îles [de Terre des Hommes] Leblanc, Gérald Je comptais vous entretenir aujourd'hui d'un de mes sujets favoris, la guerre montréalaise des langues. Il y a longtemps que je vous en ai parlé et ça commence à me chatouiller. Mon patron, à qui il arrive parfois d'avoir raison, m'a cependant convaincu d'attendre la semaine prochaine, alors que la Cour suprême du Canada doit rendre son jugement, tant attendu, sur la langue d'affichage au Québec. Vous ne perdez rien pour attendre. Ce subit changement de cap m'a plongé dans le courrier des dernières semaines. J'y ai retrouvé deux lettres qui m'avaient intrigué, l'une de Pierre Minville, un artisan d'Oka, et l'autre de Norma Lopez, l'âme dirigeante de «Nous Tous Un Soleil». Les deux veulent s'approprier la biosphère, l'ancien pavillon américain à l'Expo 67, dont la structure, épargnée par le feu, surgit comme une ruine lorsqu'on descend du métro à l'île Sainte-Hélène. M. Minville, qui a longtemps œuvré dans l'industrie touristique, voudrait qu'on en fasse un carrefour international de la gastronomie. On ferait le tour du globe en goûtant, au sens propre du mot, à la culture de tous les pays du monde. M. Minville serait content de savoir qu'une caricature de Girerd, accroché au mur de notre cafétéria, proclame: «la table est l'entremetteuse de l'amitié» Mme Lopez pense aussi en fonction du monde. Elle voudrait que la biosphère devienne la «Maison des enfants du monde», en tout premier lieu de ceux qui sont venus à Montréal, ces derniers temps, des quatre coins de la planète. On pourrait ainsi poursuivre l'oeuvre de rapprochement des diverses ethnies montréalaises, mené depuis six ans par «Nous Tous Un Soleil». «Notre Maison vise à offrir à la communauté internationale un aperçu du caractère cosmopolite de Montréal, et aux Montréalais et Monréalais, une fenêtre sur le monde et des occasions de rencontre pour une meilleure connivence», écrit Mme Lopez, dont l'initiative a été appuyée en principe par la «table des treize», un regroupement d'organismes (de la SSJB à la police, des enseignants aux commissaires) préoccupés par l'intégration des diverses composantes ethniques de nos écoles. Pourquoi accoucher de ces grandioses projets à la fin du mois des morts, alors que la neige s'appête à couvrir de son blanc manteau le grand champ d'asphalte sur lequel reposaient naguère les pavillons de Terre des hommes? Parce que mes correspondants ont répondu à «l'appel d'idées» lancé par la Ville, pour la découverte d'une nouvelle vocation pour nos îles, Sainte-Hélène et Notre-Dame. Pas un appel d'offre, mais un appel d'idées. Si je comprends bien, l'on fait une session de remue méninges (brain-storming) à l'échelle d'une ville. Selon la tradition du RCM, cet appel d'idées figure dans un long processus d'accouchement. Quand on saura enfin ce que l'administration Doré-Fainstat entend faire des îles, l'intérêt pour le sujet sera disparu depuis longtemps. Encore une fois, on semble être passé d'un extrême à l'autre. Pendant 25 ans, le grand magicien Jean Drapeau a maintenu Montréal dans le règne de l'illusion, sortant de son chapeau des projets tout faits, dont on mesure aujourd'hui les effets néfastes. Par réaction sans doute, Jean Doré nous propose un virement radical: ce n'est plus un projet tout fait mais une page blanche qu'on offre aux Montréalais. Avant, tout se faisait dans le plus grand secret, maintenant tout se

discute sur la place publique comme dans la cuisine d'un comité de citoyen. Ce n'est pas que le projet soit mauvais, au contraire il est urgent de donner une orientation d'ensemble à nos deux îles, un extraordinaire poumon de 662 acres à proximité du centre-ville. Il s'agit d'un atout exceptionnel, non seulement pour le mieux-être des Montréalais mais également pour raffermir notre force d'attraction touristique. Depuis la fin de l'Expo 67, on ne sait trop quoi faire des îles. Jean Drapeau avait bien essayé de perpétuer son exposition universelle, mais on a dû, en 1981, se rendre à l'évidence qu'il fallait fermer cette exposition décadente. On les ressuscite à l'occasion pour de grands événements comme les Florales internationales de 1980, les expositions au Palais de la civilisation (l'ancien pavillon de la France), la course annuelle du Grand Prix de formule 1 et le festival international des feux d'artifice. En fin de mandat, le gouvernement péquiste avait même annoncé l'établissement d'une Maison des sciences et des technologies sur l'île Sainte-Hélène et d'un Parc agro-alimentaire sur l'île Notre-Dame. L'élection du gouvernement Bourassa a tout annulé. Entre les événements passagers, le meilleur (le merveilleux jardin floral de l'île Notre-Dame) y côtoie le pire (les terrains de stationnement sur les plus beaux sites et le champ d'asphalte de l'ancienne Terre des Hommes). Puisqu'on en est à l'étape de l'appel d'idées, en voici une. Pourquoi la Ville n'annonce-t-elle pas son intention ferme de bannir, à tout jamais, l'automobile des îles? Place au transport en commun: on s'y rendrait en métro et on y circulerait en autobus. C'est le genre de décision et de leadership qu'on attend de l'administration réformiste, portée au pouvoir en 1986. Ce serait une belle occasion de donner le ton aux célébrations qui doivent marquer, en 1992, les célébrations du 350e anniversaire de Montréal. A la condition bien sûre que le maire Doré finisse par annoncer la création de la Corporation des fêtes du 350e. Il se fait tard. Faudrait uniquement ne pas le dire à Marc-Yvan Côté, le père Noël de Charlesbourg, qui vient de découvrir les merveilles de l'automobile. Faudrait surtout pas lui parler de cet appel d'idées, car il pourrait exiger, sous peine de couper toute subvention à Montréal, la construction de ponts pour relier les îles à ses amis de la Rive-Sud. Je le soupçonne en effet de rêver du jour où il pourra se rendre à La Ronde, sans avoir à quitter l'autoroute et sans avoir à passer par Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-02

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VZ2WE3FH

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Montréal vit un blitz de sensibilisation au sida

**Type** Article de journal

**Auteur** Danielle Bonneau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 2 décembre 1988 650 mots, p. A2

Montréal vit un blitz de sensibilisation au sida. Bonneau, Danielle Plus de 200 personnes ont participé à la marche aux flambeaux organisée hier soir, dans le cadre de la première Journée mondiale contre le sida, pour donner un appui symbolique aux personnes atteintes du sida et sensibiliser la population à la terrible maladie. Les manifestants, qui étaient chaudement vêtus, se sont réunis à 19h au parc La Fontaine et ont marché jusqu'au square Viger, où Lise Bellerose, la mère d'un jeune homme de 29 ans qui est décédé des suites du sida, a notamment livré un témoignage d'amour. Certains, comme Christian Levasseur, se sont déplacés pour «remplacer ceux qui ne sont pas venus». D'autres, comme Luc Desautiers, sont venus pour appuyer les gens dans leur lutte contre le sida. Robert Gauthier, lui, était déçu du faible taux de participation. A New York, où il a vécu quelques mois et où un grand nombre d'hommes et de femmes meurent à cause du sida, il considère que les gens se sentent beaucoup plus concernés. «Ça commence, ici», a-t-il dit. Josée-Dominique Chapleau, par ailleurs, qui connaît plusieurs personnes atteintes du sida, s'est jointe à la marche d'espoir par respect et par amour pour ceux qui ont le virus. «La maladie prendra des proportions démentielles dans quelques années, a-t-elle ajouté. Il faut sensibiliser les gens.» Tout au long de la journée, hier, des activités ont été organisées pour inciter les gens à réfléchir sur la question du sida. Des conférences ont été données et des kiosques d'information ont été installés dans des hôpitaux et des universités de la région de Montréal.

Distribution de condoms

L'équipe du Centre d'intervention sida du CLSC Métro a décidé, de son côté, d'aller dans la rue et de distribuer 2000 dépliants sur le sida et 2000 condoms. Sa camionnette, spécialement décorée de ballons blancs et verts et d'une immense affiche, s'est immobilisée à l'extérieur des stations de radio CJFM et CHOM-FM, du collège Dawson, du pavillon Hall de l'université Concordia, du centre commercial Place Montréal Trust, du campus principal de l'université McGill, du pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM et dans le village gai. «On a rejoint pas mal de monde, s'est exclamé en souriant Francis Bates, agent de relations humaines au Centre. Juste en voyant la caravane, les gens se souviennent que c'est la Journée mondiale contre le sida. S'ils y pensent pendant cinq minutes, on a atteint l'objectif de la journée, qui est de faire comprendre que le sida touche tout le monde.» Peu de gens ont posé des questions, mais un grand nombre ont pris volontiers les dépliants, les condoms et les ballons qui leur étaient tendus. Après les premiers moments de surprise, (plusieurs ont ri lorsqu'ils ont réalisé qu'on leur avait donné un préservatif), la plupart des hommes et des femmes ont conservé le matériel. Très peu de dépliants gisaient sur le sol après le départ de l'équipe du CLSC Métro. De fait, tous ceux qui ont été interrogés par La Presse se promettaient de lire le dépliant sur le sida. «Je me sens concernée même si j'ai un ami stable, a dit Ingrid Moerman, qui a 31 ans et étudie en théâtre et en éducation à l'université Concordia. Tout le monde, les hommes comme les femmes, doivent faire attention quand ils veulent avoir des relations sexuelles avec quelqu'un. Je trouve surprenant, malgré toute l'information qui est diffusée, qu'il y ait encore des gens qui ne prennent pas de précautions. C'est comme ça que la maladie se propage.» Halit Dagan et Debbie Elmaleh, deux étudiantes du collège Dawson, ont aussi affirmé qu'elles se sentaient touchées par le syndrome. «Le sida a changé la façon de penser de la population, a expliqué Halit, qui a 18 ans. Les gens, maintenant, veulent avoir une relation de couple stable. Beaucoup ne veulent plus avoir des aventures d'un soir. Je le vois chez tous mes amis.» Le maire

de Montréal Jean Doré a profité de l'occasion, hier, pour visiter les bureaux du Comité sida aide Montréal (CSAM), qui tenait une journée «portes ouvertes», et rencontrer des membres du comité des personnes atteintes du VIH. Il a déclaré que la Ville de Montréal, qui fournit notamment les locaux au CSAM pour la modique somme de \$1 par année et a adopté il y a moins d'un mois une politique de non-discrimination à l'égard de ses employés, est concernée par la question du sida. «Je suis aussi venu, en tant qu'individu et maire, pour être davantage sensibilisé à la réalité du sida, qui est très importante.» Certains organismes, par ailleurs, ont souligné à leur façon la Journée mondiale contre le sida. L'université Concordia, par exemple, est devenue hier la quatrième université canadienne (après les universités Carleton, Dalhousie et British Columbia) à émettre une politique sur les infections par le VIH, responsable du sida. L'Office des droits des détenus, par ailleurs, qui a appris mercredi que le Service correctionnel du Canada avait révisé sa position face à l'usage des condoms dans les pénitenciers, a demandé aux autorités du Service correctionnel de prendre des mesures concrètes dans les plus brefs délais. (Voir autres informations en page A 4) Illustration(s) : Trottier, Armand

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-02

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BKG64HTX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## [Accord avec le syndicat de ses employés manuels] : Montréal freine la sous-traitance

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 3 décembre 1988 367 mots, p. A1, A2 [Accord avec le syndicat de ses employés manuels] : Montréal freine la sous-traitance Bonhomme, Jean-Pierre La Ville de Montréal a signé hier, avec le syndicat de ses employés manuels, (section 301 de la FTQ), un accord "historique" qui pose un solide cran d'arrêt à la privatisation des services municipaux. Dans les faits, la municipalité s'engage à réduire de 90 p. cent à 50 p. cent l'attribution à l'entreprise privée de la cueillette des ordures ménagères. Ainsi, les 53 contrats de collecte des ordures ménagères venant à échéance le 1er juillet 1989 et le 1er juillet 1991 ne seront pas renouvelés. Ce sont les employés de la ville qui assumeront cette partie de la tâche. D'autre part, la ville et le syndicat constitueront un "comité conjoint" qui étudiera toutes les questions relatives à l'attribution des contrats forfaitaires dans tous les domaines de l'activité municipale. Les parties à cette entente ont accepté de faire évaluer, dans trois ans, l'efficacité et la rentabilité du nouveau système par un organisme indépendant. Le président du syndicat, Jean Lapierre, a pour sa part dit vouloir faire la démonstration de la possibilité, pour le secteur administratif public,



d'agir efficacement. Quant à lui, le président de l'exécutif, M. Michael Fainstat, a dit vouloir établir que l'entreprise publique peut être, dans ses domaines privilégiés, plus efficace que l'entreprise privée. C'est donc dans un climat d'allégresse évident que les représentants de la Ville et du syndicat ont signé, hier, un contrat de travail de trois ans. Ce contrat accorde des augmentations de salaire de 4 p. cent pour 1988 et de 5 p. cent pour les deux années suivantes. Surtout, il devrait donner plus de travail aux employés permanents. Le président de l'exécutif a lui-même qualifié cette entente d'"historique". Il a affirmé qu'elle est "la première à survenir de gré à gré depuis les années 40" et qu'elle va "contrecarrer l'actuelle tendance à tout privatiser". Il a par ailleurs exprimé l'avis que l'accord établit, enfin, un "climat de partenariat et de sincère collaboration entre les deux parties". M. Régis Boudreau, chef du Service des affaires corporatives, a expliqué que les augmentations de salaire coûteront \$6 millions la première année (1988) et \$7 millions pour chacune des deux autres. La masse salariale des quelque 4000 employés représentés par la section 301, est de \$140 millions. En outre, l'administration municipale s'engage à ne pas plafonner le nombre de ses effectifs permanents à 3840 comme ce l'était auparavant. On ajoutera par exemple à ce nombre les employés de l'ancienne carrière Miron. La Ville conservera son droit de bénéficier des services bénévoles et d'organismes sans but lucratif, et elle récupère son droit de participer aux différents programmes gouvernementaux de création d'emplois. Il est convenu, enfin, que les employés manuels pourront prendre leur retraite après 28 ans de service. Les anciens employés recevront 70,5 p. cent de leur salaire; les nouveaux, 62 p. cent. M. Fainstat a souligné que cette mesure vise à rajeunir la main-d'oeuvre dont l'âge atteint 46 ans en moyenne. Il a signalé que dans d'autres grandes municipalités, la moyenne d'âge des employés manuels est de moins de 30 ans.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-03

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PDAPVHBB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Architecture : c'est le règne de la médiocrité à Montréal, dit [Jean-Claude] Marsan

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 4 décembre 1988 419 mots, p. A3  
Architecture : c'est le règne de la médiocrité à Montréal, dit [Jean-Claude] Marsan Doré, Marc Malgré l'apparition de plusieurs édifices importants dans le ciel du centre-ville, il ne s'est rien construit d'intéressant à Montréal depuis cinq ans, selon l'architecte et urbaniste Jean-Claude Marsan. La dernière «oeuvre majeure», c'est l'ensemble qui sert de siège social à la société Alcan, rue Sherbrooke. Depuis, c'est

le règne de la médiocrité. Une preuve? Sauvons Montréal ne trouve plus de candidats pour son prix Orange, décerné à une oeuvre architecturale remarquable. Mais les prix Citron potentiels sont nombreux. Des constructions récentes comme la Maison des Coopérants et la Place Montréal Trust, et des restaurations comme celles des Cours Mont-Royal, n'ont rien d'exceptionnel, juge M. Marsan. Non pas que tout soit à rejeter du revers de la main: la Maison des Coopérants, par exemple, a une allure intéressante... de loin. Mais au niveau de la rue, l'édifice présente des façades qui sont «froides et dures», à cause des formes et des matériaux utilisés, dit l'architecte. Pourtant, ces nouvelles constructions sont là pour de nombreuses années et ce sont elles qui définiront Montréal pour les prochaines générations. Ville isolée Selon M. Marsan, c'est en partie parce que Montréal est isolée comme grande ville en Amérique du Nord, qu'elle manque de points de comparaison, qu'y poussent toutes sortes d'aberrations, «des quétaineries comme l'orgie de faux lampadaires qui encombrant les rues». Le plus grand défi qui attend Héritage Montréal, un organisme indépendant connu jusqu'à présent pour sa défense du patrimoine architectural urbain, c'est de stimuler l'imagination des architectes. Quant à la protection du patrimoine, tâche plus traditionnelle de cette association longtemps au premier rang de la lutte contre le développement sauvage, elle est en bonne voie, pense M. Marsan. La situation s'est beaucoup améliorée, surtout depuis l'arrivée du RCM à l'hôtel de ville: ça n'a plus rien en commun avec les années 70. Mais les défenseurs du patrimoine doivent demeurer vigilants et la démolition de l'hôtel Queen's arrive à point pour rappeler que même les élus du RCM sont sensibles aux pressions politiques des promoteurs, fait remarquer M. Marsan. Dans ce dossier, Héritage Montréal a toujours soutenu qu'il était techniquement possible de préserver l'hôtel de la démolition. «Seule la volonté politique a fait défaut», disait encore hier M. Marsan. M. Marsan a quitté hier la présidence d'Héritage Montréal, après avoir occupé le poste durant cinq ans. C'est Mme Annick Germain, une sociologue de l'Université de Montréal, qui prend la succession. L'éducation L'organisme, qui tenait hier son assemblée annuelle, devrait, au cours des prochaines années, accentuer ses efforts d'éducation, tant auprès des professionnels que du grand public. A ce propos, Héritage Montréal a mis en marche deux projets qui seront réalisés pour les fêtes du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. Le premier projet consiste en la préparation et la diffusion de 350 capsules d'information télé diffusées aux heures de grande écoute et portant sur l'histoire de Montréal. Le second projet vise à faire connaître les quartiers à leurs habitants par l'installation de panneaux historiques aux arrêts d'autobus et devant les édifices importants. On envisage d'installer 350 de ces plaques d'ici 1992. Le coût du premier projet serait défrayé par des commanditaires, tandis que le second pourrait être à la charge de la Ville de Montréal et de la Société de transport de la Communauté urbaine.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-04

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YTQHNV88

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Zonage de la rue Saint-Denis

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 4 décembre 1988 142 mots, p. A7  
Montréalités Zonage de la rue Saint-Denis Favreau, Mariane Il n'y a pas eu de grandes discussions, au conseil municipal, lors du dépôt, en première lecture, du nouveau règlement de zonage de la rue Saint-Denis, entre les rues Laurier et Crémazie où elle deviendra résidentielle, avec commerce possible à certaines intersections. M. John Gardiner, membre du comité exécutif chargé de ces questions, a défendu le projet comme «une décision pro-développement économique et pro-sociale, deux objectifs qu'on défend dans notre administration». Selon lui, l'administration ne fait que rendre le zonage de la rue Saint-Denis «conforme à la réalité» tout en évitant l'étalement de la fonction commerciale dans un secteur où plusieurs rues commerciales (Saint-Hubert, Saint-Laurent, etc.) connaissent des faiblesses structurelles. Il a rappelé que les professionnels qui habitent rue Saint-Denis peuvent toujours ouvrir un bureau dans leur maison, un droit qui n'est pas retiré. Par ailleurs, on assure à l'hôtel de ville que tous les commerces actuellement installés dans la future zone résidentielle peuvent être vendus pour une même occupation. Il était donc faux de croire qu'un restaurateur ne pourrait vendre son fonds de commerce à un autre restaurateur qui s'installerait dans son local.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-04

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MSR9IAX5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## [Claude] Dupras critique durement le budget de l'administration [Jean] Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 6 décembre 1988 414 mots, p. A3 [Claude] Dupras critique durement le budget de l'administration [Jean] Doré Favreau, Mariane «Malgré l'augmentation des budgets municipaux de \$227 millions de plus que l'inflation depuis trois ans, qu'est-ce qu'on a de plus à Montréal?» demande le chef du Parti civique, M. Claude Dupras. Ce qui l'inquiète, c'est que depuis l'arrivée au pouvoir du RCM, en 1986, les dépenses d'administration augmentent de 20 p. cent par année contre 3,4 p. cent par an pour la sécurité, 5,5 p. cent pour les transports, 5,2 pour l'aménagement, indique-t-il au cours d'une entrevue. «C'est disproportionné, et ça ressemble bien à l'administration Doré qui fabrique des

structures et dépense à droite et à gauche pour des études et des comités.» Il n'a pas de commentaires élogieux sur le budget municipal de 1989 dévoilé la semaine dernière, en hausse de 6,3 p. cent (5,4 p. cent en excluant de nouveaux programmes d'aide sociale) pour atteindre \$1,572 milliard. Chef du parti d'opposition à l'hôtel de ville, M. Dupras rappelle que pendant les six années qui ont précédé la prise du pouvoir par le RCM, soit de 1980 à 1986, la croissance du budget n'a jamais dépassé le taux d'inflation et s'est même située deux fois en dessous. De plus, il juge que l'administration fait «une erreur politique» en ne dégonflant pas davantage son taux de taxe qui passe de \$2,17 à \$2,15 du \$100 d'évaluation. «Les revenus du boum immobilier (\$53 millions d'argent neuf cette année) devraient être appliqués à la réduction du taux de taxe. Ce qui rendrait Montréal concurrentielle avec la banlieue pour attirer les entreprises et les ménages. «On parle de subventions pour le développement industriel de l'est: si le taux de taxe était concurrentiel, il n'y aurait pas de problème, croit M. Dupras. Si les parcs industriels de Saint-Léonard, à côté, et de l'ouest sont pleins, c'est que leurs taxes sont plus basses.» Enfin, M. Dupras s'explique difficilement l'augmentation du personnel municipal. «On parle de rationalisation à l'hôtel de ville, de haute technologie et d'informatisation, ce qui devrait au contraire diminuer le personnel. Mais l'administration a une approche socialiste des problèmes, croit-il. C'est coûteux et ça va à l'encontre des intérêts de la ville.» Ainsi, il lui reproche de n'avoir pas su résister aux pressions des cols bleus pour obtenir un seuil minimal d'effectifs (plancher d'emploi) avec 260 employés de plus. Mais ce qu'il trouve le plus «choquant», c'est que malgré l'augmentation des dépenses et des taxes, l'équipe au pouvoir «ne réalise rien de concret pour Montréal» dans les pistes cyclables, les jardins communautaires, la construction de logements, la revitalisation des artères commerciales, les maisons de la culture, etc. Et du côté de la FTQ De son côté, le président du Conseil des travailleurs de Montréal (FTQ), M. Guy Cousineau, ne voit «pas de dépenses loufoques» dans un résumé du budget distribué par l'hôtel de ville. «C'est dans la ligne des objectifs déjà annoncés», croit-il. Il se réjouit de l'attention portée aux services à la population, dont celui de la prévention des incendies. Par contre, le dirigeant syndical aurait aimé retrouver dans ce mince document, le seul qui lui soit accessible, la part de revenus fiscaux provenant des individus et celle des industries, commerces et conciergeries. «J'aimerais voir comment se modifie cette image du poids fiscal, si elle se modifie, voir si les «petits» paient plus pour les services.» Quant à l'augmentation des dépenses au-delà du niveau de l'inflation, il ne la trouve pas dramatique. Il commentera toutefois davantage ce budget après une étude plus en détail de la répartition des dépenses.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-06

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VP8MCQHR

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Le budget [de Montréal] répond aux désirs de changement, dit [Michael] Fainstat ; mais où est le changement? Demande un conseiller de l'opposition

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 6 décembre 1988 277 mots, p. A3 Le budget [de Montréal] répond aux désirs de changement, dit [Michael] Fainstat ; mais où est le changement? Demande un conseiller de l'opposition Favreau, Mariane En déposant officiellement le budget 89 au conseil municipal, hier soir, le président du comité exécutif de Montréal, Michael Fainstat, a indiqué qu'il reflète les désirs de changement des Montréalais. «Ils en avaient assez des coupures dans les services, des conteurs de fables qui les surtaxaient sans rien leur donner en retour», a-t-il déclaré. Il assure que les Montréalais s'attendent à ce que leur administration municipale se préoccupe de leur sécurité, de propreté, de développement économique, entretienne la vitalité culturelle de leur milieu, etc. D'où les sommes importantes consacrées à ces chapitres dans le budget de \$1,572 milliard. Notamment aux services culturels, indique M. Fainstat, où les crédits passent des \$35 à \$45 millions pour ouvrir deux bibliothèques, deux maisons de la culture, soutenir les manifestations et les entreprises culturelles. Au développement économique, on injecte des crédits supplémentaires pour intervenir dans l'industrie alimentaire par un programme de développement et de promotion. Les relations avec les citoyens passent de \$3,8 millions à \$4,8. «Le budget répond, assure M. Fainstat aux demandes pressantes des citoyens de Montréal. Il correspond à ce que la population attendait de nous.» Ce n'est pas l'avis du nouveau conseiller de l'opposition, Pierre Yves Melançon. «Une fois qu'on a enlevé l'artifice, étudié les chiffres du président, on reste sceptique sur le changement. Paie-t-on un accroissement de l'appareil administratif ou de vrais services à la population?» Pour étayer sa critique, M. Melançon compare les postes de l'actuel budget avec un budget de Drapeau, celui de 1982. L'administration générale prenait alors 11,4 p. cent du budget, 11,8 p. cent cette année; la sécurité, 19,4 p. cent contre 19,7 p. cent; le transport, 12,7 p. cent contre 12,3 p. cent; l'aménagement et la mise en valeur du territoire diminue de 6,1 p. cent à 5,8 p. cent. «Où est le véritable changement?, demande-t-il. Il y a une similitude entre les deux budgets. On peut faire dire n'importe quoi aux chiffres.» De son côté, le porte-parole du Parti civique, Nick Auf der Maur a, note qu'on a changé la présentation du budget, et que l'augmentation réelle des dépenses est de 6,3 p. cent. Reprenant des arguments invoqués par Claude Dupras en entrevue, il refuse de conclure à une gestion saine et efficace de l'administration, mais plutôt à son laxisme et son manque de rigueur.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-06

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HZGPGLZE

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Montréal : à quand les voies réservées aux autobus?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 7 décembre 1988 391 mots, p. A7  
Montréal : à quand les voies réservées aux autobus? Favreau, Mariane Quand Montréal offrira-t-elle des voies réservées aux autobus sur son territoire, question d'économiser des sous à la STCUM, demandait lundi le conseiller d'opposition Pierre-Yves Melançon? Pas avant de longues études sur des projets pilotes, et peut-être des dépenses plus élevées que les économies envisagées, lui fut-il répondu. De telles voies ne permettraient-elles pas à la STCUM de faire des économies d'au moins \$4,6 millions et d'éviter ainsi la hausse des tarifs qui rapportera justement ce montant à la société de transport? demandait encore le conseiller Melançon. Il s'appuyait alors sur une déclaration de la présidente-directrice générale de la STCUM, Mme Louise Roy, voulant que l'augmentation de la vitesse moyenne des autobus d'un seul kilomètre à l'heure dans l'ensemble du réseau, entraîne des économies de \$16 millions pour la STCUM. Or, des voies réservées à Montréal ferait facilement gagner de la vitesse aux autobus dans certaines artères, croit M. Melançon. Le président du comité exécutif de Montréal, M. Michael Fainstat, a expliqué au conseil municipal qu'un comité conjoint Montréal-STCUM se penchait sur la question. «Des projets pilotes sont à l'étude, et ils seront déposés dans les prochains mois», a-t-il indiqué. Toutefois, M. Fainstat ne partage pas l'opinion de M. Melançon sur les économies qu'entraîneraient les voies réservées aux autobus. Le conseiller Abe Limonchick, qui est membre du conseil d'administration de la STCUM, abonde dans le même sens. «On n'aménage pas toujours si facilement des voies réservées, poursuit-il. Elles peuvent nécessiter des investissements très importants», a-t-il déclaré au conseil. Et combien est-ce que cela peut coûter de peindre des lignes jaunes sur la chaussée, question de signaler une voie réservée come cela se fait à Laval ou à Québec, se demandent des conseillers? En entrevue, le conseiller Limonchick précise qu'on peut en effet réserver facilement des voies sans qu'il en coûte beaucoup, comme à New York ou Toronto, avec des corridors peints. Mais si l'on fait des aménagements comme à Ottawa où la voie réservée est bétonnée, parfois au centre de la chaussée, ou avec des murets, c'est plus coûteux. Et cela, d'autant plus qu'à Montréal, il faudra enlever des bacs en saillie, éliminer le stationnement (qui rapporte des sous), et autre, ce qui nécessite un véritable réaménagement, selon M. Limonchick. Et il faut aussi prendre garde que les autobus n'entrent en concurrence avec le métro. Gestion hors contrôle Par ailleurs, le conseiller Melançon se demande s'il y a un chauffeur à bord de «l'autobus STCUM». Il estime que la société de transport vit une «crise de gestion», dont le scandale du temps supplémentaire chez les cadres, révélé récemment, ne serait que la pointe de l'iceberg. En septembre dernier, la STCUM disait être en mesure de limiter l'augmentation de ses dépenses d'exploitation et d'entretien à 4,9 p. cent. Quelques mois plus tard, les hausses budgétaires se situent à 8,9 p. cent, indique-t-il. De plus, la STCUM réduira légèrement son personnel mais la masse salariale augmente de neuf p. cent. A la division du système de gestion, par exemple, on abaisse de plus de neuf p. cent les heures supplémentaires prévues en 1989, mais on augmente de 168 p. cent le budget prévu pour ce temps supplémentaire.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-12-07  
**Pages** P. -7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FMABIM4M  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Adresse pour sans-abri [à Montréal]?

**Type** Article de journal  
**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 7 décembre 1988 188 mots, p. A7 Adresse pour sans-abri [à Montréal]? Des organismes qui accueillent, le jour, des itinérants et sans-abri voudraient pouvoir leur servir d'adresse permanente. Ce qui permettrait à ces personnes sans domicile fixe de toucher de l'aide sociale. C'est la demande que des dirigeants et usagers du Centre d'amitié autochtone (Native Friendship Center) ont faite au conseil municipal, lundi, de même que le projet Genèse. Le premier groupe a déjà pu rendre ce service à des autochtones de passage à Montréal, mais il n'en a plus le pouvoir. Pourquoi? Selon Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la ville et responsable de ces questions, la loi exige que l'assisté social réside au Québec et ait une adresse pour y recevoir un chèque d'aide sociale. Cependant, explique-t-elle, deux refuges (de nuit) peuvent ainsi servir de «domicile» aux itinérants, la Maison du Père et l'Armée du salut. Pour que d'autres groupes puissent rendre le même service à la clientèle itinérante, ils devraient sans doute accepter de faire un minimum d'encadrement, croit-elle. Mais c'est à Québec de décider, puisque l'application de la loi d'aide sociale relève du gouvernement. Aussi, est-ce là que les groupes doivent faire leurs pressions, indique Mme Cousineau. Entre-temps, elle les invite à diriger vers les bureaux d'aide sociale de la ville les itinérants qui y ont droit et qui ne peuvent recevoir d'aide faute de domicile fixe. On fera l'impossible pour eux, assure-t-elle. Il arrive même que ces bureaux les aident à se trouver un logis pour pouvoir bénéficier de leur chèque.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1988-12-07  
**Pages** P. A-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WWQGSCSG  
**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31  
**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- o Item has no authors

---

## La CUM adopte son budget ; [Michel] Leduc s'en prend à La Presse et au ministre des Transports

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 8 décembre 1988 404 mots, p. A5 La CUM adopte son budget ; [Michel] Leduc s'en prend à La Presse et au ministre des Transports Bernard, Florian Les élus de l'île de Montréal ont adopté, hier soir, le budget du transport en commun et celui de la CUM, totalisant des dépenses de \$860,1 millions, au cours d'un débat de trois heures où le ministre québécois des Transports et le journal La Presse ont été, tour à tour, accusés d'avoir mené une campagne de dénigrement à l'endroit de la STCUM. C'est le vice-président du conseil d'administration de la société de transport, M. Michel Leduc, maire de LaSalle, qui a été le plus virulent dans ses accusations à l'endroit du ministre et de La Presse. Selon lui, les différents articles publiés par La Presse concernant la gestion financière de la STCUM, en particulier celui qui divulguait les montants touchés par des cadres en heures supplémentaires, ont eu un effet de démoralisation sur plusieurs fonctionnaires de la STCUM. «On a politisé tout le débat. On a mené une véritable campagne de salissage contre la STCUM. La STCUM n'est pas un parti politique. On n'est pas pour se mettre à entretenir des débats sur la place publique avec des journalistes. Ne faisons pas le jeu d'une campagne de dénigrement contre la direction de la STCUM. Ne faisons pas le jeu de certaines autorités supérieures qui veulent politiser le financement du transport en commun» a déclaré M. Leduc. De son côté, le maire d'Outremont, M. Jérôme Choquette, a pris la défense de La Presse et de ceux qui ont cherché à obtenir des renseignements sur la gestion de la STCUM. Il a dénoncé avec vigueur la politique de la STCUM de verser des sommes importantes, en temps supplémentaire, à ses cadres. Il a cherché à obtenir des garanties que cette pratique administrative serait abolie en 1989. Exhibant un article de La Presse, il a déclaré qu'en analysant le budget de 1989, il y trouve la confirmation de ce qu'avance le journal, c'est-à-dire que le nombre d'heures supplémentaires augmentera au cours du prochain exercice, soit 839344 heures comparativement à 834547 en 1988, pour une dépense totale de \$16,7 millions par rapport à \$15,7 millions au cours du dernier exercice. «Je voudrais qu'on me précise, a dit M. Choquette, combien les cadres toucheront en temps supplémentaire durant la prochaine année. Quel pourcentage de ces \$16,7 millions ira aux cadres? Il ne s'agit pas d'une affaire de dénigrement à l'endroit de la STCUM. Au moment où on adopte le budget, on a le droit de se renseigner» C'est le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, qui est venu à la rescousse. «Les cadres continueront de toucher des montants pour du temps supplémentaire en 1989. Nous ne pouvons l'éviter. Ce sont, dans la plupart des cas, des cadres conventionnés. Le cas d'abus flagrant relevé par La Presse a été corrigé». Puis, à son tour, M. Perreault s'en est pris, sans les nommer directement, au ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté et à La Presse. «Il y a des gens qui voudraient faire porter le débat sur le dos de la STCUM. Si quelqu'un cherche à trouver des poux, c'est sûr qu'il va en trouver. On ne peut pas administrer une grosse société comme la STCUM, avec 8000 employés, sans en trouver...» Deux



conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), MM. Marvin Rotrand, Marcel Sévigny, de même que le conseiller indépendant Pierre-Yves Melançon, se sont dissociés de Robert Perreault, concernant le budget de la STCUM. Ils reprochent à ce dernier d'avoir refilé aux usagers une partie du déficit au moyen d'une hausse des tarifs. Un seul cependant, le conseiller Melançon, a voté contre l'adoption du budget.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-08

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4WIWBJP5

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## [Claude] Dupras dénonce le goût de [Jean] Doré pour le faste

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 8 décembre 1988 152 mots, p. A5 [Claude] Dupras dénonce le goût de [Jean] Doré pour le faste Au premier cocktail-bénéfice du Parti civique, hier soir, M. Claude Dupras n'a pas manqué de signaler les lacunes de l'administration du maire Doré et quelques-unes des orientations que son propre parti met de l'avant. Le chef du Parti civique a déclaré aux quelque 200 partisans qui participaient à la rencontre, que «le goût du faste dont fait preuve l'administration est en partie responsable de l'augmentation du budget municipal». Faisant état d'une série de «cafouillages» de l'administration, il y décèle un malaise relié à la gestion du RCM. «Sous une apparence de démocratisation assaisonnée à la sauce consultation, fonctionne un régime très autocratique, assure-t-il. L'autorité se cache et la responsabilité est partagée en apparence avec des comités consultatifs, souvent formés de non-élus non redevables de leurs gestes à la population.» Il s'en prend à «l'omniprésence des Communications à tous les niveaux de l'administration. Ce service emploie, indique-t-il, plus de 100 fonctionnaires à plein temps. Chiffre qui rivalise avec les plus grandes agences de publicité, sans compter ce qu'on dépense en plus en honoraires à l'extérieur». M. Dupras assure à ses partisans que le Parti civique possède les vraies solutions aux problèmes montréalais, et qu'elles passent par la transparence et la rapidité d'action.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-08

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/35NVWF8C

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Quality report

- o Item has no authors

---

### [Subventions fédérales à la recherche aérospatiale] : les universités québécoises veulent leur part du gâteau

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 8 décembre 1988 607 mots, p. A12 [Subventions fédérales à la recherche aérospatiale] : les universités québécoises veulent leur part du gâteau Elles font alliance avec l'entreprise privée et les universités ontariennes pour l'obtention des subventions fédérales Les universités québécoises ont résolu d'unir leurs efforts et de s'allier à l'entreprise privée pour rattraper un peu de leur important retard, par rapport à l'Ontario, dans le domaine de la recherche aérospatiale et obtenir leur part des subventions fédérales disponibles dans ce domaine. Il ne s'agit cependant pas d'entrer directement en compétition avec les institutions ontariennes. L'objectif est plutôt de «mettre en commun nos ressources et les atouts particuliers dont on dispose pour, avec l'Ontario et le reste du Canada, prendre notre place dans le développement de la recherche en ce domaine au pays» a précisé hier, dans une entrevue à La Presse, le directeur de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, M. Roland Doré. Cette démarche collective s'est traduite récemment par le dépôt à Ottawa d'un projet de recherche d'une valeur de \$88 millions en quatre ans dont \$49 millions proviendraient de subventions fédérales. Les autres \$39 millions seraient assurés, sous forme de contribution financière, prêts en personnel ou fourniture de services, par les universités et les entreprises privées associées au programme proposé. M. Doré s'attend à ce que la réponse à cette demande de subvention soit connue en juin prochain. Il a expliqué que c'est l'École polytechnique et l'Université de Toronto qui assument conjointement le leadership de ce projet qui s'inscrit dans la foulée de la création, par le gouvernement fédéral, d'un «Réseau de centres d'excellence». Cet organisme, créé en mai dernier, est chargé de distribuer jusqu'à \$240 millions en subventions à divers groupes de chercheurs. Ces derniers, appartenant au monde universitaire ou à l'entreprise privée, doivent oeuvrer dans des secteurs de pointe et accepter de coordonner leurs travaux pour constituer ensemble des «Centres d'excellence». L'aérospatiale correspondant exactement au créneau défini par Ottawa, les universitaires ontariens et québécois ont décidé de mettre en commun leurs ressources pour constituer une «Organisation canadienne de recherche en aérospatiale», en s'appuyant sur les atouts particuliers des deux groupes. Les universités ontariennes, surtout l'Université de Toronto, jouissent, pour leur part, d'une avance pratiquement insurmontable en matière de recherche puisqu'elle est amorcée depuis une quarantaine d'année. En contrepartie cependant, les institutions québécoises peuvent compter sur la proximité, dans la région de Montréal, de la majorité des grandes entreprises spécialisées dans les domaines de l'aéronautique, de l'aérospatiale et des télécommunications. D'où l'intérêt réciproque des deux groupes de travailler ensemble pour profiter de la manne fédérale. Au Québec, outre l'École polytechnique, les université Laval, McGill, Concordia et Sherbrooke ainsi

que l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) de l'Université du Québec sont associées au projet. Le groupe a déjà conclu des ententes de collaboration avec les firmes CAE, Marconi, RCA, Spar Aerospace, Canadair, Pratt & Withney et M.P.B. Technologies. Si le groupe canadien obtient la subvention demandée, a expliqué le directeur de Poly, les \$49 millions seront partagés de la façon suivante: \$13 millions aux universités québécoises, \$20 millions à celles de l'Ontario, \$10 millions aux laboratoires des entreprises privées et \$6 millions à diverses institutions d'autres provinces. Cet important projet de recherche porte sur une dizaine d'aspects particuliers de l'aérospatiale: structure et matériaux, aérodynamique, propulsion, fusées, simulation, avionique, bases spatiales, charges utiles et programmes d'exploration spatiale ainsi que droit aérien et spatial. Selon Roland Doré, il n'y a pas de lien direct entre l'élaboration de ce projet conjoint et l'implantation éventuelle de l'Agence spatiale canadienne à Montréal, Hull-Ottawa ou Toronto. «Il s'agit essentiellement d'accroître la compétitivité à moyen terme des entreprises canadiennes sur la scène internationale dans ce domaine. Ainsi, par exemple, l'important contrat obtenu d'Airbus par Canadair stipule que cette entreprise devra, au cours des prochaines années, apporter un certain nombre d'améliorations aux matériaux et aux techniques utilisés dans la fabrication de cet appareil. Il est évident que, pour remplir ces conditions, Canadair devra tirer profit de recherches fondamentales ou pratiques menées par un groupement comme celui que nous avons constitué». Quant au siège de l'Agence spatiale, «il va de soi que nous souhaitons vivement qu'il s'établisse à Montréal où il nous sera plus facile d'établir et de maintenir des contacts afin de tenir compte des objectifs du gouvernement. Mais, quelle que soit la décision prise dans ce dossier particulier, le rôle de l'OCRA consiste d'abord à favoriser le travail conjoint des universités canadiennes et de l'entreprise privée en matière spatiale». De son côté, le maire Jean Doré a dit: «Je suis heureux de voir qu'au lieu de se concurrencer, on tentera de tirer parti de l'excellence qui s'est créée dans le domaine de l'aérospatiale. Toronto a une bonne expérience en recherche mais c'est à Montréal que sont situées toutes les grandes entreprises reliées à l'aéronautique et l'aérospatiale. Reste à voir si les subventions suivront. A priori, c'est une bonne idée».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-08

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/BBTNXPQ8>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

### Quality report

- Item has no authors

---

Colloque international sur le développement local [à Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 8 décembre 1988 264 mots, p. A5 Colloque international sur le développement local [à Montréal] Favreau, Mariane Un colloque international sans précédent réunit à Montréal près d'un millier de participants intéressés au développement local. S'y côtoient ministres et animateurs sociaux, municipalités et caisses d'épargne, chambres de commerces et syndicats venus d'Europe, du Canada et des États-Unis. Le colloque est organisé par l'Institut de formation en développement économique communautaire (issu d'une corporation de développement local de Pointe Saint-Charles), et par l'Association nationale pour le développement local et des pays. Nancy Neamtan, une des organisatrices de la rencontre, estime que ce colloque témoigne d'un malaise profond: l'accroissement sans précédent des populations marginalisées dans les pays occidentaux et ce, malgré six années de croissance soutenue. Pour elle, les enjeux du colloque sont de trouver une réponse viable à la marginalisation. «Si le développement économique communautaire est né des localités marginalisées, il n'est pas pour autant une réponse marginale.». Son homologue français, M. Gérard Peltre, a fait état de la «bourse des opportunités» qui se tient pendant le colloque où l'on échange des idées, des projets. «Notre démarche se fonde sur la diversité et le pluralisme, rappelle-t-il. Parout où il y a mobilisation, stratégies d'entreprises, il y a reconquête du territoire par les groupes dits marginalisés.» Le maire de Montréal a pour sa part brossé un tableau des tristes records de Montréal (chômage, revenu personnel, etc.) pour constater la limite de programmes nationaux. «Il nous semble impossible pour les gouvernements supérieurs de continuer à planifier le développement comme si les conditions du développement étaient les mêmes partout. Montréal est persuadée, poursuit-il, que c'est du côté des communautés locales que vont venir les solutions.» Aussi, annonce-t-il le lancement du Fonds Emploi-Montréal ces jours-ci et, l'an prochain, les éléments d'une politique de soutien à l'activité locale. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle de France, M. Jean-Pierre Soisson, faisait part, par vidéo, d'expériences françaises. De son côté, le ministre Marc-Yvan Côté, responsable du Développement régional, indiquait l'appui du Québec aux initiatives de développement local. Il a notamment rappelé le récent plan d'action de son gouvernement en matière de développement régional, articulé sur les dynamismes locaux et l'esprit d'entreprise.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-08

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/W3V2UTJX

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

Pauvres autobus

**Type** Article de journal

**Auteur** Gérald Leblanc

**Résumé** La Presse Opinions, vendredi 9 décembre 1988 657 mots, p. B3 Pauvres autobus Leblanc, Gérald Depuis le début de la semaine, je fais un spécial pour prendre l'autobus 80, toujours bondé d'une clientèle cosmopolite, qui sillonne l'avenue du Parc. Ce n'est cependant pas le visage multiethnique de Montréal qui m'incite à prendre le 80. Je ne sais trop comment vous le dire, mais je cherche des indices qui me permettraient de percer un profond mystère. Profondément convaincu que les dieux ont jeté un mauvais sort sur le transport en commun à Montréal, j'en cherche la preuve dans nos pauvres autobus. Avant, je n'avais pas de problème. Les grèves périodiques me rappelaient qu'à Montréal le transport en commun était atteint d'une sorte de cancer généralisé, contre lequel les humains ne pouvaient rien, sinon lever les yeux vers le ciel. Et voilà que depuis le printemps 87, métro et autobus se sont mis à rouler tous les jours, comme partout ailleurs dans le monde. Une enquête plus poussée m'a même convaincu que le beau fixe se poursuivra jusqu'à la fin de la présente convention collective, en 1990. On ne guérit pas subitement d'une aussi grave maladie, vieille d'un quart de siècle. J'en étais donc arrivé à la conclusion, sans le dire tout haut, que le frère André s'était souvenu de sa ville. Fausse joie! La STCUM recommence à faire les manchettes. Même saint André n'a pu chasser les démons qui rongent nos autobus. Ce ne sont plus les méchants syndicats, mais le ministre des transports, Marc-Yvan Côté, et certains maires de banlieue, qui accusent maintenant la STCUM d'incompétence, de laxisme et de tous les maux de la terre. A tel point que Louise Roy, la pdg de la société, a sollicité une rencontre avec La Presse, pour défendre sa gestion de l'entreprise. (Mon collègue André Pepin vous parlera demain de cette rencontre, qui a eu lieu, mercredi, au siège social de la STCUM, rue Sainte-Antoine.) A première vue, il s'agit d'un problème de budget, de revenus et de dépenses. La STCUM vogue allègrement vers des déficits grandissants. C'est la faute de Laval et de la Rive-Sud, qui ne paient pas leur quote-part, disent Robert Perreault et Michel Leduc, président et vice-président du conseil d'administration de la société. Non, non, rétorque Marc-Yvan Côté, c'est la faute de Jean Doré qui ne veut pas hausser les tarifs aux usagers (\$31,75 pour la carte mensuelle à Montréal contre \$46 à Toronto). Que le RCM paie pour sa philosophie socialiste, ajoute le maître-organisateur libéral, pour qui l'administration de Montréal n'est qu'un refuge d'anciens collaborateurs du gouvernement péquiste. Pour n'oublier aucun ennemi, le ministre Côté annonce que ses enquêteurs scrutent la gestion de Louise Roy, une créature du gouvernement péquiste, à la STCUM. Et le maire d'Outremont, Jérôme Choquette, vient à la rescousse d'un frère libéral quand MM. Leduc et Perreault accusent M. Côté de politiser le débat. Si ça continue, il va falloir ressortir les coupures de presse du référendum de 1980 pour connaître les positions des élus municipaux sur le transport en commun à Montréal: les partisans du «oui» avec Perreault, Leduc et Louise Roy; les partisans du «non» avec Côté, Choquette et compagnie. Le plus navrant dans tout cela, c'est que les querelles de clocher, teintées de partisanerie libéralo-péquiste, ont remplacé les chicanes patronales-syndicales, au détriment du transport en commun dans la région de Montréal. On parle beaucoup de la STCUM dans les journaux, comme on a abondamment parlé des douzaines de grèves des vingt dernières années. Mais on ne parle pas du transport en commun; ça fait vingt-cinq ans qu'on ne trouve pas les moyens d'en parler sérieusement. Et pourtant, les problèmes sont connus de tous et

des solutions, déjà appliquées ailleurs, seraient disponibles, si l'on arrêta de gaspiller nos énergies dans les luttes stériles. Prenons l'exemple de la contribution réclamée de Laval et de la Rive-Sud par la STCUM. Le transport en commun n'est pas une entreprise rentable. Il est financé, en partie, avec les deniers publics, comme les hôpitaux, les écoles et les routes. Il est donc normal que les banlieues des rives nord et sud défraient leur part des subventions accordées au transport en commun, puisque leurs habitants utilisent aussi ce service, pour se rendre au travail ou pour leur loisir au centre-ville de Montréal. Pourquoi faut-il que chaque année on se chicane sur ces effets de débordement, comme on les appelle? Pourquoi ne pas faire comme à Toronto? Un organisme unique, la Toronto Transit Commission, gère le transport en commun de toute la région métropolitaine de la Ville-Reine, qui compte plus de deux millions d'habitants. Ce n'est pas parce que Montréal est une île qu'il faut maintenir le cloisonnement actuel. Il faut de toute urgence unifier, ici comme à Toronto, le transport en commun. Si les parties ne peuvent ou ne veulent le faire, c'est au gouvernement du Québec de prendre le leadership comme l'a fait le gouvernement ontarien. Que dire du faible taux d'utilisation du transport en commun pour les allées et venues au centre-ville? Aux heures de pointe, 54 p. cent des gens se rendent au centre-ville de Montréal par le transport en commun, contre 70 p. cent à Toronto. Pourquoi? Pourquoi ne trouve-t-on pas ici, comme à Boston par exemple, des aires de stationnement pour les banlieusards désireux de se rendre au centre-ville en train ou en métro? Pourquoi bâtir des ponts et des autoroutes, comme s'entête à le vouloir Marc-Yvan Côté, au lieu de prendre les mesures requises pour favoriser le transport en commun? Pourquoi ne pas enfin parler des autobus?

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-09

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/8YRQ5C2K>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

## Que faire des neuf millions de mètres cubes de neige qui tombent sur la ville [de Montréal]?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 9 décembre 1988 494 mots, p. A3 Que faire des neuf millions de mètres cubes de neige qui tombent sur la ville [de Montréal]? Favreau, Mariane Avec toute la neige que ramasse chaque hiver la ville de Montréal en déblayant ses rues et trottoirs, on pourrait faire une gigantesque boule de neige, deux fois plus grosse que la Place Ville-Marie: elle aurait un diamètre équivalant à 80 étages. Qu'est-ce que la municipalité fait de toute cette neige, neuf millions de mètres cubes par hiver? Même si elle retourne toujours au

fleuve, la moitié de cette neige est traitée à l'usine d'épuration. L'autre moitié ne l'est pas, dont la neige déversée directement dans le Saint-Laurent. Cette méthode sera complètement éliminée avant 1995, afin de se conformer aux nouvelles directives du ministère de l'Environnement. Comme cette date était déjà l'échéancier envisagé par la Ville, le maire de Montréal se dit d'accord avec la politique du ministre Clifford Lincoln rendue publique cette semaine. Toutefois, le gouvernement devrait aider financièrement les municipalités à changer leur mode d'élimination de la neige, estime Jean Doré, cette conversion pouvant parfois s'avérer coûteuse. Le ministre a déclaré, de son côté, que le gouvernement ne subventionnerait pas les municipalités pour atteindre ses objectifs, mais leur offrirait de l'aide technique. Actuellement, près de 50 p. cent de la neige enlevée chaque hiver à Montréal, est traitée avant rejet au fleuve. Quand le collecteur des eaux usées du versant sud de l'île sera raccordé à l'usine d'épuration, au printemps, cette proportion sera de beaucoup inférieure. La municipalité utilise cinq modes d'évacuation de sa neige: rejet dans le Saint-Laurent: 31 p. cent du volume total. Coût: \$0,10 le mètre cube de neige éliminée. Cette opération est effectuée à partir de certains quais du port de Montréal et du pont de la Concorde. Une étude de Polytechnique (1987) montre que cette opération n'a pratiquement pas d'impact sur l'environnement à cause du débit du fleuve et de la vitesse du courant; déversement dans la carrière Francon: 24 p. cent du volume total. Coût: \$0,15 le mètre cube. Ce déversement se fait par 13 quais en porte-à-faux. La neige fondue est ensuite pompée dans les égouts du versant nord et traitée à l'usine d'épuration; Déchargement dans les égouts: 23 p. cent du volume total. Coût: \$0,13 le mètre cube. Montréal est la seule ville en Amérique du Nord à utiliser ainsi son réseau d'égout sur une grande échelle pour disposer de la neige. Dans certaines rues, d'Iberville par exemple, entre Sherbooke et Ontario, des plaques d'acier dissimulent une vaste ouverture sous la chaussée. On en trouve aussi dans des terrains municipaux. Les camions déversent la neige au bord de l'ouverture qui donne directement sur des égouts publics, généralement des grands collecteurs. Puis, la neige est poussée dans l'égout et entraînée à l'usine d'épuration. Cette pratique ira s'accroissant, indique la municipalité; amoncellement en surface: 21 p. cent du volume total. Coût: \$0,55 le mètre cube. Les camions déversent la neige dans des terrains prévus à cet effet, y formant des monticules. Au dégel, la neige fondue s'écoule vers le réseau d'égout; fondeuse à neige: 1 p. cent du volume total. Coût: \$1,50 le mètre cube de neige éliminée. C'est le procédé le plus cher; on ne l'utilise que lorsque le coût du transport vers d'autres sites serait trop élevé. La neige est déversée dans une fosse d'eau chaude où elle fond avant d'être entraînée dans l'égout. On effectue des recherches pour trouver de nouveaux modes d'élimination de la neige, et on s'intéresse aux techniques douces de chaleur, indique M. Michel Jodoin, chef de la gestion des dossiers de l'environnement à l'hôtel de ville. On envisage une technique aux micro-ondes ou à l'énergie solaire pour fondre la neige. Des pourparlers sont en cours avec les universités pour démarrer ces recherches, dit M. Jodoin. On pourrait aussi utiliser la vapeur de l'incinérateur. Enfin, la Ville poursuit ses recherches sur les «fondants»: elle n'utilise que du sel (chlorure de sodium), avec parfois de la pierraille. Mais ce sel se retrouve intégralement dans le fleuve, car l'usine d'épuration de la CUM ne peut le retenir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-09**Pages** P. A-3**Select in Zotero** zotero://select/library/items/C26LSCRM**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Ombres à la STCUM

**Type** Article de journal**Auteur** Pierre Vennat

**Résumé** La Presse Éditorial, vendredi 9 décembre 1988 328 mots, p. B2 Ombres à la STCUM Vennat, Pierre Le conseil de la Communauté urbaine de Montréal vient d'adopter un budget de 860,1 millions de dollars pour 1989. De cette somme, 286,2 millions \$ seront consacrés au transport en commun. Pourtant, des élus comme le maire d'Outremont, Jérôme Choquette, se plaignent de n'avoir pas toute la lumière sur l'administration de la Société de transport de la CUM. Le ministre québécois des Transports, Marc-Yvan Côté, de son côté, insinue publiquement que la STCUM est mal gérée. Voilà des accusations graves qu'on ne peut écarter du revers de la main. Le maire de LaSalle, Michel Leduc, reproche à La Presse de mener une campagne de salissage. Il n'a pas aimé, par exemple, que l'on révèle que la STCUM prévoit payer 16,7 millions \$ en temps supplémentaire l'an prochain, une augmentation de un million sur cette année. Et qu'une bonne partie de ce montant servira à rémunérer des cadres. Il aimerait que l'on évite de faire ce débat sur la place publique. Ce raisonnement ne tient pas. La STCUM est financée à la fois par les fonds publics et les usagers. Dans les deux cas, le public a donc le droit de poser des questions et d'exiger des réponses. D'ailleurs, La Presse publiera, demain, une entrevue avec Mme Louise Roy, la pdg de la STCUM. Or, selon le maire de Lachine, Guy Descary, il est heureux que, pour la première fois, un ministre des Transports ait pris la décision de voir ce qui se passe à la STCUM. Si une telle vérification avait été faite il y a cinq, 10 ou 20 ans, dit-il, on aurait pu corriger certains problèmes qui surgissent aujourd'hui, par exemple la détérioration des équipements et les lacunes dans l'entretien du réseau et du matériel roulant. Par ailleurs, quand le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, explique que son organisme doit payer du temps supplémentaire à des cadres parce que ceux-ci sont «conventionnés», on s'interroge sur le type de conventions collectives qu'on a signé à la STCUM depuis trop longtemps. Face au militantisme syndical, a-t-on refilé aux contribuables le coût de conditions de travail trop généreuses? La question mérite d'être posée. Et de trouver réponse. Contrairement à ce qui se passe à Québec, Ottawa et même à l'hôtel de ville de Montréal, il n'y a jamais eu, à la CUM, de discussion publique sur le rapport du vérificateur. Vu l'importance des sommes impliquées, on comprend mal pourquoi. Le ministre Côté a suggéré de fondre en un seul organisme les trois sociétés de transport de la CUM, Laval et la Rive-Sud. Si, sur papier, il s'agit d'une solution envisageable, il y a lieu de ne pas agir avec précipitation. On ne saurait en effet se lancer dans pareille aventure avant de faire toute la lumière sur les finances de la STCUM. Les zones d'ombres sont trop



nombreuses pour qu'on ne s'interroge pas à voix haute.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-09

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MHWMJ9QA

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Le ministre des Transports semonce la STCUM ; la société doit réduire ses dépenses avant d'exiger \$12 millions des banlieues

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 9 décembre 1988 461 mots, p. A1, A2 Le ministre des Transports semonce la STCUM ; la société doit réduire ses dépenses avant d'exiger \$12 millions des banlieues Pépin, André QUÉBEC -- Le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a servi hier une sévère mise en garde aux dirigeants de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), leur indiquant qu'ils doivent d'abord réduire leurs dépenses avant d'exiger un paiement de \$12 millions des banlieues de la Rive-Sud et de Laval. Le ministre des Transports refuse, en quelque sorte, le budget présenté la semaine dernière par la STCUM dans lequel apparaît une note de \$12 millions, au chapitre de l'«effet de débordement», transmise aux municipalités desservies par deux autres sociétés de transport. M. Côté précise à l'endroit des dirigeants de la STCUM qu'ils ne sont pas les seuls à détenir la vérité. Selon les informations obtenues auprès de l'organisme, M. Côté a fait part de son profond mécontentement, hier, dans une lettre qu'il a fait parvenir au président du conseil d'administration, M. Robert Perreault. La Presse a pu prendre connaissance de quelques extraits de cette missive. La STCUM estime à plus de \$17 millions le montant dû par les municipalités hors-territoire. Le gouvernement ayant accepté de verser \$5 millions à ce chapitre, les dirigeants de la STCUM inscrivent un montant de \$12 millions dans la colonne des comptes à recevoir. Le ministre n'est pas d'accord avec cette interprétation et soutient que le gouvernement ne versera pas un sou de plus pour les effets de débordement. Le ton de la lettre qu'il a fait parvenir à M. Perreault est sévère: «Dans un premier temps, il me semble important de vous faire part des inquiétudes du gouvernement relativement à l'évolution générale des dépenses de votre organisme et aux mesures de contrôle que vous entendez prendre afin d'assurer une évolution des dépenses plus compatible avec celle de l'évolution de vos revenus», écrit le ministre. Plus spécifiquement, au sujet des effets de débordement, il souligne: «Lors de l'annonce d'une contribution gouvernementale plus élevée, j'ai, par ailleurs, indiqué clairement que le solde du déficit anticipé par la STCUM devrait être épongé par cette dernière et selon les priorités qu'elle entend privilégier. Que ce soit en rationalisant davantage, en reportant certains projets ou en augmentant la

participation des municipalités.» Il met ensuite la STCUM en garde contre ses choix politiques: «Je constate que le conseil d'administration de la STCUM a convenu d'autres choix politiques, en réaffirmant sa volonté de faire contribuer les municipalités de l'extérieur de son territoire. Je tiens donc à vous mettre en garde contre les implications d'un tel choix. Dans la mesure où une telle hypothèse était retenue par le conseil des ministres, la mise à contribution des municipalités hors-territoire requerrait une modification législative qui ne pourrait être apportée que lors de la session de l'automne 1989.» Le ministre se fait encore plus cinglant pour reprocher à la STCUM la réclamation qu'elle sert aux villes de banlieue: «Malgré les progrès réalisés jusqu'à présent dans ce dossier, la mesure des effets financiers des déplacements inter-réseaux demeure difficile et il me semble prématuré de conclure, tel que l'a fait la STCUM, que la vérité réside entièrement dans votre appréciation de la situation.» «Dans un tel contexte, poursuit-il, il ne m'apparaît pas possible d'inscrire un comte à recevoir des municipalités des rives nord et sud pour les effets de débordement, tel que vous l'avez indiqué publiquement. Par conséquent, tout manque à gagner qui ne pourra faire l'objet d'une contribution anticipée des municipalités devra ultimement être imputé au déficit à la charge des municipalités du territoire de la CUM», conclut-il. M. Côté a déjà fait savoir qu'il proposera la mise en place d'une superstructure régionale de transport, le printemps prochain. Cette formule viserait à augmenter les revenus de la STCUM, mais permettrait également aux élus des deux rives de participer aux décisions administratives.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-09

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LPRQPLLN

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Le site de la tour IBM de 45 étages est contaminé ; la terre provenant de l'excavation contient des résidus d'essence et d'huile à moteur

**Type** Article de journal

**Auteur** Benoit Chapdelaine

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 10 décembre 1988 363 mots, p. A3 Le site de la tour IBM de 45 étages est contaminé ; la terre provenant de l'excavation contient des résidus d'essence et d'huile à moteur Chapdelaine, Benoît Les travaux de construction d'une tour de 45 étages sur le boulevard René-Lévesque (projet IBM-Marathon) sont temporairement suspendus parce que le sol est contaminé. Cette information a été rendue publique hier par le président du Parti civique de Montréal, M.Claude Dupras, qui accuse la Ville de ne pas avoir assumé ses responsabilités en la matière. La Société immobilière Marathon, qui est à l'origine du projet, confirme que les travaux sont arrêtés, moins d'une semaine après qu'ils

eurent démarré. La terre contient vraisemblablement des résidus d'essence et d'huile à moteur, ont confirmé tour à tour les porte-parole de la Ville de Montréal, du ministère de l'Environnement du Québec et de la Société Marathon. De fait, le site choisi par les promoteurs est celui de l'ancienne gare d'autobus de Montréal et de la compagnie de transport Provincial. Ce sont des inspecteurs du ministère de l'Environnement qui ont fait arrêter les travaux après avoir observé de fortes odeurs d'essence à Saint-Constant, en banlieue de Montréal, où la terre enlevée sur cet emplacement a été transportée, a rapporté Marie-Andrée Jobin, du ministère de l'Environnement. La firme Lavalin effectue actuellement une étude de caractérisation du sol pour en déterminer la teneur en produits toxiques.

"Actuellement, a dit M. Dupras, on sait qu'il y a du benzène, un produit cancérigène, des BPC et d'autres produits toxiques dangereux." Ces informations n'ont pu être confirmées hier par Lavalin. Le président du Parti civique affirme tenir ces renseignements de bonne source. "C'est en me promenant près du chantier que je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas d'excavation, a-t-il déclaré dans une conférence de presse convoquée précipitamment hier après-midi. A force de téléphoner à droite et à gauche, j'ai appris qu'il y avait un problème de contamination du sol." M. Dupras affirme qu'un minimum de 50000 mètres cubes de terre contaminée a déjà été excavée et transportée un peu partout autour de Montréal, notamment sur des emplacements de projets domiciliaires. "La santé du public et des travailleurs sur le chantier a été mise en danger", assure-t-il. Selon le président du Parti civique, il est invraisemblable que la ville de Montréal ait donné son accord au projet Marathon dans un délai de trente jours plutôt que plusieurs mois, ce qui est selon lui contraire à la procédure habituelle des grandes villes nord-américaines. Un groupe de sept conseillers du RCM de même qu'Héritage Montréal avaient déjà manifesté leur mécontentement quand à la précipitation avec laquelle le projet a été adopté. Au bureau du maire Jean Doré, on se moquait hier de l'attitude de M. Dupras. "Il devrait savoir, étant lui-même ingénieur, a dit le porte-parole Jean Leclerc, que ce n'est pas la Ville qui vérifie la contamination du sol, mais le ministère de l'Environnement." Les travaux sur le chantier pourraient facilement reprendre dans les prochains jours, selon Jeffrey Henderson, de la Société Marathon. La tour, dont le coût est estimé à \$250 millions, doit abriter les bureaux d'IBM-Canada.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JEKKMYSS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

Mme [Louise] Roy admet que les problèmes de gestion sont un phénomène nouveau à la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** La Presse Plus, samedi 10 décembre 1988 769 mots, p. B7 Mme [Louise] Roy admet que les problèmes de gestion sont un phénomène nouveau à la STCUM Pépin, André Les relations de travail étant revenues au beau fixe, ce sont maintenant les qualités de gestionnaire de la directrice générale et de ses collègues qui sont fréquemment remises en question. La présidente et directrice générale de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), Louise Roy, veut rebâtir cet organisme et défendre énergiquement le type de gestion qu'elle préconise depuis plus de trois ans. Mme Roy gère un budget de \$571 millions, décidé non pas par elle, mais imposé à la fois par le gouvernement du Québec, son conseil d'administration et les dirigeants de la Communauté urbaine de Montréal. Elle n'a, dans les faits, aucun pouvoir précis sur les décisions des élus des deux paliers de gouvernement, si ce n'est de réaliser la meilleure performance avec cette somme. Or, comme en font foi les reproches acerbes adressés cette semaine par le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, au président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, les relations entre Québec et la STCUM sont explosives. Ce que dit le ministre à M. Perreault, c'est: "Réduisez vos dépenses avant, d'autorité, d'envoyer une facture de \$12 millions aux banlieues nord et sud." La gestion Critiquée sévèrement pour les déficits croissants de son entreprise publique, les méthodes discutables de gestion appliquées et la croissance inquiétante des dépenses, Mme Roy a rencontré une équipe de journalistes de La Presse, cette semaine, pour faire le point et tenter de justifier sa démarche administrative. Durant près de vingt ans, les problèmes du transport en commun dans la région de Montréal étaient faciles à identifier puisqu'ils se résumaient aux différentes menaces de grève, brandies et exécutées habituellement juste au début de l'hiver. Mme Roy admet que les problèmes de gestion sont un phénomène nouveau, largement soulignés par les médias. Les relations de travail étant revenues au beau fixe, ce sont maintenant les qualités de gestionnaire de la directrice générale et de ses collègues qui sont fréquemment remises en question. "Nos installations sont évaluées à plus de \$3 milliards. Nous comptons plus de 8000 employés. En raison de l'importance de cette entreprise publique, bien entendu nous sommes vulnérables. Il faut rebâtir les fondations, créer un climat, relever de nouveaux défis", explique la pdg de l'imposant organisme. La question des sommes astronomiques versées aux cadres de l'entreprise, soulevée récemment par La Presse, l'a incitée à expliquer son programme de gestion. "J'ai tenu à prendre le temps nécessaire pour expliquer que des mesures concrètes sont prises pour améliorer cette situation. Bien sûr, si vous cherchez des failles, il en restera toujours", dit-elle. "Le temps supplémentaire payé est directement relié au problème de l'absentéisme. Or, les méthodes mises de l'avant pour le prévenir nous ont permis de le réduire considérablement, c'est-à-dire à 5 p. cent pour l'ensemble de l'entreprise (il a atteint plus de 20 p. cent dans certains secteurs)", explique-t-elle. Ces méthodes consistent à vérifier et à rencontrer périodiquement les gens qui s'absentent pour leur demander de rendre des comptes. "Non pas d'une façon punitive mais humaine", insiste Mme Roy, soutenant que ces rencontres ont permis de mettre au jour des problèmes personnels vécus par les employés de la STCUM. Objectifs atteints Dans une proportion de 70 p. cent, affirme-t-elle, les objectifs de restructuration de la STCUM sont atteints. Elle a réduit de neuf à cinq les niveaux administratifs, justement, soutient-elle, pour créer au sein des dirigeants une attitude responsable, une implication plus directe. Avec

un budget de près de \$600 millions par année et un déficit qui, selon les interprétations, peut atteindre \$40 millions, Mme Roy soutient qu'elle administre les sommes qu'on lui confie. Le pouvoir politique, ce n'est pas elle qui le détient. Ce n'est pas Mme Roy qui, par exemple, décide que la tarification à la STCUM, qui compte parmi les plus basses en Amérique. "Notre part de revenus autonomes, soutient-elle, se situe dans le corridor de ce qui se pratique dans les grandes sociétés." Il est d'un peu plus de 40 p. cent. Elle n'ose pas, au cours des deux heures d'entrevue, admettre qu'elle a dû mettre les bouchées doubles pour assurer le maintien du "patrimoine" de la STCUM et rattraper le retard. "Il faut réparer la première série de voitures du métro. Entretenir notre flotte. On ne peut toujours remettre à plus tard les interventions. Bien entendu, si nos budgets ne nous le permettent pas, nous devons faire des choix." Lesquels? Mme Roy ne le dit pas. Elle dit s'être surtout appliquée à remettre de l'ordre dans l'entreprise, en décentralisant le pouvoir, ce qui sera perceptible dès janvier prochain avec l'application de son plan de restructuration. Mais il lui faudra des budgets de plus en plus élevés, un pouvoir politique de plus en plus "coopérant". Elle doit assumer les blâmes de la gestion mais n'a aucun pouvoir, par exemple, sur la volonté du gouvernement du Québec de faire en sorte que la STCUM prenne les devants en matière de transport public au Canada et en Amérique du Nord. Plusieurs fois, durant la rencontre, elle évite d'aborder les questions politiques. Les frictions qui existent entre le ministère des Transports et son conseil d'administration, dirigé par M. Robert Perreault, elle les évite. C'est pourtant là le noeud du problème. Le déficit Plus de \$12 millions vont manquer dans la caisse de Mme Roy, à la fin de 1989, car son conseil d'administration a décidé de faire payer les municipalités de Laval et de la Rive-Sud pour les effets de débordement. Marc-Yvan Côté est catégorique: il ne paiera pas. Même si elle réduit le taux d'absentéisme de moitié et les accidents de travail de 40 p. cent, même si elle tente d'améliorer la qualité de la flotte et la propreté du métro, Mme Roy devra expliquer pourquoi elle ne boucle pas son budget. Une mission impossible puisqu'elle est à la merci des querelles politiques qui ont cours au-dessus d'elle. Ce problème de compréhension entre le ministre des Transports et le président du conseil M. Robert Perreault a surgi l'an dernier, les Montréalais s'en souviendront, lorsque M. Perreault a menacé de fermer la ligne de métro Montréal-Longueuil si le gouvernement ne consentait pas un effort financier supplémentaire. Depuis, l'affrontement est constant.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-10

**Pages** P. B-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Y2GVUFVK

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

La STCUM n'a pas l'intention de corriger son budget comme le suggère le ministre [Marc-Yvan Côté]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 10 décembre 1988 335 mots, p. A3 La STCUM n'a pas l'intention de corriger son budget comme le suggère le ministre [Marc-Yvan Côté] Doré, Marc La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) n'a aucune intention de "corriger" son budget pour 1989, approuvé par le conseil de la CUM la semaine dernière. "A mon sens, notre budget est parfaitement légal", a déclaré hier le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault. M. Perreault a qualifié de "surprenante" la lettre que lui a fait parvenir le ministre des Transports Marc-Yvan Côté, dont La Presse a rendu publics des extraits dans son édition d'hier. Dans cette lettre, M. Côté s'en prenait principalement à une somme de \$12 millions que la STCUM a inscrite à son budget comme des comptes à recevoir des sociétés de transport de Laval et de la Rive-Sud. La STCUM prétend que ce manque à gagner vient du fait que les usagers du métro et des autobus de l'extérieur de la CUM ne paient pas leur juste part du coût d'opération du transport en commun sur l'île de Montréal. Les sociétés de transport de Laval et de la Rive-Sud ne sont évidemment pas d'accord pour payer. Selon M. Perreault, le conseil des ministres a d'ailleurs reconnu ces "effets de débordement" pour la STCUM, puisqu'il a donné mandat au ministre des Transports de régler la question d'ici au 31 mars. Apparemment, le ministre Côté ne serait pas d'accord avec cette interprétation et a avisé la STCUM que Québec ne paierait pas un sou de plus pour les effets de débordement. Le gouvernement a déjà accepté de contribuer pour \$5 millions à ce chapitre. Le ministre a répété qu'il souhaitait que la STCUM éponge le solde du déficit en "rationalisant davantage, en reportant certains projets ou en augmentant la participation des municipalités". Même si l'hypothèse de la contribution de municipalités de l'extérieur de l'île était retenue, il faudrait avoir recours à une législation qui ne serait pas soumise au parlement avant l'automne 89, avertit le ministre. M. Perreault a fait valoir que la STCUM avait déjà reporté certaines dépenses prévues, mais qu'elle devait, en accord avec le gouvernement là-dessus, maintenir le service à son niveau actuel. "Où le ministre veut-il qu'on coupe?", s'est-il demandé. "La querelle devient stérile et on tourne en rond, dit le président de la STCUM. On a un engagement du conseil des ministres qui reconnaît les effets du débordement. Ce qui reste à faire, c'est de trouver des formules pour que tout le monde soit traité avec justice." La STCUM entend maintenir sa position dans les discussions qui doivent débiter en janvier avec le ministre Côté et les sociétés de transport de la banlieue. Il reste à trouver les formules, soutient M. Perreault, qui dit qu'il faut repenser la CUM et se prononce pour la création d'une seule société de transport régionale. "Mais tandis qu'on se chicane pour \$12 millions, Toronto a un plan de transport de \$3 milliards pour les prochaines années."

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L6HPI2Z2

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Les malaises à la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Claude Masson

**Résumé** La Presse Éditorial, dimanche 11 décembre 1988 434 mots, p. B2 Les malaises à la STCUM Masson, Claude La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a de sérieux ennuis. Accusés de toutes parts de mauvaise gestion sinon de laxisme, ses dirigeants, élus comme administrateurs, doivent se défendre à contre-courant. Pour le voyageur qui utilise l'autobus ou le métro, qu'il soit adulte, étudiant ou aîné, le service ne sera jamais assez bon et le coût du billet ou de la carte mensuelle sera toujours trop cher. Pour les municipalités membres de la Communauté urbaine comme pour le gouvernement du Québec, qui sont les autres parties au financement du transport en commun, la facture est toujours trop élevée. La critique est parfois facile. Imaginez maintenant quelle est la réaction de Laval et des municipalités de la Rive-Sud lorsque la STCUM leur demande tout de go de défrayer une part du déficit correspondant à l'utilisation du métro par les citoyens des deux rives. Et, en plus, quand le président du conseil de la Société, M. Robert Perreault, menace de retirer le service du métro à la station Longueuil. On crie facilement au scandale. La STCUM, dans son administration, est sur la voie d'une saine gestion. Meilleur climat de travail dans une entreprise jusqu'à récemment profondément marquée par les grèves, réduction sensible du taux d'absentéisme parmi les 8000 employés, diminution majeure des accidents de travail, amélioration du service à la clientèle dans certains secteurs, plus grande propreté et plus grande sécurité dans le métro (même si l'objectif est loin d'être atteint). Selon la présidente-directrice générale, Mme Louise Roy, «70 pour cent des actions prévues sont complétées». Tout n'est pas parfait, loin de là, comme l'ont démontré les articles récents de La Presse. Mais si ça va mieux à l'intérieur de la machine administrative et humaine, ce n'est pas la perception à l'extérieur. Quand il est question d'argent, la politique s'en mêle inévitablement. L'espèce de chantage invoqué par le conseil d'administration de la STCUM pour forcer Laval et la Rive-Sud à payer 12 millions de dollars pour les effets de débordement est inadmissible. Que le conseil soulève cette situation d'injustice et la dramatise, oui. Qu'il exige le paiement à des tiers qui n'ont pas leur mot à dire et qui ne peuvent même pas vérifier l'exactitude des chiffres parce qu'ils n'ont pas voix au chapitre à la STCUM, non. No taxation without representation. Plutôt que de rester butée sur son budget actuel, la STCUM doit accepter de se sacrifier et de le réduire pour 1989, question de bonne foi, et se reprendre en 1990 pour faire partager la note aux municipalités membres de la nouvelle superstructure régionale de transport promise par le ministre des Transports, M. Yvan Côté. Dans son projet de loi à ce sujet, le gouvernement devrait d'ailleurs imposer à la future commission régionale de transport l'obligation de générer elle-même au moins la moitié de ses revenus. La Toronto Transit Commission, qui gère le transport en commun de toute la région métropolitaine de Toronto, doit produire 70 pour cent de ses revenus. Le ministre des Transports doit lui aussi assumer sa large part de responsabilité face à la STCUM. S'il est en conflit avec l'administration de Montréal, et en particulier avec le vice-président du comité exécutif et en même temps président du conseil de la STCUM, M. Robert Perreault, parce que celui-ci a vertement dénoncé son plan de

transport pour la région de Montréal, il ne doit pas en faire payer le prix à toute l'administration de la société de transport. Après tout, les fonctionnaires du ministère des Transports, comme partenaires financiers, sont tenus assidûment au courant de la situation financière de la STCUM. C'est peut-être à eux qu'il devrait s'en prendre si M. Côté juge qu'il y a des trous dans la gestion de la STCUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-11

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/G4AIA39A

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:31

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:31

---

## Développement industriel [à Montréal]

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 11 décembre 1988 209 mots, p. A7  
Montréalités Développement industriel [à Montréal] Favreau, Mariane La Société de développement industriel de Montréal (Sodim) est une société para-municipale ayant pour mission d'améliorer et d'accroître le parc immobilier industriel de Montréal. Pour ce faire, elle administre des programmes de subventions municipales à la rénovation et à l'agrandissement des bâtiments industriels, de même qu'à la revitalisation des artères commerciales. De plus, la Sodim agit directement à titre de promoteur en mettant de l'avant son propre programme d'investissement immobilier. Dans le cadre de la stratégie municipale de relance de l'Est, elle pourrait réaliser des investissements de quelque \$25 millions pendant les cinq prochaines années. Enfin, cette société para-municipale mise sur pieds sous l'administration Drapeau, représente la Ville au Fonds Emploi-Montréal qui doit aider au démarrage de petites entreprises. Le vice-président du comité exécutif de la Ville, M. Robert Perreault, annonçait cette semaine la formation du nouveau conseil d'administration de la Sodim dont les membres sont nommés pour deux ans. C'est toujours M. Claude Piché, commissaire général de la Cidem, qui continue de présider la Sodim tandis que le mandat de M. Jean-Guy Poulin, directeur de la construction chez Westcliff, est renouvelé. Parmi les nouvelles figures, trois femmes: Mmes Annick Germain, professeure à la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal et présidente d'Héritage Montréal; Margaret M. Lefebvre, vice-présidente exécutive chez E. Borowitz Ltée; Nancy Neamtan, animatrice communautaire au Programme économique de Pointe Saint-Charles (PEP). Complèteront le conseil d'administration MM. Maurice Prud'homme, vice-président aux investissements du Fonds de solidarité de la FTQ; Yvon Roberge, directeur de la Caisse populaire Notre-Dame-des-Victoires dans l'Est de Montréal et membre de l'exécutif de la Fédération de Montréal des caisses pop Desjardins; Serge Robillard, président de Sodem, firme de consultants en loisir, ancien membre du comité exécutif de la ville



de Longueuil.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-11

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RJYTDL4T

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

Michel Leduc partage les vues de la STCUM sur la question des coûts de débordement ; la solution réside dans la régionalisation du transport en commun, affirme le maire de LaSalle

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, dimanche 11 décembre 1988 453 mots, p. A3  
Michel Leduc partage les vues de la STCUM sur la question des coûts de débordement ; la solution réside dans la régionalisation du transport en commun, affirme le maire de LaSalle Doré, Marc L'axe de Montréal et de sa banlieue de la CUM ne semble pas avoir été ébranlé par la lettre du ministre des Transports Marc-Yvan Côté. Le vice-président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine, et maire de LaSalle, Michel Leduc, a indiqué hier qu'il partage «à cent milles à l'heure» le point de vue du président Robert Perreault sur la question des «effets de débordement». M. Leduc reconnaît que la décision de la STCUM d'inscrire une somme de \$12 millions comme «comptes à recevoir» des villes de la Rive-Sud et de Laval «a un petit côté Cyrano de Bergerac, c'est un peu cavalier». Mais il dit ne pas comprendre du tout la réaction violente du ministre Côté qui semble maintenant avoir pris fait et cause pour les voisins de la CUM en indiquant, dans une lettre qu'il a fait parvenir la semaine dernière au président de la STCUM, que Québec ne versera pas un sous de plus au chapitre du «débordement». Dans son budget adopté la semaine dernière, la STCUM a indiqué qu'elle compte facturer Laval et les villes de la Rive-Sud pour \$12 millions. Selon la société de transport, ce manque à gagner vient du fait que les usagers du métro et des autobus de l'extérieur de la CUM ne paient pas leur juste part du coût d'opération du transport en commun sur l'île de Montréal. Le transport urbain, c'est une machine à déficit, explique M. Leduc: plus ont transporté de monde, plus le déficit augmente. Mais en toute justice, tous les usagers doivent payer de la même manière: par leurs billets, par leurs impôts et par leurs taxes foncières. Québec a déjà accepté de contribuer pour \$5 millions au chapitre du «débordement», invitant la STCUM à éponger le solde du déficit selon ses priorités, mais avec les moyens à sa portée: «en rationalisant davantage, en reportant certains projets ou en augmentant la participation des municipalités», a écrit le ministre Côté. «Le ministre veut-il qu'on coupe les services? Qu'on augmente les tarifs?», se demande M. Leduc. La solution,

pour lui, réside dans la régionalisation du transport en commun: la CUM est une aberration politique et économique, même si elle présente une logique géographique. La question du transport doit être traité en tenant compte de la CUM, de Laval et de la Rive-Sud. Pour M. Leduc, en donnant mandat au ministre Côté de régler avant le 31 mars la question du débordement entre sociétés de transport, le conseil des ministres a reconnu la logique défendue par la STCUM depuis quelques années. «La preuve, c'est que le ministre a commencé cette année à utiliser le terme couramment et qu'il l'a même placé dans le décret» accordant une subvention à la STCUM, indique-t-il. Il n'est pas normal, poursuit M. Leduc, que Laval et les villes de la Rive-Sud n'aient que les avantages et aucun des inconvénients du transport en commun. «Ils ne me font pas pleurer: il n'y a pas beaucoup de villes de la CUM qui pourraient limiter à 1,4 p. cent la hausse des taxes, comme Laval vient de le faire.» Si les discussions qui devraient débiter en début d'année n'arrivent pas à régler la question épineuse du débordement avant la fin mars, le ministre a le pouvoir de trancher et d'imposer sa solution. Est-ce dire que les contribuables de la CUM devront absorber les \$12 millions de comptes à recevoir? «On a protégé nos arrières: on a un coussin d'environ \$8 millions pour `dépenses imprévisibles' qui pourrait servir à amortir ce déficit», avoue M. Leduc. Le maire de LaSalle dit regretter par ailleurs la bataille quasi personnelle qui fait rage dans les médias entre le ministre Côté et le président de la STCUM: «on n'est que des spectateurs», constate-t-il. Faudrait-il changer le président de la STCUM pour mettre fin au conflit? «Ou peut-être changer le ministre», répond M. Leduc, à la blague.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-11

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8NNX48AU

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

[Pierre-Yves] Melançon chassé de la présidence de la commission de l'administration; l'opposition s'interroge sur la légalité de la destitution du conseiller qui a naguère quitté le caucus du RCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 13 décembre 1988 370 mots, p. A3 [Pierre-Yves] Melançon chassé de la présidence de la commission de l'administration; l'opposition s'interroge sur la légalité de la destitution du conseiller qui a naguère quitté le caucus du RCM Favreau, Mariane Le président de la commission de l'administration et des finances du conseil municipal de Montréal, M. Pierre-Yves Melançon, sera démis de cette fonction. Le caucus des élus du RCM en a été informé hier, peu après le conseiller lui-même. Dans les coulisses du conseil

municipal, hier soir, les discussions allaient bon train sur cette affaire. Le conseiller Melançon, qui siège à titre de conseiller indépendant après avoir quitté le caucus du RCM, s'est refusé à interpréter cette décision qui sera discutée au conseil, aujourd'hui. Il convient toutefois qu'il n'avait aucunement l'intention de quitter ce poste «où l'on a fait un excellent travail et où j'étais prêt à continuer. La guillotine tombe, c'est tout.» Des conseillers s'interrogent sur la légalité d'une telle destitution. Le règlement sur les commissions du conseil, adopté en janvier 1987, stipule que le président d'une commission le demeure jusqu'à la date d'expiration des quatre années écoulées depuis sa nomination, à moins qu'il n'en démissionne, n'accède au comité exécutif ou cesse d'être membre du conseil. Par ailleurs, la charte de Montréal, dans un article adopté en juin 1987, semble-t-il, indique que le conseil (qui nomme les présidents et les membres des commissions) peut remplacer, quand bon lui semble, tout membre des commissions. Au-delà de la légalité d'une telle destitution, les commentaires vont bon train. La présidence des commissions du conseil, auquel se rattache une rémunération supplémentaire de \$10000, revient-elle d'office aux membres du parti au pouvoir? Le conseiller du Parti civique, Nick Auf der Maur, rappelle qu'aux gouvernements supérieurs, il est de tradition de confier des présidences aux membres de l'opposition. Lui-même est d'ailleurs vice-président d'une commission du conseil. Ce que certains n'hésitent pas à qualifier de «mesquinerie» à l'égard du conseiller Melançon, serait-elle sa punition pour avoir quitté le caucus RCM même s'il reste membre du RCM? Toujours critique de l'administration, aussi bien celle du Parti civique jadis que de son propre parti maintenant, M. Melançon a repris hier certains reproches à l'égard du budget 1989 y voyant des contradictions. Six autres conseillers, en majorité présidents ou vice-présidents de commissions, se sont portés à la défense de ce budget. Ils ont insisté sur un aspect ou l'autre des changements déjà apportés dans leurs quartiers ou dans la ville pour contredire les critiques du conseiller Melançon. Quant au président du comité exécutif, M. Michael Fainstat, il se félicite de ce budget. Comme l'ont fait, signale-t-il, la majorité des intervenants aux émissions de «lignes ouvertes» où il l'a présenté. Par ailleurs, Mme Kathleen Verdon a signalé l'effort de la ville en faveur des sinistrés d'Arménie: un local gratuit comme entrepôt, camions et chauffeurs à la disposition du comité de secours pour livrer les marchandises vers Mirabel, cueillette spécifique de déchets près de l'entrepôt, etc. Elle a également assuré le consul d'URSS de la sympathie des Montréalais qu'elle invite à se montrer généreux envers les sinistrés.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-13

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8J3SE79N

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

Le conseiller [Pierre-Yves] Melançon prend acte de sa destitution

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 14 décembre 1988 269 mots, p. A6 Le conseiller [Pierre-Yves] Melançon prend acte de sa destitution Favreau, Mariane Deux sorts bien différents frappent les président et vice-président de la commission administration et finances du conseil municipal de Montréal. Le président est tout simplement destitué, le vice-président, promu au comité exécutif de la CUM. Le conseiller Pierre-Yves Melançon a pris acte, hier, de sa destitution de la présidence de cette commission. Aucun conseiller du RCM n'a voté contre la proposition du maire, mais certains se sont absentés du conseil à ce moment. Mais Marvin Rotrand a redit sa confiance au conseiller Melançon, toujours membre du RCM et supporté par l'exécutif local du parti. Seul le conseiller du Parti civique Nick Auf der Maur s'est élevé contre la proposition. «Les commissions du conseil ne sont pas une extension du parti RCM, mais du conseil municipal lui-même, a-t-il plaidé. Il est odieux de punir un membre du conseil parce qu'il a démissionné du caucus RCM.» Quant à M. Melançon, il estime qu'en créant les commissions, le conseil «voulait s'assurer de leur indépendance. Mais on pouvait s'attendre à la volonté de l'administration d'en `contrôler' la présidence.» Pour le maire Doré, cette mutation «est loin d'avoir la connotation qu'on veut lui donner. M. Melançon a choisi de siéger comme indépendant. Comme maire, je juge que la commission doit être présidée par un membre du parti de la majorité.» En entrevue, John Gardiner, de l'exécutif, signale qu'un poste de vice-président de commission pour l'opposition, c'est suffisant (M. Auf der Maur l'occupe). Quant au règlement sur les commissions qui interdit de telles destitutions, M. Gardiner croit qu'on devrait le modifier par concordance avec la charte. Désormais, c'est le conseiller Joseph Biello qui présidera cette commission, dont Jean Durivage sera vice-président. Sharon Leslie prend la présidence de la commission du développement communautaire et Micheline Daigle en sera vice-présidente. Quant à M. Michel Lemay, qui était vice-président de la commission de M. Melançon, il sera membre du comité exécutif de la CUM, en remplacement de M. Benoît Tremblay (élu député), et président de la commission des Finances, de l'évaluation et du développement économique de la CUM. Saulie Zadjel siégera à cette commission et Diane Barbeau à celle du transport. Enfin, Denis Beauchamp devient conseiller associé au vice-président du comité exécutif, Robert Perreault. Ce poste était aussi occupé par l'ex-conseiller Benoît Tremblay.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-14

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NAIALHE6

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

## Les comités-conseils d'arrondissement [de Montréal] sont loin de faire l'unanimité

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 14 décembre 1988 344 mots, p. A6 Les comités-conseils d'arrondissement [de Montréal] sont loin de faire l'unanimité Favreau, Mariane La création des comités-conseils d'arrondissement (CCA) n'a pas fait l'unanimité, hier, au conseil municipal de Montréal, quelques conseillers du RCM ayant, comme l'opposition, des réticences sur certains aspects de cette nouvelle structure. Le comité-conseil d'arrondissement est avant tout un lieu d'information et d'écoute du public sur des questions qui intéressent les résidents du quartier. Les conseillers municipaux qui représentent les districts englobés dans l'arrondissement, étudient les questions qui leur sont soumises par le comité exécutif de la ville et lui font des recommandations. Le zonage, les plans d'occupation, la fermeture ou la vente de rues et ruelles, l'aménagement de parcs de stationnement, la démolition de bâtiments résidentiels sont au nombre des questions obligatoirement soumises au CCA pour étude en public. L'ordre du jour des réunions mensuelles du CCA comprend une période de question du public et une période de requête et d'échange avec les citoyens. Mais les CCA ne sont aucunement décisionnels: les conseillers transmettent des recommandations au comité exécutif de la ville. Ils peuvent proposer l'adoption ou le rejet d'un projet ou la tenue d'une consultation publique. C'est alors qu'entre en jeu le nouveau Bureau de consultation de Montréal (BCM) également créé hier. Il exécute les mandats de consultation que décide le comité exécutif de la ville. Tout en disant partager l'objectif d'améliorer la participation des citoyens et d'en arriver, graduellement, à la décentralisation, le conseiller Melançon reproche au CCA de n'être qu'une structure supplémentaire d'avis au comité exécutif, sans autres pouvoirs. Quant à la carte des arrondissements sur laquelle le conseil n'est pas appelé à voter, il lui reproche d'être confectionnée sans consultation publique. Pour lui, les territoires sont trop vastes au détriment du sentiment d'appartenance des citoyens. Le conseiller de Saint-Jacques, Raymond Blain, a posé plusieurs questions sur cette nouvelle division territoriale, lui dont le quartier est scindé. Mais tant que les arrondissements ne serviront qu'à la consultation publique et aux plans d'urbanisme, il s'estime satisfait. Il aurait des craintes s'ils devaient rapidement servir de territoires administratifs. Dans un vibrant paidoyer pour les CCA, le conseiller André Lavallée s'est d'abord appliqué à démolir les arguments du conseiller Melançon. Selon lui, les CCA «s'inscrivent dans un vaste processus de démocratisation» en marche depuis l'élection du RCM. Les conseils de quartier, dont les CCA sont le prélude, seront débattus l'an prochain, rappelle-t-il. Enfin, le vice-président du comité exécutif, Robert Perreault, assure que le conseil municipal qui adopte les règles de fonctionnement des CCA, peut aussi les modifier. Il estime que la première année en sera une d'expérimentation. Les neuf comités-conseils d'arrondissement tiendront leurs premières réunions dans la semaine du 20 mars prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-14

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TRP7I4ZP

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## BPC : les huiles contaminées à la carrière Miron placées dans un édifice fermé

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 14 décembre 1988 187 mots, p. A9 BPC : les huiles contaminées à la carrière Miron placées dans un édifice fermé Noël, André La ville de Montréal a décidé de regrouper toutes les huiles contaminées aux BPC présentes à la carrière Miron dans un édifice fermé, au fond de la carrière. Les employés de la ville ont recensé jusqu'à maintenant quelque 500 kilos de BPC dans l'ancienne carrière, transformée en dépotoir, a indiqué Mme Liliane Demers, du service de la planification et de la concertation. «Une partie de ces huiles pourra être éliminée si elle contient moins de 50 parties de BPC par million, a dit Mme Demers. Nous irons en appel d'offres l'an prochain.» L'inventaire des BPC sur les terrains appartenant à la ville est presque complet. Il semble que la plus grande quantité se trouve à l'usine d'eau potable Des Bailleurs. L'usine d'eau contient quelque 45 tonnes d'askarels, ou BPC pur, soit l'équivalent de 30000 litres. A titre de comparaison, l'entrepôt de Saint-Basile-le-Grand, qui a brûlé en août dernier, contenait un peu plus de 100000 litres de BPC. La plupart des BPC sont encore utilisés dans les 18 transformateurs. Le reste est entreposé dans l'usine en attendant qu'on trouve une façon de les éliminer, a dit Mme Demers. «L'usine Des Bailleurs est certainement un des endroits sur l'île de Montréal où on trouve la plus grande quantité de BPC», a confirmé M. Alain Bernier, qui s'occupe de ce dossier au ministère fédéral de l'Environnement. La ville assure par ailleurs une surveillance constante sous le pont de la Concorde, où sont entreposées 38 tonnes de BPC, derrière des grillages.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-14

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/I3RZGEGS

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Des mécènes volent au secours du mont Royal ; la Ville n'a pas d'argent pour les parcs

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 14 décembre 1988 428 mots, p. A8 Des mécènes volent au secours du mont Royal ; la Ville n'a pas d'argent pour les parcs Bonhomme, Jean-Pierre La ville de Montréal n'a pas les moyens d'entretenir ses grands parcs publics - celui de la montagne, notamment, - car la dette olympique lui impose une charge financière trop lourde. Aussi la municipalité accueille-t-elle favorablement l'aide qu'une association d'hommes d'affaires, les Amis de la Montagne, veut lui apporter pour «réhabiliter le parc Mont-Royal». Le maire de la ville, M. Jean Doré, a fait part de ce sentiment hier lors d'une conférence de presse. Le maire d'Outrement, M. Jérôme Choquette, ainsi qu'un représentant de Westmount et des chambres de commerce anglaise et française participaient à la rencontre. Celle-ci avait été convoquée par le président de Les Amis de la montagne, M. Peter Howlett, un homme d'affaires. Elle s'est déroulée dans la Maison Smith, cet ancien musée de la nature et de la chasse. M. Howlett annonçait effectivement hier la création d'un fonds privé, la Fondation du Mont-Royal, dont l'objectif immédiat est de réunir une somme de \$850000 environ, devant servir à la restauration de la Maison Smith qui est la propriété de la ville. Cet immeuble du XIXe siècle est situé à côté des vastes et tristes parkings municipaux, près du lac des Castors. Le mécène Howlett a indiqué qu'il voudrait voir s'installer là le personnel de l'administration du parc, du Centre de la Montagne et sa propre organisation, Les Amis de la Montagne. Les Amis de la Montagne est une société sans but lucratif qui a été créée en 1986 pour combattre divers projets d'implantations lourdes sur la montagne, et pour protéger le caractère naturel du parc. Ils signalent que le mont souffre de graves problèmes d'érosion. M. Howlett donne son appui à diverses organisations de bienfaisance; il est président de la compagnie Montarsan Holdings Ltd, active dans le domaine des investissements immobiliers et dans la «New Technology Development». M. Doré a dit vouloir se prêter volontiers à ce jeu d'un nouveau «partenariat» avec le milieu des affaires tel que proposé par M. Howlett. Répondant à des questions, le maire Doré a indiqué qu'aucune mesure correctrice ne sera prise à court terme par la ville elle-même, pour réhabiliter la montagne. Il a dit vouloir attendre, avant d'agir, que le processus de consultation publique, engagé depuis des lustres, soit terminé, et qu'une «large adhésion» soit faite autour des objectifs de consolidation du parc. Il a aussi indiqué que la ville ne veut pas procéder avec célérité à la réduction ou à l'élimination des espaces de parkings qui déparent le mont et qui constituent la principale servitude. Il a indiqué que, pour rétablir les lieux dans l'esprit dans lequel le concepteur, l'architecte new-yorkais Olmsted, l'a réalisé en 1869, il faudra «des années». Les sommes impliquées seraient de l'ordre «de \$50 à \$80 millions». Le maire a dit que le remboursement annuel, par la ville, de \$40 millions pour amortir la dette du complexe olympique, ne lui laisse plus d'argent pour s'occuper des parcs. Il a dit que cette dette se traduit par la réduction générale des services publics dont ceux de l'entretien des parcs. Le porte-parole des Amis de la montagne a expliqué que son organisation veut agir sur le mont Royal comme les entrepreneurs privés l'ont fait pour réhabiliter le Central Park de New York. Le Central Park Conservancy, organisme privé, a-t-il rappelé, a aidé la métropole américaine, qui frôlait la faillite, à s'engager sur 15 ans à réaliser un plan de réhabilitation de \$150 millions. Le Central Park et le parc du Mont-Royal ont été conçus par le même architecte Olmsted.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-14

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RDG73DVE

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## [Articles de la Loi 101 sur l'affichage commercial] : le maire [Jean] Doré croit aux vertus de la clause "nonobstant"

**Type** Article de journal

**Auteur** Marc Doré

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 17 décembre 1988 328 mots, p. A4 [Articles de la Loi 101 sur l'affichage commercial] : le maire [Jean] Doré croit aux vertus de la clause "nonobstant" Doré, Marc Le gouvernement de Robert Bourassa ne devrait pas craindre d'avoir recours à la clause «nonobstant» si c'est là le moyen d'assurer le maintien du visage français de Montréal, pense le maire de Montréal, Jean Doré. M. Doré ne voit pas de principe qui pourrait empêcher qu'on ait recours à ce mécanisme dérogatoire pour soustraire deux articles de la Loi 101 sur l'affichage commercial, invalidés par un jugement de la Cour suprême du Canada. Mais le maire de Montréal ne fait pas non plus une question de principe du recours à la clause nonobstant: l'important, juge-t-il, c'est le résultat. Il croit que le premier objectif de toute mesure législative doit être de maintenir la sécurité linguistique dont bénéficiait le Québec depuis l'adoption de la Loi 101. «Une fois qu'on affirme cela, et qu'on s'assure que le résultat est là, il est alors possible de faire preuve d'ouverture» envers les autres groupes ethniques, a déclaré le maire hier. Prenant bien soin de ne pas avoir l'air de faire la leçon au gouvernement Bourassa, M. Doré rappelait ainsi la position de son parti, qui assure la prépondérance du français dans l'affichage commercial, tout en permettant l'utilisation d'une autre langue dans les commerces employant quatre personnes et moins. «Ce pourrait être une piste intéressante», a-t-il dit. Le RCM compte une forte minorité de 35 p. cent de non-francophones, mais sa position linguistique n'a pas changé depuis 1983, a rappelé le maire de Montréal. M. Doré juge «préoccupante» la situation faite à Montréal par le jugement de la Cour suprême, parce qu'elle peut mener à une rupture de l'équilibre atteint depuis quelques années et mettre fin à la paix sociale. Malgré leurs succès économiques récents, les francophones gardent le «sens des réalités», dit le maire: ils savent qu'ils ne forment qu'une toute petite minorité de 2 p. cent de la population de l'Amérique du Nord. Le maire de la plus grande ville canadienne a également lancé un appel au calme: même si les changements se font dans un contexte précipité, il faut garder sa sérénité, a-t-il dit. Saulnier Par ailleurs, un ancien président du comité exécutif de la ville de Montréal a décidé d'y aller lui aussi de sa suggestion au premier ministre Bourassa. Selon M. Lucien Saulnier, le gouvernement du Québec devrait d'abord soustraire la Loi 101 à l'application des chartes des droits et libertés en faisant appel à la clause dérogatoire. Il pourrait



ensuite permettre, par loi, que les propriétaires d'un seul établissement commercial puissent faire usage d'une autre langue que le français dans l'affichage, en plus du français obligatoire. Cette règle tomberait lorsqu'un même propriétaire possède deux commerces et plus.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6856KNYL

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Le prix Citron de Sauvons Montréal va à l'immeuble Félix-Martin

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 17 décembre 1988 582 mots, p. A6 Le prix Citron de Sauvons Montréal va à l'immeuble Félix-Martin Bonhomme, Jean-Pierre La production architecturale à Montréal est si médiocre, que Sauvons Montréal n'a pu, cette année, décerner son principal prix Orange dans la catégorie «construction neuve». Par contre, dans cette catégorie, à l'unanimité des membres du jury, le prix Citron a été décerné à l'immeuble Félix-Martin, de la firme d'ingénieurs Surveiller-Nenniger et Chênevert (SNC). Cet édifice, aux détails néo-égyptiens, est située sur les terrains de l'ancien collègue Sainte-Marie, derrière le Gésù et est sorti tout droit des planches à dessins de la firme d'architectes Tolchinsky and Gootz. Le jury était présidé par le vice-recteur à la recherche de la Faculté d'architecture de l'Université de Montréal, M. Denys Marchand. Les membres du jury en sont venus à la conclusion que l'architecture de cette «tour» -une deuxième la jouxtera un jour - est «inhabituellement lourde». Elle est conçue comme un gratte-ciel en verre, ont-ils expliqué, mais elle est recouverte de granit... en «cherchant à suivre le post-modernisme d'une façon très gauche». Ils soutiennent de plus que le motif en clef de voûte du revêtement, placé dans un mur non porteur, est «caricatural» et qu'il «ajoute à la lourdeur générale de l'ensemble». «Il faut donc craindre, dit le jury, l'addition d'une autre tour de même facture dont la masse bloquera le lien visuel qui existe entre le Vieux-Montréal et le parc du Mont-Royal, sans oublier qu'elle clouera définitivement le Gésù au sol». Par ailleurs, une «mention déshonorante» a été accordée , toujours dans la construction constructions neuves, à l'édifice conçu par l'architecte C.P. Sharma à l'intersection des rues Sherbrooke et Saint-Denis (angle nord-est). Cet immeuble, dit le jury, est malheureusement traité à l'horizontale; la banalité du traitement, ajoute-t-on, l'indifférence manifeste envers le milieu dans lequel le bâtiment s'insère, traduisent un programme architectural médiocre». L'architecte Jean-Louis Robillard s'est par ailleurs désolidarisé du jury à certains égards. Il regrette principalement que ses collègues ne se soient pas élevés contre les transformations apportées à des immeubles modernes, ces «monuments

modernistes» de grande qualité. Notamment pour les travaux de transformation de l'esplanade de la Place Ville-Marie, réalisés par la firme Arcop, et ceux que la même firme projette de réaliser sur l'esplanade Westmount Square, une création du célèbre Mies Van der Rohe. Sauvons Montréal a par ailleurs décerné des prix Orange dans les catégories insertion (les immeubles neufs implantés dans la trame urbaine existante), urbanisme, conservation, restauration et rénovation-recyclage. En «démolition» aussi, bien sûr. Le président du jury a naturellement déploré la démolition de l'hôtel Queen's et a décerné un prix Citron à la ville de Montréal. M. John Gardiner, membre de l'exécutif, s'exprimait hier à ce sujet dans un long communiqué de presse. M. Gardiner signale que, lors du changement d'administration municipale, en 1986, le Queen's avait été abandonné depuis huit ans. Il rappelle les efforts infructueux pour intéresser les propriétaires, les Placements Mirlaw, à préserver les façades. Dans la catégorie «insertion», une petite conciergerie, conçue par les architectes Réal Paul et Claude Tremblay, au 1641 rue Amherst, a été fort appréciée. Elle est si forte, a dit le jury, qu'elle pourra «amorcer un renouveau immobilier pour toute cette partie centrale de la rue Amherst». Le maire de Lachine, M. Guy Descary, tout fier, est lui-même venu chercher son prix Orange en «urbanisme-design» pour l'agréable aménagement paysager des berges du lac Saint-Louis. L'architecte Guy Werleman, lui aussi, est venu personnellement chercher son prix Orange pour la restauration de l'édifice de la Banque de Montréal, rue Saint-Jacques. En rénovation-recyclage, le prix d'excellence a été accordé à M. Serge Deschamps pour sa rénovation de maison modestes située au 4351 rue Saint-Ambroise, à Saint-Henri. Dans cette catégorie également, la réfection de la Caisse Populaire Saint-Louis-de-France, entreprise par l'architecte Jean Lemieux, reçoit un gros Citron pour avoir «réussi à mutiler l'intersection des rues Roy et Saint-Hubert». Un Citron a également été décerné au restaurant Le Crocodile, avenue Lacombe, dans Côte-des-Neiges, et une mention «pépin de citron» est allée aux architectes Riopelle et Walsh pour le travail de rénovation qu'ils ont entrepris de réaliser au 4113 rue Saint-Denis. La ville de Montréal, quant à elle, se mérite un prix Citron pour avoir permis la construction de maisons séparées, rue Jean-Talon, entre les rues Darlington et Côte-des-Neiges. Le jury, enfin, a déploré la transformation du cinéma Laurier, mais s'est félicité du travail accompli par les promoteurs qui ont rénové le cinéma Rialto.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-17

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ILPREJ5B

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

[Jean] Doré n'est pas entiché de la solution [Robert] Bourassa sur l'affichage

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 20 décembre 1988 329 mots, p. A3 [Jean] Doré n'est pas entiché de la solution [Robert] Bourassa sur l'affichage Favreau, Mariane A l'hôtel de ville de Montréal, l'aménagement linguistique proposé par le premier ministre Bourassa à la suite du jugement de la Cour suprême, suscite des réserves. Le maire Jean Doré estime toujours que la position de son parti, soit l'affichage en français avec possibilité d'une autre langue à l'extérieur des restaurants et petits commerces, serait «globalement plus conforme aux besoins de Montréal». Il juge cette solution préférable à ce que propose le premier ministre, soit le français à l'extérieur des commerces, avec possibilité d'une autre langue à l'intérieur. Tout en soulignant que c'est à l'Assemblée nationale de trancher la question, puisqu'il s'agit «d'un problème de société» et non de municipalité, le maire Doré aurait souhaité «que ce débat ne se fasse pas dans un contexte de précipitation» comme c'est le cas actuellement. Il ne voit pas non plus la nécessité de «débordements» intempestifs, et invite ses concitoyens au calme et à la sérénité. «Il n'y a pas péril en la demeure. Il n'y a que deux articles de la loi 101 qui sont invalidés, et la loi reste en vigueur.» Le maire Doré répète également que «Montréal et le Québec ont besoin d'une protection législative efficace de la langue française dans le contexte nord-américain. Il faut donc que le visage français de Montréal soit maintenu mais que l'on puisse faire des accommodements». Selon le maire Doré, la position du RCM qui fait consensus entre anglophones et francophones du parti depuis 1983, ne fait qu'étendre une disposition déjà contenue dans la loi 101, et permettant qu'on affiche en français et dans une autre langue à l'intérieur des commerces de quatre employés et moins (y compris le patron). Le RCM souhaite que tous ces petits commerces puissent aussi afficher à l'extérieur en français et dans une autre langue. Il étend également cette possibilité aux restaurants. D'ailleurs, cette permission s'applique déjà, en vertu de la loi 101, aux entreprises à caractère culturel (librairie, cinéma), et aux commerces spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation ou d'un groupe ethnique. Selon le maire Doré, étendre ainsi la possibilité d'affichage commercial extérieur en français et dans une autre langue, aurait pour effet «d'assurer le visage français de l'ensemble des entreprises de commerce au détail, et permettrait que les petites entreprises à l'échelle des quartiers reflètent la prédominance culturelle». Qu'elle soit anglophone ou autre. Quant à M. John Gardiner, également du comité exécutif, il aurait préféré le statu quo à la proposition du premier ministre. «On avait une situation avec laquelle on pouvait vivre, explique ce conseiller anglophone. Politiquement, après 10 ans, on s'habitue à la situation et déjà, les petits commerces pouvaient afficher en anglais à l'intérieur.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LKD4G3LF

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## [Guy] Descary à la présidence de la Commission de sécurité publique

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 20 décembre 1988 212 mots, p. A3 [Guy] Descary à la présidence de la Commission de sécurité publique Bernard, Florian Le maire Guy Descary, de Lachine, sera nommé président de la Commission de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, demain soir, au cours de l'assemblée du conseil. Sa nomination a fait l'objet d'une entente entre les maires de banlieue et les élus de Montréal. M. Descary remplacera le maire démissionnaire d'Anjou, M. Jean Corbeil, qui a été élu avec les conservateurs, lors des dernières élections fédérales. Mme Léa Cousineau, de Montréal, conservera son poste de vice-présidente de la commission. La commission de sécurité publique est responsable des grandes politiques touchant l'administration de la police sur l'ensemble du territoire métropolitain. Non seulement a-t-elle la mission de fixer les objectifs touchant la répression du crime et la protection des citoyens, mais elle est en outre responsable du budget de la police, de la négociation des salaires et du contrôle des budgets. Elle doit aussi veiller aux relations harmonieuses entre la police et les groupes ethniques et s'assurer du respect du code d'éthique. Certaines de ses séances sont publiques. D'autre part, La Presse a également appris que le maire de Kirkland, M. Samuel Elkas, sera nommé vice-président du comité exécutif de la CUM, poste laissé vacant par le départ du maire Jean Corbeil. La mairesse de Mont-Royal, Mme Vera Danyluk, sera nommée pour sa part à la commission de l'environnement, tandis que le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse, sera nommé au conseil d'administration de la Société de transport de la CUM. M. Robert Perreault, de Montréal, et le maire Michel Leduc, de LaSalle, continueront d'assumer la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration de la STCUM. Enfin, c'est le maire de Saint-Léonard, M. Raymond Renault, qui sera nommé vice-président de la commission de l'environnement, en remplacement du maire Guy Descary. Cette commission est présidée par le conseiller Hubert Simard, de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/B7YGNMP6>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Une Corporation pour fêter les 350 ans de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 20 décembre 1988 417 mots, p. A3 Une Corporation pour fêter les 350 ans de Montréal Favreau, Mariane Avec un peu de retard mais beaucoup d'éclat, le maire de Montréal dévoilait hier la composition de la «Corporation Montréal 1992». Cette société dont le budget initial est de \$1 million, est chargée de préparer les manifestations qui marqueront le 350e anniversaire de la ville de Montréal en 1992. La corporation pourra mettre sur pied elle-même certaines activités, appuyer ou soutenir des événements qui existent déjà, et susciter des initiatives du milieu montréalais. Aussi le maire Doré compte-t-il sur la créativité collective pour faire du 350e anniversaire de Ville-Marie un événement sans pareil qui laissera des réalisations durables pour Montréal. Formée de 24 personnes représentant autant d'horizons montréalais, la corporation est présidée par le recteur de l'université Concordia, M. Patrick Kenniff. Avocat, M. Kenniff a été sous-ministre aux Affaires municipales, et professeur à la faculté de Droit de l'Université Laval. Le vice-président et directeur exécutif de la corporation, M. Pierre Parent, a aussi oeuvré dans la fonction publique québécoise avant de devenir vice-président du Palais des Congrès, puis directeur de la Fondation de l'UQAM. Le comité exécutif de la corporation comprend également les vice-présidentes Sarah Paltiel et Madeleine Saint-Jacques, Yves Roy, secrétaire, Serge Saucier, trésorier, et Guy Laliberté. Une brochette de personnalités complète l'équipe: Sylvania Anania, Sylvie Bernier, Christophe Caron, Johanne Deschamps, Camille Goodwin, Jean-Claude Icart, Yvon Marcoux, Jean-Claude Marsan, André Patry, Michel Petit, Maurice Podbrey, David Powell, Fernand Roberge, Michelle Rossignol, Ruth Tannenbaum, Manon Vennat. Sans oublier le journaliste de La Presse, Guy Pinard, qui fut un critique vigilant de l'aventure financière des Olympiques de 1976, et qui fait déjà de 1992 un rendez-vous important pour le patrimoine. En le présentant, le maire Doré a lancé à la blague qu'il valait mieux l'avoir au sein de l'équipe «pour nous assurer qu'on n'aura pas une enquête Malouf sur la corporation!» Maître d'oeuvre de la célébration du 350e anniversaire de fondation de Montréal, la corporation Montréal 1992 verra à susciter des projets, à coordonner l'ensemble des initiatives publiques et privées, à élaborer une programmation, à développer un thème intégrateur, à veiller à la promotion et à mettre en place des mécanismes pour financer toute cette opération. Cette corporation, dotée par la ville d'un fonds de roulement, n'est pas un organisme subventionnaire, a déclaré son président. «Notre action cherche à susciter des projets. Et le soutien qu'on leur apportera pourra prendre la forme d'un soutien technique, d'une aide financière dans la mesure de nos capacités, ou d'une autre forme de support.» Outre la municipalité, les deux gouvernements sont appelés à contribuer, et on tentera d'obtenir des commandites. De plus, un programme de commercialisation est envisagé. Cette année 1992 coïncidera avec le 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique et le 125e de la Confédération. Aussi, le maire envisage-t-il des projets avec Gênes et Barcelone. Il assure également que les préparatifs à cette année anniversaire sont déjà commencés depuis des mois, et les investissements publics (musées, insectarium, Vieux-Port) sont planifiés en fonction de 1992. De plus, une soixantaine de projets sont déjà parvenus que la corporation devra examiner. Enfin, un «comité d'honneur» est en formation dont la mission sera d'appuyer la corporation. Deux hommes d'affaires, MM. David Cohen et Jean de Grandpré, ont déjà accepté d'en faire partie.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-20**Pages** P. A-3**Select in Zotero** zotero://select/library/items/25FKZ96S**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## [Langue d'affichage] : des maires de la CUM craignent un recul des libertés individuelles

**Type** Article de journal**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 20 décembre 1988 303 mots, p. A3 [Langue d'affichage] : des maires de la CUM craignent un recul des libertés individuelles Bernard, Florian Qu'ils soient de l'ouest de l'île de Montréal, ou de l'est, la plupart des maires de la CUM ont émis des réserves sérieuses, hier, à la suite de la décision du premier ministre Robert Bourassa d'imposer l'unilinguisme à l'extérieur des commerces, en utilisant la clause dérogatoire. S'ils sont d'accord sur la nécessité de protéger la langue française, ils disent éprouver des inquiétudes quant à la sauvegarde des libertés individuelles. Certains, comme le maire Peter Yoemans de Dorval, ou le maire Edward Janiszewsky, de Dollard-des-Ormeaux, parlent d'un net recul des valeurs, de la tolérance et du respect des minorités. Pour la mairesse de Mont-Royal, Mme Vera Danyluk, le premier ministre a été la victime d'extrémistes des deux camps. «Personnellement, je suis d'accord avec la nécessité absolue de protéger la langue française. Mais je regrette qu'une telle décision ait été prise en sacrifiant les droits des minorités. Peu importe la suite des événements, je demeurerai toujours au Québec car, malgré ce qui vient de se passer, c'est l'un des pays les plus libres et les plus tolérants au monde. Ce ne sont pas des affiches qui vont m'arracher ma culture.» Le maire de Dorval, M. Peter Yoemans, reproche au premier ministre Bourassa d'avoir pris une décision trop hâtive, sans consulter les maires. «On oublie toujours de consulter les maires. Ce sont pourtant eux qui sont les plus près des populations locales. Il est évident que le recours à la clause dérogatoire brime des libertés. Je ne sais pas encore quelle sera la réaction de mes compatriotes. Personnellement, je suis profondément déçu.» Le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse, estime que M. Bourassa n'avait guère de choix. «S'il avait imposé le français partout, de façon unilatérale, il aurait soulevé la colère de l'ensemble des anglophones et des allophones.» Le maire de Lachine, M. Guy Descary, n'est pas du tout satisfait de la décision du premier ministre. «Faute de courage pour imposer des mesures destinées à sauvegarder une fois pour toutes la langue française, M. Bourassa nous a servi, selon son habitude, une solution mi-figue, mi-raisin.» Le maire de Dollard-des-Ormeaux, M. Edward Janiszewsky, est surtout malheureux du recours à la clause dérogatoire. «Je viens d'un pays - la Pologne - où le peuple a beaucoup souffert des atteintes aux libertés individuelles. En 1939, à Montréal, j'apprenais le polonais dans une classe où l'on enseignait le polonais, l'anglais et le français. Aujourd'hui, je risque d'aller en prison si j'utilise le

polonais à l'extérieur de mon domicile.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/67B43M8N

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Des conseillers du RCM démissionnent

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 décembre 1988 287 mots, p. A1, A2  
Des conseillers du RCM démissionnent Favreau, Mariane Le RCM perd encore d'autres «joueurs» au conseil municipal de Montréal: des élus de ce parti suivent en effet l'exemple du conseiller Pierre-Yves Melançon et passent du côté de l'opposition. Il a été impossible de faire confirmer hier le nom des démissionnaires, qui se feront connaître aujourd'hui. Mais la rumeur veut que MM. Pierre Goyer, Marvin Rotrand et Marcel Sévigny soient du nombre. Cette scission au sein du RCM se préparait depuis longtemps. Malgré qu'on ait affirmé le droit à la dissidence au caucus des élus, l'exercice de ce droit n'allait pas sans entraîner des réactions à l'égard des dissidents. Ces dissidents ont souvent des questions à poser au conseil, des objections et des critiques à soulever, et sont de plus en plus mal vus de leurs collègues. Depuis l'affaire Overdale jusqu'à la carte des arrondissements, ils ont eu bien des occasions de manifester leurs dissensions avec la majorité. Ces derniers mois, et surtout ces dernières semaines, des conseillers jusque-là silencieux se sont levés, indignés, en réplique à leurs propos ou à ceux de M. Melançon. La goutte qui a fait déborder le vase? La scission n'est sûrement pas étrangère au fait que le comité exécutif ait retiré la présidence de la commission de l'administration et des finances à M. Melançon, pour la confier à un membre «sûr» du caucus. Et cela, sur un vote «unanime» du conseil, les dissidents ayant discrètement quitté la salle pour s'abstenir de rogner l'unanimité. La création des arrondissements et l'adoption du budget de 1989 ont également donné lieu à des discours enflammés, parfois de conseillers jusqu'ici relativement discrets. Et à travers leurs propos perceait un certain ressentiment à l'endroit des empêcheurs de tourner en rond qui effritent l'image du RCM. On décèle un fort agacement derrière ces envolées oratoires, sinon une nette démarcation idéologique. Tout indique qu'il s'est créé des inimitiés dans l'équipe du RCM; on ne se fait plus confiance; certains en ont «leur claque» de l'opposition interne. Et celle-ci en a assez de subir les diktats de la majorité. Par ailleurs, la répartition des budgets propres aux conseillers se fait au 31 décembre. Si les dissidents veulent obtenir individuellement des fonds pour leur secrétariat, ils doivent l'indiquer avant cette date sinon la répartition se fait au profit du RCM. Cet échéance les a peut-être décidés à prendre maintenant une décision qu'ils

remettaient de mois en mois.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-21

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5QV6EIUB

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Dans une CUM élargie, le métro pourrait se rendre à Laval

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 décembre 1988 357 mots, p. A7 Dans une CUM élargie, le métro pourrait se rendre à Laval Bernard, Florian Le temps est venu de faire de la place à Laval et à la Rive Sud au sein de de la Communauté urbaine de Montréal et d'aborder les grands dossiers régionaux dans une vision qui dépasse les limites géographiques de l'île de Montréal. Tel est le point de vue exprimé, hier, par le vice-président du comité exécutif de Montréal et président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, au cours d'une entrevue à La Presse. Dans l'esprit de M. Perreault, cet élargissement de la CUM à la Rive Sud et au nord de Montréal permettrait non seulement de régionaliser le transport en commun, mais également de débattre d'autres dossiers majeurs qui débordent du cadre géographique de l'île, par exemple ceux de l'aménagement et de l'environnement. L'une des responsabilités de cette CUM élargie pourrait être, selon M. Perreault, celle d'amener le métro jusqu'à Laval. «Moi je serais tout-à-fait d'accord avec une telle proposition puisqu'elle servirait les intérêts de tout le monde». Cependant, M. Perreault insiste sur la nécessité de régler, une fois pour toutes, les questions controversées de financement du transport en commun, notamment les coûts liés aux usages inter-réseaux, avant de songer à tout prolongement du métro au-delà de la rivière des Prairies. Sur ce point particulier, il a bon espoir qu'une solution soit trouvée en 1989, à la satisfaction de tout le monde. Malgré les réactions récentes du ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, à la décision de la STCUM d'inclure dans ses projections de revenus un montant à recevoir de \$12 millions, M. Perreault ne croit pas qu'il y ait véritablement une impasse. «Tout le monde reconnaît maintenant l'existence des effets de débordement. Il reste à nous entendre sur un partage équitable et sur des modalités d'application». L'exemple de Toronto M. Perreault a expliqué que Montréal doit prendre exemple sur Toronto qui a réussi à régionaliser le transport en commun, de même que d'autres dossiers intéressant une collectivité élargie. «On ne peut plus faire du développement cloisonné à Montréal, à Laval et à Longueuil. Les limites géographiques actuelles ne résistent plus à la réalité quotidienne des besoins, surtout en ce qui concerne le transport en commun. Il faut cesser de croire que Montréal est en concurrence avec Laval ou Longueuil. Au contraire, Montréal, Laval et



Longueuil sont en concurrence avec Toronto et New York. Nos intérêts convergent». M. Perreault reconnaît que Montréal pourrait être amenée à accepter des compromis au sein d'une CUM élargie. «Nous sommes prêts à de tels compromis, à mettre de l'eau dans notre vin. Personne n'a intérêt à affaiblir la ville centrale. Il faut, nous-mêmes, nous donner une structure régionale et ne pas laisser le gouvernement nous l'imposer. C'est notre responsabilité et pas celle des autres». M. Perreault regrette la bataille qui s'est déroulée - et qui continue de se dérouler - autour d'une question de \$12 millions liée aux utilisations inter-réseaux, alors qu'à Toronto on planifie, dans une vision régionale, des investissements de \$3 milliards dans le transport en commun.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-21

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/A95I6KIN

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

## Le RCM expulse quatre conseillers « Je préfère avoir mes adversaires devant moi que derrière », dit Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Isabelle Paré

**Résumé** LES CONSEILLERS du RCM Marvin Rotrand, Pierre Goyer et Sam Boskey ont été expulsés de leur parti hier, avec la bénédiction du maire Jean Doré, peu de temps après avoir annoncé leur démission du caucus des élus. Ces démissions en bloc n'ont pas semé le désarroi à l' hôtel de ville, le maire Doré ayant plutôt rétorqué : « Personnellement, je préfère avoir mes adversaires en face de moi que derrière moi ».

**URL** <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2762050>

**Publication** Le Devoir

**Date** 1988-12-22

**Pages** p. 1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KQNRULGV

**Date d'ajout** 22/03/2019 à 13:19:48

**Modifié le** 22/03/2019 à 13:24:22

## Le RCM expulse les trois dissidents ; le maire Jean Doré se dit «soulagé»

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** À peine informé que trois conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) quittent l'équipe Doré pour siéger à titre d'indépendants au conseil municipal, le RCM actionne la guillotine et les expulse du parti. Le maire Jean Doré, plutôt soulagé, rappelle qu'il n'y a qu'un seul RCM et que ces indépendants ne pourront parler en son nom. Cette expulsion sans précédent au RCM ne peut qu'accréditer les critiques des dissidents qui invoquent l'intolérance et un certain autoritarisme pour quitter le caucus des élus du parti municipal.

**URL** <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2261126>

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-22

**Pages** p. A-1 et 2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/V7FKP5C4>

**Date d'ajout** 22/03/2019 à 13:44:46

**Modifié le** 22/03/2019 à 13:48:08

---

## Montreal councillors quit Dore's caucus

**Type** Article de journal

**Auteur** Patricia Poirier

**Résumé** Montreal PQ -- BY PATRICIA POIRIER The Globe and Mail MONTREAL Montreal Mayor Jean Dore has lost the support of three more members of his own Montreal Citizens Movement who resigned from the caucus yesterday in protest against what they see as his administration's penchant for secrecy and authoritarianism. Sam Boskey, Marvin Rotrand and Pierre Goyer said they decided to quit the MCM caucus because the climate at City Hall under Mr. Dore's administration had become "intolerable." "The MCM is still a democratic party but the caucus is a lot less democratic," explained Mr. Goyer, who said he intends to continue to be a member of the party and represent the Jean-Talon ward. The three councillors complained that those who appear to question City Hall's decisions are considered saboteurs and traitors by Mr. Dore's executive committee. They also complained that Mr. Dore made public statements in favor of the free-trade agreement during the federal election, even though the MCM was on record as opposing the deal. Mr. Boskey, who represents the Decarie ward, said he has heard rumors of a new policy that is expected to be voted on by the MCM caucus that will further curtail councillors' rights to dissent. He did not elaborate on the policy plan but said he could no longer work with the caucus and accept being muzzled. "Political discussions are no longer possible. . . . Instead of sharing ideas in order to arrive at a consensus, the executive committee (of councillors) decides everything and it's a race to see how the majority can crush the minority," Mr. Boskey said. "The MCM was supposed to be a coalition of Montrealers but there is no longer any place for pluralism," Mr. Goyer added. The president of the party, Jacques Desmarais, told reporters yesterday he was sorry to see the three councillors go but understood their decision. "Their decision is logical . . . they appeared to be very unhappy," he said, adding that the three will not be allowed to stay on as members

of the MCM because they quit the caucus. Two years ago, Mr. Dore's party won a landslide victory, capturing 55 of the 57 seats on Montreal's City Council. Claude Dupras, who replaced former mayor Jean Drapeau as head of the Civic Party, failed to win a seat. The MCM promised a new era of openness at City Hall and said it was committed to true public consultation. However, the three who resigned yesterday said the administration has not lived up to those promises. They pointed to decisions such as allowing the construction of condominiums in the Overdale area that were "tearing a community apart" and the administration's permitting the construction of several new high-rise buildings in the downtown area without public consultation. Less than two months ago, the executive committee replaced Pierre-Yves Melancon as head of the important finance and administration commission because he was considered too outspoken and not loyal enough to Mr. Dore. Mr. Melancon now sits as an independant. Another MCM councillor, Marcel Sevigny, yesterday acknowledged that he too is considering resigning from the caucus. He added that his constituents have urged him to wait until the party holds a special policy convention in February, before making a final decision.

**URL** <https://search-proquest-com.res.banq.qc.ca/docview/385842418?accountid=8612>

**Publication** The Globe and Mail

**Date** 1988-12-22

**Pages** p. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/VZLAELP2>

**Date d'ajout** 09/11/2019 à 12:07:47

**Modifié le** 09/11/2019 à 12:09:50

---

## Le RCM expulse les trois dissidents ; le maire Jean Doré se dit "soulagé"

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 décembre 1988 569 mots, p. A1, A2 Le RCM expulse les trois dissidents ; le maire Jean Doré se dit "soulagé" Favreau, Mariane A peine informé que trois conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) quittent l'équipe Doré pour siéger à titre d'indépendants au conseil municipal, le RCM actionne la guillotine et les expulse du parti. Le maire Jean Doré, plutôt soulagé, rappelle qu'il n'y a qu'un seul RCM et que ces indépendants ne pourront parler en son nom. Cette expulsion sans précédent au RCM ne peut qu'accréditer les critiques des dissidents qui invoquent l'intolérance et un certain autoritarisme pour quitter le caucus des élus du parti municipal. Les conseillers Sam Boskey (Décarie), Pierre Goyer (Jean-Talon) et Marvin Rotrand (Snodown) siégeront désormais comme indépendants aux côtés d'un autre conseiller dissident du RCM, M. Pierre-Yves Melançon, qui a aussi quitté le caucus il y a deux mois. Ils ont pris cette décision, ont-ils expliqué hier en conférence de presse, après en avoir discuté avec des dirigeants de leurs associations locales. Marcel Sévigny (Pointe Saint-Charles) reste membre du caucus à la demande de son association locale. Informés de leur expulsion du parti, ils y voient une réaction de panique et

souhaitent qu'un congrès spécial dispose de la question. Ironiquement, c'est pour être plus libres de défendre le programme et les idées du RCM «pervertis» par l'administration Doré qu'ils quittent le caucus. Ils veulent conserver tous leurs liens avec le parti et se disent fidèles au programme du RCM. C'est d'ailleurs sur l'application de ce programme que reposent leurs dissensions avec leurs collègues. La disparition du pluralisme au sein du caucus, la centralisation des pouvoirs aux mains du comité exécutif de la Ville, et l'abandon d'une vision politique au profit d'une gestion technocratique des enjeux montréalais, sont les points majeurs de désaccord relevés par MM. Boskey, Goyer et Rotrand. «Le pluralisme qui faisait autrefois la force et la vitalité du caucus RCM a fait place à une direction autoritaire, contraire à l'esprit de coalition du RCM, indiquent-ils. Ce changement de pratique restreint la possibilité d'expression des points de vue, et des débats politiques.» Ils s'en prennent aussi à la concentration de l'administration au sein du comité exécutif. Et cela, «au détriment d'une plus grande participation des conseillers municipaux à l'élaboration des projets de la Ville». Toute tentative de faire valoir des points de vue différents de ceux de l'exécutif «se bute à leur hostilité», écrivent-ils. Enfin, l'administration Doré-Fainstat contribue, selon eux, à la dépolitisation des politiques municipales. «Elle se contente d'une approche strictement gestionnaire de la Ville au détriment des pratiques traditionnelles du RCM de luttes locales et communautaires.» «Ce type d'administration technocratique fait fi de toute mobilisation populaire sur les grands enjeux montréalais», ajoute M. Goyer. Actifs au RCM, ils ont tous trois participé à des commissions du parti, et travaillé à la rédaction de son programme. M. Boskey est membre fondateur du RCM, M. Rotrand l'est depuis 1977 et tous deux sont conseillers municipaux depuis 1982. M. Goyer, trésorier du RCM jusqu'en 1986, en est membre depuis 1982. Si la démission de M. Melançon du caucus RCM n'avait pas créé de remous au parti, celles d'hier ont immédiatement actionné la guillotine (dont M. Melançon sera aussi victime). Le président du RCM, M. Jacques Desmarais, a déclaré que ces conseillers «renoncent à leur qualité de membre du RCM» en quittant le caucus des élus. Pour justifier cette expulsion, il invoque les statuts du parti stipulant que «tout élu devient membre du conseil des élus». «Leur décision de quitter le caucus des élus les fait donc renoncer à leur qualité de membres du RCM», juge M. Desmarais, qui leur reproche aussi de n'avoir pas avisé d'abord l'exécutif. Le président admet avoir été «à même de constater le malaise auquel ces conseillers font allusion» mais il le leur impute. «Ce que je souhaite, c'est que les instances soient saisies des malaises, que les désaccords s'expriment à l'intérieur des instances.» Quant au maire Jean Doré, il ne s'est pas montré très peiné de la perte de trois autres conseillers. «Je préfère avoir mes collègues dissidents en face de moi plutôt que derrière.» Il ne voit là qu'une évolution normale, sans rien de surprenant. «Leur décision a le mérite de clarifier les choses, dit-il. Fonctionner dans un caucus majoritaire suppose un lien de confiance qui manifestement n'existe plus de part et d'autre.» S'il nie l'existence d'un malaise profond au RCM, M. Doré tient à lever toute ambiguïté. «Il n'y a qu'un seul conseil des élus au RCM. Ce conseil est une instance du parti, et personne d'autre que les instances ne peut parler au nom du RCM.» Des 55 élus du RCM aux élections de 1986, il en reste 49.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-22

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YMQEMRAE

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Le RCM suit la voie du Parti civique

**Type** Article de journal

**Auteur** Claude Masson

**Résumé** La Presse Éditorial, vendredi 23 décembre 1988 470 mots, p. B2 Le RCM suit la voie du Parti civique Masson, Claude Les initiés de la vie politique municipale l'ont dit et répété: Jean Doré sera dans les années 90 ce qu'a été Jean Drapeau dans les années 70: un maire autoritaire sinon autocratique. Deux ans à peine après la prise du pouvoir par le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, cette formation politique ressemble déjà trop au Parti civique. De parti démocratique, pluraliste, ouvert à la dissidence, le RCM devient intolérant, accepte peu la critique même parmi les siens, met à la porte les mécontents et les «chialeux». Trois conseillers de la majorité démissionnent parce qu'ils sont en désaccord avec la disparition du pluralisme au sein du caucus, la centralisation des pouvoirs aux mains du comité exécutif de la ville et l'abandon d'une vision politique au profit d'une gestion technocratique des enjeux montréalais. Ils sont immédiatement expulsés, sans droit de réplique, du parti politique dans lequel ils militaient depuis des années. Et par nul autre que le président du RCM, M. Jacques Desmarais, longtemps un ardent défenseur de la démocratie alors qu'il était un des dirigeants de la CSN. Quelle transformation en peu d'années! La griserie du pouvoir a raison des plus nobles idéaux. La réélection, but premier de tout parti politique, oblige souvent à mettre de côté les grands objectifs initiaux au profit des impératifs quotidiens. Compromis ou compromission? De collectif de réflexion, d'outil de démocratisation de la vie municipale, le RCM devient petit à petit, par la force des choses, un parti comme un autre. Réalisme oblige. Imaginez un instant que le maire Doré et le RCM dirigent Montréal plus d'un quart de siècle comme le maire Drapeau et le Parti civique. Ce sera beau à voir en l'an 2011! Les conseillers démissionnaires, de même que le conseiller Pierre-Yves Melancon qui a posé le même geste il y a deux mois, étaient devenus des empêcheurs de tourner en rond. Ils agaçaient leurs collègues en soulevant des aspects de la philosophie et du programme du RCM que ceux-là ne veulent plus entendre. Le pouvoir glisse rapidement vers le confort. Les remises en question sont dérangeantes. La démocratie est un excellent «stunt» électoral, mais à la condition de ne pas trop s'y emprisonner une fois au pouvoir. La perte des conseillers Sam Boskey, Pierre Goyer, Marvin Rotrand et Pierre-Yves Melancon, de purs méconnus pour la majorité des Montréalais, ne changera visiblement rien au décor municipal de la métropole. Le RCM continuera de régner en maître absolu avec 49 élus sur un total de 56. Confortable majorité. Quelques autres démissions envisagées n'y changeraient rien non plus. Mais ce que vit le RCM, s'ajoutant à bien d'autres exemples de ce qui s'est passé au sein du Parti civique du maire Drapeau,

comme au sein du Progrès civique du maire Jean Pelletier à Québec, force à s'interroger sur la pertinence même des partis politiques municipaux au Québec. Les partis municipaux ont été mis sur pied comme solution-miracle pour susciter une plus grande démocratie municipale et stimuler un plus grand intérêt de la chose municipale auprès des contribuables locaux. Les résultats positifs sont loin d'être évidents, tant à Montréal qu'à Québec ou dans d'autres villes moins importantes. Les élus locaux ne sont-ils pas, en réalité, que des représentants des intérêts de leur quartier respectif, que des intermédiaires entre l'administration ou la machine municipale et les citoyens et leurs besoins de services concrets? A la lumière des expériences vécues depuis maintenant une vingtaine d'années, les partis municipaux calqués sur les partis provinciaux ou fédéraux sont-ils vraiment nécessaires? Ne sont-ils pas un obstacle à une véritable représentation des intérêts des contribuables par les élus locaux qui sont coincés par l'obligation de respecter la ligne de parti, sauf exceptions? Une évaluation plus approfondie de l'utilité des partis politiques municipaux serait la bienvenue.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-23

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/63IV39JD>

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## La surprenante face cachée du RCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** La Presse Plus, samedi 24 décembre 1988 727 mots, p. B1 La surprenante face cachée du RCM Favreau, Mariane La crise qui secoue aujourd'hui le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) illustre la distance qui peut exister entre la vision socio-politique de la ville, inscrite dans son programme, et «l'entreprise de services à la population» qu'est en fait la municipalité. Elle révèle aussi une face cachée, plutôt surprenante, de l'administration Doré et, peut-être, d'une faction du RCM. Les empêcheurs de tourner en rond que sont devenus les conseillers Sam Boskey, Pierre Goyer, Pierre-Yves Melançon et Marvin Rotrand, militent activement au RCM depuis entre six et 15 ans. Ils y ont occupé des postes importants. Trois sont conseillers municipaux depuis six ans et tous quatre étudient leurs dossiers municipaux à fond. Leurs raisons de s'éloigner du caucus des élus du RCM, les exemples qu'ils donnent, ne sont pas sans rappeler l'ère Drapeau. Leur expulsion du parti, avec la bénédiction du maire, force aussi le rapprochement avec l'ancien régime. Reste l'indignation de militants qui fera peut-être la différence. Cette crise a permis au maire de rappeler la ligne d'autorité au RCM et à la ville. «Des personnes se sont arrogé le choix d'interpréter comme bon leur semble ce qui était le programme de ce parti. Il n'y a

qu'un seul conseil des élus au RCM, c'est celui qui a été appelé à diriger et administrer cette ville. «Il n'y a personne, outre le président et les instances démocratiques du parti, qui peut prétendre parler au nom du parti.» M. Doré ajoute qu'il préfère voir dans l'opposition «des gens qui se définissent davantage comme des adversaires». Qu'est-ce que le conseil des élus du RCM? Une «instance» du parti qui réunit, chaque semaine et à huis clos, les conseillers municipaux du RCM, le maire et le président du parti. Ils y examinent des projets du comité exécutif de la ville. Ce caucus permet donc l'économie de débats publics au conseil municipal, l'équipe ayant établi sa ligne de conduite en privé. Déloyauté Or, les lettres au maire des conseillers récalcitrants jettent un éclairage instructif sur ses pratiques. «Je me retire du caucus, écrit Sam Boskey, parce que la situation y est devenue de plus en plus invivable. La plupart des décisions administratives et politiques de l'administration n'y sont pas discutées. Quand on pose des questions là-dessus aux membres de l'administration, on est souvent accusé de déloyauté envers «l'équipe» en doutant de leur infaillibilité. «Des politiques sont présentées au caucus quelques heures avant que l'administration n'annonce ses plans à la presse. Les membres du caucus réagissent constamment aux faits accomplis. «On utilise le plus souvent l'approche bulldozer. Plutôt que d'essayer collectivement de régler les problèmes, on choisit de les enterrer. Le caucus a adopté des règles de confidentialité sur tout ce qui s'y discute, prévenant ainsi la discussion en public de sujets importants avant la décision finale et limitant le droit de dissidence garanti par la constitution du parti. «Quand on réussit à éveiller à temps l'opinion publique, on est accusé de mobiliser la population contre l'administration, écrit-il. Plusieurs conseillers en sont venus à nous marginaliser, nous ignorer, ne pas écouter ce qu'on dit au caucus, parfois à ne pas nous informer de la tenue de réunions. «Il y a des mois qu'on n'a pu avoir une discussion libre et ouverte au caucus sans que les conseillers qui nous supportent occasionnellement sur certaines questions, ne craignent les représailles d'autres collègues. L'intolérance augmente. Des membres du comité exécutif se sont vanté de leur intention de nous ridiculiser, de nous ostraciser.» Intolérance Même perception du conseiller Goyer. «La franche discussion, autrefois caractéristique du RCM, a cédé la place à l'impatience et à l'intolérance. Le pluralisme autrefois si cher aux membres du RCM, a disparu du fonctionnement du caucus. Exprimer des idées contraires à celles des membres du comité exécutif est devenu inadmissible. La concertation cède le pas à la polarisation d'où les menaces de baillon et de guillotine.» «Les politiques, écrit M. Rotrand, sont toujours préparées par les fonctionnaires d'après les mandats du comité exécutif. Les décisions finales sont prises à huis clos par le comité exécutif agissant comme un cabinet provincial. On n'a pas modifié la charte qui centralisait les pouvoirs à l'exécutif pour les redonner au conseil municipal. «J'ai perçu un sentiment grandissant d'intolérance ces derniers mois. Des déclarations de membres de l'exécutif ont démontré récemment un manque complet de respect pour une opinion minoritaire et pour ceux qui la partagent. Le climat au caucus est devenu excessif (unacceptably intemperate).» Sur quoi portent ces dissidences? La redéfinition du «maintien dans les lieux» pour les locataires d'Overdale, l'agrandissement d'une usine militaire dans un espace vert, la démolition de l'hôtel Queen, l'opinion du maire sur le libre-échange (contraire à celle du parti), la hausse de tarifs de la STCUM aux plus démunis, des projets immobiliers au centre-ville. La politique de consultation, les champs d'étude des comités conseils d'arrondissement, la délimitation des arrondissements sont les

derniers sujets de dissension. «La politique de consultation ne donne aucun nouveau droit ou pouvoir à la population. Nous avons créé un autre outil de bonne gérance, louable en soi, mais sans donner vie à un forum de vraie démocratie participative», croit M. Rotrand. «L'administration s'emploie depuis deux ans, à pervertir nos visées de démocratisation en invoquant de fallacieux prétextes. Elle profite de la situation pour conserver toutes les prérogatives du pouvoir et réduire au minimum l'apport des citoyens», reproche M. Goyer. «Le pouvoir demeure aussi centralisé au comité exécutif qu'il l'était avant l'élection du RCM», croit M. Rotrand, qui reproche au maire d'ignorer «le concept de leadership collectif, au centre des raisons d'être du RCM». Voilà de quoi alimenter les débats du parti qui s'appête à faire le bilan des premières années du RCM à l'hôtel de ville. Avec, bien sûr, l'étude de ses procédures d'exclusion des dissidents.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-24

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WXNVGWN8

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Les expulsions du RCM qualifiées d'illégitimes

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 24 décembre 1988 178 mots, p. A3 Les expulsions du RCM qualifiées d'illégitimes L'expulsion du RCM de trois de ses conseillers est illégitime, au dire de représentants des associations de Snowdon et Notre-Dame-de-Grâce. «Aucune des personnes que j'ai consultées ne pouvait croire que le parti irait jusque là», a dit hier en conférence de presse Caroline Singleton, coordonnatrice pour l'association du district Notre-Dame-de-Grâce. «C'est une décision injuste, non fondée et en violation flagrante de la tradition démocratique du parti», a renchéri André Malouf, coordonnateur pour l'association du district Snowdon-Victoria. C'est mercredi que les hautes instances du parti du maire Jean Doré ont expulsé les conseillers Sam Boskey (Décarie), Pierre Goyer (Jean-Talon) et Marvin Rotrand (Snowdon). Ceux-ci avaient annoncé leur décision de quitter le caucus tout en demeurant membres du RCM. Or, selon les responsables des associations des districts que représentent ces conseillers, «le raisonnement tenu par le comité exécutif pour justifier l'expulsion est insoutenable». «Si cette logique avait été appliquée dans le passé, ni Jean Doré, ni Michael Fainstat, ni non plus la plupart des militants de longue date du RCM ne seraient encore membres du parti à l'heure actuelle», poursuit André Malouf. Selon Keith Newman, du district Notre-Dame-de-Grâce, «un membre demeure membre tant et aussi longtemps qu'il défend le programme du parti et paye sa cotisation». Ces militants comptent revenir à la charge dès le début de 1989 pour obtenir la réintégration des conseillers exclus.

**URL** URL



**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-24

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/T6JYQLVD

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

### Quality report

- o Item has no authors

---

Robert Perreault : l'automobile a fait son temps au coeur des grandes villes; le président du conseil d'administration de la STCUM estime que le transport en commun devra être imposé

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 24 décembre 1988 577 mots, p. A3 Robert Perreault : l'automobile a fait son temps au coeur des grandes villes; le président du conseil d'administration de la STCUM estime que le transport en commun devra être imposé Bernard, Florian L'avenir appartient au transport en commun. Non pas un avenir lointain, brumeux, perdu dans des projections à très long terme, mais un avenir prochain, à l'aube du tournant du siècle. L'automobile a fait son temps au coeur des centre-villes. C'est déjà une vision du passé. Telle est la philosophie du président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, M. Robert Perreault, également vice-président du comité exécutif de Montréal. Au cours d'une longue entrevue à La Presse, M. Perreault a exprimé tout son espoir dans une société qui aura la sagesse et le courage de favoriser le transport en commun, et qui n'hésitera pas à imposer des mesures restrictives, voire même coercitives aux usagers de l'automobile. «La qualité de vie des Montréalais et de tous ceux qui viennent au centre-ville, passe par le transport public. Il est triste de voir des millions de gens qui n'ont, pour toute vision, durant une bonne partie de leur vie, que le décor de la lunette arrière des voitures qui les précèdent. Il est désolant de voir ces milliers de gens perdre des heures dans les longues files de voitures dégageant des poisons dans l'atmosphère. Il est temps de repenser la ville avec une vision autre que celle de l'automobile.» M. Perreault croit que les grandes artères, par exemple l'autoroute métropolitaine, devraient être réservées, à certaines heures - sinon en tout temps - aux véhicules commerciaux. Il serait même partisan de l'adoption de mesures coercitives pour obliger les automobilistes à pratiquer le co-voiturage, de façon à diminuer considérablement le flot de la circulation des automobiles vers le centre-ville. «Il y a des situations qu'on ne pourra plus tolérer très longtemps. Il y va de la santé des gens, de leur tranquillité, de l'environnement, de la qualité de la vie.» M. Perreault reconnaît toutefois que les mesures coercitives ne pourront pas, seules, accroître la faveur populaire à l'endroit

du transport en commun. Il va falloir, soutient-il, que les transports en commun deviennent attrayants, efficaces et rapides. Beaucoup de banlieusards délaissent le transport en commun parce qu'ils ne peuvent trouver de grands terrains de stationnement, aux têtes de ligne du métro, pour garer leurs voitures. D'autres se plaignent des longs délais entre le passage des autobus de rabattement vers le métro. Il va falloir investir des sommes astronomiques dans la modernisation du réseau de surface, dans la construction d'abris, de postes d'attente, de lignes de rabattement. Comment financer des projets d'une telle ampleur, alors que la STCUM arrive déjà si difficilement, au prix d'une gymnastique comptable complexe, sinon tortueuse, à boucler ses budgets annuels? Pour M. Perreault, la réponse est trouvée: «Il va falloir taxer à la source même du problème, l'automobile». C'est l'automobiliste qui devra, en contrepartie de son entêtement à boudier les transports publics, subir de nouvelles taxes sur l'essence, sur l'immatriculation, sur le coût des permis, etc. «Ça se fait déjà dans certains coins des États-Unis, d'affirmer M. Perreault, et ceci même si les USA ont la réputation d'être le paradis des automobiles.» Pour réaliser ce rêve de la ville sans automobiles, ou presque, il va falloir changer beaucoup de mentalités, y compris celle du ministre actuel des Transports, M. Marc-Yvan Côté. M. Perreault en est bien conscient: «La différence fondamentale entre la philosophie des élus de Montréal et de la CUM, et celle de M. Côté, tient dans les options à privilégier au plan du développement du transport. M. Côté croit dans l'automobile. Nous croyons davantage dans le transport en commun. M. Côté élabore des plans en fonction d'une ville où l'automobile continue de dominer. Nous préparons des plans en fonction du transport en commun. Nos vues sont souvent contradictoires.» Pour M. Perreault, la justice sociale et l'équité fiscale passent par le transport en commun. Il rappelle que malgré ses airs d'opulence, Montréal abrite 40 p. cent de la population la plus pauvre du Québec. Il ajoute que près des deux tiers de la population n'a d'autre moyen de déplacement que le transport en commun. Montréal abrite, en outre, un pourcentage important de personnes âgées, à revenu fixe, qui doivent se déplacer au moyen des transports publics. En privilégiant le transport en commun, on rétablit, du même coup, l'équité fiscale pour l'ensemble des citoyens. «Nous sommes à un tournant où les élus de tous niveaux, autant ceux de Québec comme ceux de Montréal, doivent faire les bons choix en fonction de l'avenir. Pour nous, notre choix est clair. C'est celui du transport en commun».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-24

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3XQYEW7V

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32

---

## Le Trust Royal pourrait aussi dédommager ses clients dévalisés

**Type** Article de journal

**Auteur** Miville Tremblay

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 30 décembre 1988 389 mots, p. A1, A2 Le Trust Royal pourrait aussi dédommager ses clients dévalisés Tremblay, Miville L'expulsion récente de quatre conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal(RCM) devenus indépendants est une «purge» et montre que l'absence de démocratie caractérise toujours l'administration municipale, soutient un groupe d'intellectuels. L'Institut pour une politique alternative de Montréal (IPAM) affirme que les expulsions enlèvent l'espoir à beaucoup de Montréalais quant aux possibilités de démocratiser enfin leur ville, après le départ de l'ancien maire Jean Drapeau. L'IPAM est formé d'une vingtaine d'universitaires, de chercheurs et d'intellectuels comme l'architecte Phylis Lambert et l'écrivain Jacques Godbout. L'organisation, créée il y a huit mois, mène des recherches sur la politique municipale et prépare des mémoires pour les commissions du Conseil municipal. «Les expulsions sont un mauvais signe pour l'avenir, a affirmé hier le secrétaire général de l'IPAM, Dimitri Roussopoulos. Comment espérer que le débat est possible au sein du RCM si les personnes qui critiquent sont expulsées?» Trois membres du RCM ont été expulsés le 21 décembre après avoir annoncé qu'ils siègeraient comme indépendants au conseil municipal afin de protester contre un climat croissant «d'intolérance». Le quatrième devait subir le même sort un peu plus tard. C'est le président du parti, Jacques Desmarais, qui a signifié leur renvoi aux conseillers Sam Boskey, Pierre Goyer, Marvin Rotrand, puis Pierre-Yves Melançon. Dans ses lettres, M. Desmarais affirme que ces conseillers ont violé les règles internes du parti en refusant de siéger avec le caucus du RCM. Oui, mais... Le RCM a notamment été créé, en 1974, pour démocratiser l'hôtel de ville. Les associations locales du parti ont officiellement protesté contre les expulsions et affirmé qu'elles gardaient en leur sein les quatre conseillers exclus. Le secrétaire de l'IPAM, M. Roussopoulos, a reconnu que toutes les organisations politiques ont le droit de faire des exclusions. «Mais celles-ci doivent suivre un cheminement démocratique, a-t-il ajouté. D'abord, toutes les instances du parti doivent discuter l'affaire et faire un procès public des membres dissidents. La décision finale doit être prise en conseil général, sinon en congrès, mais sûrement pas seulement par quelques dirigeants.» M. Roussopoulos a souligné que les partis fédéraux et provinciaux n'expulsaient pas leurs membres aussi facilement que le RCM l'a fait. «Prenez l'exemple des trois ministres anglophones qui ont voté contre la loi 178 et démissionné du cabinet: aucun n'a été exclu du Parti libéral. Le premier ministre Robert Bourassa s'est d'ailleurs félicité qu'ils restent au sein du parti. «Prenez aussi l'exemple de Don Johnston qui a décidé de siéger comme libéral indépendant de Saint-Henri-Westmount à cause de divergences sur l'accord du lac Meech. Ni le leader John Turner, ni l'association de son comté ne l'ont exclu.» M. Roussopoulos a affirmé que le RCM vit une crise aiguë de son membership. Le nombre de membres serait passé d'environ 20000 avant les élections de novembre 1986 à environ 7000 maintenant. Le dernier journal interne du RCM, Information, fait d'ailleurs état des frustrations de certains membres, «qui ont l'impression de ne pas participer aux décisions».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1988-12-30

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RSPYN3VW

**Date d'ajout** 09/06/2022 à 22:37:32

**Modifié le** 09/06/2022 à 22:37:32